



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>





808210

~~420081~~

MERCURE

DE FRANCE,
DÉDIÉ AU ROY.

M A Y. 1729.



A PARIS,

Chez { GUILLAUME CAVELIER, rue
S. Jacques, au Lys d'Or.
LA VEUVE PISSOT, Quay de Conty,
à la descente du Pont Neuf, au coin
de la rue de Nevers, à la Croix d'Or.
JEAN DE NULLY, au Palais,
à l'Ecu de France & à la Palme.

M. DCC. XXIX.

Avec Approbation & Privilege du Roy.

722



A V I S.

L'ADRESSE generale pour toutes choses est à M. MOREAU, Commis au Mercure, vis-à-vis la Comedie Françoise, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachez aux Libraires qui vendent le Mercure à Paris, peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.

On prie très - instamment, quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est toujours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui les envoient, celui, non - seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers, ou les particuliers qui souhaiteront avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à donner leurs adresses à M. Moreau, qui aura soin de faire leurs paquets sans perte de temps, & de les faire porter sur l'heure à la Poste, ou aux Messageries qu'on lui indiquera.

P R I X X X X . S O L S .



MERCURE

DE FRANCE,
DÉDIE AU ROY

M A Y. 1729.



PIECES FUGITIVES,
en Vers & en Prose.

LA FESTE DE COMUS;
CANTATE.



Sur les heureux débris des Cellules
antiques ,
Qui jadis sous leurs toits rustiques ,
Renfermoient des Mortels , à souffrir con-
damnez ,

Des Jeux & des plaisirs , Ennemis obstinez ;
A ij S'élève

342 MERCURE DE FRANCE:

S'élève un Pavillon * que l'Art & la Nature
Ont pris soin d'embellir de toute leur parure,
Lieux charmans, aux plaisirs aujourd'hui con-
sacrez ,
Où Bacchus & l'Amour sont souvent honorez.

L'on y voit en tout temps éclore
Les dons de Pomone & de Flore;
En tout temps le tendre Zéphir ,
Y flate de sa douce haleine
Cette vaste & fertile Plaine ,
Qui sous les yeux s'y vient offrir.

Là , Comus ordonnoit une superbe fête ;
Pour seconder ses doux desseins ,
Il appelle l'Amour & le Dieu des Raisins.
L'un & l'autre déjà s'apprête
A triompher dans ce festin ;
Ces Dieux fiers , & jaloux de l'éclat de leur
gloire ,
Disputent entre eux la victoire ;
Bacchus verse déjà son plus excellent vin,
Le Champagne brille ,
Il mouffe , il petille ;
Vienne offre ses fruits ;
Le Terroir de Beaune ,

** Ce Pavillon est bâti sur les ruines d'un Her-
mitage.*

Les

Les Côteaux du Rhône

Font couler leurs muids.

L'Amour voit les efforts du Dieu de la Vendange ,

Il s'en rit, & s'armant du Carquois qui le vange ;

En vain Bacchus , dit-il , croit l'emporter sur moi :

Tout doit en cette Fête obéir à ma loy.

N'y vois-je pas briller l'aimable Phocéene*

Qui, fléchissant sous une tendre chaîne,

Et d'un feu pur brûlant jadis ,

Vint sur les bords du Rhône en recevoir le prix²

Sur elle du soin de ma gloire ,

Je puis me remettre en ces lieux ;

Mais pour assurer ma victoire ,

Je veux me cacher dans ses yeux.

Je vaincrai les plus insensibles ;

Son esprit plus fort que mes traits ,

Les conduisant par ses attraits ,

Les rendra bien-tôt invincibles.

Comus craint de ces Dieux le funeste courroux :

Arrêtez, leur dit-il, quoi ! toujours entre vous

* La Marquise de G., née à Marseille.

844 MERCURE DE FRANCE

Verrai-je regner la colere ?

Le noir dépit , l'envie amere ?

Quand je vous appelle en ces lieux ,

Ce n'est pas pour vous voir faire des malheurs.

Grands Dieux ! unissez-vous aujourd'hui pour
me plaire ,

Rendez mes Convives joyeux.

Sans Bacchus, l'Amour à peu de charmes ,

Bacchus seul peut calmer ses allarmes ;

Tes attraits les plus touchants , Bacchus !

Ne sont rien sans le fils de Venus.

Vos plaisirs en seront plus durables ;

Dieux charmans , triomphez tour-à-tour ;

Que Bacchus suive des loix aimables ,

Qu'en revanche il enivre l'Amour.

Par M. Morand , d'Arles.

::***:***:***:***:***

REPONSES aux Questions proposées
dans le *Mercur* du mois de Novembre
dernier , à l'occasion de quelques Con-
testations Musicales , formées à Troyes
en Champagne.

Comme je ne suis pas du nombre de
ceux qui croient qu'il faut necessai-
rement être Musicien de Profession , ou
même

même Maître de Musique, pour pouvoir faire quelques raisonnemens valables sur les différentes manières dont on module dans l'Eglise ; vous ne serez pas surpris, Monsieur, que n'étant ni l'un ni l'autre, j'ose vous adresser une Réponse de ma façon aux Questions qui ont été proposées dans votre Journal de Novembre, page 2462. J'agis en cela conformément à ce que l'expérience des siècles passez nous a appris ; sçavoir, que les plus beaux Traitez qui ont paru en fait de Chant ou de Musique sont plus anciens que l'établissement des Maîtres de Musique, & que celui des Musiciens, dans le sens qu'on entend aujourd'hui par l'une & l'autre de ces fonctions.

Je suis persuadé que ceux-là seroient dans l'erreur qui prétendroient qu'il faut avoir fait un cours de sept ou huit années dans ce qu'on appelle une Psallette ou une Maîtrise, pour pouvoir certifier quelque chose dans ce genre de connoissance. Et comme ce que dit le venerable Bede est très-veritable, *Non verum cantorem facit ars, sed documentum* ; (a) il n'importe où l'on ait appris ce que l'on sçait, pourvû qu'en le sçachant, on soit en état d'en raisonner comme les Maîtres de l'Art. Ce qui fait un homme ha-

(a) *Beda in Musica practica.*

A iiij. bile

846 MERCURE DE FRANCE.

bile dans la speculation & dans le raisonnement, n'est pas l'exercice actuel de l'Art; mais une attention présente aux choses sur lesquelles l'Art est établi.

Pour entrer en matière sur les articles proposez, jet rouve qu'il y a du fait & du droit à distinguer dans ce que l'on demande. Il ne faut pas que ces termes de *fait* & de *droit* qu'on employe quelquefois dans la Théologie, causent aucune frayeur à qui que ce soit. Comme on connoît des personnes qui ont été assez simples pour s'y méprendre en pareil cas, lorsqu'il n'étoit question que de Chant, on a bien voulu les prévenir ou ceux qui pourroient leur ressembler. Il est difficile de traiter tout-à-fait séparément les questions qui ont été proposées *in globo*, & de ne pas mêler un peu de fait & un peu de droit ensemble, si l'on veut les bien éclaircir. Je croirois même, sauf meilleur avis, qu'il faudroit d'abord produire l'origine de ces manieres de parler; -*Chanter sur le Livre, sçavoir le Chant sur le Livre, apprendre à chanter sur le Livre*. Le vulgaire mal informé, n'est pas à la portée d'entendre ce langage. Il n'est point question ici de chanter dans un Livre ouvert, ce que ce livre ouvert présente aux yeux; mais de chanter devant un livre ouvert toute autre chose que ce qui est noté.

Chanter

Chanter sur le livre, est donc composer sur les Notes qui sont ou imprimées dans un livre ouvert, des accords qui correspondent à ces Notes : chanter sur le livre est travailler sur un canevas que le livre ouvert présente ; c'est broder sur un fond d'étoffe exhibé & représenté à la vûe par un Livre noté qui est ouvert. Cette broderie est ce qu'on appelle le Chant sur le livre ; ce n'est point le Chant du livre, non plus que la toile n'est pas la Tapissierie ; le Chant du livre n'en est que le fondement, le soutien & le support. Il n'y a que ce soit qui ne convienne que le Chant du Livre est du Plain-Chant tout pur. Ce sont des Livres de Plain-Chant qu'on ouvre & qu'on expose à la vûe des Musiciens ; & au moment qu'on commence à faire sonner une Note du Livre de Plain-Chant, un Musicien qui sçait les regles du Chant sur le Livre, c'est-à-dire qui sçait faire des accords, tire du fond de sa science un deux, trois ou quatre sons concordans plus ou moins en nombre, suivant la lenteur dont les Notes du Plain-Chant sont battues ; & ainsi en continuant jusqu'au bout de la Piece notée en Plain-Chant, il accompagne de fleurs Musicales ce que chantent ceux qui suivent les Notes du Livre de Plain-Chant. Comme les voix de Taille & c'elles d'au-dessus sont

A v les

348 MERCURE DE FRANCE:

les plus flexibles & les plus maniables ; c'est à ces Voix qu'on a réservé la pratique de ces accompagnemens , & les Voix basses chantent seules les Notes du Livre de Plain-Chant. Il est bon de remarquer que dès-lors que les Basses commencent à chanter ce que le Livre de Plain-Chant représente aux yeux , il est nécessaire que ces Basses quittent la manière commune , ordinaire & primitive de chanter le Chant Ecclesiastique ou Grégorien , & qu'elles appuient également sur toutes les Notes , parce qu'il faut une uniformité permanente dans le fondement pour pouvoir bâtir dessus , & que pour l'exécution des accompagnemens il ne faut point un sable mouvant & sujet à varier , mais du solide & du réglé sur lequel ceux qui bâtissent puissent compter. Dans la route ordinaire du Plain-Chant , on s'arrête plus en certains endroits qu'en d'autres à cause de l'expression du discours. On fait sentir le partage du sens ; on respire ou bien l'on pèse sur les Notes qui correspondent à l'endroit des *Incisum* du Texte, des virgules, & des deux points. C'est ce que de très-anciens Maîtres du Chant Ecclesiastique appellent *tenere punctum* , faire le point ou la pause. Mais dans le Chant du Livre exécuté de manière qu'il en résulte le Chant sur le

Livre

Livre, il n'y a aucun point à tenir, c'est-à-dire qu'on ne doit pas plus rester sur une Note que sur une autre ; il n'y doit avoir de trainement en aucun endroit , toutes les Notes doivent être également mesurées : on y fait abstraction des pauses que les points parsemez dans les discours sembleroient exiger ou des demies pauses que les virgules, les demies périodes & les *incisum* paroissent dicter naturellement. C'est une maniere de debiter le Chant qui le rend si uniformement mesuré , qu'on peut dire aisément combien de Notes il faut pour remplir l'espace d'un quart-d'heure ou d'une demie heure , en comptant celles d'une minute. Cette uniformité de temps pour chaque Note du Chant qui sert de fondement aux accompagnemens , donne un mouvement qui ressemble au battement réglé & constant que font certains Ouvriers ; c'est ce qui fait qu'alors on dit que c'est la Note qu'on bat ; d'où est venu le proverbe, *qu'un bon Basse-contre doit sçavoir bien battre sa Note.*

Mais en voilà suffisamment pour faire comprendre l'origine de trois mots destinés à signifier la même chose. Je ne m'astreins point à ce qui se lit dans le Dictionnaire de Furetiere , parce que je ne trouve point que l'Auteur ou ceux qui le servoient, eussent fait là-dessus toutes les

A vj. re-

recherches nécessaires. Par ce qui vient d'être dit en dernier lieu, on doit comprendre pourquoi le Chant dont je parle a été appelé Contrepoint *Contrapunctum*. Il est incompatible avec les tenuës, allongemens ou trainemens que les points demandent : Par point on entend toute division, section & séparation de Texte, de sens, de phrase. Les Basses y procedent tout de suite, sans pause, sans inégalité : c'est un Chant ennemi des points du Plain-Chant, & par conséquent il a été bien nommé *Contrapunctum*, comme l'appelle l'Antiphonier de Paris. Ce n'est pas avec moins de raison, que d'autres depuis quelques années lui donnent le nom de *Fleuris*. A l'envisager du côté de l'accompagnement, c'est un nom très-expressif, puisque tout ce que les voix claires & supérieures font entendre, est une espece de fleurs Musicales dont elles ornent le Parterre du Plain-Chant. Mais le nom le plus impliqué & le plus obscur, est celui de *Chant sur le Livre*. Cependant il ne laisse pas d'avoir sa cause & son principe dans la chose même. Toute équivoque qu'est cette expression, toute susceptible qu'elle est d'un sens puerile & ridicule ; on peut dire avec les Philosophes qu'elle n'est point *sine fundamento in re*. Dans les siècles où la science des concor-

dances

dances des sons ne faisoit que commencer à se produire, les Maîtres Chantres rédigeoient ces concordances par écrit, & donnoient à chaque Chantre subalterne la partie toute dressée. Chacun avoit, pour ainsi dire, ses morceaux tout taillez, & dans l'exécution tel & tel s'en tenoit à son rôle. Personne n'étoit obligé de tirer de son propre fond les accompagnemens; il n'y avoit qu'à chanter ce qu'on trouvoit noté devant soi, proportion gardée pour les intervalles des concordances. Il y a à la Bibliothèque de S. Victor de Paris des Livres du treizième & du quatorzième siècles où l'on voit les différentes parties qui devoient accompagner le Plain Chant. On se contentoit alors de rendre note pour note dans toutes les parties, au lieu qu'on a bien raffiné depuis ce temps-là & que souvent pour une Note de la Basse, un Dessus en dit quatre ou huit qui l'accompagnent ou qui lui servent de consonances. On n'est pas venu tout-à-coup à ce point de perfection, on a syncopé peu à peu les Notes de l'accompagnement, deux pour une, ensuite quatre, huit ou seize pour une; après quoi on s'est fait des regles par l'usage & on les a enseignées aux autres. A la suite des temps, je veux dire dans le dernier siècle, cette science des accords & des consonances

à

§52 MERCURE DE FRANCE:

a tellement été goûtée , que par la fréquente répétition des mêmes Pieces de Chant Ecclesiastique sur lesquelles on s'appliquoit , on l'a aisément retenuë , les uns par routine , les autres par principes. De-là est venu que les plus habiles dans la science des consonances n'ont plus voulu qu'on leur donnât leur partie par écrit; ils se sont crus capables de la faire eux-mêmes à l'ouverture du Livre, & ils l'ont faite. C'est ce qui s'est appelé par antonomase, *Chanter sur le Livre* comme les Sçavans, & non pas sur la partie écrite comme les ignorans, & ce dernier usage a enfin prévalu.

Maintenant que ce Chant sur le Livre soit une espece de Musique ou une espece de Plain-Chant , c'est ce qu'il n'est pas difficile de déterminer après tout ce qui vient d'être dit. En deux mots le Chant sur le Livre est un Chant qui accompagne la Note du Livre de Plain-Chant , mais qui l'accompagne avec ornement, avec fleurs & figures de Musique. Bien plus, il faut que chaque Chantre qui execute ce Chant, le tire de son propre fond, suivant les regles des accords ou consonances harmoniques. C'est autant qu'il en faut pour conclure avec certitude que le Chant sur le Livre est une veritable espece de Musique. On peut même dire hardi-

hardiment que c'est l'espece la plus difficile à apprendre & l'une des plus scientifiques. Il est vrai qu'il y a une partie, qui, à la rigueur, peut porter le nom de Plain-Chant ; c'est la partie la plus basse, la partie fondamentale ; mais c'est encore une question de sçavoir si ce n'est pas du Plain-Chant dégénéré, qui devient cette partie fondamentale. Ces Basses chantent véritablement des Notes d'un Livre de Plain-Chant. Mais ce n'est plus le mouvement libre & aisé du Plain-Chant qu'elles suivent, ce n'est plus un mouvement réglé rythmiquement par la suite du discours, par la liaison des phrases & des parties periodiques du texte qui demandent un mélange de brèves, de communes & de longues, & qui exigent des pauses & des respirations de temps en temps. C'est un mouvement aveugle, sans cessation, sans interruption, & d'une égalité contraire à l'établissement du Chant Ecclesiastique appelé Grégorien, un mouvement qui ne convient gueres qu'à de grosses voix & non à des voix legeres & aisées ; un mouvement enfin, pour la pratique duquel il faut être beaucoup plus imperturbable dans la reddition des sons sur chaque corde, que dans le mouvement varié du Chant simple appelé Plain-Chant.

La question la plus curieuse de celles qui

§ 54 MERCURE DE FRANCE:

qui ont été proposées dans le *Mercur*, n'est pas véritablement celle qui regarde l'antiquité du nom, mais celle qui concerne l'antiquité de la chose, je veux dire du *Chant sur le Livre*. Si ce n'est pas depuis un grand nombre de siècles qu'on s'est appliqué dans la pratique à cette Science des accords, c'est au moins depuis six cens ans qu'on a commencé à introduire quelques consonances simples dans certaines modulations des Offices divins; de-là on est venu jusqu'à admettre une troisième partie, puis une quatrième, c'est ce qu'on appelloit alors *duplum*, *triplum*, *quadruplum*. Mais c'est un sujet que je traite ailleurs d'une manière fort étendue dans un Commentaire Latin que j'ay préparé sur la Bulle *Docta Sanctorum*, que le Pape Jean XXII. publia pour réprimer les abus & les excès où cette Science avoit été portée dans l'usage Ecclesiastique. Ceux qui pourroient croire que je me suis mépris ici en appellant contrepoint le *Chant sur le Livre*, y trouveront un jour de quoi se convaincre que le Contrepoint n'est qu'une suite du *Discantus* augmenté & embelli; & que le *Discantus* dont plusieurs anciens ont parlé, n'étoit que le *Chant sur le Livre* encore tout naissant, &, pour ainsi parler, dans le berceau. C'étoit la plus simple organisation ou anima-

tion

nion d'accords, qui pût être faite ; cependant dès ses commencemens elle trouva des adversaires & elle continuë encore à en avoir, puisque certaines Eglises très-célebres ne l'ont point voulu admettre, à cause qu'insensiblement elle pourroit conduire du simple au triple, au quadruple & ensuite à un corps parfait de Musique qui a ses inconveniens comme il a ses agrémens.

A A.... en Bourgogne ce 31. Décembre 1728.



VOYAGE DE ROUEN

à Paris, 1728.

AH ! que j'ai maudit les Voitures,
 Et les fâcheuses aventures,
 Que j'eus de Rouën à Paris !
 Que n'est-ont toûjours, belle Iris,
 Ou dans son lit, ou dans sa chambre,
 Ce fut le trente de Novembre,
 Que je voulus quitter Rouën ;
 Je gagnai le Port Saint Oüen,
 Où l'on m'offrit une Mazette,
 Qui n'avoit ni mords ni gourmette ;
 Etant prêt à monter dessus,

L'Etrier

856 MERCURE DE FRANCE;

L'Etrier ne se trouva plus;
J'en fis un d'un bout de ficelle,
Puis je me jettai sur la selle,
Je partis enfin de ce lieu,
En me recommandant à Dieu,
Pour le succès de mon voyage;
Car dans un si triste équipage,
J'avouerai que je craignois fort,
Et certes je n'avois par tort.
A peine eus-je fait une lieüe,
Que ma pauvre Rosse sans queue,
Tomba très-rudement sous moi;
Ce ne fut pas sans grand effroi;
Mais secouant un peu la tête,
Je voulus relever ma bête,
En criant cent fois : oh ! debout,
Je n'en pus point venir à bout;
Vainement j'usai de main mise,
Il fallut prendre ma valise,
Et la détacher tristement,
Maudissant le cruel moment,
Où j'avois choisi cette Rosse,
Au lieu de prendre le Carrosse,
Allons, dis-je, partons à pied;
Mais pour marquer mon amitié,
A cete bête sans pareille,
Je veux lui couper une oreille;
Aussi-tôt dit, aussi-tôt fait,

Ignorez-

Ignorez-vous pour quel effet ?
Il est aisé de vous l'apprendre ,
C'est pour ne jamais la reprendre ,
Et même je me suis promis ,
D'en avertir tous mes amis.
Crotté, mouillé, j'arrive au Roules ,
Ayant sous les pieds des empoules ,
Je ne demandois qu'à dîner ,
L'on vint aussi-tôt m'en donner ,
Mais, vivant sans ceremonie ,
Je trouvai bonne compagnie ,
Qui prête à se mettre sur l'eau ,
Me fit entrer dans un Bateau.
Nous arrivâmes à Bonniere ,
Où nous quittâmes la Riviere ,
Là l'on fait une lieuë à pied ,
Mais étant presque estropié ,
L'Anesse d'une Villageoise ,
Me conduisit jusqu'à Roboise ,
Nous fîmes brûler un cotret ,
Dans un fort mauvais Cabaret ,
Le feu nous sembloit agréable ,
Quand on apporta sur la table ,
Deux ou trois gigots de Moutons ,
Suivis de quelques rogatons.
Quoique nous fussions quinze ou seize ,
Chacun soupa bien à son aise ;
Enfin l'on vint nous avertir ,

Qu'il

858 MERCURE DE FRANCE.

Qu'il étoit heure de partir ;
Nous entrons dans la Galliotte ,
Quel lieu ! malheur à qui s'y frotte.
Ah ! bon Dieu qu'il y sent mauvais ,
Si je m'y rembarque jamais ,
Je veux , je consens qu'on m'assomme ,
Je m'étois mis auprès d'un homme ,
Qui fumoit de mauvais petun ;
Un autre bien loin d'être à jeun ,
Rotoit en se metant à rire ,
Et puis lâchoit certain zéphire ,
Je pensai rendre mon repas ;
Quelques-uns ronfloient haut & bas ;
Un Moine disoit son Breviaire ,
Ceux-cy faisoient mainte priere ;
Dans un recoin ceux cy jouïoient ,
Dans un autre ceux-là buvoient.
L'un pouffoit une Demoiselle ,
Un autre parloit de Nouvelle ,
L'un juroit contre son voisin ,
L'autre m'appelloit son cousin ;
Quelques-uns faisoient des malices ,
Plus loin étoient trente Nourrices ,
Avec chacune un Nourrison ,
Chantant chacune leur chanson ,
Pour endormir ces misérables ,
Qui crioient comme petits diables.
Cependant vers le point du jour ,

Un

Un grand calme vint à son tour ,
Et l'on n'eut pas besoin d'Orphée ,
Pour s'abandonner à Morphée ;
Vous eussiez vu chacun bâiller ;
L'on commençoit à sommeiller ,
Lorsqu'on entendit grand vacarme ,
Qui mit notre troupe en allarme ,
Jamais l'on a crié si haut ,
On se réveilloit en sursaut ;
Car , hélas ! c'étoit une Dame ,
Qui demandoit la Sage-Femme :
Dieux , dit-elle , je n'en puis plus !
Est-ce le colera Morbus ?
Dit un autre par raillerie ,
Ou bien n'est-ce point tricherie ?
Chacun blâmoit un tel discours ,
Mais comment trouver du secours ;
L'on fit venir une Nourrice ,
Qui rendit pourtant bon service ,
Se récriant de temps en temps ,
Le voilà qui vient , je le sens .
Implorez sainte Marguerite ,
Et vous en serez bientôt quitte ,
Allons donc , vite , poussez fort ,
Il ne vous faut plus qu'un effort ,
Madame , l'enfant est sur terre ,
Et le mal est en Angleterre ,
Cela dit , la Dame accoucha ;

Mais

360 MERCURE DE FRANCE

Mais personne n'en approcha ;
L'on déchira quelque guenille ,
Pour couvrir l'enfant mâle ou fille.
Je ne m'en mis point en souci ;
Nous arrivâmes à Poissy ,
Où fatigué de mon voyage ,
Je déjeûnai d'un grand courage ,
Reprenant un peu mes esprits ,
Me voyant si près de Paris ;
Il fallut monter en carrosse ,
Qui me parut un grand colosse ,
Nous nous mîmes dix-huit dedans ,
Hommes , femmes , petits enfans ;
L'on parla de mainte aventure ,
D'accouchement & de voiture .
Mais pour moi je ne disois mot ,
J'étois à côté d'un Cagot ,
Qui ne put s'empêcher de rire ,
De tout ce qu'il entendoit dire :
Vers la Machine de Marly ,
Je gagnai le torticoli ,
Le Carrosse tombant par terre ,
Comme si c'étoit le Tonnerre ,
Cela fit un fort grand fracas ,
Ah ! disoit l'un , mon pauvre bras ,
L'autre se plaignoit de la tête ,
Parpleu ce Cocher est bien bête ,
De verser en si beau chemin .

Peut-

Peut-être a-t-il bû trop de vin ;
Quelques-uns faisoient leur priere ,
On nous tira par la Portiere ,
Pour moi je sortis le dernier ,
L'on me trouva sous le panier ,
D'une femelle évanouïe ,
Je perdois la vûë & l'oüïe ,
Et j'étois bien embarrassé ,
Mon pauvre nez fut fracassé ,
Les autres eurent mainte bosse ,
On releva notre Carrosse ,
Enfin nous reprîmes nos rangs ,
Entassez comme des harangs ,
Chacun maudissant l'équipage ,
Dans lequel nous faisons voyage ;
Avant que d'entrer dans Paris ,
Nous fûmes encor bien surpris ,
Les Commis prirent nos valises ,
& déployerent nos chemises .
Il fallut attendre long-temps .
Jurant tout bas entre nos dents .
Enfin nous entrons dans la Ville ,
Chacun va chercher son azile ,
L'un prend à gauche & l'autre à droit ;
Je sortis là d'un grand détroit .
Si j'y retourne qu'on m'étrille ,
Je me rendis dans ma famille ;
Mon récit vous paroîtra gai .

Mais

Mais tout ce que j'ai dit est vrai ;
 Iris , jugez de l'Ambassade ,
 Et pardonnez mon incartade ,
 De vous en peindre l'attirail ;
 Heureux si ce petit détail ,
 Peut servir à vous faire rire !
 C'est là tout ce que je desiré :
 Je me ferai toujours honneur ,
 D'être votre humble serviteur.

Le Tellier d'Orvilliers.



*REPONSE de M. Sauveau , Doyen de
 Maintenon , à la Lettre Circulaire de
 M. l'Abbé de Cheret , Prédicateur du
 Roy , Docteur de Sorbonne & Chanoine
 de Notre-Dame de Chartres , au sujet
 du Projet d'un nouveau Breviaire &
 d'un nouveau Missel à l'usage du Dio-
 cèse de Chartres.*

MON SIEUR,

J'ai reçu avec autant de respect que
 d'empressement , la Lettre circulaire qui
 m'a été adressée de votre part , avec les
 Projets d'un nouveau Breviaire & d'un
 nouveau Missel à l'usage du Diocèse de
 Chartres.

Je

Je ne fais , Monsieur , que grossir la foule & me rendre aux sentimens publics, en applaudissant au Plan & aux sages dispositions que vous y tracez ; on voit que vous y répondez également , au digne choix de M. l'Evêque de Chartres , qui vous a chargé de la conduite de cette entreprise & à l'attente des gens de bon goût : l'extrême politesse que vous joignez à toute l'érudition que demande un Ouvrage de cette nature , vous fait demander part des reflexions des autres , afin de ne rien omettre de tout ce qui peut contribuer à la dernière perfection de votre dessein ; je ne sçai s'il est bien permis d'emprunter ainsi des autres , quand on est assez riche de son propre fonds, mais puisque vous le voulez , il faut le vouloir aussi, ma témérité trouvera sa justification dans vos ordres.

L'article du Projet du Missel , où vous Marquez que *l'on conservera religieusement les anciennes Collectes* , me fournit l'occasion de faire usage de la reflexion d'un Auteur qui mérite quelque attention : il y a plusieurs Collectes dans le Missel d'aujourd'hui qui s'adressent directement à Jesus-Christ, & finissent par ces mots, *qui vivis & regnas , &c.* Telles sont les Collectes du 1^{er} , 3^e & quatrième Dimanche de l'Avent , celle du jour du S. Sacrement,

B de

364 MERCURE DE FRANCE.

de S. Joseph, de la Sainte Croix, des trois Mages, des saintes Maries le 22. May, de sainte Marie Magdeleine le 22. Juillet, &c.

Or le sçavant Jesuite Maldonat, dans un ouvrage qu'il a composé sur les cérémonies de la Messe en particulier, soutient que les Collectes & Oraisons de la Messe ne doivent s'adresser qu'au Pere Eternel, que J. C. nous a lui-même appris à s'adresser à son Pere en son nom, *in nomine meo. . . . sic orabitur, Pater Noster, &c.* Il ajoute un Concile de Carthage, qui ordonne que toutes les Oraisons qui se disent à l'Autel, s'adresseront directement au Pere, *ut nemo in precibus*, dit ce Concile (qui est le troisième de Carthage. *Capitulum 23.*) *vel Patrem pro Filio, vel Filium pro Patre nominet, & cum Altari assistitur semper ad Patrem dirigatur Oratio.*

En effet, on conçoit que dans la Messe, qui est le Sacrifice de la Nouvelle Loy, les Prières & Oraisons qui s'y disent, doivent s'adresser à celui à qui on sacrifie, les Collectes doivent exprimer les Prières & les vœux du Peuple, qui s'unit au Prêtre, & le députe vers le Pere Eternel, pour trouver grace, accès & miséricorde auprès de la divine Majesté, avec une sainte confiance d'être exaucé, par le prix & les mérites infinis de la Victime qu'il a à lui présenter, qui est J.C. Ces Collectes sortent donc
des

des vûes de l'œconomie de ce Sacrifice & du Caractere particulier que J. C. y soutient quand elles s'adressent directement à lui même, qui dans ce Mystere n'est que la Victime du Sacrifice, l'Holocauste, l'Agneau, le Médiateur, le Prêtre, le Suppliant, &c. quoique d'ailleurs également Dieu, comme le Pere.

Les Collectes sont comme des Actes d'association du Peuple au Sacrifice, une demande qu'il fait d'y avoir part, un pouvoir qu'il donne au Prêtre d'agir en son nom, dans le culte de latrie, qu'il va rendre à la Divine Majesté, & ainsi elles doivent être formées sur le modele du Canon de la Messe qui s'adresse droit au Pere Eternel : *Te, igitur clementissime Pater...* C'est par J. C. avec lui & en lui qu'on offre ce Sacrifice, mais non pas à lui directement. *Per ipsum & cum ipso, & in ipso, est tibi Deo Patri, &c.*

A la bonne heure que dans d'autres occasions, les Oraisons & Prieres soient adressées directement à J. C. comme le fait sagement l'Eglise en plusieurs Offices, & principalement, selon toutes les apparences, depuis l'heresie des Ariens, afin de montrer plus clairement la Divinité de J. C. & son égalité de puissance avec le Pere & le S. Esprit, & encore même alors ces Oraisons & Prieres, dit le même

B ij Mal,

Maldonat , ne s'adressent qu'indirectement à J. C. & directement au Pere , comme on l'infere du mot de Dieu , qui y est toujours joint : *Respondeo* , dit-il , *quamvis Orationes sint dirigenda ad Deum, tamen propter heresim Arianorum, quæ vigeat, Ecclesia prudenter statuit ita orandum, ut explicatius ostendatur aequalitatem potentia esse in tribus Personis, licet indirectè ad has Personas, sed directè ad Patrem ut intelligitur ex hac voce Deus quæ ei semper adjungitur.* Mais cela ne se doit point faire à la Messe , où J. C. soutient un Caractere tout different.

Le même Maldonat observe que la dévotion mal entendue de quelques Prêtres particuliers, avoit introduit il y a plus de douze cens ans dans les Missels, des Oraisons & des Collectes, dont ils étoient eux-mêmes les Auteurs. Il cite là-dessus des Conciles d'Afrique , qui ont condamné cet abus ; mais ces anciens Canons n'eurent pas leur execution ; car , continuë Maldonat, cet abus étoit si grand au temps de Charlemagne , que ce pieux Roi publia une Loi par laquelle il ordonna que l'on feroit une révision exacte de tous les Missels pour en ôter toutes les Oraisons mal digerées , & il seroit , dit-il , à propos qu'on executât encore aujourd'hui ce dessein ; il esperoit même que
cette

cette correction se feroit dans une nouvelle Edition du Missel Romain qu'on préparoit alors, & à laquelle le Pape donnoit ses soins. Voici les termes de l'Auteur : *Tempore Caroli Magni hujusmodi abusus adeò increverat, ut Missalia essent istis Orationibus privatis referta ; itaque legem tulit ille Rex Pius quâ jubet, ut diligenter videantur Missalia Gallica ; ut quæ minus bene posita sunt Orationes, & ab Ecclesiâ non approbata refecarentur, quod utinam nunc fiat* (ceci mérite attention). *& ita fore credo ex Missali quod Summus Pontifex curat excendendum.*

Or il est visible que ces Oraisons que Maldonat souhaitoit si fort que l'on retranchât, n'ont point été ôtées du Missel Romain, non plus que des Missels de ce Diocèse, qui ont été faits depuis ; mais en voici l'occasion favorable, presentement que l'on en prépare une nouvelle Edition, autrement on ne fera que copier les défauts que cet Auteur censuroit dans les Missels de son temps.

En effet, à juger par les regles de la Critique de certaines Collectes ; par exemple, de celle de sainte Catherine, de celle des saints Martyrs Christophore & Cucuphate, &c. le fait apocriphe cité dans la première, le galimathias que renferme la seconde, semblent donner lieu de croire

B iiij. qu'elles

qu'elles pourroient bien être encore de la fabrique de ces anciens Missels, dont parloit Charlemagne dans son Edit cité ci-dessus; & qu'à le faveur d'un certain ménagement & d'un respect mal entendu pour l'Antiquité, elles ont échappé jusqu'à présent à la proscription tant de fois prononcée contre elles, ou que du moins elles ont été formées sur ces défectueux Protocoles.

Je ne sçay si l'on n'en pourroit point dire autant de l'Oraison de la sainte Vierge, *Concede nos famulos tuos Perpetuâ mentis & corporis sanitate gaudere, &c.* car par ces mots, ou bien l'on demande à Dieu de jouir toujours ici-bas d'une santé parfaite d'esprit & de corps, ou bien ce sont seulement des termes figurés pour exprimer le souhait de l'état d'incorruption & d'immortalité où seront nos corps après la Résurrection generale. Le premier sens semble être visiblement le plus naturel & celui qui saisit d'abord; aussi la même Collecte, ajoute-t-elle dans la seconde partie, comme par forme d'explication ces mots, *à presenti liberari tristitiâ*: or dans ce sens c'est demander non-seulement une grace purement temporelle, sans modification & qui est peut-être plus opposée au salut que l'état contraire; mais encore le mot *perpetuâ* implique

plique contradiction avec la caducité & la mortalité, qui sont essentiellement attachez à nos corps en cette vie; dans le second sens qui paroît forcé, & auquel je crois qu'on ne pense gueres, en disant cette Oraison. Ce n'est rien demander qui interesse le salut & le bonheur de l'ame après la mort, du moins auparavant la Resurrection generale de nos corps à la fin du monde.

Que si l'on peut absolument y donner quelqu'autre sens pieux & moral, il faut avouer du moins qu'il ne se presente pas d'abord à l'esprit, & qu'il n'est pas aisé d'en fixer un sens juste, net, certain, & bien précis, ce qui suffit pour rendre cette Collecte défectueuse.

Voilà, Monsieur, les Reflexions que je me hazarde de vous communiquer sur cet article, je les soumets à vos sages lumieres avec une parfaite résignation; j'attens de vous la justice de croire que tout mon dessein est de contribuer à la plus grande gloire de Dieu par un culte plus exact & plus regulier; cela m'aura du moins procuré l'occasion de vous assurer du dévouement & du respect avec lequel je suis, &c.

A Maintenon, le 2. May 1728.

B i i i j. **LE**

::***:***:***:***:***

LE TRIOMPHE
DE L'HYMEN ET DE L'AMOUR.

*Divertissement composé de quatre Scenes,
pour le Mariage de Mad^{lle} de COUR-
CILLON, avec le Duc de PICQUIGNY.*

Par le Chevalier de Saint - Jory.

La Musique est de M. Bouvard.

La Scene est dans les Jardins de Surêne.

L'Hymen & sa Suite.

L'Hymen.

QUITTEZ Paphos, quittez Cytere,
Tendres Plaisirs, favoris de l'Amour;
Et vous aimables Jeux qui composez sa Cour,
Troupe riante & legere,
Venez, au chaste Hymen vous joindre en ce
grand jour:

Faites briller ici toute votre allegresse,
Mais laissez-vous guider par la sagesse:
Je ne permets qu'aux plaisirs innocens,
D'êtres presens.

A la pompeuse Fête,
Qu'à l'honneur de SOPHIE en ces lieux on ap-
prête.

Le Chœur repete ces quatre derniers Vers.
L'Hymen.

L'Hymen.

Quels objets ravissans brillent à nos regards ?
Je vois au sein des airs flotter mille Etendards :

C'est la Déesse

De la Jeunesse ,

Qui vient en folâtrant sur l'aîle des Zéphirs ,
Conduire ici les Jeux , les Ris & les Plaisirs.

L'Hymen , Hebé , leur suite.

Hebé.

Le nom , l'auguste nom de la belle Sophie ;
Porté par les Echos jusqu'au Trône des Dieux ,
Vient de répandre dans les Cieux ,
L'allégresse & la jalousie.

Les Immortels charmez de ses appas ,
Les Muses , les Vertus , les Graces , l'Amour
même ,

Quittent l'Olympe & volent sur ses pas ,
Ce Spectacle , à Venus cause un dépit extrême.
La Déesse ressent tous les transports jaloux ,
Que peuvent faire naître & l'orgueil & l'envie.
Mais déjà nous voyons ralentir son courroux :
Ses yeux , avec chagrin , attachez sur Sophie ,
Viennent de s'adoucir sur son aimable Epoux.
Inutile desir de charmer & de plaire ,

Qui possédez la Reine de Cythere ,
Frivole empressement , à quoi l'exposez-vous ?

E v L'Hymen

L'Hymen.

Songez, Déesse, à vous deffendre,
D'un penchant trop vif & trop tendre ;
Votre charmant vainqueur ,
Méprise votre ardeur :
Et si pour comble de malheur ,
Vous alliez donner votre cœur ,
Vous ne pourriez plus le reprendre.

Hebé.

Divinitez des Forêts ,
Et vous leurs aimables Compagnes ,
Sortez de vos Antres secrets ,
Nymphes des Eaux & des Campagnes ,
Venez en ce charmant séjour ,
Célébrer l'Hymen & l'Amour.

Le Chœur repete les deux derniers Vers.

Troupe de Dryades, de Bergers & Bergeres.

Hebé.

Assemblez-vous, Bergers, au son de vos Mus-
settes,

Que vos naïves Chançonnettes,

Que vos guais Chalumeaux,

Mèlent dans nos Concerts des agrémens nou-
veaux.

Formez avec les Bergeres,

Sur l'émail de nos Prez mille danses legeres.

Un

Un Berger.

J'entens raisonner dans nos Bois,
 Un mélange confus d'Instrumens & de Voix;
 C'est le Dieu des Forêts, le Dieu Pan qui s'avance.

Les Faunes, les Sylvains les suivent en cadence,
 Au son des Flutes, des Haut-bois.

Pan, suivi des Divinitez Champêtres.

Chœur de Nymphes, de Faunes & de Sylvains.

Chansons dans ces belles Retraites,
 Mêlons nos voix à nos Musettes;
 Tendres Bergers repetons tour à tour :
 Rien n'est si doux que l'Hymen & l'Amour.

Le Chœur repete les deux derniers Vers.

Hebê.

Que sur cette Rive Fleurie,
 Les délices de ces Vergers,
 Un Trône entrelassé de Myrtes, d'Orangers,
 S'élève & se présente à l'auguste Sophia.

Nymphes & Demi-Dieux,
 Rendez hommage à ses beaux yeux.

Pan.

Que je la trouve belle !
 Que je la vois avec plaisir !
 Je n'aurois aimé qu'elle,

Bvj

88

374 MERCURE DE FRANCE.

Si l'Amour m'eut laissé le pouvoir de choisir.
Que les plus belles fleurs naissent sur ce Ri-
vage :

Que les Arbres de ces Vallons ,
Produisent le plus frais ombrage.
Fontaines , clairs Ruisseaux , qui tombez de
ces Monts ,
Coulez & murmurez dans ce charmant Boc-
cage.
Volez , légers Zéphirs , croissez , naissans gazons :
Pomone , ornez ces lieux de vos plus rares
dons.

Que l'Amour , l'ame du bel âge ,
Vienne donner ici ses plus douces leçons.
Rossignols , qui chantez dans ces épais buissons ,
Attendrissez les cœurs par votre doux ramage.

Un Berger.

Dans nos Hameaux charmans ,
L'Amour & l'Innocence ,
Regnent d'intelligence :
On n'y connoît point les tourmens ,
Que cause ailleurs son imprudence :
Tout y sçait plaire , & rien n'offense.
Dans nos Hameaux , &c.

Une Bergere.

Au plus épais
De nos Forêts ,
Le Bergere seulette ,

Avec

Avec son Berger ,
Sans aucun danger ,
Va cueillir la noisette :
Et le seul déplaisir
Qui puisse la saisir ,
Est la perte de sa Houlette :
Ou qu'une Brebis parfois ,
S'égare dans les Bois.
Un Berger & une Bergere.

De ce Boccage sombre ,
Nos Troupeaux cherchent l'ombre ,
Euyons comme eux le bruit :
Leur farouche innocence ,
Se plaît dans le silence ,
Leur instinct nous instruit.

L'Hymen.

Bergers , séparez vous ; partez , Troupe immortelle ;

L'Hymen content de votre zele.

N'a plus ici besoin de vous :

Restez , Amour , & que ces deux Epoux ,

Fassent leurs plaisirs les plus doux ,

D'une constance mutuelle.





*RÉPONSE du P. C. aux secondes
Objections du P. D. L. M. au sujet du
Paradoxe Géométrique.*

Après tant de réponses faites aux Objections dont on a honoré le Paradoxe Géométrique, il me paroît qu'il y a une Objection tacite à laquelle il est encore plus essentiel de répondre. Car le Public témoin & juge de toutes ces discussions, a quelque droit d'être scandalisé de voir la Géométrie susceptible de pour & de contre, comme les matières de Philosophie. Si la Géométrie est si lumineuse & si démonstrative, pourquoi, dira-t-on, ne pas s'accorder ? Et ce Paradoxe, qui est la pomme de discorde, n'est donc qu'une affaire problématique & une conjecture de Physique ou de Métaphysique, puisque tous les Géomètres n'en conviennent pas ?

Toutes choses ont leurs inconveniens ; & voilà celui que j'avois prévu lorsque je formai le projet de rendre la Géométrie une science populaire, à la portée de tout le monde. Il falloit bien s'attendre que dès que toutes sortes d'esprits en seroient pris pour juges, les avis seroient
divers

divers, & la verité même exposée à quelques petites insultes de la part de ceux qui seroient lents à la reconnoître. Mais cela même est dubien de la chose, & la lumie-
 re résulte tôt ou tard du sein de ces discussions. Tous les esprits ne sont pas faits pour goûter d'abord une verité qui se presente à eux pour la premiere fois. Ils commencent par contredire ; mais ces contradictions mêmes les engagent à s'y rendre plus attentifs, & avec le temps & le secours d'autrui, à la gouter à & l'adopter. Il faut dans un jour d'hyver que les broüillards & les nuages devancent le lever du Soleil. J'ay connu des esprits qui n'ont jamais admis une verité qu'après avoir épuisé toutes les ressources de l'erreur contraire. Ce n'est qu'en dissipant peu à peu les nuages, que leurs yeux se disposent à soutenir un éclat qui les éblouit de ses premiers rayons.

Ainsi les Objections que deux ou trois Géometres ont faites contre le Paradoxe en question, ne prouvent pas qu'il soit litigieux ; ni même qu'il ne soit pas évident & tout aussi rigoureusement démonstratif que les autres veritez géométriques, puisqu'aucontraire j'ai déjà remarqué dans ma Réponse à M. de Fontenelle, que nous n'avons rien qui soit susceptible d'autant de Démonstrations différentes que les veritez.

478 MERCURE DE FRANCE.

tez qui roulent sur l'Infini. Mais tout le monde n'est pas obligé d'avoir poussé la Géométrie jusques là. On peut être bon Géometre à l'ordinaire sans posséder la Géométrie transcendante. De soi cette Géométrie est élevée, & n'est pas faite pour tout le monde. L'idée seule de l'Infini ; jusqu'ici peu expliquée, embrouille bien des gens. Ils s'imaginent qu'on ne peut calculer cet Infini sans l'avoir pleinement compris ; & parce qu'ils ne conçoivent pas comment cet Infini existe, ils ne peuvent croire qu'il existe.

Ceux donc qui ont rejeté d'abord ce Paradoxe, avoient droit de le rejeter. Aussi ne le propoisois-je qu'aux Infinitaires qui l'ont tous adopté. A peine eût-il paru, que M. de Fontenelle, en y souscrivant, fit cette judicieuse reflexion, que deux choses qui se presentent tantôt comme égales, tantôt comme inégales, se presentent dans des points-de-vûe differens, par divers côtez, sous divers rapports. En effet les choses se presentent tantôt dans le point-de-vûe du Fini, tantôt dans celui de l'Infini ; car il n'y a rien qui n'en soit susceptible. Or dans ces deux points-de-vûe la même chose doit paroître bien differente d'elle-même. Par exemple, une étendue d'un pied peut être envisagée tantôt comme finie, & n'ayant qu'un

qu'un pied , tantôt comme infinie , & contenant un demi pied , un quart de pied , un demi quart , un demi-demi quart , &c. à l'infini. Quoi de plus contradictoire en apparence que d'être fini & d'être infini , d'avoir des bornes & de n'en avoir pas.

La Géométrie rend l'esprit fort souple sur ces sortes de contradictions apparentes. Les incommensurables , les contingences des Courbes , leurs asymptotismes en fourmillent : & c'est l'Infini qui cause toutes ces contradictions dans la Géométrie la plus simple. Que doit-ce donc être dans la transcendante où l'on fait une profession ouverte d'admettre cet Infini , de le manier & de le remanier ? De sorte que tout ce qu'on pourroit tout au plus exiger des contradicteurs , seroit peut-être qu'ils eussent un peu plus d'empressement pour s'instruire de cette Géométrie , qu'ils n'en ont pour la heurter de front & la contredire , & surtout que leurs recherches en ce point eussent un peu plus l'air de doute & de question , comme *M. de Grandmaison* leur en a donné le bel exemple , que d'affirmation , de décision & de triomphe. Mais après tout c'est leur affaire , & peu curieux d'en faire la mienne , je les trouve encore fort louables de se rendre enfin à la vérité.

Je

330 MERCURE DE FRANCE.

Je n'attendois pas moins de la capacité & du bon esprit du *R. P. D. L. M.* qui après avoir combattu d'abord le Paradoxe dans le *Mercur* de Juillet, vient de l'adopter dans toute son étendue dans les *Memoires de Trévoux*, mois de Fevrier 1729. Art. 24. p. 335. Car, quoique la série des pairs 2. 4. 8. 10. &c. ait chacun de ses termes plus grand d'une unité que chaque terme correspondant de la série des impairs 1. 3. 5. 7. 9. &c. il ne laisse pas de se déclarer désormais pour l'égalité géométrique de ces deux séries, une différence infinie sur des grandeurs infiniment infinies ne l'arrêtant plus, comme elle l'arrêtoit autrefois lorsqu'il disoit en propres termes : *Or quand deux colonnes sont telles que chaque terme de la première surpasse chaque terme correspondant de la seconde ; il est clair que la première colonne surpasse la seconde ; & qu'il ajoûtoit dans la troisième proposition : La colonne C. n'est point la moitié de la colonne A. &c.*

Il est vrai que le *P. D. L. M.* convenant maintenant assez de la vérité générale du Paradoxe, attaque *M. Bernonlli* & tous les Géometres de ce siècle qui prétendent, & d'après lesquels j'ai prétendu ou plutôt supposé comme incontestable, que la somme de la série $1. \frac{1}{2}, \frac{1}{3}, \frac{1}{4}, \text{ \&c.}$ étoit infinie.

infinie. Mais il faut esperer que ce Pere se rendra aussi sur cet article, lorsqu'il aura pris garde à l'autorité respectable & aux raisons solides de ces grands Maîtres, & qu'il aura reconnu le foible de l'espece de Démonstration qu'il leur oppose. Car pour le dire en passant, je ne vois pas comment il a pû prétendre que la racine de l'Infini fut un Fini, ce qui n'est pas plus vrai qu'il est vrai que la moitié de l'Infini soit finie.

Le *P. D. L. M.* incidente aussi sur l'égalité que j'ai attribuée aux deux suites 1. 1. 1. &c. & $\frac{1}{2}$, $\frac{2}{3}$, $\frac{3}{4}$, &c. *M.* de Fontenelle avoit crû ces deux séries inégales: je lui en avois démontré l'égalité dans les *Memoires de Trévoux*, Septembre 1728. & il s'étoit rendu à ma seconde démonstration que le *P. D. L. M.* qui n'avoit eu aucune part dans cette dispute, attaque maintenant.

Mais 1°. son raisonnement, quand il feroit concluant, ne concludroit rien contre moi, puisqu'il change d'hypothese, & ne suit point la mienne qui est pourtant légitime, l'unité géométrique étant une chose arbitraire & de soi indéterminée. 2°. Dans son hypothese même ma conclusion est vraie & la sienne est fausse, & même contradictoire. Car ce Pere pose trois espaces hyperboliques pour représen-

382 MERCURE DE FRANCE.

ser les trois séries 1. 1. 1. 1. &c. $\frac{1}{2}$, $\frac{2}{3}$, $\frac{3}{4}$, &c. & $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{3}$, $\frac{1}{4}$, &c. dont la dernière est la différence des deux autres. Or il dit que ces trois espaces sont tous trois ou infinis, ou tous trois finis ; desorte que l'espace qui représente 1. 1. 1. 1. &c. étant bien sûrement infini, selon le *P. D. L. M.* même la série $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{3}$, $\frac{1}{4}$, &c. seroit aussi infinie, selon lui, quoiqu'il vienne de prétendre le contraire contre *M. Bernoulli*. Mais 3°. il est faux que ces trois espaces soient des Infinités de la même espèce, comme le dit ce Pere : puisque la série $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{3}$, $\frac{1}{4}$, &c. n'est qu'un Infini radical qui est nul par rapport aux deux autres qui sont potentiels du même ordre.

J'ai commencé la première proposition de ce Paradoxe, & je dois la finir par dire que *plus on fait d'usage de sa raison, plus on trouve de sujets de s'en défier*. Ceux qui ont contredit ce Paradoxe, auroient pu se dispenser d'en fournir de nouvelles preuves. J'attends de leur équité que le même empressement qu'ils ont eu pour contredire, ils l'aient pour reconnoître la vérité, qui désormais peut passer pour une chose absolument démontrée en Géométrie.

DER-



DERNIERS ADIEUX

AU FIDELE MEDOR,

Chien de M. DE SENECE.

TU n'iras point dans la nuit éternelle ,
 Mon cher Médor , sans être accompagné ,
 De ce regret que ton amour fidele ,
 Sur ma constance, à bon droit, a gagné.

Plein de respect , de zele & de tendresse ,
 Qui pétilloient dans tes beaux yeux de Chien ,
 D'être avec moi tu faisois tout ton bien ,
 Hors les momens qu'occupoit ta Maîtresse.

Fâcheux momens qui t'ont causé la mort !
 Mieux valoit-il rester dans le veuvage .
 Quand ta Grisette eut fini de son sort ,
 Le triste cours , dont ce fut grand dommage.

Mieux valoit-il avec moins de chaleur ,
 Pour Beauté Chienne avec Mâtins te battre !
 Console-toi pourtant de ton malheur ,
 Antoine ainsi périt pour Cléopâtre.

Or, reste en paix : Adieu, mon pauvre Chien ,
 Et

384 MERCURE DE FRANCE.

Et puisses-tu (si desirer on l'ose)
Trouver un corps aussi beau que le tien .
Dans le pais de la Métémphysique.



PROJET réformé d'un nouveau Calendrier Civil & Ecclesiastique, Perpetuel & Invariable.

LE Calendrier qu'on suit dans l'Eglise, depuis même la correction faite par le Pape Gregoire XIII. en 1582. étant sujet à des variations inévitables & annuelles, fondé qu'il est, comme auparavant, sur les mois Lunaires des Juifs & sur le Comput des anciens Romains Observateurs de Calendes, Nones, & Ides, la Pâque se trouvant dérangée de temps en temps, ainsi qu'il est arrivé en 1724. sans remonter plus haut ; de tous les expédiens qu'on puisse prendre pour y rétablir l'ordre, il n'en paroît pas de plus plausible & de plus nécessaire, que celui de fixer le premier jour de l'An, & la Fête de Pâque, comme le seul moyen qu'il y ait pour regler tout à perpetuité, & pour faire cesser toutes contestations à ce sujet.

Ce qu'on propose de fixer la Pâque, ne doit point surprendre. On ne peut nier qu'il n'y ait eu anciennement parmi les
Chrés-

Chrétiens une Fête fixe de la Pâque dépendante du cours du Soleil, dans le temps même qu'on disputoit avec le plus de chaleur sur la Fête mobile, dépendante de la pleine Lune du premier Mars de l'Année Lunaire. Cette Pâque fixe étoit particulièrement pour ceux, qui croyant que Jesus-Christ étoit mort le 25. Mars, & ressuscité le 27. célébroient tous les ans sa Passion au premier de ces jours, & sa Resurrection au second, sçavoir le 25. & le 27. du même mois, en tels jours de la semaine qu'ils arrivassent; c'est ce qu'on trouve marqué dans les plus anciens Martyrologes de l'Eglise, dans ceux principalement qui portent le nom de S. Jérôme, outre que celui du Cardinal Baronius, le dernier en date, fait mention du bon Larron le 25. du mois de Mars, comme étant le jour de la Passion du Sauveur.

D'autres ne croyant pas devoir séparer les Mysteres de l'Incarnation de la Passion & de la Resurrection, faisoient la Fête de Pâque au 25. de Mars, quoique voulant bien se persuader que Jesus-Christ ayant été incarné & depuis crucifié le 25. ils ne pussent ignorer qu'il ne fut ressuscité le 27. Cet usage de faire ainsi la Pâque ne fut blâmé que dans ceux qui s'étoient imaginé, mal-à-propos, que Jesus-Christ étoit ressuscité le 25. comme quel-

886 MERCURE DE FRANCE.

quelques Peuples de la Cappadoce , & quelques-uns de la Galatie sembloient le croire par erreur.

Cependant on peut dire que les SS. Peres n'ont rien fait d'irrégulier précisément , & ne se sont point écartés des intentions droites de l'Eglise , lorsqu'ils ont établi la solennité de la Passion & de la Resurrection du Sauveur au 25. de Mars , appelé la premiere Pâque des Apôtres , par l'Auteur de la Chronique Paschale , comme ce fut la premiere en effet ; & que d'ailleurs la multitude des Gentils convertis à la Foi étoit accoutumée au Calendrier Solaire fixe , en usage dans la plus grande partie de l'Empire Romain , & non pas au Calendrier Lunaire mobile des Juifs , & de quelques autres Orientaux. On retint , selon cet Auteur , le jour de cette premiere Pâque Apostolique arrêté au 25. de Mars , où il demeura fixé , tandis que la Pâque des Juifs & des Chrétiens Judaïzans suivit le cours de la Lune.

Après ce qu'on vient de rapporter pour autoriser la fixation de la Fête de Pâque , dont dépend celle des autres Fêtes Mobiles , , on voit assez la raison qu'il y a de fixer aussi le premier jour de l'an , afin que tous les autres de l'année soient fixes pareillement , & se trouvent dans les mêmes jours de la semaine. Cette fixation
du

du premier jour de l'an & de la Fête de Pâques formant les deux points essentiels, & étant comme la baze & le fondement d'un reglement perpetuel pour l'Eglise & pour l'Etat.

Voici donc , suivant le Projet , la disposition du nouveau Calendrier , où rejetant l'année Lunaire comme trop variable , & sujette à erreur , ce qui paroît dans les nouvelles Lunes de chaque mois marquées souvent trop tard & diversement , les Equinoxes fixez au 21. Mars & 23. Septembre ; & les Solstices au 21. Juin & 23. Decembre , sont mieux dans leurs points , aussi bien que les mois de 31. jours , par rapport au cours du Soleil , qu'on adopte au lieu de celui de la Lune. On peut dire que l'Eglise & l'Etat y trouveront leur avantage particulier : L'Eglise n'aura plus qu'un même Ordinaire pour regler l'Office à perpetuité sans variation , & l'Etat aura toujours la Fête de Pâques à un même jour de mois après un Carême plus commode , &c.

Disposition du nouveau Calendrier.

1^o. Les mois de Janvier , Fevrier & Mars
auront chacun 30 jours.

Ceux d'Avril , May , Juin , Juillet &
Août , chacun 31 jours.

Et ceux de Septembre , Octobre , No-
C vem-

888 MERCURE DE FRANCE.

vembre & Decembre chacun 30. jours.

Ce qui remplit le nombre de 365 jours dont l'année est composée, outre les 6. heures moins onze minutes, qui font un jour en 4. ans, moins 44. minutes.

2°. L'année commencera toujours par un Dimanche, son jour fixe, & finira 3. ans de suite par le jour surnumeraire, qui reste après les 52. semaines complètes de l'année terminées par le Samedi, & dont la dernière sera de huit jours à cause du jour surnumeraire ou final, marqué à la même Lettre que le premier jour de l'année qu'il finit, sçavoir l'A qu'on changera.

3°. Le mois de Décembre aura, de 4. ans en 4. ans, 31. jours au lieu de 30. pour le jour de surcroît de l'année dite ci-devant Bissextile, jour de surcroît qui sera placé ensuite du jour surnumeraire ou final, & qui rendra la dernière semaine de neuf jours cette année-là.

4°. Pour fixer la Pâques à perpétuité en un Dimanche, sans égard au quantième de la Lune, dont il n'est plus question, on a choisi le neuvième jour du mois d'Avril, jour fixé comme le plus convenable par rapport aux deux termes de cette Fête le 22. Mars & le 25. Avril, ou plutôt eu égard à l'Equinoxe du Printemps, dont il y aura plus de quatorze jours

jours de passez, ce qui doit suffire, & tenir lieu du quantiême de la Lune.

5°. Les Fêtes Mobiles, qui dépendent toutes de celle de Pâques, à commencer par la Septuagesime, & finir par le premier Dimanche de l'Avent, se trouveront de même fixées, comme aussi les Quatre Temps & les Rogations, à certains jours de mois & de semaines sans déplacement.

6°. La Lettre Dominicale sera tous les ans l'A, le premier jour de l'An & le dernier étant marqués à cette lettre qui commence & finit le Calendrier fixe des Missels, Bréviaires & Diurnaux. Les autres jours de la semaine auront aussi chacun leur lettre réglée & fixe, Lundi le B, Mardi le C, Mercredi le D, Jeudi l'E, Vendredi l'F & Samedi le G.

L'X sera pour le jour surnumeraire, & le 2. pour le jour de surcroît.

7°. Le Martyrologe pour plus grande facilité se lira en commençant simplement par le jour suivant du mois, *die secundâ, die tertiâ, die quarta Januarii, &c.* sans parler de Calendes, Nones & Ides, & sans nommer le quantiême de la Lune, dont il ne s'agit plus, & qui est souvent différent de celui des Calendriers les mieux réglez par les Astrologues.

Pour répondre par avance aux objec-

C ij tions

290 MERCURE DE FRANCE.

tions qu'on pourroit faire contre ce nouveau Calendrier, qui demande un examen exempt de prévention.

On dit 10. que l'Ordonnance du Concile de Nicée, qui fixe la Pâques au premier Dimanche, vaque après le quatorzième de la Lune du premier mois dans l'espace de 35. jours de distance entre le premier & le dernier, terme de cette Fête, n'étant qu'un point de Discipline Ecclesiastique; par conséquent sujette au changement, & non pas un Dogme de Foi toujours invariable, ne doit point absolument porter obstacle à l'introduction de ce Calendrier, avec l'Approbation du S. Siège & le consentement des Puissances intéressées, d'abord que le Projet n'est point contraire à la Foi, à la raison & aux bonnes mœurs, & qu'il tend à l'utilité publique.

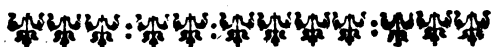
On dit de plus, que le jour surnuméraire qui augmente d'un jour la dernière semaine de l'année, doit être toléré tous les ans, de même que le jour de surcroît tous les quatre ans, sans qu'il y ait sujet de se récrier contre une telle nouveauté de 8. jours, de 9. jours dans une semaine, lorsqu'il est impossible de faire autrement pour rendre le Calendrier fixe. On doit plutôt avoir égard que tout le changement n'étant que dans la dernière semaine

maine, c'est à-dire, dans la 52^e. pendant que toutes les autres semaines sont en règle, le mal n'est pas si grand qu'il doive faire échouer le Projet ci proposé, & faire continuer le Calendrier mobile & dérangé tel qu'il est, peu de chose est réputé un rien en fait d'avantage public, comme le Dimanche une fois en un an retardé d'un jour, ou deux après 52. semaines justes, n'est point encore un obstacle absolu.

On croit enfin devoir avertir, que si l'on a eu raison de retrancher dix jours de l'année 1582. à cause des onze minutes qui manquent aux six heures de chaque année, & qui depuis le Concile de Nicée en 325. ayant été négligées avoient fait retrograder l'Equinoxe du Printemps d'autant de jours; on doit par la même raison de minutes de manque par an passer trois centièmes d'années 1700. 1800. & 1900. sans compter de Bissextes pour éluder par ce retranchement de trois jours en quatre cens ans à la retrogradation du Printemps dans cet espace de temps, ainsi dans la suite.

Néon de S. Antoine.





A M. LE COMTE DE TRESMES.

Sur son Mariage.

MA joye & mes transports me tiennent
lieu de Verve,

Une Fille de Mars, Eleve de Minerve,

Par Hebé présentée à l'Autel des Amours,

Sous les Loix de l'Hymen vous promet d'heureux jours.

O Gendre d'un Heros qui succede à la gloire
De ses fameux Ayeux si connus dans l'Histoire

Comme lui vous serez adoré du Soldat,

Craint de nos ennemis, le soutien de l'Etat :

Comme lui vous aurez une Epouse fidele,

Des dons les plus flatteurs, rare & parfait Mo-
dele ;

L'Art de parler, le goût, l'Esprit vif & sensé,

Le Ciel en sa faveur semble s'être épuisé.

Mais que vois-je ! . . . Apollon vient lui-même m'instruire,

Je le sens, il m'échauffe, il m'éclaire, il m'inspire :

TRESMES, sur votre sort écoutez ses Arrêts.

De cet Hymen formé par les divins decrets,

Naîtront bien-tôt des Fils, ornemens de la
France ;

Le bonheur de vos jours, des François l'Espé-
rance,

Zelez

Zelez pour la Patrie , attachez à leur Roy ;
 Paris suivra long tems leur sage & douce Loi;
 Genereux , Bienfaisans de leur magnificence ,
 Les Peuples & les Arts sentiront l'abondance;
 On verra réunis , la valeur , la bonté ,
 Le sçavoir , la grandeur , la force , l'équité ,
 Qualitez de tout tems transmises par leurs
 Peres ,
 Dans l'un & l'autre sang toujours hereditaires.
 Comte , de vos vertus le prix est décidé ,
 Aux vœux publics pour vous les Dieux ont
 accordé ,
 Une Race nombreuse en demi-Dieux fertile ,
 Tous les ans de Nestor , & la gloire d'Achille.

LETTRE sur l'excellence & la préfe-
 rence de la Vûë ou de l'Ouïe , ou Ré-
 ponse sur les questions proposées dans le
 Mercure de Juin 1728.

J'Avois toujours regardé, Monsieur ,
 comme très-utile l'exercice d'écrire
 pour ou contre les Questions proposées
 dans le Mercure de France; mais je n'au-
 rois jamais crû qu'un Avocat , qui fait
 profession de défendre des Causes de tout
 genre , eut pensé , comme il l'a fait , sur
 la question , où il s'agit de sçavoir : dans
 C iij quel

394 MERCURE DE FRANCE.

quel état & dans quelles circonstances , il vaudroit mieux être aveugle que sourd.

Quand il seroit vrai , qu'il n'y a personne qui soit véritablement intéressé , à sçavoir cela ; & qu'il n'y a point de conjonctures , où il soit & libre & nécessaire de choisir entre l'un & l'autre parti , s'ensuit-il qu'il soit mal fait d'examiner en particulier , lequel des deux sens est le plus nécessaire , de la vûë ou de l'ouïe ? Non , M. d'Auvergne , dans sa Lettre écrite de Beauvais le 27. Juillet , sur les Questions proposées dans le Mercure de Juin dernier , croit que cette question est du nombre de celles , où l'on n'a pour but , en les proposant , que de réjouir le Lecteur par de petites discussions ornées de traits , ou curieux ou badins. Aussi ne manque-t-il pas de rapporter l'extravagance de Démocrite , qui se creva les yeux ; & la folie de celui qui passa une Rivière à nage , l'un pour ne pas voir , & l'autre pour ne pas entendre.

M. d'Auvergne malgré son prétendu badinage , semble cependant traiter la question d'une manière très-serieuse , lorsqu'il soutient que nos sensations ne nous sont pas données , pour nous en priver ainsi nous-mêmes , à mesure qu'elles nous assujettissent à quelque désagrément , ou que nous nous apercevons , que nous en
pou-

pouvons faire un mauvais usage. J.C. dit néanmoins en l'Evangile S. Matthieu, eh. 18. v. 6. *Que si quelqu'un scandalise un de ces petits qui croient en moi, il vaudroit mieux pour lui qu'on lui pendit au cou une de ces meules qu'un âne tourne, & qu'on le jettât au fond de la mer. . . v. 8. Que si votre main ou votre pied vous est un sujet de scandale, coupez-les, & les jetez loin de vous. Il vaut mieux pour vous que vous entriez dans la vie n'ayant qu'un pied, ou qu'une main, que d'en avoir deux, & être jetté dans le feu éternel. v. 9. Et si votre œil vous est un sujet de scandale, arrachez-le, & le jetez loin de vous. Il vaut mieux pour vous que vous entriez dans la vie n'ayant qu'un œil, que d'en avoir deux, & être précipité dans le feu de l'Enfer. Ch. 19. v. 12. Il y a des Eunuques qui sont nés tels dès le ventre de leur mere: il y en a que les hommes ont fait eunuques, & il y en a qui se sont rendus eunuques eux-mêmes pour gagner le Royaume des Cieux.*

Je sçai que ces passages ne doivent pas être pris à la lettre, & que le zele litteral d'Origene, a été blâmé par les Peres: mais je sçai aussi qu'il vaudroit mieux perdre tous les sens, ou l'usage de tous les sens, que de s'exposer à la perte de la vie éternelle. Les Religieux de la Trappe & de plusieurs Monasteres, ne se conda-

Cv. nent

896 MERCURE DE FRANCE:

nent-ils pas au silence ? Les Peres des déserts ne se privoient-ils pas souvent de l'ouïe & de la vûë ? &c. Les hommes ont donc quelque liberté sur le choix & sur l'usage des sensations , quand ce ne seroit que pour en faire des sacrifices au Seigneur.

Je me suis peut-être trop étendu sur un point dont il ne s'agit pas précisément , car il semble que l'Auteur des Questions ne s'est pas bien expliqué, ou que M.d'Au. ne l'a pas bien entendu. Il s'agit proprement de plaider la cause de l'œil & celle de l'oreille , je l'ai du moins crû de la sorte , ou ce qui revient au même , de balancer le pour & le contre , dans la préférence d'un sens sur l'autre , en supposant qu'il falût opter entre la surdité & la cécité. On peut raisonner là dessus , & comparer entr'eux les avantages acquis par les yeux & par l'oreille.

On voit d'abord , que pour bien répondre à cette Question , il faut sçavoir si l'on parle de personnes riches ou pauvres, jeunes ou vieilles ; aimant la solitude ou le monde , ignorantes ou sçavantes , de gens accoutumés à être servis , ou à se servir eux-mêmes ; tout cela doit être considéré , de même que le goût particulier , & dominant de chacun, enfin sa qualité & sa profession , &c.

En

En general tout le monde veut voir , la jouissance d'un tel sens est presque continuelle , on ne s'en rassasie guere , & un Artisan ou un pauvre homme doit préférer la vûe à l'ouïe ; mais en est il de même d'un homme riche qui auroit , par exemple , cent mille livres de rente ?

L'aveugle , à la rigueur , dépend des autres , il est à leur discretion ; mais quels égards n'a-t'on pas pour l'aveugle ? l'Ecriture nous le recommande , il est gai , content , pendant que le sourd , triste , soupçonneux , très-incommode , se martirise lui-même , se fait haïr & se trouve obligé de fuir la société , ne pouvant jouir des douceurs de la conversation , il se retire à la campagne , cultive la terre , devient Chasseur , & enfin solitaire & sauvage.

Les aveugles peuvent rendre leur nom fameux dans l'Histoire ; on a des Héros parmi les aveugles , des Auteurs en tout genre , des Prédicateurs , des Musiciens , en un mot des aveugles sçavans sur tout , excepté sur la lumière , supposé qu'ils soient aveugles de naissance. On peut , si l'on veut , examiner à fond la question en supposant la surdité , & la cécité , de naissance ou par accident , examiner si l'on peut acquérir plus ou moins de connoissance par l'ouïe seule que par la seule vûe.

398 MERCURE DE FRANCE

Un aveugle peut être donc bon Rôy, bon Magistrat, bon Orateur, bon Prédicateur, bon Confesseur, bon Directeur, bon Poète, bon mari, bon pere, bon voisin; en un mot, que ne peut-il pas être? Son infirmité, son défaut ne fait tort à personne; c'est l'aveugle seul qui souffre du malheur d'être comme un enfant à la discretion de ceux qui l'environnent. Les Loix d'ailleurs ne sont-elles pas plus favorables aux aveugles qu'aux sourds? Il y a cependant peu d'aveugles qui ne voulassent être privez de l'ouïe pour obtenir le don de la vûë, ingrats sur la possession d'un bien, on ambitionne la jouissance d'un autre.

Mais que faire d'un sourd, eût-il acquis par les yeux toutes les connoissances possibles? Il ne peut communiquer avec les autres que par signes; quelle peine n'est-ce point pour ceux qui ont le malheur de vivre avec lui? Le sourd dans un sens est donc plus à charge aux autres, que ne le peut être un aveugle, cependant un sourd donneroit-il volontiers les deux yeux pour jouir de l'ouïe? On suppose qu'il eût l'idée de chacun de ces deux sens. Nous faisons donc plus de cas des avantages dont nous sommes privez, que de ceux dont nous jouissons, quelle misere!

On pourroit objecter qu'un Prince sourd,
ayant

ayant des Courtisans attachez & affectionnez, ils se feroient à la fin entendre de leur Prince, qui voyant de ses propres yeux, seroit plus indépendant & mieux en état d'agir par lui-même, & par conséquent de gouverner son Royaume, de punir le vice, de récompenser la vertu, de faire la guerre en personne & de régir son peuple, &c. Mais un Souverain peut-il voir tout par lui-même, n'est-ce pas par les yeux des autres qu'il régit les Provinces? Un Roi aveugle en feroit de même; il s'attacheroit scrupuleusement à bien composer son Conseil, il s'en feroit un devoir & une occupation, ne pouvant jouir des plaisirs des yeux, ni de ceux qui dépendent de certains exercices du corps.

On peut observer en passant, & afin que cette remarque ne soit pas omise, que l'aveugle est bien mieux en état de connoître son Créateur & de le servir, que ne l'est le sourd, ainsi que l'expérience nous le fait voir tous les jours & dans toutes les Eglises.

Il y a eu cependant quelques sourds illustres dans les Arts & dans les Sciences, mais le nombre en est très petit, encore n'est-ce que par les soins pénibles & continuels que l'on a pris pour leur éducation & pour répondre au riche fond de leur génie.

La vie des aveugles illustres seroit au-
La

900 MERCURE DE FRANCE.

contraire très-longue & des plus curieuses : dans le peuple même, les aveugles gagnent leur vie en chantant, en jouant de quelque Instrument, au lieu que les véritables sourds sont encore plus exposez à périr de misère. La Tour de Babel fut discontinuée faute de s'entendre, quoique les Ouvriers eussent l'usage des yeux & de l'oreille, ce qui prouve que la surdité rend l'homme incapable d'agir exactement, selon l'ordre ou l'intention de ceux qui commandent.

A l'égard des femmes, il n'y a pas à délibérer, la vûe leur est plus nécessaire que l'ouïe. Une Dame qui ne voit pas, se croit privée de tout, elle se croit enovelie toute vivante dans les tenebres. Une femme sourde peut être très-jolie, la voilà consolée, elle peut s'occuper dans sa famille, avoir soin de tout, travailler & faire travailler les autres, parler d'exemple ; enfin une femme sourde & muette peut être dans un sens une femme parfaite, d'autant mieux que la langue lui étant presque inutile, elle mettra certainement les autres sens plus à profit.

Si je ne me trompe point dans ce jugement, & j'en appelle aux Dames mêmes, pourquoi l'homme préféreroit-il l'ouïe à la vûe ? En ce cas là ne seroit-il pas obligé de se laisser conduire par la femme

femme ? Que deviendrait pour lors la dignité de l'homme ? L'homme sourd en voyant, ne peut-il pas également travailler & gagner la vie de sa femme aveugle, mais que pourra faire cette femme ? N'importe, je crois que la femme a besoin de la vûë plutôt que de l'ouïe, & que l'homme a besoin de l'ouïe plutôt que de la vûë, je m'explique, un aveugle écoute & rend justice à tout le monde. Cela est si vrai qu'en disant à un autre, *je suis sourd*, cela signifie bien souvent qu'on ne veut pas accorder la demande qui nous est faite ; Dieu lui même dans sa juste & terrible fureur, fait la même menace aux pecheurs endurcis & impenitens.

Il paroît, au reste, incontestable à l'égard des pauvres gens, que la vûë est préférable à l'ouïe. Le pauvre Tobie, salué par Azarias ou l'Ange Raphaël, qui lui dit : *Que la joye soit toujours avec vous*, répondit à l'Ange : *Quelle joye puis-je avoir, moi qui suis toujours dans les tenebres & qui ne vois point la lumière du Ciel ?* Tob. 5. c. v. 11. 12. Il semble que des sourds pourroient s'assembler, vivre ensemble, former une espece de société, avoir leurs Loix, leur Police, leur politique, leur commerce, leurs Foires, leurs assemblées, & à la fin leur langage oculaire. Mais des aveugles entre eux, quelle
misère

misère ! Ils ne peuvent presque rien par eux-mêmes , ils sont dans une absolue dépendance & exposez à toute la pitié des hommes voyans. Cependant cela ne les rend pas toujours plus doux & plus traitables ; on en trouve beaucoup d'insolens ; les sourds sont aussi ordinairement assez méchans , la raison en est peut-être aisée à trouver , l'aveugle se deffend avec la langue , c'est à-dire en parlant , & le sourd avec la main & en frappant , je n'entens parler , au reste , que des hommes pauvres & non des riches.

Si la question est décidée pour les pauvres , d'où vient qu'elle ne l'est pas pour les riches ? Elle seroit également décidée pour les riches du temps d'Adam , des Patriarches ou même des Sauvages riches , ennemis du luxe & des vaines inutilitez dont la plupart des hommes polis se repaissent. Mais quel changement ne produisent pas dans l'esprit & dans le cœur de l'homme , l'étude & l'usage varié d'une infinité de sensations pour chaque sens ? L'homme corrompu , bien loin d'en diminuer le nombre , voudroit au contraire , s'il étoit possible , en faire quelque nouvelle découverte , sans faire attention que l'homme pour vivre heureux , n'auroit peut-être besoin que du seul sentiment varié à l'infini , sans couleurs , & par conséquent

sequent sans vûë, sans odeur, sans gout, sans ouïe, &c. Je crois donc que les Patriarches & les Sauvages auroient préféré la vûë à l'ouïe, parce que leur vie consistoit dans l'action, plutôt que dans la méditation, & qu'enfin en travaillant on parle d'exemple, & qu'un sourd entend parfaitement ce langage, au lieu que l'aveugle n'est guere bon qu'à tourner quelque rouë, &c.

Les hommes aujourd'hui, en general, voluptueux & asservis aux sens, préféreront toujours l'état où il y auroit plus de plaisir à l'état qui en procureroit le moins, cela est vrai; mais il s'agit de sçavoir si un aveugle peut se procurer un plus grand nombre de plaisirs que le sourd; ils en ont de communs l'un & l'autre, il s'agit des plaisirs particuliers à chaque sens, & enfin de sçavoir si l'oreille en est plus susceptible que l'œil, à toute rigueur. On n'entend ordinairement qu'une chose à la fois, au lieu que les yeux en apperçoivent une infinité, l'harmonie la plus composée est très-bornée.

Pour décider cette question autant que la chose est possible, je crois qu'il faut encore distinguer les plaisirs du corps & les plaisirs de l'esprit; examinons quels sont les plus grands, les préférables & ensuite voir de quel sens on en peut espérer

perer davantage , de ceux du corps ou de ceux de l'esprit ; comparer & apprétier le tout pour rendre cette question , ou de gout ou de calcul ou de pur raisonnement. C'est à ceux qui prendront parti pour un sens , à le deffendre contre l'autre , & je ne vois pas que cet exercice littéraire soit indigne d'un esprit qui aime à penser , à parler ; à raisonner , à écrire , surtout lorsqu'on soumet toutes ses idées à celles des Maîtres , ainsi que le doit toujours faire l'homme prudent & bien sensé.

M. d'Auvergne trouvera peut-être à son tour , que j'ay mal pris la question , je ne m'y oppose pas , je me contente de donner les pensées que j'ai eues en la lisant , pour exciter ceux qui pensent mieux à faire part de leurs idées à ceux qui les demanderont. D'un autre côté j'avouë que je n'ai pas bien entendu ce que M. d'Au. pense lorsqu'il dit , qu'il n'est pas non plus en notre pouvoir , quand nous pressentons que les loix de la Nature sont prêtes à nous ôter quelque sensation , d'en sacrifier une autre pour conserver celle que nous affectionnerions davantage. En Medecine il arrive souvent que l'on perd l'enfant pour sauver la mere , ou la mere pour sauver l'enfant , & quoique très-faillibles dans un Art conjectural , les Medecins se déterminent toujours pour ce qu'ils croient le plus autorisé. Quand

Quand M. d'Au. parleroit d'un pouvoir physique, il ne s'ensuivroit pas qu'on ne pût tirer aucune utilité de l'éclaircissement sur cette question. Ne sommes-nous pas exposés chaque instant à la cécité & à la surdité, tout comme à la mort ? Donc il est bon de sçavoir, en cas de malheur, la préférence que l'on doit faire des sens, afin de les cultiver à proportion de leur mérite & de leur nécessité. Mais les Histoires nous parlent de tant de personnes condamnées à la mort, auxquelles on laissoit le choix du fer ou du poison. Notre Histoire même nous parle du choix que Clotaire donna à sainte Clotilde, des ciseaux ou du poignard contre les neveux de Thiery, ce sont de terribles extrémités, il faut cependant quelquefois passer par là, combien de fois n'a-t-on pas condamné des Princes infortunés à perdre la vue ? * Dans la dernière révolution de Perse, on voit l'Usurpateur Acheraf, priver de la vue son frère le cadet, par le moyen d'une lame d'or ardente qu'il lui fit passer sur les yeux, on pourroit également vouloir rendre un homme sourd, on croit donc, avec raison, qu'un Prince privé de la vue, est moins capable de remuer, que s'il n'étoit

* *Samson & Sedecias, parmi les Hébreux: Cet usage barbare de crever les yeux, subsiste encore dans l'Orient.*

que

906 MERCURE DE FRANCE.

que sourd ; la vûë est donc plus nécessaire à un Souverain , que l'ouïe ; & un Prince coupable de conjuration en Perse , risquerait de perdre la vie ou la vûë , s'il tomboit vif en la puissance de son ennemi.

Nous lisons encore dans le premier Livre des Rois , ch. 11. v. 1. 2. *Naas Roi des Ammonites , se mit en campagne & attaqua Jabès en Galaad. Et tous les habitans de Jabès dirent à Naas : Recevez nous à composition & nous vous serons assujettis. Naas , Roi des Ammonites , leur répondit : la composition que je ferai avec vous sera de vous arracher à tous l'œil droit & de vous rendre l'opprobre de tout Israël...* Par où l'on voit que l'œil est nécessaire pour le métier de la Guerre , je ne doute pas cependant que la bonne tête d'un General aveugle ne fût aussi capable de conduire une armée , que le seroit un Prince du centre de son Royaume. Les yeux de l'esprit sont la partie essentielle de l'homme illustre , & les yeux corporels des autres hommes , suppléent assez à ceux dont l'aveugle illustre est privé.

On voit des hommes qui ont perdu la vûë par divers accidens , d'autres qui ont perdu l'ouïe & d'autres la memoire , est-il absolument inutile de demander quelle est la plus grande de ces pertes-là. Tout ce que l'on met dans les Mercures est-il d'une

d'une plus grande utilité ? Si M. d'Au. l'a-voit crû , il n'auroit pas pris la peine d'écrire sa Lettre du 27. Juillet , on l'a lûë cependant avec plaisir , parce qu'elle amuse & qu'elle instruit , malgré l'esprit severe qu'il fait paroître contre la recherche de certains Arts ; par exemple , il auroit fallu , ce semble , entrer dans quelque détail de raisonnement pour ou contre l'*Art de voler* , afin d'encourager ou de détourner ceux qui s'appliquent à de semblables recherches.

L'exemple que cet Avocat cite de *Sadec* , ou de quelque autre , semble prouver contre lui ; car s'il étoit possible de dresser des Aigles & des Autruches à nous voiturer , quel mal y auroit-il de les apprivoiser de la sorte ? N'a-t-on pas des Oiseaux pour la Chasse ? * Mais l'Art de voler par soi-même paroît impossible à M. d'Au. Il trouve que l'esperance de réussir dans cet Art , ne sçauroit entrer dans l'idée de tout homme qui ne veut pas renoncer aux lumieres de la raison , & qui réfléchit tant soit peu sur le Systême du Monde. Enfin l'Auteur de la Lettre dit que la chose va à changer l'ordre & l'arrangement naturel , & vouloir arroger à l'hom-

** Il y a un Pays où les Pigeons servent de Courriers : il est donc permis de tirer des animaux & des Arts , toute l'utilité possible.*

me

908 MERCURE DE FRANCE.

me des perfections , des facultez que l'Auteur de la Nature n'a pas jugé à propos de lui donner , & par conséquent le projet doit être regardé comme chimerique & comme insensé.

C'est ainsi qu'on se mocqua du premier qui osa proposer d'aller sur l'eau & sur la Mer , on l'accabla de lieux communs sur les quatre Elemens , sur la nature des Quadrupedes , des Volatils & des Poissons , &c. C'est ainsi que sous la Zone Torride on se moqua de cet Hollandois qui disoit qu'en certain temps de l'année, l'eau de son Pays devenoit assez dure pour porter des Elephans , &c. C'est ainsi qu'on se mocqua du premier qui chercha le Miroir dans la matiere , &c. C'est ainsi qu'on se mocqua du premier qui proposa d'apprivoiser le Bœuf, le Chameau * & le Cheval , &c. C'est ainsi qu'on se mocqua de ceux qui chercherent le secret de l'écriture pour parler de loin & entre les absens ; & c'est ainsi qu'on se mocquera toujours des questions & des problèmes des autres , lorsque l'on se croira mal à

** Le premier qui vit un Chameau ,
S'enfuit à cet objet nouveau ;
Le second l'approcha , le troisième osa faire ,
Un lion pour le Dromadaire.*

LA FONTAINE.

propos

propos bien au fait du Systême du monde.

Il ne faut pas douter qu'on ne se soit aussi moqué du premier qui osa prédire les Eclipses , qui osa dire que les Planètes étoient peut-être habitées ; que les Etoiles étoient peut-être autant de Soleils, & que Dieu auroit pû créer, sans nous le révéler , une infinité de Mondes differens du nôtre à l'infini de l'infini , selon sa puissance infinie d'être infiniment incompréhensible.

Et pour faire voir à M. d'Auvergne que le zele poussé trop loin , nous fait quelquefois errer dans nos raisonnemens , il suffit de rapporter à l'occasion de la transfusion du sang condamnée par des raisons de police , de bienséance & d'honnêteté, il suffit, dis-je, de rapporter la raison qu'ajoute cet Auteur , parce que *le nombre de nos jours est renfermé dans des bornes qui ne peuvent pas être passées, & au-delà desquelles on ne sçauroit s'efforcer d'atteindre sans offenser la volonté divine.*

Avec de semblables raisonnemens on décrieroit non-seulement la Medecine , qui ne l'est déjà que trop , mais encore la Jurisprudence , la Politique , &c. en un mot , on réduiroit l'homme à l'état passif , & on lui feroit perdre le gout general de l'action civile & morale , puisque tous les événemens contingens sont prévus com-
me

210 MERCURE DE FRANCE

me le nombre de nos jours ; c'est pour-
quoi pour raisonner , ce semble, plus juste,
il est mieux de dire , comme cela est cer-
tain , que les recherches , les découvertes
& les inventions , sont aussi du nombre
des choses prévûes ou prédéterminées.

La regle que M. d'Au. donne pour
connoître si un Art est au dessus des forces
humaines , ne paroît pas sur , & je doute
que l'homme puisse expliquer pourquoi
Dieu dans l'accomplissement de ses des-
seins , & agissant toujours par les voyes
les plus simples , fait usage ou ne fait pas
usage de sa Toute-puissance dans les cho-
ses qui ne sont pas hors de l'enchainement
des causes naturelles , &c.

On voit d'un côté Habacuc transporté
dans les airs de Judée en Babilone & de Ba-
bilone en Judée ; Ezechiel élevé entre le
Ciel & la Terre, &c. d'un autre côté on voit
la division des eaux de la Mer Rouge & du
Jourdain , on voit J. C. & S. Pierre , mar-
cher sur les eaux , on voit Josué arrêter
la Lune & le Soleil , on voit les Murail-
les de Jericho tomber par terre , on voit
dans l'Horloge d'Achas l'ombre retour-
ner en arriere , par les dix degrez , par
lesquels elle étoit déjà descendue , on voit
mille prodiges de cette nature , dans les-
quels il nous est impossible de connoître &
d'assurer pourquoi Dieu a choisi un moyen
plutôt

plutôt que l'autre dans le trésor infini de ses richesses. Donc pour juger de la possibilité & de l'utilité des Arts dont on propose la recherche & la perfection, l'homme foible & ignorant ne doit point faire de comparaison entre sa conduite & celle de son Créateur.

M. d'Au. suppose que Dieu ne voulant pas avilir les traits particuliers de sa grandeur & de sa puissance, n'y a recours que quand les facultez qu'il a distribuées aux Agens naturels, ne lui suffisent pas; mais qui peut juger de leur suffisance ou insuffisance? D'ailleurs est-ce une regle à donner pour juger des Arts & des Sciences & des moyens que les hommes employent pour y parvenir? Je laisse aux Auteurs des Questions proposées, le soin d'expliquer, d'éclaircir & de défendre celles qui les regardent, supposé qu'ils en aient tout le temps; car bien des Lecteurs desœuvrez pourront s'imaginer qu'il faut avoir bien du temps à perdre pour travailler à de semblables Questions. J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre, &c.

S. M. D.



D SON

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

S O N N E T.

Sçavans, qui prétendez pour sonder la Na-
ture,

D'un œil audacieux embrasser l'Univers,
Qui pour en pénétrer les loix & la structure,
Interrogez les Cieux & la Terre & les Mers.

Vous, Poëtes, nourris de Fable & d'imposture,
Fringoles Créateurs de fantômes divers,
Et qui croyez paroître à la race future,
Tels qu'Amphion à Thèbes, ou qu'Orphée
aux Enfers,

Compilateurs zelez de l'Histoire du monde,
Qui voulez que sur tout chaque âge vous ré-
ponde,
Qu'a produit jusqu'ici cette vaine fureur ?

De cet amas de faits, de mots, & de systèmes,
Vous n'avez recueilli que l'orgueil & l'erreur
Plus méprisable encor que l'ignorance mêmes,



EX-



EXTRAIT d'une Lettre écrite de Montpellier le 29. Avril 1729. au sujet de la date de l'impression de deux Bibles, &c.

LA Réponse donnée dans le dernier Mercure, par une Lettre de Paris du 20 Février, au sujet de la date de l'impression de deux Bibles, n'a pas été ici du gout de tout le monde. On convient que ces Bibles n'ont pû être imprimées au commencement du XI^e siècle, puisque l'Imprimerie n'a été connue que longtemps après; mais on ne convient pas tout-à-fait de l'époque qu'on a donnée à l'invention de cet Art, que l'on fixe depuis 1430. jusques à 1450.

L'opinion la plus commune est que l'Imprimerie doit sa naissance aux années 1440. 1441. ou 1442. & que les premières impressions n'ont paru qu'après 1460. tels sont un Livre intitulé, *Durandus de Ritibus Ecclesie*, qui est de 1461. une Bible de l'année 1461. la *Cité de Dieu* de S. Augustin, & les *Offices de Cicéron*, qui sont de la même date, ce qui ne cadre pas à l'année 1436. dans laquelle on présume que les deux Bibles

D ij ca

914 MERCURE DE FRANCE.

en question peuvent avoir été imprimées en comptant par les années de l'établissement de la Monarchie Françoisé. D'ailleurs l'usage des Chrétiens, de compter par la Naissance de J. C. ne veut pas qu'on croye qu'on ait voulu prendre l'Epoque de l'établissement de la Monarchie Françoisé, sans l'avoir marqué exprès, puisque ce n'étoit pas l'usage ordinaire en France de compter de cette maniere.

On voit, en effet, une infinité d'Actes du XV^e siecle, même des Lettres Patentes de nos Rois, qui sont dattées par les années de la Naissance de J. C. Il y a encore une chose à observer, c'est qu'il faudroit sçavoir le lieu de l'impression de ces Bibles; car si elles ont été imprimées hors du Royaume, comme il y a quelque apparence, on n'aura pas pris pour Epoque l'établissement de la Monarchie Françoisé. Ainsi on ne voit pas qu'on puisse datter l'Edition de ces Bibles de l'an 1436. si cela étoit il faudroit qu'elles fussent fort mal imprimées, & que leur impression n'approche pas, à beaucoup près, de celle d'aujourd'hui, car selon Scaliger, les premiers Livres imprimez paroissoient écrits à la main. Mais quelle date donner à ces Bibles? C'est ce qu'on ne croit pas devoir hazarder sans les avoir vûes & examinées.

BOUTS-

*****:*****:***

BO UTS - R I M E Z R E M P L I S.

COnnois-tu , chier Damis , la Nymphé que
voilà ?

L'honneur de nos Hameaux ? l'adorable *Isabelle* ?

C'est elle dont Tircis l'autre jour te par- *la*.

Dès long-tems ce Berger brule pour cette *belle*.

Les plus rares beautéz , elle efface . . *déjà ,*

Ses yeux font plus brillans qu'une vive *éti-*
celle :

Pâris , qui de la Pomme autrefois dispo *sa ,*

Eut long-tems balancé , s'il eût vû la *prunelle*.

Des soins de mille Amans , elle dédaigne
offre :

Refuse leurs presens , & qui plus est leur *coffre*.

De ses Adorateurs tout ce Bocage est *plein*.

Nul n'a pû jusqu'ici fixer cette *Pucelle ;*

Evitons ses regards , ils enchantent *soudain* .

Il n'est en la voyant de cœur qui ne *chancelle*.

M^{lle} de Ronger , Cadette , de Castelnau-
dary .



ASSEMBLEE PUBLIQUE

De l'Académie Royale des Belles-Lettres.

LE 26. Avril, l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres, reprit ses séances par une Assemblée publique, dont M. de Boze, Secrétaire perpétuel, fit l'ouverture par les Eloges de M. l'Abbé Couture, Académicien Pensionnaire, & de M. l'Abbé Bourard, Académicien Pensionnaire Veteran, morts depuis peu.

M. de la Nauze lut ensuite une Dissertation sur la durée du Regne de Seleucus Nicator, Fondateur du Royaume de Syrie. Son dessein fut de faire voir que ce Prince avoit régné 50. ans, & même davantage, contre l'opinion commune qui ne lui en donne que 30. à 32. M. de la Nauze établit d'abord la nécessité de prolonger ce Regne, en rapportant quelques événemens qui demandent une suite de plusieurs années, qu'on ne peut cependant placer qu'entre la 30^e année de Seleucus & sa mort. Tel est le Mariage de Lyfimachus avec Arsinoe, dont les enfans moururent presque en même-temps que Seleucus, âgez l'un de 16. ans & l'autre de 13. On allegua ensuite les nombreuses

breuses guerres de Seleucus, les travaux qu'il entreprit, les 59. Villes qu'il bâtit, comme une preuve que son Regne dut être très-long; & l'on remarque que Seleucus se faisoit honneur d'avoir survécu à tous ceux qui avoient composé la Famille & la Cour d'Alexandre.

Il survêquit même à son propre fils Antiochus Soter, selon M. de la Nauze, qui insiste principalement sur ce dernier point, pour faire voir que Seleucus ayant associé son fils à la Couronne, & son fils ayant regné 19. ans, de l'aveu des Historiens, il faut ajouter ces 19. ans aux 30. ou 32. ans qu'on accorde à Seleucus, & prolonger ainsi son Regne au-delà de 50. ans.

Pour l'association d'Antiochus, elle est attestée par les anciens Auteurs; ils en ont même marqué l'occasion, qui fut une maladie causée à ce Prince par l'excès de son amour pour Stratonice, sa belle-mere. Mais ils ne disent pas aussi positivement qu'Antiochus-Soter soit mort avant son pere. Cependant on peut le conclure de quelques témoignages de l'Histoire. Plin met un Prince, nommé Antiochus, pour 5^e Roy de Syrie. Or en distinguant le Regne d'Antiochus-Soter de celui de Seleucus, le 5^e Roy de Syrie se trouve un Seleucus, non un Antiochus;

D iiij &

918 MERCURE DE FRANCE:

& ce n'est qu'en renfermant le Regne du fils dans celui du pere, que le 5^e Roi de Syrie est un Antiochus, à sçavoir, Antiochus le Grand. Dailleurs Seleucus-Nicator regna sur la fin de ses jours, & fit la guerre dans les Pays autrefois cedez à son fils, sans qu'il soit fait aucune mention de ce dernier Prince, dans un temps où l'on auroit parlé de lui plus que jamais, s'il eût été encore en vie. Enfin Antiochus étoit mort, non d'une maniere douce & dans une extrême vieillesse, comme le prétend M. Vaillant, mais d'une chute de cheval dans les premieres guerres des Gaulois en Asie, comme dit Volin. Telles sont à peu près les raisons dont M. de la Nauze appuye son opinion, qu'il traite de simple conjecture. On pourroit la regarder comme démontrée, s'il étoit possible de verifier une Médaille citée par le P. Hardouin, avec ces paroles: ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΣΕΛΕΥΚΟΥ, *sous le Regne de Seleucus*, & les deux lettres ΔΝ, qui marquent l'an 54. de l'Ere des Grecs. Une Médaille de Seleucus en l'an 54. des Grecs, seroit fort anterieure à Seleucus II. & ne pourroit par consequent regarder que Seleucus I. qui en ce cas là auroit regné un pareil nombre d'années. Car ce fut avec le Regne de ce Prince que commença l'Ere des Grecs, si connuë dans la suite.

M.

M. l'Abbé Banier termina la Séance par une Dissertation sur Bellerophon. Comme son but , dans l'explication des Fables , a toujours été de les ramener à ce qu'elles ont d'historique , en les débarassant des ornemens qu'on y a mêlés ; il s'attacha principalement à Homere , qui dans le 6^e Livre de l'Iliade , raconte assez au long les aventures de Bellerophon , sans y avoir mêlé la plupart des fictions , que ceux qui sont venus depuis , y ont ajoutées. Du récit de ce Poëte & de plusieurs autres morceaux répandus dans les Anciens, M. l'Abbé Banier fait une Histoire suivie de ce Héros , depuis sa naissance jusqu'à sa mort. Ensuite il explique les Fables qu'on trouve dans cette Histoire , principalement celle de la Chimere , Monstre composé de la tête d'un Lion , du corps d'une Chevre & de la queue d'un Serpent , & qui de sa gueule béante , vomissoit des tourbillons de flammes. Pour contenter les plus difficiles , il offre après les Mythologues , anciens & modernes , des explications physiques , morales , politiques ; & après les avoir réfutées , il rapporte ce que Strabon , Pline , Mela , Servius & plusieurs autres disent du Mont Cragus dans la Lycie , sur le sommet duquel étoit un Volcan qui jettoit jour & nuit du feu & de la fumée ; & comme cette même

D y. Mon-

920 MERCURE DE FRANCE:

Montagne étoit remplie de Lions, de Chèvres sauvages & de Serpens qui en éloignoient les Troupeaux , & que Bellerophon , par l'ordre d'Iobaste , la purgea de tous ces animaux , & rendit utiles les pâturages qui y croissoient en abondance, on publia que ce Héros avoit vaincu la Chimere: à peu près comme on avoit dit qu'Hercule avoit tué l'Hydre , lorsqu'il purgea les Marais de Lerne des Serpens venimeux & des autres Insectes qui les infestoient.

Nous ne sçaurions suivre l'Auteur de cette Dissertation dans l'explication de plusieurs autres Fables qui se rencontrent dans l'Histoire de Bellerophon , nous dirons seulement que ce qui nous a paru le plus important , c'est ce qu'il établit sur le temps auquel vivoit ce Héros. On croyoit , & nos meilleurs Chronologistes étoient dans le sentiment qu'il avoit vécu environ 200. ans avant la guerre de Troye; cependant M. l'Abbé Banier prouve qu'il faut rapprocher le temps de sa vie de cette époque. Ce qui avoit induit en erreur , c'est qu'on ne doutoit pas que le Proetus qui reçut Bellerophon à sa Cour, & qui l'expia du meurtre de Beller , n'ait été ce même Proetus qui détrôna Acrise son frere , & qui suivant toutes les supputations Chronologiques, vivoit environ

200.

200. ans avant la guerre de Troye; mais il est indubitable qu'il faut chercher un Proetus moins ancien, puisqu'il est sûr que Bellerophon ne vivoit que 50. ou 60. ans avant cette guerre, à laquelle Hippolocus & Sarpedon, les petis-fils, assisterent, ainsi que le dit Homere. C'est cet Hippolocus lui-même, selon le Poëte, qu'on vient de nommer, qui sur le point de se battre avec Diomedes, lui raconta les aventures de Bellerophon son grand-pere. Ces deux Heros se reconnoissent & se trouvent unis par les liens sacrez de l'Hospitalité. Bellerophon en effet avoit été chez Oenée, Roi de Calydon, grand-pere de Diomedes, qui l'avoit reçu à sa Cour. Le Synchronisme d'Oenée en donne plusieurs autres qui prouvent invinciblement le temps auquel vivoit Bellerophon, c'est-à-dire tous les Héros qui assisterent à la chasse du Sanglier que Diane avoit envoyé pour punir Oenée, qui l'avoit oubliée dans le Sacrifice qu'il avoit offert aux autres Dieux. Ces Héros sont Hercule, Thesée, Castor & Pollux, Meleagre, Idras, Lyncée & tant d'autres qui vivoient tous deux generations avant la guerre de Troye, à laquelle on voit dans Homere que leurs petis-fils assisterent. Et si les aventures de Bellerophon ne se trouvent pas mêlées avec celles de ces

222 MERCURE DE FRANCE.

Princes ses contemporains , c'est qu'il a été chassé de la Cour de Proetus , sur la fautive accusation d'Antée , femme de ce Prince , celle-là même que les Poètes tragiques ont nommée Stenobée , au rapport d'Apollodore, il fut obligé de se retirer en Lycie, d'où il ne revint jamais dans sa Patrie.

Pour répondre à ce qu'on pourroit lui objecter, qu'Homere parlant de ce Proetus qui expia Bellerophon , dit que c'étoit un des plus puissans Princes d'Argos ; ce qui pourroit le faire prendre pour celui qui détrôna Acrise ; M. l'Abbé Banier répond 1°. que ce Poète ne lui donne point la qualité de Roi, & en second lieu, qu'on peut très-raisonnablement supposer que par Argos, Homere a entendu la Grece en general, ce qui lui est assez ordinaire, ainsi qu'à Virgile. Certainement lorsque ce dernier dit dans le II. Livre de l'Eneïde :

*Nec posse Argolicis excindi Pergama telis ,
Omnia ni repetant Argos , &c.*

Il est constant que dans le premier Vers le mot *Argolicis* est pris pour tous les Grecs, & dans le second celui d'*Argos* pour toute la Grece. Il est donc incontestable qu'il faut chercher un autre Proetus moins ancien ; mais M. l'Abbé Banier n'a pas voulu s'étendre sur cet article que M. Freret a traité dans un Memoire particulier.

LE



LE PRINTEMPS, CANTATE.

LE Printemps élevé sur un Char de verdure,
Qu'entourent les Plaisirs, les Graces & les
Jeux,

Eloignant de nos bords les Aquilons affreux,
Vient nous faire goûter la douceur la plus pure..
D'abord il s'affranchit de la prison obscure,
Où par de dures Loix les destins rigoureux,
L'enferment pour regler le cours de la Nature;
Il rend à l'Univers la brillante parure,
Qu'il eut lorsqu'il sortit du cahos ténébreux:
Mottels, soyez, dit-il, parfaitement heureux.

Sortez du sein de la terre féconde,
Sous mes pas naîsez, tendres fleurs,
Et de l'éclat de vos couleurs,
Embellissez le Monde.

Arbres, étendez vos Rameaux,
Formez en tous lieux des ombrages;
Rossignols, mêlez vos ramages,
Au doux murmure des Ruisseaux.

Sortez du sein de la terre féconde,

Sous

924 MERCURE DE FRANCE.

Sous mes pas naîssiez , tendres fleurs ,
Et de l'éclat de vos couleurs ,
Embellissez le Monde.

A peine a-t-il parlé qu'on entend les Oiseaux
Enchanter les Mortels de leurs Concerts nouveaux ,

Et que l'on voit partout éclore ,
Les fleurs par les ordres de Flore.
Le Printems charmé des beaux yeux
De cette brillante Déesse ,
Lui déclare aussitôt sa naissante tendresse ,
Par ces mots gracieux.

Regnez sur mon charmant Empire ,
Comme vous regnez sur mon cœur ,
Le feu que votre éclat m'inspire ,
Fait ma gloire , fait mon bonheur.

Par mille & mille fleurs nouvelles ,
Annonçons les plus heureux jours ,
Et que nos flammes mutuelles ,
Fassent renaitre les Amours.

Regnez sur mon charmant Empire ,
Comme vous regnez sur mon cœur ,
Le feu que votre éclat m'inspire ,
Fait ma gloire , fait mon bonheur.

A

A ce discours, Flore sent dans son ame,
Naître pour le Printems la plus brulante flâme,
Et dans les doux transports de son cœur amoureux,

En rougissant lui fait entendre,
Par les sons enchanteurs de la voix la plus
tendre,
Que de tous les Amans il est le plus heureux.

Mon cœur en dépit de moi-même,
Fait pour vous les plus tendres vœux,
Les Dieux de l'Olimpe suprême,
Ne sentent point de si beaux feux.

Que l'Amour fait goûter de charmes,
Aux cœurs qu'il perce de ses coups !
Les peines, les soucis, les larmes,
Pour les vrais Amans, tout est doux.

Mon cœur en dépit de moi-même,
Fait pour vous les plus tendres vœux,
Les Dieux de l'Olimpe suprême,
Ne sentent point de si beaux feux.

Tous deux au même instant d'une ardeur in-
finie,

Se marquent, à l'envi, les transports de leur
cœur,

Et les Zéphirs charmez celebrent leur bonheur,
On

926 MERCURE DE FRANCE.

En portant jusqu'aux cieux ces chants pleins
d'harmonie.

Jouïssiez de vos beaux jours ,
Ils ne durent pas toujours.

Livrez-vous , belle jeunesse ,
A votre vive tendresse ,
Suivez vos heureux desirs ;
Ce n'est que dans le bel âge ,
Que les amoureux plaisirs ,
Sont d'un agréable usage.

Jouïssiez de vos beaux jours ,
Ils ne durent pas toujours.

Par M. l'Affichard. C. A. D. L. O. S.



RÉPONSE de M. Capperon, ancien
Doyen de S. Maxent, aux Objections
de M. Pierquin sur son sentiment tou-
chant l'origine, es Pierres Précieuses,
des Camaïeux & des Coquilles Fossiles,
insérées dans le Journal de Verdun, au
mois d'Avril 1729.

Ceux qui lisent le Journal histo-
rique de Verdun, savent qu'il
s'est élevé une dispute entre M. Pier-
quin

quin & moi , touchant l'origine des Pierres Précieuses , des Camaïeux & des Coquilles Fossiles. Voici ce qui y a donné lieu. M. Pierquin a prétendu que toutes ces choses venoient uniquement des germes qui étoient répandus dans la terre , lesquels ne faisoient que se développer avec le temps. Comme c'étoit un sentiment que j'avois embrassé autrefois ; mais que j'ai abandonné depuis , je crus pouvoir lui proposer mes difficultez , en lui annonçant que j'avois exposé le même systême , & où je me servois des mêmes exemples & presque des mêmes paroles ; il est vrai que j'ajoutai que si je n'avois des preuves de la fécondité de son esprit , j'aurois crû qu'il m'auroit copié.

Ces mots qui marquoient seulement mon soupçon , l'ont mis de très-mauvais humeur : en sorte que non content de l'avoir dissipé , déclarant qu'il n'avoit jamais lû ma Dissertation ; il a fait voir quels étoient les Auteurs d'où il avoit tiré son Systême. Mais faute d'avoir lû ma Dissertation , ayant à son tour donné dans un faux préjugé , croyant que je me faisois le premier inventeur du Systême qu'il produisoit , il s'est répandu dans la première Réponse en expressions peu gracieuses. Comme ce n'étoit qu'un phantôme qu'il attaquoit , j'ai dissipé tout d'un coup l'illusion
qui

918 MERCURE DE FRANCE.

qui l'avoit frappé, lui déclarant dans ma Réplique, que loin de m'en faire le premier Auteur, j'avois avoué dans ma Dissertation que je le tenois de M^{re} Bagivi & Tournesfort. C'est cet aveu que j'ai dû faire, puisqu'il est conforme à la vérité, qui lui fait dire mal-à-propos dans sa Réplique du mois d'Avril, qu'après être tombé sur lui, *plume haute*, j'ai néanmoins plié au premier choc : comme si c'étoit plier que de lui représenter qu'il combattoit contre une ombre, puisque je lui justifie que la pensée qu'il m'attribuë ne m'est jamais venue dans l'esprit.

L'Auteur du Journal, qui paroît fort attaché à M. P. puisqu'il affecte de donner ses Pièces entières & les duretez qui s'y trouvent répandues, pendant qu'il a retranché la plus grande partie de ma Réponse, dit dans son Journal d'Avril, qu'il convient de juger lequel pense plus juste de M. P. ou de moi sur la matiere en question. Afin qu'on puisse le faire, je dois donc exposer mon sentiment avec plus d'étendue & par une voye plus sûre, pour répandre sur cette dispute ces lumieres victorieuses dont M. P. se rit par avance, comme ne les craignant pas.

La difference qu'il y a entre M. P. & moi, est que voulant comme moi découvrir quelle est la véritable cause des Pierres

series

teries, des Camaïeux & des Coquilles Fossiles, il ne la cherche que dans les Livres. C'est-là où il croit l'avoir trouvée, & avoir découvert que les germes ou les noyaux organiques de toutes ces choses, sont contenus dans la terre, lesquels ne font que se développer par la suite des temps; ce qu'il appuie de l'autorité de Platon & de S. Augustin, même s'il en est besoin, de Plin & de Gaffarel.

Pour moi qui ai le même but, j'ai cru qu'ayant le loisir & la commodité, je réussirois mieux, si au lieu d'étudier simplement les Livres, j'étudiois la Nature elle-même jusques dans son propre sein. C'est-là, c'est-à-dire, dans le creux des Montagnes & dans leurs propres matrices que j'ai examiné tous ces Fossiles. C'est-là où j'ai ramassé plus de deux cens petrifications différentes, une infinité de Coquilles Fossiles & grand nombre de Camaïeux, que je conserve dans mon Cabinet; & c'est par cette recherche, faite avec réflexion, que j'ai reconnu que les cailloux, les Pierreries qui n'en sont qu'une espece plus parfaite, ne sont formées que par un suc pétrifiant plus ou moins pur & plus ou moins durci; que rien n'est moins vrai que les Coquilles Fossiles & les Camaïeux viennent des germes qui les contiennent en petit.

Pre-

230 MERCURE DE FRANCE.

Premierement, pour justifier l'existence du Suc pétrifiant; & prouver qu'il n'est pas chimérique, comme le dit M. P. & qu'il est même souvent pétrifiant & pétrifié; je fais voir un Caillou, lequel ne m'a pas fait changer de sentiment, comme il le dit, simplement, parce qu'il renferme à son centre une Coquille, mais parce que cette Coquille qui est entière & qui est celle d'une sorte d'Echinus, n'étant ouverte que par deux petits trous, au travers desquels la substance du Caillou s'est introduite, elle en a tellement rempli toute la capacité, qu'il s'en est formé une Pierre, en tout semblable au Caillou qui l'enveloppe, lequel ne fait qu'un même corps avec elle d'une substance pareille, réunie seulement par l'endroit des deux trous.

Je demande si ce n'est pas là une preuve certaine & visible que ce Caillou a été d'abord un corps liquide, dont une portion étant entrée par les deux trous de la Coquille, en a même pénétré la substance, & le tout s'est ensuite tellement durci, que la Coquille & l'enveloppe sont également devenues pierres à fusil. J'ai plus de 50. Coquilles pétrifiées de la même façon, dans la capacité desquelles ce suc qui se trouve dans la terre, s'est pétrifié & est devenu pareillement pétrifiant, ayant changé en pierres les Coquilles

quilles mêmes , comme il a fait un morceau de hêtre qui jette du feu quand j'en frappe un fusil , plusieurs fruits , herbes , Champignons , &c. que je conserve dans mon Cabinet. M. P. lui-même n'établit-il pas sans y penser le suc pétrifiant qu'il combat ? Car comment les noyaux organiques pourroient-ils , en se développant , devenir une pierre plus grosse , si un Suc propre à se durcir en pierre , ne s'y insinuoit pour les étendre. Et ne voilà-t-il pas le Suc pétrifiant ?

Je ne doute pas que si M. P. avoit vu & trouvé comme moi dans les Montagnes grand nombre de Coquilles & d'herbes pétrifiées , & qu'il y eût vu souvent à 20. & 30. toises de profondeur une seule parcelle de Coquille ou d'Herbe bien renfermée dans la masse du moilon , il n'avanceroit pas aussi décisivement qu'il fait que ces Coquilles & ces Herbes Fossiles se sont formées dans ces lieux par des germes ; puisqu'il est clair qu'il n'y a jamais eû de germes d'herbes ou de Coquilles destinez à la Nature pour en former simplement des pieces & des parcelles visiblement froissées , cassées & rompuës , comme j'en conserve exprès plusieurs de cette sorte , lesquelles sont encore renfermées dans le moilon , ainsi que je les y ai trouvées.

32 MERCURE DE FRANCE.

Il paroît bien que M. P. n'est pas au fait de ces sortes de choses , lorsqu'il croit se tirer d'affaire en disant, que ces Coquilles & ces Herbes ont été rompuës par le heurt d'un soc brutal, ou qu'elles ont déperir de vieillesse. Quel merveilleux soc, qui auroit percé les Montagnes jusqu'à 20. & 30. toises de profondeur ; & qui est-ce qui a jamais vû des Coquilles & des Fossiles bien renfermées , s'user de vieillesse.

Quant aux Camaïeux ou figures qui se rencontrent quelquefois dans les Pierres , c'est une suite , que dès que les pierres ne sont pas formées par des germes , les figures qu'on y découvre ne le sont pas non-plus. Elles doivent leur origine au pur hazard. Le Suc pétrifiant qui a formé ces pierres , s'étant diversement coloré , il arrive quelquefois que les taches , les lignes & les traces qui y sont , se trouvant découvertes par hazard d'une certaine façon , paroissent avoir quelque rapport à certaines choses , comme les nuées formées par un pur hazard représentent quelquefois des Châteaux , ou choses semblables : que les taches de la Lune ont par leur situation quelque rapport à la figure d'un visage ; que la terre divisée par la Mer , donne à l'Italie une figure assez ressemblante à celle d'une botte , que la gelée forme souvent pendant des nuits froides de l'hyver

sur

sur le verre des fenêtres, des figures d'arbres & de fort jolis Payfages. Ce n'est donc pas la figure d'une tête de mort que j'ai vûë dans un morceau de bois d'Olivier, qui m'a déterminé, comme le dit M. P. à croire que les Camaïeux doivent leur origine au hazard ; mais je l'ai crû, parce que c'étoit une suite de mes principes & de mon experience, ayant toujours vû que ces figures dépendoient uniquement du sens dont on avoit cassé ou coupé les pierres dans lesquelles se trouvoient par hazard des lignes ou traces de couleurs différentes.

Il me reste maintenant à exposer les difficultés que M. P. propose contre le Suc pétrifiant, & contre ce que j'ai dit à ce sujet, pour ensuite y répondre. Il dit 1°. dans sa replique du mois d'Avril dernier, que ce Suc n'est pas nécessaire pour former toutes les pierres ; puisqu'on en peut faire d'artificielles, ainsi qu'un M. Duclos en faisoit, M. Descartes en ayant même donné la methode. 2°. Que si ce suc subsistoit, il seroit en même-temps pétrifiant, & pétrifié, ne pouvant non plus s'endurcir lui-même, qu'un cercle sans y toucher, puisse devenir parallelograme, ou trapeze. 3°. Que ce Suc, que je dis former les pierres, n'a jamais pû former tous les rochers, les bancs qui sont dans la mer,

934 MERCURE DE FRANCE.

mer, les jaspes & tant de differens marbres. 4°. Que j'avance un paradoxe, quand je dis que c'est ce Sucre pétrifiant qui a formé les pierreries de différentes couleurs, selon les métaux sur lesquels il a passé, parce que, dit-il, les couleurs métalliques ne peuvent s'imprimer qu'avec un feu d'atteinte. 5°. Que ce Suc pétrifiant en se coagulant par une sorte de christallisation, n'a pû se former une robe, telle qu'on en voit aux pierreries lorsqu'elles sont brutes, en repoussant, comme je le dis, à sa superficie, les parties les plus grossieres; parce que, dit M. Pierquin, cela ne peut convenir qu'aux liqueurs broüillées qui fermentent, telles que la biere, le vin, le cidre: que si cela étoit, la globe n'auroit pas son interieur plein de terre & de sable; puisque le Suc pétrifiant auroit dû, en se christalisant, repousser toutes ses parties grossieres à la superficie extérieure.

Telles sont les objections de M. P. contenues dans sa Replique du mois d'Avril dernier: & voici mes réponses. Je dis donc par rapport à la premiere; qu'il y a une grande difference entre de simples concrétions pierreuses, telles que sont les pierres qui se forment dans le corps humain, dans les fruits, dans les fontaines ou les rivières, & les pierres dures & solides

lides qui se forment naturellement dans la terre, telles que les cailloux & les pierres, qui sont celles dont j'entends parler: puisque pour former les premières, l'union intime d'un Sel convenable avec des parties terrestres suffit, ce qui ne suffit pas pour causer la dureté & la solidité des autres. A la 2. j'ai déjà fait voir que le Suc de la terre qui y forme les pierres, est très-souvent pétrifiant & pétrifié. Toutes les Coquilles, les Bois, les Herbes, les Fruits pétrifient, &c. en sont la preuve.

A quoi pense M. P. de m'objecter que ce Suc de la terre ne peut pas s'endurcir lui-même: qu'est-ce qui lui a suggéré cette pensée? Il se durcit comme toute autre chose; ses parties homogenes s'unissant intimement les unes aux autres, soit par attraction, comme le veut M. Newton, ou par impulsion selon d'autres, à peu près comme les sels se cristallisent. Je répond à la 3^e. que je n'ai eu garde de dire que ce Suc pétrifiant ait naturellement formé tous les rochers, les jaspes, les marbres, les bancs de la mer & les montagnes; Dieu dans la création de l'Univers, ne lui a pas laissé tant d'ouvrage à faire. A la 4^e. ce n'est pas un paradoxe de dire qu'un liquide se peut colorer par des métaux. Est-ce que M. P. n'a jamais vu quelque humidité prendre la couleur verte sur

E

936 MERCURE DE FRANCE.

la vaisselle de cuivre & d'airain , & gâter quelquefois son linge de taches jaunes, pour avoir posé sur du fer ? A-t-il été pour cela nécessaire du feu d'atteinte des émailleurs ?

Enfin je dis à la 5^e. qu'il a dû distinguer la cristallisation de la fermentation : qu'il est vrai que dans les liqueurs qu'il cite , il est besoin qu'elles fermentent , pour que les parties grossières s'en séparent ; mais il n'en est pas de même des liqueurs où il y a des sels qui se cristallisent ; car les parties de ces sels se réunissant entr'elles à cause de leur analogie , elles abandonnent sans fermentation les plus grossières qui leur sont heterogenes ; en sorte que si les parties salines du Suc pétrifiant viennent à se réunir avant que d'arriver à un centre , elles laissent un vuide au milieu du corps qu'elles composent ; & c'est alors qu'elles y laissent quelquefois tomber les parties terrestres dont elles se sont séparées , comme elles en abandonnent d'autres à leur superficie extérieure. Ce qui arrive lorsque le Suc pétrifiant est peu abondant , ce qui suffit pour former des Ceodes.

Mais si au contraire le Suc pétrifiant se réunissant de la sorte , il se trouve fort abondant & moins chargé de parties terrestres & grossières , ce qu'il contient de plus

plus pur , fluant & se filtrant vers le centre du vuide , y forme des Cristaux purs , brillants , solides , formés à facetes & en pointe de diamant , tels que j'en ai plusieurs formés de cette sorte dans des Cailloux de pierres à fusil , ce qui prouve sans réplique la verité de mon Systême : sçavoir , que ces Cailloux ont été fluides , qu'il s'y est fait une veritable cristallisation , que c'est d'un Suc semblable que se forment le Cristal de Roche , le Diamant & les autres Pierreries .

C'est donc par toutes ces Pierres & Fossiles que je conserve chez moi , & que je fais voir à tous ceux qui le souhaitent , que je justifie le Systême que je soutiens : au lieu que M. P. aura bien de la peine à persuader de la verité de celui qu'il produit , tandis qu'il ne l'appuyera que sur ce qu'il a pû trouver dans les Livres , & sur ce que dit Cardan , d'une Pierre du Pape Clement VII. dont les taches étoient mouvantes selon le cours de la Lune , sur ce que dit un autre d'une Pierre du Dauphiné , qui contient une liqueur si vive , que si on la met sur la main , elle passe aussitôt au travers sans la blesser ; sur ce que dit Baile , d'une Plante sensitive de l'Isle de Sombbrero , qui a pour racine un gros Ver , ce qui fait qu'elle se retire quand on la touche , enfin sur ce que dit Pline du

E ij mer ;

238 MERCURE DE FRANCE.
merveilleux Camaïeux du Roi Pirrhus
& Gaffarel de celui de Venise,



SONNET

A M^{lle} ISABELLE D. R. G.

*Sur les Bouts-Rimez proposez dans le
Mercure de Mars.*

SUR les Bouts-Rimez que	voilà ,
Vous m'ordonnez , jeune	Isabelle ,
De barboüiller ce papier	là ,
Peut-on vous refuser , la	Belle ?

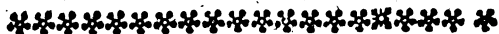
Le Sonnet seroit plein	déjà
Si vous sentiez quelque	étincelle ,
De ce beau feu dont m'embra-	sa ,
Cupidon , par votre	prunelle ,

A mon cœur que ce Dieu vous	offre ,
N'allez pas préférer un	Coffre
Que Plutus vous promet tout	plein.

On tyrannise une	Pucelle ,
Que l'argent achete , &	soudain
L'Amour tombe , au moins il	chancelle.

Par le Chevalier de N. D. M.

LETTRE



*LETTRE ou Suite des Reflexions
sur les Logogryphes.*

Vous n'ignorez pas, Monsieur, que bien des gens lisent avec plaisir le *Mercur* que vous donnez chaque mois ; mais sçavez-vous qu'aux *Quinze-Vingt*, il y eut un Voyant Lecteur pour les Enigmes & les Logogryphes en Vers, que des Aveugles de naissance se font un jeu de deviner ? Je me trouvai par hazard dernièrement dans une de ces Assemblées, où toujours dans les tenebres, l'on ne juge que par l'ouïe & par les yeux de l'esprit, il y eut un de ces Aveugles qui entendant lire le Logogryphe du mois de Mars, soutint que les sons du mot *Roue*, ne pouvoient se trouver dans celui de *Rouan* ou de *Rouen*, parce que, disoit-il, dans le mot *Rouan* il n'y a que trois sons, sçavoir, ceux de *Re-ou-en* & que dans ces trois sons on n'y sent point celui de l'e muet ; cela est vrai, dis-je à ce Docteur tenebreux, je l'ai même démontré dans plusieurs *Mercur*s ; mais comme tous ceux qui chantent ne sçavent pas noter d'oreille ce qu'ils entendent chanter aux autres, de même les Auteurs des Logogryphes en Vers, ne sçavent la plupart leur Langue que par les yeux & sont incapables de faire l'analyse des sons, ils changent sans façon l'i voyelle en j consonne, & l'v consonne en u voyelle, ils confondent les trois sons du caractère e, & ainsi des autres sons, par cette licence que l'ignorance autorise, ils trouvent, par exemple, le mot *j'eus* dans celui d'*Yves*, le *Quinze-Vingt* sentit bien

E iij qu'un

qu'un tel deffaut ne venoit que d'ignorance, mais faute de voir, il n'osa en dire d'avantage.

A propos des Logogryphes Arithmetiques, vous sçavez, Monsieur, qu'on s'est plaint depuis long-temps de la Méthode imparfaite; longue & embarrassée dont les Maîtres ordinaires enseignent l'Arithmetique, la plupart affermissent si fort l'esprit de leurs Ecoliers à la routine de certains exemples ou de certaines regles pratiques, qu'ils se trouvent souvent incapables de faire une petite regle, faute d'avoir les principes & l'esprit des regles, ou l'art de les appliquer dans tous les cas possibles; ce défaut vient sans doute de ce que les Maîtres ordinaires font regarder les especes arbitraires quoiqu'usuelles comme le premier, le plus haut ou l'unique genre qui sert de regle pour toutes les autres especes.

Un de ces prétendus grands Calculateurs me donna l'autre jour comme une grande difficulté de multiplier la somme de 3. liv. 12 s. 9. den. par celle de ——— 3. liv. 12 s. 9. den. & après lui avoir donné la somme qu'il demandoit, je le priai à mon tour de me donner la somme de 6. écus de 6. liv. & de 3. l. 12. s. 9. d. multipliée par ——— 3. l. 12. s. 9. d. en supposant que le louis d'or vaut 4 écus & l'écu six livres, je demandai aussi la somme de — 6. louis 3. écus 3. l. 12. s. 9. d. multipl. par celle de 6. — 3. — 3. — 12. — 9.

Et en supposant que la livre vaut 25. s. & le sou 16. deniers, je demandai encore la somme de 35. livres, 24. s. 15. deniers, multipliée par 35. livres, 24. s. 15. deniers.

Comme plusieurs Arithmeticiens peuvent profiter de l'avis, je me flate, Monsieur, que vous voudrez bien leur en faire part dans l'article des Logogryphes Arithmetiques. J'ay toujours l'honneur d'être, &c.

74. *Logogrise Arithmetique de quatre nombres ou de quatre sons, selon la Table donnée dans le Mercure du mois de Septembre.*

Cinq fois le carré du 1^{er} égale le 2^d.
 Le carré du 2^d... moins sa racine égale trois fois le carré du 3^e... plus sa racine.
 Deux fois le 3^e égale le 4^e moins deux.
 Le quatrième égale 13. fois le 1^{er}.

75. *Logogrise de quatre nombres.*

Trois fois le 1^{er} égale le 2^d plus le $\frac{1}{4}$ du 3^e.
 Le 2^d égale le 3^e plus le $\frac{1}{8}$ du 2^d.
 Le 3^e égale le 4^e plus six.
 Le carré du 4^e égale 3. fois le carré du 1^{er}... moins le 4^e moins un.

*EXPLICATION du Logogryphe
 du Mercure d'Avril, sur les mêmes rimes,*

SONNET.

J'Y suis, non pas, parbleu, pour le coup m'y
 voilà,
 Qu'on offre un Sacrifice à la jeune Isabelle :
 Ce mot en Logogryphe est si bien placé là,
 Que je veux l'expliquer pour plaire à cette
 Belle.

C'est un travail pour moi, mais qu'importe.
 déjà,

De syllabes j'en trouve autant qu'en étincelle.
 E. liij Comme

941 MERCURE DE FRANCE

Comme a dit le Sonnet , & puis retranchant sa
Trois mots dans le moment ont frappé mapru-
nelle.

Un cri, mon cher Lecteur, est le premier qui
s'offre,
Pour le second je dis si du vuide d'un coffre,
Et de tel qui vomit quand son ventre est trop
plein.

Pour le troisiéme est ce qui comme une Pucelle,
Ne sert de rien tout seul, mais le joignant
soudain.
A cent mille autres mots, jamais il ne chancelle.

Par Madame Paulle , de Vernon.

*Explication de l'Enigme du Mercure d'A-
vril , sur l'Air Reveillez-vous , belle
Endormie.*

T On Enigme, Seigneur Mercure,
Me met aisement à quia ,
J'en ai fait cent fois la lecture,
Sans y trouver Alleluia.

Par M^{lle} d'Orvilliers , de Vernon.

LOGOGRYPHE.

Quelquefois de taille geante,
 Je suis apperçû de fort loin,
 Et de grandeur bien differente,
 Je ne suis quelquefois pas plus gros que le
 point.

Sans être un animal, je suis un amphibie;
 Car l'air communément me donne, comme
 l'eau,

Et le mouvement & la vie.

Ma tête est dans le corps d'un Veau.

Ma queue avec art travaillée,

A la parure & l'ornement,

Est pour l'ordinaire employée :

Si vous la retournez, (voyez quel change-
 ment !)

Je deviens un Fleuve celebre,

Plus que n'est le Tage ni l'Ebre.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

PREMIERE ENIGME.

Lorsque la Nature sommeille,
 Je fais paroître mes beautéz :
 Des Champs que le jour à quittez,

D v Je

944 MERCURE DE FRANCE.

Je suis la petite merveille.
Mon éclat n'est point emprunté :
Sur la Terre je suis un Astre ,
Qui ne prédit aucun desastre :
De me prendre l'on est tenté.
Ma lumière croît , diminuë ,
Mais souvent on veut m'approcher ;
Lors je me dérobe à la vûë ,
Et l'on ne sçait où me chercher.

J. B. D. de Versailles.

SECONDE ENIGME.

JE suis à toute heure en danger ,
Et chacun pense à m'outrager ,
Contre toutes Loix de Nature .
Avez-vous jamais entendu
Que l'on condamne à la torture
Celui que l'on a vu pendu ?

J. B. D.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

NOUVELLES LITTERAIRES DES BEAUX ARTS, &c.

LE NOUVEAU TESTAMENT DE
N. S. J. C. traduit selon la Vulgate.
Nouvelle Edition. *A Paris, rue de la
Barcheminerie & S. Jacques, chez Bullot,*

©

M A Y. 1729. 945
& Henry, 1728. 2. vol. in 12. gros caractère, 5. liv. & in 12. petit caractère, un vol. 2. liv.

LE CAPRICE DES MODES, avec la Critique, Dialogue. *A Paris, Quay des Augustins, chez Jacques Langlois, 1729.*

LA MERE RIVALE, Comedie en trois Actes, par M. de Beauchamp. *Ruë S. Jacques, chez Simart, 1729.*

APOLOGIE des anciens Docteurs de la Faculté de Théologie de Paris, Claude de Saintes & Nicolas Isambert. Contre une Lettre du R. P. le Brun, Prêtre de l'Oratoire, inserée dans les Memoires de Trévoux, au mois de Juillet. 1728. *Sur la forme de la Consécration de l'Eucharistie. Par M. P. T. H. Ch. R. P. D. D. ancien Professeur en Théologie. A Paris, Quay des Augustins, chez Chaubert & ruë de la Parcheminerie, chez Bullot, 1726.*

EXPLICATION de ce qui est le plus remarquable dans l'Eglise de Notre Dame de Paris & des nouvelles Chapelles. *A Paris, ruë du Foin, chez P. Delorme, 1729.*

REGLES GENERALES du noble Jeu de Billard, pour y jouer à toutes Billes. *Chez le même. E. vj. Mar*

946 MERCURE DE FRANCE

MELANIE, ou la Veuve charitable
Histoire Morale. *A Paris, rue S. Jacques, chez Ant. des Haye, 1729. in 12.*

DEVOIRS DES PERSONNES DE
QUALITÉ, traduit de l'Anglois. *A Paris, Quay des Augustins, chez Rollin, 1728. 2. vol. in 12.*

L'HOMME de René Descartes, & la
formation du Fœtus, avec les Remarques
de Louis de la Forge, nouvelle Edition,
revûe, corrigée & remise en meilleur
ordre. *Par la Compagnie des Libraires, 1729. in 12.*

CATALOGUE ALPHABETIQUE des
Archevêques, Evêques, Abbez & Prieurs,
qui possèdent des Benefices dépendans du
Roy ; les revenus de ces Benefices, la
Taxe de Rome, la date de la nomination
de ces Benefices. *A Paris, chez d'Houry 1728. in-8. 36. feüilles. On
donnera tous les ans un Supplément à ce
Catalogue, pour les Benefices qui ont été
conferez dans le cours de l'année.*

LA RHETORIQUE, selon les préceptes
d'Aristote, de Cicéron & de Quintilien,
avec des Exemples tirez des Auteurs
Sacrez & Prophanes, tant anciens que
mo-

M A Y. 1729. 947
modernes, divisée en trois Livres. Secon-
dé Edition. *A Paris, Ruë S. Jacques,*
chez Gr. Dupuis 1728. in-12.

RECUEIL des principales décisions
sur les Matieres Beneficiales. *A Paris, ruë*
S. Jacques, chez Armand. 1729. in 8.
de 471. pages.

LA VIE de Ste Agnes de Mont Pol-
tien, Religieuse de l'Ordre de S. Domi-
nique, nouvellement Canonisée. Par le
R. P. Joseph Roux, Prieur du Grand Con-
vent des Freres Prêcheurs de Paris. De
l'Imprimerie de Langlois, ruë S. Etienne
d'Egrez 1728. in-12.

TRAITE' de Tertulien des Prescrip-
tions contre les Heretiques, traduit en
François avec des Remarques. *Ruë S. Jac-*
ques, chez le Mercier 1729.

LA CONVERSION DE L'ANGLE-
TERRE AU CHRISTIANISME, compa-
rée avec la prétendue réformation. Ouvra-
ge traduit de l'Anglois. *A Paris, ruë saint*
Jacques, chez Briasson. 1729. in-8.

Le Pere Nicéron, Barnabite, Auteur des
Memoires pour servir à l'Histoire des
Hommes Illustres dans la Republique des
Lettres, a publié cet Ouvrage.

IDE'E

248 MERCURE DE FRANCE:

IDE'E GENERALE du Gouvernement
& de la Morale des Chinois , tirée par-
ticulierement des Ouvrages de *Confucius*.
Par M. D. S. à Paris, rue Haute-feuille,
chez Claude Simon, 1729. in-4. broch.
de 38. pages.

COLLECTIO *Judiciorum de Novis*
Erroribus, qui ab initio duodecimi seculi
post *Incarnationem Verbi*, usque ad an-
num 1632. in *Ecclesia* proscripti sunt &
notati, &c. Ou RECUEIL des Jugemens
portez contre les Nouvelles Erreurs qui
ont été prosrites & censurées dans l'E-
glise, depuis le commencement du dou-
zième siècle jusqu'en l'année 1632.

L'on y voit aussi les censures ou juge-
mens Doctrinaux des plus fameuses Uni-
versitez, particulierement de Paris, d'Ox-
fort, de Louvain, de Douay en Flandres,
& des principales Ecoles de Theologie,
d'Allemagne, d'Italie, d'Espagne, de
Hongrie, de Pologne & de Lorraine,
accompagnez de Notes, d'Observations
& autres monumens sur les matieres Thé-
ologiques. Cet Ouvrage a été redigé & mis
en ordre par M. Charles du Plessy d'Ar-
gentré, Docteur de Sorbonne & Evêque
de Tullés, in-folio 2. Volumes. A Paris,
chez André Cailleau, Place de Sorbonne,
1728..

RECUEIL

RECUEIL des principales décisions sur les Matieres Beneficiales, Extraites des Canons, des Conciles & des plus celebres Auteurs ; conformes aux Edits & Déclarations du Roy, & à la Jurisprudence des Parlemens du Royaume & du Grand-Conseil. *A Paris, rue S. Jacques, chez Armand 1729. in-12.*

MAXIMES DE BALTHAZAR GRACIAN, traduites de l'Espagnol, avec les Réponses aux Critiques de l'Homme Universel & du Heros, traduits du même Auteur. *A Paris, Quay des Augustins, chez Barrois, in-12.*

TRAITE' DES FIEFS ; Par M. Claude Pocquet de Livoniere, Conseiller au Présidial d'Angers, & ancien Professeur du Droit François en la même Université. *A Paris, rue S. Jacques, chez J. B. Coignard, 1729. in-4, de 714. pages.*

DICTIONNAIRE DE LA LANGUE FRANÇOISE, ancienne & moderne de Pierre Richelet, augmenté de plusieurs additions d'Histoire, de Grammaire, de Critique, de Jurisprudence, & d'un nouvel Abregé de la vie des Auteurs, cités dans tout l'Ouvrage. *A Lion, & se vend à Paris, rue S. Jacques, chez Etienne, 1728. 3, vol. in-fol.*

LA

250 MERCURE DE FRANCE.

LA RELIGION CHRÉTIENNE, démontrée par la Résurrection de N. S. J. C. en 3. Parties. Avec un Supplément où l'on découvre les principaux points de la Religion naturelle : par feu M. *Homfroy Ditton*, Maître de l'Ecole de Mathématique, érigée dans l'Hôpital de Christ à Londres. Traduit de Langlois. *A Paris, chez Chaubert, Quai des Augustins, à la Renommée* 1729. in-4. pp. 528. & 34. pour la Table & la Préface.

Cet Ouvrage important & très-célèbre en Angleterre, méritoit d'autant plus d'être traduit en notre Langue, que quoique nous ayons déjà plusieurs Livres en faveur de la Vérité de la Religion Chrétienne, nous n'en avons encore aucun, dont la méthode, la force & la solidité fussent comparables au mérite de celui-ci. A moins d'être opiniâtre à l'excès & tout à fait déraisonnable, on ne peut se défendre d'avouer les conséquences que l'Auteur tire de ses principes évidens.

Le Livre est partagé en 3. Parties. Dans la première, l'Auteur expose aux yeux des Deïstes les conséquences d'un examen négligé. Dans la seconde, il explique la nature & l'obligation de l'évidence morale ; & dans la troisième, il détaille les preuves de la Résurrection de J. C. Les deux premières Parties ne sont, comme

en

on voit, que des préliminaires ; mais elles disposent le Lecteur d'une manière insensible & avantageuse à sentir la force des raisons que renferme la troisième. Dans la première, on prouve que *c'est l'intérêt du Deïste d'examiner la Vérité de la Religion de J. C.* pour peu qu'il sçache faire usage de sa raison ; on lui démontre que l'insensibilité, l'indifférence & la sécurité où il vit, sans se mettre en peine de chercher la Vérité, est un aveuglement honteux & insensé. Pour le tirer de ce funeste état, on ne lui propose que l'examen du fait décisif de la Resurrection de J. C. parce qu'en supposant cette Resurrection véritable, l'incrédulité n'a plus de ressource & demeure sans défense. Dans cette première Partie, l'Auteur sans s'éloigner de son sujet, s'étend sur des points curieux & intéressans. Il fait voir, par exemple, à la pag. 36. que les devoirs pénibles de la Morale Chrétienne pourroient être retranchés de la Morale, sans détruire les obligations naturelles qui sont nécessaires pour le bien public & pour le bien particulier dans ce monde. Quoique l'Auteur prouve par de bonnes raisons, que le libertinage de l'esprit doit sa naissance au libertinage du cœur, il avoue pourtant p. 49. qu'il peut procéder d'une source moins odieuse. Il fait voir p. 59.

&c

952 MERCURE DE FRANCE.

& suiv. que les Deïstes qui font profession d'observer la Loi naturelle ne l'observeront jamais si constamment & si parfaitement qu'un Chrétien qui pratique la Loi de l'Evangile. Il va plus loin : selon lui *il faut être bien hardi pour compter sur la probité d'un Deïste.* Enfin l'Auteur examine à fond s'il est plus sûr pour l'autre vie d'être Chrétien que d'être Deïste, & il faut avouer que par rapport à cet article, qui n'avoit jamais été approfondi, il dit des choses très-justes, très-neuves, & de la dernière conséquence.

Dans la seconde partie, où l'Auteur expose les principes généraux sur lesquels la créance de la Résurrection de Jesus-Christ est fondée ; il fait voir que l'esprit humain est obligé d'admettre des preuves de différent genre, & ensuite que la Résurrection de Jesus-Christ est un fait dont la preuve est d'une évidence qui oblige l'esprit humain à l'acquiescement. Dieu, selon lui, en nous créant raisonnables, a dû donner des loix à notre entendement, pour en régler les opérations. Conformement à ce principe, qu'il développe ; il examine le pouvoir qu'ont les hommes de rejeter une preuve suffisante malgré l'obligation naturelle où ils sont de la recevoir. Il fait voir que l'homme ayant été créé libre, sa volonté n'est point
dans

dans une dépendance nécessaire de l'entendement , enforte qu'elle en méprise souvent les lumieres ; désordre causé par le soulèvement des passions, & qui est très-criminel. L'Auteur propose ici un moyen court & general pour ne point abuser de sa liberté. Après quelques digressions Métaphysiques & Morales , l'Auteur revient à son sujet principal, & fait voir qu'il est tout-à-fait conforme à la Loi que le Créateur nous a donnée pour régler les operations de notre entendement , & à la premiere destination de cette faculté, que nous recevions pour vrai tout ce qui est appuyé sur une preuve, telle que celle qui démontre la Résurrection de Jesus-Christ ; preuve qui a une connexion étroite avec l'évidence Morale. Ici l'Auteur établit l'origine , la nature & les caracteres de l'évidence Morale ; & par rapport à cette matiere il avance de suite 15. Propositions Phylosophiques qu'il prouve. Il employe le reste de cette seconde partie à combattre le Pyrronisme en fait d'évidence Morale ; il propose ensuite un raisonnement précis pour confondre les obliqueitez du Pyrrhonien à systême , & donne divers avis utiles & plusieurs Solutions à l'usage des personnes qui cherchent sincerement la verité.

Après avoir ainsi préparé l'esprit du
lecteur

954 MERCURE DE FRANCE:

lecteur, l'auteur entre dans la troisième partie, où il entreprend de prouver évidemment la vérité historique de la résurrection de Jésus-Christ. D'abord il se prévaut de l'aveu des Mahometans, & de celui des Juifs en général, & il examine le fameux passage de Joseph qu'il soutient être authentique. Il est à croire que l'auteur n'a pas prétendu fonder sa démonstration sur cette première preuve, non plus que sur les foibles témoignages rendus à l'Histoire de l'Evangile par Suétone, Tacite, Pline, Lucien, Julien & Celse. Mais comme la plupart des circonstances qui servent à éclaircir le fait de la résurrection de Jésus-Christ sont tirées des Livres Historiques du Nouveau Testament, l'Auteur en établit d'abord l'authenticité (ce qu'a négligé de faire l'auteur de *la Religion prouvée par les faits*, comme son censeur lui a reproché dans ses Lettres.) M. Ditton approfondit cette matière, & la traite en habile homme. Après cela il examine la nature des témoignages rendus à la résurrection de Jésus-Christ. 1° Les témoins sont en grand nombre. 2° Ils déposent non ce qu'ils ont ouï dire, mais ce qu'ils assurent avoir vu. 3° Ils témoignent d'une manière équivalente aux sermens. 4° Ils le font dans le lieu même & le plutôt qu'il

qu'il se peut. 5°. Ils témoignent avec éclat. 6°. Ces témoins sont irréprochables & non suspects. 7°. Rien ne prévient en leur faveur. 8°. Ils déposent sans aucun intérêt temporel. 9°. Ils déposent contre leurs préjugés. 10°. En suivant les maximes de leur Religion, pour peu qu'ils eussent eu de conscience, ils ne devoient pas entreprendre de tromper les hommes au sujet de la résurrection de Jesus Christ. 11. Ces témoins n'étoient ni scelerats ni Athées. 12. Ils étoient convaincus de ce qu'ils témoignent. 13. Ils n'étoient ni visionnaires ni foux. L'Auteur prouve cela d'une manière claire & sensible; & passe ensuite à des preuves plus sçavantes, plus relevées & plus neuves, qu'il faut voir dans le Livre même pour en sentir la force & la sublimité. Cette dernière partie est la principale, & contient XI. *Chapitres* & 76. *Articles* differens. L'Auteur assure qu'ayant eu pour but d'examiner solidement la Résurrection du Sauveur qui sert de preuves & de base à la Religion Chrétienne, il l'a fait avec la même impartialité que s'il ne la croyoit pas. Ne se faisant aucun scrupule d'avouer ce que la raison & la vérité exigeoient qu'il avouât, il n'a point supprimé les objections des incrédules, mais les a rapportées de bonne foi sans

sans néanmoins se complaire à leur prêter des couleurs séduisantes. Enfin, tout son Livre roule sur deux points, sçavoir : les obligations de l'entendement humain par rapport à l'évidence Morale, & la vérité historique en fait de la résurrection de Jesus-Christ.

Le Supplement, qui est une espece de quatrième partie, n'est pas moins curieux. L'Auteur y attaque le grand nombre des Déistes, qui pour lier leur système se croient obligez d'être Materialistes. Il prouve d'une façon assez nouvelle la spiritualité de l'ame humaine. Enfin, il combat avec force le Système des Spinosistes, & établit le dogme d'une Providence qui a réglé tout éternellement, & qui préside à tout. Le mal moral, dit-il, ne contredit point cette idée d'arrangement primitif, & de direction de la part de la Providence, parce que des créatures, qui sont tout à la fois libres & bornées, peuvent s'écarter de l'ordre éternel, dont l'Etre infini ne s'écarte jamais. Il prétend que les fausses idées qu'on se forme de la *liberté* & de la *nécessité* sont cause de tout l'embarras & de toute l'obscurité de cette matiere. Le monde, selon lui, a été créé par une nécessité de choix & non par une nécessité de nature.

Quoique le stile de cette Traduction
ne

ne soit pas châtié, il est néanmoins élégant en plusieurs endroits, & ordinairement fort & nerveux. Le prix du Livre est de six liv. on en a aussi tiré quelques Exemplaires en grand papier, lesquels sont d'un autre prix, & forment une édition magnifique. Comme cet Ouvrage a un grand cours & est très estimé de toutes les personnes qui ont des lumières & de la piété, nous avons crû devoir en rendre compte d'une manière un peu étendue.

Le même Libraire donnera dans quelques mois au Public la Traduction d'un Ouvrage de M. Lessye, aussi estimé que celui-ci par les Anglois, mais moins long; Intitulé: *Méthode courte & facile pour combattre les Déistes, où l'on démontre la vérité de la Religion Chrétienne par quatre règles certaines.* M. l'Abbé Desfontaines est l'Auteur de cette Traduction.

Il vient de paroître un Livre qui se débite chez le *Mercier* fils, & *Morin*, rue S. Jacques, près la Fontaine S. Severin, intitulé: *Essay de l'Histoire du Commerce de Venise.* vol. in-12. de 200. pages, sans l'Épître & la Préface. 1729.

Il semble que le fond de cet Ouvrage regarde la science du Commerce par rapport à l'intérêt de l'Etat. Cette matière
intéressante

258 MERCURE DE FRANCE.

intéressante n'avoit point encore été traitée. Il paroît que l'Auteur a voulu établir ses principes sur des faits puisés dans l'Histoire de Venise, qu'il a prétendu justifier ces principes par l'événement & les autoriser de la sagesse du Gouvernement de Venise. L'on croit que le mot *Politique* manque après celui d'histoire dans le titre de cet Ouvrage pour le rendre plus conforme à ce qu'il contient.

L'Auteur commence sa Préface par dire qu'il a crû qu'une Histoire où l'on apercevrait quelle a été la conduite des Vénitiens touchant leur Commerce, seroit une chose agréable au Public : ce qu'il paroît présumer de la sagesse du Gouvernement de Venise.

Il divise son Histoire dans les cinq âges de la République. Le premier commence à l'an 421. Le second à 697. le troisième à 1173. A l'égard des deux dernières parties qu'il croit devoir différer de donner au Public, l'une traitera depuis 1290. jusqu'à la Ligue de Cambray, & la dernière depuis cette Ligue jusqu'à présent. L'Auteur promet que ces deux parties seront encore plus intéressantes que les trois premières qu'il vient de mettre au jour.

Après la Préface l'Auteur propose à son Lecteur de se rappeler quelques principes

types qu'il expose immédiatement après. Ces principes paroissent néanmoins nouvellement conçus , & être le fruit d'une profonde méditation sur la matiere du Commerce qui interesse un Etat. Il termine ces principes, en disant que c'est dans la vuë de connoître quelque chose de la sagesse des Venitiens , qu'il va tâcher de résumer le peu de faits qu'il a été possible de recueillir touchant l'Histoire du Commerce de Venise.

L'Auteur debute dans son histoire , par dire que Venise , ou la Republique de ce nom , doit au Commerce sa naissance , son accroissement & son opulence , à l'usage que la Republique sçut faire des fruits de ce Commerce , le haut degré de puissance où elle monta , & sa durée, bien plus à l'attention du gouvernement sur le Commerce qu'à la sagesse de ses autres Loix , ou de ses autres dispositions , dont la plupart sont relatives au Commerce. Et après avoir dit ce qu'étoit d'abord le terrain sur lequel la Ville de Venise est bâtie, il rapporte comment les Isles des Lagunes furent peuplées , & la nécessité où se trouverent ses habitans de chetcher à satisfaire leurs besoins dans l'exercice du Commerce extérieur.

Il peint ensuite la naissance du Commerce dans un état naissant , & ce mor-

F ccau

966 MERCURE DE FRANCE.

ceau qui est curieux , développe comment le Commerce du dehors est le Canal de la richesse publique & l'ame de l'Etat. Cet endroit & ce qui suit, comme le reste de l'ouvrage , contient un bon nombre de principes & de maximes, dont la connoissance peut être agréable & utile. A mesure que l'Auteur avance dans la narration , l'ouvrage devient historique & intéressant; mais il est écrit d'un stile assez concis pour qu'il soit difficile d'en faire un bon Extrait qui ne soit pas trop long.

LETTRES CRITIQUES ET DOGMATIQUES , adressées à M^r J. Alph. Turretin, Ministre & Professeur à Genève , au sujet de son livre intitulé *Nubes Testium*. A Lyon , chez Plaignard , 1728. in-16. de 227. pages.

DE GLI ANFITEATRI , e Singolarmente del Veronese , libri due , ne quali si tratta quanto appartiene all'Historia , & quanto all'Architettura , &c, A Veronne , chez Jean Albert Tumermani. 1728. in-12. de 348. pages, sans la Table. 15. planches.

Dans cet Ouvrage , divisé en deux parties , le sçavant Auteur traite dans la premiere son sujet en Historien , & dans la seconde , il l'examine en Architecte.

Il

Il fait dans l'une l'histoire des amphiteatres , & dans l'autre il en donne la description.

On apprend que ce curieux Traité est de l'illustre Marquis Maffei , & qu'il doit faire partie du grand Ouvrage qu'il doit donner , sous le titre de *Verona Illustrata*.

L'ANGLETERRE AUX PRISES avec elle-même , ou raisons des deux partis , exposées par eux-mêmes aux yeux de la Nation , &c. *A Amsterdam , chez Weistheins & Smith. in-8°.*

HISTOIRE NATURELLE des Insectes de l'Amerique , particulièrement de Surinam , représentées en figures dessinées au naturel , & expliquées en Latin & en François. *A Amsterdam , chez Bernard. Tome second. Il ne sera en vente qu'au mois de Decembre prochain.*

BIBLIOTHEQUE RAISONNE'E des ouvrages des Sçavans de l'Europe , &c. *A Amsterdam , chez Weistheins & Smith.* C'est un nouveau Journal , qu'on publie tous les trois mois , & qui paroît depuis le mois de Juillet 1728.

Les Particuliers qui ont à retirer le Tome quatrième des *Ceremonies Religieuses* , soit par souscription , soit pour parfaire ce qu'ils ont acheté de cet Ouvrage , sont avertis de
F ij s'adresser

962 MERCURE DE FRANCE.

s'adresser au Sieur *Jean Frederic Bernard*, Libraire d'Amsterdam, qui a imprimé cet Ouvrage. Il aura soin de leur fournir promptement des Exemplaires choisis & des Figures bien tirées : il en fera autant pour les souscriptions des Tomes 5. & 6.

DE LA LUMIERE DES COULEURS & de la Vision, suivant les principes du Chev. Newton, par G. L. le Sage, *A Geneve, chez J. F. Bardin*, 1729. in-12. Brochure. pp. 34.

L'Auteur, suivant pas à pas le système d'optique du celebre Anglois, dit que la lumiere n'est pas seulement une action sur le milieu, mais une matiere particuliere qui étant lancée par le corps lumineux, se porte rapidement en ligne droite & jamais autrement, que cette matiere est pesante, dure & elastique : qu'elle penetre les corps, s'y imbibe, s'y fige ; & qu'en un mot c'est la matiere du feu.

Si la lumiere n'étoit qu'une action sur le milieu, M^r le Sage dit qu'à la rencontre des corps, elle se communiqueroit non-seulement en ligne droite, mais aussi derriere les obstacles comme le son, & qu'il ne devoit y avoir ni nuit ni opacité.

Les Experiences du Prisme, selon qu'il les interprete, font juger que la lumiere n'est pas un liquide homogene, mais un composé

composé de corps heterogenes, qui étant de differente grosseur, se meuvent directement avec des forces inégales, & sont plus ou moins *refrangibles* les unes que les autres.

La dureté & l'élasticité de la lumiere sont prouvées par sa reflexion à la rencontre des corps durs.

La pierre de Bologne, le regule d'antimoine calciné au miroir ardent, & les autres corps que la calcination rend plus pesans, prouvent la pesanteur de la lumiere, & qu'elle s'imbibe dans les corps.

La pierre de Bologne exposée à un feu bleu, jaune, verd ou rouge, rend dans l'obscurité une lumiere de la même couleur.

L'observation des Satellites de Jupiter a fait reconnoître que la lumiere se communique successivement; parce que, lorsque la terre en est plus éloignée, leur lumiere y parvient 22 minutes plus tard.

De ce que la lumiere est toujours réfléchië à angles égaux, l'Auteur conclut qu'elle penetre toujours un peu les corps réfléchissans, & en est réfléchië par une seconde ou troisième surface: autrement, dit-il, les inegalités des surfaces mettroient beaucoup d'inégalité dans les réflexions.

Selon M^r Newon, les corps les plus rares sont les plus *refrangibles*. Le vuide

F iij de

964 MERCURE DE FRANCE.

de la machine pneumatique l'est plus que l'air , l'air plus que l'eau. Les rayons du Soleil reunis dans un foyer avant la pluie, & lorsque l'air est chargé de vapeurs, font plus d'effet qu'après , lorsque le ciel est plus serain.

Les couleurs dans les corps colorés ne doivent être qu'une certaine grosseur des parties de la lumiere, ou une certaine disposition des parties de ces corps, capables de réfléchir ou de transmettre la lumiere d'une certaine maniere,

Un rayon avant la refraction est comme un faisceau de rayons de diverse nature , qui se separent les uns des autres dans la refraction, & s'éloignent les uns plus, les autres moins de la ligne droite. Cette séparation des rayons est un grand obstacle à la perfection des Telescopes. Le blanc resulte de tous ces rayons entremêlés, & les autres couleurs de leur séparation.

On écrit de Leyde que P. Vander-Aa , a achevé d'imprimer, & a mis en vente le grand Ouvrage auquel il a travaillé pendant 20. ans. Il contient 60. volumes in-folio, sous ce titre. *La Galerie agréable du monde*, où l'on voit en un grand nombre de Cartes très-exactes , & de belles Tailles-Douces, les principaux Empires ,
Royaumes,

Royaumes , Republicues , Provinces , Villes , Bourgs & Fortereſſes , avec leur ſituation , & ce qu'elles ont de plus remarquable. Les Iſles , Côtes , Rivieres , Ports de mer & autres lieux conſiderables. Les Antiquités , les Abbayes , Eglifes , Académies , Colleges , Bibliothèques , Palais & autres Edifices , tant publics que particuliers : comme auſſi les maiſons de Campagne , les habillemens & mœurs des peuples , les jeux , les fêtes , les ceremonies , les pompes & les magnificences. *Item* , les Animaux , Arbres , Plantes , Temples & Idoles des Payens , & autres raretés dignes d'être veües dans les quatre parties de l'Univers. On n'a imprimé que cent Exemplaires de cet Ouvrage ; le prix de chaque Exemplaire eſt de 416. florins.

On apprend de *Naples* , que la nouvelle Edition des *Vies des Peintres* , ouvrage très - rare de Bellory , ſe vend chez *François Ricciardi & Joſeph Buon*. On l'a augmentée de la vie de *Luc Giordano* , fameux Peintre Napolitain , écrite par M. Bernard di Dominico.

De *Rome* , que le Pere *Laderchi* , Prêtre de l'Oratoire a entrepris de continuer les *Annales de Baronius*. Il a donné depuis
F iii) quelques

966 MERCURE DE FRANCE.

quelques mois son premier volume , qui contient les premières années du Pontificat de Pie V.

De *Londres* , que M. *Pope* a publié une nouvelle édition des Oeuvres de *Shakespeare*, Poète Dramatique, conférée & comparée avec les éditions précédentes. *in-12.*

Idem. Traduction en Anglois , de *l'Avis d'une mere à son fils & à sa fille* , écrit en François par la *Marquise de Lambert* , *in-12.*

On imprime aussi à *Londres* , par souscription , *l'Histoire de la Révolution arrivée dans l'Empire de Maroc* , à la mort de *Muley-Ismaël* , avec des *Observations Physiques , Morales & Politiques* , & une *Carte du Pays* , gravée par *Senex*.

M. *Braithwaite* , Capitaine , Auteur de cet Ouvrage , a été à portée d'être très-bien informé , puisqu'il a accompagné M. *J. Russel* , Consul General d'Angleterre , au Royaume de Maroc , & témoin oculaire de tous les événemens considérables.

De *Venise* , l'impression dont on a déjà parlé de *l'Histoire Byzantine* , que prépare B. *Javarina* , est proposée aux Souscripteurs moyennant cent ducats. Il y au-

ra 22. vol. *in-fol.* qui feront 34. Tomes. Le premier a dû être mis sous presse ce mois-ci , & il en paroîtra un volume tous les deux mois & demi. Avant que l'impression d'un volume soit commencée , les Souscripteurs doivent avoir fait tenir à Venise les 29. liv. qu'il doit coûter.

On apprend aussi que la Traduction d'*Oppien*, par M. *Salvini*, sur l'art de la Chasse & de la Pêche des Anciens , est achevée d'imprimer.

Jean-Baptiste Besogne pere , ancien Imprimeur du Roi à Rouen , vient de mettre en vente une seconde édition du *Nouveau Traité du Nègoce de France*, en 2. vol. *in-12.* par M. de Blainville, Arpenteur Royal , assez connu par differens Ouvrages que le Public a bien reçûs. Cette édition est considérablement augmentée , & contient un Traité d'Arithmétique , tous les Tarifs nécessaires , tant pour l'aunage des Toiles & Draps que pour les réductions des Aunes , des Vares & des Verges , des Villes de France , Hollande , Hambourg , &c. On y trouve aussi tout ce qui concerne la Banque , le Change , le Rechange , les formes , termes & diligence des Lettres & Billets de Change, les Monnoyes réelles & imaginaires , les prix courans des Places &

268 MERCURE DE FRANCE:

en quelles monnoyes on y tient les écritures ; avec le moyen de faire les Changes & les réductions pour les Traités & Remises, tant de Flandre que d'Hollande, d'Angleterre , d'Hambourg , &c. On a joint à la fin du second volume , *le Traité de la Jauge de la Marine* , du même Auteur , avec un abrégé de la Navigation bien augmenté: on n'y a rien épargné pour rendre ce Livre utile à tous Négocians , Banquiers , Financiers , &c. Il se vend à Paris chez *André Cailleau* , Place de Sorbonne , à *S. André* 1729.

On trouvera chez le même Libraire.

Traité des grands Chemins de l'Empire Romain , nouvelle édition , revüe avec soin , & enrichie des Cartes de Peutinger , & des Figures. Par *Nicolas Bergier* Avocat au Siège Présidial de Reims, in-4. 2. vol. 1728.

Praxis Medica , sive *Commentarium in Aphorismos de cognoscendis & curandis Morbis* , auctore *Hermanno Boerhaave* , Phil. & Med. Doctore , Medecinæ , Botanices , Chemiæ , & Collegii Practici Lugduni Batavorum Professore , in-12. 5. vol.

Historia Plantarum , quæ in Horto Academico Lugduni Batavorum crescunt cum earum characteribus , & Medicinalibus virtutibus. Desumptis ex ore clarissimi

Jimi hermanni Boerhaave, in-12. 2. vol.

Voyages très curieux & très renommez faits en Moscovie, Tartarie & Perse, par le sieur *Adam Olearius, &c. in-fol. 2. vol.* remplis de Figures en Taille-douce, nouvelle édition très augmentée.

Le Paradis perdu de Milton. Poëme héroïque, traduit de l'Anglois, avec les Remarques de M. Addisson, *in-12. 3. vol. chez Cailleau, Quai des Augustins, à S. André, Brunet fils, Grand'Salle du Palais, au S. Esprit. Bordelet, rue S. Jacques, à S. Ignace, & Henry, rue S. Jacques, vis-à-vis S. Yves. 1729.*

Montalant, Libraire à Paris, qui imprime par voye de souscription le vaste Recueil des Pièces anciennes des P. P. Martene & Durand, Religieux Benedictins de la Congrégation de S. Maur, intitulé, *Veterum Monumentorum amplissima Collectio*, & qui doit être composé de 9. vol. *in-fol.* dont il a donné les trois premiers Tomes en souscrivant, donne avis aux Souscripteurs de cet Ouvrage, qu'il distribue actuellement les Tomes 4. 5. & 6. de cette Collection, qu'il continue l'impression des trois derniers, pour les leur donner le plutôt qu'il lui sera possible; que le premier paiement de cette Souscription ayant été de cent

Fvj livres

270 MERCURE DE FRANCE

vres , il reçoit les cinquante livres restantes du prix. Il donne aussi avis aux personnes qui voudront souscrire , qu'ils y seront encore admis jusqu'à la fin de Septembre prochain , en prenant ces six volumes , & en payant les cent cinquante livres qui est le prix porté par l'avis aux Souscripteurs , après lequel tems expiré , l'on n'y sera reçu qu'à deux cent livres.

On trouve aussi chez le même Libraire les Livres suivans.

Bullarium magnum. fol. 8. vol. Luxembourg 1728.

Histoire Littéraire de la Ville de Lyon, par le Pere de Colonia , vol. in-4.

Dictionnaire de Richelet. fol. 3. vol.

Histoire Littéraire de la Grande-Bretagne. in-12. 16. vol.

Mémoires pour servir à l'Histoire des Négociations du 18. siecle , par M. de Lamberti , in-4. 6. vol. la Haye 1728.

Le Traité du Nivellement , de M. de la Hyre , avec un Traité de la Mesure de la terre , par M. Piquart , vol. in-12.

Traité des Arbitrages de Change , contenant la véritable maniere dont les principales Places de l'Europe se servent pour la direction de leurs Changes. Par M. Wiertz , Agent de Change de la Ville de Bâle. 1729.

Jean

Jean Villette fils , Libraire , rue saint Jacques , à S. Bernard , vient de mettre en vente un Livre intitulé : *l'Univers materiel , ou Astronomie Physique , premiere partie , composé par M. F. Petit*. C'est un nouveau Systême du monde different de celui de M. Descartes, & de tous ceux qui ont paru jusqu'à présent. Il suppose quatre matieres , & n'attribue de mouvement qu'à la premiere , qui seule cause la pesanteur. Il prétend que l'air n'est point pesant , & que l'on ne peut rien attribuer à la pesanteur de l'air qu'il appelle troisieme matiere , & fait naître la lumiere d'un mouvement communiqué à la seconde matiere par la premiere.

L'on trouve aussi chez le même Libraire. & chez François Chereau , Graveur , rue S. Jacques , aux deux Pilliers d'or , *La Passion de N. S. J. C.* & les actions du Prêtre à la Sainte Messe , avec des Prieres correspondantes aux Tableaux gravez par Sebastien le Clerc , vol. in-12.

Les Figures de la Passion de N. S. J. C. accompagnées de Reflexions propres à donner l'intelligence de ce Mystere. Volume in-8.

Nous avons déjà annoncé une Brochure in-8. qui se vend chez Etienne & chez Bauche , sous le titre de *Paritez en Ban-*
que

972 MERCURE DE FRANCE:

que, ou l'égalité des Changes de l'Europe, démontrées par des principes à la portée de toutes sortes de personnes, &c.

Ce petit Ouvrage est divisé en sept Chapitres, chaque Chapitre contient six égalitez ou questions différentes; le premier Chapitre sert à découvrir la Parité ou l'égalité du Change de Paris pour Amsterdam, ou d'Amsterdam pour Paris, par le rapport des Changes de Londres, d'Hambourg, de Genève, de l'Espagne, du Portugal & de l'Italie.

Le chapitre second sert à découvrir la Parité du Change de Paris pour Londres, par les mêmes rapports. Le 3. de Paris pour Hambourg. Le 4. de Paris pour Genève. Le 5. de Paris pour l'Espagne. Le 6. de Paris pour le Portugal. Le 7. de Paris pour l'Italie.

Chaque égalité ou question est suivie de la Règle, & la Règle a une instruction pour la faire. On trouve au commencement de ce Traité, en huit articles séparés, les noms & la division des Monnoyes Etrangères, & les différentes manieres dont les Places de Commerce changent entr'elles.

Selon un Mémoire qui nous a été communiqué, on doit donner dans peu de temps une suite du Poëme Latin, intitulé

Con-

Connubia Florum, les mariages des fleurs, qui fut si bien reçu du Public l'année dernière. M^r de la Croix, Docteur en Médecine, qui en est l'Auteur, comptoit d'en publier une seconde partie, mais ses autres occupations l'en ont détourné. En attendant qu'une si bonne main reprenne la plume, un Particulier fait une espèce de suite de ce Poëme, sous le titre d'*Apologie des Fleuristes* & de tous ceux qui se plaisent à cultiver ces presens si agréables de la nature. On joindra à cette Pièce françoise, qui est fort ingénieuse, cinq ou six Odes Latines d'une excellente composition, sur l'origine, l'utilité, & la culture des Citronniers & des Orangers. On n'oubliera pas de faire mention à la fin de l'ouvrage de Jean Robin, célèbre Fleuriste du Jardin Royal, dans la minorité du Roy Louis XIV.

On prépare deux Réponses à la Lettre de M^r Petit, Docteur en Médecine & Académicien, concernant l'attouchement de l'Uvée au CrySTALLIN.

M. de Voltaire, qui est arrivé depuis peu de Londres, travaille actuellement & doit donner dans peu, *l'Histoire du Roy de Suede, Charles XII*. Un Officier attaché à ce Prince, & qui l'avoit suivi dans

974 MERCURE DE FRANCE.

dans toutes les expéditions , a donné des Mémoires à M. de Voltaire. Cet ouvrage fera deux Volumes in-12.

On apprend de Moscou , que M. Jwan Kyrilow , Secrétaire du Sénat de cette Ville , a envoyé à l'Académie des Sciences de Pétersbourg , une espèce d'Amianthe , dont on trouve une assez grande quantité dans la Sibirie , & qui après quelques préparations , fournit une filasse incombustible dont on peut faire de la toile. Il y a joint un morceau d'une mine de Cuivre marbré qu'on trouve dans la même Province , & qu'on a déjà employé à divers ouvrages.

L'Académie a ordre de faire les observations sur ces deux matières , & de les communiquer au Public.

Vers le milieu du mois dernier , l'Académie Royale de l'histoire à Lisbonne tint une Assemblée publique , dans laquelle Dom Joseph d'Acunha Brochado , Conseiller au Conseil des Finances & Chancelier des Ordres Militaires , fit l'Eloge funebre du feu Marquis de Fronteira , l'un des Directeurs de cette Académie , à la place duquel on élit Dom Diego de Mendonça Corte-Real , Conseiller au Conseil des Finances , ci-devant Envoyé extraordinaire du Roy de Por-

Portugal auprès des Etats Generaux , pour continuer en Langue Portugaise l'Histoire du Royaume de Portugal , pendant tout le temps qu'il a été sous la domination des Romains.

D'autres Lettres de Lisbonne portent , que le 25. Mars , les élèves de l'Académie militaire de cette Ville , allèrent sur le Port voir les épreuves de plusieurs machines de guerre & de quelques autres utiles à la navigation , sur lesquels M. de la Pomeraye , Chef de cette Académie , leur avoit donné des leçons publiques , & il leur démontra par une experience qui réussit assez bien , qu'un corps sphérique concave d'une certaine capacité , doit se soutenir entre deux eaux , de quel que metal qu'il soit construit , pourvu qu'il soit exactement bouché.

On apprend de Londres , que le Chevalier Hans - Sloanne , Président de la Société Royale , presenta sur la fin du mois dernier au Roy & à la Reine , de la part de la Société , une branche d'un des quatre grands Cedres du Jardin des Plantes de Chelsea , à laquelle il y avoit neuf pommes. Ce qui fut reçu fort gracieusement de L. M. qui promirent au Chevalier Sloanne d'aller voir ce Jardin &

978 MERCURE DE FRANCE:

& les Cedres qui y ont crû , qu'on dit être les plus grands qui soient en Europe.

On mande de Florence que le 12. du mois dernier vers les deux heures après minuit , on y avoit vû une *Aurore Boreale* , qui tenoit un espace d'environ 90. degrez , entre l'Est & le Nord. On ajoute que ce Phénomene avoit été précédé d'un orage accompagné d'éclairs & de tonnerres.

Le Mercredi 27. Avril , l'Académie Royale des Sciences , tint son assemblée publique , à laquelle présida M. le Chancelier ; M^r Lemerî ouvrit la séance par un Discours sur la nécessité de la Saignée ; ce Discours doit servir de Préface à un Ouvrage que M^r Lemerî prépare contre le sentiment de M^r Silva, sur les Saignées révulsives & dérivatives.

M^r de Jussieu , lut ensuite un Mémoire sur un remede spécifique contre les dissenteries , plus efficace que l'hipécacua. Ce remede est un écorce d'arbre de Lisle de Cayene , nommé *Simarouba*.

M^r Geoffroi le jeune , finit la séance par une Dissertation sur l'examen du vinaigre concentré par la gelée.

Nous donnerons dans un autre Journal l'Extrait de ces différentes Pièces.

Le

Le Secrétaire de l'Académie déclara dans la même séance, que M^r Bouguier, Professeur d'Hydrographie au Croisil, petit-Port en Bretagne, avoit remporté le Prix de cette Académie, dont le sujet étoit, *la Perfection des Instrumens qui servent à prendre hauteur sur mer.* Le même M^r Bouguier avoit remporté il y a deux ans le Prix de cette Académie, dont le sujet étoit la *Mâturation des Vaisseaux.*

On a appris de Compiègne un fait singulier. Une Biche qu'on ne chassoit point, effrayée par les chiens & les Chasseurs, se jeta dans un étang, & s'y noya. On la fit retirer, & par sa grosseur on jugea qu'elle étoit pleine. Effectivement elle l'étoit prête à mettre bas. On l'ouvrit & on trouva un Fœtus très-bien formé, mais ayant deux testes bien distinctes, quatre yeux & trois oreilles seulement, la 4^e oreille étant confondue dans la Suture qui joint les deux testes. Ce morceau singulier a été envoyé à M^r Winslow, de l'Académie Royale des Sciences, qui l'a fait dessiner & l'a disséqué ensuite pour en donner une Description au Roy.

REPONSE de M. Thiout, Orloger, à la Lettre de M. le Roy l'aîné, insérée dans le Mercure d'Avril, page 746. au sujet des propriétés

Pour vous répondre, Monsieur, je me sers de la voye que vous avés prise. Je commencerai par vous dire que lors que j'ay donné au public une idée avantageuse de l'échappement de M. de Flamanville, j'ay crû qu'il étoit temps de rendre justice à celui de qui je le tiens, m'aquitter de ma promesse, & exciter la curiosité du Public; c'est ce qui m'a déterminé à le publier, avec d'autant plus de raison que j'étois assez fondé en expériences pour être seur de ce que j'ay avancé.

Je n'ignore pas, Monsieur, comme vous le presumé que les Horlogers Anglois n'ayent pratiqués ce nouvel échapement dès l'année 1726. c'est dans ce même tems que l'Auteur (qui étoit pour lors à Londres) me l'a communiqué, & m'a informé pendant 18. mois de tout ce qui s'y passoit à ce sujet; cependant je ne me suis déterminé à en faire usage & à le mettre en pratique que depuis un an, & je l'ai fait avec tout le succès que j'en pouvois esperer. Je n'y ay point rencontré cette justesse (que vous m'apprenez) d'aller un mois minutte pour minutte, & seconde pour seconde: mais je n'y ay point remarqué aussi ces variations étonnantes d'une demie heure par jour, qui ne me paroissent pas moins douteuses que ce que vous ajoutez, qu'on ne peut pas par la suite parvenir à les régler; mais supposant cette parfaite justesse, seroit-il impossible de trouver le secret de la perpetuer sans abandonner si inconsiderement un échapement qui se trouve parfait pendant un mois, je crois les Anglois trop habiles pour abandonner si promptement un échapement qui a cette precieuse

qualité.

qualité & qui a eu un aussi heureux commencement.

Pour moi j'ai été très-satisfait de ce qu'un e Montre avec cet échapement , alloit plus juste qu'avec l'échapement ordinaire , & étoit moins sujette aux divers accidens , pour me déterminer à le mettre en pratique par préférence , & à ne le pas quitter si-tôt.

Vous me paroissés, M. fort content du garant que vous indiqués ; vous avez donné sa Lettre toute entiere ; cependant ses raisons ne peuvent me satisfaire , & plus je les examine , plus elles me paroissent se contredire ; il assure *qu'à les voir marcher elles vont fort bien , qu'il n'y a point de Montre de l'autre maniere que l'on puisse faire branler comme celles là , il y en a qui ont été un mois minute pour minute , seconde pour seconde.* La consequence que l'on peut tirer d'un semblable raisonnement est évidente ; on la tire d'elle-même , à les voir marcher elles vont fort bien ; il n'y a point de Montre de l'autre maniere que l'on puisse faire branler comme celles-là ; il y en a qui ont été un mois minute pour minute , seconde pour seconde ; cet échapement est donc le plus parfait de tous ceux qu'on a pour des Montres , puisqu'il n'y en a point d'autre avec lequel une Montre aille de cette justesse pendant un mois , mais bien loin de raisonner ainsi , il ajoute , *& après ce tems là , elles ont varié d'une demie heure par jour sans pouvoir les regler.* Votre garant a voulu dissimuler ce qu'il pensoit , ou a parlé par ouy dire , car après avoir vanté la justesse de ces Montres , il vous auroit sans doute appris les causes qui faisoient aller ces Montres si justes pendant un mois , comment ces causes

cessoient

280. MERCURE DE FRANCE.

cessoient absolument au bout du mois, & la raison de l'impossibilité de pouvoir derechef régler ces Montres; procurez-nous, s'il vous plaît, M. les sentimens de votre garant là-dessus, après quoi je sçauray à quoi m'en tenir; mais en attendant vous me permettrez de ne pas suivre votre conseil, qui est d'abandonner cet échapement, sur de telles remontrances; j'espère même que vous avouerez que c'est avec justice que je m'y tiens attaché jusqu'à ce qu'on m'aye fait connoître la nécessité de l'abandonner, ou que je l'aye reconnu par moi-même.

Vous mettez cet échapement en parallele avec celui de feu M. Sully, quoiqu'il en soit très-éloigné en toute maniere, de sorte même qu'il n'a rien de commun avec celui-ci, que cette seule propriété, qu'on peut doubler la force du ressort sans accélérer le mouvement; mais par l'examen de ce dernier, il est aisé de voir qu'il est exempt des frottemens du premier.

J'ay crû vous faire plaisir, M. en vous communiquant la methode dont je me sers, qui selon moi, differe peu de celle des Anglois; vous en jugerez mieux que personne étant si bien informé de ce qui se passe à Londres.

Je prends la distance d'une dent à l'autre pour le diamètre du Cilindre; je ne l'entaille pas jusqu'au centre; je donne à la palette une forme à peu près ovale, ouverte d'environ 60. degrés, la rouë de rencontre taillée à l'ordinaire, que je fais dorer, parce que l'or étant le plus pur de tous les métaux, il doit conserver plus longtems ce délicat frottement, les dentures étant bien brunies, je les crois plus dures & plus glissantes

santes qu'un latton bien écrouï ; la palette étant dure & bien polie frappe contre avec une grande douceur , ce qui produit aux vibrations le même effet que la courbe de compensation de la Pendule de M. Sully , & l'impulsion du choc qui en résulte n'est pas capable de se détruire de long-tems.

Au reste , Monsieur , vous me confirmez dans l'idée où je suis , qu'on peut parvenir à régler parfaitement une Montre avec mon échapement ; puisque vous croyez vous-même qu'il y a eu de ces Montres qui ont été un mois entier minute pour minute , &c. pour ce qui est du dérangement de demie heure par jour , sans pouvoir par la suite les régler , je vous avoue que je ne connois point la cause d'un effet aussi singulier , & je ne crois pas même qu'il puisse jamais arriver à une Montre bien exécutée ; je suis même confirmé dans cette pensée par l'expérience journalière de celles que j'ay vendues depuis un an , qui toutes vont aussi juste qu'on le peut espérer , sans aucune apparence que la Montre puisse jamais faire de semblables variations. Selon mes principes , une Montre à laquelle on veut mettre cet échapement doit être d'une exécution solide , proportionnée , juste & précise ; je donne 18000. vibrations ; je me sers d'un balancier léger & d'un spiral fort , que je proportionne parfaitement avec le cercle , & je donne le plus de force qu'il m'est possible à mon grand ressort. Ne seroit-ce point par ces raisons que j'aurois mieux réussi que les Anglois qui à cause de la petitesse de leurs Montres ne peuvent leur donner ni la force nécessaire , ni leur appliquer d'aussi justes proportions ? Car c'est un axiome généralement reçu , principalement chez

582 MERCURE DE FRANCE.

les Physiciens , que les grandes Montres vont mieux que les petites & sont moins sujettes aux variations.

Enfin je vous suis bien obligé, Monsieur, de l'offre honnête que vous me faite, de me communiquer l'échappement de M. *Gream*, il y a plus de six mois qu'on m'en a fait la description, sans que j'y aye trouvé de supériorité qui merite que je lui donne la préférence.

Voilà les raisons qui m'ont déterminés à parler comme j'ay fait dans l'Avertissement que j'ay donné au Public, par où il est aisé de voir que je ne tomberai pas dans le cas des Horlogers de Londres, je suis, &c.

Le Sieur le Febvre, Ingenieur pour les Instrumens de Mathématique, qui demouroit Quay des Morfondus *aux deux Globes*, est decédé il y a environ un an, il s'étoit fort appliqué à perfectionner les divers Instrumens de Mathématique & à apprendre l'usage qu'il connoissoit plus facile. Il a eu l'Approbation de Messieurs de l'Académie Royale des Sciences.

Il avoit inventé un Planisphere où est réuni l'usage de l'Astrolabe, & une double Lunette à regarder par les deux bouts en changeant le Verre oculaire. Cette Lunette, appliquée au quart de Cercle, sert à s'assurer de l'angle droit dudit Instrument sans le renverser.

Il avoit aussi inventé plusieurs Micro-metres differents de ceux qui avoient ci-devant

rus, & un Singe à Lunette, fort commode pour dessiner exactement de loin les principaux points d'une Perspective. Il est aussi l'Auteur d'un Almanach de Cabinet en forme de Tableau, qui sert depuis 1600. jusqu'à 1750. & se dispose une seule fois pour une année, où sont marquez tout de suite les jours, les semaines & les mois de l'année, les Fêtes Mobiles, les jours de la Lune, le lever & coucher du Soleil de chaque jour, la longueur du Crépuscule, l'Epacte, le Nombre d'Or, le Cycle solaire, l'Indiction Romaine, & la maniere de compter les jours du mois selon les Latins, par Calendes, Nones, & Ides. Cet Almanach se peut changer après l'année 1750. pour le temps que l'on voudra, en y mettant une autre Rouë d'Epoque.

Il avoit encore inventé un Garde-vûë portatif dans la poche, commode pour lire & écrire la nuit, sans que la flâme de la lumiere incommode la Vûë.

C'est lui aussi qui a inventé une petite Ecrtoire de poche d'environ un pouce & demi en quarré long, où il y a deux plumes du même métal que l'on veut l'Ecrtoire, & cinq ou six plumes naturelles, un Compas, un Porte-Crayon, une Mesure de deux pouces & un Canif. Le Cornet de cette Ecrtoire tient l'ancre liquide & sans Coton, sans fuir. Ce fut en l'année 1710.

G qu'il

384 MERCURE DE FRANCE.

qu'il fit la premiere pour M. le Duc du Maine. Il avoit déjà inventé le Cornet qui est propre aux grandes Ecrivoires de Cabinet, qui conserve l'ancre plusieurs années sans s'épaissir, se fermant exactement, & empêchant l'air d'y entrer. Cependant le Sieur Baradelle, de la même profession, s'est avisé d'annoncer au public ledit Cornet comme nouveau & de son genie, dans le Mercure du mois de Decembre 1728. & dans le Journal de Trévoux, page 569.

Le fils dudit Sieur le Febvre, aussi Ingenieur pour les mêmes Instrumens, qui a été élevé & instruit par son pere dans la fabrication desdits Ouvrages, les fait & vend dans la même Boutique de son pere, *Quay des Morfondus, aux deux Globes.*

Les Curieux vont voir chez le Frere Nicolas, Religieux au grand Convent des Augustins de Paris, très-habile dans l'Art de la Charpenterie, qui a inventé le Pont tournant des Thuilleries, & quantité d'autres Ouvrages qui lui ont fait une grande réputation, le Modele d'un nouveau Pont tournant, plus simple, aussi commode & solide, & qui coutera la moitié moins que celui des Thuilleries. Ce nouveau Pont doit être exécuté au
Châ-

Château de Maisons & au Château de Brou.

Le même Frere a inventé une Rape enfermée dans une boîte , par le moyen de laquelle on peut raper du tabac aussi gros & aussi fin que l'on veut , & en aussi grande quantité, dans une demi-heure, qu'on en pourroit raper dans une demi-journée avec une rape ordinaire.

Le même Frere Nicolas a inventé aussi depuis peu , un nouveau Mouvement pour l'élevation des eaux, lequel est sans Roüet, sans Lanterne & sans Manivelle. Il n'est composé que de six pieces de bois mobiles & trois Poulies de cuivre ; sçavoir , un Arbre debout avec un Levier , auquel on attelle un cheval , une Plâte-forme ronde de cinq pieds de diametre , & trois Balanciers , au bout desquels on attache les Tringles de fer des Pitons de la Pompe. Ce Mouvement a été mis en œuvre avec succès , à la Pompe de la belle Maison de M. de Maigrigny à Chatillon , proche de Seaux : sa simplicité le rend si facile, qu'un seul homme en poussant le Levier , fait monter l'eau avec les trois Pistons, à plus de 40. pieds de hauteur. Ce Mouvement peut servir aux Moulins à vent & à eau.

M^r C. de R. de Lyon , nous prie de proposer cette Question au Public , sçavoir ,

G ij f

*si la Perfection est plus difficile à acquérir
dans la Peinture que dans la Sculpture.*

Comme il n'y a peut-être jamais eu en France tant d'Amateurs de ces beaux Arts, ni tant d'habiles Maîtres qui les professent, nous croyons que cette Question sera favorablement reçue, & qu'on voudra bien nous adresser les raisons sur lesquelles on peut la décider. La gloire des beaux Arts y est intéressée, ainsi que notre Nation, qui depuis quelque temps a marqué sa supériorité sur les autres Nations de l'Europe, par les celebres Auteurs & les grands Ouvrages qu'elle a produits.

::***:***:***

P R I N T E M P S.

Que j'aime à voir Iris dans ces brillantes
Plaines,
Des richesses de Flore, enrichir ses cheveux !
Que j'aime à voir les Zéphirs amoureux,
Au gré de leurs douces haleines,
En faire voltiger les nœuds !



Goutez votre bonheur extrême ;
Rendez de vos plaisirs les Dieux mêmes jaloux,
Volez, charmans Zéphirs, caressez ce que j'aime.
Heureux, si je n'ai point d'autres Rivaux que
vous !

AUTRE

Ten

margo. Ce fameux Pas , ou plutôt ce Baler

G iij 2

vous !

que

AUTRE

A U T R E.

DEja la naissante verdure ,
 Rappelle les Ris , les Amours ;
 Et déjà toute la Nature ,
 S'empresse à jouir des beaux jours.



Les Tendres Zéphirs près de Flore ,
 Redoublent leur empressement ;
 Chaque fleur se hâte d'éclorre ,
 Pour se faire un nouvel Amant.



Flore , vous n'êtes point severe ;
 Vous comblez leurs vœux les plus doux.
 Helas ! faut-il que ma Bergere ,
 Soit plus insensible que vous ?

::***:***

S P E C T A C L E S.

L'Académie Royale de Musique recom-
 mença ses Exercices le Lundi 2. de
 ce mois par l'Opera de *Tancrede* , ter-
 miné par le Pas de *Trois* , dansé par le
 sieur Blondi , premier Danseur & Com-
 positeur des Balets de l'Opera , par le
 sieur du *Moulin* le jeune & par la D^{lle} *Ca-*
margo. Ce fameux Pas , ou plutôt ce Ballet

G iiij à

988 MERCURE DE FRANCE.

à trois, dont l'exécution doit être regardée comme le triomphe de la Danse en general & de presque tous les caractères en particulier, figure un Maître jaloux & deux Ecoliers. Il est dansé sur un excellent morceau de Musique de M. Rebel le pere, Compositeur de la Chambre du Roi, & Maître de Musique de l'Académie Royale. Après un Prélude gravé, suit une *Chaconne*, un air de *Trompette*, une *Loure*, un *Passépied* en Rondeau, un *Tambourin*, &c.

Le 2. de ce mois, les Comédiens François firent l'ouverture de leur Théâtre, qui étoit fermé depuis le 31. Mars, à cause de la solennité des Fêtes de Pâques & du Jubilé, par la Tragedie d'*Iphigenie* & la Comedie de l'*Avocat Patelin*. Le sieur de Montmeny complimenta le Public entre les deux Pieces, & fut fort applaudi.

Le lendemain on donna *Démocrite* & les *Vacances*. Le S^r de Bercy, Comedien nouvellement reçu, joua avec applaudissement *Talere* dans la premiere Piece, & le *Magister* dans la seconde.

Le 6. Avril, le S^r Sarrazin, joua avec applaudissement le principal Rôle dans la Comedie du *Misanthrope*.

Le 14. on représenta la Comedie nouvelle

velle de l'*Impertinent malgré lui*, en Vers & en 5. Actes, de M. de Boissy, qui l'a retirée pour y faire des corrections, & y changer le dénouement.

Le 19. on remit au Théâtre la Tragedie de *Rhadamiste & Zenobie*, dont les principaux Rôles sont jouëz par le S^r du Fresnoy & la D^{lle} le Couvreur; ceux de *Pharasmanes* & d'*Arsame* sont jouëz par les S^{rs} de Bercy & Duchemin fils.

Le 2. May, les Comédiens Italiens firent l'ouverture de leur Théâtre par la Comedie de *Timon le Misanthrope*, & par la petite Piece du *Retour de Tendresse*.

La D^{lle} Sylvia, premiere Actrice, si connue & si chérie du Public, se chargea pour la premiere fois, du Compliment qu'on fait ordinairement à l'ouverture du Théâtre, & le récita avec tout le naturel & les graces qui accompagnent tout ce qu'elle joue. Ce Compliment fut extrêmement applaudi du Public, auquel nous croyons faire plaisir de le donner ici, en faveur de ceux qui ne l'ont pas entendu prononcer; au reste nous avons fort balancé à l'imprimer, persuadez qu'il perdra beaucoup de son mérite, dénué de l'action. La D^{lle} Riccoboni Flaminia, qui vient de quitter le Théâtre, avoit fait au mois d'Avril 1725. un pareil Compliment;

G. iiii. il

est imprimé dans le Mercure du même mois, page 827.

MESSIEURS,

C'est une femme qui s'est chargée de l'honneur & du risque de vous adresser la parole. L'usage jusqu'à présent n'a confié ce soin qu'aux hommes; mais aussi oserai-je dire que ce n'est pas la première injustice qu'il ait faite à notre Sexe. Cet enfant du caprice & de la force, nous tyrannise impunément, & le temps bien loin de détruire son pouvoir, ne sert qu'à l'appuyer davantage. Mais, Messieurs, comme je suis dans une République où les Femmes ont leur voix délibérative, j'ai crû ne pouvoir mieux signaler l'ouverture de notre Théâtre qu'en réprimant les abus. En effet, pourquoi voudroit-on nous exclure d'un honneur dont nous connoissons si bien le prix? Est-ce le zèle qui nous manque? Est-ce la langue? Ni l'un ni l'autre. En vérité on ne nous a jamais vû rester court, & les plus grands Orateurs seroient charmez de fournir leur carrière avec autant de rapidité que nous courons la nôtre.

On nous accusera peut-être de ne pouvoir pas donner à un Discours ces graces scholastiques & cet assemblage des parties qui doivent le composer; & qu'importe? Il est de certains desordres préférables à l'arrangement; notre Sexe ne connoît d'autre regle que celle de plaire; & puisqu'il réussit si bien, son heureux naturel l'emporte sur l'étude & la raison même. Mais, Messieurs, je m'apperçois qu'au lieu d'un Compliment que je dois vous faire, je m'engage insensiblement dans notre Panegyrique.

&

& que je justifie en quelque façon ceux qui n'offeroient nous confier des negociations importantes. Pardonnez cette digression à mon zele. Pour vous, Messieurs, le seul desir de paroître digne de l'emploi que j'ai brigué, m'a entraîné malgré moi à dire tant de bien des Femmes. Dailleurs il m'est permis de jouir des privileges du Harangueur; il en a de grands; il peut sortir de son sujet, se mêler quelque fois de ce dont il n'a que faire, & malgré cela il n'en est pas moins applaudi. Oûi, le Public qui ne connoît que trop mon embarras, lui sçait toujours bon gré de tout ce qu'il peut dire pour se tirer d'affaire. Que ce même Public n'a-t-il cette même indulgence pour nos Pièces nouvelles! Qu'il nous épargneroit de tristes momens! Mais que dis-je? il est obligé de prouver le bon gout de son siecle. & de ne souffrir sur nos Théâtres que des Ouvrages qui fassent honneur à la Nation.

Oûi, Messieurs, continuez, faites tapage aux mauvaises Pièces, afin qu'on travaille avec plus d'attention à vous en donner de bonnes, ou du moins de passables. Réprimez les Auteurs qui representent mal. Que les Auteurs vous doivent une réputation éclatante; que les Auteurs acquièrent des talens en profitant de vos justes décisions. Voilà peut être le premier Compliment où l'on vous ait donné de semblables conseils; mais, Messieurs, outre que vous les prendriez bien vous-mêmes, votre satisfaction nous est trop précieuse, pour que nous vous priions de vous laisser ennuyer sans rien dire.

Le 7. les mêmes Comédiens remirent au Théâtre la Comedie Héroïque qui a pour titre, *l'Illustre Avanturier*, ou le *Prince Travesti*, Comedie en 5. Actes de
G V M.

992 MERCURE DE FRANCE.

M. de *Marivaux*. Cette Piece fut jouée dans sa nouveauté le 5. Fevrier 1724. on en donna un Extrait dans le *Mercur* du même mois.

Le 11. May, le S^r Sticotti, Venitien, nouvel Acteur, âgé de 18. ans, qui n'a jamais paru sur aucun Théâtre, joua pour la premiere fois sur celui de l'Hôtel de Bourgogne, le Rôle de l'Amoureux, dans la Comedie de la *Surprise de l'Amour*, avec beaucoup d'intelligence, & fut fort applaudi. Il est fils de la D^{lle} Fabio, Chanteuse de la Comedie Italienne.

Le 23. la D^{lle} de *Belmont*, fille du feu S^r *Octave*, Comedien de l'ancienne Troupe Italienne, parut pour la premiere fois sur le même Théâtre, dans la Comedie de la *Femme Jalouse*, en Vers & en trois Actes. Elle y joua le principal Rôle, de même que dans la petite Piece qui fut jouée ensuite de la *Veuve Coquette*. Cette nouvelle Actrice a été reçue favorablement du Public qui l'a applaudi.

Au mois de Mars dernier, le S^r Louis Riccoboni, dit Lelio, premier Acteur de la Troupe des Comediens Italiens ordinaires du Roi, la D^{lle} son Epouse, & le S^r Riccoboni, leur fils, demanderent à se retirer, ce qui leur fut accordé, en conservant au S^r Lelio & à son Epouse 1000. livres de pension à chacun. Le
Public

Public regrette avec raison ces deux excellens Sujets. Leur fils avoit déjà les dispositions nécessaires & les talens convenables à sa Profession.

Le S^r Lelio Auteur de plusieurs Pièces, dont il a été parlé dans differens Mercurès, est de Modène ; son Dialogue étoit aisé & animé, personne n'a jamais mieux caractérisé les passions outrées & avec plus de vraisemblance. Les Pièces de *Sanfom*, *la vie est un songe*, & tant d'autres qu'il jouïoit d'une manière inimitable, & qu'on demandoit avec empressement, en sont des preuves. C'est lui qui avoit été chargé de former en Italie une Troupe de Comédiens pour le Roi, & qui l'amena en France en 1716. à la tête de laquelle il a toujours été sous les ordres de feu Monsieur le Duc d'Orléans, qui l'honoroit de son estime.

La D^{lle} Helene Balletti sa femme, dite Flaminia sur le Théâtre, est de Ferrare, elle est grande Comédienne & femme de beaucoup d'esprit. Elle jouoit ses Rôles en perfection, & entroit admirablement dans les differens caractères qu'ils exigeoient ; elle en exprimoit non-seulement les differens sentimens, mais elle en produisoit encore d'autres (par son propre fond) de très-convenables à tout ce qu'elle jouoit ; son mérite personnel l'a fait agréer dans les Académies de *Gli Arcadi*.

G. vj de

994 MERCURE DE FRANCE.
de Rome & *Dei Diffinitio* de Bologne.

EXTRAIT de la Parodie d'Arlequin
Tancrede, représentée pour la première
fois le 21. Mars, sur le Théâtre de
l'Hôtel de Bourgogne, mise au Théâtre
par les S^r Dominique & Romagnesi,
Comédiens du Roi. Elle fut favorable-
ment reçue du Public, & jouée jusqu'à
la clôture des Spectacles.

*Le Théâtre représente les Tombeaux
des Rois Sarrazins.*

Dans la première Scene, Argant, ha-
billé en Houzard, donne ordre à ses
Gens de rappeler & de rassembler ses
Dragons, qui ont pris honteusement la
suite, il ajoute que quoique Tancrede les
ait bien rossés, il n'en veut pas demeurer
là; c'en est fait, continuë t il, je vais
arracher Clorinde à Tancrede. Il chante
sur l'air, *il est pourtant temps, ma mere.*

Je cede à ma juste fureur.

Hermine.

Que vous me causez de frayeur ! *bis*

Vous allez périr ;

Argant.

C'est trop discourir ;

Hermine.

Herminie.

Où va-t-il courir ?
Voulez-vous mourir ?

Argant.

Il est pourtant temps , Princesse ,
Il est pourtant temps
De la secourir.

*Comment, lui dit Argant, vous prenez
le parti de ce Chevalier Errant ; oh ! il
mourra, je vous en réponds. Herminie ne
peut s'empêcher de soupirer, ce qui fait
dire à Argant par le couplet suivant,
sur l'air, On n'aime plus dans nos Forêts.*

Parlez en toute liberté ;
Expliquez-vous, belle Cousine,
Avoûez-moi la vérité :
Tancrede en secret vous lutine ;
Vous aimez ce Déterminé !

Herminie.

Cousin, vous l'avez deviné.

*Vous l'aimez ! cela se peut-il ? ajoute
Argant, ne vous souvient-il plus qu'il a
immolé vos parens & qu'il vous a ravi
vos Etats ? C'est là c' qui me rend sensible
(répond ingénument Herminie) qu'est
donc devenue votre raison, ma chere Pa-
rente*

996 MERCURE DE FRANCE:

rente ? & que dira-t-on de vous ? répond
Argant. Herminie, sur l'air, *En certain*
détour.

Quand une fois,
D'amoureuses Loix,
Déterminent notre choix,
De la raison aux abois,
Entend-on la voix ?
Cette pigrièche
Voudroit endurcir notre cœur ;
Mais l'Amour, ce doux vainqueur,
L'ouvre d'un coup de fleche ;
Et la raison par la breche ,
S'enfuit ;
La peur du Qu'en-dira-t-on la suite.

Elle voit arriver Ismenor & se retire:
Ismenor dit à Argant qu'il vient secon-
der sa valeur, & qu'il aime Herminie. Il
chante sur l'air: *Ami, l'aurois-tu pu croire.*

Je puis des Royaumes sombres.
Forcer les Ombres, *bitu*
Par ma voix ;
Je puis des Royaumes sombres,
Forcer les Ombres,
A suivre mes Loix.

Argant.

Non, je prétens que Tanerede

Tombe

Tombe aujourd'hui sous l'effort de mes coups.

Ismenor.

Que j'aime ce courroux ! *bis.*

Venez, Démon, que la rage possède,

Tous à mon aide ;

Servez nos feux & nos transports jaloux,

Si les Dieux sont pour lui, les Diables sont
pour nous. *bis.*

L'Orchestre joue la Marche des Dra-
gons : les Dragons paroissent.

Argant chante sur l'air : *Réjouissez-vous,
bons François.*

Nos Dragons viennent à propos ;

Je vais leur dire quatre mots :

Ismenor.

Et moi faire le diable à quatre,

Pour les engager à se battre.

Ismenor fait entrer les Magiciens qui
forment une Danse mystérieuse.

Après la Danse, Ismenor fait son évo-
cation, & chante sur l'air : *Et glou glou
glou.*

Quoique vous soyez bien morts, *bis.*

Repassez les sombres bords, *bis.*

Rois, qui jadis,

Des Amadis, *Etiez*

598 MERCURE DE FRANCE.

Etiez l'image ;
A des Guerriers peu hardis ,
Donnez votre courage.

Les Diables sortent de dessous le Théa-
tre, battent les Magiciens, & les chassent.
Argant , sur l'air : *Quand le peril.*

Vous avez eû la bastonade ,
Comme les Chercheurs de trésor ;
Vous avez fait , pauvre Ismenor ,
Une belle Ambassade.

Ismenor s'en va , en disant qu'il va re-
feüilléter son Grimoire ; Argant sort avec
les Dragons. Le Théâtre change & re-
présente le Camp d: Tancrede.

Dans la Scene 5^e Clorinde seule appel-
le la Raison à son secours par le Couplet
suivant , sur l'air : *Prens - moi pour ton*
Jardinier.

Raison , viens à mon secours ;
A toi seule j'ai recours ;
A ! je le sens bien ;
Par un doux lien ,
L'Amour retient mon ame.
Foible Raison , tu ne peux rien
Sur l'esprit d'une femme.
Lon là ,
Sur l'esprit d'une femme.

Dans

Dans la Scene suivante , Tancrede fait une déclaration d'amour à Clorinde. Elle affecte un air de fierté. *Voici vos Captifs*, lui dit enfin Clorinde , *soyez sage & cachez votre amour* ; non , lui répond Tancrede , il faut que tout le monde le sache.

Les Captifs entrent , & Tancrede leur adresse ce Couplet , sur l'air de *Joconde*.

Jouissez d'un destin plus doux ;
Clorinde est votre Reine :
Mes enfans , divertissez-vous ,
Et quittez votre chaîne ;
Pour prix de votre liberté ,
Il faut par une Dance ,
Témoigner à cette Beauté ,
Votre reconnoissance.

Après la Danse des Captifs on chante les paroles suivantes , sur l'air de l'Opera de *Tancrede*.

Si le danger vous étonne ,
Fuyez , foibles cœurs ;
L'Amour , ainsi que Bellone ,
Vend cher ses faveurs.
Il est des détours à prendre ,
Des Mamans qu'il faut tromper.
Des Agnès qu'il faut suspendre ,
Et des Maris à dupper.

Le Chœur repete , Si le danger , &c.

Mars

1000 MERCURE DE FRANCE

Mars veut un cœur intrépide,
Et l'Amour veut de l'argent ;
On méprise un Guerrier timide ,
On rit d'un Amant indigent.

Le Chœur. Si le danger , &c.

Après la Fête , Tancrede demande à Clorinde si elle l'aime : *Non*, lui dit-elle ; *si je suis en votre puissance , Argant sçaura m'en arracher.* Tancrede reste seul , & ne doutant plus qu'Argant ne soit son Rival, il jure de s'en venger.

Dans la Scene 9^e un Soldat vient annoncer à Tancrede qu'un Sorcier fait périr tous ses Soldats dans la Forêt prochaine ; *Courons à leur secours*, dit Tancrede : *Ah ! Seigneur, ne vous y risquez pas* , ajoute le Soldat , *l'Enfer seconde sa rage* : *va , va* , répond Tancrede , *les enchantemens ne font peur qu'aux petits enfans.*

A la Scene 10^e le Théâtre représente la Forêt enchantée ; Herminie dit à Argant : *me dites-vous bien vrai ?* Tancrede , aime-t-il Clorinde ?

Argant.

Oùï, vous dis-je , mes Soldats ne parlent d'autre chose ; Tancrede en a fait confidence à toute l'armée. Herminie & Argant chantent le Duo suivant , sur l'air : *Ah ! que d'appas , que d'attraits.*

Herminie.

Herminie.

Jugez de ma douleur,

Argant.

Et vous,

Jugez de mon juste courroux.

Tous deux.

Quels funestes coups !
Pour nos cœurs jaloux !

bis.

Herminie.

Dieux ! quelle horreur !
J'ay le malheur
De trouver une rivale ?

Tous deux.

Ah ! quel tourment ! quels funestes coups !
Quel tourment ! quels funestes coups !
Pour nos cœurs jaloux !

Argant.

Suspendez ces vaines douleurs ,
Il faut du sang & non des pleurs.

Tous deux repètent.

Ah ! quel tourment ! quels funestes coups ;
&c.

Herminie apprend à Argant , qu'Is-
menor a enchainé cette forest ; & qu'il
prendra

1002 MERCURE DE FRANCE.

prendra soin de leur vengeance : *male peste nous sommes en bonnes mains*, répond Argant, *c'est un habile homme*, ils se retirent, &c. L'Orchestre joue ensuite l'air des pendus. *Ah ! Ah ! que cela est touchant !* s'écrie Tancrede, *je me sens attendrir*

Air. *Lampons.*

En vrai Heros de Roman *bi*

Surmontons l'enchantement ;

Une simple ritournelle ,

Pour m'arrêter suffit-elle ?

Non , non ,

Non non.

L'air n'en est pas assez bon.

Les Danseurs & les Danseuses en garçons & servantes de Cabaret , arrivent au son de la symphonie ; ils présentent à boire à Tancrede , qui dit : *Ah ! le coquin d'Enchanteur m'a pris par mon foible* ; il s'enivre ; & les Danseurs l'emportent endormi.

Herminie dit à Clorinde , dans la 14^e Scène , qu'elle a fait transporter Tancrede dans une cave profonde ; & apercevant sa rivale , elle dit qu'elle veut la faire jaser ; elle lui annonce la mort de Tancrede , qui vient de périr dans la cave. Clorinde déplore le sort de Tancrede , & jure de le suivre au tombeau, après l'avoir vengé. *Comment !*

M A Y. 1729. 1003

Comment ! vous soupirez ! lui dit Herminie ; *vous l'aimez donc , ma mie ?*

Clorinde , sur l'air : Croyés - vous qu'amour m'attrape.

Par ce soupir qui m'échape ,
Connoissez mon tendre amour.

Herminie , à part.

Comm'elle mord à la grappe ,
Quoique ce soit un vieux tour !

A Clorinde.

Allez , ce n'est qu'une attrape ;
Car il voit encor le jour.

*Et qui plus est tu vois ta rivale , ajou-
te-t'elle.*

*Clorinde , sur l'air : Vraiment , ma com-
mere , ouy.*

Quoy ? vous l'aimez donc aussi :

Herminie.

Vraiment , ma commere . ouy.

Clorinde.

Cet Amour est - il dans l'histoire ?

Herminie.

Vraiment , ma commere , voire :

Vraiment , ma commere , ouy.

Elles se retirent toutes deux.

Dans

1004 MERCURE DE FRANCE.

Dans la Scene 15^e, le Theatre represente un sombre caveau, Tancrede deplore son sort.

A la 16^e Scene, Herminie paroît, & Tancrede ne lui demande pour toute grace que son Epée. Herminie lui fait des reproches, & voyant Ismenor, elle lui dit d'assouvir sa colere sur cet ingrat.

Ismenor, suivi de plusieurs démons, leur ordonne de le bien tourmenter avant de le faire mourir: les Diables le lutinent, lui appointent un canon dont l'amorce prend; ensuite Ismenor leve le bras pour fraper Tancrede. Herminie chante, sur l'air: *Dondaine*.

Arrêtez.

Tancrede.

Ciel! m'a-t'il frappé?

Ismenor à Herminie.

Qu'entens-je? m'auriez-vous trompé?

Herminie.

Je l'aime;

Je l'aime.

Tancrede.

Il est toujours dupé,

Le Nicodeme.

Ismenor voyant arriver Clorinde, dit; il me vient une plaisante idée, & chante sur l'air: *Je suis Mousquetaire moy.*

Pour

M A Y. 1729. 1005

Pour me venger d'une ingrante maitresse,
Et d'un heureux rival ;
Je le remets entre vos mains , Princesse :

Clorinde.

Quel trait original !

Des vrais jaloux , Ismenor est la perle.

Ismenor en s'en allant.

Je suis un fin merle , moi ,

Je suis un fin merle,

Clorinde reste avec Tancrede, lui rend
son Epée , & lui avoüe son Amour ;
mais vous avez , dit-elle , la gloire à
craindre , &c. Tancrede obéit à Clorinde,
qui lui dit de la laisser.

Clorinde reste seule , en disant : *Ma
résolution est prise ; pour me punir de mon
Amour , je vais combattre mon Amant.* ,
Elle chante.

Avertissons le Spectateur ;

Si je le laissois dans l'erreur ,

Je pecherois contre Aristote :

D'Argant je prens la Redingotte ;

Comment pourrai - je l'ajuster !

N'importe , il faudra se prêter ,

Clorinde , à ta Marotte ;

Et plan , plan , plan ,

Place au Regiment

De la calotte.

1006 MERCURE DE FRANCE.

A la Scene 20^e, le Theatre représente les remparts d'une Ville. Herminie vient & Tancrede après elle.

Je viens de tuer Argant, dit Tancrede à Herminie qui rentre en soupirant ; Tancrede reste , & dit : *A propos de mon rival , qu'est devenue ma maitresse ? Ah ! la voilà ; mais que vois-je ?*

Scene dernière.

Clorinde blessée , soutenue par deux Guerrieres.

Tancrede, sur l'air : *Qui vous a Margoton*

Quel objet présente-t'on ,

A ma veüe épouvantée ?

Ma Princesse , quel félon ,

Peut vous avoir maltraitée ?

Qui vous a , qui-vous a , Margoton ,

Qui vous a si bien ajustée !

Clorinde.

Ne demandez pas son nom ;

C'est un coup de vôtre Epée :

Tancrede.

Ah ! le brave champion ;

J'ay fait une belle équipée !

C'est donc moi , c'est donc moi , Margoton ,

Qui vous ay si bien ajustée !

Il continue sur l'air : *Que je chéris mon
cher voisin.* Morbleu

Morbleu , quel trait extravagant !

Jugez de ma surprise.

Ma foi j'ay crû tuer Argant :

Excusez la méprise.

Clorinde , sur l'air : *Voilà dans l'autre monde.*

Mes yeux à la lumière,

Vont bientôt se fermer ;

Je finis ma carrière ,

Sans cesser de t'aimer :

Prends bien soin de tes jours dans ta douleur , poursuit - elle , *& ne va pas mourir.*

Tancrede.

N'ayez pas peur :

On emporte *Clorinde*. *Tancrede* reste
& chante sur l'air : *Quand le peril* , &c.

Qu'en ce jour mon courage brille :

Et que j'en retire un grand fruit ,

Toute ma valeur se réduit ,

A tuer une Fille.

Tancrede s'en va , & la Parodie finit.

LETTRE sur un Spectacle représenté
à Avignon , le 26^e Fevrier 1729.

SI le caractère de *Railleur* est difficile
à soutenir dans la conversation , il
l'est encore davantage sur le Theatre. Le

H Poète

1608 MERCURE DE FRANCE.

Poëte qui traite un sujet si délicat, doit avoir lui-même de la délicatesse & du jugement. L'esprit seul ne suffit pas : On peut avoir des saillies heureuses, mais quand elles ne sont pas bien placées, elles deviennent insipides, sur tout en matière de raillerie.

Le R. P. Vionnet, de la C. d. J. Professeur de Rhétorique au Collège d'Avignon, (connu déjà par deux belles Odes, à l'honneur des Saints Louis de Gonzague & Stanislas Koska, qui furent insérées dans le Mercure, d'Aoust & de Septembre 1728.) n'a pas craint de mettre sur la Scène un Personnage si difficile, & l'on peut dire que la manière dont il a traité son sujet ne laisse rien désirer.

Je ne rapporterai pas ici l'intrigue de cette Comédie, il me suffit de dire qu'elle n'est pas de celles qu'on a coutume de voir sur les Theatres publics, où l'Amour est toujours de la partie.

Le R. P. Vionnet a fait voir qu'on peut intéresser les Spectateurs, sans exposer à leurs yeux une passion si dangereuse, capable par la manière dont on la représente de pervertir les cœurs même qui sont le plus en garde contre elle. Voici la Fable de cette Comédie.

C'est un Pere qui a eu le malheur d'avoir deux fils, qui par leurs railleries se
faisoient

faisoient tous les jours de nouvelles affaires. L'aîné avoit pris depuis long temps le parti des Armes. Il ne restoit auprès du Vieillard que le Cadet, dont il ne pouvoit se séparer, résistant sans cesse & à l'inclination de ce fils qui vouloit aller joindre son frere, & aux sollicitations d'un oncle qui souffrant peu patiemment de voir son neveu tous les jours aux prises avec ceux qu'il railloit, le sollicitoit d'envoyer au Service ce fils cheri, l'assurant que quelques Campagnes le guériroient de ce défaut. Le Vieillard persilla dans son refus jusqu'à ce que son fils aîné, revenu inopinément du Service, conseilla à son pere de se servir pour guérir son Cadet, du remede dont il avoit éprouvé lui-même l'efficacité. Le Pere y consent, ce qui rend la catastrophe de la Comédie entièrement heureuse, tous les Acteurs se trouvant dans la joye; le Pere par le retour inopiné d'un fils qu'il attendoit depuis long-temps, & qui le consolera de l'absence de celui qu'il avoit auprès de lui, l'oncle & les neveux, parce que leurs souhaits sont accomplis. Une morale fine est repandue agréablement dans toute la Comédie. Je doute qu'on puisse la semer dans une Pièce de Théâtre plus délicatement que l'a fait le Poëte. Le succès répondit au mérite de l'Auteur, les

H ij Acteurs

7010 MERCURE DE FRANCE.

Acteurs plurent infiniment, & les Spectateurs se retirèrent très-contens.

NOUVELLE DU TEMPS.

TURQUIE.

Quelques Lettres portent que la peste continuoit à Constantinople, mais qu'elle n'y faisoit pas encore de si grands ravages que dans quelques Isles de l'Archipel.

Ces Lettres ajoutent que le Grand-Seigneur avoit fait arborer la queue de Cheval, mais qu'on ne croyoit pas que les grands armemens qu'il fait eussent d'autre objet que la Conquête des Provinces que le Czar possède en Perse.

AFRIQUE.

UN Navire Marchand, venu depuis peu de Tetuan à Lisbonne, a confirmé les premières nouvelles qu'on avoit eues de la mort de Muley-Hamet Debi, Roi de Maroc, & de Muley-Abdemelec, son frere, ainsi que de l'élection de Muley-Abdallah, frere de ces deux Princes, qui est présentement sur le Trône; mais le Capitaine de ce Navire ajoute que la Guerre civile n'étoit pas encore finie, parce que les Noirs, dont l'Armée est de près de 80000. hommes, vouloient élire un Roy de leur race, malgré l'opposition des habitans de Fez & de Maroc, qui veulent un Prince descendant de leurs Souverains.

On

On a reçu avis de Ceuta & de Melilla, que les Maures paroissent vouloir se disposer à recommencer le Siège de ces deux Places.

RUSSIE.

LE Ministre du Czar à Constantinople, a mandé qu'il n'y avoit plus lieu de douter que le G. S. ne déclarât la Guerre à S. M. Cz. sur laquelle il a dessein de reprendre les Provinces qui ont été conquises par le feu Czar.

On a fait partir pour les Frontieres de Perse plusieurs ouvriers Etrangers, & quelques Allemands que le Czar a pris à son service pour diriger le travail des Mines d'argent qu'on a decouvertes du côté de la Mer Caspienne. On donne aux Ouvriers douze Roubles par mois, & après leur mort, on assure aux veuves quatre écus par mois.

On a chargé les deux Frégates qu'on a construites à Petersbourg pour le compte du Roy d'Espagne, de 1500. pièces de Canon de fer, & d'une grande quantité de Salpêtre.

La Ville de Petersbourg sera appelée désormais la Capitale d'Occident & Moscou, la Capitale d'Orient.

On a appris depuis par la voye d'Hambourg, qu'on équipoit dans les Ports du Czar 47. Vaisseaux de ligne, 24. Frégates & 200. Galères, ou autres Bâtimens plats, & qu'on préparoit des viandes salées & les autres provisions nécessaires pour cette Flote. ¶

S U E D E.

PAR le Traité de Paix conclu entre la Couronne de Suede & les Algeriens, cette Couronne s'est engagée de leur donner, savoir: 80. milliers de poudre, 800. Canons

H iij. de

1012 MERCEURE DE FRANCE.

de Fuzil. 800. lames d'épée. 40. pièces de Canon, dont 10. de métal. 800. paires de Pistols. 16. Cables de 12. pouces & de 130. brasses. 8000. Boulets. 50. Mâts de Navire assortis.

P O L O G N E.

Les Protestans du Royaume qui sont soutenus par un grand nombre de Senateurs, ont résolu d'envoyer des Députés au Roy aussi-tôt qu'il sera arrivé, pour lui demander la permission de deffendre leurs anciens Privileges devant la prochaine Diete, & le bruit court que le Ministre du Roi de Prusse aura ordre de solliciter en leur faveur. On croit que cette Diete leur sera plus favorable que la précédente, parce qu'on craint qu'ils ne se retirent sur les Terres du G. S. qui leur a fait offrir sa protection.

Le Czar a écrit au Roi de Pologne pour le prier d'être favorable au Comte Maurice de Saxe, auquel on assure que S. M. Cz. a accordé sa protection par rapport à la future élection d'un Duc de Curlande.

A L L E M A G N E.

François-Etienne, nouveau Duc de Lorraine, est toujours à Vienne, on ne croit pas qu'il se rende de quelques mois dans ses Etats, dont il laisse le Gouvernement à la Duchesse Doliairière, sa mère. Le 6. du mois dernier, l'Empereur lui fit compliment avec les ceremonies ordinaires, comme Duc Souverain de Lorraine, & le lendemain S. A. R. soupa en cette qualité avec L. M. Imp.

La Ville de Neus en Silesie, Résidence ordinaire des Evêques de Breslau, a été entièrement réduite en cendres.

Le Duc Charles Léopold de Meckelbourg a écrit au Commandant de la Forteresse de Domits, qu'il s'y rendroit le 15. de May pour faire la revue de la Garnison de cette Place. On assure que le Décret du Conseil Aulique contre ce Prince, ne sera mis à execution qu'après qu'il aura été approuvé par la Diete de Ratisbonne, à laquelle il a dû être porté à la fin du mois dernier.

On écrit de Dantzic que ce Duc avoit reçu avis de plusieurs endroits, que la plupart des Princes d'Allemagne étoient déterminez à s'opposer à l'exécution du Décret du Conseil Aulique qui donne l'administration de ses Etats au Prince Charles-Louis, son frere.

Les dernieres Lettres de Domits portent que le Gouverneur de cette Place se préparoit à une vigoureuse défense en cas qu'il fut assiégé par les Troupes de la Commission Imperiale, & qu'il avoit fait élever une Batterie de 60. pièces de Canon sur un ouvrage avancé qui deffend les approches de la Place.

On mande de Ratisbonne que le dernier Mémoire du Duc de Meckelbourg contre le Décret du Conseil Aulique, dont on a parlé plusieurs fois, n'avoit pas encore été examiné par les Etats de l'Empire. Ces Lettres ajoutent que la plupart des Princes de l'Empire, s'étoient déclarés en faveur du Duc Charles-Léopold, & que quelques-uns d'entre eux lui avoient offert des secours pour le remettre en possession de son Duché.

Le 14. Avril, jour du Jeudy Saint, l'Empereur entendit à Vienne la Grande Messe dans l'Eglise Aulique des Augustins Déchauffez, & il y communia par les mains du Nonce du Pape. L'après-midi, S. M. I. lava les pieds à 12. pauvres Vieillards, & l'Impératrice à 12. pauvres femmes. H iij Les

1014 MERCURE DE FRANCE.

Les Lettres de Francfort portent que le Comte de Kuffren avoit reçu ordre de l'Empereur de proposer le Comte de Schonborn , Grand-Prevôt de l'Eglise Métropolitaine de Trèves dans l'Assemblée que le Chapitre de cette Ville doit tenir pour l'élection d'un nouvel Archevêque. Ces Lettres ajoutent que l'Evêque de Bamberg , Vice-Chancelier de l'Empire , sera aussi proposé dans l'Assemblée du Chapitre de Wirtzburg , pour être élu à l'Evêché vacant de cette Ville.

ESPAGNE.

LE 11. Mars , le Roi , la Reine , le Prince & la Princesse des Asturies , & les Infans Dom Carlos & Dom Philippe , partirent de l'Isle de Léon , & allerent coucher à Port Royal.

Le 1. Avril au soir , L. M. Cat. se rendirent au Port de Sainte Marie , où elles furent reçues aux acclamations réitérées de tout le peuple. Les rues sur leur passage , étoient illuminées & tendues de riches Tapisseries. Après le souper , on tira un très-beau feu d'artifice devant la Maison où la Cour étoit logée.

Le 2. le Roi , la Reine & les Princes & Princesses de la Famille Royale , allerent à S. Lucar de Barameda ; L. M. descendirent au Palais du Duc de Medina Sidonia , après avoir trouvé plusieurs Arcs de Triomphe dans les rues. Vers les dix heures du soir , on tira un magnifique feu d'artifice devant le Palais , où l'on fit couler plusieurs fontaines de Vin.

Le 4 la Cour alla coucher à Onana , Maison de Campagne du Duc de Medina Sidonia , qui est voisine d'une grande Forêt , où L. M. prirent le divertissement de la Chasse le lendemain

main. Elles y resterent jusqu'au 8. qu'elles en partirent pour aller coucher à quelques lieues de-là dans un endroit nommé le Palais du Roy.

Le 9. à six heures du matin, L. M. s'embarquerent sur les Galeres du Roi, dans le Parage de Los Nuevos Cannos, & après avoir passé la journée sur la Riviere de Guadalquivir, elles allerent coucher à Corio, Village situé sur le bord de ce Fleuve.

Le 10. au matin, elles se rembarquerent sur les mêmes Galeres, & elles arriverent le soir à la vue de Seville. L. M. mirent pied à terre à la Tour d'or, où elles furent saluées de trois décharges generales de toute l'Artillerie de la Ville. Le Roi & la Reine arriverent vers les six heures du soir au Palais d'Alcaçar, devant lequel on tira un très-beau feu d'artifice.

Le 11. & le 12. L. M. se promenerent dans les Jardins de ce Palais, & le 13. & le 14. elles assisterent au Service Divin dans l'Eglise Métropolitaine.

Le 14. le Roy qui avoit reçu quelque temps auparavant les pouvoirs du Roi de France, fit Chevalier de l'Ordre de S. Michel, le Prince des Asturies, l'Infant Dom Carlos & les Seigneurs Espagnols que S. M. T. Ch. a proposez pour être Chevaliers de l'Ordre du S. Esprit, & qui ont été admis dans les derniers Chapitres de cet Ordre qu'elle a tenus à Versailles.

Le 25. au matin, Fête de S. Marc, le Roi, la Reine, le Prince & la Princesse des Asturies, les Infans & l'Infante, se rendirent en cérémonie à l'Eglise Métropolitaine, dans laquelle on avoit construit entre le Chœur & la grande Chapelle une Estrade qui étoit couverte d'un tapis de Turquie. Il y avoit au milieu

Hv trois

1016 MERCURE DE FRANCE.

trois sièges couverts de drap d'argent galonné d'or , pour le Roi , le Prince des Asturies & l'Infant Dom Carlos ; & à quelque distance , cinq Tabourets , dont quatre étoient destinés pour les quatre Chevaliers Novices qui devoient faire profession , & le cinquième pour le Marquis de Brancas , Ambassadeur du Roi T. Ch. & Chevalier des Ordres. On avoit placé un peu plus loin trois autres Tabourets pour les Seigneurs de la Cour qui devoient représenter les Chevaliers de l'Ordre pendant la cérémonie.

Le Marquis de la Paz du Conseil d'Etat du Roi , & son Secrétaire *del Despacho Universal* fit les fonctions de Chancelier de l'Ordre Dom Jean Pizarro d'Arragon , Majordome & Premier Ecuyer de la Reine , fit celle de Prevôt & Maître des cérémonies Dom Charles Ariaga , Premier Ecuyer & Gentilhomme de la Chambre du Prince des Asturies , celle de Trésorier , & Dom François de Aguirre-y-Salcedo , Sous-Gouverneur de l'Infant Dom Carlos , celle de Secrétaire : Dom Manuel de Mazon , qui représentoit le Héraut d'Armes , & M. Chevard , Huissier de l'Ordre , qui étoit arrivé de France à Seville pour apporter les Colliers de S. M. T. C. avoient aussi leur place sur cette Estrade , dont les côtes étoient occupées par les Gardes du Corps de S. M.

Vers les dix heures , le Roy sortit de la Sacristie , étant accompagné du Prince des Asturies , de l'Infant Dom Carlos , du Duc d'Osborne , du Comte de S. Estevan , du Duc del Arcò , & du Duc de Giovenazzo , tous en habits de Novice. S. M. s'étant placée sur l'Estrade , ainsi que les Chevaliers Novices , le Maître des Cérémonies accompagna le Doyen de l'Eglise Métropolitaine , ou ce Doyen

Doyen celebra la Messe , assisté de deux Chanoines. Après la Messe il entonna le *Veni Creator* , pendant lequel le Roy alla s'asseoir sur le Trône qui lui avoit été préparé près de l'Autel du côté de l'Evangile ; & après avoir reçu le serment accoutumé du Prince des Asturies & de l'Infant Dom Carlos qui avoient le Marquis de Brancas pour parain , S. M. leur passa au col le collier de l'Ordre du S. Esprit , après qu'ils eurent été revêtus du manteau de cet Ordre par le premier Ecuyer de la Reine , représentant le Maître des Cérémonies.

La même Cérémonie fut observée dans la réception du Duc d'Osborne & du Comte de S. Estevan qui avoient le Prince des Asturies & l'Infant Dom Carlos pour parains , & dans celle du Duc del Arco & du Duc de Giovenazzo qui furent conduits par le Duc d'Osborne & par le Comte de S. Estevan. Ensuite le Roy descendit de son Trône & revint à l'Estrade , où tous les Chevaliers prirent séance , après quoi S. M. retourna à la Sacristie.

La Reine vit cette Cérémonie de la Tribune , où S. M. étoit avec l'Infant Dom Philippe. Le Marquis de Santa - Cruz qui étoit proposé pour être Chevalier de l'Ordre du S. Esprit dans le même temps que les autres Seigneurs Espagnols , n'a point été reçu dans cette Cérémonie , parce qu'il a été obligé par une maladie de rester à Madrid , lorsque le Roy en partit pour Seville.

Les Directeurs de la Compagnie Royale de Guipuscoa , dize des Caraques , ont fait publier qu'elle rendroit ses livres ouverts jusqu'à la fin du mois prochain , ou jusqu'à ce que les 1500. Actions qu'elle a le pou-

H. vj voir

1018 MERCURE DE FRANCE:

voir de délivrer pour faire un fonds de 800. mille écus, soient remplies: ensuite on formera une Junte des principaux Interessez de cette Compagnie, afin de faire les Réglemens nécessaires concernant son Commerce.

L'Infant Dom Louis & l'Infante Dona Marie Therese, partirent de Madrid le 20. Avril, pour aller joindre la Cour à Seville.

Le bruit court que l'Indult du Roy sera fixé à quinze pour cent sur les matieres d'Or & d'Argent, & marchandises rapportées par les gallions, & à cinq pour cent sur celles qui sont revenues par les vaisseaux de la nouvelle Espagne.

I T A L I E.

LE 29. Mars, le Pape après avoir entendu la Prédication de l'Abbé Mancini, dans l'Eglise Cathedrale de Velletri, monta en Carosse pour se rendre à Cisterna, d'où il partit le 30. pour aller à Piperna.

Le 31. S. S. arriva à Terracine, d'où elle partit le lendemain pour arriver à Capouë le 3. Avril, & à Benevent le 5. ou l'on a appris que le Pape étoit arrivé en très bonne santé, quoiqu'un peu fatigué de son voyage.

Le lendemain S. S. prononça une Homelie dans l'Eglise Metropolitaine, & l'après-midi elle alla visiter les Hopitaux & servir les malades.

On a tenu à Rome la dernière Congregation des Rites, au sujet de la future Béatification du Fondateur de la Congregation des Prêtres de la Mission en France.

GRANDE

GRANDE BRETAGNE.

LE Duc de Wharton ayant été accusé de haute trahison & sommé dans quatre differens Comtez de comparoître en personne, ce qu'il a refusé de faire, fut déclaré traître le 14. Avril par la Cour de Justice qui se tient à Brainford pour le Comté de Middlesex.

Le 13. du mois dernier, on commença les Courses de Chevaux à Newmarket, où il y a cette année un grand concours de Noblesse. Le Prix Royal d'argenterie a été gagné par le Cheval du Duc d'Hamilton, & celui de cent Guinées que le Roi donne aussi, par le Cheval du Lord Vane.

Il paroît par la Liste des Vaisseaux de Guerre qui sont actuellement en commission, tant pour former les Escadres du Roy, que pour la garde des Ports du Royaume, qu'il y en a 3. de 80 Canons, 8. de 70. 5. de 60 9. de 50. 2. de 40. 2. de 20. un Brulot, & une Galiote à Bombes & deux Chaloupes armées.

Sur les représentations faites aux Communes, que le nombre de Vendeurs de Liqueurs fortes est très-pernicieux au menu Peuple, il a été résolu de mettre une nouvelle taxe de 5. Chelins par Gallon sur les Liqueurs fortes & de 20. livres sterlins par an, à commencer du 5. Juillet prochain, sur chaque Boutique, Cave ou autre lieu où on débite ces Liqueurs. On espere que ce nouveau droit fera diminuer considerablement le prix des grains dont les Distillateurs consomment une prodigieuse quantité. Le Gallon contient environ quatre pintes de Paris.

S U I S S E.

Les Lettres de Suisse portent que le Canton de Lucerne avoit déclaré qu'il ne donneroit son consentement à la levée des deux Regimens d'Infanterie que le Roi d'Espagne demande, qu'à condition que S.M.C. payeroit à ce Canton les arrerages des Pensions qui lui sont dûs depuis très-long-temps, qu'elle s'engagera à les continuer, & que les Regimens qu'on levera dans le Canton de Lucerne, auront rang devant tous les autres Regimens Suisses qui sont actuellement en Espagne.

Ces Lettres ajoutent que le Prince de Culmbach & le Comte de Walsegg, Colonels au service de l'Empereur, s'étoient battus en duel à coups de pistolet, & qu'ils étoient morts tous deux de leurs blessures.



MORTS, MARIAGES

Des Pays Etrangers.

DAniel de Rappin, François, Colonel d'Infanterie au Service des Etats Generaux, mourut à la Haye le 16. du mois dernier, dans la 88^e année de son âge.

On mande de Stokolm, qu'on y avoit reçu avis de Schmoland, qu'il y étoit mort un Payfan âgé de 129. ans.

La Princesse Douairiere de Chimay, mere du Cardinal d'Alsace, Archevêque de Malines, mourut à Malines le 22. du mois dernier.

Le Prince Frederic-Auguste, le plus jeune des fils du Duc Ernest Ferdinand de Brunswick-Lunebourg-Beveren, mourut à Brunswick le 30. Mars, âgé d'environ deux ans & demi. La

Du

Duchesse, sa mere accoucha le 5. Avril d'un Prince qui a été nommé Frederic-Charles Ferdinand.

Le 3. Avril, la Princesse, épouse du Prince de Lichtenstein, mourut subitement à Glogaw.

Le bruit court à Varsovie que le Comte Rudowski, fils naturel du Roi de Pologne, doit épouser la Princesse Radziwil, veuve du feu Comte de Flemming.

FRANCE,

Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.

LE 25. Fête de l'Annonciation de la Sainte Vierge, la Reine entendit la Messe dans la Chapelle du Château de Versailles, & S. M. communia par les mains du Cardinal de Fleury, son grand Aumônier. L'après midy, le Roi assista à la Prédication du P. Boyer, Théatin.

Le 27. les Députés de la Province d'Artois eurent Audience du Roi, étant conduits en la maniere accoutumée, par le Marquis de Dreux, Grand-Maître des Ceremonies, & par M. Delgranges, Maître des Ceremonies. Ils furent presentez à S. M. par le Prince Charles de Lorraine, Gouverneur de la Province, en survivance du Duc d'Elbeuf, & par M. d'Angervilliers, Secrétaire d'Etat. La Députation étoit composée de l'Evêque de S. Omer pour le Clergé, du Baron de Wisnes,

Wismes, pour la Noblesse, & de M. Hennin, Avocat & Echevin de la Ville d'Aras, pour le Tiers-Etat.

Le Marquis de Bissy, neveu du Cardinal de ce nom, a été nommé par le Roi, son Ambassadeur à la Cour de Turin, à la place du Marquis de Cambis, qui doit aller à la Cour de Vienne en la même qualité.

Le Dimanche 20. Mars dernier, les Jesuites recommencerent à prêcher dans Paris. Il y eut un très-grand concours dans leur Eglise de la Maison Professe, pour entendre le P. Beringhen.

Le 3. Avril, l'Abbé de S. Jal fut sacré Evêque d'Uzès, dans la Chapelle du Séminaire de S. Sulpice, par l'Archevêque de Rouen, assisté des Evêques d'Angers & de Luçon.

Le 14. Le Duc de Pequigni, à qui le Roi a accordé la Charge de Capitaine-Lieutenant des Chevaux-Legers de la Garde de S. M. vacante par la démission du Duc de Chaulnes son pere, fut reçu par le Roi, à la tête de la Compagnie, & il prêta serment de fidélité. S. M. a conservé au Duc de Chaulnes le Commandement de cette Compagnie pendant 6. ans.

Le Roi a donné au Baron de Bezenval, Brigadier de ses Armées & Major du Regiment des Gardes Suisses, le Regiment Suisse

Suisse, vacant par la mort de M. d'Hemel, Brigadier des Armées de S. M.

Le Marquis de Brusac d'Hauttefort, Lieutenant General des Armées du Roy, Major des Gardes du Corps, s'est démis de sa Charge, que le Roi a donnée à M. de la Billarderie le cadet, Lieutenant dans la Compagnie de Charost.

Le 19. du mois dernier, le Roy reçût dans la Plaine des Sablons, à la tête de la seconde Compagnie des Mousquetaires, le Marquis de Montboissier; en qualité de Capitaine-Lieutenant de cette Compagnie. M. de Monthelon, Premier Maréchal des Logis de la même Compagnie, fut ensuite reçu Cornette de cette Compagnie.

Le Roi a accordé le Gouvernement de la Ville de Sommierel, en Languedoc, vacant par la mort du Comte d'Harling, Maréchal de Camp, au Marquis de Pérignan, en supprimant celui de Lodève, dont il étoit pourvû.

La veille du départ du Roi pour Compiègne, Mesdames de France, accompagnées de la Duchesse de Vantadour, Gouvernante des Enfants de France, & de Mesdames la Marquise de Villefort & de la Lande, Sous-Gouvernantes, allèrent pour la première fois rendre visite à S. M. & lui souhaiter un heureux voyage. Le Roi leur fit un accueil très-tendre.

7024 MERCURE DE FRANCE.

La nuit du 25. au 26. du mois dernier, le feu prit à l'Arcenal; le Premier Président, le Lieutenant General de Police, le Prévôt des Marchands, &c. s'y transporterent, & par les bons ordres qui furent donnez, on arrêta les progrès de l'incendie qui auroit pû faire de très-grands ravages, à cause des Poudres & des Salpêtres dont les Magazins n'étoient pas loin du feu.

Le Roi a nommé à la place de M. Poirier, mort au mois de Mars dernier, Receveur General des Finances de la Generalité d'Orleans, M. Vuartelet, cy-devant Payeur des Rentes de l'Hôtel de Ville.

On assure que M. Sidobre, Medecin du Roi, a fait à l'Hôtel Royal des Invalides, plusieurs épreuves des Goutes du General la Motte, sur un certain nombre de Scorbutiques, qu'il a choisi des plus vieux & des plus malades, & qu'ils en ont tous été guéris, après en avoir pris pendant quelques jours. Cette maladie est extrêmement en regne cette année.

Le 8. Avril la Lotterie pour le Remboursement des Rentes sur l'Hôtel de Ville, fut tirée en presence du Prévôt des Marchands & des Echevins, en la maniere accoutumée. Le fonds pour le mois d'Avril s'est trouvé monter à la somme de 988818. livres, laquelle a été distribuée

AUX

aux Rentiers pour les Lots qui leur sont échus , conformément à la Liste generale qui a été rendue publique ; le Lot le plus considerable de ce mois qui est de 20000. livres , est échû au N^o 457376.

Les Notaires ayant délibéré dans leur Assemblée du 10. Avril , d'augmenter (pour la commodité du Public) le nombre de ceux d'entre eux qui font la recette des deniers de ladite Lotterie , ils en ont nommé six d'augmentation, qui sont :

M^{re} Marchand l'aîné, *ruë des Petits Champs-Vatry, ruë S. Victor.*

Perichon, *Cloître sainte Opportune.*

Dionis le jeune, *ruë de sainte Croix de la Bretonnerie.*

Roussel, *Place Dauphine.*

Gervais, *ruë de la Verrerie.*

La même Lotterie pour le mois de May fut tirée le 9. & le fonds s'est trouvé monter pour ce mois à la somme de 1013482. livres 1. sol, 10. deniers, laquelle a été distribuée aux Rentiers pour les Lots qui leur sont échus.

Le Samedi veille des Rameaux , la Chambre des Comptes , suivant la coutume qui se pratique tous les ans , se rendit en Corps sur les dix heures dans l'Eglise de la Sainte Chapelle , où elle assista à l'Adoration de la vraie Croix, dont un morceau est enchaîné dans un
Cru-

1026 MERCURE DE FRANCE:

Crucifix d'or émaillé, & orné de pierres précieuses qui fut présenté par M. le Trésorier à tous les Officiers. Ce qui fut précédé par une Messe solennelle suivie des Vespres chantées par une Musique à grand Chœur, accompagnée de plusieurs Instrumens de la composition du Maître de Musique. La Chambre des Comptes a toujours été depuis Saint Louis administrative de la Sainte Chapelle, & c'est M. le Premier Président qui conjointement avec M. le Doyen en ordonne la dépense & l'entretien, & on rend tous les ans un compte à la Chambre sous le titre de compte de la Chefcerie de la Sainte Chapelle.

Le 25. du mois dernier, l'Evêque de Soissons fut admis au Conseil de conscience du Roy.

Le Jeudy Saint, le Roy entendit le Sermon de la Cène du P. Toulouse, Religieux Dominicain; après quoi l'Evêque d'Angers fit l'Absoute. Le Roy lava ensuite les pieds à douze pauvres, & S. M. les servit à table. Le Duc de Bourbon, Grand-Maître de la Maison du Roy, à la tête des Maîtres d'Hôtel, précédait le Service, dont les plats étoient portés par le Duc d'Orléans, le Comte de Charollois, le Prince de Dombes, le Comte d'Eu, le Comte de Toulouse

louse , & par les principaux Officiers de S. M. Après cette Cérémonie , le Roy se rendit à la Chapelle , où S. M. entendit la grande Messe , & assista à la Procession & ensuite aux Vespres. La Reine assista dans sa Tribune à la Messe & aux Vespres.

L'après-midy , la Reine entendit le Sermon de la Cène de l'Abbé de Cicery, Prédicateur ordinaire de S. M. après quoy le Cardinal de Fleury , Grand Aumonier de la Reine , fit l'Absoute. Ensuite S. M. lava les pieds à douze pauvres filles & les servit à table. Le Marquis de Villacerf , premier Maître d'Hôtel de la Reine , precedoit le service dont les plats étoient portés par Mademoiselle de Charollois , Mademoiselle de Clermont , Mademoiselle de la Roche-sur-Yon , & par les Dames du Palais de la Reine. Après cette Cérémonie , le Roy & la Reine entendirent dans la même Chapelle l'Office des Tenebres chanté par la Musique.

Le Jeudy 5^e May , M^r Jean François Robert Secousse , Prêtre , Docteur en Théologie de la Faculté de Paris , de la Maison & Societé Royale de Navarre, prit possession de la Cure de S. Eustache , en consequence de la résignation à lui faite par M^r François Robert Secousse.

cousse son oncle , Prêtre & Docteur en Théologie des mêmes Faculté & Mailon. La Cérémonie de son Installation fut faite par M^r l'Abbé de la Croix, Prêtre , Docteur de Sorbonne , Chanoine & Archidiaque de l'Eglise de Paris , & Grand-Vicaire du Chapitre. Il y eut un grand concours de peuple , & les sentimens furent partagés entre le regret de perdre l'ancien Curé , & la joye de le voir revivre dans un Successeur digne de luy.

Dès que le Roy eut appris la mort du Cardinal de Noailles , Sa Majesté nomma à l'Archeveché de Paris M. Charles Gaspar , Guillaume de Vintimille , des Comtes de Marseille , du Luc , Archevêque d'Aix , Abbé de Saint Denis de Rheims , & de Belle-Perche , Diocèse de Montauban. Il fut sacré Evêque de Marseille le 25. Mars 1692. & nommé à l'Archevêché d'Aix en 1708. Le Roy le fit Commandeur de l'Ordre du S. Esprit, à la promotion du premier Janvier 1725.

Ce Prélat , recommandable par ses grandes qualités , autant que par sa naissance , est frere puîné de François Charles de Vintimille Comte du Luc , Marquis de la Marthe , &c. Lieutenant de Roy en Provence , Commandeur de l'Ordre de S. Louis , Gouverneur des Isles de Porquerolles , Ambassadeur de S.

S. M. aux Lignes Suisses & des Grisons, son Ambassadeur extraordinaire & Plénipotentiaire au Congrès de la Paix en 1714. & depuis Ambassadeur du Roy à la Cour de Vienne, enfin Chevalier du S. Esprit à la même promotion du premier Janvier 1725.

Le 8. de ce mois, jour de la Fête de l'Apparition de S. Michel, les Chevaliers de cet Ordre, le Maréchal d'Etrées, Chevalier des Ordres du Roy, & Commissaire de celui de S. Michel, étant à leur tête, assisterent dans le chœur de l'Eglise des Cordeliers à une grande Messe qu'ils firent célébrer, S. M. leur ayant permis de renouveler cette Cérémonie qui s'observoit anciennement, & qui avoit été interrompue depuis un grand nombre d'années.

On a appris de Marseille que les Religieux de la Mercy de France, redemption des Captifs, y étoient arrivés le 7. de ce mois, avec 46. Captifs qu'ils ont rachetés dans les Royaumes de Maroc & d'Alger.

On écrit aussi de la même Ville du 13. May, qu'après avoir souffert pendant quelque temps par la disette & par la cherté du bled, les sages précautions des Magistrats avoient eu un heureux succès, & qu'il venoit d'arriver en ce Port un grand

1030 MERCURE DE FRANCE.

grand convoy du Levant composé de 45. Bâtimens, dont 28. sont chargés de bled, & qu'on en attendoit encore d'autres ; en sorte que l'abondance succede déjà à la disette, ce qui joint à la resipiscence des Tripolins, cause une satisfaction universelle.

Le Dimanche premier de ce mois, il y eut Concert spirituel au Chateau des Tuilleries ; on y chanta deux Motets de feu M. de la Lande, un autre Motet à deux voix chanté par les D^{lles} Hermance & le Maure, le tout précédé de plusieurs pieces de simphonies. Le S^r Madonis, Venitien, excellent Joueur de Violon, joua pour la premiere fois un *Concerto* qui fut très applaudi ; il est presentement ordinaire du Concert. Le même Concert spirituel a continué tous les Dimanches de ce mois, tous les Théâtres ayant été fermés ce jour là à cause du Jubilé.

Le 4. il y eut Concert François, on chanta un Divertissement qui a pour titre, *Le Guy - l'An - neuf*, consacré à Venus que les Anciens Druides cueilloient le premier jour du mois de May ; ce Divertissement qui est de la composition de M. Mouret, a été très - goûté. Le même Concert François a été donné tous les Lundis & Mercredis de chaque semaine pendant ce mois. On y a chanté diffé-
rens

rens divertissemens, & plusieurs morceaux detachés. à deux voix chantés par les D^{lles} Hermance & le Maure, avec applaudissement. Les S^{rs} Guignon, Blavet & Madonis, ont joué differens *Concerto*, dont l'exécution paroît toujours admirable. Tous ces Concerts ont toujours été terminés par un Motet à grand Chœur de M. de la Lande.

Il y a un second Livre de Cantates de M^r de Blamont, Sur-Intendant de la Musique du Roy, nouvellement gravé, & qui se vendra le mois prochain, chez le S^r Boivin, à la regle d'or, & chez le S^r le Clerc, le prix est de 9. liv. L'Auteur a cherché à plaire à ceux qui jouent des Instrumens comme à ceux qui chantent. La dernière Cantate de ce Livre a pour titre, *le Parnasse Lyrique*, ou Polimnie; elle est absolument faite pour un grand Concert, étant composée pour tous les differents Instrumens qui y sont ordinairement nécessaires: c'est ce qui fait le sujet de cette Cantate.

Le Public est averti que le tome VII. des *Mémoires de l'Académie des Sciences*, divisé en deux parties, est achevé d'imprimer, & qu'il se délivre aux Souscripteurs, chez Gabriel Martin, Jean-Baptiste Coignard fils, & Hippolyte Louis Guerin, Libraires, rue S. Jacques, & François Montalant, Quai des Augustins.

I LETTRE

LETTRE de M. le Cardinal de Fleury,
à M. l'Evêque de Marseille.

A Issy le 19. Mars 1729.

JE vois, Monsieur, dans la réponse dont vous m'avez honoré du 6. de ce mois, une nouvelle preuve de votre piété, de votre désintéressement & de votre amour pour votre Eglise, dont je suis touché & édifié au-delà de ce que je puis vous l'exprimer. J'ay eu l'honneur d'en rendre compte au Roy qui étoit persuadé que vous n'auriez pas gouverné moins utilement pour la Religion & pour son service, l'Archevêché de Bourdeaux que l'Evêché de Marseille : Mais Sa Majesté m'ordonne de vous mander que quoiqu'Elle vous ait destiné cette place importante, Elle ne peut pourtant qu'approuver infiniment les raisons qui vous déterminent de la refuser. Non - seulement Elle le trouve bon, mais elle vous en loue même par la persuasion où elle est que ce second exemple que vous donnez de désintéressement ne sera pas moins utile à la Religion que les services que vous lui eussiez pu rendre à Bourdeaux. Je vous en fais, Monsieur, en mon particulier mes très-sincères complimens par l'honneur qu'un refus si généreux vous fait, & par l'esperance qu'il sera

M A Y. 1729. 1033

un nouveau motif à votre Troupeau, de vous être encore plus étroitement attaché, & de répondre aux marques de tendresse que vous ne cessez de lui donner, en lui faisant les sacrifices qui conviennent le plus à la nature. Je vous supplie d'être persuadé de la part que je prends à une résolution si honorable pour vous & des sentimens de la plus parfaite veneration avec lesquels, Monsieur, je fais profession de vous honorer. Signé, le Cardinal de Fleury, à l'Original.

Nous voici tout à la fin de May, sans que l'Hyver ait fait place à la belle Saison. Les pluies sont toujours très-fréquentes, & le froid si considérable, qu'on fait encore du feu dans toutes les maisons, tout le monde porte encore le Velours, le Damas & le Drap, & l'on a plus de regret d'avoir quitté le Manchon que d'envisager de prendre l'habit d'été.

On a dit dans l'article des nouvelles de Paris du mois dernier, sur de faux Mémoires & sans fondement, que le Commandeur d'Orvillé de Vignacour, étoit entré au Seminaire de S. Sulpice pour y prendre les Ordres.



I ij MORTS



MORTS, NAISSANCES
& *Mariages.*

DAme Louise Macquart, veuve de Jean-Jacques, Marquis de Renty, Baron de Landelles, Seigneur du Beny, &c. Lieutenant General des Armées du Roi & du Comté de Bourgogne, mourut le 30. Mars âgée de 32. ans. Son corps fut porté le soir du même jour en grand Convoy dans l'Eglise Paroissiale de S. Sulpice, & le lendemain transporté à Citry, en Brie, pour y être inhumé dans le Tombeau de ses Ancêtres. Renty, porte d'argent, a trois doloires, sans manches, de gueulles, deux adossées en chef, & l'autre en pointe.

Jean de Montboissier Beaufort, Comte de Canillac, Seigneur du Breuil & de Montpautier, Chevalier des Ordres du Roi, Lieutenant General de ses Armées, Capitaine-Lieutenant de la seconde Compagnie des Mousquetaires de la Garde de S. M, Gouverneur & Grand Bailly de la Ville & Citadelle d'Amiens & de Corbie, mourut à Paris le 10. Avril, âgé de 66. ans. Il fut inhumé dans l'Eglise des Minimes de la Place Royale. Toute la Compagnie des Mousquetaires, les Officiers

M A Y. 1729. 1039

à la tête , assista au Convoy , ainsi que beaucoup de gens de considération.

Le 11. Avril, M. Pecome , Lieutenant & Premier Aide-Major au Régiment des Gardes Françoises , ci-devant Major du Régiment de Champagne , mourut à Paris d'apoplexie , âgé de 63. ans , extrêmement regretté par sa bravoure & son habileté pour les marches , les camps , & les évolutions Militaires. La sixième place d'Aide-Major vacante , a été donnée au Chevalier de Calviere de Boucoiran , & la place de Lieutenant est remplie par M. de S. Martin.

Henry de Provenzal , Ecuyer , ci devant Medecin de feu S. A. R. Mademoiselle , Medecin des Camps & Armées du Roy , mourut aussi le 11. âgé de 80. ans.

Catherine - François de Mornay de Montchevreuil , veuve du Marquis de Pracontal , Lieutenant General des Armées du Roi , Gouverneur de Menin , tué à la Bataille de Spire le 19. Novembre 1703. mourut en son Château de Senevas dans le Lyonnais , le 23. Avril , âgée d'environ 51. ans.

Eberhard Ernest , Comte d'Harling , Maréchal des Camps & Armées du Roi , Gouverneur des Ville & Château de Sommieres , mourut à Paris le 24. Avril , dans la 64. année de son âge. Il avoit été

1036- MERCURE DE FRANCE.
été Capitaine des Gardes de feuë S. A. R.
Madame.

Le 26. le sieur François des Landes ;
Maître Facteur d'Orgue de la Sainte Cha-
pelle du Palais , mourut âgé de 28. ans ,
fort regretté par son habileré dans sa Pro-
fession.

Anne-Charlotte de Rochechoüart ;
épouse d'Henry de Lorraine , Duc d'El-
beuf , Pais de France , Lieutenant Ge-
neral des Armées du Roi , Gouverneur
des Provinces de Picardie & d'Artois ,
mourut à Paris le 28. du mois dernier ,
dans la 69. année de son âge.

René d'Harlus , Marquis de Vestilly ,
Maréchal des Camps & Armées du Roi ,
mourut à Paris le 29. du même mois ,
âgé de 78. ans.

Dam^{lle} Marie-Angelique de Toisi, mou-
rut le 3. May dans sa 83. année. Elle
étoit fille de Noël de Patrocle , Chevalier,
Seigneur de Toisi , Gouverneur General
des Isles de la Martinique, S. Christophle ,
la Guadeloupe , &c. Il est fort parlé de
lui dans l'Histoire Generale des Antilles
du Pere de Terre. M. de Toisi étoit ori-
ginaire de Bourgogne , & d'une ancienne
Noblesse. Mad^{lle} de Toisi étoit née à la
Martinique en 1647. Sa mere la ramena
en France en 1648. avec Mad^{lle} d'Au-
bigné , dont le pere étoit mort en ce pays-
là

là. Mad^{lle} de Toifi étoit une des plus belles personnes de son tems, mais elle étoit encore plus recommandable par sa sagesse, & sa vertu, ayant toujours vécu d'une maniere fort retirée.

Mort du Cardinal de Noailles.

AU commencement du mois de May M. le Cardinal de Noailles tomba malade, & sentant que son mal augmentoit, il demanda les Sacremens d'Extrême Onction & de Viatique. Il les reçut le 3. au soir, au milieu des larmes de tout son Chapitre. S. E. lui donnant de nouveaux exemples de sa foi, de sa piété, de sa patience & de sa tendresse envers son Eglise, & tout son Troupeau. M^{rs} les Vicaires Generaux se crurent obligés d'indiquer à cette occasion des Prieres de Quarante heures dans toutes les Eglises de la Ville, & des Fauxbourgs. Elles furent faites avec exposition du S. Sacrement, Salut, & la Benediction, à la maniere ordinaire. Ce pieux Prélat mourut en son Palais Archiepiscopal le 4. à deux heures & demie du matin dans la 78. année de son âge, étant né le 27. May 1651.

Son corps ayant été vû à visage découvert le jour de sa mort, il fut embaumé le soir, & exposé le lendemain sur un lit

1038 MERCURE DE FRANCE.

de parade. Tout le Clergé Séculier & Régulier de la Ville & des Fauxbourgs alla processionnellement lui jetter de l'Eau benite. Le 7. il fut porté à l'Eglise Métropolitaine où il fut inhumé devant la Chapelle de la sainte Vierge, avec les ceremonies accoutumées, suivant qu'il l'avoit demandé par son Testament. Le 9. le Chapitre fit célébrer dans l'Eglise Métropolitaine un Service solennel pour le repos de son ame, & toutes les Eglises de Paris ont suivi cet exemple.

Le Cardinal de Noailles étoit le second fils d'Anne duc de Noailles, Pair de France, Chevalier des Ordres du Roi, Capitaine de la premiere Compagnie des Gardes du Corps, Gouverneur de Roussillon, &c. & de Dame Louise Boyer, Dame d'atour de la feuë Reine Anne d'Autriche, fille d'Antoine, Seigneur de sainte Geneviève des Bois, & de Françoise de Vignacour. Il avoit été Evêque de Cahors, & il étoit Evêque de Châlons sur Marne, lorsque le 19. du mois d'Août 1695. le feu Roi le nomma à l'Archevêché de Paris. Il eut de la peine à accepter cette nouvelle Dignité, que sa modestie lui fit meriter deux fois, suivant l'expression du P. Commire.

Delatam à MAGNO, Roma plaudente, Tiaram

Qui potuit lentus sumere, bis meruit.

Il fut reçu Commandeur de l'Ordre du S. Esprit le 1. Janvier 1698. & le Pape Innocent XII. le nomma Cardinal, dans le Consistoire du 21. Juin 1700. La solide piété, & les autres vertus Chrétiennes qui ont réglé toutes les actions du Cardinal de Noailles, sa charité envers les pauvres, & son application continue à remplir dignement les devoirs de l'Episcopat, avoient rendu ce Prélat aussi respectable à tout le monde qu'il étoit cher à son Diocèse, en sorte qu'il est universellement regretté.

Comme à la mort de chaque Prélat le régime & l'administration du Diocèse sont ordinairement dévolus au Chapitre de leur Cathédrale, le Chapitre de l'Eglise de Paris s'étant assemblé, élu, selon la coutume, des Grands Vicaires & les autres Officiers qui doivent gouverner le Diocèse, le Siège vacant. Ces Officiers sont l'Abbé de Gontaut, Doyen, l'Abbé Vivant, Chantre, l'Abbé Brochand, & l'Abbé Couet, Chanoines, pour faire les fonctions de Grands Vicaires. L'Abbé de la Croix, pour Archidiacre de Paris, l'Abbé Goulard, pour Archidiacre de Josas, l'Abbé du Bourg, pour Archidiacre de Brie. L'Abbé Couet, a été nommé Officiel, l'Abbé de Barcos, Vicegerent, & l'Abbé Chevalier, ancien Secrétaire du

Ev feu

feu Cardinal , a été fait Promoteur, ce qui fut rendu public par un Mandement du Chapitre, daté du même jour 4. May.

Ces M^{rs} commencerent le lendemain leur Acte de Jurisdiction, en publiant le Mandement que voici.

MANDEMENT de M^{rs} les Vicaires Generaux du Chapitre, & Archidiacres de l'Eglise de Paris, Administrateurs de l'Archevêché, le Siège vacant. Portant Ordre de faire des Prières & Services pour le repos de l'Ame de feu M. le Cardinal DE NOAILLES, Archevêque de Paris.

LEs Vicaires Generaux du Chapitre & Archidiacres de l'Eglise de Paris, Administrateurs de l'Archevêché, le Siège vacant: Aux Archiprêtres de Sainte Marie Magdelaine & de saint Severin, & aux Doyens Ruraux de ce Diocèse, Saluez. C'est avec la plus vive douleur que Nous vous annonçons la mort de Monseigneur LOUIS-ANTOINE, Cardinal DE NOAILLES, Notre Archevêque, qui pendant trente-quatre années qu'il a gouverné ce grand Diocèse, a fait éclater un zele & une application infatigable pour remplir tous les devoirs de son ministère, une douceur & une patience que rien ne pouvoit alierer, une piété si pure & sincere, une vie si édifiante & si uniforme, que son exemple rendoit la vertu aimable, & faisoit respecter la Religion. Les Pauvres avoient en lui un Pere tendre & compatissant, dont la charité sans bornes ne pouvoit voir de misere sans la soulager, & qui, prodigue

prodigue envers les malheureux, répandoit avec une sainte profusion dans leur sein, les aumônes les plus abondantes. L'Eglise de Paris n'oubliera jamais que ce digne Pontife plein du zèle de la gloire de la Maison de Dieu, soutint & réparât par des libéralitez immenses le Temple de sa Cathédrale qui menaçoit ruine. Tout occupé d'éteindre les tristes dissensions qui affligeoient son Diocèse, il a fait tout ce qui étoit en lui pour y rétablir la paix & la tranquillité qui avoient toujours été l'objet de ses vœux. Une vie si recommandable a été consommée par une mort précieuse devant Dieu, & dans sa dernière maladie détaché de toutes les créatures, il ne parut en lui d'attention & de sensibilité que pour les objets de la Religion, & pour ce qui le rappelloit à Dieu auquel il desiroit si ardemment d'être réuni.

Mais quelque confiance que les travaux & les vertus de notre illustre Archevêque nous inspirent, ceux qui ont mené la vie la plus louable seroient à plaindre, dit S. Augustin, si Dieu les jugeoit sans miséricorde. Nous conjurons donc le Clergé & le peuple de ce Diocèse de prier pour un Pasteur dont la mémoire leur doit être si chère, & de se souvenir de lui à l'Autel, où il offroit tous les jours sans intermission la victime sainte par laquelle la cédule de mort qui nous étoit contraire, a été effacée.

A CES CAUSES, & pour satisfaire à un devoir si juste que le respect & la reconnoissance exigent de Nous, Nous avons ordonné & ordonnons que dans les Eglises de ce Diocèse, exemptes & non exemptes, il soit célébré un Messe solennelle, qui sera précédée de la veille de Vêpres & Vigiles, pour le repos de l'ame de ce grand Prélat : Recom-

man-

1042 MERCURE DE FRANCE:

mandant en outre à tous les Prêtres Séculiers & Réguliers de ce Diocèse, de joindre leurs Prières particulieres à celles de l'Eglise pour son soulagement. Si vous mandons que ces Presentes vous ayez à signifier à tous Doyens, Abbez, Prieurs, Curez, Superieurs & Supérieures de Communautéz Monastiques & Religieuses de ce Diocèse, afin qu'ils n'en prétendent cause d'ignorance, & qu'ils ayent à y satisfaire avec autant de décence & de sollemnité que faire se pourra. Et sera notre présent Mandement publié aux Prônes des Messes Paroissiales, & affiché par tout où bon sera. **DONNE** à Paris sous le sceau duquel Nous nous servons pendant la vacance du Siège, & sous le sein de notre Secrétaire ordinaire, le cinquième de May mil sept cent vingt-neuf. Par Mandement de Mesdits Sieurs les Vicaires Generaux & Archidiacre. Cl. ANDRY, Secrétaire.

M. le Cardinal de Bissy, en qualité d'Abbé de S. Germain des Prez, a aussi donné ce Mandement.

MANDEMENT de S. E. M. le Cardinal de Bissy, Abbé Commandataire de l'Abbaye de S. Germain des Prez, immédiate au S. Siege, portant ordre de faire des Prières pour le repos de l'ame de Monseigneur le Cardinal de Noailles.

HENRY de Thiard de Bissy, par la grace de Dieu & du S. Siege Apostolique, Cardinal de la sainte Eglise Romaine, du Titre de S. Cyr & sainte Julite, Evêque de Meaux, Commandeur de l'Ordre du S. Esprit, Abbé
Com-

Commandataire de l'Abbaye Royale de S. Germain des Prez lès Paris : Au Clergé Séculier & Régulier, & à tous les Fideles du Fauxbourg & Territoire de notre dite Abbaye ; Salut & Bénédiction. Nous sommes persuadés, mes très-chers Freres, que votre piété n'a pas besoin d'être exhortée de prier le Seigneur pour M. Louis Antoine Cardinal de Noailles, votre Archevêque. Sa sollicitude Pastorale, sa douceur, sa charité envers les Pauvres, son zèle pour la gloire de la Maison de Dieu, toutes ces vertus vous portent assez d'elles-mêmes à satisfaire à un si juste devoir ; cependant nous crions manquer à la considération que nous devons non-seulement à notre Collegue dans l'Épiscopat, mais encore à notre Métropolitain, si nous ne vous engageons de tout notre pouvoir d'offrir à Dieu des Prières pour un Pasteur, dont la mémoire vous sera toujours précieuse.

A CES CAUSES nous avons ordonné & ordonnons que dans les Eglises de ce Fauxbourg, il sera célébré une Messe solennelle, précédée la veille de Vêpres & Vigiles, pour le repos de l'ame de ce digne Prélat : Recommandant en outre à tous les Prêtres Séculiers & Réguliers de ce Fauxbourg, de joindre leurs prières particulières à celles qui se feront publiquement, & sera le présent Mandement, publié, & affiché par tout où besoin sera. Donné à Paris dans notre Palais Abbatial le 9. May 1729. Signé HENRY, Cardinal de Bissy, Abbé Commandataire de l'Abbaye de S. Germain des Prez, &c.

François de Cugnac de Dampière, Brigadier des Armées du Roi, Grand-Bailly honoraire de l'Ordre de S. Jean de Jérusalem,

1044 MERCURE DE FRANCE.

rusalem , & premier Ecuyer du Duc de Bourbon , mourut à Paris le 10. de ce mois dans la 52. année de son âge.

Dame Catherine Marie Pecquet , veuve de M. Claude Bosc , Chevalier , Seigneur d'Ivry & de S. Frambourg , Conseiller d'Etat ordinaire , Ancien Prevôt des Marchands , & Procureur General en la Cour des Aydes , mourut le 10. May âgée de 76. ans & demie.

Le 13. Dame Marie Charlotte de la Porte-Mazarini , épouse du Marquis de Richelieu , mourut à Dieppe dans la 68^e année de son âge.

Le 14. Jean-René de la Tour , Comte de Montauban , Brigadier des Armées du Roi , & l'un des Inspecteurs de la Cavalerie & des Dragons de France , mourut à Paris dans la 57. année de son âge.

ARRÊT de la Cour du Parlement , contre quatre-vingt dix-neuf accusés ; portant condamnation d'être rompus vifs , préalablement appliqués à la question ordinaire , contre Philippes Nivet , dit Fanfaron ; Pierre Baremont , dit Nazaret , Jean Mancion , dit l'Assemblée ; Blaise Beauvoir dit Troncy ou Dupuis ; Guillaume Taupin , dit Ambroise ou Laurent la Croix.

Lesdits Nivet , Baremont & Mancion , convaincus du vol & assassinat commis sur le grand Chemin , à un quart de lieue de Rouen. es personnes de David & la femme , Marchand à Amiens

Amiens ; & en outre ledit Nivet des assassinats d'un Boulanger dans la Forêt de Moulineau ; du nommé Chesnet , entre Rouen & le Port S. Oüen : de la femme Mottelet & de ses deux enfans au village de la Croix S Oüen , entre Senlis & Compiègne : du nommé Menard Oufèvre , rue S. André des Arcs : & du nommé Bollot de Talnet rue Coquillicre ; ensemble des vols faits avec effraction dans les Eglises des Invalides , S. Nicolas du Chardonnet , S. Christophe de cette Ville de Paris , la Paroisse saint Louis de Versailles , & S. Godard de Rouen , & autre vols faits tant de nuit que de jour avec effraction ou autrement , tant es Villes de Paris , Rouen , Caën qu'autres lieux.

Ledit Troncy ou Dupuis , des Assassinats desdits Boulanger & Chesnet & du nommé Herpin Marchand Mercier près d'Oileans , & autres vols avec effraction.

Ledit Taupin ou Laurent la Croix , de l'assassinat dudit Bollot , & Complice dudit Nivet dans plusieurs vols faits avec effraction.

Et à l'égard des autres Accusez est surcis jusqu'après l'exécution des Condamnez.

Extrait des Registres du Parlement.

Vû par la Cour le proces criminel fait par les Conseillers & Commissaires de ladite Cour à ce commis en conséquence des Lettres Patentés du 28. Septembre 1728. Registrées en la Cour les 5. Octobre & 15. Decembre audit an , & de celles du 9. Avril dernier , aussi registrées le 25. du même mois , à la requête du Procureur General du Roy , demandeur & accusateur contre Philippes Nivet dit Fanfaron , ou le Roux , ou Marchand , ou Gramont , ou Coufis , ou Dumoulin ; Pierre Barremont , dit Nazareth ; Jean Mancion , dit
l'Assemblée

1646 MERCURE DE FRANCE.

Assemblée; Charles Guenet, dit la Fontaine; Catherine la Motte; ditte la Hallot; ou la Leroux; Jerofme Rousseau Orphevre; Françoise Fournet femme de Jerofme Rousseau; Blaise Beauvoir, dit Roncy, ou Troncy, ou la Pierre, ou Dupuis; Guillaume Taupin, dit Ambroise, ou Laurent la Croix; Jacques Antoine, dit Plançon; Marguerite Aubin, femme de Thomas Fontaine, sœur des grands Cheveux, dit Pescheur; François Mahault, dit Bourguignon, ou grand Nez; Marie-Anne Berry; Remy Dumont, dit Boucher, ou garçon Boucher; Eriennette Bernard, femme de Denis Thienard; Anne Baliffon, femme de Dupuis dit Troncy; Anne Berou, concubine de Mildieu, ou Milbonhomme; Lievain Joseph du Pont, dit le Chevalier du Pont; Martin Colly; Pierre Chevard; Gervais Payfan, dit du Pont; Nicolas de Rouen. Marie le Bée, femme dudit Rouen; Geneviève Dez; Jean de Beau ou Bertrand le Beau; Jean Mellon, dit Dessloriers; Anne Dadillon, femme de Jean Dussop; François Fleury; Marie-Catherine Beauvin, dite la grande Flamande, ou la Flamande; François Vignaud, dit le petit François; Marie Gaultier, dite la Graillet; André Grisel, dit la Fontaine; Anne Personne sa femme; Louis Gramont, dit Duval, ou la Sonde; ou Bullefin; Jeanne-Catherine de la Have, femme de Lievain du Pont, dite Marie Honoré; Jean Joly, dit S. Marin; Jeanne Bonvoisin, veuve Juvigny; Gabr.ël Lucas, dit Du bois; Charles la Breteque, Bonaventure le Preulx, ou le Prun, dit Mesnage; François Lami; Anroine la Boulave; Jeanne la Gohanne femme dudit la Boulave; Pierre Libert ou Limbert; Nicolas la Lumiere, dit Lu fan, Charlotte Françoise le Roy; Charles Bertherel, dit la

la Rose : Isabeau Mallard sa femme : Marguerite Petit , femme de Pierre de la Haye , Tailleur de Moëlons aux Carrieres , dite Marie Masson : Magdelaine Masson , ou la nommée Masson : Jean François Carré , dit Merle - Blanc : Jean Nicole , dit Carmagnole , ou le petit Parisien : Louis Poulain , dit Parisien ou Cadet : Guillaume Aubin ou les Grands-Cheveux , dit Pêcheur : Jean Regnauld , dit l'Eveillé ou Bourbonnois , ou le Marchand de Mirlitons : Michele Septier , concubine de Jean Regnauld : Jacob , dit Perroquet : Jeannot le Gué & Michel de Launay : prisonniers ès prison de la Conciergerie du Palais , fors lesdits le Gué & de Launay decedez , & Therese de la Porte , femme Beaumont . aux pieds de la Cour , tous Deffendeurs & Accusez ; & encore contre une fille nommée la Bretonne : Baptiste , dit la Jambe de Choux , Barbe Biron , François , dit François Briard ou Grard , autre que le petit François : le petit Bohême ou Berry : le nommé Charles : la femme de Charles : la femme ou concubine de du Pont , ou la femme de Gervais , Paysan : Delaunay , cy-devant Cabaretier au grand Soleil à Caën : Jean Dussop , mari de la Dadillon : Dupont , autre que le Chevalier Dupont , ou que Gervais Paysan , dit Dupont : Grenier ou Garnier : Michel Gaultier , Mercier : Goullot , dit Ballevoir : le Cadet , qui est une fille habillée en homme : la nommée la Boirée : le nommé le Normand : le Noir : autre le Noir : la nommée la Eüillée : la Pierre : Murat : le grand Martin : la femme du grand Martin , ou celle qui passe pour sa femme , appelée la Martin , François Mildieu ou Milbonhomme : les nommez Mathieu , Namur & Nicolas . la belle-sœur des Grands-Cheveux , dit pêcheur , un Quidam Maçon : un particulier Ouvrier
sur

1048 MERCURE DE FRANCE

sur le Port, frere dudit Quidam, un autre Quidam, un Quidam Orfèvre: un Quidam: un autre Quidam, nommé Denys, Antoine Robert, Rousseau frere, Orfèvre, rue des Gravilliers: le nommé Valet, Antoine, autre que celui qui vend des Images place du Martroy à Orleans, le neveu dudit Antoine: le nommé Païsan, autre que Gervais Païsan, & Louïs Terrasconner, tous absens, fugitifs & contumaces, & autres décrétéz au procès. Les Lettres Patentes du 28. Septembre 1728. registrées en la Cour les 5. Octobre & 15. Decembre 1728. & autres Patentes du 9. Avril dernier, aussi registrées le 15. du même mois. Interrogatoires faits aux Accusez pardevant M^e Jean-Baptiste Correntin, Lambelin, Conseiller Rapporteur: Recollemens & confrontations des Témoins aux Accusez, & des Accusez, les uns aux autres, pardevant Maître Pierre Barthelemy Rolland, Conseiller à ce commis, suivant les Arrêts de la Cour: Procédures de contumace instruite contre les absens & fugitifs, & decrets décernez contre aucuns autres Accusez, &c. Conclusions du Procureur General du Roy: Ouis & interrogés en la Cour lesdits Nivet, dit Fanfaron, Barremon, Mancion, Guenet, la Hallor, Rousseau, Fournet femme Rousseau, Troncy, Laurent la Croix, Plançon, Aubin femme Fontaine, sœur des grands Cheveux: Mahault, Marie-Anne Berry, Remy, Dumont, Bernard femme Thiennard, Balisson femme Troncy, Anne Berout, Lievain Dupont, Martin, Colly, Pierre Chevard, Gervais Païsan, de Rouën, le Béc femme de Rouën, Geneviève Dez, le Beau, Destauriers, Fleury, Beauvin, Vignaud: Gauthier dit Graillet: Grisel, Anne Personne sa femme, Grammont, de la Haye femme

femme Dupont, Jolly Bonvoisin, veuve Juvigny, Lucas, la Breteque, le Preulx, Lamy, la Boulaye, Gohanne femme la Boulaye, Limbert, la Lumiere, le Roy, Marguerite Petit femme de la Haye, la nommée Masson, Merle le Blanc, Carmagnole, Poullain, Aubin, Regnaud, Septier, Jacob, dit Perroquet, & Therese la Porte, femme Beaumont. Sur les cas à eux imposez : Tout consideré.

LA DITE COUR ordonne que lesdits procez seront & demeureront joints pour être jugez par un seul & même Arrêt : ce faisant déclare la contumace bien & dûement instruite contre François Mildieu, dit Milbonhomme : une fille nommée la Bretonne : Baptiste, dit la Jambe de Choux : Barbe Biron, François, dit François Briard ou Grand, autre que le petit François : le petit Bohême ou Berry : le nommé Charles : la femme ou concubine de Dupont, ou la femme de Gervais Paisan, de Launay, ci-devant Cabaretier au grand Soleil à Caën : Jean Dussop, mari de la Dadillon : Dupont, autre que le Chevalier Dupont, ou que Gervais Paisan, dit Dupont : Grenier ou Garnier : Michel Gautier, Mercier : Goulot, dit Ballevoir : le Cadet qui est une fille habillée en homme : la nommée la Boirée : le nommé le Normand : le Noir, la nommée la Feuillée : la Pierre : Murat : le grand Martin : la femme du grand Martin : ou celle qui passe pour sa femme, appelée la Martin : les nommés Mathieu, Namur, Nicolas : la belle sœur des grands Cheveux, dit Pescheur : un Quidam Maçon : un particulier Ouvrier sur le Port, frere du dit Quidam : un autre Quidam, un Quidam Orfèvre, un Quidam, un autre Quidam, nommé Denis : Antoine Robert : Rouffean frere

1050 MERCURE DE FRANCE

frere Orfèvre , rue des Gravilliers : le nommé Valet : Antoine autre que celui qui vend des images , place du Martroy à Orleans : le neveu dudit Antoine : le nommé Paisan , autre que ledit Gervais Paysan & Louis Terasconet : & avant d'adjudger le profit d'icelle , pour réparation des cas mentionnez au procesz , condamne lesdits Philippes Nivet , ou Fanfaron : ou le Roux , ou Marchand , dit Grammont , ou Cousis ou Dumoulin : Pierre Baramont , dit Nazareth : Jean Mancion , dit l'Assemblée : Blaise Beauvoir , dit Roncy ou Troncy , ou la Pierre , ou Dupuis , & Guillaume Taupin , dit Ambroise ou Laurent Lacroix , avoir les bras , cuisses , jambes & reins rompus vifs sur un échaffaut , qui pour cet effet sera dressé en place de Greve de cette Ville de Paris : ce fait , leurs corps mis chacun sur une rouë , la face tournée vers le Ciel , pour y finir leurs jours. Lesdits Nivet , Baramont , Mancion , Troncy & Laurent la Croix , préalablement appliquez à la question ordinaire & extraordinaire , pour avoir révelation de leurs complices : déclare tous & chacuns leurs biens situez en pays de confiscation , acquis & confisque au Roy , ou à qui il appartiendra , sur iceux & autres non sujets à confiscation préalablement pris la somme de cent livres d'amende vers ledit Seigneur Roy : a surcis à faire droit à l'égard desdits Charles Guenet , dit la Fontaine , Catherine la Motte , dite la Hallot ou la le Roux , Jérôme Rousseau , François Fournet sa femme , Jacques - Antoine , dit Plançon , Marguerite Aubin , femme Fontaine , François Mahault , dit Bourguignon ou grand Nez , Marie-Anne Berry , Remy Dumont , dit Boucher ou garçon Boucher , Etienne Bernard

gard femme de Denis Thienard , Anne Ba-
 lillon femme Troncy , Anne Berou , Lievain
 Joseph Dupont , dit le Chevalier Dupont ,
 Martin Colly, Pierre Chevard, Gervais Paisan,
 dit Dupont , Nicolas de Rouën , Marie le Bée
 femme de Rouën , Genevieve Dez , Jean de
 Beau ou Bertrand le Beau , Jean Melon , dit
 Dessoriez , François Fleury , Marie-Catherine
 Beauvin , dite la grande Flamande , François
 Vignaud , dit le petit François , Marie Gau-
 tier , dite la Graillet , André Grisel , dit la
 Fontaine , Anne Personne sa femme , Louis
 Gramont , dit Duval ou la Sonde , ou Belle-
 fin , Jeanne - Catherine de la Haye , femme
 de Lievain Dupont , dite Marie Honore , Jean
 Joly , dit Saint Martin , Jeanne Bonvoisin ,
 veuve Juvigny , Gabriel Lucas , dit Dubois ,
 Charles la Brêteque , Bonaventure le Preulx
 ou le Prun , dit Mesnage , François Lamy .
 Antoine la Boulaye , Jeanne la Gohanne ,
 femme dudit la Boulaye , Pierre Liber ou
 Limbert , Nicolas la Lumiere dit Luffan , Char-
 lotte François le Roi , Marguerite Petit fem-
 me la Haye , dite Marie Masson , Magdelaine
 Masson , ou la nommée Masson , Jean-Fran-
 çois Carré , dit Merle Blanc , Jean Nicole , dit
 Carmagnolle ou le petit Parisien , Louis Poullain
 Parisien ou Cadet , Guillaume Aubin ou les
 grands Cheveux , dit Pêcheur , Jean Regnaud ,
 dit l'Eveillè ou Bourbonnois , Michele Sep-
 tier , Jacob , dit Perroquet , & Therese de la
 Porte femme Beaumont : & à pareillement
 sursis à l'égard desdits Mildieu , dit Milbon-
 homme , & autres susdits accusez contumaces .
 jusques après l'entiere execution du present
 Arrêt : ordonne que les procédures encom-
 mençées contre lesdits Dadillon femme Duf-
 sop , Charles Berterel , dit la Rose , Isabeau
 Mallard

1052 MERCURE DE FRANCE.

Mallard sa femme, & autres, seront continuées. FAIT en Parlement le 30. Mai 1729.
Collationné. DROUET. Signé, PINTEREL.

On donnera deux Volumes du Mercure le mois prochain, pour pouvoir employer les Pièces qui n'ont pû trouver place dans les six premiers mois de cette année.

APPROBATION.

J'Ay lû par ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux, le *Mercur de France du mois de May*, & j'ai crû qu'on pouvoit en permettre l'impression. A Paris, le premier May 1729.

HARDION.

T A B L E.

P ieces Fugitives, Comus, <i>Cantate.</i>	841
Contestations Musicales, Réponse, &c.	844
Voyage de Rouen à Paris, <i>Poëme.</i>	855
Réponse au sujet d'un nouveau Breviaire, &c.	862
Le Triomphe de l'Hymen & de l'Amour.	870
Réponse du P. C. au sujet du Paradoxe, &c.	876
Derniers adieux de Medor, <i>Poëme.</i>	883
Projet d'un nouveau Calendrier.	884
Vers sur le Mariage du Comte de Trêmes.	892
Sur l'excellence & la préférence de la vue ou de l'ouïe.	893
Sonnet,	912.
Lettre sur la date de l'impression de deux Bibles,	913
Bouts:	

Bouts-Rimez remplis ,	915
Assemblée publique de l'Académie des Belles- Lettres , <i>Extrait</i> , &c.	916
Le Printems , <i>Cantate</i> .	923
Réponse de M. Caperon à M. Pierquin , sur l'origine des Pierres précieuses , des Ca- mayeux & des Coquilles.	926
Sonnet sur les Bouts-Rimez ,	938
Reflexions sur les Logogrifes ,	939
Explication du Logogrife & Enigme ,	941
Logogrife & Enigmes ,	943
Nouvelles Littéraires des Beaux Arts, &c.	944
Recueil des Jugemens portez contre les nou- velles erreurs , &c.	948
La Religion Chrétienne démontrée par la Re- surrection de Jesus Christ , &c.	950
Essay de l'Histoire du Commerce de Venise , &c.	957
De la lumiere des couleurs & de la vision , &c.	962
La Galerie agréable du monde ,	964
Nouveau Traité du Négocie de France ,	967
<i>Veterum Monumentorum</i> , &c.	969
L'Univers materiel, ou Altronomie Phisique,	971
Paritez en Banque , &c.	<i>Ibid.</i>
L'Apologie des Fleuristes , &c.	972
Réponse de M. Thiout à M. le Roy , sur le nouvel échapement de Montre.	977
Petite Ecritoire , garde-vuë , &c.	983
Nouveaux Ouvrages de Charpenterie du Frere Nicolas ,	984
Question proposée ,	985
Chançon notée ,	986
Spectacles ,	987
Discours de la Dlle Sylvia ,	990
Retraite du fleur Lelio , de son épouse & de son fils ,	992
	<i>Ar.</i>

Arlequin Tancrede , Parodie , <i>Extrait.</i>	994
Le Railleur , Comédie representée à Avignon , Lettre , &c.	1007
Nouvelle du tems , Turquie , Affrique , Rus- sie ,	1010
Suede , Pologne , Allemagne ,	1012
Espagne , Italie ; Angleterre & Suisse ,	1014
Morts , Mariages des Pays Etrangers ,	1021
France , nouvelles de la Cour , de Paris , &c.	<i>Ibid.</i>
Lettre de M. le Cardinal de Fleury ,	1032
Morts , Naissances & Mariages ,	1034
Mort de M. le Cardinal de Noailles ,	1037
Mandement de M ^{rs} les Vicaires Generaux, &c.	1040
Mandement de M. le Cardinal de Bissy , &c.	1042
Arrêt de la Cour du Parlement , &c. Juge- ment de Niver	1044

Errata de Mars.

P Age 155. l. 22. la Terre l'Athmosphere ,
lisez , la Terre traverse l'Athmosphere.

Errata du Mercure d'Avril.

P Age 815. l. dernière , Graffe , l. Vence. ¶
P. 829. l. 29. de Coetjenval , *lisez* , de
Harlay.
P. 838. l. 7. de Messay , l. de Meslay.
P. 880. l. 7. 1728. l. 1729.

Chapitre à corriger dans ce Livre.

P Age 928. l. 4. Bagivi , *lisez* Bagliivi.
P. 934. l. 3. sucre , l. suc.
P. 982. l. dernière , ci & première 983. rus ;
lisez ci-devant parus.

L'Air noté doit regarder la page.

MERCURE
DE FRANCE,
DÉDIÉ AU ROY.
J U I N. 1729.

PREMIER VOLUME.



A. PARIS,

GUILLAUME CAVELIER, rue

S. Jacques, au Lys d'Or.

LA VEUVE PISSOT, Quay de Conty,

à la descente du Pont-Neuf, au coin
de la rue de Nevers, à la Croix d'Or.

JEAN DE NULLY, au Palais,

à l'Ecu de France & à la Palme.

M. DCC. XXIX.

Avec Approbation & Privilege du Roy



A V I S.

L'ADRESSE generale pour toutes choses est à M. MOREAU, Commis au Mercure, vis-à-vis la Comedie Françoisé, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachez aux Libraires qui vendent le Mercure à Paris, peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.

On prie très - instamment, quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est toujours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui les envoient, celui, non - seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers, ou les particuliers qui souhaiteront avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à donner leurs adresses à M. Moreau, qui aura soin de faire leurs paquets sans perte de temps, & de les faire porter sur l'heure à la Poste, ou aux Messageries qu'on lui indiquera.

P R I X X X X . s o l s .



MERCURE

DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROY

JUIN. 1729.



PIECES FUGITIVES,
en Vers & en Prose.

L'EMPLOY DU TEMPS

OU

LE MISANTROPE.

O D E



'Est sans regret que je vous quitte.

Tumultueux amusemens ;

Cessez d'opposer à ma fuite ,

Vos inutiles agrémens.

I. vol.

A ij

Séjour

Séjour affreux , que je déteste ,
 Ville , de ton charme funeste ,
 Je crains trop la malignité ,
 Je prends la Vertu pour Compagne ,
 Et vais goûter de la Campagne ,
 L'innocente tranquillité.



Quoi ! de mes leçons trop avare ,
 Tout prêt d'abandonner ces lieux ,
 Voudrois-je au monde qui s'égare ,
 Dérober jusqu'à mes adieux !
 Osons , ami de la Sagesse ,
 D'un temps qu'il perd dans la mollesse ,
 Lui reprocher l'indigne abus :
 De quel succès sera suivie ,
 Une entreprise si hardie ?
 Mes reproches seront perdus.



Déjà d'une courte journée ,
 Le sommeil a pris une part :
 J'en vois une autre destinée ,
 A parer cet homme avec art.
 De quelle étrange bigarrure ,

I. vol.

Va-

Va-t-on orner cette Figure ?

Est ce pour exciter nos ris ?

Luxe pervers , vanité folle ,

Venez encenser votre Idole ;

Je le regarde avec mépris.



Quelle est la fadaïse importante ,

Qui met cet autre en mouvement ?

Il marche , il court , il se tourmente ;

Est-ce affaire ? Est-ce égarement ?

Non , du doux nom de Politesse ,

Honorez le soin qui le presse ;

Chez vous il vient vous visiter ;

Est-ce l'amitié qui l'amène ?

Rien de moins ! Il vous voit à peine ,

Qu'il ne songe qu'à vous quitter.



Enfin , de la sagesse austère ,

Je trouve les vrais Favoris ;

Je sens expirer ma colere ;

Voici le terme de mes cris.

Oùï , la raison répudiée ,

Dans ce cercle est réfugiée ;

L. vol.

A iij

Vain

1056 MERCURE DE FRANCE.

Monde orageux , elle te fuit.

Vain espoir ! c'est la calomnie ,

Le mensonge , la perfidie ,

Qui président dans ce réduit.



Si pour ce repas on épuise ,

De la Nature tous les dons ,

L'Art dangereux qui les déguise ,

En a sçu faire des poisons.

Par cette Liqueur séduisante ,

Qu'un froid forcé rend plus charmante

Que de jours seront retranchez &

Vous , dont l'ame est tant asservie ,

Au desir d'une longue vie ,

Fuyez tout ce que vous cherchez.



J'apperçois de la nonchalance ,

Le séjour si cher aux Humains , *

A juger par cette affluence ,

J'augure des plaisirs certains.

Déjà la Déesse obligeante ,

D'une boisson peu ragoutante ,

M'offre le précieux régal.

* *Les lieux de Café.*

1. vol.

Là... mais quel bruit ! quoi ! la bêtise ,
 L'esprit , le sçavoir , la sottise ,
 Marchent ici d'un pas égal.



Au nouveau trafic qu'on va faire ,
 Prêtons un regard moins distrait.
 Quoi ! si-tôt de ce téméraire ,
 Le sort couronne le forfait !
 Celui-ci nâge dans la joye ,
 L'autre à la fureur est en proye ,
 Mais calmons cet emportement ;
 Taifons-nous , le monde autorise
 Un vol , que la fureur déguise ,
 Sous le vain nom d'amusement.



Mais d'un spectacle magnifique ,
 J'entrevois ici les apprêts :
 Du sérieux & du comique ,
 Saisissons les plus heureux traits ;
 Approchons : on me fait entendre
 Que par ces jeux on va m'apprendre
 A réprimer mes passions.
 La vertu si long-temps cherchée ,
 1. vol.

Se

1058 MERCURE DE FRANCE.

Se seroit-elle donc cachée ,
Dans l'Ecole des Histrions ?



Pourquoi d'un vêtement bizarre ,
Cet homme s'est-il affublé !
Quelle étrange vapeur s'empare
De ce Monde ici rassemblé , *
On perd à se faire connoître ;
Tel qu'on est , on n'ose paroître ;
Mais bien sous des traits imposteurs ,
Perfides , je lis dans vos ames ,
Par ces déguisemens infâmes ,
Vous voulez seduire les cœurs.



L'Astre brillant qui nous éclaire ,
Vient de se rendre à mes desirs ,
Peut-être un repos nécessaire ,
Va suspendre ces vains plaisirs.
Calmons le transport qui m'agite ,
Et ménageons pour notre fuite ,
L'instant dont je puis disposer.
Quittons des lieux où l'insolence ,
L'oïiveté , l'extravagance ,
Donnent le droit de tout oser.

* *Le Bal.*

A iij) LET-



*LETTRE écrite au R. P. de Montfaucon,
par M. de Murat, Juge-Mage de Car-
cassonne, sur la Découverte d'un Mo-
nument d'Antiquité, faite auprès de
cette Ville.*

DAns le peu d'occasions que j'ay,
M. R. P. de cultiver l'honneur de
votre bienveillance, permettez-moi d'em-
brasser celle que fait naître la découverte
faite dans ce canton, d'un Monument
antique, pour vous supplier de résoudre
mes doutes sur son explication. C'est une
Colonne Milliaire, trouvée dans un Champ
auquel on donnoit un labour, d'une Fer-
me du S^r Espeffolles, Bourgeois de cette
Ville, à une lieuë & demie d'ici, dans
l'étenduë de la Paroisse d'Alairac, au quar-
tier appelé Villesequebasse. Le Champ
d'où elle fut déterrée, porte aujourd'hui
le nom de Saintose.

La résistance d'une pierre contre le Soc
de la Charruë, obligea le Laboureur à
bêcher la terre en cet endroit: il découvrit
d'abord le haut d'une Colonne qu'il ache-
va de déterrer, & en ayant donné avis
à quelques personnes Lettrées du voisi-
nage, on y fit l'Inscription suivante. Prin-
cipi.

L. vol.

A. . . cipi.

cipi Juventutis M. Numerio Numeriano Nobilissimo Cesari N M. P. I. J'y courus pour la voir, & le Propriétaire ayant bien voulu me la céder, je la fis porter chez moi : je la conserve dans un coin de ma cour, en attendant que votre décision lui procure une place plus convenable. La Pierre est grisâtre & paroît être d'un Marbre bâtard. La Colonne a été cassée & le pied y manque, ce qui en reste a encore plus de cinq pieds de hauteur ; elle est bien prise dans son fust & proportionnée dans son renflement, j'en joins ici un dessein exact, dans lequel est aussi l'Inscription en la même forme que les Lettres y sont gravées.

Les Caracteres assez mal formez, sur tout pour les Lettres *A* & *E* & la confusion des mots mêlez l'un dans l'autre, démontrent la décadence des Arts sur la fin du troisieme siecle, tems où cette Colonne a été faite ; car je la crois du temps même de l'Empereur Numerien, mais je ne puis comprendre comment ce Monument se trouve dans ce Pays & sous le regne d'un Prince, qui devoit n'y être gueres connu, n'ayant, comme vous sçavez, regné qu'environ un an, durant lequel temps il étoit en Perse, où il fut égorgé dans sa Litierre en ramenant son Armée.

A la verité, l'Empereur Carus son pere,
 1. vol. qui

PRINCI
PIIVVEN
TUTISM
NVMERIO
NUMERIA
NONOBI
LISSIMO
CAESARI
N M P I

1062 MERCURE DE FRANCE:

qui, selon la plus commune opinion, étoit originaire de Narbonne, pouvoit avoir laissé des sentimens d'affection pour un de ses Enfans, auquel ce Monument est consacré; mais lui-même n'ayant jamais paru en ce Pays-cy, je ne puis, encore une fois, comprendre comment un tel Monument peut avoir été érigé dans ce canton.

Le Prénom *Marcus* est le même que lui donnent les *Historiens*, mais le nom de *Numerius*, qui précède celui de *Numerien*, ne s'accorde pas avec celui d'*Aurelius-Numerianus*, que lui donne *Eutrope*. Il y avoit ici en même-temps un *Numerius*, Prefet de la Gaule Narbonnoise, mais il ne sçauroit être celui en l'honneur de qui cette Colonne fut dressée, puisque le nom de *Numerien* & les titres de *Prince de la Jeunesse*, & de *Cesar*, consacrez à la Majesté Imperiale, ne permettent pas de l'attribuer à un autre qu'à l'Empereur *Numerien*, qui n'a régné que pendant l'année 282.

Les quatre Lettres initiales *N. M. P. I.* m'embarassent encore davantage; elles caractérisent une Colonne Milliaire, & peuvent être interprétées par *Novem Millia Passuum Primus*. Sur quoi je ne puis que comprendre, ne connoissant à l'entour de l'endroit, où la Colonne a été trouvée

I. vol.

aucune

aucune Cité Métropole, ni ruines de Ville principale, dont le point du départ pût faire rencontrer en cet endroit un premier Milliaire d'un chemin de traverse.

La Paroisse d'Alairac est au Midy de Carcassonne, tirant vers le Couchant, à près d'une demie lieuë sur la droite du grand chemin qu'on tient à présent pour aller de Carcassonne à Limoux. Le petit lieu d'Alairac est sur la croupe du Côteau appelé la Malpere, dont le nom vous est sans doute connu, puisque le Château de Villarsel, appartenant à votre Maison, y est situé & son territoire contigu à celui d'Alairac, n'y ayant qu'une lieuë de distance d'une Paroisse à l'autre. On auroit pû dans la suite des siècles avoir transporté cette Colonne de l'endroit où elle fut originellement placée dans celui où elle a été trouvée; mais elle est trop lourde, car elle pèse environ huit Quintaux, pour que son transport n'aye pû être fait qu'à dessein, & je ne vois pas quel en auroit pû être le motif, encore moins aucun point dont elle puisse être un premier Milliaire.

Carcassonne est une Ville moderne avec le titre de Cité par rapport à Numerien, puisque dans l'Itineraire d'Antonin, elle n'a que le titre de Château : Limoux étoit alors encore bien moins; ce n'étoit qu'une

Redoute , ou un Fortin qu'on prétend que Cefar y fit construire pour la garde du Pont qu'il fit bâtir fur l'Aude , pour passer en Espagne.

Il y avoit dans nos Pyrenées un Temple fameux consacré à Venus , où abor-
doient des Pellerins de toutes les Nations :
notre Port de *Vendres* , fur la Côte de
Narbonne en tire son nom , c'est *Portus
Veneris*. C'étoit là où débarquoient ceux
qui venoient par Mer des Côtes d'Italie
ou d'ailleurs. La Colonne dont il s'agit
feroit-elle donc placée dans un chemin de
traverse qui conduisit par nos Pyrennées
à ce Temple ? Mais je ne trouve aucune
Ville ni Bourg principal qui soit à la por-
tée pour en faire un premier Milliaire.

Cela me porteroit assez à donner une
autre explication à ces quatre Lettres ini-
tiales N. M. P. I. auquel cas il faut entie-
rement abandonner toute idée de Colonne
Milliaire & former une autre conjecture ,
ce qui ne me paroît pas aisé.

On m'assure que dans le même champ
le Soc de la Charruë trouva encore d'au-
tres résistances , & qu'en y fouillant , on
pourra peut être découvrir le Piedestal
de cette Colonne ou quelqu'autre reste
d'antiquité ; c'est ce que je pourrai bientôt
faire si votre réponse m'y excite. Je me
remets cependant à votre décision sur le

I. vol.

merite

J U I N. 1729. 1065
merite de ce Monument , & j'ai toujours
l'honneur d'être , M. R. P. &c.

A Carcassonne le 15. Decembre 1728.

*REMARQUES sur la Lettre
de M. de Murat.*

LA Lettre de M. de Murat , méritoit
sans doute d'être publiée, & nous sommes
d'autant plus obligez avec tous les
Amateurs de l'Antiquité, au R. P. de
Montfaucon, d'avoir bien voulu nous la
communiquer, qu'elle instruit tout-à-fait
sur un Monument dont on n'avoit encore
qu'une legere notion, par le peu qui en
a été rapporté dans les Nouvelles Litte-
raires du Journal des Sçavans du mois de
Novembre 1724. page 733. l'Inscription
imprimée en italique, y differe tout-à-
fait de l'Original, & on ne voit d'ailleurs
aucun détail sur cette Découverte; défauts
qui sont bien réparez par cette Lettre.

La conjecture de M. de Murat, qui
croit que cette Colonne pourroit bien
être une Colonne Milliaire, n'est pas
tout-à-fait sans fondement, quoique cet
habile Magistrat convienne aussi des diffi-
cultez qui se rencontrent à concilier les
choses à cet égard. Ce sont ces mêmes
difficultez qui ont déterminé le R. P. de
Montfaucon de penser différemment sur

2. vol.

ca

1066 MERCURE DE FRANCE.

ce sujet. Ce Sçavant Antiquaire voit dans ce Fragment d'Antiquité non pas une Colonne Milliaire , mais un Monument érigé à la gloire de Numerien , avant qu'il fut parvenu à l'Empire , & après que l'Empereur Carus , son pere , l'eut déclaré Cesar , ce qui arriva vers l'an 282. de J. C. Depuis cette déclaration il prit la qualité de Prince de la Jeunesse , *PRINCEPS JUVENTUTIS* , qui est employée sur ses Médailles , & qui paroît la première sur le Monument dont il s'agit ici.

Les caracteres de l'Inscription en désignent à peu près le tems , & font sentir , suivant la Remarque de M. de Murat , la décadence des Arts. On y trouve aussi l'usage introduit dès ce tems-là , & ignoré dans une plus haute Antiquité de faire précéder le nom , outre le prénom d'un diminutif du même nom. *Numerio* , *Numeriano*. Cet usage est commun dans les Inscriptions du bas Empire , on en trouve plusieurs exemples dans les differens Recueils d'Inscriptions. On se contentera de ceux-ci. *Numisus* , *Numisianus* , *Pompeius* , *Pompeianus* , *Licinius* , *Licinianus* , *Candidus* , *Candidianus* , *Nocturnius* , *Nocturnianus* , auxquels on ajoutera un exemple singulier , tiré du Martyrologe Romain , au 31. de May : *Aquila S. S. Marty-*

rum.

J U I N. 1729. 1067

*rum Cantii Cantiani & Cantianilla fratrum, qui cum essent ex Illustr. Aniciorum progenie sub Diocletiano * & Maximiano Impp. Capite plexi sunt.* On peut dire même qu'il est resté des traces de cet usage dans les noms de plusieurs Familles Italiennes & Françoises ; tels sont les noms de *Martini Martiniani*, de *Frezeau de la Frezelier*, &c.

A l'égard des quatre Lettres initiales, qui paroissent séparément sur cette Colonne N. M. P. I. à une certaine distance du corps de l'Inscription, expliquées par M. de Murat, de la maniere que nous Pavons vû, rien ne conviendrait mieux que cette interprétation, si bien des choses ne répugnoient à faire prendre ce Monument pour une Colonne Milliaire. Toutes les Colonnes Milliaires, comme on peut le voir dans le grand Recueil des Antiquitez, & ailleurs, marquent les Milles, c'est-à-dire, l'usage pour lequel elles ont été dressées, d'une maniere distincte & non équivoque, ce qui ne paroît point ici. Il faut donc chercher un autre sens à ces quatre Lettres. Ce sens s'est présenté fort naturellement au R. Pere de Montfaucon, & dans un parfait rapport avec l'Inscription, il trouve que ce n'est autre chose que la répétition abrégée

* An. 303.

1. vol.

de l'Inscription même, c'est-à-dire, *Numeriano Principi Juventutis*. On dira peut être que dans cette espece de Monogramme, le Prénom désigné par la lettre M. ne se trouve pas : mais les Antiquaires sçavent que les Prénoms sont souvent omis dans les Monumens, de quoi il est inutile de citer des exemples.

Pour ce qui est de l'explication de ces mêmes lettres, N. M. P. I. en cette maniere : *Narbonensis Militia poni jussit*, donnée dans le même Journal des Sçavans, par une personne du païs ; elle a paru insoutenable & dénuée de toute sorte de vrai semblance, ainsi il est inutile de s'y arrêter.

Il n'est pas aisé au reste de déterminer par qui, & à quelle occasion ce Monument a été érigé, mais il ne nous paroît pas surprenant, de le trouver dans un païs, dont le Prince, qui en est l'objet, étoit originaire, selon le sentiment le plus reçu. Il fut, comme nous l'avons remarqué, déclaré Cesar par l'Empereur Carus, son pere, qui étoit du même païs. Cette déclaration solennelle a pû suffire pour donner lieu au Monument dont nous parlons. Il n'est pas impossible au reste, comme le pense M. de Murat, de trouver un jour le piedestal de la Colonne, ou quelqu'autre Monument, qui
 3. vol. serve

serve d'interprétation à celui-ci. Le Piedestal peut même être chargé de figures en bas-relief, ou de Lettres instructives.

Quoiqu'il en soit, cette découverte nous paroît digne d'attention, & merite d'entrer parmi les autres Antiquitez, qui illustreront la nouvelle Histoire de la Province de Languedoc. Il y a lieu des-pérer que les deux * Sçavans qui y travaillent avec tant de soin & d'application, pourront, par la parfaite connoissance qu'ils ont du Païs, & par leur sagacité, donner de plus grands éclaircissemens, & trouver enfin la cause, & constater le sens de ce Monument.

Nous achevions d'écrire ces Remarques, lorsque nous avons reçu une Lettre de M. l'Abbé le Beuf, Chanoine d'Auxerre, par laquelle il nous fait part d'un Monument, à peu près semblable à celui dont il s'agit ici, découvert il y a déjà du tems, entre Langres & Dijon. C'est une Colonne, ou plutôt le fragment d'une Colonne sur laquelle est gravée cette Inscription en très-beau caracteres Romains.

* Les RR. PP. Dom Claude de Vie, & Dom Joseph Vaissete, Benedictins de S. Maur.

TI. CLAUD. DRUSI F.
 CAESAR AUG. GER
 MANIC. PONT. MAX.
 TRIB. POTEST. III. IMP.
 III. PP. COS III. DE
 SIG. IIII.
 AND. M. P. XXII.

Il n'y a que la dernière ligne qui ait
 besoin d'explication , elle signifie *Ande-*
mantuno millia passuum XXII. selon
 l'interprétation du Pere Pierre-François
 Chiflet , Jesuite , donnée dans le tems à
 un Confrere de M. le Beuf , & trouvée
 parmi ses papiers. *Andemanunum* , ajou-
 té M. le Beuf , est Langres : la Colonne
 qui a environ six pieds de hauteur , &
 un pied & demie de-diametre , fut trou-
 vée , & est encore aujourd'hui au Village
 de Saquenay , proche Fontaine-Françoise
 & Montsaugéon , à sept ou 8. lieuës. &
 au Midy de Langres. Nous nous abste-
 nons là-dessus de toute réflexion , nous
 contentant de profiter de l'occasion de
 placer à propos ce Monument dans notre
 Journal.





R E F L E X I O N S

S U R L E G E N I E P O E T I Q U E

L'Esprit perfectionna , & le Génie invente :

Tous ces Chantres fameux que d'Antiquité vante,

Lui doivent leur renom ;

C'est lui seul qui produit ces immortels Ouvrages ,

Respectez de l'envie & dignes des suffrages
Du sévère Appollon,

Le cœur se fait sentir dans la tendre Elegie ;
L'esprit au sentiment donne de l'énergie ;

L'art brille en un portrait.

Certain penchant malin , ou complaisance vile ,

Sans verve & sans génie enfante un Vaudeville ,

Dangereux , indiscret.

La mémoire & l'étude ont fait de Scavans hommes ;

Mais au tems des Césars comme au siècle où nous sommes ,

I. vol,

Rien

1072 MERCURE DE FRANCE.

Rien d'heureux n'est sorti ,
De ceux à qui le Ciel refusa cette verve ,
Ce feu qu'à leurs enfans , & Phoebus & Mi-
nerve ,

Ont toujours départi.

Appollon le fait naître , & Minerve le
guide ;
A nos heureux écarts prenons soin qu'il pré-
sède ;

Nous pourrions trop oser.
Un goût judicieux doit régler notre yvresse ;
Et c'est dans les Auteurs de Rome & de la
Grèce ,

Qu'il faudroit le puiser.

Mais que prétens-je ici ? Pédagogue incommode ,
Je trace des leçons qu'une nouvelle mode
Rend parmi nous sans fruit !
On cherche dans le monde une étude facile ;
Il faut un long travail pour devenir habile ;
L'homme indolent le fuit.

Il en coûte bien moins de s'ériger soi-même,
En Modèle , en grand Maître , en Arbitre su-
prême ,

Des accords de Phoebus ;
Et , frayant au hazard des routes inconnues ,
1. vol. D'é-

J U I N. 1729. 1073

D'égarer avec soi dans le plus haut des nuës ,
Des sectateurs confus ;

Connoissons bien dans nous les dons de la
Nature ;

Mesurons-nous sur eux , mais craignons l'im-
posture

De notre avide orgüeil ;

On meurt dès son vivant , quand si jeune on
se livre

Au desir de paroître , à l'espoir de revivre ,
Trop séduisant écüeil.

Vous qui n'avez reçus qu'un esprit ordi-
naire ,

Ornez-le ; c'est assez , dans le monde on peut
plaître

Sans de rares talens.

C'est-là l'unique loi que l'on peut vous pres-
crire ;

Amusez vous , plaisez ; laissez le soin d'écrire
Aux esprits excellens.

Pour vous , lâches Frelons , Plagiaires infä-
gnes ,

Vous , sinistres Oyseaux , vils émules des Cy-
gnes ,

Restez au pied du Mont ;

Dès les premiers efforts sans voix & sans ha-
leine ,

1. vol.

Du

Du Rôcher le plus bas vous tombez dans la
Plaine ,

La honte sur le front.

Allez , suivez toujours des routes popu-
laires ,

Miserables Troupeaux , que des Guides vul-
gaires ,

Font marcher après eux ;

Descendez sur leurs pas dans les humbles
Campagnes ;

Ne voyez que de loin ces superbes Monta-
gnes ,

Au sommet épineux.

*Envoy à M. & M^{lle} de ****

P Our vous , chantez toujours , vous que
Phœbus anime ;

Qui sçavez allier le naïf au sublime ,

L'esprit aux sentimens ;

De Petrarque & de Laure , imitateurs fi-
delles ,

D'une pure union rares & vrais modeles ,

Vos noms vaincront le temps.

J. B. Poncey , J.



*****:*****:*****

*REMARQUES du P. Matthieu
Texte , Dominicain , sur la vie du
Bienheureux Barthelemi de Bragance ,
Evêque de Vicence, & Patriarche de
Jerusalem , écrite dans le premier Vo-
lume de Juillet des Acta Sanctorum ;
p. 280. adressées à M. . .*

JE vous renvoye , Monsieur , le Livre
que vous avez eu la bonté de me prê-
ter , & je vous en remercie très-humble-
ment ; il y a beaucoup à apprendre dans
cet Ouvrage immense , & on ne sçau-
roit trop louer les R R. P P. Jesuites ;
Auteurs & Continueurs d'un si beau
Projet. Comme il est cependant difficile
que dans un si grand nombre de Vies de
Saints il ne se glisse quelque faute , je
prends la liberté de vous faire part de
celles , dont j'ai crû m'apercevoir dans
la vie du B. Barthelemy de Bragance ,
l'un des xxviii. Dominicains qui ont
été Confesseurs de nos Rois , & le premier
dont les Historiens nous ont conservé la
memoire.

Il étoit selon leur témoignage , de l'il-
lustre Maison des Comtes de Bragance ,
en Lombardie , Seigneur du Fort , ou
1. vol. B du

du Château de ce nom. Le R. P. Jésuite qui a eu en partage de travailler sur la vie du B. Barthelemy, non seulement nie ce fait, mais il raille ceux qui sont de ce sentiment : *Inter hos*, dit-il, *Michael Pius B. Bartholomeum appellat nobilem Vicentinum, de stirpe Braganzia, seu Bragantina, à castro hujus nominis nuncupata. Crescit apud Barbaranum & ex hoc Marchesium oratio, ut pote qui familiam Bragantinam deducunt à nescio quo Adriano prædicti loci Comite, &c. miror non ascendisse ad Antenorem vicini Patavii Conditorem.* C'est ainsi que parle ce Pere, ajoutant, comme vous voyez, la plaisanterie à la critique dans une matière assez sérieuse d'elle-même.

Cependant, & la plaisanterie & la critique ne furent jamais plus mal fondées. Vous allez voir, Monsieur, par le témoignage d'un Auteur contemporain, que la Maison de Bragance étoit illustre, qu'elle donnoit son nom au Château qui le portoit, que notre B. Barthelemy en étoit sorti, & que les Historiens qui l'ont dit après cet Auteur ne l'ont pas inventé, comme ce P. le leur impute. L'Auteur contemporain dont je veux parler, est Antoine Gode, Noble Vicentin, qui a écrit une Chronique de la Ville de Vicence, depuis 1194. jusqu'à 1260,

1. vol.

im-

imprimée dans le VIII. Tome du grand Recueil intitulé : *Rerum Italicarum Scriptores*. On trouve dans cette Chronique , page 92. de ce Volume , les paroles qui suivent, *in civitate nostrâ Familia Nobiles &c. Comites Bragantiarum ex quibus fuit Bartholomæus Episcopus Vicentinus de Ordine Prædicatorum*. Cela est précis , & me dispense d'alleguer d'autres autoritez. Or si la famille étoit la plus illustre de ce nom en Italie , quelle autre pouvoit elle avoir donné le nom au Château qui le portoit ?

A l'égard des riches talens & des qualitez de Professeur , de Supérieur , & de Prédicateur que donne Thienæus à notre B. Barthelemy , dans son Catalogue des Saints de Vicence , avec les autres Ecrivains de sa vie , le sçavant Jesuite n'en parle guere plus exactement & obligamment. *An Lector* , dit-il , *an Superior* , *an magnus Divini Verbi Seminador* , *non est integrum asserere , sed neque negare*. Il avoue avoir lû dans le P. Barbaranus , Capucin , qui a écrit l'Histoire Ecclesiastique de Vicence (& qui n'a pû se tromper , ayant en main les Manuscrits de notre B.) qu'il est Auteur de plusieurs Sermons & de plusieurs Traitez sur des matieres d'Ecole , qu'on trouve entre les 19. Ecrits dont le P. Echard , Dominicain , a don-

1078 MERCURE DE FRANCE.

né au Public le Catalogue, Tome I. p. 258. de ses Ecrivains de l'Ordre de S. Dominique. C'est, dis-je, ce que l'Ecrivain Jesuite avoue; &, ce qui est difficile à comprendre, il doute en même-tems si Barthelemy a jamais prêché & enseigné, & si ce célèbre Théologien, qui selon son Epitaphe, dont on parlera ci-après, confondit Gallus, Chef d'un parti Schismatique, & que Léandre Albert, Dominicain appelle dans son Traité des Hommes Illustres de son Ordre, p. 115. *Vir Litteratura insignis ob ingentem Doctrinam Romam vocatus*, a été seulement un médiocre Professeur.

Leandre qui écrivoit à Vicence en 1495. ne doit pas lui être suspect, puisqu'il le préfère à tous les autres Ecrivains de la vie de Barthelemy, *In hoc præstat Leander quod alia multa prætermiserit quæ à recentioribus più magis excogitata quàm solidè probata sunt*. Mais le P. J. ne rapporte pas les termes dont Leandre se sert dans la suite. *Non enim duxi hic omnia narranda, alioquin volumen contexerem*. Expression par laquelle il dit plus que tous les autres. Vous m'avouerez, Monsieur, ici, que ce n'est pas donner au Public la vie d'un Saint, que de ne s'attacher uniquement qu'à un Auteur qui ne donne de notre B. qu'une page & demie d'un
1. vol. gros

JUIN. 1729. 1079

gros caractere in-4^e. & qui déclare n'en parler qu'en passant. *Nonnulli Episcopi, nomenclatura Episcoporum*, mais duquel il auroit à remplir un grand volume.

Le P. Echard, au reste, est d'un sentiment bien different de celui du P. J. puisque si celui-ci doute des talens de notre B. celui-là nous en assure en ces termes : *Nec dubium quin apud suos plurimi habitus varios obtinuerit obiveritque Regiminis aut studiorum honores.*

M. Sponde nous donne de son côté une grande idée du riche talent de notre B. pour la Prédication. Ce sçavant Annaliste se surpasse dans la description qu'il fait en l'année 1233. & selon la Chronique de Gerard jusqu'à 1236. des prodiges que Barthelemi, Jean de Vicence, & plusieurs autres Missionnaires des Ordres de S. François & de S. Dominique firent dans la Lombardie, envoyez par le Pape Gregoire IX. *Hi omnes predicabant* dit Muchete, *quorum nonnullos B. Dominico adhuc in hoc seculo agente ordinem ingressos.* Barthelemi dit dans sa Relation, qu'il a été élevé par S. Dominique. *Eruditi*, ~~ou lieu~~ qu'il a pris l'habit des mains de *Echard* S. Dominique, ce Gerard, Auteur contemporain, exprime, dans le zele du P. Jean, celui de ses Collegues par ces paroles. *Inauditum est quod à tempore*
I. vol. B iij N.

1080 MERCURE DE FRANCE.

N. D. *Jesu Christi per alicujus predicationem tot fuissent in simul Congregati quod & quantos sub occasione pacis fienda, ipse congregaverit in unum unanimiter Christum laudibus & hymnis magnificantes.*

L'autorité que le mérite du P. Jean lui avoit acquise fut si grande, que soit jalousie, soit esprit de parti opposé à la paix; quelqu'un a voulu l'accuser d'ambition: mais Sponde & notre sçavant Jesuite le justifient pleinement, & nous donnent comme un des plus grands fruits de ces Missions, l'Institution de l'Ordre Militaire des Chevaliers de S^{te} Marie la Glorieuse, fondé par le B. Barthelemi, approuvé par Urbain IV.

Sponde

Ab hoc initio, dit - il, pour exprimer la part que notre B. avoit eu à ces Missions, & son union avec Jean de Vicence dans les Prédications. Ad pacificandas civitates novus Ordo, qui sanctæ Mariæ Gloriosæ vocati sunt, factus autore S. Bartholomæo itidem Vicentino Prædicatorii Ordinis.

La fin de cet Ordre étoit de procurer la paix dans l'Italie troublée; selon la remarque du P. Alexandre, par les Guelphes & les Gibellins, ce qui convient aux termes de Gerard, *sub occasione pacis fienda*, & fait voir que Barthelemi, en instituant cet Ordre, avoit voulu consumer cette paix générale qu'il avoit tâché de procurer par ses Prédications.

I. vol.

Peut-on

Peut-on dire après tout cela , comme fait le P. J. *An magnus Divini Verbi Seminator , non est integrum asserere. Semina hujus Ordinis*, dit Barbaranus , *jecisse cum Joanne viro itidem Apostolico*. Les Missions finies , & notre Bienheureux dégagé de ses emplois, tout concourt à le suivre en France , voyage assez ordinaire alors aux Religieux Italiens de tous les Ordres. Il est constant que S. Thomas d'Aquin , Saint Ambroise de Siènes , & plusieurs autres Dominicains Illustres ont demeuré à Paris ; c'est aussi dans cette Ville que le B. Barthelemi , quoi qu'Italien , remplit l'employ de Confesseur du Roi saint Louis que lui donnent Michel Pie , Razzi , &c. Dominicains , & le P. Sirmond , Jesuite , dans son Manuscrit communiqué à l'Abbé Archon par le P. de Baune. Ce S. Roi , dit Archon dans la *Chapelle des Rois de France* , choisit d'abord un Confesseur dans l'Ordre de S. Dominique , & il paroît constant que Barthelemi de Vicence fut un des premiers. Fernandez fixe le tems de cet employ vers l'année 1240. S. Louis étant alors âgé de 25. ans , & Barthelemi de 40. Cette époque de 1240. paroît confirmée par la Dédicace que ce Confesseur fit de son Traité de l'Education des Princes à la Reine Marguerite de Provence , épouse de S. Louis ,

1082 MERCURE DE FRANCE.

laquelle après cinq ans de mariage avoit eu deux Princesses, Blanche née en 1240. Isabelle en 1242. & un Prince nommé Louis, né le 21. Septembre 1243.

Barthelemi composa son Traité à cette occasion, peut-être même à l'instance de cette pieuse Reine, dans lequel le Pere Echard ne marque pas que l'Auteur ait pris aucun titre, au lieu que dans son Ouvrage sur les Cantique des Cantiques qu'il dédia à S. Louis, il se qualifie Evêque de Nimesie. D'ailleurs, le P. Mallet Dominicain, qui met notre B. parmi les hommes Illustres du Convent de Paris, fait comprendre qu'il a fleuri dans cette Ville, avant qu'il y vint, avec les qualitez d'Evêque & de Légat, & que ce fut dans cette premiere résidence qu'il y remplit la Charge de Confesseur *Ordinaire* de S. Louis. Voici comme parle là-dessus le P. Mallet, Docteur de Paris. » Que » dirons nous des actions héroïques de » F. Barthelemi de Vicence, dont il a » enflé la gloire de son Ordre, en faisant » la fonction de Confesseur *Ordinaire* de » S. Louis. Mallet n'ignoroit pas que ce saint Roi, qui dans la Palestine se confessa quelquefois à notre B. eut pour Confesseur ordinaire Geaufroy; du même Ordre depuis 1248. jusqu'à sa mort, il a donc prétendu que Barthelemi l'a été à

1. vol.

Paris.

Paris. L'auroit-il mis parmi les hommes Illustres de ce Convent, s'il n'y avoit pas été assigné par les Superieurs.

Pour ce qui est de la Charge de Maître du Sacré Palais que notre B. a si dignement remplie ; ou il faut que le P. J. la reconnoisse en lui , ou qu'il proscrive entièrement Léandre Albert , son Auteur de choix ; puisque Léandre dit positivement que notre B. exerça cette Charge à Rome & à Lyon. *Bartholomeus Vicentinus vir litteratura insignis , Romam vocatus Magister sacri Palatii factus , excellentissime D. Dyonisii Areopagita libros , cepit coram tota curia enucleare.* Voilà son séjour à Rome , voici celui de Lyon , où il continua à interpreter les Ouvrages de S. Denis. *Dum esset in Galliis Bartholomeus libros quosdam D. Dyonisii legit.*

Ce qui s'accorde parfaitement avec l'Histoire Ecclesiastique , qui marque qu'Innocent IV. sous lequel notre B. étoit maître du Sacré Palais , élu Pape le 24. Juin 1243. se vit obligé de se refugier à Lyon au mois de Decembre 1244. pour éviter la persecution de l'Empereur Frédéric , & ce fut à cette occasion que son Maître du Sacré Palais passa de Rome en France : different séjour qui prouve la verité du témoignage de Léandre , lorsqu'il lui attribue cette dignité , *Magister Sacri*

1084 MERCURE DE FRANCE.

Palatii factus. Si le P. J. eut eu ce trait de l'Histoire Ecclesiastique présent, il n'auroit pas abandonné ici son Léandre ; ni écrit ces mots, *Ambabus ulnis amplexantur Encomista nostri & contra pugnare videtur.* Sous prétexte que quelques Auteurs ne s'accordent pas sur le tems précis, quoiqu'ils conviennent tous du fait. *Sacri Palatii Magisterio functum ferunt communiter*, dit le P. Echard, *quod & libens annuerim, ultra usque ad Innocentium IV. à quo creatus Episcopus Nemefinus.*

Barbaranus (dit le P. J.) qui a tâché de déchiffrer l'ancienne Epitaphe de Barthelemi, ne parle pas de la Charge de Maître du Sacré Palais. Croyez vous, Monsieur, qu'il y ait du prodige que cet Ecrivain n'y ait point vû ce que près de deux cens ans auparavant Léandre y pouvoit avoir lû ? N'est-il pas naturel qu'avec le tems tout déperisse ? D'ailleurs, Barbaranus déclare qu'il a trouvé les Vers de cette Epitaphe presque effacez. *Inter plures alios injuriâ temporum deletos sic habet versu quodam servato & legibile Jerusalem Patriarcha fuit, &c.* Ces derniers mots font naître au P. J. une seconde difficulté aussi peu fondée que la première ; Léandre, ajoûte-il, qui vivoit près de deux cens ans avant Barbaranus, devoit par conséquent y avoir lû le même Vers.

D'où vient qu'il n'en parle pas ?

Léandre répond lui-même qu'il n'a pris de l'Epitaphe que ce qui lui convenoit pour relever l'éclat de la Doctrine de Barthelemi , par la Charge de Maître du Sacré Palais, Charge qui demande un homme sçavant, & il a laissé le Patriarchat & l'Episcopat de Nimesie , il ne lui donne pas non-plus le surnom de Bragance, d'où le P. J. n'a pas manqué de conclure qu'il falloit qu'il ne fût pas de cette Maison , puisque Leandre ne le disoit pas. *Leander tantum Bartholomaeum Vicentinum, &c.* Cependant ces deux derniers faits sont infaillibles. Pourquoi voudra-t-il conclure qu'il n'a pas été Patriarche, parce que Leandre ne le dit pas, n'ayant pas à en parler, *non enim duxi omnia narranda alioquin volumen contexerem*: venons maintenant à l'Episcopat de Nimesie.

Le P. J. ne conteste pas cette dignité à notre B. puisqu'il cite les propres termes de la Relation que ce S. Prélat a faite de son Voyage en Chypre , & de sa prise de possession. *Tempore quo Nimonicensis civitatis nobis Pontificatum contulit Apostolica Sedes, &c.* Mais ce qu'on aura de la peine à croire , ce Pere semble ensuite le nier, en doutant s'il y a dans le monde

1086 MERCURE DE FRANCE.

une Ville de Nimesie. *Utrò fateor candide me ignorare qua sit ista civitas, Nemonicum, Nemovicum.* Il y a dans la Relation qu'il cite, *Nemonicensis civitatis*, où va-t-il donc chercher *Nemonicum*, *Nemovicum*? S'il étoit permis de s'égayer sur un sujet aussi sérieux, ce seroit peut-être ici l'endroit de le faire, mais je me contenterai de prouver que la Ville de Nimesie, dont Barthelemi a été Evêque, n'est pas un être de raison.

L'autorité du P. Etienne de Lusignan, Dominicain, Auteur d'une Histoire du Royaume de Chypre, & né dans cette Isle, que ses Ancêtres ont possédée, peut seule suffire pour prouver que c'est une Ville d'Asie située dans le Royaume de Chypre. Voici comment cet Ecrivain s'exprime sur la situation & sur les differens noms. *Neapolis ad maris oram è regione sita Græcis hodie Limissa nova, Latinis verò Limoncia sive Nemofia dicta &c. qui Cyprum navigant in terram sanctam Nemofia, qua Limissa dicitur hodie, mare conscendunt.* Ajoutons à cette autorité celle des Conciles Generaux Tom. XI. impression du Louvre, p. 2352. & 2409. où l'on trouve *Concilium Nemoniciensse sub Gerardo Archiepiscopo Nicosciensse ejusque suffraganeis & Berardo Nimociensse.* Nicosie est comme l'on sçait la Métropole

i. vol.

pole du Royaume de Chypre. Le Pape Alexandre IV. envoya trois Procutations dattées du 3. Juillet 1260. à l'Evêque de Nimesie. *Nemiciensi Episcopo*. Enfin Ferrarius & Baudrand, deux habiles Géographes, & tous les Levantins l'appellent encore aujourd'hui Nimisso ou Limisso, *apud Græcos Nemess*.

C'est de cette Ville que le S. Prélat occupé à remplir les fonctions de son Ministère, fut obligé de partir pour passer dans la Palestine par ordre du Pape Innocent IV. avec la qualité de son Nonce auprès du Roi S. Louis, qu'il eut l'honneur d'accompagner à Joppé, à Sidon, &c. comme notre B. le rapporte lui même dans sa Relation; ce choix du Pape & la grande confiance que S. Louis lui témoigna en se confessant souvent à lui, quoique Geoffroy de Beaulieu de Bethomas, du même Ordre, fût son Confesseur ordinaire, font assez connoître qu'il avoit eu autrefois accès auprès de sa personne Royale, dequoi le Pape voulut sans doute profiter & que ce n'étoit pas la première fois que ce pieux Monarque avoit mis le soin de son salut entre ses mains.

Il me reste à parler du titre de Patriarche de Jerusalem, que ce venerable Prélat a porté, & qui lui est légitimement dû pour en avoir rempli la dignité pendant
 1. vol. quelque

1088 MERCURE DE FRANCE.

quelque temps. Le sçavant P. Papebroch dit positivement que notre B. a été Patriarche de Jerusalem, (a) *Jerusalem Patriarcha fuit*, qu'il alla prendre possession du Patriarchat & qu'il s'en démit deux ans après. Le P. Echard, qui convient qu'on peut lui avoir donné ce titre, ou pour avoir fait les fonctions de Patriarche, ou pour en avoir refusé la dignité, nous fournit à peu près le temps auquel il a pû en être revêtu, en disant qu'il ne trouve pas le sujet qui a rempli le Siege de Jerusalem depuis Urbain IV. qui de Patriarche de cette Eglise, fut élu Pape le 29. Août 1261. jusqu'à Guillaume Evêque d'Agen, (rapporté par Reynaldus) qui fut nommé Patriarche de Jerusalem vers l'an 1263. *Tandem summus Pontifex Guillelmum ad Prefatam Sedem erexit* 1263. espace de temps qui convient avec l'absence de Barthelemy de son Evêché de Vicence; car les Chroniques, qui avant la S. Michel 1261. & après la Purification de 1263. rapportent souvent son nom, se contentent dans cet intervalle de parler d'un Evêque de Vicence, sans dire le nom ni le surnom de ce Prélat.

On trouve cependant son nom dans l'*Italia Sacra* Dughellus. tom. V. qui dit avoir

(a) *In Appendice ad seriem Episcoporum Hierosol. tom. 8. Maii, p. 702.*

1. vol.

la

J U I N. 1729. 1085

là dans un ancien Manuscrit de la Bibliothèque du Convent de S. Sauveur de Septimo, Diocèse de Florence, que l'E-vêque de Vicence, nommé Rodolphe en M. CCLXIV. à peu près dans ce temps-là, leva l'interdit de l'Eglise de sainte Recupérate, au lieu de *Castro-Caro*, & Ughellus ajoute, on ne sçait pas au vrai le jour de la mort de Rodolphe, ainsi on ignore s'il a précédé ou suivi Barthelemi dans son Episcopat. L'embarras de cet Auteur prouve ce que nous avons dit & que les deux faits sont certains; sçavoir, que Rodolphe a succédé à Barthelemi lorsqu'il alla à son Patriarchat, & qu'il l'a précédé lorsqu'à son retour il revint à son premier Siege de Vicence.

Il est vrai que l'année M. CCLXIV. citée par Ughellus, que le P. Papebroch a suivie, ne répond pas exactement à l'absence de notre Patriarche depuis 1261. jusqu'à 1263. mais outre que c'est toujours dans l'intervale de son Pontificat de Vicence, il est plus probable qu'Ughellus en lisant ce vieux Manuscrit se soit trompé de deux ans dans le chiffre, que de croire qu'il ait erré dans tant de noms, de surnoms & de faits d'une découverte & d'une Cereemonie si bien circonstanciées, cet argument négatif doit sans doute céder à

1. vol.

tant

1090 MERCURE DE FRANCE.

tant de faits positifs, d'où il est aisé de conclure que si le P. Echard, dont le P. J. a suivi le sentiment, n'a pû trouver le nom du Prélat, qui dans cet intervalle a rempli le Siege Patriarchal de Jerusalem, il paroît naturel d'y placer notre Barthelemi que presente le Martyrologe de Casrellan ou Chatelin, au premier Juillet, & encore l'Epitaphe dont je vais parler, laquelle, selon le P. J. & le P. Echard, a près de 400. ans d'ancienneté & près de 500. ans dans son Original, au sentiment de Leandre, qui veut que ce soit le premier Tombeau de Barthelemy.

Barbaranus nous assure dans son Histoire Ecclesiastique, Liv. II. avoir vû cette Epitaphe de notre B. sur son Tombeau, & y avoir lû ce Vers d'un caractère très-bien formé parmi plusieurs autres presque effacez.

Jerusalem Patriarcha fuit dilexit & omnes.

Bossanus, qui étoit Prieur des Dominicains de Vicence en l'année 1663. confirme la chose en renouvelant cette ancienne Epitaphe, qu'il avoit sous ses yeux. De plus le R. P. Octavien Zenobius Jesuite, Recteur du College de la même Ville, convaincu de la verité du fait, en voulut faire part au R. P. Papebroch; &

1. vol.

ce

ce ſçavant Jeſuite a publié ce témoignage, comme nous l'avons déjà vû. *Jerusalem Patriarcha fuit.* Le P. J. même reconnoît l'accord des Ecrivains qui ont vû cette Epitaphe, *Sedulo notandum Poëtas hos omnes Bartholomeum (rotunde) appellasse, Hyerusalem Patriarcham*, il lui rend la deſſerence qu'elle merite dans ſa copie : je vais, dit-il, la rapporter à la gloire du Saint, *Ad B. gloriam representari mereatur* ; mais notre Critique ajoute que dans ce ſiecle peu éclairé, on croyoit que les Evêques qui paſſoient en Orient étoient tout autant de Patriarches. *Apud homines illos vix mediocriter doctos, idem viſum eſt in Oriente, Episcopum eſſe ac Patriarcham.*

Les Dominicains qui brilloient dès le premier ſiecle de leur Ordre, & qui compoſerent cette Epitaphe de leur Saint, & illuſtre Confrere, enterré dans leur Eglife, * n'étoient donc, ſelon le P. J. que de bonnes gens, de très-médiocre Littérature & incapables de diſtinguer un Patriarche d'avec un Evêque ; mais ce Pere me permettra de lui dire que ſon idée n'eſt pas juſte, & qu'il doit ſentir par ſa propre expérience, après avoir avoué qu'il ne connoît point la Ville de Nimeſie, que les

* *Domestica tamen vera*, diſoit S. Gregoire de Nazianze, en parlant de la ſainteté de ſa Famille.

1092 MERCURE DE FRANCE.

Italiens par leur commerce continuel avec le Levant, connoissoient mieux ce Pays en ce temps-là que les Chrétiens le possédoient, qu'on ne le fait aujourd'hui qu'il est sous la domination des Infideles.

Croyez-vous en effet, Monsieur, qu'on ignorât alors ce que c'étoit que la Ville & l'Evêché de Nîmes, & qu'on n'eût pas critiqué quiconque se seroit avisé d'écrire? *Utro fateor candidè me ignorare quæ sit ista Civitas.*

Le P. Echard, au reste, qui a bien senti la force de cette Epitaphe, reconnoît qu'elle seroit pressante, si c'étoit celle qui fut mise sur le premier Tombeau de notre B. au lieu que n'étant qu'une seconde Inscription mise sur un second Tombeau en 1353. 81. an après sa mort, elle n'est pas selon lui, si digne de foi. *Urgeret quidam illa si ea esset quæ primo ejus tumulo insculpta cum ad superos evolavit.* Leandre qui demouroit au Convent de Vicence en 1495. assure cependant que c'est le premier Tombeau; l'Epitaphe le dit aussi, mais transferé de sa premiere place.

*Sancta suo prius hac Altaria pulvere, lata
Gaudebant, ubi scala Chori nunc est fabricata.*

Vita functus est, dit Leandre, atque Sepulchro quod adhuc cernitur sepultus: lampas ante ejus sacrum corpus manet accensa.

I. vol.

Quoi

J U I N. 1729. 1093

Quoi de plus positif? Je veux même que ce soit un second Tombeau, le P. Echard convient du moins que sur le premier il y avoit une Epitaphe qui doit avoir été le modele des autres. Qui pourra croire que 81. ans après on se soit avisé de la falsifier en y ajoutant *Jerusalem Patriarcha fuit*?

En vain le P. Echard se voyant pressé par l'Epitaphe, se jette-il sur le defaut de l'Acte de cette promotion de Barthelemi au Patriarchat de Jerusalem. Il est vrai qu'on ne trouve point d'Acte de cette nature; mais qu'il nous montre lui-même celui de la promotion du P. Elie Dominicain de Riez en Provence au Patriarchat d'Antioche, que Fontana n'a pas trouvé ni au Vatican, ni ailleurs, promotion que le Pere Echard nous donne néanmoins & avec justice comme certaine dans l'*Addenda* de son premier Tome, sur le seul témoignage d'Acuna, Archevêque de Brague. Et où en seroit-on, Monsieur, si pour regler la Chronologie des Patriarches Orientaux, il falloit toujours avoir en main des Procès Verbaux, principalement depuis 500. ans? En vain, ajoute-t-il, que lors de la Translation des Reliques de S. Dominique, faite en 1267. Barthelemi ceda le pas à l'Archevêque de Ravenne; cela étoit très-juste. La Translation se faisoit à Boulogne, alors Evêché

I. vol. ché

ché dont ce Prélat étoit Métropolitain , depuis que l'Empereur Valentinien lui eut soumis 12. Evêchez : de plus notre B. n'étoit plus Patriarche , mais seulement Evêque de Vicence ; le premier étoit étranger , prié de faire la cérémonie , dont Barthelemi , en qualité de Dominicain , faisoit les honneurs. Que si en signant l'Acte de cette Translation , & par tout ailleurs , il ne prend que la seule qualité d'Evêque de Vicence , le fait n'est pas sans exemple : S. Celestin s'étant démis de son Pontificat , ne prit jamais le titre d'ancien Pape ; & Benoît XIII. qui gouverne aujourd'hui si dignement l'Eglise , ayant passé en 1680. de l'Archevêché de Manfredonia à l'Evêché de Cefenne , ne prit plus le premier titre ; & quand même il n'auroit pas été Cardinal , il n'auroit pas signé *Evêque de Cefenne*, & ancien Archevêque de Manfredonia.

Pour ce qui regarde le Testament de de notre B. le P. Papebroch le rejette comme faux , & notre P. Jes. le déclare imparfait ; quoiqu'il en soit on n'en peut tirer aucune juste conséquence pour le fait dont il s'agit ici : car s'il n'y est pas parlé du Patriarchat , il n'y est rien dit aussi de l'illustre naissance de ce S. Homme , qui cependant est bien certaine , & qui n'auroit pas dû être obmise dans un tel

Acte. Ajoutons que l'humble Prélat étoit bien éloigné de rappeler les titres pompeux de ses dignitez passées, lui qui en signant son nom, se disoit le plus petit des Evêques, *ultimus Episcoporum*. Voilà, Monsieur, ce que j'ay crû devoir observer en faveur de la verité & pour la gloire d'un si saint Evêque. Je suis, &c.



E L E G I E.

MAlheureuse Silvie, à quoi servent des larmes,

Qui ne font chaque jour qu'augmenter tes alarmes !

A quoi bon au milieu des plus vives douleurs
Recourir désormais à d'inutiles pleurs !

Mille tristes soupirs que tu pousses sans cesse,
Pourront-ils rappeler l'objet de ta tendresse ?

Et tandis qu'un ingrat méprise tes attraits,
Est-ce à toi de payer le prix de ses forfaits ?

Perfide ! c'en est trop : je sçaurai te les vendre,

Ces pleurs qu'un lâche amour me force de repandre ;

Envain au fond d'un Cloître à l'abri de mes coups,

Tu crois pouvoir braver un trop juste courroux ;

Si je prolonge encor une funeste vie ,

Ce n'est que pour venger une Amante en furie :

Dans le transport affreux dont mon cœur est épris ,

Je veux que de ton sang tu payes tes mépris.

Non , un cœur irrité ne cherche pas à feindre ,

S'il n'espere plus rien , il n'a plus rien à craindre ;

Ne pouvant regagner le cœur de mon Amant ,

Il faut que je l'immoie à mon ressentiment.

Ma douleur à la fin heureusement s'irrite ,

Bientôt pour démasquer ton visage hypocrite ,

Pénétrant les détours d'un Convent odieux ,

Je punirai ton crime à la face des Cieux.

De ses charmes trompeurs trop funeste
pensée !

Ne viens plus apaiser une Amante offensée ;

Songons plutôt, songons à ces adieux cruels ,

Qui perceront mon cœur des coups les plus mortels ,

Où méprisant mes pleurs & ma douleur profonde ,

Il me dit qu'abjurant le vain éclat du monde ,

Honteux d'avoir suivi ses folles voluptez ,

Il quittoit pour jamais toutes ses vanitez.

Traître ! tu déguisois ton ame criminelle ,

Indigne de brûler d'une flamme si belle ,

Un lâche repentir te détachant de moi ,

1. vol.

Four-

J U I N. 1719. 1097.

Fournissoit une excuse à ton manque de foi.

Et vous , tristes témoins de ses ardeurs vo-
lages ,
Lieux jadis si charmans , aujourd'hui si sau-
vages ,
Pour m'aider à convaincre un Amant im-
posteur ,
Daignez me révéler les secrets de son cœur :
Que n'ais-je le plaisir ici de le confondre !
A vos fideles voix que pourroit-il répondre ?
Ces Forêts , ces Rochers , tout parle de ses
feux ,
Et rien de ces remords plus faux que vertueux.

Mais devrois-je m'en plaindre ? en ce siècle
où nous sommes ,
Est-ce plus constamment qu'aiment les autres
hommes ?
S'ils ont quelques égards pour nos foibles at-
traits ,
Ah ! c'est pour nous porter de plus dange-
reux traits.
Tandis qu'à leur amour il nous trouvent re-
belles ,
Leurs flammes sont pour nous sincères & fi-
delles ;
Mais à peine sont-ils maîtres de notre cœur ,
Qu'ils osent sans remords éteindre leur ar-
deur.
Qu'a-t-il fait qu'imiter un sexe si perfide !
I. vol. Toujours

1098 MERCURE DE FRANCE.

Toujours de notre honneur persécuteur avide ?
Eh ! devrois-je accuser un Amant malheureux
Qui n'en suit qu'à regret l'exemple dange-
reux !

Que dis-je ? le fait-il ? Non , toujours en son
ame

J'ai vu pour moi regner une constante flamme ;
Aucune autre que moi n'a pû charmer ses
sens

Avant qu'à l'Eternel il offrit son encens.

Pourrois-je souhaiter qu'il eut porté l'ou-
trage

Jusqu'à m'en venir faire un sacrilege hom-
mage ?

Et prétendrois-je enfin qu'une foible beauté
Eut plus d'attraits pour lui que la Divinité.

Quoi donc ! de sa vertu ma fureur ennemie
L'attaque , la poursuit , la couvre d'infamie :
J'ai séduit sa raison ; j'ai corrompu son cœur ;
Et j'ose m'opposer encor à son bonheur !
Au lieu de l'imiter , monstre de la nature !
Pourquoi l'accables-tu des traits de l'impos-
ture ?

Si jadis il reçut tes soupirs & tes vœux ,
N'y répondit-il pas par les plus tendres feux ?
En montra-il jamais la moindre ingratitude ?
Ah ! mortel souvenir du tourment le plus rude !
Puis-je outrager un cœur qui renonçant à
moi

1. vol.

Ne

J U I N. 1729.

Ne viole en ce jour ses sermens ni sa foi !

Il me quitte , il est vrai , mais mon amour
sible.

Aux graces de son Dieu le rendoit insensible ,
Et mon pouvoir sur lui peut-il mieux éclater
Que lorsque pour me fuir il lui faut tout
quitter ?

Non , non , son changement n'est que trop
legitime ,

Et sa perseverance auroit été son crime ;
Si d'un amour funeste il n'eut purgé son cœur ;
Pouvoit-il éviter le bras d'un Dieu vengeur.

Pardonne , cher Amant , si ma jalouse rage
A fait à ta vertu le plus honteux outrage ,
Je t'aimois trop , hélas ! pour la pouvoir souff-
rir ,

Je la haïssois trop pour ne la point flétrir.
De sa severité mon ame couroucée ;
Pouvoit elle un moment en souffrir la pensée ?
Pouvoit-elle approuver un vertueux dessein ,
Qui m'arrachant ton cœur me déchiroit le
sein ?

Nourrissant à regret le feu qui me possède ,
J'en connoissois le mal & fuyois le remede ,
Et mon cœur désarmé sans avoir combattu
Cherchoit à s'en venger jusques sur ta vertu.
Te perdant pour jamais , je me sentoais ca-
pable

I, vol.

C

D:

1160 MERCURE DE FRANCE.

De tout ce que l'Amour a de plus redoutable,
La mort même en ce jour & toutes ses hor-
reurs,
A peine pouvoit-elle assouvir mes fureurs.

Cessez, il en est tems, cruelles Eumenides
De répandre en mon cœur vos poisons homi-
cides,
Cessez de m'inspirer ces transports furieux
Qui me font détester la lumière des Cieux :
N'en suis-je pas assez la funeste victime !
Voulez-vous jusqu'au bout m'engager dans le
crime ?
Helas ! & contre qui voulez-vous m'animer ?
Contre l'unique objet qui me sçût enflammer :
Dont encor malgré moi mon ame possédée,
Peut à peine éloigner la dangereuse idée,
Ciel ! si c'est t'offenser que de penser à lui,
Contre de tels attraits deviens donc mon apui.
Arrache de mon cœur cette flamme funeste,
Eteins un feu fatal que déjà je déteste :
J'ai besoin, ô mon Dieu, de toi pour le
dompter
Sans ton secours envain le voudrois-je tenter :
Ta grace dont l'attrait sçait vaincre tout ob-
stacle,
Peut seule en ma faveur operer ce miracle :
Daigne rompre mes fers, & je les quitterai,
Daigne m'ouvrir les yeux, & je te chercherai.

I. vol. Mais

Mais quel calme à l'instant vient regner dans
mon ame !

Déjà je sens l'effet d'une céleste flamme ,
Acheve ton ouvrage , ô grace de mon Dieu ,
Et je dis à ce monde un éternel adieu.

Puur toi , dont jusqu'ici la trop chere me-
moire

Balançoit dans mon cœur une telle victoire ,
Tu viens de me donner un exemple trop beau.
Pour ne pas l'imiter jusqu'au bord du Tombeau ,
Ne crains plus désormais qu'une chere en-
nemie

Se plaise à réveiller ton ardeur endormie ,
Non , jamais mes regards ne te feront sentir
D'un juste changement l'injuste repentir.

Tu me fus autrefois trop soumis, trop fidele.
Pour ne pas m'engager à suivre ton saint zele
Si même amour jadis enflamma notre cœur ,
Même sort désormais en fera le bonheur.

Oüi , je vais de ce pas au fond d'un Monas-
tere ,

D'un Dieu vengeur du crime appaiser la co-
lere ,

Et d'un amour profane en des torrens de
pleurs

Eteindre à l'avenir jusqu'aux moindres ar-
deurs.

L'Abbé le Blanc.



*ECLAICISSEMENT sur une Loy
au sujet des Dépouilles Opimes....
& sur le culte qu'on a rendu aux Phalles,
Ityphalles.... LETTRE écrite de
Chambery, par M. Adam, M. le 8.
Septembre 1728.*

Vous ne m'avez pas peu surpris, Monsieur, de me demander l'explication de la Loi que je vous ai rapportée au sujet de l'usage que l'on devoit faire des Dépouilles Opimes. A la vérité, je me doutois bien que cette Loi vous arrêteroit à la première lecture que vous en feriez ; mais je ne la croyois point une Enigme impenetrable à vos lumieres. J'étois au contraire persuadé qu'une seconde lecture faite avec un peu d'attention, ou tout au plus une troisième, vous en développeroit entierement le sens ; pour cela il suffisoit seulement de sçavoir la différence que les Romains mettoient entre celui qui faisoit une action, & celui sous les auspices duquel elle étoit faite ; mais vous n'avez pas jugé à propos de prendre la moindre peine là-dessus. Pour répondre donc à votre empressement, je vous renvoye la Loi avec des chiffres qui vous indiqueront les éclaircissements que je puis vous procurer.

QUO-

Q U O J U S ¹*auspicio* ²*clāse* ³*procincta*
⁴*opeima* *Spolia* *capiuntur* *Jovei* *Feretro*
bovem *cadito*, *quēi* *cepit* *aeris* *trecentum*
darier *oportet*. *Secunda* *Spolia* *endo* *Mar-*
tis *asām* *endo* *campo* *suovetauriliad* *utra*
volet, *cadito*, *quēi* *cepit* *aeris* *ducentum*
darier *oportet*, *quoios* *auspicio* *cāpta* *Diis*
piaculom *dato*.

E X P L I C A T I O N.

1. *Quojus* pour *cujus*. 2. *Clāse* pour *Classe*. (*Classe procincta*.) ces mots ne signifient pas une Flotte, comme on pourroit se l'imaginer, mais une Armée de terre rangée en bataille, & prête à combattre, comme qui diroit *exercitus instructus*. Les Romains disoient même *Classis clupeata*, pour signifier leurs Armées de terre. Le mot *procincta* vient de ce que les Romains *togis incincti pugnabant*. Lorsqu'ils étoient sortis du Camp & prêts à combattre, ils appelloient cela être *endo procinctu*, ou comme vous le verrez plus bas, *in procinctu*.

3. *Opeima* pour *opima*. Cela vous suffit, vous n'ignorez pas, je croi, la distinction qn'on mettoit entre *Opima Spolia*, *prima* . . . *Secunda* . . . *Tertia Spolia* . . .

& que chacun de ces avantages avoit sa récompense proportionnée.

4. *Quei* pour *qui*. 5. *aeris* pour *aris*. 6. *dari* pour *dari*. 7. *oporteto* pour *oportet*.

8. *Endo* est un ancien mot qui a toujours signifié la même chose que la préposition *in*. Les Romains disoient indifféremment l'un & l'autre. v. g. *endoitium* pour *initium*. *endo-plorato* pour *implorato*. *endoferto* pour *inferto*. *endo procinctu* pour *in procinctu*. *endo* vient apparemment de *indor* qui signifie *intus*.

9. *Asam* pour *aram*. Cet exemple n'est pas rare. *PELEX asam Junonis nei tagito, sei tagit Junonei crenebis dimiseis acuam feminam cadito*. Qu'une Concubine ne touche point l'Autel de Junon, & si elle le touche, qu'elle soit condamnée à sacrifier une petite Brebi à Junon, ayant les cheveux épars.

Les Romains mettoient souvent l's au lieu de l'r. v. g. *ausum* pour *aurum*. *plusa* pour *plura*. *Plusa foneru unei nei facito, neive pluses lectos endoferto*. Ainsi pour revenir à notre *asam*, les anciens Romains appelloient leurs Autels *ansa* ; parce que ceux qui venoient invoquer les Dieux, tenoient le coin de l'Autel avec la main. *Talibus orantem dictis arasque tenentem Audiit Omnipotens, Æn. IV*. Plaute nous a aussi conservé un exemple de cette pratique

rique. *Tange atam Veneris , per Venerem tibi jurandum est.*

Varron dans ses Notes sur Macrobe, L. III. 2. donne une autre origine au mot *asa* (Autel) c'est, dit-il, que les Trépieds sacrez avoient des *anses*, que ceux qui venoient sacrifier tenoient avec leurs mains. (*Aras dictas olim esse alas , quas ansas quibus vasa teneri solent , quemadmodum Valerii , & Furii , prius dicebantur Valesii , & Fusii.*

10. *Suovetauriliad* pour *sue ove tauro*, un Sacrifice d'un Pourceau, d'une Brebi & d'un Taureau. Vous pouvez voir ce que le sçavant D. Bernard de Montfaucon a écrit sur cette espece de Sacrifice. Le *D.* qui est à la fin étoit en usage chez les Romains dans le stile légal. En voici quelques exemples. *SEI quis hemonem liberom sciens dolo malo mortei duit , parricida d esto d.* Si quelqu'un tue un homme libre exprès & par malice , qu'il soit déclaré parricide. *SEI im imprudens , se dolo malo d occisit , pro kapito occisei , & nateis ejus endo concione arietem subjicito.* Que si il le fait par imprudence , qu'il soit obligé en pleine assemblée de sacrifier un Belier pour la vie qu'il lui a ôtée.

SEI pue .parentem. verberit. ast.ole. plarast. puer. Deivis. parentom. Sacer. esto d.
SEI Patronos clienti fraudem faccit , sacer
 1. vol. C iiij esto d

*esto d. PATREBOS cum Plebed connubia
nei sunt.* Que les Mariages soient deffen-
dus entre les Patriciens & les Plebeiens.
Enfin la Colonne de Duellius *pugnando*
vous donnera sur ce sujet les éclaircisse-
mens que vous pouvez, je croi, desirer.

Voilà, Monsieur, ce que je crois suffire
pour votre satisfaction.

J'ai été surpris que vous n'avez pas re-
marqué la bévuë que j'ai faite en attri-
buant cette Loi à Numa, & qui n'est cer-
tainement point de lui. On s'expose à
donner dans de grands travers quand on
suit les yeux fermez des guides aveugles,
& par consequent peu fideles, & dont on
devroit se défier à chaque pas que l'on fait.
C'est, Monsieur, ce qui m'est arrivé au
sujet de la Loi en question. Je devois bien
me défier de l'exaëtitude d'un Auteur dont
j'avois déjà découvert plusieurs absurdi-
tez, une pour e mple vous suffira. Cet
Auteur voulant traduire un Passage de
Pline, a pris une *Vigne* pour la *Luette*.
Voici le Passage en question. *Succo hujus
herba resistitur uva.* On remédie, dit-il,
à la *Vigne* par le suc de cette herbe. Ce
sont, Monsieur, ses propres termes, & tels
qu'on les lit dans un de ses Ouvrages. *
Et crimine ab uno disce omnes.

* *Dictionarium Latino Gallicum Danetii.*
verbo resistere.

J U I N. 1729. 1107

Mais revenons à notre Loi. Elle ne peut être de Numa. Les termes n'ont point le caractère d'une si haute antiquité. L'Inscription celebre du Consul Scipion est moins intelligible quoique postérieure de près de 400. ans. H O I N C. O I N O. P L O I R E M I. C O N S E N T I O N T. R. B U O N O R O. O P T U M O. Quand il ne seroit pas certain que notre Loi n'est pas de Numa, un peu d'attention & de critique suffiroit pour lever tous les doutes qu'on pourroit avoir. La Loi porte, par exemple, que celui qui aura remporté les secondes Dépouilles, c'est-à-dire, les Dépouilles du second Ordre, doit faire son Sacrifice à l'Autel de Mars, ou ce qui est la même chose, dans le Champ de Mars.... Or il est clair par toutes les Histoires, que ce Champ de Mars n'a commencé à subsister qu'après le dernier Tarquin. On sçait qu'après l'expulsion de ce Roi, les biens qu'il possédoit furent confisquez au profit du Public, & que son Champ qui étoit le long du Tibre fut consacré au Dieu Mars, sous le nom de C A M P U S M A R T I S, pour servir aux exercices de la jeunesse Romaine. Il est donc plus probable que notre Loi est tirée des Livres Pontificaux.

La suite pour le mois prochain.

1. vol.

C v. LE



LE TRIOMPHE DU PARNASSE,

Concert de trois Voix avec Symphonie.

DE quels transports mon ame est - elle
émuë ?

Quel spectacle nouveau se presente à ma vûë !

C'est le sacré Vallon

Des Muses d'Apollon,

La demeure chérie.

Le Maître du Parnasse aux neuf sçavantes
Sœurs,

Des dons des Immortels partage les faveurs.

Quelle celeste Harmonie, *

Sur la Terre & dans les Airs !

Ecoutons ces ravissans Concerts.

Apollon. Récit.

Muses, que toujours votre zele,

Digne des feux que je répans,

Conduise à la gloire immortelle,

Ceux qui vous offrent leurs encens.

De tous les biens que le sort donne,

Il n'en est point de plus certains,

Que ceux dont les fils de Latone

Peut favoriser les Humains.

1. vol.

Airs.

Airs.

Non la gloire la plus belle,
 Sans le secours de mes Vers,
 Ne peut se rendre immortelle
 Et remplir tout l'Univers :
 Jamais le partage
 De mes dons brillants,
 N'a senti l'outrage
 Du sort, ni du temps.

Récit de Basse.

Vous, avec qui m'unit l'Amour de l'Harmonie,
 Accourez, Favoris du divin Apollon,
 Prenez part aux transports dont mon ame est ravie.
 Venez dans ce sacré Vallon;
 Qu'avec moi chacun partage,
 Par de nouveaux Concerts,
 Le plaisir que je sens de rendre un juste hommage,
 Au plus brillant des Dieux qu'adore l'Univers.

Air.

Chantons de l'Harmonie,
 Les invincibles attraits
 Entre les plaisirs de la vie,
 Il n'en est point de plus parfaits.

Le Chœur repete ces paroles.

I. vol.

C. vj *En-*

110 MERCURE DE FRANCE.

Euterpe.

La beauté toujours charmante,
Varie au gré de nos souhaits ;
Les appas qu'elle nous présente,
Nous blessent de differens traits :
— Quand il lui plaît , tendre ou touchante ,
Elle nous fait sentir l'amour ,
Quand elle veut , vive & brillante ,
Elle nous ravit à son tour.

Le Chœur. Chantons , &c.

Terpsicore , à vous seule on doit la préférence
Dans les brillans Concerts ;
Les Instrumens divers ,
Vous doivent leur naissance.

Terpsicore.

Dans les Concerts les plus charmans ,
Sans vous , Euterpe , en vain oserois-je prétendre ,
Que mon Art seul pût faire entendre ,
Ces sons doux & flatteurs qui ravissent nos sens.

Duo.

Par une heureuse intelligence ,
Unissons notre Art & nos Voix.
Marquons par nos accords notre reconnoissance ,
Au Dieu dont nous suivons les Loix.

1. vol.

Euterpe.

J U I N. 1719. IIII

Euterpe

Brillans Hauts-Bois , tendres Muzettes ,
Qui des Bergers amoureux ,
Animez la Danse & les Jeux ,
Au sein de leurs douces retraites ,
Venez vous unir à nos vœux.

Terpsicore.

Quoique vos agréables sons ,
Semblent formez pour la tendresse ,
Comme nous au Dieu du Permesse ,
Venez consacrer vos Chançons.

Récit de Melpomene.

Il faut que Melpomene à vos Concerts s'unisse ,
Vous avez des Bergers chanté les tendres Jeux ,
Laissez-moi célébrer les Héros & les Dieux :
De mes sons éclatans qu'ici tout retentisse ;
Qu'ils portent tous les cœurs aux exploits
glorieux.

Air guerrier , avec Trompettes.

Sonnez , Trompette bruyante ,
Qui portez aux Champs de Mars ,
Ceux qui bravant les hazards ,
Cherchent la gloire éclatante.
Timbales , que vos sons guerriers ,
Fassent naître dans leurs ames ,
Ces transports & ces nobles flammes ,
Seules dignes de mes Lauriers.

a. vel.

Alb

1112 MERCURE DE FRANCE:

Air noble & gracieux.

Non, l'éclat de la victoire
Des Mottels les plus heureux,
Ne sçauroit combler les vœux ;
Il faut qu'une solide gloire ,
Par des Éloges pompeux ,
Dans le Temple de memoire ,
Grave leurs noms fameux.

Chœur.

Goutons un sort rempli de charmes,
Exprimons par des Chants heureux ,
Avec les Bergers amoureux ,
La gloire éclatante des armes.

*****:*****:*****

*OBSERVATIONS sur deux Anti-
quitez, l'une de Normandie, l'autre
de Lorraine.*

IL n'étoit pas necessaire, Monsieur, que
vous vous donnassiez la peine d'envoyer
en Bourgogne l'empreinte d'une Pierre *
trouvée dans le fond de la Normandie,
pour en avoir l'explication. Vous l'avez
peut-être fait pour tenter notre simplicité.
Mais vous apprendrez par ma Réponse, que

* L'Inscription de cette Pierre est rapportée
dans le *Mercur* de Janvier 1729.

I. Vol.

MOUS

nous ne sommes pas toujours assez simples pour estimer les choses au de-là de leur valeur, & surtout les raretez de la Normandie. C'est une Province dont vous avez examiné bien des Antiquitez par vous-même & sur les lieux.

Pour ce qui est de celle-cy, vous nous la donnez à éplucher en entier & tout à loisir. Mais trouvez bon que nous vous disions aussi que vous avez fait faire près de 42. lieuës de trop au Mémoire qui vous a été envoyé de ce Pays-là. Vous aviez dans Paris, & même à votre porte, les moyens de parvenir à la parfaite intelligence des quatre Inscriptions creusées dans la petite Brique en question. Elle a été trouvée, dit on, dans les Campagnes de S. Marcon de l'Isle, au Diocèse de Coutances, entre Carantan & Valogne. La place ne fait rien à la chose : ce sont seulement les mots qui en font connoître la valeur & l'antiquité. C'est une petite Pierre d'environ deux pouces en quarré, dans l'épaisseur de laquelle on lit d'un côté Q CAER QUINTILIANI DIASMYRN. dans l'autre, QUINTILIANI CROCOD. Dans le troisième côté, QUINTILIANI STACTA D CLA, & dans le quatrième, QUINTILIANI DIALEPID. Il m'a paru que ces deux mots *Diasmyrn.* & *Dialepid.* conduisent naturellement
I. vol. ceux

1114 MERCURE DE FRANCE.

ceux qui sont entrez dans une Chambre de Pharmacie à penser à ces *Diacitro* & *Diaprunis*, qu'on y voit écrits en grosses Lettres. Pour moi je n'en ai pas fait à deux fois. J'ai ouvert un Dioscoride & j'y ai trouvé que la Médecine employoit quelquefois un Simple appelé *Smyrnium*, d'autre fois un Simple appelé *Crocodylium*. Il y en a aussi un troisième appelé *Lepidium*, que le Peuple nomme de la Poivrée, & qui a la vertu d'effacer les taches du visage; & enfin je trouve une Graisse ou Gomme appelée *Stacte* ou *Stactea*, formée de l'arbrisseau d'où découle la Myrrhe, & qui est de la Myrrhe même délayée dans de l'eau. Voilà, Monsieur, le dénouement des quatre prétendus Enigmes de cette Pierre.

Elle ne me paroît nullement être un Talisman, mais seulement de deux choses l'une; ou c'étoit un Moule qui servoit à marquer sur la cire les Drogues d'un Medecin Romain, appelé Quintilien, ou bien c'étoit un Memoire ou une Formule de Recepte pour la confection d'un Médicament, dans lequel entroit de ces quatre especes de Drogues, fournies par ce Quintilien. C'étoit peut-être la maniere dont les Medecins les donnoient alors. Vous avez dû remarquer qu'à côté de *Diasmyrnium*, il y a une espece de feuille

1. vol.

affez

assez semblable à celle du perfil ; à côté de *Crocodilium* , est comme une grosse tête de Chardon avec sa queue ; dans la face où on lit *Staëta* , est représenté un Arbruste à simple tige sans branches , c'est l'Arbre d'où se tire la Myrrhe ; & proche *Dialepidium* est figuré une espece de bouquet de grains de Poivre. Tout cela s'accorde avec la description que les Naturalistes font de ces quatre Drogues. Monsieur F. qui vous a envoyé les empreintes de cette Pierre , a commencé par celle où on lit *Staëta* , qu'il a crû être la premiere. Je suis d'un avis contraire , & je crois devoir donner le pas à celle où est marqué le *Diasmyrnium* , par la raison que c'est celle où sont trois noms du Medecin. On ne peut douter que ce ne fut un Medecin de la Nation des Romains , à en juger par ces trois noms , qui sont *Quintus Cerealis Quintilianus* : & comme les Lettres sont très-bien formées , à la réserve de l'*A* , dont la ligne traversante est très-peu marquée , je suis porté à croire que ce Medecin vivoit il y a bien treize ou quatorze cens ans.

J'ai lû comme vous dans le Journal de Verdun du mois courant , la découverte d'un Tombeau , faite nouvellement à Metz en Lorraine , & voici ce que j'en pense. Le Tombeau peut être d'un temps

1116 MERCURE DE FRANCE.

assez reculé, sans que pour cela la personne dont le corps y a été trouvé soit des premiers temps du Christianisme. Les Médailles qu'on y a trouvées ne sont point, selon moi, une marque certaine que ce cadavre fût du siècle de Vespasien. Il est souvent arrivé dans les siècles suivans & bien postérieurs, qu'on mettoit proche les corps des Morts ou même dans leur bouche, les vieilles pieces de Monnoye qu'on pouvoit avoir, & cela se faisoit afin que les Morts s'en servissent pour payer le droit de passage dans la Barque à Caron. L'usage étoit encore il y a 60. ans en certains Villages de nos Cantons de mettre à ce dessein dans la main ou dans la bouche du deffunt, un liard ou un sol. Les parens ou les amis de la personne inhumée dans le Tombeau de Metz ont pû lui rendre ce service, consacrant à cet usage le peu de pieces qui leur étoient inutiles & qui n'avoient plus de cours de leur temps. Les bouteilles de vin qui ont aussi été trouvées proche le cadavre, ne sont pas un argument qui prouve une antiquité si reculée. Premièrement, il est fort incertain s'il y avoit des Vignes à Metz dès le temps de l'Empereur Vespasien. On sçait seulement par Ausone, Poète de Bourdeaux, qu'au quatrième siècle, les Côteaux de la Moselle en étoient peuplez.

» Et

» *Et virides Baccho colles & amœna fluentes.*

Et plus bas :

» *Amnis odorifero juga vitea confusa Baccho.*

Ce sont les termes de cet Ecrivain qui s'est surpassé en faisant une description expresse de cette Riviere par une Piece de Vers très-longue & très-belle. Mais il reste toujours à prouver comment il auroit pû se conserver du vin dans ce Tombeau depuis un si long-temps. J'ai été témoin cette presente année, comme dans un Tombeau de pierre bâti & fermé au XII^e siecle , l'on avoit renfermé un pot rempli d'Eau-benite, selon la coutume de ce siecle là, atestée par Beleth, ce pot contenant près de chopine de Paris, s'est trouvé à sec, quoique le dedans du Tombeau n'eût point vû le jour depuis ce temps-là jusqu'au 31. Mars dernier. Dira-t-on que le vin s'évapore moins que l'eau ? Je ne le crois pas. Peut-être y a-t'il eû dans le vin du Tombeau quelque mélange, d'où il aura tiré la vertu de sa conservation. Le Pere Ruinart dit dans son Voyage d'Alsace de l'an 1696. qu'on lui fit goûter, aussi bien qu'au P. Mabilon, à l'Hôtel-Dieu de Strasbourg, du vin de l'an 1472. qui avoit encore de la force. On y en conservoit aussi des années 1519.

1. vol.

&c

1118 MERCURE DE FRANCE.

& 1525. Il n'est donc pas extraordinaire de voir du vin durer plus que les corps humains : mais une durée de seize au dix-sept siècles , est bien différente de celle de cent-cinquante ou de deux cens ans. Je suis , &c.

Ce 8. Août 1728.

::***:***

ANTIOCHUS.

POEME HEROIQUE,

Tiré de l'Ecriture-Sainte.

JE chante les fureurs d'un Roy , dont l'insolence ,

Irrita contre lui la Celeste vengeance ,

Et qui soumis enfin , d'un Dieu juste & jaloux ,

Ne put par ses regrets appaiser le courroux.

Toi , qui sçus abaisser son orgueilleux audace ,

Grand Dieu , remplis mon cœur des feux purs
de ta Grace ,

Tu peux seul seconder l'ardeur que je ressens ,

Ton Triomphe est l'objet de mes foibles accens.

Antiochus * regnoit. Sous ses Loïs asservies ,

Ce superbe vainqueur voyoit gémir l'Asie ,

Mais sa fiere valeur comptoit pour ennemis ,

* Surnommé Epiphanes l'illustre.

I. vol.

Tous

Tous ceux qu'à son Empire il n'avoit pas
soumis.

Bien-tôt du Peuple Juif méditant la conquête,
Dans ses vastes projets, il n'est rien qui l'arrête;
Il s'avance, & par tout guidé par sa fureur,
Il se plaît à semer l'épouvante & l'horreur :

Il arrive, il combat, ses troupes triomphantes
Dispersent d'Israël les cohortes tremblantes;
Tout fuit à son aspect ; pressez de toutes
parts ,

Les Juifs n'ont contre lui que de foibles rem-
parts ;

Et la valeur des siens croissant à son exemple ,
Il les force, & bien-tôt penetre jusqu'au Tem-
ple :

A l'aspect du butin, ses avides Soldats,
Portent dans le saint Lieu l'horreur & le trépas.

Tu le vis, Israël, tu vis ce téméraire,
Prophaner du Très-Haut l'auguste Sanctuaire,
Enlever tes trésors, sur les mêmes Autels,
Où l'on sacrifioit au Maître des Mortels,
A d'infâmes Démons il offrit des victimes :
Pour forcer tes enfans aux plus horribles cri-
mes ;

Il osa... mais qui peut retracer sans horreur,
Les funestes effets de sa noire fureur ?
Vers ce Roi sacrilege un Saint Vieillard * s'a-
vance ,

Sa démarche, son air, tout marque sa naissance;

* *Le Pontife Eleazar,*

1. vol.

Ministre

Ministre du Seigneur, son zèle, sa vertu,
 Faisoient l'unique espoir d'Israël abatu;
 Des Préceptes divins, observateur fidele,
 Aux ordres du Tyran sa foi se renouvelle.
 Antiochus affecte une tendre pitié,
 Plus dangereuse encor que son inimitié;
 Il le flatte, il le plaint; ses perfides caresses,
 Joignent pour l'ébranler la menace aux promesses;

Le voyant inflexible, il étale à ses yeux,
 Des plus cruels tourmens l'appareil odieux;
 Mais envain. Ce Héros d'un regard intrépide
 Avec un fier mépris voit le glaive homicide,
 Et bravant les Bourreaux prêts à trancher ses jours,

Il ose au Roi barbare adresser ce discours.
 Prince, ou plutôt Tyran, toi dont l'aveugle
 rage,

Porte jusqu'en ces lieux l'horreur & le carnage :

Toi ! qui viens sous l'effort des tourmens rigoureux,

D'immoler sans pitié nos Peuples malheureux,
 Crois-tu d'un Dieu puissant éviter la vengeance ?

Crois-tu qu'enfin lassé de ta vaine insolence,
 Il ne s'apprête pas à punir tant d'horreurs ?
 Frémis : tu vas sentir le poids de tes malheurs.
 En vain le cœur saisi d'une frayeur mortelle,

I. vol.

Tu

Tu voudras . . . à ces mots une rage nouvelle,
 Transporte le Tyran, il ordonne aux Soldats
 De lui faire éprouver le plus cruel trépas.
 Teint de son sang , il part , il revoit la Syrie ;
 Mais Judas échappé de sa noire furie ,
 De délivrer les Juifs , forme l'heureux dessein ;
 Dieu l'inspire , il anime & son cœur & sa
 main ;
 Appaisé par les pleurs d'un Peuple humble &
 sincere ,
 Ce Dieu , ce Dieu vengeur , calme enfin sa
 colere :

Judas par son secours surmonte Gorgias , *
 Nicanor & Seron , Baccides , Lifias ,
 Tout lui cede ; des siens il soutient le courage
 Et les retire enfin d'un honteux esclavage.
 Bien tôt de ces exploits répandus en tous lieux ,
 Antiochus apprend le détail odieux ;
 Ses Generaux vaincus , sa honte trop certaine ,
 Tout ranime à l'instant son insolente haine ,
 Il frémit ! quoi , ce Peuple asservi tant de fois ,
 Dit-il , ose braver ma vengeance & mes Lois ?
 Les traîtres périront . . . animé de colere ,
 Il monte sur son Char . . . où vas-tu , rémeraire ?
 Arrête , c'en est fait , tu n'as plus qu'un instant ,
 Tu vas sentir d'un Dieu le courroux éclatant ;
 Reconnoît ton erreur , répare ton offense ;
 Mais non tu vas tomber sous sa juste vengeance ,

* *General d'Antiochus.*

1. vol.

Il

1122 MERCURE DE FRANCE.

Il frappe , tu péris , & ton Regne est passé.
De son Char à l'instant ce Prince est renversé ,
Et soudain pénétré d'une douleur amere ,
Son corps entier n'est plus qu'une effroyable
ulcere ;

Le dirai-je ? des vers naissent de tous côtez ,
D'une infernale odeur , les siens sont infectez ,
Tout l'abandonne : alors reconnoissant son
crime ,

Du celeste courroux il se voit la victime ;
Ce Prince * qui vouloit domter tout l'Uni-
vers ,

Et transporter les Monts , & commander aux
Mers ;

Soumis , humble & tremblant , implore la
clémence ,

D'un Dieu dont il venoit de braver la ven-
geance ;

Promet de rendre aux Juifs & leurs biens & la
Paix ,

De combler leur Pays de signalez bienfaits ,

D'adorer le vrai Dieu , de rétablir le Temple :

Mais du divin courroux : ô ! redoutable exem-
ple !

Ce Dieu , ce juste Dieu , qui sçait sonder les
cœurs ,

** Isque qui sibi videbatur etiam Fluctibus Ma-
ris imperare , supra humanum modum superbiâ
repletus , & Montium altitudines in staterâ
appendere , nunc humiliatus , &c. Machab.
l. 2. Cap. 9. Vers. 8.*

I. vol.

Voit

Voit d'un œil irrité ses perfides douleurs ,
 Et cet impie enfin frémissant de furie ,
 Vomit avec horreur sa criminelle vie.

Par M. Richard de Ruffey , de Dijon.

EXAMEN de quelques Manuscrits sur sainte Marie-Magdeleine, où sans déguiser qu'une partie des Traditions des Provençaux est plus ancienne que M. de Launoy ne l'a crû, on revient à son sentiment & l'on prouve que l'étendue du culte de cette Sainte dans les Eglises de France, a dû venir ou directement de l'Orient, ou de Vezelay, & non pas de la Provence. Par M. L. B. C. D.

Vous engagez, Monsieur, tous vos amis à l'occasion de l'Inscription trouvée à Autun le 20. Juin 1727. à s'expliquer de vive voix ou par écrit sur un article important des sentimens de M. de Launoy. Cet article est celui-là même qui fait le sujet de la croyance des Eglises de Provence. Le Public ne peut être surpris qu'en qualité de Marseillois, vous vous y soyiez intéressé, puisqu'il s'agit de sçavoir si l'on est bien fondé à croire que sainte Marie-Magdeleine &

1. vol.

D S.

1124 MERCURE DE FRANCE.

S. Lazare soient venus de leur vivant habiter à Marseille ou dans les environs. Je suis persuadé de votre amour pour la Patrie ; mais aussi je ne doute aucunement que vous n'ajoutiez intérieurement ces trois mots d'un ancien : *Magis amica veritas.*

J'ai lû & relû les Differtations de M. de Launoy, & je ne vois pas comment je pourrois embrasser un autre sentiment que le sien. C'est celui auquel reviennent les Eglises qui depuis cinquante ans ou environ, ont corrigé leurs Breviaires, enforte que dans toutes ces Eglises on regarde comme des Docteurs surannez ceux qui s'avisent de rebattre ce que le Pere Guesnay, Jesuite, a crû pouvoir opposer à M. de Launoy, tantôt sous le nom de Pierre Henry & tantôt sous celui de Denis de la sainte Baulme. On y lit avec plaisir les deux Ecrits latins de M. de Launoy, lorsqu'on veut voir le sujet traité avec étendue & avec tout le feu dont est capable un Docteur qui refute des Fables, & on renvoye aux deux Lettres de ce Docteur inserées dans les derniers Mercurus de l'année 1723. ceux qui veulent voir simplement un précis de l'état de la question & des preuves dont étoit rempli l'Adversaire des Traditions Provençales.

I. vel.

Qui

Qui ne voit, en effet, qu'il faut des preuves plus anciennes que le treizième siècle pour détruire une Tradition bien antérieure, laquelle a eû cours en Occident comme en Orient. Cette Tradition porte que S. Lazare est mort dans l'Isle de Chypre, & les Occidentaux même ajoûtoient qu'il y a été Evêque. Les variations sur le lieu de son Episcopat en Orient, loin d'être favorables aux idées des Provençaux, leur sont contraires, puisque venant des anciens Voyageurs aux lieux Saints, elles font voir qu'ils avoient oui dire en differens lieux que S. Lazare avoit passé le reste de ses jours dans l'Orient & qu'on étoit bien éloigné de croire qu'il fût venu mourir de sa seconde mort dans la Provence.

Un Moine François, appelé Bernard par le P. Mabillon, qui alla à la Terre-Sainte vers l'an 870. témoigne qu'on tenoit par tradition que S. Lazare avoit été Evêque d'Ephese pendant quarante ans. *Qui Lazarus diciur postea extitisse Episcopus Ephesiorum annis quadraginta sec. M. Bened. part. 1. p. 525.* D'autres croyoient plus communément que c'étoit dans l'Isle de Chypre qu'il avoit été Evêque, & cela se débitoit encore au XII^e siècle, cent ans ou six-vingt ans avant Vincent de Beauvais. Telles étoient les Traditions que les Orien-

taux avoient communiquées à ceux d'Occident avant l'étendue énorme du Mahometisme. Aujourd'hui qu'ils sont trop éloignez de ces anciens temps, ils sont véritablement trop peu au fait de la discussion & de la critique pour être écoulez. Les continuelles persecutions qu'ils ont essuyées & le peu de cours qu'ont eu chez eux les Livres depuis quelques siècles, leur ont fait quelquefois adopter des Occidentaux leurs plus proches voisins, des Traditions opposées à celles de leurs prédécesseurs.

Ces Traditions viennent, selon M. de Launoy, de Vincent de Beauvais. L'attribution de cette époque frappe tout aussitôt ceux qui font attention à la multitude d'Ecrivains crédules qu'il y eut au XIII^e siècle; mais je ne puis vous cacher que l'origine de l'histoire de sainte Magdeleine arrivante à Marseille est plus ancienne. Je la lis dans des Manuscrits plus anciens de deux cens ans que Vincent de Beauvais. Il peut se faire que M. de Launoy a voulu dire que ce Dominicain est le premier Ecrivain connu ou imprimé qui ait débité ces sortes de faits, ou qui ait fait venir S. Lazare & sainte Marthe avec elle à Marseille, & qui ait exposé au Public une vie de sainte Marthe, où toute la Fable se trouve réunie pour suppléer à ce qui

1. vol. sembleroit

sembloit manquer dans la legende de Sainte Magdeleine ; mais je ne etoimai jamais que ce soit Vincent de Beauvais qui le premier ait fait aborder en Provence sainte Magdeleine. On debitoit cela longtemps avant qu'il fût venu au monde.

Vous prendrez ceci pour un Paradoxe, lorsque vous le confererez avec le but de ma Lettre , j'ai en vûe de vous prouver que ce n'est pas de la Provence que vient l'étendue du culte de cette Sainte, & cependant je ne dissimule pas de faire remonter le plus haut qu'il est possible & plus haut que n'a fait M. de Launoy, la fausse opinion qui dit que de la Palestine elle vint en Provence ; mais ne perdez point de vûe ce que j'ajoute. J'espere montrer dans une autre Lettre que ces Monumens ne méritent aucune croyance sur des faits si éloignez , dès-là que sur des faits plus récents ils se trompent très lourdement. La discussion des Manuscrits fera le principal fondement de celle-cy. J'en connois deux fort beaux dans nos quartiers , ils sont *in folio* & ont été écrits à la fin du XII^e siecle , & quoiqu'ils ayent été à l'usage de deux Eglises assez voisines , ils rapportent les mêmes faits souvent avec différentes expressions. Les Préfaces & les transitions qui sont aussi différentes que l'arrangement des Miracles , qui termi-

1128 MERCURE DE FRANCE:

nent chacun de ces Manuscrits , indiquent suffisamment que l'un n'a pas été transcrit sur l'autre. Ils ont été suivis en gros par nos abbreviateurs du XIII^e siècle, dont j'ai aussi trouvé deux Manuscrits. Il seroit à souhaiter que les sçavants Jesuites d'Anvers, continuateurs de Bollandus, en eussent fait la discussion. Il y a cela de remarquable dans ces deux Manuscrits qu'ils font voir sensiblement que la fable ne s'étoit d'abord insinuée que quant au voyage de sainte Magdeleine, & que ce ne fut que par la suite qu'on y ajouta le voyage de S. Lazare & de sainte Marthe.

Je vais d'abord vous faire remarquer les principaux points dans lesquels ces deux grands Manuscrits conviennent ensemble, & ensuite en quoi ils sont différens. Aucun de ces deux ne fait mention de Marcelle ni de Syntiche, ni l'un ni l'autre ne parle de l'Episcopat de S. Lazare en Provence, ni ne dit qu'il se soit embarqué avec la Magdeleine, non plus que sainte Marthe : ces deux Manuscrits font partir sainte Magdeleine seule avec saint Maximin, qualifié l'un des 72. Disciples & la mettent sur la Mer, non pas dans un Vaisseau abandonné, mais comme partiroient à l'ordinaire des personnes qui voudroient fuir la persécution. Aucun des deux ne dit que sainte Magdeleine

1. vol.

se

se soit retirée dans des Deserts pour y faire pénitence ; mais sans désigner le lieu de son décès ils disent tous les deux qu'après sa mort S. Maximin Evêque d'Aix l'inhuma : *In honorifico Mansoleo , construens super locata membra mirabilis architectura Basilicam.* Puis ils ajoutent : *Monstratur autem Sepulchrum ejus ex candido marmore habens sculptum in ipso qualiter ad Dominum in domo Simonis venit , &c.* Que S. Maximin voulut être inhumé auprès d'elle , & qu'il y fut , en effet , inhumé , que ce lieu est si respecté depuis ce temps-là , qu'aucun Roi ni Prince n'ose y entrer qu'avec les derniers sentimens d'humilité. Les termes de l'Ecrivain sont singuliers. *Qui locus postea tanta religionis est habitus ut nullus Regum ac Principum , nec aliquis seculari pompa praditus , Ecclesiam illorum beneficia petiturus ingredi audeat , donec prius depositis armis animique belluinâ posthabitâ ferocitate , sic demum cùm omni humilitatis devotione introeat.*

Ces deux Manuscrits rapportent ensuite également avec une fausse date la Translation du Corps de sainte Marie-Magdeleine à Vezelai. Ils la fixent à l'an 749. en disant que ce fut sous le Regne de Louis & de Charles son fils , & pour s'excuser dans cette Chronologie , dont on

1130 MERCURE-DE FRANCE.

avoit lieu de se défier, l'un des Manu-
 crits ajoute un *plus minus*. » Un Comte
 » très-puissant, disent-ils, appelé Gerard,
 » ayant bâti plusieurs Monasteres, en fit
 » faire la Dédicace par le Pape Jean, qui
 » vint alors en France, à la priere du Roi
 » & à la sienne; & ce Pape étant de re-
 » tour à Rome, envoya différentes Reli-
 » ques à ces nouvelles Eglises; mais après
 » un certain temps, *deficiente Regum Fran-*
 » *corum valitudine*, des Barbares vinrent
 » d'outremer & détruisirent le Monastere
 » de Vezelay, qui étoit un de ceux que
 » Gerard avoit bâtis sur le bord de la Ri-
 » viere de Cure. Après l'expulsion de ces
 » Barbares, le Monastere fut rebâti plus
 » haut sur la Montagne voisine, sous
 » le nom de Notre-Dame & de S. Pierre,
 » qu'il portoit auparavant. Environ dans
 » ce temps là des troupes de Sarrazins,
 » sorties d'Espagne, ravagerent les Villes
 » de la Provence, entre autres la Ville
 » d'Aix, en punition des pechez des ha-
 » bitans. Le Comte Gerard & Eudes, Abbé
 » de Vezelay, sçachant que le Corps de
 » sainte Marie-Magdeleine étoit dans cette
 » Ville, y envoyerent un Religieux appelé
 » Badilon. Ce Moine s'informa sur le lieu
 » où pouvoit être le Mausolée de la Sainte;
 » il le trouva dans la Sacristie ou Tresor
 » de la principale Eglise, & il le reconnut

» à la sculpture qui représentoit comment
 » elle effuya les pieds de N. S. chez Simon,
 » & comment Notre Seigneur lui apparut
 » après sa Resurrection. Après avoir bien
 » pris les mesures pour s'emparer des Osse-
 » mens sans en parler à personne, il rom-
 » pit le Mausolée du côté des pieds, & il
 » y apperçût le Corps dans toute sa lon-
 » gueur, la peau encore sur les os. La nuit
 » suivante il fit son coup, & ayant enve-
 » loppé le saint Corps dans des linges pro-
 » pres, il le chargea sur un Chariot. Il
 » étoit fort intrigué de ne pouvoir pas
 » mieux cacher l'enlèvement de cette Reli-
 » que, que les Aromathes avoient renduë
 » ferme & , solide & par consequent hors
 » d'état d'être mise en plus petit volume
 » sans lui faire violence. Il vint à Nîmes
 » & étant entré avec les gens dans une
 » Eglise, ils disloquerent le Corps Saint,
 » mettant d'un côté les petits Ossemens,
 » & les grands de l'autre. Etant devenus par
 » là moins gênez, ils avancerent plus vite
 » vers Vezelay, jusqu'à une demie lieuë
 » de l'Abbaye. L'Historien dit que c'étoit
 » à un endroit appelé le Coudrier de Ba-
 » dilon, *Corileus Babilonis*. Que là les Os-
 » semens commencerent à devenir si pesans
 » qu'il fut impossible au Chariot d'avancer.
 » Cela laisse à penser une chose que l'His-
 » toire n'oublie pas de marquer; sçavoir,

1132 MERCURE DE FRANCE

que les saintes Reliques sembloient souhaiter qu'on vint au-devant d'elles. On y vint, en effet, avec le ceremonial convenable, & elles furent déposées dans l'Eglise de S. Pierre & S. Paul le 19. Mars.

C'est ici que l'Historien commence à rapporter les Miracles qu'elles opererent, & depuis cet endroit je trouve plus de difference dans les deux Manuscrits. Je fais cet Extrait d'autant plus volontiers qu'on ne le trouve pas si au long ni dans Vincent de Beauvais, ni dans Jacques de Voragine, ni dans Pierre de Natalibus, & que le Manuscrit de Seclin, dont se sont servis les Bollandites, paroît ne pas renfermer ce détail. J'ai outre cela une copie autentique d'un Manuscrit de l'Abbaye de S. Pierre de Châlons en Champagne, qui rapporte les mêmes faits, quoique souvent avec des circonstances plus détaillées & en d'autres termes. Je les ai vû aussi rapportez en mêmes termes que font nos Manuscrits, dans un volume de l'Abbaye de S. Benoît sur Loire, écrit au moins dans l'onzième siecle. *Cod. 204.* & j'ai tout sujet de croire que ceux que le Pere Alexandre Dominicaïn cite comme appartenant à l'Eglise de Senez & au Prieuré de Merlou en Beauvoisis, sont de la même espece, & traitent des mêmes choses à peu près de la même maniere.

2. vol.

Quoi-

Quoique j'aye appris depuis peu que les sçavans continuateurs de Bollandus, n'ajoutent aucune foi à cette Histoire du transport de notre Sainte de Provence à Vezelay, je ne puis cependant m'empêcher de dire qu'il ne s'en suit pas de-là qu'il n'y ait rien du tout de vrai dans tout ce qu'elle renferme. Elle ne peche point par le fondement, mais seulement par les circonstances dont on l'a revêtue & par les époques qu'on y a marquées. On entrevoit que le fondement de cette Histoire a été qu'on tenoit par tradition à Vezelay que le Corps de la sainte Femme de l'Évangile qu'on y possédoit, avoit été apporté par un Moine appelé Badilon; & que les faussetez dont elle est accompagnée, viennent de ce qu'apparemment cette Histoire ne fut rédigée par écrit que long-temps après; c'est-à-dire, lorsque le concours augmentant à Vezelay eut fait changer l'ancien nom de cette Abbaye en celui de sainte Marie-Magdeleine. Ce qui étant, on ne doit plus être étonné qu'il s'y fût déjà glissé de fausses Traditions.

Le Recueil que ces Manuscrits du XII^e siècle composent touchant sainte Marie-Magdeleine, consiste en quatre Ouvrages différens. Le premier est un Sermon sur cette Sainte, sans nom d'Auteur, mais

134 MERCURE DE FRANCE:

Que le Pere du Bois, Celestin, à découvert être de S. Odon de Cluny, par un Manuscrit de l'Abbaye de S. Benoît sur Loire. On peut le voir dans le *Bibliotheca Floriacensis*. Le second est une Relation du départ de cette Sainte de la Palestine avec un S. Maximin, & son arrivée en Provence; avec un abrégé des actions de ces deux saints Personnages. Le troisième Ouvrage est une Histoire de l'enlèvement des Reliques de sainte Magdeleine, de la reception qui en fut faite à Vezelay, ainsi que j'ai déjà dit. Le quatrième enfin rapporte les Miracles operez à Vezelay par l'intercession de la Sainte.

Les Interressez dans toute cette Histoire paroissent être uniquement les Religieux de Vezelay; & je ne doute pas qu'ils ne soient les Auteurs de cette compilation, ou qu'elle n'ait été faite à leur priere. Mais je dis aussi sur le premier Ouvrage qu'il est remarquable que S. Odon qui vivoit assez avant dans le dixième siècle, ait évité d'entrer dans aucune circonstance de la vie de sainte Marie-Magdeleine depuis la Resurrection de Notre Seigneur. Le second Ouvrage est selon moi, d'un autre Auteur & très-hardi & très-ignorant. Il dit dès le commencement, que ce qu'il va rapporter n'est qu'un Extrait de ce qui se lit plus au long dans

1. vol. une

une Vie de l'Evêque S. Maximin. Ce prétendu Extrait se trouve dans des Manuscrits de la fin du X^e siècle ou du XI^e siècle commençant , tel qu'est celui de l'Abbaye de Fleury , que j'ai vû & tenu , ainsi il a dû être composé au plus tard dans le X^e siècle, auquel regnoit une grande ignorance. Sçavoir , si c'est en Provence ou en Bourgogne qu'il a été fabriqué , c'est ce qu'il est difficile de décider. Je suis plus porté à croire qu'il a été rédigé en Provence , sans que les Moines de Vezelay y aient aucunement contribué. Les Moines vivant en ce lieu au X^e siècle avoient vû les contemporains de S. Badilon , & ils étoient trop peu éloignés du temps de la réception du S. Corps , pour ajouter foi à un homme qui auroit dit l'avoir enlevé d'un Tombeau de la Ville d'Aix. Mais comme les copies de cet Extrait se multiplièrent au XI. & XII^e siècle , on les vit aussi insérées alors dans les Manuscrits à la suite du Sermon de S. Odon , & elles passèrent par tout à la faveur de cet Ouvrage Moral auquel on les joignit.

Le troisième Ouvrage a dû être composé à Vezelay , ou par ordre des Moines de ce lieu. Mais il paroît bien que l'on n'avoit fourni à l'Auteur aucune époque de la fondation qui fût tirée des Archives de ce Monastere. Cet Ouvrage ayant ap-

1. vol.

paremment

1136 MERCURE DE FRANCE:

paremment été écrit sur des oüi dire , qui changent & qui varient de bouche en bouche , il ne faut pas être surpris qu'il soit rempli d'anachronismes , & que l'Ecrivain se soit trompé dès la premiere époque qu'il assigne. Il fait regner Louis le debonnaire 90. ans plutôt qu'il n'a regné ; il avance d'autant pour le moins le Pontificat de Jean VIII. il n'a pas été plus heureux sur l'époque des changemens arrivés à Vezelay. Sçachant seulement en general que l'Abbaye avoit été d'abord fondée sous le nom de N. Dame , & ignorant que ce furent des filles qui y avoient demeuré dès l'origine , qui fut vers le milieu du IX^e siecle , il l'a fait ravager par les Barbares , qu'il dépeint comme s'il vouloit parler des Normands , & qu'il ne craint point de rendre contemporains des Sarrazins. C'est ainsi que les lieux où il se faisoit beaucoup de Miracles étoient sujets à avoir des Ecrivains d'une science très bornée & d'un génie crédule , qui confondoient & mêloient tout , sans s'embarrasser de l'exactitude , pourvu qu'ils écrivissent du merveilleux : de là vint que d'autres encore plus mal instruits assurèrent que ce fut un Drocus , Roi de Bourgogne qui fonda ce Monastere de Vezelay , & y mit le Corps de sainte Marie-Magdelaine. Votre Nostradamus est de ce nombre.

2. vol.

Aux

Aux fautes ci dessus rapportées de l'Ecrivain de Vezelay, il faut ajouter la principale qui consiste en ce que parlant du corps de sainte Madelaine apporté par Badilon, il dit qu'il avoit été tiré de Provence où il ne fut cependant jamais, si ce n'est peut être en passant, au cas que ce Religieux ait traversé cette contrée, en venant de la Palestine; & pour mieux colorer l'origine de ce transport, il fait beaucoup valoir un ravage de la Ville d'Aix par des Sarrazins, ne craignant point d'assurer que les carnages qu'il pouvoit avoir vû ailleurs commis par les Normans du X^e siècle, étoient une suite des mêmes qui furent faits en Provence. Je ne suis donc nullement étonné que les Jesuites d'Anvers regardent cette Histoire comme fabuleuse, ainsi que vous me le mandez. Vous m'eussiez fait plaisir de m'apprendre si au moins ils n'avouent pas qu'un Badilon a apporté des environs de Jerusalem dans la Bourgogne le corps de celle des Sœurs de S. Lazare qui s'appelloit Marie, & qu'il étoit excusable alors de surnommer Magdelene. C'est tout ce que je crois qu'on doit retenir de l'Historien anonyme de Vezelay, dont je viens de réfuter l'ouvrage. Je pourrai découvrir avec le temps ce que c'est que l'endroit qu'il appelle *Carileus Badilonis*.

138 MERCURE DE FRANCE.

& s'il en reste des vestiges. Je m'en tiens pour la verité du fait principal à la chronique de Baudri , Evêque de Noyon , écrite au X I. siècle , & à l'acte de la demande que les Moines de Vezelay firent en 1221. aux Chanoines de Leuse en Hainaut , de leur accorder des Reliques de S. Badilon , qui leur avoit apporté , disent ils , le corps de leur sainte Patronne , ainsi qu'à la découverte que Guy de Mello , Evêque d'Auxerre fit en 1265. de la Charte du Roy de France , contemporain de Badilon , lequel avoit nom Charles , & qui fit mettre son Sceau Royal à ce Titre trouvé alors avec les Ossemens de la Sainte. Il étoit certain qu'un Roy Charles avoit confirmé la première fondation de Vezelay : l'Acte a été publié par Dom Luc Dachery à la fin de son Guilbert de Nogent ; il n'étoit pas moins veritable qu'un Roy Charles avoit aussi fait munir de son Sceau les Reliques de la Sainte apportées par Badilon ; mais dans les siècles où l'on ne scavoit pas distinguer ces differens Charles , on attribuoit souvent à Charlemagne ce qui n'avoit été fait que près de quatre-vingt ans après par Charles le Chauve , & au regne de Charles le Chauve , ce qui n'étoit arrivé que quarante ans après sous celui de Charles le Simple ; de-là vient

1. vol. que

que la petite Chronique de Vezelay que le Pere Labbe a donnée au I. Tome de sa Bibliotheque de Manuscrits, n'a redressé qu'en partie les erreurs de la Legende historique que je viens de critiquer sous le nom de troisième Ouvrage de la compilation de nos Manuscrits.

Le reste pour le prochain Mercure.



A. S. A. S. M.

V E R S.

ENnemi du loisir sterile,

Qu'au sein de la grandeur, on fuit si rarement,
Vous aimez chaque jour que d'un spectacle
utile,

Mignerve à votre esprit, offre l'amusement.

Dans le suprême rang où le Ciel vous fit
naître,

L'Art de remplir les jours est un bien étranger.

Les Princes rarement s'empressent de con-
noître,

Les dons, ces dons heureux qu'ils doivent
protéger.

Souffrez que Polymnie, empressée à vous
plaire,

Par des objets rians amuse vos desirs;

C'est bien souvent du choix de nos plaisirs,

I. vol.

Que

1140 MERCURE DE FRANCE.

Que dépend notre caractère.
En vain par ses secrets dévoilez à vos yeux,
A vos plus doux regards, Minerve ose prétendre,
C'est à certain enfant, sur tous les autres Dieux,
Que vous aurez toujours plus de graces à rendre.

L'HYMEN
DE L'AMOUR ET DE PSICHE,
SCENE I.

Jupiter & l'Amour.

Jupiter.

Aimable enfant, Jupiter est touché ;
Des sensibles regrets que vous faites entendre,
Parlez, que faut-il entreprendre ?
Je flechirai Venus, Je vous rendrai Psiché.
Quelles barbares injustices,
Le sort exerce sur vos vœux ?
De l'Univers vous faites les délices,
Et vous ne seriez point heureux ?

L'Amour.

Pfiché sans art, sans soins, a le secret de plaire ;
Le don de tout charmer est dans ses propres traits,

Et c'est un crime que ma mere,
Ne lui pardonnera jamais.

1. vol.

Jupiter.

Jupiter.

La superbe Venus ignore
 Quel est Jupiter irrité ;
 Je veux humilier l'orgueil de sa beauté.

L'Amour.

Non, son cruel dépit redoubleroit encore ,
 N'employons que des soins flatteurs ;
 Cachons bien à Venus tout ce qui lui rappelle,
 Qu'il est une Mortelle ,
 Que lui préfèrent tous les cœurs.
 Le charmant Adonis que j'ai blessé pour elle ,
 Peut seul adoucir ses fureurs.

N'employons que des soins flatteurs ,
 Cachons bien à Venus tout ce qui lui rappelle,
 Qu'il est une Mortelle ,
 Que lui préfèrent tous les cœurs.

Elle vient, Adonis lui parle de sa flamme ;
 Elle aime, son courroux doit s'éteindre en ce
 jour :
 Dans le trouble charmant d'un mutuel amour ;
 Quel autre sentiment peut regner dans une
 ame ?

Jupiter & l'Amour.

Elle aime ; son courroux doit s'éteindre en ce
 jour.

I. vol.

SCENE

SCENE II.

Venus & Adonis.

Venus.

Non , le Dieu Mars n'est plus l'Amant qui
m'intéresse ;

D'un vainqueur plus charmant j'ai senti le
pouvoir.

Adonis.

Qui peut donc de Venus s'attirer la tendresse ?

Venus.

N'avez-vous pû vous en appercevoir ?

Adonis.

Eh ! par quel bonheur suprême ,
Aurois-je droit de lire au fond de votre cœur ?
Non, je n'ose sçavoir quel est votre vainqueur ,
Si je ne l'apprens de vous-même ?

Venus.

Helas ! ce qu'on cache à regret ,
Aisément se fait entendre :
Et vous sçauriez déjà tout mon secret ,
Si votre cœur m'aideroit à vous l'apprendre.

Adonis.

Ah ! si j'en crois mon cœur , j'ai sçu vous en-
flammer ,

De la plus fidele tendresse.

1. vol.

Venus.

Venus.

Je ne puis plus cacher le penchant qui me
presse ,

Trop aimable Adonis , répare ma foiblesse ,

A force d'em'aimer.

Ensemble.

Mon cœur s'offre à ta puissance ,

Amour , lance tous tes traits :

Quel bonheur a plus d'attraits ,

Que d'aimer d'intelligence.

Adonis.

Quel Dieu que votre fils ! quel charme il sçait
répandre ,

Sur un cœur qu'il tient engagé !

L'excès de mon bonheur ne sçauroit se com-
prendre.

Quel Dieu que votre fils ! quel charme il sçait
répandre ,

Sur un cœur qu'il tient engagé !

Helas ! ce Dieu charmant , par vous-même
outragé ,

Cede à l'ennui qui le dévore ;

Eh ! comment s'en est-il vengé ?

Ce que vous aimez vous adore.

Rien n'ose vous troubler dans un bonheur si
doux.

Pourriez-vous bien le dérober encore ,

A ces mêmes plaisirs qu'il a versés sur vous ?

I. *vql.*

Venus.

LI 44. MERCURE DE FRANCE.

Venus.

Non, je consens qu'une Mortelle,
Reçoive tous les vœux que j'avois réunis.
Je possède le cœur du charmant Adonis ;
C'est mille fois triompher d'elle.

SCENE III.

*Venus, Adonis, Jupiter, l'Amour
& Psiché.*

Jupiter.

Qu'une Divinité nouvelle,
Jouisse parmi nous d'un éternel bonheur ;
Psiché, du Dieu d'Amour, sçait enchanter le
cœur ;

Elle est digne d'être immortelle.

Venus, Adonis, l'Amour & Jupiter.

Psiché, du Dieu d'Amour, sçait enchanter le
cœur ;

Elle est digne d'être immortelle.

Venus.

Hymen, l'Amour vous appelle.

Pour couronner une si belle ardeur.

Jupiter, Venus, Adonis.

Psiché, du Dieu d'Amour, sçait enchanter le
cœur ;

Elle est digne d'être immortelle.

I. vol.

L'Amour.

L'Amour.

Belle Psiché, que mon sort est charmant !
 Votre cœur s'abandonne au penchant qui
 m'inspire ;

Non, l'Amour ne connoît le prix de son Em-
 pire,

Que depuis qu'il est votre Amant.

Psiché.

Vous me cachiez l'éclat de votre rang suprême,
 En m'offrant vos premiers vœux ?

Ah ! je devois juger à l'excès de mes feux ,
 Que j'adorois l'Amour même.

L'Amour & Psiché.

Goutons nos plaisirs sans cesse,
 Sans jamais les trouver moins doux ;
 Que notre égale tendresse ,
 Soit immortelle comme nous.

Venus.

Déesse charmante ,
 L'Amour est blessé de vos coups ,
 Son pouvoir s'augmente ,
 En le partageant avec vous.

Quel cœur lui seroit rebelle ;
 Pour triompher de la Terre & des Cieux ;
 Il n'a besoin que des yeux ,
 D'une Epouse si belle.

x. vol.

Venus

146 MERCURE DE FRANCE.

Jupiter, Venus, Adonis.

Qu'une Divinité nouvelle,
Jouïsse parmi nous d'un éternel bonheur ;
Pûché, du Dieu d'Amour sçait enchanter le
cœur,

Elle est digne d'être immortelle.

Ces paroles ont été mises en Musique.

::***:***:***:***:***:***:***:***

*RE'PONSE de M. du Palfroy écrite
de Rouen le 14. Avril 1729. à la Lettre
de Montpellier sur la transmutation des
Métaux.*

J'Ay trouvé, Monsieur, dans le dernier Mercure une Lettre touchant la Transmutation des Métaux. Celui qui a écrit cette Lettre paroît ne vouloir prendre aucun parti touchant la possibilité, ou l'impossibilité de la Pierre des Philosophes ; d'où je conclus qu'il pense plus sagement que ceux qui se font un mérite de traiter cette matiere de puerilité, sans vouloir réfléchir, que l'histoire nous fournit un nombre de personnes sçavantes & connues pour des génies superieurs, desquels nous avons appris que la fin de la véritable Phisique devoit être la con-
1. vol. noissance

naissance de la Médecine universelle.

Pour moi , au hazard d'être condamné , je vous prie de me permettre l'envoy que je vous fais de mon sentiment , touchant la question , sçavoir , *si le Mercure des Philosophes est une eau mouillante les mains , ou s'il a la forme du Mercure commun.*

Premierement , je pense qu'il y a de deux sortes de philosophes ; les premiers qui travaillent au feu commun , & par son action se flattent de trouver le secret de la Transmutation des Métaux.

Par des raisons évidentes , j'en ai détrompé quelques-uns des plus obstinez ; mais plus dociles que le Pere *Bernardus Pénatus* , auquel avant sa mort , toutes ses experiences ont fait dire dans une douleur amere : *Tempus & oleum perdidit*. Ce n'est point à ces Messieurs que je compte de parler. J'adresse ma réponse à un Philosophe , que je crois être de ceux qui sçavent que la Piere des vrais Philosophes est un souphre vivant , animé par un Mercure celeste , & incorporé avec un Sel le plus pur & le plus fixe de la Nature , qu'une legere portion de ce tout étant doucement uni au Principe vital d'un Animal, un Végétal , ou un Mineral ; il l'augmente , le fortifie ; & en chassant toutes les impuretez , il a la vertu de met-

2148 MERCURE DE FRANCE.

tre ses corps dans l'état parfait de leur nature.

J'ajoute à cela que le Mercure des Philosophes est triple, qu'il doit contenir dans ses principes un Mercure animal, végétal & mineral.

En second lieu, que ce Mercure doit être vivant & vivifiant, par conséquent qu'il doit être préparé, non par le moyen du feu commun, qui est son fraticide, mais par la voye seule de la nature, & être animé par la seule influence celeste.

Troisièmement, je soutiens que l'humidité sous laquelle cette Influence est voilée, est la plus subtile & la mieux purifiée de la nature.

Ces principes joints à une expérience que j'ai vû faire sans frais à un veritable Sçavant, me font dire avec verité, que dans un sens allégorique le Mercure des Philosophes mouille les mains, mais que dans le sens réel, ce n'est autre chose qu'une vapeur élevée, purifiée & animée par un feu celeste, claire comme un diamant, & que si-tôt qu'elle trouve le moindre passage pour entrer dans l'air, elle s'envole au Ciel, d'où il s'ensuit que jamais aucun homme n'a pû s'en mouiller les mains.

Il est cependant vrai que quand cette vapeur se coagule dans le vaisseau, elle

I. vol.

forme

forme une espece d'eau très-claire , laquelle flue par boulettes à-peu-près comme le Mercure commun , avec la même difference entre l'un & l'autre , que celle qui se trouve entre les corps humains vivans sur la terre , & ceux , lesquels étant ressuscitez & glorieux, subsisteront dans la lumiere éternelle.

Et comme je croy M. Florian très-sçavant , puisqu'il passe droit au Mercure des Philosophes , je le prierois à mon tour de me communiquer ce qu'il pense de la riche miniere , d'où l'on peut tirer le souphre , le sel & le Mercure des Philosophes , & comment il se peut faire qu'une même source renferme toutes les perfection de la Nature. Permettez , Monsieur , à un inconnu de se dire avec toute l'estime possible , &c.

REPLIQUE de M. le Franc à M. du Palfroy , touchant la Transmutation des Métaux , & la Question sur le Mercure des Philosophes.

JE vous envoie , Monsieur , une réponse à la Lettre de M. du Palfroy , il ne répond point précisément à la question proposée dans le Mercure du mois de Mars dernier , où M. Florent demande simplement aux personnes versées dans la

I. vol. E ij lecture

1150 MERCURE DE FRANCE.

lecture des Ecrits des Philosophes, de décider par des passages de ces mêmes Philosophes, si le Mercure double ou leur Mercure est une eau qui mouille, ou non ; c'est ce que l'on ne trouve point dans la réponse de M. P. il ne rapporte aucun passage sur cette question, & c'est-là de quoi il s'agit ; l'on ne prétend point examiner ni prouver si la transmutation est possible, s'il y a une Médecine universelle ou non, le croira qui voudra ; selon M. F. Il demande uniquement des passages des Philosophes les moins suspects, qui décident si leur Mercure est une eau mouillante ou non, selon eux, ou selon leur doctrine : voilà l'état de la question.

Tous les raisonnemens vagues sur cette matiere sont inutiles, l'on en pourroit remplir des volumes sans rien décider ; on se dispensera donc de répondre aux questions de M. D. P. elles sont étrangères à ce que l'on propose, d'ailleurs assez dignes d'attention, pour n'être point passées sans décision. Les questions de M. D. P. pourroient faire soupçonner qu'il ignore peut-être l'usage du Mercure des Philosophes, & c'est-là la clef de l'Art & le sujet de toutes leurs Enigmes. Il semble que M. D. P. va décider ce dont il s'agit, lorsqu'il dit. *Premierement, je pense qu'il y a deux sortes de Philosophes, les*
1. vol. premiers

premiers qui travaillent avec le feu , & les seconds , avec quoi travaillent-ils ? il n'en dit rien , non plus que de la question proposée. M. D. P. parle fort de l'Influence celeste , qu'est-ce qu'il entend donc par là ? En trouve-t-on chez les Marchands , puisque Philalethe dit que pour un florin l'on a assez de matiere pour animer deux livres de Mercure , quand M. D. P. parlera comme les Philosophes , on lui répondra , pourveu que ce soit sur des questions apuyées sur des passages de ces mêmes Philosophes.

M. D. P. demande d'où l'on peut tirer le souphre , le Sel & le Mercure des Philosophes , on ne seroit qu'initié à l'A , B , C , si l'on étoit embarrassé sur cette question , en saisissant donc l'esprit de M. F. on se fait une loi de ne citer que les Philosophes ; ainsi Bazile Valentin répondra à M. D. P. sur sa propre question. Voici le passage , il est dans l'avant-propos de ses douze Clefs. » *Or , mon amy , » afin que je t'enseigne d'où cette semence » & cette matiere est tirée , songe en toi-même à quelle fin & usage tu veux faire » la Pierre ; alors tu sçauras qu'elle ne s'ex- » trait que de Racine métallique , ordonnée » du Créateur à la generation seulement des » Métaux. J'atteste le Souverain Dieu que*

SUITE des Logogrifes Arithmétiques.

77. *Logogrifes de deux nombres ou de deux sons, répondant à la table des sons, donnée dans le dernier Mercure du mois de Septembre dernier.*

Les deux nombres ensemble retranchés de la somme des quarrés de ces mêmes nombres, on trouve 782. pour reste, & étant ajoutés au plan de l'un par l'autre, on trouve 389. Quels sont ces deux nombres ?

EXPLICATION du Logogryphe
du mois d'Avril

ENfin j'ai deviné l'Enigme , m'y *voilà.*
 Un *Sacrifice* honore un Dieu comme *Isabelle* :
 Le degré de l'amour se mesure par *là.*
 1. vol. *Qu'on*

Qu'on l'obtient d'autant mieux que l'on est
jeune &c belle.

Passons au dénouement ; Sacrifice déjà
De syllabes contient tout autant qu'étincelle ;
Il renferme trois mots en lui retranchant sa,
Dont chacun vient à part fraper notre pru-
nelle.

Le cri dans la surprise , ou dans la douleur s'
offre.
Je dis naïvement , si du vuide d'un coffre,
Ou d'un mets dégoûtant , ou d'un verre d'eau
plein,

Le Pronom ce , démontre , ainsi qu'une Pu-
celle ,
Seul il ne sert de rien , le mariant soudain ,
Sur son utilité personne ne chancelle.

*Explication de l'Enigme du même
Mercure.*

Q Uel triste temps que le Carême,
Nous avons tous un air plus blême
Que des Chanteurs de Libera ;
Mais taisons-nous , Pâques s'approche ,
J'entends déjà sonner la cloche
1. vol. Eiiij Qui

Qui nous annonce *Alleluia*.

Fr. Mar. Nic.

Le mot du Logogrise de May est
Moulin. Un Moulin à café : mou de
veau , lin , nil. On a dû expliquer les
Enigmes par le *Verluisan* & le *Raisin*.

LOGOGRIPHE par *Mademoiselle*. * * *

MOn nom est étranger, cinq pieds font
ma mesure ;

Qui de suite à l'envers forment un mot latin ;

Ma plus grosse moitié, du côté de la fin ,

Du bon sens nous produit une chose très-
dure,

Estant prise à rebours , comme au commence-
ment ,

Elle est alors un instrument.

De mes lettres d'abord je t'ai donné la liste.

Lecteur , une de moins , c'est un *Evangeliste* ;

Tranche le chef presentement ,

Et c'est une arme offensive à l'instant ,

De laquelle , sans trop te donner la torture ;

Tu pouras faire en transposant

Un mot qu'autrefois vainement

De notre langue on a tâché d'exclure.

1. vol.

Dans

J U I N. 1729. 1155

Dans mon premier état veut-on me replacer ?

Si-tôt que ma fin on efface ,

Qu'aux deux moitez pour lors on fait chan-
ger de face ,

Il reste un mot latin bien doux à prononcer.

Supprime de ce mot encore la dernière ,

Et la reconnaissance y paroît toute entière ,

En séparant ces deux justes moitez ,

L'une c'est un Pronom , l'autre étant ren-
versée ,

Est la félicité d'une ame intéressée.

Et le dernier effort enfin de mes cinq pieds.



E N I G M E.

Mille mouvemens nous font naître ,

Souvent entre les mains d'Iris ;

Quelquefois des doigts moins polis

Travaillent à nous donner l'être.

Nous recevons d'un autre Maître ,

Et le fard & le coloris ,

Qui nous rendent les favoris

De tous ceux qui veulent paroître.

Nous sommes d'utiles prisons ,

Pour les Captifs que nous tenons

Plus de la moitié de leur vie.

1. vol.

E v Lecteur

1156 MERCURE DE FRANCE.

Lecteur, ne nous élevez pas ;

Le sort veut que nous soyons bas ,

Chez Tirsis , comme chez Silvie.

Par M^{re} de Bellefont , de Vernon.

*****:*****:*****

NOUVELLES LITTERAIRES DES BEAUX ARTS, &c.

ELEMENTS de l'Histoire de France & Romaine de la Geographie , de la Fable & du Blason. Tome I. contenant l'Histoire de France & la Géographie. Tome II. contenant l'Histoire Romaine , la Fable & le Blason. *À Paris , grande Salle du Palais , chez Theodore Legras. 1729. in-12. de près de 1200. pages ; les 2. vol. sans les Tables qui sont fort amples.*

Cet Ouvrage nous paroît également méthodique & bien écrit. La Préface ne le grossit point du tout. Elle suffira en la mettant ici toute entiere pour faire connoître le Livre , & pour en faire sentir l'utilité : la voici.

Lorsque l'on s'est proposé de donner au Public cet ouvrage , on n'a eu en vûe que de trouver un moyen facile pour apprendre l'Histoire de France. On a crû qu'il étoit necessaire de rapporter les faits

1. vol.

les.

les plus considerables & les particularités les plus essentielles de la vie des Rois & des Reines de France , depuis leur avènement au Trône , jusqu'à leur mort. On a sur-tout consideré la portée de l'esprit des jeunes gens qui se rebutent au moindre obstacle qui se trouve dans ce qu'on veut leur faire apprendre. Ainsi pour applanir ces difficultez , on a recueilli de plusieurs Auteurs qui ont écrit sur l'Histoire de France , ce qu'on a jugé de plus necessaire pour l'instruction de ceux qui voudront s'y appliquer. On peut dire encore de cet abregé , qu'il n'interesse pas moins la jeunesse , que ceux qui sont plus avancés en âge ; que les Curieux prendront plaisir à le lire , & qu'il y a bien des particularitez qu'ils trouveront du premier coup d'œil. Mille gens d'ailleurs , en lisant l'Histoire , ne savent ce qu'ils doivent retenir ou remarquer , pour mettre leur lecture à profit , & l'on peut dire à l'avantage des Abregés , qu'il n'y a rien qui établisse mieux dans l'esprit l'ordre successif des temps & des faits dont une histoire est remplie.

Le 1. volume contient l'abregé de l'Histoire de France, depuis Pharamond jusqu'à Louis XV. avec la vie des Reines , une Description exacte & curieuse des quatre parties du monde , précédée d'une

1158 MERCURE DE FRANCE.

idée generale de la Géographie , & d'une explication des termes qui lui sont propres. Le second comprend l'Abregé de l'Histoire Romaine , depuis Romulus , jusqu'à l'Empereur Charles VI. avec les Elemens de la Fable & du Blason.

Tâchons de rapporter quelques faits qui puissent faire juger de l'Ouvrage.

Cherebert huitième Roi de France , ou Caribert épousa une femme nommée Ingoberge ; par dégoût ou autrement , il la quitta , pour satisfaire une violente passion , dont il ne fut pas assez le maître. La Reine avoit auprès d'elle pour la servir deux sœurs d'une naissance très-basse, n'étant filles que d'un simple Cardeur de laine ; mais leur grande beauté suppléoit à la bassesse de leur naissance. L'une se nommoit Merofede & l'autre Marcouvette, qui avoit déjà pris le voile. La Reine picquée d'une extreme jalousie contre le Roi & du mépris qu'il faisoit d'elle , fit venir secrettement le pere de ces deux jeunes filles dans le Palais , & conduisit le Roi dans la Chambre où ce Cardeur de laine travailloit de son métier ; pour faire connoître à ce Prince la bassesse & la honte de son attachement ; mais cet artifice fut inutile & ne guérit point la passion du Roy.

Louis I. surnommé le Debonnaire ,
25^e Roi de France & Empereur d'Occident
1. vol.

cident, fils de Charlemagne, à qui il succéda en 814. ne se contentoit pas des soins de régler son Etat par rapport aux affaires temporelles, il les étendoit jusques sur la discipline Ecclesiastique pour le Reglement des Clercs & des Moines de son Royaume. Ce Prince pieux convoqua une Assemblée à Aix la Chapelle au mois de Janvier de l'année 817. On y fit de beaux Reglemens pour la conduite & la réformation des Chanoines, pour retrancher les abus du Clergé, & principalement la simonie qui étoit fort en usage en ce temps-là parmi les Ecclesiastiques du Royaume. Les Clercs & les Evêques étoient vêtus comme des Guerriers, avec des habits de couleur; ils portoient le Baudrier, l'épée & le poignard, avec d'autres armes offensives & deffensives, comme des Capitaines, n'ayant rien dans leur extérieur qui se ressentit le moins du monde de la modestie Ecclesiastique.

On voit dans le 2. volume, page 17. comment *Scévola*, jeune Citoyen Romain, qui avoit tenté de tuer Porfenna, Roi d'Etrurie, & qui manqua son coup, se brûla la main, pour se punir soi-même d'une faute qu'on ne pouvoit lui imputer; & pour intimider ce Roi, ennemi des Romains, il lui dit que 300. jeunes gens

1. vol.

de

1160 MERCURE DE FRANCE.

de Rome avoient conspiré pour le tuer. Comment *Clelie*, jeune fille avec plusieurs autres, ayant été donnée pour ôtages, elle passa le Tibre & se sauva avec ses Compagnes; mais les Romains les renvoyerent toutes pour marquer leur bonne foi. Cette action de générosité toucha Porfenna & l'induisit à faire la Paix avec les Romains.

Camille, General de l'Armée Romaine, dans la guerre contre les Falisques, fit une action de generosité qui desarma ses ennemis. Un Maître d'Ecoles qui avoit sous sa conduite tous les enfans des Familles les plus considerables, les amena au General de l'Armée Romaine, dans l'intention de les lui livrer, esperant d'avoir une grande récompense de sa perfidie; mais ce genereux Romain ayant horreur d'une action si noire, les renvoya tous à leurs parens, ne voulant point profiter de la méchanceté de ce Precepteur. Cette action de generosité toucha tellement les Falisques, qu'ils ouvrirent les Portes de leur Ville, & qu'ils se soumirent de bon cœur à la domination Romaine.

LES SCIENCES DEVUILES, démontrées si évidemment, que les personnes qui ont le jugement formé, peuvent les apprendre en peu de temps, sans le secours d'aucun Maître & sans aucun dé-

I. vol.

angement

J U I N. 1729. 1161

rangement de leurs occupations ordinaires, & que l'on peut enseigner aux enfans dans leur bas âge : avec des Projets d'établissmens qui interessent la Religion, les Souverains, la Noblesse & tout le Public. Par M. de Vallange. *A Paris, rue S. Jacques & Quai des Augustins, chez Cl. Jaubert & Ant. Gandoin, 1729.* Brochure in 12. de 48. pages sans l'Épître à la Reine & quelques Avis.

Les bonnes intentions de l'Auteur pour l'avancement des Sciences, éclatent presque à chaque page de cet Ouvrage. Son dessein, en attendant l'exécution de tous ses projets, est de rendre les Sciences aussi communes que la clarté du Soleil, & il ne demande à ceux qui veulent les apprendre, que la même attention qu'ils donneroient au jeu qu'ils aimeroient le mieux ; ne desirant rien tant que d'employer les talens qu'il a reçûs du Ciel, à la satisfaction de son prochain ; quand les choses sont trop hautes, dit-il, j'ai soin de mettre des marche-pieds pour y atteindre plus facilement. Mais M. de Vallange ne se borne pas aux Sciences seulement propres à orner l'esprit, il va plus loin. Dans la *Philosophie Politique*, que je ferai imprimer en peu de temps, poursuit-il, on trouvera des moyens d'augmenter les richesses & la puissance des Souverains.

1. vol. lains,

1162 MERCURE DE FRANCE.

rains , en augmentant le bonheur de leurs Sujets. On trouvera dans cette Philosophie un grand nombre de découvertes que j'ai faites , propres à augmenter le bonheur de chaque Pays. Viendra ensuite ma *Philosophie Economique* , où je donnerai un très grand nombre de moyens à chaque Particulier d'augmenter sa fortune , ses facultez & son bonheur.

NOUVELLES DECOUVERTES EN MEDECINE , très-utiles pour le Service du Roy & du Public. Par M. de Marconnay , &c. *A Paris , rue de la vieille Bouclerie , chez Giffay in 12. de 200. pag.*

METHODE POUR ETUDIER L'HISTOIRE , avec un Catalogue des principaux Historiens & des Remarques sur la bonté de leurs Ouvrages , & sur le choix des meilleures Editions. Par M. Langlet du Frenoy. Nouvelle Edition , augmentée & ornée de Cartes Géographiques. *Quay des Augustins , chez P. Gandoin , 1729. 4. vol. in 4.*

MEMOIRES concernant la nature & la qualité des Statuts ; diverses Questions mixtes de Droit & Coûtume , & la plupart des Arrêts qui les ont décidées. Par M. Louis Froland , ancien Avocat au Parlement.
1. vol. lement

J U I N. 1729. 1163
lement de Paris. *Au Palais, chez Brun-*
net, Nully, &c. 1729. 2. vol. in 4.

REFLEXIONS de *M. de Barras*, sur
ce qui a été inséré au *Journal de Trévoux*
de Janvier 1729. Art. VII. Brochure
in 12. de 14. pages. De l'Imprimerie de
Charles Osmont, rue S. Jacques.

TRAITE' DE L'UNIVERS MATE-
RIEL ou Astronomie Physique, &c.
Le dessein de l'Auteur est d'établir que
le Soleil & toutes les Etoiles fixes ont
chacun un Tourbillon d'un espace limité,
que les matieres qui composent & rem-
plissent chacun de ces Tourbillons, sont
différens les uns des autres, & que celles
d'un Tourbillon ne peuvent passer dans
un autre ; que dans le Tourbillon du So-
leil comme dans les Tourbillons des Etoi-
les fixes, il y a des Planètes qui ont cha-
cune un Tourbillon, dont les matieres
qui le composent, ne peuvent se mêler
avec celles du Tourbillon du Soleil ni
avec celles des Tourbillons des autres Pla-
nettes.

Il pose quatre matieres différentes dans
chaque Tourbillon, distinctes les unes des
autres. La première est la seule qui a du
mouvement, mais un mouvement perpe-
tuel qui ne cesse point ; c'est cette pre-
miere

I. vol.

1164 MERCURE DE FRANCE.

miere seule qui communique du mouvement aux autres matieres , & qui cause la pesanteur ; la seconde mise en action par la premiere , cause la lumiere. La troisieme , qui est l'Air , fait le corps de tout le Tourbillon , & cause le bruit & le son. La quatrieme , c'est la Terre & toutes les matieres qui la composent.

Il fait voir dans le Chapitre de la Pesanteur , pourquoi une plaque de Plomb étant posée de niveau , ne pese pas plus que posée sur un côté : pourquoi le Mercure se soutient dans le Barometre jusqu'à certaine hauteur ; pourquoi il s'élève plus haut dans un temps clair & serain , que dans un temps humide , & pourquoi il baisse étant posé sur le haut d'une Montagne , & fait sentir en même-temps que l'Air , bien loin d'être pesant , soulage & alege les corps qui y sont plongez.

Dans l'article de la Lumiere , il montre comment plusieurs yeux situez en differens endroits , peuvent voir toutes les parties d'un même objet ; comment les rayons du Soleil échauffent & forment du feu par le moyen d'un Verre lenticulaire & d'un Miroir ardent. Comment ce feu se communique & s'augmente ; comment se forment la flâme & les figures qu'elle fait ; comment la chaleur se porte au de-là des

I. vol. limites

limites de la flâme ; comment un charbon de feu , la cendre & la fumée se forment aussi. Pourquoi une chandelle éclaire ; ce que c'est que le son ; comment il se fait entendre & se répand à différentes distances ; ce que c'est que l'odorat , le goût & le toucher.

Si cet Ouvrage est reçu favorablement, M. Petit promet d'expliquer ensuite ce que c'est que le Tourbillon de la Terre & les Tourbillons des autres Planettes qui nous sont connues ; comment on peut déterminer leur étendue ; ce que c'est que le Ciel de chaque Planette ; comment celui d'une Planette ne se mêle pas avec celui d'une autre Planette ; pourquoi une Planette est plus ou moins éloignée du Plan de l'Ecliptique du Soleil ; pourquoi sa révolution périodique n'est pas circulaire , mais Elyptique , & pourquoi le Soleil n'est pas au centre de l'Elypse de ce mouvement périodique ; pourquoi Venus qui est plus grosse que la Terre & que Mars, est cependant moins éloignée du Soleil ; ce que peuvent être les Comètes & où elles sont situées . . . Pourquoi la face de la Lune est toujours tournée du côté de la Terre ; quels sont les jours dans la Lune, leurs différentes durées , & qu'il n'y a point de nuit sur les Poles de la Lune . . . Comment se peuvent faire le flux

1166 MERCURE DE FRANCE.

& le Reflux de la Mer , quand même il n'y auroit point de Lune. Pourquoi le Flux & le Reflux font à peu près reglez suivant le mouvement de la Lune . . . Il donnera les moyens de ſçavoir l'heure du Flux & du Reflux , même des Marées , ſans avoir beſoin de connoître le mouvement de la Lune , &c. Ce petit *in* 12. de 234. pages, ſans l'Epitre & la Préface , ſe vend à *Paris , rue S. Jacques , chez J. Villette , fils , 1729.*

THEMISTOCLE, Tragedie. Par L. P. F. J. dédiée au Duc de Retz , Pair de France. *A Paris , rue S. Jacques , chez Joſſe , fils , ſur l'imprimé à Lyon , 1729. in 8. On trouve chez le même Libraire la Tragedie d'Oeſipe, du même Auteur.*

Il répond dans une Lettre de 12. pages aux Critiques qu'on a faites de ſa Piece. Cette Lettre eſt très-bien & très-ſolidement écrite , eſt proprement la Préface de ce Poëme ; elle peut même paſſer à quelques égards , pour un petit abrégé du Poëtique. On trouve à la fin un ſuccint Argument des cinq Actes de ſa Tragedie en cette maniere.

1. L'arrivée de Thémistocle à Suze , produit ſa reconnoiſſance avec Miltiade.

2. Sa reconnoiſſance avec Miltiade, produit
1. vol. duit

duit celle de Xerxès & de Thémistocle.

3. La Reconnoissance de Xerxès & de Thémistocle, produit pour Thémistocle le péril de sa vie.

4. Le péril de sa vie produit le péril de sa vertu.

5. Le péril pour sa vertu produit la résolution du Heros; & la résolution produit la catastrophe. Mais donnons un peu plus d'étendue à cet abrégé, & disons quelque chose de plus précis du sujet de ce Poëme pour en faciliter l'intelligence.

Argument de la Tragedie.

Themistocle, banni par les Athéniens, pour s'être rendu trop redoutable par ses victoires, cherche un azile dans la Cour de Xerxès. Il y trouve heureusement le fils du grand Miltiade. Ce jeune Athénien, devenu Favori du Roi, prie Artaban, son premier Ministre, de le présenter à son Maître, sans pourtant lui apprendre son nom. Artaban déclare à Thémistocle qu'il faut qu'il fléchisse les genoux devant Xerxès. Ni ce Heros, ni Miltiade n'y peuvent consentir. Miltiade, au refus d'Artaban, se résout à le présenter lui-même. Artaban en est irrité. On vient lui annoncer que deux Envoyez arrivent de la Grece, l'un d'Athènes & l'autre

tre de Sparte. Il sort pour aller sçavoir quel soin les amene à Suze.

A C T E I I.

Xerxès dit à Miltiade qu'il consent à voir l'Etranger, mais qu'il veut, pour observer la loi, qu'il lui soit présenté par Artaban son premier Ministre. Artaban presente Themistocle à Xerxès. Ce Grec refuse de fléchir les genoux devant le Roi; Xerxès piqué de ce refus, lui dit qu'à peine dispenseroit-il de ce devoir Themistocle lui-même; à ce nom Themistocle se fait connoître. Xerxès admire la generosité avec laquelle son plus mortel ennemi lui vient livrer sa tête. Il ordonne qu'on l'observe. Miltiade en est allarmé; mais Xerxès le rassure & lui fait entendre qu'il est desarmé par sa vertu. Les Satrapes viennent recevoir les ordres de leur Roi; ils se prosternent devant lui. Xerxès leur dit qu'il embrasse la deffense de ce même Grec dont il avoit mis la tête à prix. Il ordonne qu'on le fasse rentrer; il le comble de faveurs, & charge Miltiade du soin de veiller à sa seureté. Artaban vient déclarer à Xerxès que tout Suze murmure de l'appui qu'il prête à Themistocle; & que sur tout la Princesse sa fille ne peut contenir sa douleur en voyant le meurtrier de son Epoux & de

I. vol, ses

ses Fils , échapper à sa vengeance. Xerxès fait connoître qu'il ne craint que les pleurs de sa fille. A peine est-il sorti que Roxane entre ; elle se flatte d'attendrir son cœur & d'en obtenir la vengeance qu'elle demande.

ACTE III.

Artaban sonde avec adresse le cœur de Parmenis , Député de Sparte , & le trouvent aussi méchant que lui , il lui fait entendre que Xerxès ayant accordé sa protection à Thémistocle , on ne peut le faire périr que par un complot secret ; Parmenis lui promet de consentir à tout , pourvu que Sparte soit vengée. Il n'en est pas de même d'Aristide ; il frémit au nom de crime. Il fait plus , il avertit Thémistocle de se tenir en garde contre des attentats qu'on peut former pour lui ôter la vie. Xerxès vient donner audience aux Ambassadeurs d'Athènes & de Sparte, & veut que Thémistocle soit présent. Aristide redemande Thémistocle au nom d'Athènes, mais plutôt en Ambassadeur qu'en ennemi. Xerxès lui répond qu'il portera lui-même sa réponse aux Athéniens, les armes à la main. Roxane paroît en deuil. Elle demande la tête de Thémistocle au Roi son pere ; à peine a-t-elle appris qu'il est présent , que ne pouvant soutenir sa vûë ,
 1. vol. elle

elle s'évanouït. Xerxès attendri , lui promet de la venger.

A C T E I V.

Parmenis dit à Artaban que Thémistocle ne peut lui échapper, & que vingt bras sont déjà prêts à lui ôter la vie , mais qu'ils n'oseroient rien tenter sans un ordre de sa main. Artaban lui promet tout, & le presse d'aller faire executer ce qu'il a si heureusement projeté; Parmenis sort. Miltiade instruit du complot tramé contre Thémistocle , en vient faire de sanglants reproches à Artaban , comme en étant l'Auteur. Artaban se justifie le mieux qu'il peut. Aristide vient avertir Miltiade qu'on a voulu assassiner Thémistocle , & que Roxane lui a prêté un azile dans son Appartement. Il sort avec Miltiade pour aller approfondir l'affreux mystère de cet assassinat. Artaban est consterné de ce qu'il vient d'apprendre; Parmenis au desespoir vient lui confirmer le mauvais succès de son entreprise. Il lui propose de porter Xerxès à confier à Thémistocle le commandement de ses Armées; Artaban frémit d'un conseil si fatal à son ambition. Parmenis lui fait voir le fruit qu'il en peut retirer, fondé sur le refus de Thémistocle : il ne doute point que ce refus n'irrite Xerxès , il ajoute que quand même Thémis-

I. vol. tocle

tole accepteroit le commandement contre ses Citoyens , il n'en périroit pas moins , après avoir perdu sa gloire. Artaban va trouver Xerxès pour tenter ce que Parmenis vient de lui proposer. Aristide instruit du complot de Parmenis , vient lui reprocher sa perfidie ; la conversation est vive d'une & d'autre part. Roxane amene Thémistocle qu'elle veut elle-même présenter à Xerxès ; elle lui dit qu'elle n'en est pas moins ardente à venger son Epoux & ses Fils , mais qu'elle ne sçauroit consentir à des assassinats. Elle entre chez le Roi. Thémistocle chasse Artaban de sa presence ; il méprise Parmenis , & louë la generosité d'Aristide. Xerxès vient. Prévenu par Artaban , il offre à Thémistocle le commandement de ses armées , & le laisse y rêver. Thémistocle témoigne l'horreur qu'il a de là proposition que Xerxès vient de lui faire ; l'amour de la Patrie l'emporte sur la vengeance qu'on lui offre. Il proteste de mourir plutôt que d'y consentir , mais il veut que sa mort soit utile à ses Citoyens , tout ingrats qu'ils sont.

A C T E V.

Thémistocle commence ce dernier Acte. Il s'applaudit en secret d'avoir trouvé le moyen d'accepter la demande de Xerxès,

1. vol.

F sans

sans nuire aux Athéniens. Xerxès vient chercher sa réponse en présence de Miltiade ; Thémistocle accepte le commandement de ses armées , mais c'est à condition qu'il lui jurera de ne jamais porter les armes sans lui contre les Grecs. Miltiade fremit de ce que Thémistocle vient de dire. Xerxès ordonne de dresser l'Autel qui doit recevoir le serment que Thémistocle exige de lui , & sort. Miltiade témoigne sa surprise à Thémistocle sur la promesse qu'il vient de faire à Xerxès. Thémistocle le rassure aussi-bien qu'Aristide , qui arrive un moment après ; il leur dit qu'il n'a jamais été plus fidèle à sa Patrie , qu'il va bien-tôt le paroître à leurs yeux. L'Autel est dressé , le lâche Parmenis est présent. Xerxès fait le serment que Themistocle a exigé de lui. Ce Héros s'approche à son tour de l'Autel ; & adressant ses vœux à sa Patrie , au lieu de répandre la Liqueur sacrée de la Coupe , il la boit , au grand étonnement de Xerxès. Il explique enfin ce mystère , & fait connoître que la Liqueur qu'il vient de boire a été empoisonnée à la faveur de son anneau qu'il a pris soin d'y tremper. Xerxès reconnoît trop tard qu'il s'est fermé le chemin de la Grece par son fatal serment. Il n'en admire pas moins la vertu de Thémistocle ; Roxane même qui

I. vol.

vient

vient demander sa victime, la trouvant immolée de sa propre main , ne peut lui refuser des pleurs.

Pour donner une plus juste idée de cette Tragedie , il nous reste à en donner quelques morceaux qui fassent juger de la versification.

Au 1^r Acte , le jeune Miltiade , à qui Thémistocle ne s'est pas encore fait connoître , le loue , parlant à lui-même , & le met presque au-dessus du grand Miltiade son pere : voici l'éloge qu'il en fait.

Mais depuis , trop fameux dans la paix , dans la guerre ,

Thémistocle est lui seul l'entretien de la Terre ;
C'est le Héros du Monde , & les yeux aujourd'hui ,

Ne sont dans l'Univers attachés que sur lui.
Trois fois par ce Héros aux Rochers d'Arthemise ,

La Flotte des Persans dissipée ou surprise ;
L'Empire de la Mer si long-temps disputé ,
Enfin à sa Patrie acquis & mérité ;
Xerxès glacé d'effroi fuyant vers le Bosphore ;
Et jusques dans Sardis , pâle & tremblant encore ,

Les Mers de Salamine & celles de Naxos ,
Couvertes des débris de ses nombreux Vaisseaux ...

Tant d'exploits étonnants , tant d'éclat , tant de gloire ,

F ij Ont

1174 - MERCURE DE FRANCE.

Ont fait de Miltiade oublier la mémoire.

Thémistocle.

Les exploits de ce Grec jusqu'à vous parvenus,
Je le vois bien, Seigneur, vous sont assez
connus :

Mais... que vous ignorez ses maux !

Miltiade.

Comme mon pere,
A-t-il aussi des Grecs éprouvé la colere ?

Thémistocle.

Thémistocle en horreur à ceux qu'il a sauvez,
Contre ses tristes jours voit les Grecs soulevez,
Proscrit, persecuté, sans ami, sans azile,
Errant dans l'Univers, fuyant de Ville en Ville;
Tantôt des flots émus vil jouët sur les Mers,
Et tantôt fugitif dans l'horreur des Deserts,
Cachant par tout le nom que lui fit Salamine,
Ce nom jadis sa gloire, aujourd'hui sa ruine,
N'osant être lui-même, en un mot ; aujourd'hui,

Du fils de Miltiade implore ici l'appui.

Artaban, premier Ministre de Xerxès,
au second Acte, présentant Thémistocle
à son Roi, veut l'obliger à se prosterner
à ses pieds :

Obéis Etranger, adore le grand Roi.

1. val.

Thé-

Thémistocle à Artaban.

Je n'ai point ici d'ordre à recevoir de toi.

A Xerxès.

Seigneur, daignez suspendre une loi qui me gêne :

Quand vous m'aurez connu, peut-être qu'avec peine,

Vos yeux me trouveroient à vos pieds abbattus.

Athène est ma Patrie, & j'en ai la vertu.

Xerxès.

Je distingue, il est vrai, malgré toute ma haine,

Du reste de vos Grecs la vertueuse Athène :

Mais d'un juste devoir où tu crois t'abaisser,

Pour être Athénien te veux-tu dispenser ?

A peine, au souvenir de sa vertu suprême,

En voudrois-je affranchir Thémistocle lui-même :

Thémistocle.

D'un Roi si genereux je n'attendois pas moins :

Vous me dispensez donc de ces serviles soins.

Portez contre mes jours l'arrêt le plus severe ;

Qui sauve sa vertu n'a plus de perte à faire.

Roi, voici Thémistocle, &c.

Au 3^e Acte, Artaban parlant à Aristide, Ambassadeur d'Athènes, veut l'animer à perdre Thémistocle par quelque voye que ce puisse être ; le genereux Aristide lui répond ainsi :

F. iij. Je

1176 MERCURE DE FRANCE:

Je suis Ambassadeur & non son ennemi.

De ma haine, il est vrai, Thémistocle est trop digne ;

Objet infortuné d'une injustice insigne,

J'éprouvai de sa main des coups plus furieux ,

Que l'on m'affecte ici de les peindre à mes yeux ;

Mais , malgré mes malheurs , suspendant toute haine ,

Je n'apporte en ces lieux que l'intérêt d'Athènes.

Et comment mêlerois-je , injuste Citoyen ,

Sa querelle à la mienne & mon courroux au sien ?

Le rang d'Ambassadeur est saint dans ma Patrie ,

C'est au pied des Autels qu'elle nous le confie ,

Un auguste serment le consacre dans nous ;

Je le profanerois, y mêlant mon courroux !

Je viens venger la Grece, & non pas Aristide, &c.

Roxane , au 4^e Acte, ayant sauvé Thémistocle des Assassins qu'Artaban & Parmenis, Envoyé de Sparte, avoient armé contre lui , amene Thémistocle & lui parle en ces termes :

Roxane à Thémistocle.

Je veux au Roi moi-même te conduire ;

Je veux de leurs fureurs & me plaindre & l'instruire ;

Je ne souffrirai point qu'un infame assassin,
 Profane ma vengeance en te perçant le sein :
 Je veux un sacrifice , & noble & legitime ,
 Et je rougirois trop de le devoir au crime.

A Artaban.

Satrape , tu m'entends.

Artaban.

Oüi, Madame , & de plus ,
 Dans ces hauts sentimens j'admire vos vertus.

Roxane.

Ce ne sont pas pourtant ceux que met en pratique ,

Dans ses lâches complots ta sombre politique.

Artaban.

Qui ? moi ? ... Madame

Roxane.

Oüi , toi. Je sçais tous tes desseins ;
 Que n'as-tu dérobé ton nom aux Assassins ?
 Ils l'ont trop prononcé, ces cruels, ces parjures ,
 Ce nom digne en effet de leurs bouches impures.

Quoy ? voulois-tu venger par un coup plein
 d'horreurs ?

Les Mânes de mes fils honteux de tes fureurs ?
 T'ai-je donné ces soins ? la fille de ton Maître ,
 A-t-elle ici besoin des lâchetés d'un traître ?

A Thémistocle

Et toi, Héros fameux , étouffe un vain espoir
 1. vol. F iiij Malgré

1178 MERCURE DE FRANCE.

Malgré mes soins pour toi, je ferai mon devoir;
Tu n'en seras pas moins, si l'on cède à mes lar-
mes,

La victime amenée & due à mes allarmes :
Au fer des conjurez j'ai voulu t'enlever ,
Pour sauver ma victime , & non pour te sauver.
Si je n'eusse accouru, leur jalousie extrême,
T'immoloit à leur Sparte , & non pas à moi-
même ;

Cet intérêt lui seul m'a fait te secourir ;
Je perdois ma vengeance , en te laissant perir ,
&c.

Xerxes au 5. Acte , voyant que The-
mistocle refuse le commandement de ses
Armées , le presse de l'accepter , & The-
mistocle ne se rend que d'une manière
utile à sa gloire & à sa Patrie.

Xerxes.

Ouy ; je te le redis ; je crains tout pour ta tête ;
Ton serment peut lui seul conjurer la tempête ;
Luy seul de mes sujets t'attirant les respects ,
Ne te laisse en ces lieux d'ennemis que tes Grecs.

Themistocle.

Puisqu'à ce terme affreux ma fortune est ré-
duite ,
Il faut de vos Soldats accepter la conduite,

Miltiade.

O crime !
1. vol.

Themistocle.

J U I N. 1729. 1179

Themistocle.

Mais avant que d'en donner ma foy ,
De la vôtre à mon tour j'ose exiger , grand
Roy ,
Pour calmer dans mon cœur la crainte qui le
presse.

Xerxès.

Parle ; qu'exiges-tu ?

Themistocle.

Seigneur , une promesse.
Sous un chef étranger, l'indocile Soldat ,
Ne va , vous le sçavez, qu'à regret au combat ;
De son obéissance il se fait un outrage ,
Et met toute sa gloire à manquer de courage.
Il suit bien plus encor ce caprice odieux ,
Quand le Monarque absent ne voit rien de ses
yeux ,
Et que loin des climats où combat son armée ,
Il n'est instruit de tout que par la renommée.
Jurez-moi donc , Seigneur , que tant que les
destins ,
Conserveront le sceptre en vos augustes mains ,
Jamais, malgré l'ardeur dont vôtre ame est
faïcie ,
Vous ne ferez sans moi la guerre à ma Patrie ;
A ce prix je suis prest à me sacrifier. . . .

Par cet heureux artifice , Themisto-
cle sauve sa gloire & sa patrie , & Xerxès
L. vol. F. v. lié

1180 MERCURE DE FRANCE:

lié par un serment inviolable , se met dans la nécessité de ne plus combattre les Grecs , ne le pouvant qu'avec Themistocle , qui s'empoisonne au même Autel , témoin de la foy donnée & reçue.

MEMOIRES pour servir à l'Histoire des Hommes Illustres dans la Republique des Lettres , avec un Catalogue raisonné de leurs Ouvrages. Tom. V. à Paris, chez Briasson , rue S. Jacques , à la Science. 1728. in-8°. pp. 408. sans les Tables.

On voit par un court avertissement , qui est à la tête de ce Volume , les raisons que l'Auteur a eues d'y inserer une vie de *Tite-Live*. Une personne d'esprit , dit il , & de mérite, s'étant donné la peine de ramasser plusieurs choses curieuses sur les anciens Auteurs , je me suis laissé persuader qu'on ne trouveroit pas mauvais que je joignisse son travail au mien. En effet , quoiqu'il y paroisse étranger , il ne l'est peut-être pas tant qu'on pourroit se l'imaginer. Ce que les nouveaux Auteurs ont fait sur ces Anciens , a formé entre eux une liaison qui les rapproche & les reunit en quelque maniere malgré la distance des temps. J'ai cru cependant devoir ne donner qu'une vie de ces Anciens dans chaque Volume , pour ne point trop remplir la place destinée à d'autres moins

1. vol.

connus.

connus, & sur lesquels on souhaite davantage d'être instruit. Si ce mélange déplaît au Public, il sera facile d'y remédier, & de se conformer à son goût.

Voici les noms des Sçavans, dont la vie & le titre des ouvrages remplissent ce Volume.

MICHEL ANGRIANI.	JEAN HUDSON.
JOSEPH ANTELM.	J. PIERRE MAFFI'E.
MARTIN ASPILCVETA.	PAPIRE MASSON.
LAURENT BELLINI.	F EUDES DE MEZERAI.
GERARD DU BOIS.	PIERRE PITHOU.
JEAN B. BOISOT.	MELLIN DE S. GEL-
THEOPHILE BONET.	LAIS.
CHRISTOPHE CELLA-	DENIS DE STE, MAR-
RIUS.	THE.
RICHARD CUMBER-	JEAN SELDEN.
LAND.	ANTOINE TEISSIER.
FR. SERAPH. REGN.	JOSEPH TEXEIRA.
DESMARAIS.	TITE - LIVE.
THOMAS ERPENIUS.	AUGUSTIN VALERIO.
OTTAVIO FERRARI.	HENRI DE VALOIS.
OCTAVIEN FERRARI.	ANT. VARILLAS.
EMILIO FERRETI.	ANDRE' VBSAL.
MARSILE FICIN.	FRANÇOIS VILLON.
PH. DE LA HIRE.	JACQ. USSERIUS.

Nous ne parlerons dans cet Extrait que de ce que l'Editeur des Mémoires y rapporte de M. Hudson, l'un des plus sçavans Anglois de notre temps.

Jean Hudson naquit à *wedehop*, près de Cockermonth, Ville de la Province de Cumberland en Angleterre, peu de
1. vol. F vj temps

1182 MERCURE DE FRANCE:

temps après le rétablissement de Charles II. qui se fit en 1660.

Après avoir appris la Grammaire sous Jérôme Hechstetter , il alla en 1676. à Oxford , où il étudia la Philosophie dans le College de la Reine , sous Thomas Crosthwait , celebre en ce temps là par son sçavoir & sa civilité envers les Etrangers.

L'application qu'il donna à la Philosophie , ne l'empêcha pas de s'attacher aussi aux Belles Lettres qu'il cultiva toute sa vie avec beaucoup de soin.

Il fut reçu Maître ès Arts en 1684. & peu de temps après Aggrége au College de l'Université , où il enseigna pendant plusieurs années la Philosophie & les Humanités.

Il succeda en 1701. à M. Hyde , dans la Charge de Bibliothecaire de la Bibliothèque Bodleienne , & il a conservé ce poste-là jusqu'à la mort. Il fut fait de plus en 1712. Principal du College de la Ste. Vierge , par le Chancelier de l'Université , à la sollicitation de Jean Ratcliff , fameux Medecin.

Son application à l'étude a abregé ses jours. Après avoir langui long-temps , il fut enfin attaqué d'une hydropisie , dont il est mort le 27. Novembre 1719. âgé d'environ 57. ans. Il avoit epousé une fille du Chevalier Harrisson. Cala-

J U I N 1729. 1183.

Catalogue de ses Ouvrages.

1. *M. Vellei Paterculi quæ supersunt*, Oxonia 1663. in-8°. 2^e. Edit. 1711. Oxonia in-8°. M. Hudson n'a point mis son nom à ces deux Editions. On trouve à la tête de la premiere les Annales Velleiennes que M. Dodwel lui avoit communiquées ; mais l'Editeur a jugé à propos de les retrancher de la seconde , parce qu'elles avoient été imprimées séparément. en 1698. Il a mis à la place deux Tables chronologiques , l'une de Dodwel , & l'autre de Cellarius ; les notes qui étoient dans la premiere Edition ont été augmentées dans la seconde.

2. *Thucydidis de Bello Peloponnesiaco lib. VIII.* Oxonia 1696. in-fol. Cette Edition est fort belle & fort bien disposée. On y voit le Grec en longues lignes , & en beaux caracteres au haut de la page , & la Version Latine d'*Emilius Portus* en deux colonnes au dessous , avec quelques Notes fort courtes. Une chose qui rend cette Edition encore plus recommandable , ce sont les années de la guerre de Peloponnesse , & celles des Olympiades , & de la fondation de Rome , que l'on voit au haut de chaque page. C'est Dodwel qui en est l'Auteur , & qui a publié dans la suite en 1702. à Oxford , les raisons

L. vol.

de

1184 MERCURE DE FRANCE.

de cette Chronologie dans ses Annales de Thucydide.

3. *Dionysii Halicarnassei Opera omnia* græcè & lat. cum Annotat. Oxonia 1704. in-fol. 2. Tom. On trouve dans cette Edition, comme dans celle de l'Auteur précédent, les années marquées au haut des pages, selon la Chronologie de Dodwel, depuis le premier Consulat.

4. *Geographia veteris Scriptores Græci minores*, græcè & lat. cum Dissertationibus, & Annotat. Henrici Dodwelli: accedunt *Geographica Arabica cum Notis*, Oxonia 1698. 1712. 4. vol. in-8°. Cette Edition est accompagnée de plusieurs Cartes Geographiques très-exactes.

5. *Dionysii Longini de Sublimitate Libellus*, cum Prefatione de vitâ & scriptis Longini, Notis, Indicibus, variis Lectionibus. Oxonia, 1710. in-4°. It. 1718. in-8°. Cette Edition est fort belle. Les Notes en sont fort courtes comme toutes celles de M. Hudson.

6. *Mæris Atticista de vocibus Atticis, & Hellenicis*; Gregorius Martinus de *Græcarum Litterarum Pronunciatione*, Oxonia 1712. in-8°. p. 104. Cet ouvrage de Mæris, que plusieurs manuscrits nomment *Eumerides*, quoiqu'assez connu par Photius, & par les Citations de plusieurs sçavans hommes, n'avoit pas encore été
1. vol. imprimé.

J U I N. 1729. 1183

imprimé. La Lettre de *Gregoire Martin* n'y a été jointe que pour rendre le volume d'une grosseur raisonnable. Martin y deffend la Prononciation moderne de la Langue Grecque , avec sçavoir & avec esprit.

7. *Fabularum Æsopicarum Collectio quot quot gracè reperiuntur: accedit Interpretatio Latina. Oxonia 1718. in - 8°. M. Hudson* a fait cette Edition des Fables d'Esopé , pour l'usage de ceux qui commencent à apprendre la Langue Grecque.

8. *Flavii Josephi Opera, qua reperiri poterunt omnia ad Codd. Mss. diligenter recensuit. Nova Versione donavit & Notis illustravit Joannes Hudson : Oxonia. 1720. in-fol. 2. vol.* Cette Edition est la plus exacte qu'on ait de cet Auteur. Comme M. Hudson mourut lorsqu'elle s'imprimoit. M. *Hall* son ami a pris soin des dernieres feuilles , & a mis à la tête la vie de ce sçavant.

Cet article est tiré de cette vie.

Nôtre Editeur auroit pû, sans doute, en dire davantage , & ajouter d'autres éclaircissemens sur les ouvrages de M. Hudson, principalement sur l'Edition de Joseph. Ce n'est point à nous à y suppléer. Nous nous contenterons d'expliquer à nos Lecteurs ce qu'il faut attendre par *Geographica Arabica* qui se trouve employé dans

1. vol.

le

1786 MERCURE DE FRANCE.

le 4^e Article du Catalogue cy-dessus. Ce sont trois ou quatre morceaux importans de Geographie peu connus des Européens, compolez par differens Auteurs Mahometans. Le premier est la Description generale de l'Arabie, faite par le Sultan Ismael Abulfeda, avec la Version Latine de Jean Grave, sçavant Mathématicien Anglois. Le 2. est la Description de la Transoxiane du même Abulfeda. Le 3. & 4. Deux Tables Geographiques; l'une de *Nassin Eddin*, celebre Astronome Persan, dressée par l'ordre de Hulacou Kan, Empereur des Mogols, petit-fils de Genghiscan vers l'année 1259. de J. C. L'autre porte le nom de *Uluc-Beg*. Prince Tartare & petit-fils de Tamerlan, lequel la fit dresser à Samarcande, Capitale de ses Etats, par les plus habiles Astronomes de son temps, en l'année 1435. Elles portent l'une & l'autre le titre de *Zidje-Ilcani* ou Ephemerides Royales, & sont en Persan. Grave qui avoit appris les Langues, en voyageant dans l'Orient, publia à Londres la Traduction Latine de toutes ces Pieces, en 1650. & 1652. mais son ouvrage étant devenu extrêmement rare, on ne sçauroit trop marquer de reconnoissance à M. Hudson qui les a, pour ainsi dire, tirées de l'oubli, en les faisant imprimer avec des Notes de sa façon, sous le titre de *Geographica*.

1. vol.

phica Arabica , dans le volume dont il est parlé ci-dessus.

Ajoutons que l'attention de M. Hudson à donner le Texte Arabe d'Abulfeda , sur l'Arabe , tiré du manuscrit de Grave , qui s'est trouvé très correct , & en état de suppléer aux défauts des autres manuscrits , a été mise à profit par un Traducteur François , qui a fait imprimer , * en notre langue ce beau morceau de la Géographie Historique d'Abulfeda. Il s'est servi pour cela de l'Edition de M. Hudson qui lui a été communiquée par M. l'Abbé Bignon , avec cette bonté dont il honore tous les gens de Lettres.

Nous sommes fâchés de ne pouvoir pas nous étendre sur les autres articles de ce V^e volume des *Mémoires* , &c. qui contiennent beaucoup de choses curieuses. Celui de F. Eudes de Mezeraï demande une attention particulière. Il nous est revenu de plusieurs endroits que quelques Lecteurs , trompez , sans doute , par quelque conformité de nom , nous ont attribué la vie de Mezeraï , de laquelle cet article a été tiré. L'amour de la vérité & la justice veulent que nous détrompions là-dessus.

* Cette Traduction se trouve à la fin du voyage fait par ordre du Roy Louis XIV. dans la Palestine , &c. imprimé à Paris chez Cailleau en 1717.

I. vol.

le

1188 MERCURE DE FRANCE.

le Public , & que nous reconnoissons que *M. Larroque* , homme fort versé dans les matieres historiques , est l'Auteur de cette vie , & que nous n'avons avec lui ni liaison ni affinité. Son ouvrage est une brochure in-12. de 111. pages , sans nom d'Auteur , imprimée à Amsterdam , chez Brunel en 1726.

On impute dans le Journal de Trevoux du mois de Mars dernier , à l'Auteur de l'Extrait du 1. tome de ces Mémoires, inséré dans le Mercure d'Octobre 1728. d'en avoir fait l'Auteur Benedictin, ce qui n'est pas exactement vrai ; il ne faut que lire les termes dont on s'est servi , pour voir qu'on n'a rien assuré là-dessus. Dès la publication, au reste, du second volume, tout le monde a si bien sçu que le R. P. Nicerson , Barnabite , est l'Auteur de cette compilation , qu'on n'apprend rien au Public en le déclarant par maniere d'instruction dans le même Journal de Trevoux du mois de Mars 1729. à la tête de l'Extrait des I V. V. & V I. Tomes.

BIBLIOTHEQUE ITALIQUE , ou Histoire Litteraire de l'Italie. Janvier , Fevrier , Mars , Avril. 1728. Tome premier. A Genève, chez M M. Bousquet & Compagnie, in-12. de 300. pages, sans l'Epitre & la Préface ; & se vend à
1. vol. Paris .

J U I N. 1729. 1189

Paris, rue S. Jacques, chez Guerin.

Ce livre est dédié au Marquis de Ste Croix, ci-devant Ambassadeur d'Espagne, à Turin, & à present Ministre Plenipotentiaire au Congrès, par une élégante Epître dédicatoire.

La Préface est parfaitement bien écrite. On y apprend que ce nouveau Journal est établi pour pouvoir rendre compte de bonne heure de tous les livres publiez en Italie qui meriteront quelque attention. Ils seront le principal objet de cet ouvrage, en quelque langue qu'ils soient écrits. Mais on ne se bornera pas aux livres nouveaux.

On donnera aussi des Extraits de livres publiez depuis quelques années, & même depuis le XV^e. siècle, quand on en trouvera qui seront peu connus, & dont le sujet sera intéressant : lorsqu'on ne pourra pas avoir les livres mêmes, on traduira les Extraits que M M. les Journalistes de Venise en auront donnez. On tirera encore de leur Journal des Pièces entières, soit Lettres, soit Dissertations sur des matieres curieuses, si elles n'ont pas été imprimées ailleurs.

Les Auteurs promettent une neutralité parfaite sur toutes les matieres de Contre-verse & de Religion. Nous souhaitons qu'ils tiennent parole.

I. vol.

II

1790 MERCURE DE FRANCE.

Il paroîtra trois volumes tous les ans , pareils à celui-ci , un tous les quatre mois.

Le premier Extrait qui contient 78. pages , regarde le Livre intitulé , *Rerum Italicarum Scriptores* , &c. Recueil des Historiens de l'Italie depuis l'an D. jusqu'à l'an M D. &c. par M. *Muratori* , & les Membres de la *Société Palatine* de Milan , &c. Tome I. seconde partie 1725. in-folio de 618. pages. en tout 4. volumes. Cet Extrait est curieux , methodique & bien écrit , tâchons d'en donner quelque idée , & choisissons d'abord les Loix des Lombards dont nous rapporterons quelques-unes des plus remarquables.

Les Enfans naturels succedoient aux biens de leurs parens , aussi bien que les Enfans legitimes , mais leur portion étoit moindre quand le partage se faisoit entre un fils legitime & un fils naturel. Si quel-
» qu'un , dit la Loi CLIV , laisse un fils
» legitime , & un , ou plusieurs fils natu-
» rels , le legitime retirera les deux tiers
» des biens de son pere , & les fils natu-
» rels un tiers. S'il y a deux fils legitimes ,
» la succession se partagera en cinq lots ,
» dont les legitimes auront quatre , & les
» naturels en quelque nombre qu'ils soient ,
» le 5^e s'il y a trois fils legitimes , les fils
» naturels n'auront qu'un 7^e des biens.
» S'il y a quatre fils legitimes , les fils
1. vol. naturels

» naturels auront un 9^e. S'il y a cinq fils
 » legitimes , il viendra une 12^e portion
 » aux fils naturels. Et s'il y a un plus
 » grand nombre de fils legitimes , le par-
 » tage se fera entre eux & les fils naturels,
 » suivant les mêmes proportions.

Il n'étoit pourtant pas permis à un pere
 de donner à son fils naturel une portion
 de ses biens , égale à celle d'un fils legiti-
 me ; à moins que le legitime étant majeur,
 n'y consentit. On étoit majeur à douze
 ans accomplis. Le terme de la majorité
 fut ensuite éloigné par le Roy Luitprand ,
 jusqu'à 18. ans accomplis. Encore au-
 jourd'hui la Coutume de Normandie fixe
 la majorité à 20. ans.

Les Enfans naturels étoient égaux aux
 filles , lorsqu'ils concouroient avec elles
 & d'autres Parens à la succession de leur
 pere. Ainsi la Loy CLIX. dit , » que si
 » quelqu'un laisse une fille legitime , & un
 » ou plusieurs fils naturels , & d'autres
 » proches parens , l'heredité doit être
 » partagée en trois portions égales. La
 » fille en aura un tiers , les fils naturels
 » un autre tiers , & les autres parens le
 » troisième. Que s'il n'y a point de tels
 » proches parens , le Fisc du Roy prend
 » cette 3^e portion.

Suivant la Jurisprudence Lombarde ,
 un homme qui en tuoit un autre en étoit

1. vol.

quatre

1192 MERCURE DE FRANCE.

quitte pour payer à ses parens la somme à laquelle le mort étoit apprétié , & une amende au Fisc ; si c'étoit un fils naturel qui eut été tué , ce que le meurtrier étoit obligé de payer , se partageoit de cette maniere : les freres legitimes du mort en recevoient deux portions , & les freres naturels la 3^e partie ; mais les biens du deffunt passaient à ses freres legitimes , & non aux naturels. C'est ce qu'ordonne la Loy CLXII.

Dès qu'un homme avoit été déclaré lepreux par les Juges , ou par l'assemblée du peuple ; qu'il étoit relegué hors de la Ville & contraint de vivre seul , il ne pouvoit plus aliéner ses biens ni les donner à personne , parce qu'il étoit réputé mort. On le nourrissoit cependant de ses biens le reste de ses jours. Loy CLXXVI.

Les peres , les parens & les tuteurs , avoient droit de donner leurs filles , leurs sœurs & leurs pupilles en mariage , à qui bon leur sembloit , pourvu que ce fut à des époux de libre condition. Et si quelqu'un prenoit une femme sans le consentement de ceux dont elle dépendoit , il lui en coutoit XL. sols de dédommagement pour les parens : Loy 88^e. Les parens avoient même dans de certains cas le droit d'ôter la vie à leurs enfans , ou de les vendre hors de la Province. Tel étoit

1. vol.

le

le cas , où une veuve ou fille libre , consentoit à épouser un esclave ; l'un & l'autre perdoient la vie.

Un mari qui tuoit sa femme , pour quelque raison non autorisée par les Loix , en étoit quitte pour 1200 sols , qu'il payoit ; sçavoir , la moitié aux parens qui la lui avoient donnée en mariage , & qui en étoient les Tuteurs , & l'autre moitié au Fisc. *Loy CCI.* Une femme qui tuoit son mari étoit condamnée à mourir , & ses biens passoient aux parens du mari , si elles n'avoit pas des fils . suivant la *Loy CCIV.*

Celui qui frapoit une Esclave enceinte , en sorte qu'elle en perdit son fruit , ne payoit pas plus , que celui qui faisoit avorter une jument de la même maniere. Trois sols payoient l'homme comme l'animal. Les Loix barbares qui établissoient ce prix sont la 338^e & la 339^e. Toutes ces Loix sont du Roy *Rotharis* , qui a regné depuis l'an 637. jusqu'à 652.

Luitprand ne favorisoit guere les Juges , Avocats , Procureurs & autres gens que la longueur des procès enrichit ; car il ordonne par la *Loy VII.* du liv. IV. que si quelqu'un porte une cause devant son Juge , & que ce Juge neglige de lui rendre justice dans quatre jours , si les parties plaidantes dépendent routes deux

1194 MERCURE DE FRANCE.

de ce même Juge , il devra payer au Demandeur six sols , & autant à son Juge Supérieur. Que si le Doffendeur fe trouve malade , ou dans un autre Ville , le Juge attendra qu'il foit guéri ou de retour. Mais quand il fera revenu ou guéri , fi le Juge ne l'oblige pas à comparoître en Juftice , il payera de même VI. sols au Demandeur , & autant à son Juge Supérieur. S'il s'agit d'une caufe que ce Juge ne puiſſe pas décider , il devra renvoyer les parties devant fon Supérieur. Et fi ce dernier ne termine pas le procès en fix jours , il payera 12. sols au Demandeur. Que s'il ne peut pas non plus juger de la caufe plaidée devant lui , il devra renvoyer les parties devant le Roi lui-même , dans le terme de douze jours ; car s'il attendoit plus long-temps , & que juftice ne fut pas faite au Demandeur dans 12. jours , ce Juge lui payera 12. sols , & au Roy vingt sols.

Dans la Loy C^l. de Charlemagne , le prix des gens d'Eglife qu'on tuoit eft réglé. Il en coutoit 300. sols pour un Soudiacre ; 400. pour un Diacre ; 600. pour un Prêtre ; 900. pour un Evêque ; 400. pour un Moine.

LA METALLOTHEQUE de Michel Mercati de *Sanminiato*, ouvrage Poſthume mis en lumiere par l'autorité & la libera-

I. vol.

lié

JUIN. 1729. 1195

lité du Souv. P. Clement XI. & illustré par les soins de *Jean Marie Lancisi*. Prem. Medecin du Pape. *A Rome*, chez *Jean Marie Salvioni*, Romain, au College de la Sapience. 1717. in-folio de 378. pages, sans les Préfaces & l'Indice. *Supplément à la Metallothèque*, ibid. 1719. 53. pages. Tout l'Ouvrage est en Latin.

La Metallothèque est composée de deux parties générales. La premiere contient le Texte de Mercati, & la seconde renferme les Notes & les Additions de M^{rs} Lancisi & Assalti. L'Ouvrage de l'Auteur est divisé en dix parties, selon le nombre des Armoires où les Productions naturelles de sa Metallothèque étoient rangées. Il lui plut de les mettre en cet ordre.

1. Les Terres. 2. Le Sel & le Nitre
3. l'Alun. 4. Les Sucs âcres & mordans, comme le Vitriol, l'Orpiment & le Sandaque. 5. Les Sucs bitumineux. 6. Les Plantes marines. 7. Les Pierres semblables aux Terres. 8. Les Bezoards & les Pierres qui se forment dans les corps des animaux. 9. Les Pierres figurées. 10. Les Marbres.

Le dessein de Mercati étoit, si la mort ne l'avoit pas prévenu, de publier une seconde partie de sa Metallothèque, où il devoit traiter des Roches & des choses changées en pierre ; des cailloux & des
1. vol. G. fleurs ;

1196 MERCURE DE FRANCE.

Heurs ; des Pierres précieuses ; de l'Or & de l'Argent ; du Cuivre ; du Plomb & de l'Etain ; du Fer & de l'Acier ; des Minéraux qui tiennent de la nature des Métaux , comme l'Antimoine , le Bismuth , &c. Et enfin des Minéraux qui se forment dans les Fourneaux des *Metallurges*. C'est ainsi que les Journalistes désignent les Ouvriers en métaux , qui travaillent à leur fonte & à leur séparation auprès des Mines , pour les distinguer des mineurs ordinaires qui ne s'occupent qu'à creuser la Mine.

Mercati décrit en 21. chapitres toutes les terres connues sous les noms généraux de *Bols* , *Terres sigillées* , *Terres glaises* , *Marnes* , *Crayes* , &c. Et marque l'usage qu'en font les Medecins , les Parfumeurs , les Peintres , les Potiers , les Laboureurs & divers autres Artisans. L'Auteur finit le *Traité des Terres* , par un chapitre sur les *Sables* , qu'il divise en *Sable Fossile* , *Sable de Riviere* , & *Sable Marin*.

Dans la deuxième partie , Mercati traite du *Soufre* , du *Bitume* , du *Naphte* , de l'*huile de pierre* , de l'*Asphalte* , des *Charbons de pierre* , de la *Poix fossile* , du *Jayet* , ou ambre noir , nommé *Gagate* , de l'*Ampilite* , espece de charbon de terre friable , de l'*Ambre jaune* & de l'*Ambre gris*.

1 vol.

L'Auteur

L'Auteur s'étend beaucoup sur l'*Amiante*, c'est-à-dire, la pierre dont les anciens tiroient le lin incombustible, appelée *Albeste*, dont l'alun de plume est une espèce. Il rapporte à cette occasion, que le Pape Clement XI. fit mettre dans la Bibliothèque du Vatican, une pièce très-curieuse: C'est un linceul de toile d'Amiante, de 9. Palmes Romaines de long, sur 7. de large, qui fut trouvé dans une Urne de Marbre hors la Porte Majeure.

Dans la 9^e partie, Mercati fait la description des *Pierres figurées*, qu'il appelle du nom grec *Idiomorphi*, parce qu'elles ont chacune une figure déterminée & toujours la même. Il attribue leur formation, qu'il ne croit pas fortuite, à l'*irradiation des Astres*, en suivant Aristote; & il dispute contre ceux qui pensoient de son tems, que ces pierres étoient les dépouilles d'animaux pétrifiés. C'est cependant ce que le Commentateur prouve au long, par des raisons, &c.

Cet Extrait est encore plus long que le premier, puisqu'il occupe 86. pages. Le tiers de ce volume qui nous reste à parcourir, contient deux autres Extraits & des nouvelles littéraires. Nous en parlerons une autre fois.

REPONSE de Louis Pierre Maximilien de Bethune , Duc de Sully , Chef du nom & Armes de la Maison de Bethune , descendant du premier mariage de François de Bethune , Comte d'Orval , de mâle en mâle & d'Aîné en Aîné. **AU SECOND** Mémoire présenté **AU ROY** , par Messire Armand de Bethune d'Orval , Abbé de Senanques , &c. descendant du second mariage , brochure in-folio de 10. pages , de l'imprimerie de P. N. Lotin , rue S. Jacques , à la Vérité. 1729.

Nous avons dit dans nôtre Journal du mois de Fevrier dernier , à l'occasion de la mort de Maximilien Henry de Bethune, Duc de Sully, Pair de France, &c. que la Duché Pairie de Sully ne sort point de la branche aînée de sa Maison , & qu'elle passe à la personne de Louis Pierre Maximilien de Bethune , Marquis de Courville & de Villebon , Comte de Nogent , &c. Chevalier de l'Ordre de la Toison d'or , &c. ce que nous avons prouvé par l'Histoire genealogique de cette illustre Maison. Nous avons dit aussi que le Comte , & puis Duc d'Orval , fils puîné du grand Duc de Sully , prit une seconde alliance avec Dame Anne de Harville , fille d'Antoine , Marquis de

1. vol. Par

Palaiseau, & qu'il ne resté de ce second mariage qu'Armand de Bethune, Abbé de Senanques, &c.

C'est contre les prétentions de ce dernier Fils du Comte d'Orval, & issu d'un second mariage, que le Mémoire imprimé dont il s'agit ici, sous le nom de Réponse, a été composé. L'Auteur y établit trois preuves, sur lesquelles est fondée la règle, qui déferé la succession des Duchez & Pairies aux Aînés mâles, descendus de mâles en mâles, & d'Aînés en Aînés.

La premiere preuve, est sur la nature & qualité des Duchez Pairies. La 2^e sur la condition de reversion & d'union à la Couronne à deffaut de mâles, établies par les Ordonnances de 1356. 1379. & 1582. La 3^e sur l'esprit & les dispositions précises de l'Edit de 1711.

Après ces preuves suit la réponse à trois exemples allegués par M. l'Abbé d'Orval dans ses Mémoires, l'un du Comté d'Artois en 1309. l'autre du Duché de Bretagne en 1341. & le dernier du Duché de Bourgogne en 1361. On examine chacun de ces trois exemples, & après une habile & curieuse discussion, on fait voir que quand les faits allegués par M. l'Abbé d'Orval, ne recevroient aucun contredit, ils seroient sans aucune application pour le temps present, à cause des

1200 MERCURE DE FRANCE.

Ordonnances survenues, tant pour les Appanages que pour les Duchez & Pairies, depuis l'année 1314. jusqu'à l'année 1711.

On voit, en effet, par differents articles de ces Ordonnances, & surtout par les articles IV. & VII. de l'Edit de 1711. au commencement duquel le feu Roy déclare que l'Edit est fait pour conserver l'éclat & la splendeur des Maisons honorées de cette dignité; on voit, dis-je, dans ces articles la préférence donnée aux Aînés mâles, d'Aîné en Aîné, & par cette vocation des Aînés, d'Aîné en Aîné, l'Ordre de Primogeniture nettement établi, & par conséquent l'Ordre des lignes, c'est à l'Aîné mâle descendant de l'Aîné mâle, que le choix est déferé, & à son deffaut ou refus, à celui qui le suivra immédiatement, & ensuite à tout autre, de degré en degré.

Peut-on présumer, dit l'Auteur en finissant, que le Roy qui établit si clairement l'Ordre de Primogeniture, & qui préfere l'Aîné des mâles, descendant en ligne directe du premier investi, ou à son deffaut celui qui le suivra immédiatement, ait voulu que le mâle de la troisième ligne fut préféré à l'Aîné des mâles de la seconde ligne, descendu de mâle en mâle & d'Aîné en Aîné du premier investi, qui est le chef du nom & des Armes de la Mai-

I. vol.

son

son , & qui par cette raison est destiné à en soutenir l'éclat & la splendeur , par la possession de la plus éminente Dignité du Royaume , que la volonté & la loy du Souverain , le sang & l'ordre de la naissance & le vœu commun des Maisons illustres , déferent aux Aînés mâles.

M. le Roy , fameux Avocat , Auteur de ce Mémoire , a traité son sujet avec tout l'ordre & toute la netteté possible , & ce qui est rare dans les grandes & importantes contestations , on n'y trouve pas la moindre trace d'aigreur ou de mauvaise humeur de la part du Seigneur dont il deffend les droits ; cette moderation convient à toutes les personnes sages , & encore plus aux personnes de grande condition , & d'une même Mailon.

L'Abbé *Bremy de Mirfey*, Auteur d'un nouveau Systême de Grammaire , pour faciliter l'Etude de la Langue Latine , a eu l'honneur d'en faire l'explication , à Versailles , en presence des Seigneurs & Dames de la Cour. Ce systême consiste dans un certain arrangement des Auteurs Latins , par le moyen duquel , toutes les personnes qui ont une teinture du Rudiment , sont en moins d'une demie-heure , non pas en possession de la Langue Latine , mais seulement à portée d'expliquer d'el-

1202 MERCURE DE FRANCE.

mêmes , à ce qu'il prétend , les Auteurs les plus difficiles , & de composer , en se servant toujours du même expédient , des Thèmes de Seconde , dans une pure latinité , sans qu'il leur soit presque possible de faire aucun Solecisme ni Barbarisme ; de sorte que par un exercice continuél de bien faire , appuyé sur un petit nombre de Regles très-simples , également solides & aisées , les Disciples sauront le Latin en beaucoup moins de tems qu'à l'ordinaire , ou du moins , l'étude de cette langue ne sera plus à leur égard la cause de tant d'amertumes , ni un obstacle qui les empêche pendant le cours des humanités de s'appliquer à plusieurs autres connoissances utiles & intéressantes.

On trouve actuellement sur ce système un Discours raisonné sous ce titre : *Essai d'une nouvelle Methode, &c. chez Lamefle, à la Minerve, rue de la vieille Bouclerie.*

M. de Jussieu , Professeur & Démonstrateur des Plantes au Jardin du Roy , dans le Memoire qu'il lut à la dernière Assemblée publique de l'Académie Royale des Sciences , mit en fait que les anciens Medecins avoient pour la guerison de la Dyssenterie un Spécifique que nous avons perdu , & qu'il seroit important de le recouvrer ; que ce Spécifique étoit l'écorce

I. vol.

d'un

d'un arbre appelé *Macer* par Dioscoride, Plin & Galien ; que cet arbre croissoit dans les Indes Orientales , que les Medecins Arabes en avoient eu connoissance , & que Christophe Acoſta , qui a fait l'histoire des Drogues de ces pays-là où il avoit passé une partie de sa vie en qualité de Medecin du Viceroy , dit y avoir vû non - seulement cet arbre , mais même avoir été témoin des effets surprenans de son écorce pour la cure de cette maladie.

Cet Académicien , après avoir rapporté les causes pour lesquelles ce Spécifique a cessé d'être connu & employé en Europe , a fait part au Public de ses observations sur la ressemblance qui est entre le *Macer* & l'écorce d'un arbre appelé *Simarouba* qui croît à l'Isle de Cayenne, tant par sa forme extérieure, que par la conformité de ses vertus contre les Dyssenteries , les Diarrhées opiniâtres & inveterées , les Hémorragies & les pertes. Ce n'a été ni sur de simples relations , ni sur des conjectures , ni sur un petit nombre d'expériences qu'il a fait l'éloge de l'écorce nouvellement connue , mais après les épreuves d'un succès continué pendant près de quinze années qu'il s'en est servi dans presque tous les accidens qui accompagnent cette maladie , & qui y ont rapport.

Le merite par lequel ce remede devient

1. vol.

G v

souvent

1204 MERCURE DE FRANCE.

souvent préférable à l'*Ipecacuanha*, est la facilité avec laquelle il se prend, & le prompt effet qu'il opère sans causer comme celui-ci ni dégoût ni vomissement.

En sorte que la découverte du *Simarouba* peut être regardée comme une de ces choses très-utiles qu'avoient les anciens, qui après avoir été perduë dans ces pays pendant plus de quinze siècles, a enfin été recouvrée.

M. Geoffroy le Cadet lût ensuite un Memoire qui a pour titre : *Examen du Vinaigre concentré par la Gelée*. Après avoir donné un moyen sûr de choisir entre plusieurs Vinaigres celui qui a le plus de force, & fait connoître par des essais, que les Vinaigres d'Orleans & de Bordeaux, sont presque toujours meilleurs que ceux de Paris, l'Académicien reprend le détail des opérations chymiques ordinaires qu'on fait sur le Vinaigre, & en les comparant avec celles qu'il a faites sur les differens Vinaigres que l'on a concentrés par la gelée ; c'est-à-dire, qu'il a exposés au froid pour en faire geler la partie aqueuse, & la séparer ensuite. Il résulte de son Memoire que ce dernier moyen est beaucoup plus court que ceux qu'on emploie ordinairement pour avoir l'acide du Vinaigre nécessaire à plusieurs Operations.

2. vol.

chy-

chymiques. C'est par des Essays qu'il donne la preuve de l'utilité de la Concentration du Vinaigre par la gelée : un Vinaigre, qui avant que d'y être exposé, n'absorboit par deux gros que six grains de Sel de Tartre, en absorbe vingt grains, après avoir été séparé de sa partie aqueuse qui s'est glacée au froid. Les liqueurs retirées du Vinaigre par les distillations ordinaires & exposées de même à la gelée, augmentent considérablement de force, puisque quelques-unes d'entr'elles absorbent dans les essais à même dose, jusqu'à cinquante-huit & soixante grains du même Sel. M. Geoffroy fait voir aussi que la Concentration est le seul moyen facile de retirer du Vinaigre la partie inflammable qui étoit dans le vin, puisque par ce procédé simple on en sépare, le plus exactement qu'il est possible, la partie aqueuse qu'on ne peut avoir suffisamment par les distillations ordinaires. Avec l'esprit acide retiré des vinaigres, qui après la concentration ont donné par les essais des marques de la plus grande force, l'Académicien fait la *Terre-Foliée* très-aisément, & de cette *Terre-Foliée* il retire par une autre opération dont il donne le détail, un Esprit acide de Vinaigre très-volatile & très-pur qui s'élève par une simple fermentation sans le secours du feu. Cet esprit

1206 MERCURE DE FRANCE:

porté au nez , est aussi pénétrant que les Sels volatiles dont on se sert ordinairement pour reveiller les esprits dans les vapeurs & dans les affections soporeuses ; il est même plus agréable à l'odorat. Nous ne rendons point compte des autres opérations que la Concentration facilite dans l'analyse complete du Vinaigre que M. Geoffroy a décrite ; ce seroit passer les bornes que nous nous sommes proposées en donnant cet Extrait.

Le Magistrat de la Ville de Strasbourg toujours attentif au bien public , ayant été informé que les Sages Femmes de cette Ville n'étoient pas suffisamment instruites dans les principes fondamentaux de leur Art , y a établi une Ecole publique pour les Sages-femmes , à laquelle il a préposé le sieur Fried , Docteur en Médecine , & Accoucheur-Juré de ladite Ville , lequel y enseigne publiquement , & *gratis* , à toutes les Sages-femmes & à leurs Apprentisses , deux fois par semaine , l'Art d'aider les femmes dans les travaux de l'Accouchement naturel , non naturel & contre nature.

Le même sieur Fried qui a fait son apprentissage d'Accoucheur à l'Hôtel-Dieu de Paris en l'année 1714. enseigne aussi publiquement à tous les jeunes Medecins.

1. vol.

&

& Chirurgiens , en dictant ses Cahyers en Latin , François & Allemand , l'Art de traiter les maladies des femmes grosses & de celles qui sont accouchées , en y ajoutant non-seulement la Théorie de la véritable méthode pour bien aider les femmes en leurs accouchemens naturels, & les moyens de remédier à tous ceux qui sont contre nature , & aux indispositions des enfans nouveaux nez , mais aussi en procurant des occasions suffisantes pour en apprendre la pratique , tant en accouchant lui-même les femmes en travail d'enfant en présence de ses Eleves, qu'en leur fournissant des femmes pour les accoucher sous sa direction.

Le sieur Fried a inventé une chaise pour les femmes en travail d'enfant , laquelle est faite d'une maniere qu'on s'en peut servir dans un instant tantôt comme une selle , tantôt comme un fauteuil , tantôt comme un lit , selon que l'Accoucheur ou la Sage-Femme veut que la femme soit située , dans tous les cas differens des accouchemens , & cette chaise est bien plus commode que le petit lit dont les Dames Françoises se servent ordinairement pour accoucher.

::***:***:***

CHANSON A BOIRE.

A Mon aide, Bacchus, Protecteur de la
Treille,

Vien pour me consoler des rigueurs de Nanon :

Je ne veux plus chanter son nom,

Qu'avec cette Liqueur vermeille.

Mais puisqu'aimer est mon destin,

Qu'on ne me porte point envie ;

J'aimerai, j'aimerai pendant toute ma vie,

J'aimerai, j'aimerai le vin.

*Les paroles sont de M. le Tellier d'Orvil-
liers. La Musique de M. Adoin, de Vernon.*

COUPLETS faits & chantez à Avalon
en Bourgogne, à la suite de la Comédie
du Philosophe Marié, qui y fut repre-
sentée par de jeunes Personnes de l'un
& de l'autre sexe, en 1728.

Ariste.

D'Un Sexe aimable & séducteur,

Je n'ignore point les caprices :

De ses vertus & de ses vices,

Je connois la juste valeur :

Mais je sens que le vrai bonheur,

Consiste à lui livrer son cœur.

I. vol.

On



N'importe, Damon, tu le veux,
Nous en enragerons tous deux;
On a beau dire, &c.

Le vol.

Le

De tes vertus & de tes vices ,
Je connois la juste valeur :
Mais je sens que le vrai bonheur,
Consiste à lui livrer son cœur.

I. vol.

On

On a beau dire , on a beau faire ,
L'Hymen est un mal nécessaire.

Melite.

Au joug d'un austere pouvoir ,
La plus chere Epouse est soumise ,
Et l'Epoux qui la tyrannise ,
De sa peine fait un devoir ;
Mais il coûte peu d'obéir ,
Quand l'Amour en fait un plaisir.
On a beau dire , &c.

Lisimon.

Dans la vigueur de mon Printemps ,
Je pris femme fringante & belle ,
Le fol amour que j'eus pour elle ,
Fit souvent rire à mes dépens ;
Mais en dépit des sots discours ,
Je la regrette tous les jours.
On a beau dire , &c.

Celiante.

Vouloir enfin assujettir
Aux dures loix du Mariage ,
Un cœur inquiet & volage ,
C'est s'exposer au repentir ,
N'importe , Damon , tu le veux ,
Nous en enragerons tous deux ;
On a beau dire , &c.

E. val.

Le

Le Marquis.

Jadis charmé du célibat ,
 Aux Maris je faisois la guerre ,
 Et traitant l'Amour de chimere ,
 Je vantois par tout mon état ;
 Mais en vain j'ai crû l'éviter ,
 Mon cœur ne peut plus résister.
 On a beau dire , &c.

Damon.

Fille qui sçait surprendre un cœur ,
 Sous un faux air de modestie ,
 A son Amant est-elle unie ?
 L'on voit éclipser sa douceur ;
 Et moi tous les jours maltraité ,
 Je perds pourtant ma liberté.
 On a beau dire , &c.

Geronte.

Pour moi sont faits les vrais plaisirs :
 Je ne trouve point de Cruelles ,
 Et des Beutez toujours nouvelles ,
 S'offrent en foule à mes desirs.
 La fortune rit à mes vœux ,
 Sans l'Hymen je sçai être heureux.
 On a beau dire , on a beau faire ,
 Plus est le seul nécessaire.

Finette.

Dans peu , si j'en crois mon Amant ,
 Je dois tâter du Mariage ;
 Mais Finette craint l'esclavage ,
 Et tremble au nom d'engagement :
 S'il persevere , il faudra bien ,
 Que mon goût se soumette au sien.
 On a beau dire , &c.

Au Parterre.

En vain par des jeux innocens ,
 Où l'esprit s'instruit & s'amuse ,
 A des plaisirs dont on abuse ,
 Nous dérobons nos jeunes ans :
 Si votre goût n'est pas flatté ,
 Tout agrément nous est ôté.
 On a beau dire , on a beau faire ,
 Sans votre aveu rien ne peut plaire.

S P E C T A C L E S.

LE 28. du mois dernier , les Comediens François remirent au Théâtre la Tragedie du *Cid* , dans laquelle le sieur Sarrazin joüa pour la premiere fois le Rôle de Don Diegue , dans lequel il fut très-applaudi.

1. vol.

Les

1212 MERCURE DE FRANCE.

Les mêmes Comédiens joueront incessamment une Piece nouvelle d'un Caractere singulier : elle est composée d'un Prologue & de trois Actes en vers, sous ce titre : *Les trois Spectacles*, c'est-à-dire, la *Tragedie*, la *Comedie* & l'*Opera*. M. Daigueberet, qui n'a encore rien donné au Théâtre, est Auteur de cet Ouvrage.

Le petit nombre de représentations qu'on a données de *l'Impertinent malgré lui*, ou *les Amans mal assortis* qu'on reprit le 30. May, ne nous ayant pas permis de le voir assez pour en pouvoir donner un Extrait bien détaillé, le Lecteur nous pardonnera, si on ne lui en donne qu'une idée assez imparfaite, en lui marquant le fond de l'action.

Valere, jeune Mousquetaire, commence la Piece avec *Julie*, fille de *Melite*; *Julie* est encore toute charmée d'une insulte qu'elle vient de faire à une Dame, Parente d'un Officier Allemand dont elle s'est moquée d'une maniere assez visible avec son Amant. Cet Amant s'appelle *Leandre*, destiné à la robe, il avoit d'abord aimé *Chloé*, sœur aînée de *Julie*, aussi sage que la cadette est folle. L'amour que *Leandre* a pris pour elle, l'a entraîné malgré lui à suivre son exemple, & à devenir impertinent. *Valere* son cadet, devenu sage par les leçons qu'il a reçues de *Chloé*, fait quel-

1. vol.

ques

ques remontrances à Julie sur l'affront que son frere & elle viennent de faire à une Dame qui merite quelque considération. Julie se moque des leçons de sagesse qu'il prétend lui donner ; elle se sçait bon gré de ne l'avoir plus pour Amant , & lui dit qu'il est tout au plus digne d'être élève de sa sœur aînée. Elles agitent une question , dont elles choisissent pour Arbitre *Leandre* qui survient. Cette question roule sur les avantages de la *Sagesse* & sur ceux de la *Folie*. Leandre ne manque pas de se ranger du parti de Julie , quoiqu'il avoue que la raison semble vouloir lui inspirer un sentiment contraire. La sage *Chloé* vient un moment après. Sa sœur ne manque pas de lui décocher quelques traits sur sa fatigante sagesse. Jusques-là le premier Acte se passe en expositions. Voici où l'action commence. Un vieux Domestique de Leandre & de Valere nommé *du Laurier* , soy-disant Gouverneur de ce dernier , vient d'un air important ; il a reçu une Lettre de Lisimon leur pere ; il leur en fait la lecture : pendant cette lecture , Julie ramasse une lettre qu'il a laissé tomber en cherchant dans ses poches celles qu'il lit. Lisimon exhorte *du Laurier* à veiller, sur-tout, sur les actions de Leandre dont on lui a appris des nouvelles qui ne lui font pas honneur , &c.

1214 MERCURE DE FRANCE.

Au 2^e. Acte. Damon, ami commun de Lisimon, Pere de Valere, de Léandre, & de Melite mere de Chloé & de Julie, vient apporter de bonnes nouvelles à Léandre sur une Charge de Robe, dont il sollicite l'agrément à la Cour. Leandre le reçoit d'une maniere à le surprendre & à l'indigner contre lui. Damon lui remontre avec un peu de colere ses airs évaporez. Leandre continuë quelque temps sur le même ton; mais voyant que Damon ne s'en accommode nullement, il lui en fait excuse. Damon le trouvant plus sage lui apprend qu'il est prest d'obtenir l'agrément qu'on demande pour lui. Leandre en témoigne sa reconnoissance à Damon, & fait part de sa joye à Julie & à Chloé qui surviennent. Melite qui arrive un moment après, fait des reproches à Julie, sur l'insulte qu'elle a faite à la Dame Allemande dont on a parlé. Elle sort avec Chloé; Valere & Leandre sont déjà partis. Pour ne pas laisser Damon seul, elle ordonne à Julie de rester avec lui. Julie mourant d'impatience de se voir en liberté, congédie Damon avec son impertinence ordinaire. A peine se voit-elle seule, qu'elle décrochette la lettre que du Laurier a laissé tomber. C'est une Lettre galante que Lisimon écrit à Melite sa mere. La premiere ligne lui paroît si plaisante, qu'elle brûle de

1. vol.

voir

voir bien-tôt Leandre , pour en rire avec cet impertinent de sa façon ; ses vœux sont exaucez , le sort lui amene Leandre ; elle lui lit la Lettre de Lisimon son pere ; un retour de sagesse porte d'abord Leandre à lui dire qu'elle a très mal fait d'ouvrir une Lettre qui s'adresse à sa mere. Julie se moque d'une remontrance qui lui paroît hors de saison ; elle continuë de lire , & force Leandre à rire avec elle de l'amour de son pere & des termes dont il se sert pour l'exprimer. Du Laurier arrive à la fin de la lecture , & en entend assez pour ne point douter que ce ne soit la lettre qu'il a perdu . Il la veut arracher d'entre les mains de Julie , & jure d'en avertir Lisimon. Julie jette la lettre par terre, il ne veut point la reprendre dans l'état où elle est, & se confirme dans le dessein d'en instruire Lisimon. Leandre le menace de le rouer de coups, s'il ose parler de cette aventure. Du Laurier se moque de ses menaces , & lui dit que rien ne peut l'empêcher de faire son devoir.

Leandre & Julie s'applaudissent au troisième Acte d'une nouvelle impertinence qu'ils viennent de faire. Ils ont montré par tout cette même lettre dont ils avoient deffendu à du Laurier de parler , sous peine du bâton , ou d'un oreille coupée. Damon instruit de cette sottise , vient
1, vol. les

1216 MERCURE DE FRANCE.

les en blâmer. Julie reçoit très-mal ses remontrances, & Leandre ne les reçoit guère mieux. Leandre étant resté seul sur la Scene, *Reiter*, Officier Allemand, vient lui faire des reproches, sur l'affront qu'il a faite à sa parente. Cet affront a été annoncé dès la première scene du premier Acte. Leandre reçoit *Reiter* avec un air de supériorité qui va jusqu'au mépris. *Reiter* s'en offense, & lui parle vivement de l'insulte que sa parente a reçue de sa part & de celle de Julie, il lui en demande raison; ils sortent pour s'aller battre.

Au quatrième Acte, Chloé fort alarmée du combat qui se fait actuellement entre Leandre & l'Officier Allemand, a chargé Valere de l'empêcher. Valere vient lui apprendre que le combat n'a point eu de fâcheuses suites, & que les deux Combattans ont été séparés. Julie qui est présente à ce récit, s'applaudit de la nouvelle gloire de Leandre, il vient lui-même fier d'avoir combattu. Chloé peu contente de cette gloire prétendue, les quitte. Julie, pour mettre le comble à ses impertinences, prie Valere, qu'elle sçait être un peu Poète, de faire des couplets de chansons contre la Parente de *Reiter*. Valere s'y refuse; mais Julie lui ayant dit qu'il n'a qu'à les attribuer à du Laurier,

1. vol.

il

il se rend enfin. Damon arrive, Valere & Julie rentrent. Damon apprend à Valere que son dernier combat d'où il tire tant de vanité, vient de le perdre à la Cour, & qu'on lui refuse l'agrément qu'il étoit tout prêt d'obtenir. Leandre ouvre les yeux sur les sottises que Julie lui a fait faire, & prend la résolution de tout réparer par une conduite plus réglée.

Julie & Valere triomphent encore au cinquième Acte, du succès des Couplets qu'ils viennent de publier par-tout, & sur-tout des coups de bâtons qu'on a donnés à du Laurier, à qui ils ont attribué ces Couplets. Du Laurier vient, il proteste contre les coups de bâtons qu'il vient de recevoir; Julie & Valere se moquent de lui. Melite elle-même vient les lui reprocher. Du Laurier voyant qu'on ne veut pas l'en croire, dit qu'il n'oubliera rien pour faire connoître le véritable Auteur de ces maudits couplets dont on l'a puni, avant que de le convaincre de les avoir faits; il en soupçonne Valere, sur qui le soupçon est déjà tombé, & qui même s'en doit être déjà vanté; puis que Chloé vient lui reprocher de l'en avoir rendue complice avec lui; cela prépare la rupture entre Valere & Chloé. Leandre vient dénouer la piece, en apprenant que grace à son repentir, il a obtenu l'agrément que

1218 MERCURE DE FRANCE.

son dernier combat lui avoit fait perdre. Les sages réflexions qu'il fait sur ses impertinences , & la ferme résolution qu'il prend de se corriger à l'avenir , ne sont pas du goût de Julie , ce qui donne occasion à une seconde rupture ; de sorte que ces Amants mal assortis , changent de chaînes. Valere revient à Julie , & Léandre à Chloé ; l'échange est accepté de Puné & de l'autre sœur , & la Pièce finit par ce double mariage.

Quoique cette Comédien n'ait pas réussi, on n'a pas laissé de rendre justice à l'Auteur , & de convenir que sa Pièce est remplie de traits , & pleine d'esprit. Le principal vice est dans le sujet , qui ne lui a pas fourni de quoi faire valoir ce que son talent pourroit lui inspirer dans un sujet plus heureux & plus théâtral. Au reste elle a été très-bien représentée par les S^{rs} Quinaut , du Fresne , le Grand , Poisson , Armand ; dans les Rôles de *Leandre* , *Daimon* , *Valere* , du *Laurier* & *Ritter*. Et par les D^{lles} Quinaut , Balicour & la Motte , qui y ont joué *Julie* , *Chloé* , & *Melite*. Le Rôle de *Lisimont* , que jouoit le S^r du Chemin , pere , a été retranché , en changeant le dénouement de la Piece.

Le Jeudi 9^e de ce mois , le S^r Bagnieres , nouveau Comédien Toulouzain ,
I. vol. comme

comme l'affiche nous l'apprend , parut pour la premiere fois sur le Théâtre François dans le principal Rôle de la Tragedie de *Mithridate*. Le Parterre étoit très disposé à le bien recevoir , ayant beaucoup plaudi à un Discours fort bien tourné qu'il lui avoit adressé avant que d'entrer sur la scene , dans lequel il fit l'éloge du S^r Baron , qu'il paroît se proposer pour modele. Il eut même plusieurs applaudissemens dans le cours de la Piece ; mais il mit dans son jeu & sa déclamation , outre le feu & la vivacité de son Pays , tant d'emportemens & d'autres choses peu convenables à la majesté de la Tragedie, que le Spectateur, au lieu d'être attendri fit plusieurs éclats de rire ; mais l'Acteur Toulouzain ne fut point decouragé. Il vint encore après la Piece se présenter au Public , & lui dit : Messieurs , *Quelque humiliante que soit la leçon que je viens de recevoir , dans une premiere Représentation , je vous invite à Samedi , pour voir si j'aurai su en profiter.* Ce peu de paroles , prononcées avec hardiesse & confiance , furent fort applaudies , & firent juger que si le nouvel Acteur étoit capable de quelques écarts , du moins il étoit homme d'esprit. Le bruit de ce qui s'étoit passé ce jour-là à la Comédie se répandit dans Paris ; on ne parloit que du nouvel Acteur , en sorte qu'il

1220 MERCURE DE FRANCE.

Il eut beaucoup de monde la seconde fois qu'il parut dans la Tragédie d'*Iphigénie*, où il joua le Rôle d'Agamemnon, mais la plûpart des Spectateurs, qui étoient venus à cette Représentation pour y rire & s'y divertir, furent fort trompez; car le Sr Bagniere avoit si bien sçu profiter des leçons du Public, qu'au lieu d'exciter des éclats de rire, il s'attira beaucoup d'applaudissemens, même des plus connoisseurs & des plus difficiles. Il est âgé de 27 à 28 ans, grand & bien fait, le visage mâle, les cheveux noirs, la jambe belle & la contenance fiere. On lui trouve avec cela beaucoup d'intelligence & d'entrailles, & une très-belle voix.

Nous avons appris que ce jeune homme est de bonne famille, & qu'il a été très-bien élevé; destiné à l'Etat Ecclesiastique, dans lequel il a passé quelques années dans une Congrégation respectable à Toulouse; il a fort bien fait ses Etudes, surtout celles qui convenoient à ce premier état, & on a lieu de présumer qu'il auroit eu des talens pour la Chaire; mais le Barreau eut plus d'attraits pour lui; il quitta le petit Colet pour prendre la Robe d'Avocat. La Jurisprudence n'eut pas d'assez grands charmes pour le fixer; il la quitta pour la Géométrie, dans laquelle il a fait des progrès; & enfin poussé

1. vol.

par

par l'ardeur militaire, il a servi dans les Dragons. Ses propres ouvrages ont été la première occasion de sa vocation pour le Théâtre. Auteur d'une Tragédie, intitulée *la Mort de Jules Cezar*, il en joua le principal Rôle à Toulouze. Il travaille actuellement à une Tragédie de *Belisaire*; où il ne reste qu'à polir la versification. Des gens d'esprit qui ont vû ce dernier Poëme y trouvent du genie & du neuf. On assure que ce qui l'a déterminé en dernier lieu à se présenter pour entrer dans la Troupe du Roy, est une dispute qu'il eut avec un Comédien qui prétend avoir des talens supérieurs aux siens. Il n'a jamais été dans aucune Troupe réglée, quoiqu'il ait joué plusieurs fois en public. On pourroit rapporter ici plusieurs traits singuliers du S^r Bagniere, si cet article n'étoit déjà trop long. Ce qu'il dit à celui qui tient la Pièce, pour souffler aux Acteurs quand ils manquent, est très-original. Il le fit appeler la première fois qu'il parut pour lui dire qu'il n'avoit nul besoin de son secours, qu'il étoit sûr de sa mémoire, & qu'il le prioit de ne pas le souffler quand même il man-
queroit.

L'Académie Royale de Musique, donna le 28 Mai par extraordinaire, une Représentation de *Roland*, pour la capitation

1222 MERCURE DE FRANCE.

des Acteurs , comme cela se pratique toutes les années. Le S^r *Thevenard* & la D^{lle} *Antier* y jouerent les deux principaux Rôles , & la D^{lle} *Camargo* , dans la seule les Caractères de la danse.

Le 31. du même mois la D^{lle} *Mariette* , jeune danseuse dans les Opera de Province , dansa pour la première fois , après l'Opera de *Tancrede* , un air de violon , composé d'une Marche , d'une Loure , & d'un Menuet. Elle fut reçue très-favorablement du Public , ayant déjà toutes les dispositions convenables pour se perfectionner ici dans sa profession. Le Parterre lui trouve assez de talens , pour la placer immédiatement après les D^{lles} *Prevost* , *Camargo* & *Sallé* ; si elle sçait profiter des divers talens que chacune de ces illustres dans leur profession , a dans un éminent degré , on pourra dire qu'on n'aura jamais vu un aussi grand nombre d'excellentes danseuses ensemble. La D^{lle} *Mariette* est de la taille de la D^{lle} *Camargo* , c'est à-dire , au dessus de la médiocre , ayant beaucoup d'oreilles , de légèreté & de vivacité , avec une très jolie teste & de beaux bras.

On cessa le 5. de ce mois , les Représentations de *Tancrede* , & en donna le Mardi 7. la 1^{re} Représentation des Scènes Italiennes en Musique , dont on va parler.

I. vol.

La

La Piece est intitulée: *le Mari Joüeur & la Femme Bigotte*; elle a été très applaudie, par l'exécution précise & vive, malgré le peu de convenance qu'on y trouve avec nos Opera ordinaires.

ACTEURS.

Baioque, Mari Joüeur. *Le sieur Antoine-Maria Ristotin, Florentin.*

Serpille, femme de Baioque, & Bigotte.
La D^{lle} Rose Ungarelli, de Bologne.

Un Venitien, chantant. *Le sieur du Mas, de l'Académie Royale de Musique.*

Danseurs & Danseuses de l'Opera.

ACTE I.

Baioque, sortant du Jeu, où il a perdu tout son argent; Bague, Montre, Epée, Manteau & Chapeau, maudit le Jeu du dez & de la Bassette. Il craint la colere de sa femme qu'il peint aux Spectateurs comme une Bigotte qui s'emporte jusqu'à le battre. Il la voit paroître, & se retire à l'écart, pour inventer quelque ruse qui puisse le tirer d'affaire.

Serpille se plaint de son Mari qui la ruine par la maudite passion du jeu, dont il est possédé; elle ne respire que la vengeance & le divorce.

Baioque, après avoir rêvé à la maniere

I. vol.

H iij dont

3224 MERCURE DE FRANCE.

dont il pourra s'excuser auprès de sa femme, s'approche d'elle avec des démonstrations d'un homme revenu de ses premiers égaremens. Serpille lui demande d'un ton de coëre, où il a passé la nuit. Baioque lui répond que c'est dans un lieu de retraite avec des personnes pieuses, dont l'un fait une lecture à laquelle tous les autres sont fort attentifs. Serpille étonnée d'un si grand changement, qu'elle n'ose croire, lui demande ce qu'il a fait de son Chapeau, de son Epée & de son Manteau. Baioque lui répond qu'il a tout donné à des pauvres qui en avoient plus besoin que lui, & qu'il a vendu jusqu'à sa Bague & sa Montre pour délivrer des prisonniers; dis plutôt, lui dit Serpille, que tu as tout vendu à quelque Juif pour aller jouer. Si cela étoit, lui répond Baioque, j'en aurois l'argent sur moi; tiens, tu n'as qu'à me fouiller, & si tu me trouves un sol, je consens que tu m'arraches les deux yeux. Serpille le prend au mot; elle le fouille, & pour son malheur elle trouve dans une de ses poches un Jeu de Cartes qu'elle lui jette à la tête; il veut en vain l'appaiser par des sermens qu'il lui fait de ne plus jouer; elle le quitte dans le dessein de faire casser un mariage qui la ruine.

Ce premier Acte est suivi d'un Divertissement qui sert d'Intermede. Le sieur

1. vol.

du

du Moulin y danse seul; la D^{lle} Sallé y danse seule à son tour. On y chante des Chœurs Italiens, tirez de quelques Opera, tant du sieur Campa, que du sieur Battistin. Le sieur du Mas y chante trois Airs alternativement avec le Chœur. Voici les paroles du second.

Un Venitien.

Ferite ci, saettè d'Amor;
Pervoi, felicè divienne il cor.

Chœur.

Ferite ci, &c.

Le Venitien.

Un cor che non vuol sospirar
Nò degno, nò; di respirar.
Non sperì rider;
Non sperì goder:
Dio d'Amore, ferì mè
Nò, seuza tè,
Piacer non è.

Le Chœur.

Ferite ci, &c.

Le Venitien.

Sicura s'ia, gradita Belta,
Di voti miei, de mia fedelta:
Mà sempre s'ia senza crudelta.
Sé provero la ferita,

226 MERCURE DE FRANCE.

Andro cercando la liberta.

Le Chœur.

Feritè ci , saettè d'Amor ;
Pervoi , felice divienne il cor.

TRADUCTION.

Le Venitien.

Blessez nous , Fleches d'Amour ; vous
rendez un cœur heureux.

Le Chœur.

Blessez-nous , &c.

Le Venitien.

Un cœur qui ne veut pas soupirer ne
mérite pas même de respirer. Qu'il n'ef-
pere ni de rire , ni d'avoir aucun plaisir.
Dieu d'Amour , blesse moi , sans toi point
de plaisir.

Le Chœur.

Blessez-nous , &c.

Le Venitien.

Beauté que j'aime , sois assurée de mes
vœux & de ma fidélité , mais ne sois ja-
mais cruelle. Si j'éprouve tes rigueurs ,
j'irai chercher ma liberté.

Le Chœur,

Blessez nous , &c.

I. vol.

Après

J U I N. 1729 1227

Après ce Divertissement on joue des Sonates , comme on a fait avant que de commencer la Piece ; elles sont prises des plus grands Maîtres , & jouées avec une précision qui fait honneur à notre Orchestre.

ACTE II.

Le Théâtre change & représente un Tribunal avec une Table & un Siege.

Baioque paroît vêtu en Magistrat. Il expose le sujet de son travestissement , & comment il a fait pour s'introduire dans un lieu destiné à juger. Il s'est déguisé de maniere à ne pouvoir être reconnu de sa femme qui doit venir demander un divorce. Elle ne tarde point de paroître ; elle demande justice contre son Mari en termes très-outrageans , ce qui donne lieu au prétendu Magistrat de témoigner sa fureur , qu'il est obligé de dissimuler ; mais elle continuë ses injures avec tant de véhémence , qu'il n'y peut plus tenir ; Serpille lui demande la cause de son agitation ; il lui répond qu'elle vient de l'indignation qu'un mari si coupable lui inspire ; il a déjà-fait connoître dans un Monologue que la vertu de sa femme lui est suspecte ; il la veut éprouver sur la foi conjugale & lui promet de la séparer d'avec son Mari à certaines conditions dont
1. vol. elle

1228 MERCURE DE FRANCE:

elle paroît d'abord surprise ; mais qu'elle commence à goûter. Après une foible résistance, la Place capitule, & se rend enfin par ces paroles : *tout ce qu'il plaira à votre Seigneurie*. Le faux Magistrat se fait reconnoître pour Baioque. Serpille confonduë s'efforce vainement de calmer sa colere ; il ne peut se résoudre à lui pardonner, & lui deffend de remettre le pied dans sa maison ; les prieres de la femme & la colere du Mari, donnent lieu à un *Duo* des plus vifs, couppé de Dialogues de la même vivacité. l'Acte finit par là.

A ce second Acte succede un nouveau Divertissement mêlé de Danſes & de Chœurs, conformément au premier Acte. La D^{lle} *Camargo* danſe ſeule deux fois avec ſon ſuccès ordinaire. Les ſieurs *Laval* & *Malterre*, executent un Pas de Deux avec un applaudissement general ; le ſieur *Dumas* y chante de nouveaux Airs d'une maniere à faire plaisir, quoique ce ſoit dans une Langue étrangere. Le Divertissement eſt ſuivi de Sonates & de *Concertos*, où le ſieur *Guignon* ſe fait toujours plus admirer.

ACTE III.

Serpille habillée en Pellerine, fait connoître que dans la réſolution où ſon Mari étoit affermi de la chaſſer de chez

I. vol.

lui,

lui, elle a trouvé à propos de le prévenir & d'emporter tout l'argent qu'elle a pu porter sur elle. Elle demande la charité dans une *Ariette* qu'elle chante avec une précision infinie. Baioque, qui sans doute la cherche pour lui ôter ce qu'elle emporte, la reconnoît; il met l'épée à la main, s'avance sur elle pour la tuer. Elle se jette à ses pieds & lui demande grace. Baioque commence par se faire rendre son argent; elle le lui rend, & comme il veut toujours la tuer, elle le prie de lui permettre au moins de plaider sa cause. Il y consent; elle tâche d'excuser sa faute, par l'état violent où il l'a mise en jouant sa dot. Cette récrimination ne lui servant de rien, elle prend le parti de le toucher par l'amour qu'il a eu autrefois pour elle & par le souvenir de leurs caresses réciproques. Baioque s'attendrit par degrez; il lui pardonne enfin. Elle fait connoître par ses gestes qu'elle le prend pour duppe; ils se réconcilient, & cette réconciliation donne lieu à un *Duo* des plus vifs, où tout respire la satisfaction mutuelle; ce qui finit la Piece au contentement des Spectateurs.

Le dernier Divertissement est conforme aux precedens. Le sieur Laval y danse seul; les deux freres Dumoulin dansent l'un en Arlequin & l'autre en Polichinelle, d'une maniere originale & inimitable. La D^{lle}

1230 MERCURE DE FRANCE

Roze, vêtue en Arlequine, chante une Ariette, & la D^{lle} Mariette, figure avec elle, comme son élève dans ce genre, l'une & l'autre font beaucoup de plaisir ; la dernière danse seule dans une Chaconne du Sig^r Michel ; sa façon de danser a déjà beaucoup de Partisans & donne lieu d'espérer qu'elle ira encore plus loin, par les leçons du sieur Blondi.



NOUVELLE DU TEMPS.

AFRIQUE.

DOn Louis de Mello de S. Payo, General de l'Armée Portugaise dans les Indes, a dépêché un Exprès de Lisbonne, qui y arriva le 21. Avril à bord d'un Vaisseau Anglois., avec une Lettre de ce General, datée du Port de Congo, du 5. Août dernier, par laquelle il donne avis au Roi que pendant le mois de Mars 1728. il a reconquis les Places de Patre & de Montbaça, & toute la partie de la Côte d'Afrique, qui est depuis Brava jusqu'à Quiloa.

Ce General a envoyé en même-temps la Capitulation qu'il a accordée le 12. du même mois de Mars, en qualité de Capitaine General de l'Armée du Haut-bord des Détroits d'Ormus, de la Mer Rouge & de la Mer des Indes, à Xequé, Mahamed Abenzayde, General des Arabes, & à ses Sujets de l'Isle & Forteresse de Montbaça ; cette Capitulation est conçue en ces termes :

L. vol.

La

La Garnison sera divisée en deux corps , dont le premier conduit par un Officier choisi par le General Portugais , défilera avec ses armes devant l'Armée Portugaise jusqu'au Drapeau Royal , où il posera les armes ; ce qui sera pareillement executé par le second Corps de la Garnison : elle ne pourra sortir avec des armes chargées , ni porter ni poudre ni bales : tous les Arabes , leurs femmes & leurs enfans se reconnoîtront pour humbles Esclaves du Roi de Portugal , au nom duquel ce General Portugais leur a laissé la vie & la liberté de retourner dans leur Pays : le General leur donnera quinze de leurs Bâtimens qui sont dans la Riviere de S. Antoine , vis-à-vis le Camp , pour les transporter dans leur Pays avec des provisions pour un mois , qui seront tirées de leurs Magazins : il leur accordera quelques-unes de leurs armes pour la deffense des Bâtimens qui doivent les transporter , & quelque argent à leur General & à leurs principaux Chefs : le surplus de l'argent , Marchandises & autres Provisions qui sont dans l'Isle & le long de la Côte , appartiendront à S. M. Portugaise , ainsi que l'Artillerie , les Munitions de guerre & de bouche & les Bâtimens grands & petits qui sont sur la Riviere : ils ne pourront dorénavant faire aucun Esclave Portugais , se reconnoissant eux-mêmes Esclaves de cette Nation , & lorsque leur Navigation sur la Riviere de S. Antoine sera finie , & qu'ils mettront pied y terre pour achever leur route , ils seront gardez par une Escorte Portugaise , qui leur fournira leur subsistance jusqu'à ce qu'ils soient arrivez dans leur Pays.

Le Maître d'un Navire Marchand Espagnol , arrivé depuis peu de Teruan à Livourne , a rapporté que la mort des deux Princes qui ont possédé

1232 MERCURE DE FRANCE.

possédé successivement le Trône de Maroc, n'avoit pas fait cesser la guerre civile dans le Pays, que leur frere qui a été mis sur le Trône par les Noirs, au préjudice de deux autres freres aînez, très-amez des Blancs, étant fils du vieux Empereur Muley & d'une Esclave Angloise, ne pouvoit se faire reconnoître par les Gouverneurs des principales Places du Royaume, parce que sa mere est étrangere, & que les Gouverneurs de Maroc & de Fez lui avoient fait dire qu'ils ne proclameroient pour Roi que celui qui seroit élu par le Divan, la Milice & le Peuple.

On mande de Tunis, que le Dey de cette Ville en étoit parti le premier de May pour se rendre à son Camp près de la Montagne d'Alcaudet, dans la résolution d'attaquer son neveu & de le soumettre par la force des armes; que le 2. il avoit tenu un Conseil de guerre dans lequel il avoit représenté aux Chefs de l'armée, que c'étoit une honte pour lui & pour ses Troupes de n'avoir encore rien entrepris de considerable contre les Rebelles, & de leur avoir donné le temps de se fortifier; qu'il étoit temps de les combattre pour les réduire, & qu'il les assuroit d'une victoire certaine. Le soir, il alla lui-même reconnoître leur Camp qu'il trouva bien retranché & deffendu par quelques Pieces d'Artillerie. Le 6. après avoir tout disposé pour l'attaque de ce Camp, il se mit à la tête d'une troupe choisie & força les retranchemens des Rebelles après un combat de trois ou quatre heures, dans lequel il ne perdit que 600. hommes. Le 7. il envoya à Tunis cent têtes des Rebelles, & fit mettre le reste des Prisonniers aux fers pour les faire mourir à son retour. Son neveu s'est sauvé dans les Montagnes, où il rassemble les débris

J U I N. 1719. 1133
débris de son armée, dans le dessein de livrer
un nouveau combat.

P O L O G N E.

LE Roi arriva le 3. Mai dernier à Varsovie
où S. M. fut reçue au bruit d'une triple
salve de l'Artillerie du Château & de l'Arce-
nal & aux acclamations du Peuple.

Les Tartares continuent de faire de grands
desordres vers les Frontieres de ce Royaume ;
le Roi a envoyé un Officier à Choczyn, pour
demander au Pacha qui y commande, si ces
Tartares ont reçu ordre du Gr. Seigneur de
commettre ces hostilités, pour lui déclarer que
le Roi & la République ne pouvant les regar-
der que comme une Infraction aux Traitez, ils
seront obligés d'en informer leurs Alliez, &
de prendre des mesures avec eux pour la su-
reté du Royaume.

Le 15. May, le Roi tint un Conseil de Se-
nateurs, dans lequel il fut résolu de fixer au
22. Août prochain, l'ouverture de la Diette
Generale de Grodno.

D A N N E M A R C.

LE Comte de Plelo, Ministre Plenipotentiaire
du Roi Tr. Chr. eut le 16. May à Copenha-
gue, sa premiere Audience publique du Roy ;
il fut conduit au Palais dans les Carrosses de
S. M. qui le conduisirent ensuite à son Hôtel.
Le 24. il eut Audience publique du Prince
Royal, du Prince Frederick & de la Princesse
Charlotte Amelie.

Le Roi a envoyé un Détachement de ses
Troupes pour prendre possession des Fiefs de
la succession du feu Duc d'Holstein-Betwick,

x. vol.

&c

1234 MERCURE DE FRANCE.

& le Duc d'Holstein Norbourg, qui en est héritier & qui est à présent à Breslaw en Silesie, doit se rendre incessamment à Vienne pour demander à l'Empereur l'investiture des mêmes Fiefs.

A L L E M A G N E.

ON apprend de Treves, que le 2. May, le Chapitre de l'Eglise Métropolitaine de cette Ville, avoit élu pour Archevêque, le Comte Jean-François de Schonborn, qui en étoit Grand-Vicaire.

Le Comte Guillaume Kinski, Conseiller du Conseil de l'Empereur, Lieutenant de Roi du Royaume de Bohême, & Ambassadeur de S. M. I. à la Cour du Roi Tr. Chr. partit de Vienne pour se rendre en France.

On assure que quelques Etats de l'Empire, appuyez, dit-on, des Ministres de Puissances garantes du Traité de Westphalie, ont fait faire à Vienne de fortes représentations contre l'Administration du Duché de Méckelbourg, prétendant que le Conseil Aulique n'est point en droit d'établir aucun changement à cet égard, sans le consentement des Etats de l'Empire.

On mande de Dantzick, que le Duc de Meckelbourg avoit envoyé un de ses Secretaires à Domitz, pour y faire publier une Amnistie pour tous les Sujets, qui ayant jusqu'à présent refusé de se soumettre à ses ordres, lui donneront dorénavant des témoignages de leur fidélité en s'opposant à la nouvelle administration qu'on veut établir dans son Duché, en vertu du dernier Decret du Conseil Aulique.

On apprend de Vienne qu'on a envoyé vers le milieu du mois dernier, deux Rescripts de l'Empereur, au Roi d'Angleterre, comme Electeur d'Hanover, & au Duc de Brunswick

Le vol.

Wol.

J U I N. 1729. 1235

Wolfembutel, en qualité de Commissaires chargez de l'exécution Militaire du Duché de Meckelbourg, pour les exhorter à se soumettre aux Mandemens Imperiaux qui révoquent la Commission, & qui leur ordonnent de retirer leurs troupes de ce Duché, attendu qu'on leur a assigné des sommes suffisantes pour les satisfaire de leurs prétentions. Dans un troisième Rescript qui est adressé au Duc Chrétien Louis de Meckelbourg, S. M. I. lui promet sa protection pour l'engager à prendre possession de l'administration qui lui a été confiée, & en cas d'opposition de la part des Seigneurs Commissaires Subdeleguez, l'Empereur l'exhorte à demander les secours nécessaires au Roi de Prusse, qui par les mêmes Mandemens a été choisi pour les faire executer.

E S P A G N E.

LE 28. Avril, vers les deux heures après midi, L. M. accompagnées du Prince, de la Princesse des Asturies & des Infans, se rendirent en Cortège à la Maison du Consistoire de Seville, des Balcons de laquelle elles virent la Course, où le Tournôis des *Cannes*, qui se fit dans la grande Place qu'on avoit ornée magnifiquement. Cet exercice consiste à se lancer avec adresse des Roseaux ou Cannes d'environ 4. pieds de longueur. On en jette une très-grande quantité que les Domestiques ramassent pour les donner à leurs Maîtres.

Aussi-tôt que le Roi & la Reine eurent pris leurs places, on vit entrer la Compagnie des Hallebardiers de la Garde, précédée de sept Hauts Bois & Timbales, & suivie de 48. Domestiques de Livrée; habillez de différentes couleurs, qui marchaient devant les Parains de

1236 MERCURE DE FRANCE.

de la Fête. Ces Parains étoient à la tête de huit Quadrilles, composées chacune de quatre Cavaliers qui devoient courir les Cannes, tous Gentils-hommes de la première Noblesse du Pays, & montez sur des Chevaux dressés à cet exercice. Ils étoient vêtus de vestes de toile d'argent & de casques de Drap écarlate galonné d'or avec des devises brodées pour distinguer les Quadrilles, chacune desquelles étoit suivie de huit Domestiques de Livrée, habillés différemment; les uns en Turc, les autres en Indien, d'autres en Husars, d'autres en Coureurs avec des nœuds de Ruban de la couleur qui distinguoit les Quadrilles, & cette Livrée étoit suivie de plusieurs Palfreniers tenant des Chevaux de main. Il y avoit au milieu de la Place deux Mulets richement caparaçonnés, & portant les Cannes couvertes de riches Tapis: toute la Place étoit environnée de Chariots couverts de semblables Tapis. Le signal donné, les Cavaliers coururent les Cannes avec tant d'adresse, d'agilité & d'ordre, que L. M. parurent très-satisfaites de cet exercice, & leur en donnerent divers témoignages.

Le 30. veille de la Fête de S. Philippe, dont le Roi porte le nom, on sonna le soir toutes les Cloches de la Ville, & toutes les maisons furent illuminées, ainsi que la Tour de l'Eglise Métropolitaine. L'Escadre des Galeres qui est dans la Riviere de Guadelquivir, fit trois décharges generales de son Artillerie, &c.

Le lendemain après midi, les mêmes Cavaliers qui avoient couru les Cannes devant le Roi & la Reine, firent dans la Place du Palais l'exercice du Jet des Grenades & Pots à feu, & le soir la Fête fut terminée par le son de toutes les Cloches, par des Illuminations, & par des Salves generales de l'Artillerie.

1. vol.

L'Infant

J U I N. 1729. 1237

L'Infant Dom Louis & l'Infante Dona Marie Therese arriverent à la Cour le 10. Mai vers les six heures 'du soir : ils avoient été complimentés le 9. à Carmona par les Deputez de Seville, & le lendemain le Corps de Ville alla les recevoir à la Tour blanche.

Le Roi ayant donné 6000. piaſtres au Chapitre de l'Egliſe Patriarchale & Metropolitaine de Seville, pour contribuer à l'ornement d'une nouvelle Châſſe d'Argent doré & de Criſtal, dans laquelle on a mis le Corps du Roi S. Ferdinand, & ce travail ayant été fini depuis quelques jours, le Chapitre a obtenu de S. M. la permission de transporter le Corps de ce ſaint Roy de la petite à la grande Chapelle qu'on a réparée depuis peu : la Cérémonie de cette Tranſlation ſ'eſt faite avec beaucoup de ſolemnité. Elle commença le 13. de Mai à midi, par le ſon de toutes les cloches, & le Corps du Saint fut expoſé ſur un Autel élevé ſur une Eſtrade dans l'ancienne Chapelle, après avoir été revêtu d'une Tunique blanche, d'un Manteau Royal de drap d'Or, à bandes de drap d'Argent, bordé d'hermine & parſé-
mé de châteaux & de lions qui ſont les Armes des Royaumes qu'il avoit réunis en ſa perſonne. On lui avoit mis ſur la tête une Couronne Imperiale d'Or, émaillée, garnie d'une grande quantité de pierreries; dans ſa main, le bâton qu'il portoit de ſon vivant, au lieu du Sceptre; à ſon côté la même épée dont il ſe ſervoit à la guerre; & à ſes pieds, ſes mêmes ſandales qu'on a garnies de pierreries. Il étoit dans ſa nouvelle châſſe ſur un couſſin de drap d'Or à fond brun, la Châſſe étoit placée ſur un Trône d'Argent maſſif, ayant des Anges d'Argent aux quatre angles. L'après midi les premières Vêpres furent chantées par la Muſique de

1. vol.

1238 MERCURE DE FRANCE.

de l'Eglise Metropolitaine , & le soir il y eut des illuminations dans toutes les rues de la Ville ; on tira un très-beau feu d'artifice sur la grande Tour , nommée la *Giralda* , & l'on fit trois salves de l'artillerie , auxquels l'Escadre des Galeres répondit.

Le 14. vers les onze heures du matin , le Roi & la Reine accompagnés du Prince & de la Princesse des Asturies , des Infans Don Carlos , Dom Philippe , & de l'Infante Dona Marie Therese , se rendirent à l'Eglise Metropolitaine , à la porte de laquelle L. M. furent receües par le Chapitre qui les conduisit à la Chapelle Royale , où elles firent leur priere. Après le *Te Deum* qui fut chanté à plusieurs Chœurs de Musique , on fit une Procession solennelle : le Marquis de Villena, Majordome Major du Roy , marchoit à la tête portant l'Etendart de S. Ferdinand , & ayant à ses cotés le Comte d'Oropesa & Dom Jean Pacheco , ses deux fils , qui tenoient les cordons de l'Etendart. A quelque distance , le Duc del Arco , Grand Ecuyer de S. M. portoit l'épée du Saint , il étoit suivi des Chapelains de la Chapelle Royale , des Grands d'Espagne , des Chevaliers de l'Ordre du S. Esprit , de ceux de la Toison d'Or , revêtus de leurs habits de cérémonie & de leurs Colliers , & tenant chacun un cierge à la main ; ensuite le Corps de S. Ferdinand étoit porté dans sa Châsse , & sur son Trône , d'où pendoient huit cordons d'Or qui étoient tenus , sçavoir , les deux de devant par l'Infant Dom Louis & l'Infante Dona Marie Therese ; les deux suivans par les Infans Dom Carlos & Dom Philippe ; les deux autres par le Prince & la Princesse des Asturies ; & les deux derniers par le Roi & la Reine. Les Dames du Palais & les Officiers des Maisons de

L. M. du Prince & de la Princesse des Asturies , marchèrent après le Roi & la Reine : à quelque distance , le Manteau Royal de S. Ferdinand , étoit porté par dix Chevaliers des *vingt-quatre* & par les Regidors de cette Ville, & la Procession étoit terminée par l'Archevêque de Seville , revêtu de ses Habits Pontificaux , & accompagné de ses Assistans & des Dignitez mitrées de l'Eglise Metropolitaine. Le Corps du Saint ayant été déposé dans la grande Chapelle , le Roi , la Reine , le Prince , la Princesse des Asturies & les Infans , monterent dans la Tribune pour entendre la grande Messe qui fut célébrée pontificalement par l'Archevêque : le Cardinal de Borgia , le Nonce du Pape & l'Archevêque de Segovie assisterent *incognito* à cette Cérémonie.

Le même jour , vers les six heures du soir , le Roi , la Reine , les Princes & Princesses de la Famille Royale , retournerent à l'Eglise Metropolitaine , où l'on fit une seconde Procession qui fut plus solennelle & beaucoup plus nombreuse que celle du matin : les Confrairies , les Tribunaux de la Ville avec leurs Etendarts ; les Religieux mandians avec les Images de leurs Fondateurs ; le Clerge des 25. Paroisses de la Ville avec leurs Croix ; les Chanoines de l'Eglise Metropolitaine avec la Croix Patriarcale en Chapes blanches , & portant les Reliques de l'Eglise , le Tribunal du S. Office & le Corps de Ville assisterent à cette seconde Procession. Le Roi , la Reine , & les Princes & Princesses de la Famille Royale y reprirent les cordons de la Châsse dans l'ordre du matin. La Procession sortit par la porte de S. Michel , & fit le tour de l'Eglise ; les Regimens des Gardes Espagnoles & Walones , Infanterie , étoient en haye & sous les armes dans toutes les rues

du passage de la Procession qui rentra par la même porte vers les neuf heures du soir. On remit le Corps du Saint dans la grande Chapelle, où il a demeuré pendant trois jours exposé à la veneration des Fideles, après quoi il a été reporté dans son ancienne Chapelle.

ITALIE.

LE 29. Avril, le fils aîné du Chevalier de S. George arriva de Bologne à Rome, où l'on attend dans peu la Princesse Clementine Sobieska avec son second fils.

Le Cardinal Alberoni est revenu à Rome de sa Terre de Castel Romano, où il fait bâtir un grand nombre de maisons dans le dessein d'en former un Bourg qu'il fermera de murailles pour le mettre à l'abri des descentes des Corsaires, & le bruit court qu'il distribuera aux familles qui voudront s'y établir, toutes les terres des environs, à la charge d'une simple redevance de cens.

Le 8. Mai, le Cardinal de Polignac alla en grand cortège prendre possession de l'Eglise titulaire de S. Sixte le vieux, au nom du Cardinal de Noailles, Archevêque de Paris, qui avoit ci-devant le titre de Ste. Marie sur la Minerve, que le Pape a donné au Cardinal Pipia.

Le grand procès de la Religion de Malte avec les Grecs, Sujets du Gr. S. a été jugé en faveur de ces derniers, qui ont représenté que les Maltois ne pouvoient les faire esclaves, ni s'emparer de leurs marchandises, lorsqu'ils en ont sur les Bâtimens Turcs; quand ils sont pris par les Armateurs de Malte.

Le 9. du mois dernier, on fit partir de Rome pour Civita-Vecchia, une chaîne de 16. Criminelles

minels condamnez aux galeres , dans le nombre desquels il y avoit deux Prêtres seculiers , quatre Religieux de differens Ordres & deux Hermites.

La Congregation criminelle du Gouvernement a fait condamner & executer à mort l'Abbé Furalli , complice du Jouaillier Thomas Sacchi , Fabricateur de faux billets de banque , qui étoit prisonnier depuis six mois. On publia le jour de l'exécution une Sentence de condamnation par contumace contre le Comte Onufre Marciani d'Orviette , ci-devant Maître de Chambre du Cardinal Acciaïoli , & Fabricateur de plusieurs faux billets de change , avec promesse de mille écus de récompense pour ceux qui le livreront vivant entre les mains du Gouverneur de Rome , & de 500 écus pour celui qui le tuera.

On apprend de Genes que le 15. du mois dernier , le Pere Landrucci , Theologien du Pape , avoit représenté la Rose d'Or à l'Archevêque , & qu'à cette occasion on avoit chanté un *Te Deum* solennel dans l'Eglise Metropolitaine.

GRANDE BRETAGNE.

LE 23. Mai, le Roi envoya aux deux Chambres le Message suivant : *Sa Majesté trouve à propos de leur faire sçavoir que pour des raisons importantes , elle a dessein d'aller incessamment visiter ses Lomaines d'Allemagne & de nommer sa chere Epouse , la Reine , Regente du Royaume pendant son absence.* En consequence de ce Message , les deux Chambres en grand Comité , ont passé le Bill d'Regence , & le Parlement a été prorogé jusqu'au 2. du mois d'Aout prochain.

1242 MERCURE DE FRANCE

Le 28. vers les onze heures du matin , le Roi partit pour Greenwich , où S. M. s'embarqua sur le Yacht *la Caroline* qui mit à la voile aussitôt pour la Hollande , accompagnée de cinq autres Yachts , & arriva le 30. vers les 9. heures du soir sur les côtes de Gorée. Le 31. le Roi se rendit à Utrecht d'où S. M. continua sa route pour Hanover , où l'on a eu avis qu'elle étoit arrivée le 4. Juin.

L'Acte que le Parlement a passé en faveur des débiteurs insolubles , fut publié à Londres le 2. de ce mois. Il porte que tous les prisonniers pour dette qui étoient dans les prisons d'Angleterre avant le 10. d'Octobre dernier , seront remis en liberté en cedant tous leurs effets à leurs créanciers : il en excepte les débiteurs à la Couronne , ainsi que ceux qui doivent 500. liv. sterl. & au-dessus , à une seule personne , mais dans ce dernier cas , le créancier sera obligé de fournir à son débiteur trois schelins & demi par semaine pour sa subsistance. Les Matelots & autres pauvres gens qui ont été mis dans la prison de la Maréchaussée depuis le même jour dix Octobre dernier , pour des sommes au-dessous de 50. liv. sterl. seront mis aussi en liberté.



MORTS, NAISSANCE,

Mariages des Pays Etrangers.

LE Pere Manuel de S. Bernard , Religieux de l'Observance de S. François , mourut à Lisbonne , en odeur de Sainteté le 16 Avril , dans la 114^e année de son âge.

Le Duc Jean Ernest Ferdinand de Holstein Rethwich de la Branche Catholique , mourut
le 701.

à Hambourg le 21. du mois dernier dans la 45^{me} année de son âge. Comme il est mort sans posterité, les contestations au sujet de la succession au Duché de Ploen, cessent, & le Duc de Holstein - Norbourg, est presentement le seul qui puisse prétendre à cette succession.

Le 23. du mois dernier, le Prince Borghese mourut à sa belle maison de Pratica près de Rome, & il fut inhumé le 25. avec beaucoup de pompe, & de magnificence, dans la Chapelle Borghese, à l'Eglise de sainte Marie majeure, où son Corps fut transporté.

Le 29 Mai, le Cardinal Gregoire Selleri, de Muggione, au Territoire de Perouse, Religieux de l'Ordre de S. Dominique, & ci-devant Maître du Sacré Palais, mourut à Rome vers les dix heures du soir: Il avoit été fait Cardinal dans le Consistoire du 9. Decembre 1726. mais ayant été reservé *in petto*, il ne fut déclaré que dans celui du 30. Avril 1728. & dans celui du 6. Mai suivant, le Pape lui donna le Titre de S. Augustin.

Le Duc Antoine Ferdinand de Guastalla mourut le 19. Avril d'un Eresipele à la jambe. Ce Prince qui étoit né le 8. Decembre 1687. avoit épousé au mois de Fevrier 1727. la Princesse Theodore, fille du Pr. Philippe de Hesse d'Armstadt, Gouverneur du Duché de Mantoue, dont il n'a point eu d'enfans. Le Duc Joseph Marie son frere, est arrivé de Venise à Guastalla pour prendre possession de ce Duché.

La Princesse d'Anhalt Zerbst, accoucha à Stetin le 2. Mai, d'une Princesse qui fut nommée Sophie auguste Frederique.

Le 30 Mai, le Margrave d'Anspach, épousa à Berlin la Princesse Frederique Louise, seconde fille du Roy de Prusse: la celebration de ce mariage se fit avec la plus grande magnifi-

cence. Après la Benediction nuptiale, on entendit une triple Salve de Canons; on servit ensuite 12. Tables, dont il y en avoit de 40. Couverts. A celle du Roi il n'y avoit que les Princes & Princesses de la Famille Royale, le Prince d'Anhalt, le Prince Leopold son Fils, & le Prince George de Hesse-Cassel. Après le souper on dansa le *Fuckel-Daubz*, où la danse des flambeaux, comme cela se pratique en pareilles Fêtes. Les Velt-Maréchaux, Comte de Wartensleben & Arnheim, les Officiers Generaux, &c. portoient deux à deux des flambeaux de cire blanche, pendant que la Princesse dansa avec le Roi, & ensuite avec les Princes du Sang & les Princes Etrangers. au son des Trompettes & Timbales. Le Margrave dansa avec la Reine & avec les Princesses du Sang: on remarqua que les deux Velt-Maréchaux qu'on vient de nommer, quoique faisant ensemble 160. années, firent leur tournée pendant une heure & demie, sans paroître trop fatigués. On deshabilla ensuite les nouveaux Mariés; & la Princesse ayant laissé tomber une de ses jarretieres, on la porta au Roi qui la coupa & la partagea aux principaux Seigneurs de la Cour & aux Ministres Etrangers. S. M. pria celui de Pologne d'en envoyer un morceau au Roi son Maître, persuadé qu'il prenoit part à son contentement.





F R A N C E,

Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.

LA Reine qui pendant le mois dernier avoit fait ses Stations pour le Jubilé, à quatre Autels differens de la Chapelle du Chateau de Versailles, alla le 24. du même mois à l'Eglise de la Paroisse, & le 25. à l'Eglise des Recolets, & à celle de la Paroisse du Parc-aux-Cerfs, pour y faire ses dernieres Stations. Le 26. Fête de l'Ascension, la Reine entendit la Messe dans la Chapelle du Château, & S. M. communia pour le Jubilé par les mains de l'Abbé de S. Hermine, son Aumônier en quartier.

Le 2. de ce mois, le Roi partit de Compiègne pour retourner à Versailles, où S. M. arriva vers les huit heures du soir.

Le 4. de ce mois, veille de la Fête de la Pentecote, le Roi revêtu du grand Collier de l'Ordre du S. Esprit, se rendit dans la Chapelle du Château de Versailles, où S. M. entendit la Messe, & communia par les mains de l'Abbé de Belfons, Aumônier du Roi en quartier. Ensuite le Roi toucha un grand nombre de malades. L'a-

1. vol.

I ij

près-

près-midi , S. M. assista aux premières Vêpres qui furent chantées par la Musique , & auxquelles l'Archevêque d'Aix , Commandeur de l'Ordre du S. Esprit , & nommé à l'Archevêché de Paris , officia pontificalement.

Le 5^e, jour de la Fête , les Chevaliers , Commandeurs & Officiers de l'Ordre du S. Esprit , se rendirent vers les dix heures du matin dans le Cabinet du Roi , d'où S. M. alla à la Chapelle , étant précédée du Duc d'Orleans , du Duc de Bourbon , du Comte de Charolois , du Duc du Maine , du Prince de Dombes , du Comte d'Eu , du Comte de Toulouse , des Chevaliers , Commandeurs & Officiers de l'Ordre. Le Roi , devant lequel les deux Huissiers de la Chambre portoient leurs Masses , étoit en Manteau , le Collier de l'Ordre par-dessus , ainsi que les Chevaliers. S. M. entendit la grande Messe célébrée pontificalement par l'Archevêque d'Aix , nommé à l'Archevêché de Paris , & chantée par la Musique. La Reine , accompagnée des Dames de sa Cour , entendit la Messe dans sa Tribune. L'après-midi , le Roi entendit le Sermon de l'Abbé Huerne , Chanoine de l'Eglise Métropolitaine de Sens ; ensuite S. M. assista aux Vêpres chantées par la Musique , où le même Prélat officia.

Le Marquis de Monti , que le Roi a

1. vol.

nommé

J U I N. 1729. 1247

nommé depuis quelque temps son Ambassadeur en Pologne, partit de Paris le 31. du mois dernier pour se rendre à Warsovie.

Le 8. de ce mois, M. Herault, Lieutenant General de Police, assista en qualité de Commissaire nommé par le Roi, au Chapitre des Prêtres de la Doctrine Chrétienne. Ces Peres ont accepté la Constitution d'une voix unanime, après avoir signé le Formulaire. Le Pere Provincial, qui avoit appelé précédemment au futur Concile de cette Constitution, déclara qu'il révoquoit son appel. le 22. Juin, ces Prêtres élurent pour Supérieur General de leur Congregation, le Pere Etienne Chaussac, ancien Théologal de l'Eglise d'Autun.

Le 8. la Lotterie pour le remboursement des Rentes sur l'Hôtel de Ville, fut tirée en présence du Prevost des Marchands & des Echevins, en la maniere accoutumée; le fond de ce mois s'est trouvé monter à la somme de 1108726. l. 17. sols 11. deniers, laquelle a été distribuée aux Rentiers pour les Lots qui leur sont échus, conformément à la liste generale qui a été rendue publique; le Lot le plus considerable de ce mois qui est de 19000. liv. est échu au N°. 936814. sous la devise de *un Lot feroit ma fortune.*

I. vol.

I iij

Le

1248 MERCURE DÉ FRANCE:

Le 13. Juin, il y eut Concert à la Cour, dans le Salon de la Reine; on y chanta le Prologue, & les deux premiers Actes de *Tancrede*, qu'on continua le Mercredi suivant. La D^{lle} Antier fit le rôle de Clotilde, la D^{lle} Lenner celui d'Herminie, le S^r Chassé chanta le rôle d'Argant, & le S^r d'Angerville celui de Tancrede. Ce Concert fit beaucoup de plaisir à la Cour; l'exécution en fut parfaite, sous l'inspection de M. Destouches, Sur-Intendant de la Musique de la Chambre, & sous la mesure de M. Campra, Maître de Musique de la Chapelle du Roi, Auteur de l'Opera de *Tancrede*, qui reçut encore en cette occasion de nouveaux applaudissemens.

Le 27. on concerta à Marly le Prologue, le premier, & le second Acte du Ballet des *Elemens*, qu'on continua dans la semaine; cet ouvrage est de la composition de M^{rs} de la Lande & Destouches Sur-Intendant de la Musique du Roi; il a toujours fait beaucoup de plaisir à la Cour, & à la Ville.

Le 16. de ce mois, Fête du S. Sacrement, le Roi accompagné du Prince de Dombes & du Comte d'Eu, se rendit à l'Eglise de la Paroisse de Versailles, où S. M. entendit la grande Messe après avoir assisté à la Procession, qui alla, selon la

1. vol.

coutume,

coutume , à la Chapelle du Château. La Reine n'étant point allée à la Chapelle à cause de sa grossesse , entendit la Messe dans sa Tribune , où S. M. se rendit après avoir vû passer la Procession.

Le 20. la Reine se rendit à la Maison Royale de S. Cyr , où S. M. entendit la Messe , & communia par les mains de l'Abbé de S. Hermine , son Aumônier en quartier.

Le 23. jour de l'Octave du S. Sacrement , le Roi alla à l'Eglise de la Paroisse , où S. M. entendit la grande Messe après avoir assisté à la Procession. Pendant l'Octave , le Roi & la Reine ont assisté tous les soirs au Salut.

Le même jour , après le Salut , le Roi & la Reine partirent de Versailles pour aller coucher au Château de Marly , où leurs Majestez doivent passer quelque temps.

Le Comte de Kinski , Ambassadeur de l'Empereur en cette Cour , & l'un de ses Ambassadeurs Plenipotentiaires au Congrès de Soissons , est arrivé à Paris. Il eut audience particuliere du Roi , & ensuite de la Reine le 21. de ce mois. Il fut conduit à ces Audiences par le Comte de Monconseil , Introducteur des Ambassadeurs.

Le nouvel Archevêque de Paris , M. de
I. vol. I. iij Vintimille

Vintimille du Luc , Archevêque d'Aix , arriva à Paris le 24. du mois dernier ; le 26. il reçut les complimens du Chapitre de la Metropole , l'Abbé de Gontaud , Doyen , portant la parole. On ne peut exprimer l'accueil gracieux que ce Prélat fit à ces Messieurs , ainsi qu'aux Curez de cette Ville qui allerent en Corps le saluer le lendemain.

M. Gaudion , Trésorier General de la Marine & de l'Ordre de S. Louis , a eu l'agrément du Roi pour acheter la Charge de Garde du Trésor Royal , qu'avoit M. de Turmenies.

Le 3^e Mai , M. Lefebvre , Intendant & Garde des pierreries & presens du Roi , alla présenter de la part de Sa Majesté , à Madame Daguesseau la jeune , une paire de boucles d'oreilles de Diamans parfaitement belles , en consideration de son mariage avec M^r Daguesseau , Fils du Chancelier de France.

Le 5. de ce mois , Fête de la Pentecôte , il y eut Concert spirituel au Château des Tuilleries ; on y chanta deux Motets de M. de la Lande, *Veni Creator & Dixit Dominus*, précédés d'un *Concerto* de Hautbois , & d'autres morceaux de Simphonie.

Le 6. il y eut Concert François ; on donna le Divertissement de *Guy-l'An-Neuf*, dont on a déjà parlé. La D^{lle} Hermance chanta un morceau d'un Divertissement de M. de Blamont , sur-Intendant de la Musique du Roi , qui fut

1. vol.

fort

J U I N. 1729. 1251

fort applaudi, de même que la Cantatille d'Eglé, chantée par la D^{lle} le Maure; le Concert fut terminé par le *Te Deum* du même Auteur.

Le 13. on chanta un Divertissement nouveau, dont les paroles sont de M. Carolet, intitulé *le Temple de Paphos*, mis en Musique par M. Clerambault le fils, Organiste de la Paroisse S Sulpice, qui fut très applaudi. La D^{lle} le Maure chanta *les Charmes de la voix*, Cantate de M. de Blamon, & on finit par un très-beau Motets *super Flumina Babylonis* de la composition de M. Gomay, qui fut généralement applaudi.

Le 16. jour de la Fete-Dieu, il y eut Concert Spirituel; le *Sacris solemniis* & le *Te Deum*, Motets de M. de la Lande, y furent parfaitement bien exécutés: les Abbés du Cros & Benoît chanterent un petit Motet à deux voix, qui fit un plaisir infini. Le Sr. le Clerc, excellent Joueur de Violon, executa un Concerto qui fut très-applaudi.

Le 20. on executa le même Divertissement du *Temple de Paphos*: la D^{lle} le Maure chanta la Cantate du Bal, mise en Musique par M. Mouret. Le Concert fut terminé par un Motet à grands Chœurs de la composition de M. Dornel, Organiste de Ste. Genevieve.

Le Roi a accordé 6000. liv. de pension sur l'Archevêché de Paris; sçavoir, à l'Abbé Ducasse 1800. liv. à l'Abbé de Grimaldi 1500. liv. à l'Abbé le Queux 1000. liv. à l'Abbé Bastide 800. livres, à l'Abbé Cousse 500. livres, & à l'Abbé Ouliers 400. liv.

1252 MERCURE DE FRANCE:
BENEFICES DONNEZ.

L' Abbaye de Pontron, Ordre de Citeaux, Diocèse d'Angers, vacante par le décès de M. de Valbelle, Evêque de S. Omer, en faveur de M. de Lescure, Prêtre du Diocèse ...

L'Abbaye de S. Arnould, Ville & Diocèse de Metz, Ordre de S. Benoît, vacante par le décès de M. Chazot, en faveur de M. Henry Xavier de Belfunce de Castelmoron, Evêque de Marseille.

L'Evêché de Lescar, vacant par le décès de M. de la Cassaigne, en faveur de l'Abbé de Chalons, Prêtre, Grand Vicaire de Sens.

L'Abbaye de la Grenetiere, Ordre de S. Benoît, Diocèse de Luçon, vacante par le décès de M. de la Fayette, en faveur de M. Jean du Doucet, Evêque de Belley.

L'Abbaye de Beauport, Ordre de Premontré, Diocèse de S. Brieux, vacante par la démission de M. l'Abbé de Roye, nommé à l'Archevêché de Bourges, en faveur de M. Louis François de Montclus, Evêque de S. Brieux.

L'Abbaye de Livry, Ordre de S. Benoît, Diocèse de Paris, vacante par le décès de M. Sanguin de Livry, Clerc tonsuré du Diocèse de Paris, pour M. Marie Louis Sanguin de Livry, Clerc tonsuré du Diocèse de Paris.

L'Abbaye de N. D. Dalon, Ordre de Citeaux, Diocèse de Limoges, vacante par le décès de M. de la Fayette, en faveur de M. de Vigneau, Prêtre, Grand-Vicaire de Chalon-sur-Marne.

L'Abbaye de Vallemont, Ordre de S. Benoît, Diocèse de Rouen, vacante par le décès de M. de la Fayette, en faveur de M. de Tencé, Prêtre, Aumonier de Sa Majesté

L'Abbaye de S. Romain de Blay, Ordre de
1. vol. S.

J U I N. 1729. 1253

S. Augustin, Diocèse de Bordeaux, vacante par la démission de M. l'Abbé de Roye, nommé à l'Archevêché de Bourges, en faveur de M. le Blond, Secrétaire de M. le Cardinal de Polignac.

L'Abbaye de Boisgrosland, Ordre de Cîteaux, Diocèse de Luçon, vacante par le décès de M. Boutard, en faveur de M. de la Basse, Prêtre, Grand-Vicaire de Rennes.

L'Abbaye de N. D. de Senangue, Ordre de Cîteaux, Diocèse de Cavaillon, vacante par la démission de M. de Bethune d'Orval, en faveur de M. de Pils de Roquefort, Clerc tonsuré du Diocèse d....

L'Abbaye de N. D. de Sezanne, Ordre de S. Benoît, Diocèse de Troyes, vacante par le décès de Madame de Pouffé, en faveur de Madame d'Etampes, Abbessé du Reconfort.

L'Abbaye de Fontgouffier, Ordre de S. Augustin, Diocèse de Sarlat, vacante par le décès de Madame de Vertron, en faveur de Madame Gabriele Elizabeth de Beaupoil, de Peudry, Religieuse du même Ordre.

L'Abbaye de Fontenay, Ordre de Cîteaux, Diocèse d'Autun, vacante par le décès de M. Sanguin de Livry, en faveur de M. de Moncley, Evêque d'Autun.

L'Abbaye de la Trinité de Caën, Diocèse de Bayeux, vacante par le décès de Mad. de Tessé, en faveur de Mad. Marié-Anne de Scaglia de Verruë, Abbessé de sainte Claire de Vienne.

Le Roi a aussi nommé l'Evêque de la Rochelle à l'Archevêché d'Aix.

MANDEMENT de M. l'Evêque & Comte de Châlons, pour ordonner des Prières pour le repos de l'ame de S. A. R. le Duc de Lorraine, dans les Paroisses des Etats de ce Prince, qui sont du Diocèse de Châlons, donné au mois d'Avril 1729.

NICOLAS DE SAULX TAVANES, par la permission Divine, Evêque, Comte de Châlons, Pair de France, Premier Aumônier de la Reine.

La mort qui égale les Souverains & les Peuples, & ne fait de tous qu'une même cendre, (selon l'expression de l'Ecriture) vient de vous enlever, Mes très-chers Freres, l'auguste Prince qui vous gouvernoit avec tant de sagesse; Dieu l'a ravi à l'iniquité du siècle, dans le milieu de ses jours, & l'a enseveli dans la poussière, avec les Puissances de la terre.

Qu'une perte si terrible & si peu prévue, vous humilie sous la main de Dieu, qui en frappant des Têtes si respectables en fait un sujet d'instruction pour le reste des hommes.

Rentrez donc en vous-même, & reconnoissez la vanité des choses d'ici-bas; nous allons sans cesse au tombeau, ainsi que des eaux qui se perdent sans retour; toutes les conditions humaines sont assujetties à cette nécessité fatale; mais en même-temps que le corps périssable retombe dans le néant dont il est sorti, la Foi nous apprend que ce qui porte en nous le caractère de la Divinité, y est rappelé comme à son principe, & que ceux qui ont bien vécu ne quittent cette vie passagere, que pour s'unir à jamais à celui qui a fait le temps & l'éternité.

Ce sont, Mes très-chers Freres, les motifs de confiance & de consolation que vous ont laissez la piété, la bonté, la justice & tant d'autres ver-

La vol.

tus

rus qui ont animé toutes les actions du Souverain que vous regrettez : Que votre Religion fasse à Dieu le Sacrifice de votre douleur & de vos larmes , en lui offrant des cœurs soumis à ses volontez toujours adorables. Priez le Roi des Rois , celui qui fait tomber toutes les Couronnes aux pieds de son Trône , d'assurer dans le sein de sa gloire la Couronne de l'immortalité , au Prince qu'il vient de dépouiller d'une gloire fragile & peu durable. A CES CAUSES , &c.

POMPE FUNEBRE faite dans l'Eglise des Chanoines Reguliers de S. Antoine de la Ville de Ponta-Mousson pour S. A. R. Leopold Duc de Lorraine & de Bar , le 21. Mai 1726.

LEs Chanoines Reguliers de l'Ordre de S. Antoine de Ponta-Mousson se sont toujours distingués dans toutes les occasions où il s'est agi de donner des marques de leur zele & de leur reconnoissance pour les Princes de la Maison de Lorraine.

Ils firent dans le tems des Services magnifiques pour les Princes François & Clement de Lorraine , & aujourd'hui justement penetrés de la perte qu'ils ont faite en la personne du Duc Leopold qui leur avoit donné plusieurs fois des marques de sa protection , ils n'ont épargné ni soins ni dépenses pour célébrer ses obseques.

Sur le Portail de l'Eglise tout rendu de noir étoit un grand Ecusson des Armoiries

L. val.

de

posé de trois Corps d'Architecture de différents ordres : le premier étoit placé sur 3. estrades ou gradins garnis de girandoles ; il representoit un tombeau soutenu de huit colonnes avec leurs chapiteaux , & étoit accompagné des quatre Vertus principales qui avoient caractérisé le Prince ; sçavoir , la Justice , la Prudence , la Charité & la Religion.

Le second Corps étoit accompagné de Pilastres avec leurs Frises , &c. & sur les quatre faces on lisoit des Inscriptions.

Le troisième Corps qui supportoit le tombeau étoit entouré d'une balustrade avec des ornemens , à chaque angle étoient des globes sur lesquels on avoit mis plusieurs flambeaux. Cet Ordre étoit orné de plusieurs Pilastres à l'antique , & entre chaque Pilastres l'on avoit fait peindre des Devises.

Quatre Piramides s'élevoient jusqu'à la hauteur de 22. pieds aux deux côtés du Catafalque , & étoient terminés par des Croix de Lorraine.

Au-dessus du Catafalque étoit élevé un Dais magnifique orné de riches pentes & de quatre grands rideaux de gaze blanche qui formoient des festons. &c.

Le tout étoit terminé par un Squelette posé sur une balustrade que l'on avoit pratiquée au haut du Dais , & qui s'élevoit jusqu'à la voute de l'Eglise. Les

1268 MERCURE DE FRANCE.

Les Vigiles & la Messe furent chantées par les Musiciens de la Cathedrale de Mets, & l'Oraison Funebre prononcée par le R. P. Meney, Chanoine Regulier de S. Antoine. Elle a merité l'applaudissement de toute l'assemblée qui étoit illustre & nombreuse. Voici les Emblèmes & les Devises qui ont été employées pour la décoration de l'Eglise.

Une Aigle qui prend son vol vers les Cieux. Cœlos virtute perivit. 2. *Un jet d'eau qui s'élève fort haut.* Origine ab alta. 3. *La Plante de Reglisse dont la racine est douce* Dulce, heu? nostrum terra regit. 4. *Une Aigle accompagné de deux Aiglons; par allusion aux Armes de Lorraine, au Duc decédé, & aux deux Princes vivans.* Olim nuncque simillima Proles. 5. *Une Rose fanée dont on voit des feuilles par terre.* Deliciæ nimium breves. 6. *Une Croix de Lorraine.* A virtute propago. 7. *Une Colonne renversée.* Post casum non minor. 8. *Une Couronne radiale ornée d'étoiles, posée sur un tombeau sur lequel est peint l'Ecu de Lorraine,* Magnus honos sequitur. 9. *Une Croix de Jerusalem.* Avitæ pietatis amans. 10. *Un Olivier auquel pend un Ecu de Lorraine,* Cives pacis amore beavit. 11. *Une Cassolette fumante d'encens posée sur un Autel.* Spiritus in Cœlis, odor in terris. 12. *Une Fusée volante qui se termine*
1. vol.

J U I N. 1729. 1259

en étoiles. Luxit, & ex oculis evanuit. 13.

Une Couronne Ducale dans une couronne d'Olivier, Paxque novum decus addidit.

14. Un Chêne fort élevé. Sublimi ferit sidera vertice. 15. Un flambeau éteint.

Magna luce micavit. 16. La Trompette de la Renommée avec une banderolle où est

peint l'Ecusson de Lorraine, Fama superstes erit. 17. Une tige de Lis attachée à un

rameau sec, sur lequel est posée une tourterelle auprès de laquelle est le mâle mort. Amis-

sum vitæ queritur Socium. 18. Le pur Amour représenté avec des aîles seulement,

sans carquois ; il tient une main sur ses yeux pour marquer sa douleur, & de l'autre

il tient deux moitiés de lacs d'amour rompus. A ses pieds sont deux cœurs séparés par un arc brisé. Dulces disjunctos suspirat amores.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

MORTS, NAISSANCES

& Mariages.

Louis de la Fayette, Abbé Commandataire des Abbayes de Valmond, de la Grenetiere & de Dalon, Prieur de Goudet, mourut le 2. May, âgé de 71. ans.

M. Jean-René de la Tour, Comte de Montauban, Brigadier des Armées du Roi, Inspecteur General de la Cavalerie

1. vol.

&c

1260 MERCURE DE FRANCE.

& des Dragons de France, mourut le 14. May, âgé de 57. ans.

Etienne Thouret de Mahury, ancien Capitaine d'une Compagnie Franche de Marine, Enseigne de Vaisseau du Roi & Chevalier de l'Ordre de S. Louis, mourut le 24. May, âgé de 64. ans.

D. Elisabeth - Marguerite Durand de Villagagnon, veuve de François le Blanc, Marquis du Roulet, mourut le 29. du même mois, âgée de 43. ans.

Jean Crozat, Prêtre. Abbé de Genlis, Maître des Requêtes Honoraire, mourut le 9. Juin, âgé de 72. ans.

D. Catherine-Agnès de Lévy, épouse de Louis Fouquet, Marquis de Belle-Isle, mourut le 12. Juin, âgée de 69. ans.

M. Louis-Philippe Donneau de Vizé, Evêque d'Ephèse, Suffragant & Vicaire-General de l'Evêché de Strasbourg, mourut le 21. Juin, âgé de 63. ans.

Il est bon à l'occasion de la mort de ce Prélat, de remarquer ici une méprise considérable, faite sur son sujet dans un livret intitulé: NOUVEAU CATALOGUE *Alphabetique des Archevêques, Evêques, Abbez & Prieurs, &c.* vol. in 8. à Paris chez Dhoury, 1728. M. de Vizé y est qualifié *Evêque de Sez*, page 103. & par une erreur encore plus bizarre, il est nommé Evêque de Fez dans les Nouvelles Publiques. Outre le titre
1. vol. d'E-

Evêque d'Ephese, & de Suffragant de Strasbourg, &c. il étoit Abbé de Lesterp, Diocèse de Limoge, & Prieur de Lieru, Diocèse d'Evreux. Il étoit frere de feu M. de Vizé, Aueur du Mercure Galant, & de M. de Vizé, Capitaine au Régiment des Gardes Françoises.

D. Louise - Antoinette - Gabrielle Desgentils du Bessey, épouse d'Henri-Joseph, Comte de Vassé, Marquis d'Equilly, Mestre de Camp de Cavalerie, accoucha le 21. Avril d'un fils, qui fut tenu sur les Fonts par deux Pauvres, & nommé Louis-Joseph.

D. Anne-Charlotte de Crussol, épouse d'Armand-Louis du Plessis, de Richelieu, Comte d'Agenois, accoucha le 1. May d'un fils qui fut nommé Armand-Louis-Gilles, par S. A. S. Louis-François de Bourbon, Prince de Conti, Prince du Sang, Prince d'Orange, Duc de Mercœur, Gouverneur & Lieutenant General pour le Roi du haut & bas Poitou, & par D. Gillette de Montmorency-Luxembourg, épouse de Louis d'Antin, Duc d'Epernon, &c.

D. Marie-Marthe-Françoise de Bonneval, épouse de Louis de Talaru, Marquis de Chamatel, Brigadier des Armées du Roi, Gouverneur des Ville & Château de Salsbourg, & Phalsbourg, accoucha

1162 MERCURE DE FRANCE.

accoucha le 8. d'un fils, qui fut nommé Louis-François, par Louis Abraham de Harcourt, Marquis de Beuvron, Abbé de Signy, & par D. Marie-Anne-Claude Brulard de Genlis, veuve de Henry Duc de Harcourt, Pair & Maréchal de France, &c.

Le 12. May, furent suppléées les cérémonies du Baptême à Anne Maurice, fille de M. Charles François de Montmorency-Luxembourg, Duc de Luxembourg, de Montmorency, & de Piney, Pair & Premier Baron Chrétien de France, Gouverneur & Lieutenant General pour le Roi en la Province de Normandie; & de Dame Marie-Sophie Colbert de Seignelay. Elle eut pour Parain M. Anne de Montmorency-Luxembourg, Comte de Montmorency, Mestre de Camp d'un Régiment de son nom; & pour Maraine, Dame Marie-Louise-Maurice de Furstenberg, veuve de M. Jean-Baptiste Colbert, Chevalier, Marquis de Seignelay, Brigadier des Armées du Roi, Colonel du Regiment de Champagne, & Maître de la Garderobe de S. M.

Dame N. Cahouet de Beauvais, épouse de M. Germain-Louis Chauvelin, Chevalier, Garde des Sceaux de France, Ministre & Secrétaire d'Etat, Président à Mortier du Parlement, accoucha le 23.

I. vol.

May

May d'un fils, qui fut tenu sur les Fonts, & nommé Anne-Germain par Anne-Clau-
de de Thyard, Marquis de Bissy, & Ma-
réchal des Camps & Armées du Roy, Gou-
verneur des Villes & Château d'Ossone,
& par Dame Marie Cahouet de Beauvais,
Epouse de François Comte de Chabanes,
Capitaine aux Gardes Françaises.

D. de Castras de la Riviere, Epouse de
Michel-Jean-Baptiste Charron, Marquis
de Menard, Brigadier des Armées du Roi,
Gouverneur du Château Royal, & Capi-
taine des Chasses de Comté de Blois, ac-
coucha le 3. Juin d'un fils, qui fut nommé
Marie-Jean-Baptiste-Pierre par Pierre de
Castras, Comte de la Riviere, Mestre de
Camp d'Infanterie, Brigadier des Armées
du Roi & par D. Marie-Thérèse Charron
de Menard de Neuville.

Dame Françoisse-Anne-Agathe-Margue-
rite de la Riviere, Epouse d'Etienne de
Rivié, Chevalier Seigneur de Liancour,
Bayancour, &c. Conseiller du Roi en ses
Conseils, Grand-Maitre des Eaux & Fo-
rêts de France au Département de l'Isle de
France, Soissonnois, &c. accoucha le
premier Juin d'un fils, qui fut tenu sur
les Fonts, & nommé Charles-Jean-Mag-
deleine, par M. Charles-Yves Thibault,
Chevalier, Comte de la Riviere, de Mur,
& de Planc, Marquis de Wartigny, Mestre

de Camp de Cavalerie, premier Enseigne de la seconde Compagnie des Mousquetaires du Roi, Gouverneur pour S. M. des Pays, Ville & Evêché de S. Brieux, Tour de Cesson en Bretagne, & par Dame Marguerite Catherine-Magdelaine de Voyer d'Argenson, Epouse de M. Thomas le Gendre Collande, Maréchal des Camps & Armées du Roi, Commandeur de l'Ordre Militaire de S. Louis.

Jean-Sebastien de Querhoën, de Quergournadech, Marquis de Coëtanfao, Sire & Comte de Penhoët, Brigadier des Armées du Roi, Gouverneur de la Ville, Château de Morlaix, &c. fils de feu Sebastien, Chef du nom & armes de Querhoën, de Guergournadech, Marquis de Coëtanfao, & de feuë Dame Marie Renée de Kergoet, épousa le 2. May D^{lle} Innocente Catherine du Rougé, du Pleffis-Belliere, fille de feu M. Jean-Gille de Rougé, Chevalier, Marquis du Pleffis Belliere, du Fay, &c. Colonel du Régiment d'Angoumois, & de Dame Florimonde Renée de Lantivry, du Cosero.

Etienne Dagonneau, Conseiller au Parlement de Bourgogne, fils d'Etienne Dagonneau, Seigneur de Marcilly, Tersé & Pomey, Conseiller Honoraire au même Parlement, épousa le 10. D^{lle} Alexis de Salins, fille d'Hugues de Salins, Ecuyer,

Conseiller, Secrétaire du Roi, Maison, &
Couronne de France & de ses Finances,
Honoraire, & de Dame Marie-Catherine
Prevôt.

*Le second volume de ce mois est actuellement
sous la presse, & paroîtra incessamment.*

T A B L E.

P ieces fugitives. L'Emploi du Temps <i>Ode</i>	1053
Lettre écrite au Pere de Montfaucon sur un Monument &c.	1059
Reflexions en vers sur le Génie Poétique.	1071
Remarques sur la vie du B. Barthelemi de Bra- gance. &c.	1075
Elegie.	1095
Eclaircissement sur une Loi des <i>Depouilles Opi- mes</i> , & sur le culte qu'on a rendu aux <i>Phalles</i> &c.	1102
Le Triomphe du Parnasse, Concert &c.	1108
Observations sur deux Antiquités &c.	1112
Antiochus, <i>Poëme Heroïque</i> ,	1118
Examen de quelques Manuscrits sur sainte Marie Magdeleine &c.	1123
L'Hymen de l'Amour & de Psiché,	1139
Réponse sur la transmutation des métaux &c.	1146
Replique sur <i>Idem</i> & sur le Mercure des Phi- losophes,	1146
Logogriphe & Enigmes &c.	1152
Nouvelles Littéraires &c. Elemens de l'His- toire &c.	1156
Les Sciences dévoilées.	1160
Traité de l'Univers materiel &c.	1163
Themistocle, Tragedie, <i>Extrait</i> ,	1166
Memoire pour servir à l'Histoire des Hommes Illustres, &c.	1180
Bibliothèque Italique, &c.	1182

Recueil des Historiens de l'Italie &c. Des Loix des Lombards , &c.	1190
Là Métalloteque , &c.	1194
Réponse de L P.M. de Bethune , Duc de Sully, au Memoire de A. de Bethune d'Orval,	1198
Nouveau Systême de Grammaire ,	1201
Extrait des deux Mémoires lûs à l'Académie Royale des Sciences ,	1202
Air notté & Couplets ,	1208
Spectacles ,	1211
L'Impertinent malgré lui, Comedie, <i>Extr.</i>	1212
Le sieur Bagnere , nouveau Comedien Tou- loufain ,	1218
Le Mari joüeur & la Femme Bigotte, &c.	1223
Nouvelle du Tems , d'Afrique , de Pologne , Dannemark , d'Allemagne ,	1230
D'Espagne , Courses & Combats des Cannes , & Translation du Corps de S. Ferdinand,	1235
D'Italie & d'Angleterre ,	1240
Morts , Naissance & Mariages des Pays Etran- gers ,	1242
France, nouvelles de la Cour, de Paris, &c.	1245
Benefices donnez ,	1252
Pompe Funebre du Duc de Lorraine ,	1255
Mandement de l'Evêque de Châlons ,	1254
Morts , Naissances & Mariages ,	1259

Errata du Mercure de May.

PAge 855. au 4^e Vers , ont , lisez on.
D. 106. l. 17. leur. l. sa.

à remarquer dans ce Livre.

PAge 1055. ligne 5. le , lisez la.
P. 1080. l. 16 il , l. Spond.
P. 1166. l. 21. Lettre est , l. Lettre quest.
P. 1222. l. 3. du bas , en , l. on.
P. 1235. l. 4. du bas , sept , l. ses.
P. 1241 l. 21. represente , l. présenté.
L'Air noté doit regarder la page

1208

MERCURE

DE FRANCE,
DÉDIÉE AU ROT.

JUIN. 1729.

SECOND VOLUME.



A PARIS,

GUILLAUME CAVELIER, m^{re}

S. Jacques, au Lys d'Or.

Chez LA VEUVE PISSOT, Quay de Conty,
à la descente du Pont Neuf, au coin
de la rue de Nevers, à la Croix d'Or.

JEAN DE NULLY, au Palais,
à l'Ecu de France & à la Palme.

M. DCC. XXIX.

Avec Approbation & Privilege du Roy.



A V I S.

L'ADRESSE generale pour toutes choses est à M. MOREAU, *Commis au Mercure, vis-à-vis la Comedie Françoise, à Paris.* Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachez aux Libraires qui vendent le *Mercure à Paris*, peuvent se servir de sette voye pour les faire tenir.

On prie très - instamment, quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est toujours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui les envoient, celui, non-seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers, ou les particuliers qui souhaiteront avoir le *Mercure de France* de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à donner leurs adresses à M. Moreau, qui aura soin de faire leurs paquets sans perte de temps, & de les faire porter sur l'heure à la Poste, ou aux Messageries qu'on lui indiquera.

P R I X X X X . S O L S .



MERCURE
DE FRANCE,
DÉDIÉ AU ROT.
J U I N. 1729.



PIECES FUGITIVES,
en Vers & en Prose.

DESCENTE D'ORPHEE
aux Enfers,
ET DELIVRANCE D'EURIDICE;
O D E.

*Presentée pour le Prix du Palinode
de Caën, 1728.*



Silence : le Chantre de Thrace ;
Paroît sur le sacré Vallon :
Préparez, Juges du Parnasse.

Des Lauriers au Fils d'Apollon.

2. vol.

A ij Dien

1264 MERCURE DE FRANCE.

Dieu des Vers, descends, & m'inspire ;
 Prête-moi la sçavante Lire ,
 Dont tu lui confias les sons ;
 De tes feux ma Muse échauffée ,
 Va chanter la gloire d'Orphée ,
 Et celle de tes Nourissons.



Où suis-je ? en quel Pays barbare ,
 Me vois-je soudain transporté ?
 Ici, s'offre à mes yeux (a) l'Ismare ,
 Plus loin , (b) une riche Cité.
 Parmi ces riantes contrées ,
 Au séjour des Dieux consacrées ;
 Quel est ce Héros que je vois ?
 D'où part cette douce harmonie ?
 Aprochons : c'est lui qui marie ,
 Son Luth aux charmes de sa voix.



Des Oiseaux la troupe attentive ;
 Applaudit à son chant flatteur :
 Philomele triste & plaintive ,
 En lui reconnoît son vainqueur.
 Les Sylvains du fond des Bocages ,
 Les Nymphes des Monts , des Rivages ,

(a) *Montagne de Thrace.*

(b) *Biston.*

2. vol.

Partent

Partent pour l'entendre chanter.
 Dieux, par quels charmes invisibles,
 Ces Arbres, ces Rochers sensibles,
 S'approchent-ils pour l'écouter !



Avançons : un plus beau Spectacle,
 Attend sur ces bords fortunez. (a)
 Quel nouveau genre de Miracle,
 Frappe mes regards étonnez ?
 L'Onde émue arrêtant sa course,
 Tantôt remontant vers sa source,
 Poursuit le Chantre harmonieux.
 Que vois-je ! ... il se trouble, il soupire :
 Ses mains succombent sous sa Lire :
 Des larmes coulent de ses yeux.



Une atteinte, hélas ! trop cruelle,
 D'Euridice a glacé le corps !
 En vain il gémit, il l'appelle ;
 Elle a passé les sombres bords.

Amour, quand l'esprit le plus sage,
 Se livre à ton dur esclavage.
 A quoi ne le portes-tu pas ?
 Orphée appuyé de sa Lire,
 Part, descend vers le noir Empire,
 Cherche Euridice, ou le trépas.

(a) *Le Fleuve Oëagre*
 2. Vol.

A iiij II

1266 MERCURE DE FRANCE.

Il touche la Rive fatale ,
Séjour des Ombres fréquenté.
Le Nocher de l'Onde infernale ,
Par un chant si tendre est flatté.
Il vient . . . sur les flots qu'il entame ,
Il traîne lentement la rame ,
Pour prolonger ses doux plaisirs.
L'Amant vers les Enfers s'avance ;
La triple gueule fait silence ;
Il entre au gré de ses desirs.



La nuit de ses aîles affreuses ,
Couvre ce lugubre manoir ,
D'où partent cent voix douloureuses ,
Cent cris mêlez de desespoir.
Quel Monstre (a) du fond de ce goufre ,
Vomissant les feux & le soufre ,
Porte dans mes sens la terreur ?
Des noirs cachots la porte s'ouvre ;
Que de supplices je découvre ,
A travers la flamme & l'horreur !



Il chante : aussi-tôt l'allegresse ,
Se répand dans ces tristes lieux ;
Le tourment des coupables cesse ,
Tantale, Ixion , sont heureux.
Les Couleuvres & les Furies ,

(a) *La Chimere*,

2. vol.

Par

Par un si doux charme attendries,
 S'apaisent, calment leurs transports.
 Pluton lui-même sur son Trône,
 S'adoucit, se leve, s'étonne,
 Touché de ces divins accords.



Je viens, dit le Chantre au Monarque,
 Non, pour usurper tes Etats,
 Je viens me plaindre de la Parque.
 Et du plus noir des attentats.
 Rens-moi le bonheur de ma vie;
 Euridice me fut ravie
 Au milieu de ses plus beaux ans.
 Ciel! que ne peut pas l'éloquence?
 Il l'obtient.... digne récompense,
 De son amour & de ses chants!

ALLUSION.

Loin d'ici, Fable, erreur, Chimere;
 Faites place à la vérité:
 Ce Chantre que l'Enfer révère,
 C'est la suprême Majesté.
 Le charme puissant de sa grace,
 Des Démon's fait tomber l'audace,
 Captive ces esprits pervers;
 Et plus heureuse qu'Euridice,
 M A R I E échappe à leur malice,
 Sans avoir gémi dans leurs fers.

HEURTAULD.

2. vol.

A iiiij SUITE



*S U I T E de l'Examen de quelques
Manuscrits sur sainte Marie Magde-
lene, &c. Par M. L. B. C. D.*

QUant au quatrième ouvrage du Recueil dont je fais ici la Critique, il a été mis à la suite du précédent par quelques copistes du XII^e siècle, comme s'il étoit parti de la même plume ; mais avec un peu d'attention, on reconnoît qu'il est d'un Auteur qui avoit de l'érudition pour son siècle, & d'un Moine de Vezelay bien mieux instruit que l'Historien de la Translation ou Reception. Je le croirois d'Hugues le Poitevin, Moine de ce lieu, duquel on a déjà une Compilation curieuse sur l'Abbaye de Vezelay au III. Tome du Spicilege. Il s'est fait au moins deux sortes de copies de cet ouvrage. Celle de nôtre Eglise Cathedrale qui fut écrite à la fin du XII. siècle, sous les yeux du Lecteur Robert Abolanz, depuis Religieux Prémontré, rapporte un fait qui a dû précéder l'an 1062. L'Ecrivain du fait étant par conséquent postérieur, & ne se disant point contemporain, peut être placé assez convenablement au XII. siècle. Il nous apprend que Geoffroy

2. val.

Abbé

Abbé de Vezelay, voyant les Reliques de la sainte Patrone de son Monastere, dans un tombeau très-simple, & dans un sombre crypte, voulut les tirer de là pour les enfermer plus magnifiquement & les placer dans un lieu plus éclairé. Cet Abbé n'en put venir à bout; un nuage soudain l'environna, & l'obligea d'abandonner son entreprise. Il faut remarquer qu'il siegea depuis l'an 1037. jusqu'à l'an 1062. L'autre copie du livre des Miracles de sainte Marie de Vezelay m'a paru plus ancienne de quelques années, c'est un reste du débris de la Librairie de l'Abbaye de Regny au Diocèse d'Auxerre, qui n'est éloignée de Vezelay que de quatre à cinq lieues. Cet exemplaire rapporte à peu près les mêmes miracles que le Legendaire qui a servi autrefois à la Cathedrale d'Auxerre. Celui de l'Abbé Geoffroy n'y est pas; mais l'Ecrivain s'y étend sur des faits qui le regardent personnellement, & desquels Monsieur de Launoy auroit bien fait son profit, s'il en avoit été informé. *Sed & illud interea, dit-il, memorandum existimamus, quod de multis contigit fieri. Nam cunctatur à plerisque qualiter fieri potuit, ut corpus beate Marie Magdalene ejus exortus in Judæâ fuit, de tam longinquâ regione ad Galliarum partes delatum sit. Sed paucis hîc respondendum, quia*

1270 MERCURE DE FRANCE.

omnia possibilia sunt apud Dominum, & quacunque voluit fecit. Non enim est difficile illi quidquid agere placuerit pro salute hominum. Hoc etiam evidenter asserendum, quod plerisque ex hoc dubitantibus seu contradicentibus ultionis vindicta non defuit, quique post modum illuc accedentes confessi sunt de incredulitate & per intercessionem ejusdem Christi famula salutem meruerunt.

Les Continuateurs de Bollandus ou n'ont point eu de pareils manuscrits, ou n'ont pas jugé à propos de s'en servir. Cependant celui dont je viens de rapporter les paroles n'est pas de petite importance. On en doit trouver en France plusieurs qui y sont conformes. Il n'est pas indifférent de faire remarquer que du temps de cet Ecrivain qui est au plutard le XII. siecle, on demandoit communément comment il avoit pu se faire qu'un Corps Saint eut été apporté de la Judée à Vezelay vû la distance des lieux. Cette question suppose certainement qu'on ne songeoit nullement à débiter que ce Corps fut venu de la Provence ; mais qu'on assuroit hardiment qu'il avoit été apporté de la Terre-sainte. Ce qui s'accorde à merveille avec ce qu'a dit Baudry de Noyon dans sa Chronique de Cambray écrite un peu auparavant. Mais ce qu'ajoute l'Anonyme de Vezelay n'est pas moins digne de remar-

2. vol.

que.

que. Il certifie qu'aucune Eglise de son temps ne prétendoit avoir le Corps de cette sainte Femme, que l'Abbaye de Vezelay. *Illud etiam certissimè pernotandum quod nusquam ab aliquo, ut de plerisque solet, præter Viceliacum, dicatur Corpus ejusdem habere.* L'Historien n'ignoroit pas que souvent plusieurs Eglises se disputent l'une à l'autre la possession du Corps d'un Saint, *de plerisque solet* : Il n'en étoit pas de même de nôtre Sainte. Personne n'en réclamoit le Corps. Vezelay étoit tranquille dans sa possession. C'est une marque évidente que les Provençaux ne disoient mot alors ; ou que s'ils parloient, cela se faisoit sans éclat, puisque le bruit ne s'en étoit pas répandu jusqu'à Vezelay.

Je ne dissimulerai point que ce dernier Auteur appelle cette Sainte du nom de Marie Magdelene comme les précédens. C'étoit une erreur de nom, qui ne rendoit point nulle la Translation du Corps d'une sainte Femme de l'Evangile depuis la Judée jusqu'à Vezelay. On étoit encore alors dans ces siècles où les premières Traditions des anciens Peres de l'Eglise sur la distinction des saintes Femmes restoient muettes dans leurs écrits, sans qu'aucun prit la peine de les faire remarquer. On est aujourd'hui dans un siècle bien différent. L'on remarque que les plus

anciennes Traditions , même des François , étoient que sainte Marie Magdelene étoit morte à Ephese , qu'elle étoit distinguée de la sœur de S. Lazare & de sainte Marthe ; on a des preuves qui emportent le consentement de tous ceux qui ont la liberté d'examiner sans prévention les témoignages des siècles passez. Il résulte de là que les prétentions des Provençaux seroient faciles à concilier avec la Tradition de la Bourgogne : Les uns pouvant avoir eu le Corps d'une Sainte , & les autres , celui d'une autre ; pourvû cependant que les Provençaux n'assurent pas que si le Corps de sainte Marie Magdelene est chez eux , c'est parce qu'elle y est venue prêcher la foy , & qu'elle y est morte. On risque bien moins d'aller contre la verité en trouvant le moyen de faire venir d'Ephese en Provence les Reliques de sainte Marie Magdelene que quelque François y auroit apportées du temps des Croisades, de même que S. Badillon avoit apporté de Judée à Vezelay vers l'an 900. le Corps de sainte Marie de Bethanie sœur de Lazare.

Un autre expedient pour leur accorder le fond de ce qu'ils demandent , sans en garantir les circonstances controuvées , seroit de dire que comme la Femme Pêcheresse de l'Evangile est encore une Femme différente de sainte Marie Magdeleine

& de sainte Marie de Bethanie ; cette femme a pu absolument venir jusques dans la Provence , y faire penitence , & y mourir : mais je n'ose trop appuyer sur cette derniere voye de conciliation pour des raisons que j'espere vous rapporter dans une autre Lettre. L'opinion où l'on étoit à Vezelay dans tous les siècles passez , que le Corps apporté de Jerusalem par S. Badilon étoit celui de sainte Marie , surnommée Magdeleine , ne peut nuire en rien aux prétentions des Provençaux. J'ai déjà dit que c'étoit une erreur de nom & de fait ; il étoit si facile de se tromper en ce point dans des siècles où les ouvrages des anciens Peres de l'Eglise étoient rares & peu lus , qu'il étoit assez commun de voir de semblables méprises occasionnées par la ressemblance des noms. Je ne sçai d'où peut venir le raisonnement que Hugues le Poitevin, Moine de Vezelay , fait faire vers l'an 1120. au Legat du Pape Calixte II. appelé Conon. Dans la plainte que ce Legat porte des vexations faites à Vezelay par les gens du Comte de Nevers , on voit qu'il suppose comme une chose constante , que les Corps de S. Lazare & de sainte Marthe sa sœur sont conservez dans l'Abbaye du lieu avec ceux d'un S. Andeol & d'un S. Pontien Martyrs : *Clientela Comitum Nivernensis por-*

1274 MERCURE DE FRANCE.

*tas Viceliaci Castri fregit & dirupit, San-
ctorum Lazari & Martha sororis ejus &
Sanctorum Andeoli atque Pontiani Mar-
tyrum Corpora jactis lapidibus exor-
naverunt.* Pourquoi ce Legat ne fait-il
aucune mention de sainte Marie Magde-
leine ? Etoit-il informé que son Corps eut
été apporté en Provence ? Et comme on
ne distinguoit point alors sainte Marie de
Bethanie d'avec sainte Marie Magdeleine,
eut-il devoir appeller Marthe la sœur de
Lazare dont on conservoit le Corps à Ve-
zelay ? D'où étoit venu encore à Vezelay
ce Corps de S. Lazare ? Voilà de quoi exer-
cer ceux qui aiment à creuser dans les
choses obscures, & qui peut servir en par-
tie à l'Eglise d'Avallon, voisine de celle
de Vezelay, supposé que dans la plainte
de Conon, il ne s'agisse pas des Images
ou Statues des Saints qui y sont nommez;
plutôt que des ossemens dont leurs Corps
avoit été composé.

Quoiqu'il en soit, l'opinion que le
Corps de sainte Marthe étoit à Vezelay n'a
pas eu de suite. On étoit déjà accoutumé
depuis deux cens ans à croire que c'étoit
celui de sainte Marie Magdeleine, & en a
toujours continué de le croire. L'Eglise
de Vezelay ne porta plus d'autre nom &
elle quitta l'ancien qu'elle avoit eu, &
elle prit celui de sainte Marie Magdeleine

2. vol.

que

que le concours des Fideles au tombeau de la Sainte lui donna ; de même que l'Eglise d'Avallon prit le nom de S. Lazare à la place de celui de Nôtre-Dame. De-là vint pareillement l'étendue du culte singulier de sainte Marie Magdeleine dans toute la France , parce qu'il s'operoit à son tombeau une infinité de miracles. Il faut bien se donner de garde de prendre le change : les Miracles anciens qu'on voit publicz comme faits par l'intercession de sainte Marie Magdeleine , avoient été operez à Vezelay , ou sur des personnes qui avoient porté leurs vœux à Vezelay , & ils n'avoient pas été faits ailleurs. C'est une chose constante par les manuscrits du XII. siecle. Les Compilateurs qui vinrent dans le siecle suivant firent des recueils de ces miracles ; & comme ils vouloient abreger , ils cessèrent d'y nommer l'Abbaye de Vezelay , & cela dans le même temps que d'autres prétendirent être possesseurs des Reliques de la même Sainte. C'est ce qui a pu tromper quelques personnes qui n'y ont pas regardé de si près que moi. Mais les premiers & les plus autentiques Miracles operez en France par un effet de l'invocation de sainte Magdeleine , sont ceux qui se sont faits à Vezelay. Il faut soigneusement les distinguer de ceux qui ont pu être faits en

2. vol. Provence

1276 MERCURE DE FRANCE.

Provence depuis la fin du XIII. siècle ; & il ne faut pas ôter le mérite d'un lieu pour le donner à un autre contre la vérité de l'Histoire.

Il est vrai, comme je l'ai déjà dit, qu'on étoit dans l'erreur à Vezelay, en ajoutant le mot de Magdeleine à celui de Marie, & en faisant le 22. Juillet la fête de la Sainte dont on possédoit le Corps. Le surnom de Magdeleine qu'on lui donnoit dans les prières qu'on lui adressoit, étoit de trop ; mais ce n'étoit pas une faute qui put empêcher qu'on ne fut exaucé. Aussi s'opéra-t'il en ce lieu des Miracles très-éclatans. Vincent de Beauvais qui écrivoit vers l'an 1240. en rapporte cinq ou six, qui tous sont arrivez à Vezelay, ou en conséquence du concours qui se faisoit en ce Monastere. Il a pu les tirer d'un manuscrit du Prieuré de Merlou, proche Beauvais, dépendant de Vezelay. Jacques de Voragine en rapporte au moins trois de ceux que les manuscrits de Vezelay fournissent ; & ce seroit à tort que les Provençaux les attribueront tous aux Reliques de Provence. On sçait combien grand fut le concours à Vezelay dans l'onzième & douzième siècles. Les Chroniques d'Auxerre & de Vezelay en font mention. Des Gentils-hommes du fond du Royaume s'y rendoient tous les ans au

22. Juillet ou à Pâques, qui étoit le temps environ auquel on celebrait la mémoire de la réception du Corps , c'est ce que le manuscrit de notre Eglise Cathédrale d'Auxerre atteste d'Adelard & de Richard, Chevaliers de Mauzé en Saintonge. Guillaume Gentil-homme Normand ayant été guéri d'un mal qu'il avoit à l'œil , vint offrir à Vezelay un Calice d'Or & d'Argent , selon le rapport de l'Historien , qui assure avoir vu le Gentil-homme même. Le fameux Miracle du péché couché par écrit sur l'Autel , puis trouvé effacé , a aussi été opéré à Vezelay, selon nos manuscrits. Celui d'un Soldat , ou plutôt d'un Chevalier tué , puis ressuscité, est pareillement attribué dans notre manuscrit à la dévotion qu'avoit cet homme de venir chaque année à Vezelay. Il y est même dit que lorsqu'on vint en faire le récit à Vezelay , l'Evêque de Cahors étoit présent dans l'Eglise , & occupé à la Prédication.

Si les Provençaux veulent prendre la peine de démêler dans tous les Compilateurs de Miracles, ceux qui ont été operez en vertu du concours fait en Provence , je suis persuadé qu'ils n'en trouveront pas beaucoup qui soient bien anciens. Celui de la femme enceinte qui manqua à se noyer , regarde une femme qui revenant

1178 MERCURE DE FRANCE:

de Vezelay, passoit la Loire. Le Miracle de l'aveugle guéri à l'approche du Monastere de Vezelay, ne regarde nullement la Provence : *ad prædictum Monasterium*, veut toujours dire Vezelay. Celui du prisonnier à qui S. M. Magdeleine parut ouvrir les portes de sa prison, regarde un homme de Chateaulandon en Gastinois, qui apporta lui-même au tombeau de la Sainte à Vezelay les chaînes brisées. Tous ces Miracles étoient sûrement arrivez avant la fin du XII. siecle, puisqu'ils sont rapportez dans des manuscrits de ce temps là. Or en quel pays parloit-on alors avec grand éclat de la Magdeleine de Provence, de la sainte Baulme ? C'est ce que je prie Messieurs vos Compatriotes de nous indiquer. Peut-être commençoit-on, mais foiblement à en parler chez eux, en attendant la celebre découverte de l'an 1279. sur laquelle j'ai des remarques à vous communiquer une autre fois.

Toujours, Monsieur, tenez pour constant que tous les endroits où le culte de sainte Marie Magdeleine est ancien au dessus de cinq cens ans, il a été formé ou sur celui qu'on lui rendoit à Vezelay, ou bien il est venu directement de l'Orient. Les plus anciennes Eglises que je connoisse sous l'invocation de cette Sainte sont l'Eglise Collegiale de Verdun en Lor-

taïne ; ce fut S. Magdalvée Evêque de Verdun qui la fonda au VIII. siecle, y mettant des Reliques de cette Sainte qu'il avoit apportées d'Ephese où il visita son tombeau, selon que S. Gregoire de Tours dit qu'il y étoit de son tems. Il y avoit aussi à Besançon une Eglise de sainte Marie Magdeleine au moins dès le VIII. siecle ; puisqu'un exemplaire de l'Ordinaire de l'Evêque S. Probade, redigé au XI. siecle, en fait mention. Il y en avoit une à Chateaudun au IX. siecle, une aussi en Angleterre, selon ce qui se lit à la fin du . . . siecle des Actes des saints Benedictins, trois au Diocèse d'Autun, outre Vezelay, dès l'onzième siecle. Il existoit pareillement un Oratoire sous le nom de la même Sainte à Arouaise en Artois, au XI. siecle, selon la vie du venerable Hildemar, l'un des Fondateurs de cette Abbaye. Un Prieuré à Fougeroye, au Diocèse de Poitiers, au commencement du XII. siecle ; à quoi il faut ajouter au moins sept ou huit autres Prieurez dépendans de l'Abbaye de Vezelay, qui sont situees dans differens Diocèses.

Je tire l'existence de ces Eglises d'Auteurs irreprochables, & je ne crois pas qu'aucun Provençal entreprenne de réclamer contre. C'est à vos Compatriotes à nous faire voir à present que cette dévotion signalée envers sainte Marie Magdeleine

2. vol. leine

1280 MERCURE DE FRANCE:

leine est venue de chez eux. Qu'ils en appottent des titres autentiques , ou au moins aussi veritables que ceux qui attestent l'existence de ces differentes Eglises , anterieurement à toutes les fables dont on a imbu la populace de Provence; en ce cas je consentirai à leur accorder la possession d'une Sainte de la suite de J E S U S - C H R I S T , en laissant à l'Abbaye de Vezelay celle du Corps de la sœur de saint Lazare appelée Marie sœur de Marthe, Je suis , &c.

Ce 1. Avril 1728.

XXXXXXXXXX:XXXXXXXXXX:XXXX

BOUTS-RIMEZ REMPLIS.

L Es fotes rimes que	<i>voilà !</i>
Au Diable soit ton	<i>Isabelle !</i>
Ta rime en ça , ta rime en	<i>la !</i>
Corbleu , tu me la bailles	<i>belle,</i>

Mon flacon seroit bu	<i>déjà ;</i>
Voi ce vin , comme il	<i>étincelle ;</i>
Toppe , à Catin qui le ver	<i>sa ,</i>
Peste ! est-ce là jus de	<i>prunelle ?</i>

J'en bois tout autant qu'on m'en •	<i>offre ;</i>
Verse encore un , que je le	<i>coffre :</i>
2. vol	<i>Ah !</i>

Ah ! je n'en puis plus , je suis

plein

Comme un feuillet de la

Pucelle ;

Ce coup m'endormiroit

soudain ;

Sortons ; non , restons ; je

chancelle ;

C O N F E R E N C E

SUR LA MUSIQUE.

DEux Musiciens assez renommez , se rassemblèrent le Dimanche 8. Mai , chez un particulier, dont la fille est habile au Clavecin , pour conférer ensemble sur plusieurs articles d'harmonie , où leurs sentimens sont opposez ; les connoisseurs en cet Art ne seront peut-être pas fâchez de sçavoir ~~ce~~ qui y fut contesté , & comme l'on termina la conference.

L'un , qui avoit amené sept ou huit de ses amis , proposa si l'on pouvoit admettre une Basse fondamentale à tout accord , pour en raisonner avec plus de netteté ; l'autre , qui étoit sans compagnie , avoua qu'elle étoit utile pour expliquer la théorie de cet Art.

Quel est l'Accord naturel ? dit le premier , & pourquoi est-il tel ? c'est celui que nous appellons parfait , répon-

2. vol.

dit

2232 MERCURE DE FRANCE.

dit le second. Il est le plus doux , parce que les vibrations des sons qui le composent , s'unissent le mieux , ayant entre elles les rapports les plus parfaits qu'on puisse trouver. A ce mot de vibration , on exigea qu'il expliquât à fond la nature du son , & quels sont les rapports ou proportions , que toutes les vibrations de l'accord parfait ont entre elles. Il expliqua tout fort nettement , & la compagnie parut très-satisfaite. Le 1^{er} Musicien objecta qu'il y avoit une preuve encore plus forte de l'accord naturel ; c'étoit que tout corps sonore forme toujours la tierce majeure & la quinte du son qui lui est propre. Le 2^e Musicien répondit, que cela arrivoit quelquefois par accident , par exemple , ajouta-t'il , lorsque le corps sonore a été trop forcé , outre la vibration qui lui est propre , il en peut encore former d'autres ; mais si ces vibrations se déterminent plutôt à l'octave , quinte , quarte , ou tierce majeure , ce n'est qu'à cause des proportions qu'elles ont avec leur basse , & entre elles. On chercha à vérifier si le corps sonore faisoit entendre l'accord parfait , mais ce fut vainement. Le 2^e Musicien soutint toujours que le son peut être seul.

Le 1^{er} Musicien demanda au 2^e , ne reconnoissez vous pas que la quarte , lors-

2. vol.

qu'elle

qu'elle est avec quinte & octave, est réellement une onzième, & que la basse fondamentale de cet accord, est la note qui fait la quinte ? & de même, que la neuvième n'est dans la basse fondamentale qu'une septième, la basse actuelle n'étant qu'une note étrangère, ajoutée une tierce plus bas ? non répliqua le second, je reconnois effectivement que la plûpart des dissonances ne sont que des septièmes dans leurs basses fondamentales, mais il y en a deux, qui sont, quarte & neuvième, lesquelles se mettent à la place de tierce & d'octave, par retardement, sur la basse fondamentale, & cela pour diversifier un accord parfait qui seroit trop long, & en même tems pour faire trouver plus agréable une consonance souhaitée, car le retardement la fait souhaiter, & les preuves que j'en apporte sont :

- 1°. Que ces deux intervalles sont obligés de descendre d'un degré qui est leur place naturelle, pendant que les autres parties les attendent.

- 2°. Que cesdites dissonances ne se font qu'au premier tems, où convient l'accord parfait.

- 3°. Que cette quarte par retardement, se fait sur une basse qui est véritablement fondamentale selon vos principes, c'est la dominante, portant septième mineure

1284 MERCURE DE FRANCE:

& quinte pour faire Cadence ; si cette note dure deux tems, on peut sur le premier mettre la quarte par retardement avec quinte & septième mineure, toutes les parties continuent deux tems, & la quarte descend à la tierce majeure, au second tems.

4°. Selon votre supposition, on pourroit toujours mettre la 7^e avec la 9^e, ce qui ne se peut sur la note tonique, lorsqu'on y met la tierce, qui ne se peut obmettre, étant votre basse fondamentale. J'avoue que si vous continuez la quarte, la note tonique sera susceptible de 7^e, mais alors la basse fondamentale sera la dominante, & l'accord sera de septième superflüe. Ce qui est conforme à vos principes.

5°. Ma supposition a beaucoup plus de simplicité que la vôtre.

6°. C'est le propre des accords fondamentaux de pouvoir être renversez, la 4^e simple, & la neuvième simple, ont leurs renversemens, comme le sçavent très-bien pratiquer tous ceux qui travaillent à grand Chœur. Selon vos principes on ne peut pratiquer tous ces renversemens, & vous privez la composition d'une variété qui est très utile pour les grands Chœurs à plusieurs desseins.

Je ne nie pas que les vibrations de la

2. vol.

quarte

quarte contre les vibrations de la quinte , n'ayent entre elles un raport harmonique de septième , de même que la neuvième avec la tierce ; mais la basse fondamentale de ces accords est la basse actuelle , & par conséquent , la basse fondamentale peut avoir , outre l'accord parfait & celui de 7^e , ces deux autres , l'un la neuvième & la quarte , & l'autre quelquefois toutes les deux ensemble , mais toujours par retardement ; & si la basse fondamentale a quelquefois avec 7^e & 9^e la quinte superflüe , cette quinte n'est telle , que par la force du mode , & de la note sensible ; il y a même des cas où l'on doit faire la quinte naturelle.

Quant à l'accord de 7^e superflüe , je reconnois que la basse actuelle est une note supposée , la basse fondamentale étant absolument la dominante , ce qui est conforme à vos principes.

Le 1^{er} Musicien n'accorda rien sur ces preuves , & soutint toujours que la basse fondamentale ne pouvoit avoir que l'accord parfait , ou celui de 7^e , parce que selon l'expérience du corps sonore , la nature fait toujours ses divisions par tierce , ainsi , dit-il , la dissonance ne peut être qu'une septième.

Mais , la conversation ayant déjà trop duré sur ces matieres , le 2^e Musicien s'en

2. vol.

B plaignit

1286 MERCURE DE FRANCE:

plaignit , disant qu'on vouloit éviter les véritables questions pour lesquelles ils s'étoient rassemblez, & parlant au 1^{er}, il dit, depuis plusieurs années vous croyez être seul sçavant dans l'accompagnement du Clavecin : vous dites que ce que tous les autres Maîtres enseignent ne vaut rien , souffrez que je deffende la cause commune , j'entreprends de prouver que notre accompagnement est plus parfait que le votre , parce qu'il a toutes les perfections du votre, sans en avoir les deffauts , dont je vais faire l'énumération.

1^o. Il ne s'accorde pas toujours avec des musiques bien composées.

2^o. Il est presque toujours mêlé de dissonances , & par conséquent dur à l'oreille , ce qui bien souvent est contraire à l'intention de l'Auteur , & à l'expression de la parole ; quelquefois les dissonances n'y sont pas sauvées.

3^o. La même dissonance quelquefois y dure trop long-temps.

4^o. Il autorise deux octaves de suite dans le dessus.

5^o. Les petites mains ne peuvent pas l'exécuter , parce qu'il exige presque toujours quatre touches de quatre doigts consécutifs , sans y admettre le pouce.

6^o. On ne peut éviter de manquer quelquefois en jouant à livre ouvert , parce

2. vol.

que

que tout est fondé sur la connoissance du mode où l'on est , & qu'il n'est pas possible , même aux plus sçavans de le connoître continuellement. La façon ordinaire d'accompagner ayant tout le bon du vôtre , sans en avoir les deffauts , est donc plus parfaite.

Pour prouver sur le champ tous ces faits , le 2^e Musicien écrivit quelques notes , il pria une habile écoliere de sa partie de les accompagner , & y fit remarquer tous les deffauts en question.

Le 1^{er} Musicien déclara que l'embarras de son écoliere venoit de ce que ces notes posées étoient d'une mauvaise composition, quoique tirées des S^{rs} de Lully, Bernier, & Corelly. Le principal deffaut qu'il y trouvoit , consistoit en ce que sur la note tonique du mode mineur , *ré* , l'harmonie , après avoir fait l'accord parfait , changeoit en quarte & fixte mineure , & ensuite retournoit au premier accord , il disoit quarte & fixte sur *ré* , représentant l'accord parfait du *sol* : or c'est entrer , continua-t'il , dans le mode du *sol* par le mouvement de cadence , sans avoir fait tierce majeure à la premiere note qui en est la dominante , c'est aller de la tierce mineure à l'octave ; cela choque l'oreille & le bon sens. Zarlin l'a deffendu ; c'est faire une cadence sans avoir fait tierce

1288 MERCURE DE FRANCE.

majeure à la dominante.

Le 2^e Musicien répondit : en descendant de quinte , faisant accord parfait sur les deux notes , & tierce mineure à la première , si j'y descendois pour y moduler , c'est-à-dire, pour en faire ma note finale, ou autrement tonique , j'avoüe que l'harmonie , seroit mauvaise ayant manqué de faire une dominante de ma première note. Mais ce n'est point pour y moduler , je reviens incessamment à mon premier accord , ces sortes de progrès d'harmonie se font au second tems pour varier l'accord de la note tonique , & l'oreille en est contente. Je sçai que vous voulez dans ce cas, qu'on ajoute la sixte à la seconde note , ce qui seroit une seconde sur ce *ré* en question , mais cela est dur à l'oreille ; on le pratique cependant quelquefois forcé par un dessein , pourvu que la 2^e dure peu , mais on retranche presque toujours cette seconde pour avoir une harmonie plus douce ; ainsi ce que vous condamnez, vous le pratiquez avec une note de plus , que nous retranchons à cause de sa dureté ; bien plus dans votre traité de composition , n'aviez-vous pas marqué dans votre règle d'octave , *fa* naturel qui précède *sol* avec accord parfait. Le 1^{er} Musicien répondit cela est vrai , mais je me suis trompé , je n'approuve plus ce livre , & je ne m'en fers plus :

2. vol.

plus : ce desaveu termina la dispute ; ou
plutôt chacun des deux adversaires demeu-
ra dans son opinion.

*****:*****:*****

S O N N E T

Disciples orgueilleux de subtiles Ecoles,
Qui de l'Oeuvre de Dieu sondant l'obscurité,
Mesurez sa puissance & notre liberté,
Sur vos dogmes douteux, érigez en Simboles.

De l'Epouse de Christ, écoutez les paroles,
Ce n'est qu'à ses regards que luit la vérité :
Adorez & croyez avec simplicité :
Craignez de la raison les réponses frivoles.

Le cœur humain est libre, & Dieu seul est
puissant,
L'homme juste, ou coupable, ou résiste, ou
consent,
Mais du souffle divin il ignore la trace.

Pourquoi multiplier des Traitez superflus !
En la définissant attire-t-on la Grace ?
Demandez-la sans cesse & n'en disputez plus.



LETTRE de M. Ch. Coypel, de l'Académie Royale de Peinture & Sculpture, au Reverend Pere de la Tour, Superieur General de la Congrégation de l'Oratoire, au sujet d'un Tableau de 40. pieds de haut sur 32. de large, nouvellement placé.

MON REVEREND PERE,

Vous serez surpris, sans doute, qu'un jeune homme ose écrire une si longue Lettre à une personne aussi sérieusement occupée que vous; je me flatte cependant que vous voudrez bien en faire la lecture, & me pardonner quand vous verrez que c'est une espèce de Préface dans laquelle je vous rends compte d'avance du grand Ouvrage que je destine à votre Eglise.

En vous exposant mes idées sur la façon de traiter le grand Sujet que j'ai choisi, j'espère vous engager, nonseulement à me faire part de vos lumières, mais aussi à exciter les personnes de votre connoissance à en faire autant en voyant ce Tableau, tandis que je suis à temps de profiter des sages Critiques que l'on voudra bien me faire.

2. vol.

Le

Le Ciel permettra que cet Ouvrage soit nombre d'années honoré de vos regards, il y va un peu de votre intérêt à contribuer à sa perfection. Mais j'entre en matière pour ne pas abuser d'un temps aussi précieux que le vôtre.

Je commencerai par le choix du Sujet, de-là je passerai à l'ordonnance & je finirai par les détails.

Quant au choix du Sujet, j'ai crû que pour remplir l'idée que je me proposois, il étoit important d'en trouver un qui m'offrit trois choses qui me paroissent également nécessaires ; sçavoir, une action si grande & si touchante, qu'elle pût émouvoir les Spectateurs, & les porter à faire des réflexions dignes du lieu dans lequel ce Tableau doit paroître. Secondement, un Spectacle capable de remplir l'immense place qui lui est destinée. Enfin que le lieu de la Scene pût en s'unissant à l'Architecture de l'Eglise l'accroître & rendre mon Ouvrage plus trompeur.

Je n'ai pas imaginé qu'il y eût de Sujet qui pût mieux rassembler les trois parties, que le moment où Pilate, après avoir fait flageller Jesus-Christ, le présente au Peuple, en lui disant, *Ecce Homo*.

Qui peut mieux que vous, Mon Réverend Pere, détailler les réflexions que ce grand Sujet doit nous inspirer ? Je me

dois contenter de dire qu'il offre à la fois la magnificence du Spectacle & le pathétique de l'action ; voilà les deux premières idées que je m'étois proposé.

Quant au lieu de la Scene , j'ai crû ne pouvoir trouver rien de plus heureux. Il me falloit une espece d'Amphiteatre pour me procurer des plans differens , me faire éviter les racourcis desagréables & la confusion dans ma composition.

Il est dit que le lieu où Pilate tenoit son Tribunal , étoit adossé à son Palais, & que l'on y montoit par quantité de degrez. Je fais commencer ces degrez du pied de la Tribune sur laquelle doit poser mon Tableau. Vous pourrez voir par le Plan géométral que je joins à cette Lettre , si j'ai conservé la vrai-semblance & l'exactitude que j'ai souhaité mettre dans ce morceau d'Architecture.

A l'égard de l'Ordonnance , je suis bien éloigné de me flatter d'avoir réüssi dans le dessein que je m'étois proposé. L'aveu que je vais faire ne servira peut-être qu'à vous faire sentir plus vivement les deffauts de ma composition ; n'importe , vous me sçauvez gré du moins de ma franchise.

J'avoué donc que j'ai tâché de me remplir l'imagination des grandes & magnifiques distributions de Raphaël , ou ce grand homme au milieu même du tumulte

2. vol.

&

& de la confusion, a conservé cet ordre & cette espee d'arrangement majestueux qui impose dès le premier coup d'œil. J'ay fait mes efforts pour distribuer ma Scene par grandes parties, de façon que l'on pût démêler d'abord les différentes passions qui agitent mes Acteurs. Comme, par exemple, d'un côté la maligne fureur qui porte les Pharisiens à soulever le Peuple contre le Sauveur, de l'autre l'ardeur avec laquelle le Peuple reçoit cette détestable impression.

J'ai tâché de faire ensorte qu'il fût facile de distinguer les Romains des Juifs, non-seulement par le caractère différent de leurs phisionomies & de leurs vêtements, mais aussi par le peu d'interêt qu'ils croient devoir prendre à la personne de J. C. ou par la compassion que leur inspire l'état dans lequel ils voyent réduit un homme qu'ils ne connoissent coupable d'aucun crime; il m'a semblé même que cette compassion que j'ai fait paroître sur le visage de quelques-uns, pouvoit non-seulement donner une plus noble idée du caractère des Romains, mais encore annoncer la conversion des Gentils plus prochaine que celle des Juifs.

J'ai introduit les saintes Femmes, que l'Ecriture nous dit avoir été les seules qui n'ayent point abandonné J. C. Je sçai

bien qu'il n'est point dit précisément qu'elles fussent présentes à cette action, mais il faut considérer qu'elle se passe dans un lieu public où tout le Peuple se rassemble en ce moment, & il m'a paru que la douleur dont elles sont accablées, produisoit un contraste assez heureux dans cette composition, pour que l'on pût me pardonner cette licence, supposé que c'en soit une.

J'espère que l'on voudra bien encore me pardonner celle que j'ai prise de rapprocher la circonstance du Soldat qui fléchit le genouil par dérision, dont la basse ironie m'a paru faire une opposition heureuse à la noble douleur que j'ai tâché de peindre dans le Christ.

Il me reste, mon Reverend Pere, à vous parler de ce qu'il y a de plus important; sçavoir, les attitudes & les expressions que j'ai donné aux figures de J. C. & de Pilate. Vous n'aurez pas de peine à me croire, quand je vous dirai que la figure de J. C. dans ce Sujet est l'écueil de la Peinture. Quelle difficulté pour réunir la noblesse à l'humilité, la Divinité à la souffrance.

C'est ce que j'aurois voulu exprimer; c'est ce dont je n'ose me flatter de m'être bien acquitté. Je lui fais lever les yeux vers le Ciel, comme étant à la fois Prêtre & Victime.

2. vol.

J'ai

J'ai fait mon possible pour que l'air de souffrance que j'ai peint sur son visage n'altérât point la noblesse de ses traits. Comme il se présente en face & que la flagellation se faisoit sur les épaules, j'espère que l'on ne trouvera pas étrange de n'en voir sur son Corps que très-peu de marques ; d'ailleurs j'ai affaire à un Public éclairé, délicat ; aurois-je pû me persuader que des cicatrices fussent une ressource pour moi près de lui pour faire paroître cette Figure plus touchante ?

Si j'ai été assez heureux pour y peindre la douceur, la Divinité & l'état humiliant dans lequel on voit l'Homme-Dieu, la rage de ceux qui l'entourent, fussent de reste pour le rendre à la fois l'objet de son respect & de sa compassion.

La figure de Pilate se présente en face ainsi que celle de J. C. l'une parle au Peuple, l'autre lui est présentée. J'ai tâché de disposer le regard de ce Juge de façon qu'il pût paroître adresser la parole à ceux-mêmes qui regarderont le Tableau.

Comme les Romains ne portoient point alors de barbe, je ne lui en ai point fait paroître, cela est cause que plusieurs personnes ont cru que je l'avois peint trop jeune ; il n'y a pourtant pas apparence qu'il eût alors plus de 45. à 50. ans.

Voilà à peu près les idées que j'ai eues.

2. vol.

B vj. sur

1296 MERCURE DE FRANCE.

sur la composition de ce Tableau , je m'attacherais autant qu'il me sera possible à en perfectionner les parties & à en rendre l'harmonie attrayante. Il faudroit pour remplir le but auquel je n'ose me flatter d'atteindre , qu'il pût attirer par son coup d'œil & retenir par son détail.

Avant que de finir cette Lettre , je ne puis me dispenser, mon Reverend Pere, de vous parler encore des obligations que j'ay à plusieurs des Chefs de notre Académie que j'ai consultez sur cet Ouvrage ; ils m'ont favorisé de leurs sentimens avec une generosité que je ne puis reconnoître qu'en la publiant , mais qui ne m'étonne pas de leur part..

Je sçai même que de mes illustres Confreres avec lesquels j'ai eu l'honneur de me trouver en concurrence , ont déjà fait à cet égard tout ce que l'on doit attendre de gens qui prennent autant de soin pour se distinguer par les mœurs que par les talens. Ces exemples sont si beaux & si rares que j'aurois crû non-seulement manquer à la reconnoissance que je dois à ces Messieurs , mais vous priver d'une chose qui doit être agréable à une personne de votre caractère , en manquant de vous les rapporter. Je suis , &c.



SONNET EN BOUTS-RIMEZ.

Sur un Inconstant.

TU veux donc mon Portrait? cher ami, le
Voilà,
D'abord j'aimai Fanchon, puis Nanon, *Isabelle*;
Mais ne crois pas encor que j'en sois resté là;
Je fais tout mon plaisir d'aller de belle en belle.

Pour la jeune Cloris je soupirois déjà,
Quand mon feu moins durable encor qu'une
étincelle,
Change en voyant Iris jouer de quoi? . . . de sa
Tu ris eh bien ris donc, car c'est de sa prunelle.

Je l'adore, il suffit; cependant Catin m' offre,
Pour le don de mon cœur, le don d'un riche
coffre,
Ce coffre que tu vis d'or & d'argent si plein :

Mais ne vaut-il pas bien le cœur d'une *Fucelle*?
Adieu la pauvre Iris . . . ainsi je sens soudain,
Qu'entre l'or & l'amour, jamais je ne chancelle.

*RÉPONSE de M. le Franc, à la Lettre
de M. Florent, sur la Transmutation
des Métaux.*

MONSIEUR,

Quoique la Question proposée par M. Florent, dans le Mercure du mois de Mars dernier, page 465. *ſçavoir, Si le Mercure double, que les Philosophes appellent leur Mercure, est une eau ſeiche, ou mouillante*, paroisse une question assez difficile à résoudre par des Passages formels des Philosophes, à cause qu'ils sont fort divers dans leurs façons de s'exprimer sur ce Mercure, & qu'ils n'en parlent que par Enigmes, ou d'une manière ſi obscure, que leurs discours tendent toujours à deux fins différentes; cependant il n'est pas impossible d'en rapporter quelques-uns, touchant la question proposée. Peu versé dans la lecture des Ecrits des Philosophes, & dans leur Théorie, dont j'ai fait plutôt un amusement qu'une étude, je ſuis très-porté à croire que leur Mercure est une eau ſeiche, qui a l'éclat Métallique qui ne mouille point, quoique, disent quelques-uns, d'une prétendue voye

2. vol. humide

humide ; parce que dans les Ecrits
 G E B E R T , le Maître des Maîtres ,
 n'y a aucun terme qui porte à croire que
 l'humidité visqueuse qui cause la bonté
 & la perfection des Métaux qu'il indique
 être la matiere de la Pierre , soit une eau
 mouillante , au contraire il la nomme tou-
 jours Vif-argent , qu'il dit être une sub-
 stance visqueuse plus pesante que l'or ,
 quand il est tout pur ; il n'y a aucune eau
 mouillante qui puisse peser en égal volu-
 me , plus que l'or. *Loüons & bénissons*
Dieu, dit-il, *qui a créé cet argent vif*,
& lui a donné une substance & des pro-
prietez qui ne se rencontrent en nulle autre
chose de la Nature, de sorte que nous
 pouvons trouver en cette substance du Vif-
 argent, la perfection par un certain arti-
 fice ; & P H I L A L E T H E , dans son
 premier Ch. ajoute, sans ce Mercure dont
 parle Gebert, les Alchimistes auroient beau
 se vanter, tout leur ouvrage ne seroit rien.
 Il s'ensuit delà, dit Philalethe, que ce
 Mercure n'est pas le vulgaire, mais celui
 des Philosophes. Il n'y a rien de si merveil-
 leux, dit-il, que de ce que dans notre
 Mercure il y a un souffre, non-seulement
 actuel, mais encore qui est actif, &
 que cependant il garde & conserve toutes
 les proportions de la forme du Mercure ;
 il faut donc, ajoute-t-il, necessairement

1300 MERCURE DE FRANCE.

qu'une forme ait été mise & introduite dans le Mercure par notre préparation, & cette forme est un soufre Métallique, & ce soufre est un feu, notre Mercure est Hermaphrodite, à cause de ce soufre, & il renferme & contient en lui tout à la fois & en même-temps, un principe qui est tout ensemble actif & passif; car étant joint au Soleil, il se ramolit, se fond & dissout par une chaleur accommodée & proportionnée à l'exigence du composé. Voilà, ce semble, des Passages bien clairs sur la Question dont il s'agit, il n'y a rien là de mouillant, puisque Philalethe assure que le Mercure conserve sa forme après être animé du soufre Métallique.

Écoutez le bon TREVISAN, page 123. B. Ch. le Mercure double est la seule première matière des Métaux; & page 118. Soufre & Argent vif, sont appelez la propre & vraie première matière des Métaux; le COSMOPOLITE, commente ce Passage du Trévísan dans son quatrième Traité, en ces termes: Les Alchimistes cherchent en vain la réduction des Métaux en leur première matière qui n'est qu'une vapeur, aussi les Philosophes n'ont point entendu cette première matière, mais la seconde, comme dispute très-bien Bernard Trévísan, quoi qu'à la vérité obscurément, parce qu'il parle des quatre Éléments, mais il a voulu dire cela.

Autre Passage du Trévisan, page 135. B. Ch. qui dit, *au profond du Mercure est le Soufre, & notre Soufre est de nature Mercuriale.* MAURIEN dit, *le Soufre n'est point de l'argent vif; & le Cosmopolite, que le Soufre est dans les entrailles du Mercure.* BASILE VALLENTIN, dans ses douze Clefs, s'explique ainsi. *En notre Pierre est contenuë double substance d'une nature; l'une volatile, l'autre fixe, lesquelles & chacune d'icelles est appelée Argent vif.*

Il résulte des Passages cy-dessus que la premiere matiere des Métaux est le Mercure double, & qu'il est sous la forme d'argent vif, puisque le Soufre qui en fait partie, suivant ces mêmes Passages, n'est pas visible & est caché au profond de cet argent vif, & est sous la même forme d'argent vif. C'est une necessité que la premiere matiere des Métaux ne puisse paroître que sous celle de Vif-argent; quoiqu'empreint & animé du Soufre Métallique. Ce Vif-argent qui est la premiere matiere des Métaux, & le Mercure double ou Philosophique, est donc une eau qui ne mouille point; cela me semble démontré. Il paroît par ces Passages que les Philosophes ne sont pas muets, comme suppose M. F. pour badiner; au contraire ils parlent très-bien, mais ceux à qui ils parlent

2. vol. lent

1302 MERCURE DE FRANCE.

lent sont sourds, ou ne veulent point entendre, parce que de tels Passages ne sont pas conformes aux chimères que la plupart ont dans la tête sur cette Science. Les Philosophes leur crient : *travaillez dans la Nature, qui seule s'amende dans la Nature* ; cela est-il si difficile à entendre ? Quelqu'un pourra objecter que les Passages que l'on cite de Philalethe & du Trévifan, ne sont pas conformes dans leur doctrine, cela est vrai, mais c'est-là encore une Enigme de l'Art ; l'un & l'autre cependant dit vrai ; mais comme il ne s'agit point de cette question, nous n'en disons pas davantage ; ce qu'il y a de vrai & de conforme, c'est que le Mercure des Philosophes, suivant l'une & l'autre doctrine, est une eau qui ne mouille point. Je souhaite que quelqu'un fasse mieux que moi sur la décision de cette Question ; je suis prêt d'abandonner mon opinion quand on me fera voir par des Passages des Philosophes que je me suis trompé. Je suis, Monsieur, &c.



O D E

Avec quelle vitesse

Le temps s'écoule, hélas ! rien n'arrête son cours :

2. vol.

La

J U I N. 1729. 1303

La chagrine vieillesse,
Arrive & nous conduit au dernier de nos jours.

A quoi nous sert, Cléante,
Que le monde nous aime & flate nos desirs
Une mort prompte ou lente,
Termine tôt ou tard sa gloire ou ses plaisirs.

Le plus rare mérite,
Ne sçauroit dispenser de ce fatal tribut,
Il faut voir le Cocyte,
Mourir est des Humains le premier attribut.

La sublime éloquence,
Et le don de parler le langage des Dieux,
Touchent peu la puissance,
Qui pour jamais nous ferme & la bouche &
les yeux.

Cicéron, Demosthène,
Horace, Anacreon, tant d'excellens esprits,
Qu'ont formé Rome, Athène,
Ne vivent aujourd'hui qu'en leurs nobles
Ecrits.

Ces charmes invincibles,
Dont l'éclat éblouit, qui triomphent d'abord
Des cœurs les moins sensibles,
Sont le triste butin du temps & de la mort.
r. vol. Cette

Cette Beauté fameuse ,
 Qui fit jadis armer contre le fier Troyen ,
 La Grece belliqueuse ,
 N'est plus qu'une Ombre vaine , il n'en reste
 plus rien.

La Mort ne confidere ,
 Ni le rang des Héros , ni leurs faits inouïs ;
 De sa Faux meurtriere ,
 Elle a frappé Titus , elle a frappé Louïs.

De ce Monarque auguste ,
 Qui d'un Regne éclatant sçut fournir le long
 cours ,
 Toujours bon , toujours juste ,
 Les plus hautes vertus n'ont pû sauver les
 jours.

Ainsi passe sans cesse ,
 Ce qu'on voit ici bas de plus grand , de plus
 beau ,
 Et souvent la tendresse ,
 Vient encore augmenter les horreurs du Tombeau.

L'affreuse Mort sépare
 Les proches , les amis , les Epoux , les Amans ,
 Et d'une main barbare ,
 Elle rompt pour jamais les noeuds les plus
 charmans. D'une

J U I N. 1729. 1305

D'une attache trop tendre,
Que l'on doit craindre & fuir les fragiles douceurs !

Qui s'y laisse surprendre ,
Se creuse , se prépare une source de pleurs.

BOUCHET.



*L E T T R E écrite d'Auxerre le 12 Juin
1729. sur la Cerémonie du Baptême so-
lemnel d'un Sauvage de l'Amerique.*

Vous sçavez mieux que moi , Mon-
sieur , qu'il est plus rare de voir
baptiser des Adultes en Province qu'à
Paris ; & que quand les Fideles appren-
nent qu'on doit faire ces saintes Cerémo-
nies , ils y accourent avec empressement ,
peut-être moins par curiosité que pour se
rappeller leurs premiers engagements. Je
croirois manquer à ce que je vous dois ,
& le Public me sçauroit mauvais gré , si
je ne vous rapportois pas , au moins en
abregé, les circonstances du Baptême qui a
été conféré à un jeune Sauvage par M.
notre Evêque dans son Eglise Cathedrale.

Ce Prélat attentif à tout ce qui peut
contribuer au bien spirituel , & à ranimer
la foi de son Troupeau , ayant été infor-

2. vol.

me

mé que M. Joseph Guenot , Seigneur de Tréfontaine , avoit amené de la Louïsiane au mois - d'Octobre dernier un jeune-homme , issu d'un des Chefs des Sauvages , appelez *Chetimachatz* , qui habitent proche la Nouvelle-Orleans , au midi du Pais des Illinois , le fit venir à l'Evêché , l'interrogea , & trouva en lui de bonnes dispositions & un vrai désir d'être instruit. M. le Curé de Notre-Dame , dans la Paroisse duquel demeure M. Guenot , se chargea de l'instruction de ce jeune-homme. Ses soins ne furent pas inutiles , il eut la consolation de voir en moins de six mois son Profelitte comprendre les Misteres de notre Religion , & faire des questions au-dessus de son âge. Ce Curé le jugeant suffisamment instruit , & remarquant en lui un saint empressement de recevoir le Baptême , le présenta à M. l'Evêque qui l'interrogea , & fut très-satisfait de ses Réponses. Ce Prélat ne crut pas devoir différer davantage le Baptême du Sauvage ; il en fixa la Cerémonie au 4. de ce mois , veille de la Fête de la Pentecôte , l'un des jours qui étoient autrefois les seuls destinés pour le Baptême solennel.

Le jour tant désiré par le jeune-homme étant enfin arrivé , il fut conduit environ l'heure de Tierce par M. le Curé , M. & M^{me} Guenot qui faisoient la fonction

tion de Parrein & de Marreine, devant le Portail de l'Eglise Cathedrale. M^{rs}. du Chapitre avec qui la Cerémonie avoit été concertée, allerent processionnellement à la grande Porte de l'Eglise, en chantant des Antiennes sur la vocation des Gentils. M. l'Evêque étoit à la tête, revêtu d'habits convenables aux Exorcismes, accompagné de ses Archidiares & autres Officiers, Le Jeune Sauvage étoit hors de l'Eglise placé entre son Parrein & sa Marreine qui lui donnerent le nom de *Charles-Jean-Baptiste*, pour précéder celui de *Palimaingot* qu'il tenoit de sa nation. Les Exorcismes étant finis, M. l'Evêque annonça au Cathécumene qu'il ne pouvoit entrer dans l'Eglise, mais seulement à la Porte. Il y resta accompagné de son Parrein & de sa Marreine, pendant que le Clergé retourna processionnellement au Chœur pour y chanter l'Office ordinaire des petites Heures du jour. Ces Heures étant finies, on alla de nouveau à la grande Porte de l'Eglise, & avec plus de solennité que la première fois, le Diacre & le Soudiacre destinés aux Cerémonies Episcopales accompagnant M. l'Evêque.

Quand le Prélat fut arrivé auprès du Cathécumene, il observa ce qui est marqué pour le grand scrutin, & pour le dernier qui se doit faire le jour même du

1308 MERCURE DE FRANCE.

Baptême. Le jeune-homme interrogé de nouveau déclara sa persévérance , demanda le Baptême , fit voir comme au premier scrutin qu'il étoit instruit des Misteres de notre sainte Religion. Les Prières finies , & après que M. l'Evêque l'eut introduit dans l'Eglise, en le prenant par la main, il se prosterna pour adorer la Majesté de Dieu qui y réside , fit sa Profession de foi , & reçut la première Onction ; il fut ensuite renvoyé à sa place , & le Clergé retourna au Chœur, en chantant comme auparavant des Textes de l'Ecriture Sainte , relatifs au Baptême futur. On fit à la manière ordinaire les quatre lectures de l'Ancien Testament qui sont marquées pour ce jour. Chaque Trait fut chanté par une seule personne du Clergé , comme il se pratiquoit anciennement , & comme on l'a toujours observé dans l'Eglise d'Auxerre. M. l'Evêque revêtu dès le second scrutin de ses habits Pontificaux , & placé sur son Trône , chanta les Oraisons propres à ce jour. La première Litanie qui suivit le Trait, *Sicut cernens*, fut continuée jusqu'aux Fonts-Baptismaux , où M. l'Evêque & le Clergé se rendirent processionnellement , précédés d'un Clerc qui portoit le Cierge Paschal allumé. Permettez moi, Monsieur, de laisser pour un moment notre Cérémonie , & d'insérer ici un mot d'antiquité.

Il y a environ trois cens ans que les Fonts-Baptismaux de la Cathedrale d'Auxerre étoient placés comme aux autres Eglises, dans une moindre Basilique qui étoit proche la grande, du côté du Septentrion. Cette petite Eglise du titre de Saint Jean-Baptiste étoit de figure ronde, & on l'appelloit pour cela *Saint Jean-le-Rond*, comme il se voit encore aujourd'hui à Paris. Quand on augmenta le bâtiment de la Cathedrale, on démolit cette rotonde, & il n'en resta qu'une partie qui compose une Chapelle, dans laquelle on ne put placer les Fonts-Baptismaux. On fut donc obligé d'en construire de nouveaux dans la Cathedrale, au côté Septentrional de la croisée, & vis-à-vis un Autel de S. Jean Baptiste. Les Fonts - Baptismaux ainsi placez, donnent un très-grand espace pour faire les Cérémonies avec décence & majesté, & nous y chantons encore de petites Vêpres tous les jours de la semaine de Pâques après celles du Chœur. Revenons à notre Cérémonie.

Ce fut à la faveur de cette étendue, que le Clergé, & le Peuple accouru de toutes parts, virent à leur aise, & dans toutes ses circonstances, cette dernière action, qui est la plus interessante. M. l'Evêque accompagné de ses Officiers & entouré de son Clergé, fit la Benediction des

Fonts, & asperfa ensuite d'Eau-benite toute l'Assemblée en la maniere prescrite par le premier *Ordo Romanus*, pendant que l'on chantoit la seconde Litanie. L'aspersion finie, il alla s'asseoir dans un fauteuil élevé sur une Estrade, placé entre l'Autel de S. Jean & les Fonts Baptismaux, qui étoient ornés extraordinairement pour cette Cerémonie. Le Cathecumene ayant à ses côtés son Parrein & sa Marreine, étoit debout au bas de l'Estrade, pour entendre le Discours touchant & pathétique que M. l'Evêque lui fit sur le bonheur de sa vocation, sur l'excellence du Baptême, sur les engagements qu'il contractoit, & sur l'obligation de les observer inviolablement. Ce Discours fini, M. l'Evêque se rendit aux Fonts-Baptismaux. Le Cathécumene y fut conduit par son Parrein & sa Marreine; on l'interrogea pour la dernière fois; & aiant de nouveau rendu compte de sa foi, & demandé le saint Baptême avec empressement & d'une maniere très-touchante, il se pancha sur les sacrés Fonts, soutenu par son Parrein & par sa Marreine, & reçut ainsi le Baptême. On observa ensuite à son égard les Cerémonies marquées pour les Adultes. M. l'Evêque le revêtit d'une longue robe de toile blanche pour la porter durant toutes les Fêtes de la Pentecôte,

& lui mit le Cierge en main. Ce fut aussi avant que de quitter ce lieu que M. l'Evêque lui conféra le Sacrement de Confirmation , & lui donna à boire du vin benin , suivant l'usage de l'Eglise d'Auxerre , ce qui s'observe même au Baptême des Enfans, dans la bouche desquels on en fait distiller une goutte.

A la fin de ces Cerémonies on commença la troisième Litanie , pendant laquelle le Clergé rentra dans le Chœur. Le Neophyte marchoit à la suite de M. l'Evêque avec son Parrein & sa Marreine, qu'on plaça au milieu du Chœur pour y entendre la Messe. Voici encore , Monsieur, une petite digression que je ne puis omettre. On connut en ce jour plus sensiblement qu'on ne l'avoit fait encore , pourquoi l'Eglise d'Auxerre fait chanter *Accendite* la veille de Pâques & de Pentecôte, à la fin de cette troisième Litanie, comme il est marqué dans le Sacramentaire de saint Gregoire , & dans d'autres anciens monumens. A ce mot, *Accendite*, prononcé par une personne du Clergé , on alluma , suivant l'ancien usage , attesté par Amalaire , le faux-Alcain , Honorius d'Autun &c. le Cierge du Neophyte , & ensuite tous ceux qui étoient entre le Sanctuaire & le Chœur, aux environs du Grand-Autel, & qui sont en grand nombre dans l'Eglise

2. vol. Cij d'Auxerre.

1312 MERCURE DE FRANCE.

d'Auxerre. Je suis persuadé que vous penserez comme moi sur cette circonstance , & que si l'on n'eut commencé cet Office qu'à la fin du jour , comme on faisoit dans des siècles plus reculez , on eut pû appliquer avec raison à cette illumination extraordinaire une des strophes que S. Fortunat, Evêque de Poitiers , composa pour être chantées suivant le Rit Gallican dans les Cerémonies du Baptême solennel qui ne se donnoit que dans la nuit,

*Nox clara plus & alma
Quam Luna , Sol & Astra ;
Qua luminum Coronâ
Reddis diem per umbram;*

Passiez-moi, je vous prie, cette réflexion, & agréez que je continue de vous dire que la Messe fut chantée avec la solennité convenable ; & comme l'ancien usage de l'Eglise d'Auxerre n'est point de dire l'Evangile de S. Jean au Grand-Autel , M. l'Evêque fit venir auprès de lui le Neophyte , aiant son Cierge allumé , & conduit par son Parrein & sa Marreine , & lut sur lui l'Evangile de S. Jean , tenant son Etole sur la tête du nouveau Chrétien , à qui il donna ensuite le bord à baiser , & le renvoia en paix. J'omets ici plusieurs autres circonstances pour n'être point en-

R. vol.

nuieux.

nuïeux. Je ne puis cependant en taire une qui vous fera connoître quelle est la bonté de notre Prélat , & avec quelle affabilité il traite ses Diocésains. A-peine fut-il sorti de l'Eglise qu'il envoya chercher le Neophite , ses Cathéchistes & son Parrein pour leur faire l'honneur de dîner avec lui. Son attention pendant le repas fut de donner des avis salutaires au Neophite , qu'il engagea de venir frequemment lui rendre compte de ses dispositions & de sa conduite.

Vous m'auriez fait, sans doute, Monsieur, de justes reproches , si je vous eusse laissé ignorer une action aussi sainte , & qui nous rappelle les premiers tems du Christianisme. Elle parut si touchante dans quelques-unes de ses circonstances, qu'on vit plusieurs personnes ne pouvoir retenir leurs larmes. Je suis. &c.



*REPONSE d'Iris à M. le Tellier
d'Orvilliers , de Vernon , sur son Voyage
de Rouen à Paris , inseré dans le Mer-
cure de May 1729.*

Monsieur , j'ai ri de bon courage ,
Lorsque j'ai lû votre Voyage ;
Rien n'est plus joliment décrit ;

2. vol.

C iiij Vous

1314 MERCURE DE FRANCE.

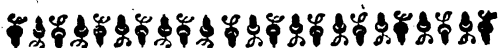
Vous y donnez un tour d'esprit ,
Qui m'a fait un plaisir extrême ;
Chacun vous applaudit , & même
Je croi que jamais Voyageur ,
Ne donna plus belle couleur ,
A ses meilleures aventures :
Que de différentes Voitures !
Ne pouviez-vous donc les prévoir ?
Il faisoit vraiment beau vous voir ,
Au milieu de la Galiotte ,
Où l'on a besoin d'antidote ;
En tel endroit on est surpris ;
Mais vous n'y ferez pas reptis ;
Je m'en fie à votre parole ;
Songez bien à la caracolle ,
Que fit le Coche de Poissy.
Si j'avois pû vous voir aussi ,
Sous le panier de cette Dame ,
J'en aurois bien ri , sur mon ame ;
Mais , bon Dieu , qui ne riroit pas ,
Sur tout lorsque dans l'embarras .
On vous tira par la portiere ,
Avec votre flegme ordinaire ;
Que vous deviez être content !
Monsieur , voyagez plus souvent ,
Et donnez-moi de vos nouvelles ,
Toutes amusantes & belles ;
Vous êtes discret & prudent :
Je vous rends graces cependant ,

2. vol.

De

De m'avoir écrit ce Voyage ;
 C'est un assez gentil ouvrage ,
 Qui divertira bien des gens ;
 Je le lirai de temps en temps ;
 On ne peut être plus contente.
 Adieu, je suis votre servante.

Mad^e Paule , à Vernon, ce 14. May 1729.



*DISSERTATION sur l'Oedipe
 de Corneille , & sur celui de M. de
 Voltaire. Par M. le Chevalier de
 A Madame la Comtesse de*

ON ne sçauroit , Madame , être plus
 satisfait que je le fus ces jours passez
 de l'attention que je vous vis prêter à une
 représentation de l'Oedipe du grand Cor-
 neille. Je n'attendois pas moins de la so-
 lidité de votre esprit ; ce n'avoit pas été
 sans surprise que je vous avois vûe , com-
 me la plûpart des amateurs de la nouveau-
 té , entraînée par le torrent , ne vouloit
 pas même faire l'honneur à Corneille de
 suspendre votre jugement entre lui & M^r
 de Voltaire : je pris la liberté de vous en
 dire mon sentiment , mais la prévention
 étoit trop forte chez vous ; vous me trai-
 tates d'esclave de tout ce qui est plus an-

1316 MERCURE DE FRANCE.

cien ; mon respect m'imposa silence , & j'appellai de vous à vous même , persuadé que vous rendriez tôt ou tard justice au vrai mérite. Ces temps heureux sont arrivés. L'Oedipe de Corneille vient de reparoître sur la scene avec tout son éclat ; & l'aveugle prévention a fait place à l'équité éclairée par la réflexion.

Ne croyez pas pourtant que pour m'être sauvé d'une injustice , je tombe dans une autre ; j'estime M^r de Voltaire ; nous avons peu d'Auteurs qui l'égalent ; le ciel l'a doué d'un talent merveilleux pour la Poésie ; peut-être même que le genre qu'il a choisi pour se faire un nom , n'est pas celui qui lui convient le plus , quoiqu'il lui ait fait un honneur infini.

Son Poëme de Henry IV. a fait encore plus de bruit que sa Tragédie d'Oedipe ; on en a trouvé la versification plus travaillée que celle qu'il avoit employée dans le dramatique ; mais on peut dire que l'un & l'autre Poëme ne sont qu'un tout irrégulier , composé d'excellentes parties ; s'il ne falloit avoir que du feu , de l'imagination & de l'esprit pour faire un bon Poëte , M^r de Voltaire s'élèveroit au premier rang ; mais dans le dramatique & dans l'épique il faut sur tout de l'ordre , & cet ordre est souvent incompatible avec ce grand feu , qui l'emporte au-delà de lui.

2. vol.

même

même , & qui ne lui permet de connoître d'autre raison que l'enthousiasme.

Je ne crois pas qu'il ait lieu de s'offenser des sentimens que j'ai pour lui ; je lui accorde ce qui constitue le Poëte , le temps pourra lui donner ce qui lui manque encore , ce ne sera peut-être qu'aux dépens de ce qu'il possède déjà , mais telle est la condition de l'homme ; il ne sçauroit être parfait , ni gagner d'un côté , sans perdre de l'autre. Mais c'est trop perdre de vûe le dessein qui m'a mis la plume à la main ; je me suis proposé de vous confirmer dans les bonnes dispositions où je vous ai vûe à la dernière représentation de l'Oedipe de Corneille ; & je ne crois pas le pouvoir mieux que par un parallele entre l'un & l'autre Oedipe ; je commencerai par celui de Corneille , je crois qu'il mérite bien la primauté. Voici le plan de sa Tragédie , qui sera suivi de quelques réflexions.

A C T E I.

Thesée & Dircé ouvrent la Scène : comme ce sont deux Amants qui tremblent l'un pour l'autre , ils ne parlent de la peste qui ravage Thebes que comme d'un malheur qui regarde l'objet aimé. Thesée ne trouve point de remede plus efficace pour sauver Dircé , que de la tirer d'une Ville où sa mort est presque certaine : Dircé

2. vol.

C v s'oppose

1318 MERCURE DE FRANCE.

s'oppose d'abord à un dessein qui ne convient pas à l'état déplorable où tout un peuple est réduit ; mais elle se rend enfin à l'empressement d'un Prince , qui lui offre la Couronne avec son cœur.

Oedipe refuse Dircé à Thesée ; ils se separent assez mécontents l'un de l'autre. A peine Thesée est-il sorti , qu'Oedipe expose les raisons du refus qu'il vient de lui faire & du choix qu'il a fait du Prince Emon fils de Créon & neveu de Jocaste : voici comme il s'exprime.

Emon seroit pour moi digne de la Princesse ;
S'il a de la naissance il a trop de foiblesse ,
Et le Peuple du moins pourroit se partager
Si dans quelque attentat il osoit s'engager ;
Mais un Prince voisin tel que seroit Thesée
Feroit de ma Couronne une Conquête aisée ,
Si d'un pareil hymen le dangereux lien ,
Armoit pour lui son Peuple & soulevoit le mien.
Athènes est trop proche, & durant une absence
L'occasion qui flatte anime l'esperance ,
Et quand tous mes Sujets me garderoient leur
foi ,
Desolez comme ils sont, que pourroient-ils
pour moi ?

Oedipe a déjà fait connoître le sujet de l'absence dont il parle dans ces quatre derniers vers ; c'est la mort prochaine du Roi

2. vol. son

son Pere dont il attend des nouvelles tous les jours ; il a pris occasion dans la même Scene d'exposer l'aventure du Sphinx à son Confident qui n'en a entendu parler que confusément.

Jocaste vient lui dire que Dircé ne consent pas à son Hymen avec le Prince Æmon.

Dymas qui vient par son ordre exprès d'interroger l'Oracle de Delphes , n'en apporte pour toute réponse que le silence d'Apollon ; Oedipe & Jocaste attribuent ce silence à de différentes causes , que j'examinerai dans les réflexions que je vous ai promises ; Oedipe se détermine à faire évoquer l'ombre de Laius par Tirésie : en voici la raison.

Mais ne negligions rien & du Royaume sombre
Faisons par Tirésie évoquer sa grande ombre ;
Puisque le Ciel se tait , consultons les Enfers ,
Sçachons à qui de nous sont dûs les maux soufferts ;

Sçachons-en, s'il se peut, la cause & le remede,
Allons tout de ce pas reclamer tous son aide ;
J'iray revoir Corinthe avec moins de souci ,
Si je laisse plein calme & pleine joye ici.

A C T E I I.

Oedipe & Dircé commencent ce second Acte ; l'Hymen d'Æmon proposé par l'un

2. vol.

C vj.

&c

1320 MERCURE DE FRANCE:

& celui de Thesée resolu par l'autre , font le sujet de la premiere Scene ; la fierté de Dircé va jusqu'au mépris ; par ces vers ;

J'ai vû ce Peuple ingrat , que l'Enigme surprit
Vous payer assez bien d'avoir eu de l'esprit.

Cette fierté n'en demeure pas là , elle va jusqu'à l'outrage ouvert ; il est vrai que Dircé y met une espee de correctif , voici comme elle parle :

De quoi que l'on menace en de tels differents ;
Qui ne craint point la mort , ne craint point
les Tyrans ;

Ce mot m'est échapé , je n'en fais point d'ex-
cuse ;

J'en ferai , si le temps m'apprend que je m'abuse .
Rendez- vous cependant maistre de tout mon
fort ;

Mais n'offrez à mon choix que Thesée , ou la
mort.

Oedipe s'étant retiré sans avoir rien ob-
tenu , Dircé , parlant à elle , avec sa Con-
fidente , justifie son ressentiment contre
Oedipe , par l'usurpation d'un Thrône qui
lui appartenoit comme Fille unique de
Laius.

Le peril commence dans la troisiéme
Scene , mais il semble ne regarder que
Dircé , & c'est ce qui fait le nœud , non
de l'action principale , mais de l'Episode ,
qui par là devient partie nécessaire du su-
jet.

2. vol.

jet.

jet. Nerine vient raconter ce qu'a dit l'ombre de Laius évoquée en présence d'Oedipe, de Jocaste, de Thésée, & du Peuple : le voici.

Un grand crime impuni causa votre misère ;
Par le sang de ma race il se doit effacer :
Mais , à moins que de le verser ,

Le Ciel ne se peut satisfaire ;
Et la fin de vos maux ne se fera point voir
Que mon sang n'ait fait son devoir.

Comme Dircé est le seul reste apparent
du sang de Laius , il n'y a personne qui ne
soit persuadé qu'elle est la seule victime
que l'Oracle demande : elle reçoit cette
nouvelle avec une grandeur d'ame , qui
lui attire tout l'interêt des Spectateurs ;
Thésée vient lui offrir son secours , ou du
moins celui de la fuite ; elle ne consent ni
à la force ouverte , ni à l'artifice ; elle ne
laisse pas d'être ébranlée par rapport à cet
Amant qui veut la sauver , ou perir lui-
même : elle lui parle ainsi en se retirant.

Que vous m'êtes cruel de jeter dans mon ame
Un si honteux desordre avec des traits de
flamme !

Adieu , Prince , vivez ; je vous l'ordonne ainsi ,
La gloire de ma mort est trop douteuse ici ,
Et je hazarde trop une si noble envie
A voir l'unique objet pour qui j'aime la vie.

2. vol.

Cette

1322 MERCURE DE FRANCE.

Cette fermeté d'ame ne laisse à Thesée que le secours d'un artifice digne du Heros & de l'Amant ; nous l'allons voir dans l'Acte suivant.

ACTE III.

Dircé prête à se sacrifier pour tout un Peuple , ne témoigne d'autre regret que celui de s'arracher à ce qu'elle aime.

Jocaste vient l'inviter à prendre la fuite avec Thesée , elle n'y consent pas , & le soin de sa gloire qu'elle croit blessée par un conseil qui lui paroît injurieux , la porte jusqu'à manquer de respect à sa Reine & à sa Mere.

Oedipe vient se joindre aux prieres de Jocaste ; il fait même entrevoir qu'il a appris quelque chose qui lui fait croire que Laius demande une autre victime ; Dircé n'en est pas moins résolue à attendre la mort avec fermeté , & les laisse tous deux s'éclaircir sur un mystere dans lequel elle ne prétend avoir nulle part.

Oedipe demande à Jocaste , si elle sçut choisir une fidelle main , quand les avis des Dieux la réduisirent à faire donner la mort à ce malheureux Fils qui devoit être un jour inceste & parricide ; Jocaste l'assure de la fidelité du sujet qu'elle chargea de cette sanglante execution. Oedipe lui dit qu'il court un bruit que ce sujet la se-

2. vol.

soit

roit mal , & que ce Fils infortuné respire encore , il ajoute que par là l'Oracle devient douteux , & qu'il peut désigner ce malheureux Prince , aussi bien que Dircé , puisqu'ils sont tous deux également du sang de Laius ; Jocaste le prie de consulter Tirésie ; Oedipe lui répond qu'il l'a déjà fait , & que ce Devin a redoublé ses allarmes par ces mots :

Ce Prince , m'a-t'il dit , respire en votre Cour. Vous pourrez le connoître avant la fin du jour : Mais il pourra vous perdre en se faisant connoître :

Puisse-t'il ignorer quel sang lui donna l'être !

Cette Scene finit par une priere qu'Oedipe fait à Jocaste d'aller faire venir Phorbas , c'est ce fidele sujet qui non seulement avoit été chargé par Jocaste de faire perir son Fils , mais qui même avoit été présent au meurtre de Laius. L'arrivée de Thésée oblige Oedipe à se retirer.

Thésée se déclare Fils de Laius aux yeux de Jocaste ; il dit que Phœdime lui a fait cette confidence avant que de mourir de la peste ; ce qui vient de se passer entre Oedipe & Jocaste semble fonder ce genereux mensonge ; mais comme cette Reine ne sent point pour lui ces tendres mouvemens que la presence d'un Fils fait naître dans le cœur d'une Mere , elle se

1324 MERCURE DE FRANCE:

doute que l'Amour a pu déterminer Thésée à se dire Fils de Laius, pour sauver son Amante par son trépas; elle effraye sa vertu par ces Vers:

Eh bien; soyez mon Fils, puisque vous voulez l'être;

Mais donnez-moi la marque où je dois le connoître.

Vous n'êtes point ce Fils, si vous n'êtes méchant;

Le Ciel sur sa naissance imprima ce penchant.

J'en voi quelque partie en ce désir incestueux:

Mais pour n'en plus douter, vous chargez-vous du reste?

Êtes-vous l'assassin & d'un Pere & d'un Roi?

La terreur que ces mots jettent dans l'ame de Thésée, lui font prononcer les plus beaux vers qui soient sortis de la plume du grand Corneille, pour refuter cette nécessité qui nous porte au crime malgré nous; voici comme il parle:

Quoy? la nécessité des vertus & des vices,

D'un astre imperieux doit suivre les caprices?

Et Delphes malgré nous, conduit nos actions

Au plus bisarre effet de ses prédictions?

L'ame est donc toute esclave? une loy souveraine.

Vers le bien ou le mal incessamment l'entraînez

Et nous ne recevons ni crainte, ni désir.

2. vol.

De

De cette liberté qui n'a rien à choisir ?
 Attachez sans relâche à cet ordre sublime ,
 Vertueux sans mérite , & vicieux sans crime ;
 Qu'on massacre les Rois , qu'on brise les Autels ,
 C'est la faute des Dieux & non pas des Mortels ?
 De toute la vertu sur la terre épandue ,
 Tout le prix à ces Dieux , toute la gloire
 est due ?
 Ils agissent en nous , quand nous pensons agir ?
 Alors qu'on délibere , on ne fait qu'obéir ?
 Et nôtre volonté n'aime , hait , cherche , évite ,
 Que suivant que d'en haut leur bras la précipite ?
 D'un tel aveuglement daignez me dispenser ,
 &c.

En lisant de si beaux Vers , pourra-t'on
 s'imaginer que M^r de Voltaire ait osé avancer dans sa quatrième lettre : *Je ne parle point de la versification ; on sait que Corneille n'a jamais fait de Vers si foibles & si indignes de la Tragédie.*

Cet Acte finit par l'exécution de la priere qu'Oedipe a faite à Jocaste d'aller chercher Phorbas dans le lieu de sa retraite.

A C T E IV.

Thésée dès le commencement de la premiere Scene , tâche de faire entrevoir à Dirce qu'il n'est pas véritablement son

2. vol.

Frere ,

1326 MERCURE DE FRANCE

Frere, & acheve de dissiper son erreur, en lui avouant l'innocente imposture que son Amour lui a inspirée ; il la prie de lui permettre le nom de Frere tant que ce nom pourra lui être nécessaire pour sauver la vie à son Amante. Dirce se retire à l'approche de Jocaste.

Jocaste apprend à Thesée qu'elle vient d'interroger Phorbas, qui lui a déclaré, que ce Fils qu'elle lui avoit ordonné de faire perir, respire encore ; qu'il le remit à un inconnu sans lui déclarer son sort ; que cet inconnu s'est montré quelquefois à ses yeux dans le Temple d'Elide, & qu'il l'a assuré que cet enfant qu'il a sauvé est actuellement dans un rang glorieux, d'où elle conclut qu'il peut l'être & ne l'être pas ; elle lui demande, s'il veut bien être confronté à Phorbas, pour sçavoir si c'est lui qui a tué Laius, & sur les assurances que Thesée lui donne, qu'il n'a jamais eu le cœur assez bas pour se lier à des Brigands, elle lui répond, que Phorbas n'accusa des Brigands de ce meurtre, que pour sauver quelque gloire, & qu'il vient de lui dire, en se jettant à ses pieds :

D'un bras seul partirent tous les coups ;
Un bras seul à tous trois nous ferma le passage ;
Et d'une seule main ce grand crime est l'ouvrage.

2. vol.

Thesée

Thésée consent à la confrontation avec une parfaite sécurité : Phorbas ne reconnoît pas le meurtrier de Laius dans les traits de Thésée ; il le croit digne d'être Fils de ce grand Roi , comme il prétend. Oedipe arrive : à peine a-t'il jeté les yeux sur Phorbas qu'il le reconnoît pour un des trois brigands , qu'il présume avoir assassiné Laius ; cette prétendue découverte retombe sur lui-même , & ce Phorbas qu'il soupçonne , le convainc par son propre aveu , & par la peinture qu'il fait de ceux à qui il a donné la mort ; il ne peut plus douter qu'il ne soit le meurtrier de Laius ; Jocaste ne l'apprend qu'en frémissant , & Thésée , autant pour soutenir le caractère du Fils de Laius , dont il a pris le nom , que pour venger le Père de Dirce , le défie à un combat singulier ; Oedipe accepte le défi. L'Acte finit par une Scene très-pathétique entre Oedipe & Jocaste , dont voici les deux derniers Vers.

Oedipe.

Faudra-t'il pour jamais me bannir de vos yeux

Jocaste.

Peut-être que demain nous le sçaurons des Dieux.

A C T E V.

Oedipe reconnu pour le meurtrier de
a. vel. Laius.

1328 MERCURE DE FRANCE.

Laius, ne songe plus qu'à épargner à Jocaste un aspect qui doit lui faire horreur. On vient l'avertir qu'un Etranger qui se dit de Corinthe demande à lui parler ; il ordonne qu'on le fasse entrer.

Iphicrate annonce à Oedipe que le Roi de Corinthe est mort, & qu'il n'a plus rien à prétendre à son Trône, la raison qui l'exclut de cette succession, c'est qu'il n'est point son Fils ; *Iphicrate* lui explique ce mystère, en lui racontant de quelle manière il fut mis entre ses mains sur le mont Cytheron, par un homme qu'on avoit chargé de l'exposer aux bêtes féroces. Au nom de Cytheron, Oedipe s'écrie :

Ah ! que vous me frappez par ce funeste nom ;
Le temps, le lieu, l'Oracle, & l'âge de la Reine !
Tout semble concourir pour me mettre à la gêne.

Dieux ! seroit-il possible . . . approchez-vous ,
Phorbas.

Oedipe à demi instruit avant l'arrivée de Phorbas, n'est que trop tôt convaincu par sa présence ; l'aveu réciproque qu'ils se font de tout ce qu'ils ont faits en sa faveur, & surtout l'horreur que Phorbas témoigne des fuites funestes de sa pitié, ne lui laissant plus de doute sur ces crimes, il n'attend pas que l'affreuse vérité sorte de la bouche de ce dernier ; & il dit à *Iphicrate* :

Hélas !

Helas ! je le voy trop, & vos plaintes secretes,
 Qui vous ont empêchez de vous entre-
 éclaircir,

Loin de tromper l'Oracle ont tout fait réussir.
 Voyez où m'a plongé votre fausse prudence ;

Alphicrate. & en montrant Phorbas.

Vous cachiez ma retraite ; il cachoit ma
 naissance ;

Vos dangereux secrets, par un commun accord
 M'ont livré tout entier aux rigueurs de mon
 sort :

Ce sont eux qui m'ont fait l'assassin de mon
 Pere ;

Ce sont eux qui m'ont fait le mary de ma Mere :

D'une indigne pitié le fatal contre-temps ,

Confond dans mes vertus ces forfaits éclatants ;

Elle fait voir en moy par un mélange infame

Le Frere de mon Fils & le Fils de ma femme ;

Le Ciel l'avoit prédit , vous avez achevé ;

Et vous avez tout fait , quand vous m'avez
 sauvé.

Sont - ce là encore *des Vers indignes
 de la Tragédie ?*

Nous voici à la fin de la Pièce , il ne
 reste plus à Corneille que de rendre
 compte aux Spectateurs du sort de Jo-
 caste ; l'aveu que Phorbas lui fait de sa
 pieuse infidelité , & des funestes effets
 qu'elle a produits , l'oblige à se tuer après

2. vol.

lui ;

lui ; Oedipe sort pour satisfaire à l'Oracle en se crevant les yeux , & la perte dont Thebes étoit affligée, cesse après l'effusion de ce sang de Laius , que l'ombre même de Laius avoit demandé.

Reflexions sur l'Oedipe de Corneille.

Ne croyez pas , Madame , que je prétende ici m'ériger en Apologiste du grand Corneille ; ne pensez pas non plus que je le croie infallible , toute sa Tragédie ne se soutient pas également ; mais je respecte jusqu'au sommeil d'Homere , & je ne fais ici que répondre à la critique de M^r de Voltaire , je vais donc suivre pas à pas toutes les remarques que son adversaire a inserées dans sa quatrième lettre.

Il commence par blâmer l'épisode de Thesée & de Dirce ; ne seroit-ce point pour relever celle de Philoctete ? *cet épisode*, dit-il , *a été généralement condamné* , quoique Corneille l'appelle , *son heureux Episode* : qui croire des deux ? Le Critique & l'Apologiste sont également suspects ; jugeons - en , non par l'autorité , mais par des raisons ; voici celles de M^r de Voltaire : *Il faut avouer*, dit-il , *que Thesée joue un étrange rôle pour un Heros ; au milieu des maux les plus horribles dont un peuple puisse être accablé , il débute par dire :*

2. vol.

Quelque

Quelque ravage affreux qu'étaie ici la peste,
L'absence aux vrais Amants est encor plus
funeste.

Corneille lui fait dire , *aux vrais Amants* , & par là il sépare le Heros de l'Amant. Qui doute que Thesée n'ait été l'un & l'autre ? c'est en le considérant comme Amant , qu'Hippolite dans la Phedre de Racine voudroit ,

Ravir à la mémoire

Cette indigne moitié d'une si belle histoire.

D'ailleurs dans quelle conjoncture Thesée parle - t'il en Amant ? dans le temps que Dircé le prie de l'abandonner aux périls dont elle est menacée ; on ne doit être qu'Amant dans de si pressantes occasions ;

M^r de Voltaire cite ici un grand nombre de Vers , persuadé qu'ils doivent dégrader le Heros , mais qu'il ne se flatte pas d'y avoir réussi.

Il revient malgré lui à l'Heroïsme, mais c'est pour le tourner en ridicule. Voici ses propres termes : ils ont quelque chose de comique : *Cependant l'ombre de Laius demande un Prince , ou une Princesse de son Sang pour victime ; Dircé seule qui reste du Sang de ce Roy , est prête à s'immoler sur le tombeau de son Pere : Thesée qui veut mourir pour elle , lui fait accroire*
2. vol. qu'il

1332 MERCURE DE FRANCE

qu'il est son Frere, & ne laisse pas de lui parler d'amour malgré la nouvelle parenté.

Peut-on peindre sous des couleurs plus risibles, une action vraiment heroique ? Thesée veut mourir pour Dircé ; cela ne convient-il pas autant au Heros qu'à l'Amant. Il lui parle d'amour malgré la nouvelle parenté ? mais quelle est cette nouvelle parenté ? Dès les premiers Vers de la Scene, il tâche tout au moins de la rendre équivoque : Voici comme il en parle.

Le Ciel choisit souvent de secretes conduites
Qu'on ne peut démêler qu'après de longues
suites,

Et de mon sort douteux l'obscur événement
Ne deffend pas l'espoir d'un second chan-
gement ;

Je chers le premier qui vous est salutaire ,
Je ne puis en Amant ce que je puis en Frere ;
J'en garderai le nom tant qu'il faudra mourir ;
Mais si jamais d'ailleurs on peut vous secourir ,
Peut-être que le Ciel me faisant mieux con-
noître ,

Si-tôt que vous vivrez je cesserai de l'être.

S'il y a quelque chose de répréhensible
dans la premiere moitié de cette Scene ,
c'est que Dircé n'entende pas plutôt ce
que Thesée lui veut dire. *Qui le croiroit ?*
ajoute notre Critique , *Thesée dans cette*

2. vol.

même

même Scene , se lasse de son stratagème ; il ne peut plus soutenir davantage ce personnage de Frere ; & sans attendre que le véritable Frere de Dircé soit connu , il lui avoie toute la feinte , & la remet dans le peril dont il vouloit la tirer.

Comment M^r de Voltaire peut-il avancer que Thesée remet Dircé dans le peril ? ce peril n'est plus si grand , ou plutôt il n'y en a plus pour Dircé ; Phorbas vient d'avouer que le Fils de Laius est vivant ; *Tiresie* a confirmé l'aveu de Phorbas , & le stratagème de Thesée a produit tout cela : voilà un coup de Maître digne du Grand Corneille , & le parti qu'il sçait tirer d'un Episode si méprisable aux yeux de son Censeur. N'interrompons pas le cours de ses judicieuses remarques : voici le dernier coup qu'il porte à la premiere moitié de ce prétendu mauvais Episode. *Enfin , lors qu'Oedipe reconnoît qu'il est le meurtrier de Laius , Thesée au lieu de plaindre ce malheureux Roy , lui propose un duel pour le lendemain.* Examinons un peu la forme de ce duel , c'est Thesée qui parle :

Seigneur je suis le Frere , ou l'Amant de Dircé,
Et son Pere ou le mien de vôt^re main percé. . .

Les points de reticence que Corneille met ici , sont susceptibles d'un sens tout

1334 MERCURE DE FRANCE.

contraire au deffi ; Thesée auroit pû dire , si Oedipe ne lui avoit pas coupé la parole , *son Pere ou le mien* devroit être vengé de la main d'un Fils ou d'un Amant ; mais , comme vous êtes plus malheureux que criminel , je suis plus excité à vous plaindre , qu'à vous punir des fautes du sort : mais quand même Thesée auroit fait un deffi en forme à Oedipe , ne doit - il pas soutenir dans cette occasion , le nom de Fils de Laius qu'il a pris , jusqu'à ce que le veritable soit connu , comme Tiresie la fait espérer ?

La seconde partie de l'Episode en question n'est pas si facile à deffendre que la premiere ; Dircé sort des bornes que la bienveillance lui prescrit ; & sa fierté ne doit pas aller jusqu'à dire des injures à un Roi qu'elle doit respecter & à une Mere qu'elle doit révéler : Corneille l'a bien senti lui-même. A peine Dircé , parlant à Oedipe , a-t'elle prononcé le nom de Tyran , qu'elle ajoute , *ce mot m'est échappé* : elle en use de même parlant à Jocaste ;

Pardonnez cependant à cette humeur hautaine ;
Je veux parler en Fille , & je m'explique en Reine ;

Vous qui l'êtes encor , vous sçavez ce que
c'est ,

Et jusqu'où nous emporte un si haut interest ;
Si je n'en ai le rang , j'en garde la teinture ;

2. vol.

Le

Le Trône a d'autres droits que ceux de la nature, &c.

Voilà tout ce qu'on peut dire pour pallier les deffauts du caractère de Dircé; mais cela n'empêche pas qu'il n'ait revolté tout le monde, & qu'il n'eut besoin d'être adouci, sur tout dans une Princesse qui a assez de vertu pour vouloir s'immoler pour son Peuple, toute innocente qu'elle est: revenons à la Lettre de M^r de Voltaire.

Il n'attaque pas le rôle de Jocaste avec beaucoup plus de fondement; la plus grande raison qu'il donne de sa Critique; c'est que cette Reine ne paroît point au cinquième Acte, raison qu'il croit tourner à sa propre gloire, parce qu'il n'est pas tombé lui-même dans ce défaut; si c'en est un, je ne voi pas qu'il y ait une grande nécessité de la faire paroître, pourquoi viendrait-elle? pour apprendre qu'elle est la femme de son Fils & d'un Fils parricide; n'est-ce pas assez pour l'empêcher de paroître aux yeux de son Peuple, d'avoir appris dans le quatrième Acte, qu'elle a épousé le meurtrier de son Epoux? J'avoue que le cinquième Acte de l'Oedipe de M^r de Voltaire est plus frappant que celui de M^r Corneille, & qu'en fait de Tragédie l'action est préférable au récit; mais tout ce qu'on en peut conclure, c'est que le cinquième

Acte censuré pouvoit être mieux ; mais il ne s'ensuit pas qu'il soit mauvais. A cela près Jocaste fait dans la Tragédie de Corneille tout ce qu'elle y doit faire ; c'est une Mere compatissante envers une Fillette à qui on a enlevé un Trône qui lui appartenoit à juste titre , & qu'on veut empêcher de s'en dédommager par un autre où l'amour même la veut placer. Elle n'oublie rien de ce qui lui reste à faire pour venger son Epoux , dès qu'elle apprend que son meurtrier respire encore ; & si elle tombe dans l'inaction dans le cinquième Acte , c'est qu'elle veut fuir ce meurtrier confondu avec un second Epoux ; tout cela est dans l'exacte bienfaisance , & l'on ne peut blâmer Corneille que d'avoir été trop sage ; ainsi je me contente de ne point condamner ceux qui ne tombent pas dans cet excès : passons au rôle d'Oedipe.

Il commence , dit M^r de Voltaire , par vouloir marier une de ses Filles avant que des'attendrir sur les malheurs des Thébains. Sur quoi cette Critique est-elle fondée ? les précautions qu'on prend contre les maux à venir, exclut-elle l'attendrissement sur les maux présents ? Oedipe sent tout ce qu'il doit sentir , mais il est plus occupé du remède que du mal, & d'ailleurs il fait entendre qu'il espere que le mal va

finir par la réponse des Dieux qu'on est allé consulter de sa part. L'Amour de Thésée pour Dirce lui faire craindre d'autres malheurs qu'il doit prévenir, & ces malheurs regardent son Peuple autant que lui-même, la mort prochaine du Roi son Pere l'appelle à Corinthe; il ne veut partir de Thebes qu'après en avoir écarté tous les orages qui peuvent s'y élever en son absence; c'est ce qu'il fait connoître dans la Scene suivante, en parlant à son Confident. Comme je l'ai déjà dit, je me crois dispensé de le répéter. *Oedipe*, continue M^r de Voltaire, *soupçonne que les Dieux sont irrités contre les Thebains, parce que Jocaste avoit autrefois fait exposer son Fils, & trompé par là les Oracles des Dieux, qui prédisoient que ce Fils iureroit son Pere & épouseroit sa Mere.*

Je ne veux répondre à cette Critique, que par les Vers même que Corneille met dans la bouche d'Oedipe, les voici :

Les Dieux qui tôt ou tard sçavent se ressentir,
Dédaignent de répondre à qu'ils fait mentir;
Ce Fils dont ils avoient prédit les aventures,
Exposé par vôtre ordre, a trompé leurs augures,
Et ce sang innocent, & ces Dieux irritez,
Se vangent maintenant de vos impietez.

Suivons ces Vers pied à pied; si les

2. vol.

D iij Dieux

1438 MERCURE DE FRANCE.

Dieux n'avoient prédit les aventures du Fils de Jocaste que conditionnellement , cet Oracle n'auroit été qu'un avertissement dont elle auroit dû profiter ; mais la prédiction ayant été absolue , Jocaste n'en a pu révoquer en doute l'accomplissement , sans soupçonner les Dieux d'ignorance ou d'imposture , & par là elle a commis une double impiété , ce qui est exprimé dans ces deux derniers Vers.

Et ce sang innocent, & ces Dieux irritez
Se vengent maintenant de vos impietez.

Jocaste croit que les Dieux ne punissent les Thebains que pour n'avoir pas vengé la mort de leur Roy , ce qui donne lieu à M^r de Voltaire de lui faire un nouveau crime. *Elle prétend* , dit il , *qu'on n'a jamais pu venger cette mort ; comment donc peut-elle croire que les Dieux la punissent de n'avoir pas fait l'impossible ?* On peut répondre à cela que quelques soins qu'elle ait pris pour découvrir les meurtriers de Laius , elle n'en a pas pris assez , & que c'est pour la tirer de cette léthargie , que les Dieux l'accablent de malheurs. M^r de Voltaire lui impute, sans doute , ce qu'Oedipe ne lui répond que par ménagement ; voici ces propres termes :

Pourrions nous en punir des brigands inconnus

Qui peut-être jamais en ces lieux on n'a vus :

En vérité peut-on prendre , ce pourrions-nous pour une impossibilité Physique ? cette réponse d'Oedipe fournit de nouvelles armes à M^r de Voltaire , & lui fait dire : *Oedipe n'a aucune raison de croire que ces trois Voyageurs fussent des brigands ; s'il les a arrêtés lui-même , & s'il ne les a combatus que parce qu'ils ne vouloient pas lui ceder le pas ; il n'a point dû les prendre pour des voleurs , qui sont ordinairement très-peu de cas des Cérémonies , & qui songent plutôt à détrousser les gens qu'à leur disputer le haut du pavé.*

Je ne sçais si je dois répondre sérieusement à une Critique si peu sérieuse. Est-ce la première fois que des Voleurs ont disputé le pas & insulté les passans pour en prendre occasion de les détrousser ? d'ailleurs il se peut faire qu'Oedipe n'a présumé qu'ils étoient des Brigands , que depuis qu'il a appris , que Laius a été assassiné dans le même-temps & dans le même lieu : voici comme il parle à Jocaste.

Si vous m'avez dit vrai , peut-être ai-je moi-même ,

Sur trois de ces Brigands vengé le Diadème :

Au lieu même , au temps même , attaqué seul
par trois ,

J'en laissé deux sans vie , & mis l'autre aux
abois.

1. vèl.

D iij : M.

M. de Voltaire n'est pas mieux fondé ; quand il prétend que Jocaste doit soupçonner Oedipe d'avoir tué Laius , sur l'aveu qu'il vient de lui faire. Il auroit raison , si Phorbas n'avoit pas menti par une mauvaise honte , comme on l'apprend dans la suite ; Jocaste prévenue que ce sont plusieurs assassins qui ont ôté la vie à son époux , peut-elle imputer ce crime à un seul homme ?

Notre Critique trouve étrange qu'Oedipe se souvienne après seize ans de tous les traits de trois hommes , dont il en a tué deux & blessé le troisième ; mais Oedipe lui va répondre pour moi :

Seize ans , à ton avis , m'ont fait les oublier ?
 Ne le présume pas , une action si belle ,
 En laisse au fond de l'ame une idée immortelle,
 Et si dans un combat on ne perd point de temps ,
 A bien examiner les traits des Combattans ,
 Après que celui - cy m'eut tout couvert de gloire ,
 Je sçus tout à loisir contempler ma victoire.

Il semble que M. Corneille avoit prévu l'avarie qu'on viendroit lui faire un jour. Son Critique persiste dans sa mauvaise humeur : *Ce n'étoit point*, dit-il , à Oedipe à parler de cette ressemblance ; c'étoit à Jocaste , qui ayant vécu avec l'un & avec l'autre , pouvoit en être mieux informée
 2. vol. qu'Oedipe

qu'Oedipe. M. de Voltaire fait cette remarque au sujet de ce Vers que Corneille met dans la bouche d'Oedipe.

On en peut voir en moi la taille & quelques traits.

M. D. V. veut-il nous faire entendre par là que Corneille n'a pas été aussi raisonnable que lui ? mais si c'étoit Jocaste qui le dît, Oedipe s'y reconnoît-il ? & pourroit-il se rappeler un souvenir que son Critique suppose qu'il n'a pu garder ? La même difficulté subsiste toujours, & si c'est une faute dans la Tragedie de Corneille, on est bien dédommagé par la beauté qui en résulte ; c'est que le coupable s'accuse lui-même. M. de Voltaire ne me paroît pas avoir plus de raison d'accuser Corneille de n'avoir point lû du tout Sophocle, ou de le mépriser beaucoup, *puisque'il n'a rien emprunté de lui, ni beautez ni deffauts* ; il parleroit autrement s'il avoit lui-même pris la peine de lire l'examen que ce Sophocle moderne a fait de son Oedipe : *Ces changemens, dit-il, en parlant de Sophocle & de Seneque, m'ont fait perdre l'avantage que je m'étois promis, de n'être souvent que le traducteur de ces grands génies qui m'ont précédé. La différente route que j'ai prise m'a empêché de me rencontrer avec eux, & de me parer*

2. vol. D V de

de leur travail; est-ce là n'avoir point lû Sophocle ? est-ce là le mépriser ?

Oedipe dit qu'il étoit seul quand il tua Laius ; Phorbas avoit avancé au contraire que c'étoient des voleurs qui avoient assassiné ce malheureux Roy ; *il étoit difficile, dit M. de Voltaire, de concilier cette contradiction, & Jocaste pour toute réponse dit :*

C'est un conte

Dont Phorbas au retour voulut cacher sa honte.

Cette petite fourberie de Phorbas, continuë-t'il, peut-elle être le nœud d'une Tragedie ? M. de Voltaire ignore-t'il, qu'Aristote appelle nœud, tous les incidens d'une Piece depuis le commencement de la Tragedie jusqu'à l'endroit où le dénouement commence ? s'il le sçait, comme je n'ai garde d'en douter, pourquoi prend-il la partie pour le tout ? Je sçais que le mensonge de Phorbas est la partie la plus essentielle du nœud en question, & que si ce sujet fidele eût raconté le meurtre de son Maître comme il étoit passé, Oedipe n'auroit pas eu besoin d'Oracle pour reconnoître le meurtrier de Laius ; mais Corneille l'a fait parler comme il lui convenoit pour faire filer son action jusqu'à la fin du quatrième Acte, & ne s'est réservé

2. vol. que

que la connoissance de l'inceste pour le cinquième.

Oedipe reconnu pour le meurtrier de Laius, veut abandonner Thebes, & cependant il envoie chercher Phorbas, Thésée & Dirce,

Pour lire dans leur ame,
S'ils préteroient la main à quelque sourde trame.

M. D. V. trouve cela bien mauvais, & que lui importent, dit-il, les sourdes trames de Dirce, & les prétentions de cette Princesse sur une Couronne à laquelle il renonce pour jamais. Mais y renonce-t-il pour ses enfans qu'il va laisser dans Thèbes où ils doivent regner; & quand cela ne seroit pas n'a-t'il pas dit plus haut :

Je vais donc à Corinthe achever mon supplice ;

Mais ce n'est pas au peuple à se faire justice ,

L'ordre que le Ciel tient à lui choisir des Rois,

Ne lui permet jamais d'examiner son choix .

Et le devoir aveugle y doit toujours souscrire ,

Jusqu'à-ce que d'enhaut on veuille s'en dédire ,

Pour chercher mon repos, je veux bien me bannir ,

Mais s'il me bannissoit je sçaurois l'en punir.

N'est-ce pas là parler en Roi & agir

2. vol.

D v j en

1344 MERCURE DE FRANCE:

en pere? & ne faut-t'il pas être de mauvaise humeur pour condamner des sentimens si beaux & si naturels ?

M. D. V. trouve encore étrange qu'Oedipe reste sur le Theatre à débiter plus de quatre-vingt Vers avec Thesée & Dirce, tandis que Jocaste sa femme & sa mere ne sçait encore rien de son aventure, & ne paroît pas même sur la Scene. Mais doit-on en être bien pressé quand il s'agit d'annoncer de pareilles horreurs? J'avouë que Corneille auroit peut-être mieux fait de faire paroître Jocaste sur la Scene dans le cinquième Acte, & que cela auroit produit une fin de Tragedie plus frappante, comme nous l'avons vû dans celle de M. D. V. mais une beauté de moins n'est pas une faute.

M. de Voltaire finit sa Lettre par le pardon qu'il demande de sa témérité; je finis la mienne par l'indulgence que je proteste de lui accorder, fondé sur le principe qu'il établit lui-même; le voici: *c'est sur les imperfections des grands hommes qu'il faut attacher sa critique, car si le préjugé nous faisoit admirer leurs fautes, bien-tôt nous les imiterions.* Je ne croi pas qu'on soit tenté d'imiter le coup d'essai d'un jeune homme, & c'est ce qui me détermine à en user avec moins de sévérité avec M. de Voltaire qu'il n'a fait envers le grand Corneille;

2. vol. neille;

neille. J'espère, Madame, vous en faire
convenir dans une seconde Lettre, celle-cy
n'étant déjà que trop longue. J'ay l'hon-
l'honneur d'être avec une très-parfaite es-
time, &c.

REQUESTE A LA REINE,

Par un Cadet de Caux.

UN pauvre Gentilhomme accablé de misère,
Grande Reine, à vos pieds se prosterne au-
jourd'hui,

Au nom de tout l'Etat exaucez sa prière,
C'est autant pour vous que pour lui.

Son intérêt est juste, il est exempt d'usure,
Car s'il perd son pary, tout le monde y perdra,
Mais s'il a le bonheur d'emporter la gageure,
Le perdant même y gagnera.

Que son bonheur rendroit les François réjouis,
Car il ne s'agit pas de deux ou trois oboles,
Votre pauvre Sujet, pour gagner cent pistoles,
Ne vous demande qu'un Louis.

Le Cloutier.

XXXXXXXXXX:XXXXXXXXXX:XX

*LETTR E' de M. Deslandes, Commis-
saire de Marine à Brest, à M. de Saint
Gelais, Secrétaire de l'Académie Royale
de Peinture & de Sculpture, sur les Sim-
pathies & les Antipathies.*

IL me semble, Monsieur, qu'on a grand tort de reprocher à la jeune Marquise de C. . . . son aversion pour les Chats. Vous connoissez & la beauté de son esprit & la hauteur de ses sentimens. Vous sçavez qu'elle ose être Philopophe dans un âge où il sied à peine d'être raisonnable. Ainsi cette aversion n'est point en elle une foiblesse ; c'est un instinct naturel, une impression secrete qu'elle n'a jamais pû ni vaincre ni corriger. Je l'ai vûe quelquefois avoir honte d'elle-même, & s'en plaindre sérieusement. Mais je lui conseillois toujours avec un ris moqueur de badiner d'une chose qui n'étoit pas en son pouvoir, & qui après tout devoit lui paroître assez indifferente.

Combien de personnes naissent avec de ces sortes d'Antipathies dont elles ignorent tout-à-fait la cause, & qu'elles chercheroient vainement à surmonter ! Le vieux Duc d'Epéron qui devoit toute sa fortune

à Henri III. & qui sçut la soutenir par son orgueil & sa fermeté dans les tems les plus fâcheux, s'évanoüissoit à la vuë d'un Levraut ; jamais cependant on ne l'accusa point de foiblesse ; lui qui étoit le plus fier & le plus intraitable de tous les hommes. Cesar Phœbus d'Albret qui fut fait Maréchal de France en 1653. & Chevalier du Saint-Esprit en 1669. ne pouvoit à un repas voir servir un Marcassin ou un Cochon de lait, sans se trouver mal. Il se remettoit pourtant assez vite, si on leur ôtoit seulement la tête. Ladislas Jagellon Roi de Pologne, qui pendant un demi-siècle affronta toutes sortes de périls & montra une valeur supérieure, se troubloit & prenoit la fuite quand il voïoit des pommes. Pour expliquer de si grandes bizarreries, ne faut-il pas nécessairement avoir recours à la Nature ? Les goûts & les aversions qu'elle donne, sont des Enigmes à ceux-mêmes qui les ont reçûs.

Quelqufois on peut soupçonner une cause secrète de ces sortes d'Antipathies, & alors on en est moins étonné. Jacques I. Roi d'Angleterre, par exemple, ne pouvoit voir une Epée nuë, sans pâlir, & sans tomber dans une espece de défaillance. Aussi pendant tout le cours de son Regne, se piqua-t'il plus d'être Theologien que Capitaine, de disputer sur des matieres

de Religion, que de soutenir par les armes la gloire & la réputation de ses Etats. Il rejettoit la cause de cette timidité naturelle, sur ce que la Reine sa Mere étoit enceinte de lui lorsque David Riccio fut si cruellement assassiné presque à ses yeux. La frayeur dont la Mere fut frappée rejaillit sur l'Enfant ; il fut toute sa vie irresolu & incertain, & comme le lui reprochoit un jour le Comte de Gondemar, Ambassadeur d'Espagne, il portoit les habits d'un Roi ; mais il avoit toutes les manieres & le langage d'un Pédant.

Je pourrois joindre aisément à ces Hommes de Guerre & d'Etat, des Sçavans, des Philosophes, & peut-être que leur exemple ne sera point de la moindre importance en cette matiere. Pierre d'Apono, un de ces beaux esprits du 16. siecle qui préparèrent les voies à la nouvelle Philosophie, ne pouvoit voir un fromage ni en sentir l'odeur, sans perdre connoissance ; & j'ai sçu que cela étoit assez commun dans les Païs, où l'on use beaucoup de lait, de fromage & de beurre. Martin Sckoockius, Professeur de Philosophie à Groningue, qui étoit lui-même suet à cette Antipathie, en a composé un *Traité assez curieux*, qui a pour titre : *De aversione casei &c.* Les autres Philosophes que je pourrois citer ici, sont Thomas
2. vol. Hobbés

Hobbés qui manquoit de force aussi-tôt qu'on le laissoit la nuit sans lumiere. Thyco Brahé qui changeoit de couleur & sentoît ses jambes défaillir à la vuë d'un Lièvre ou d'un Renard qu'il auroit rencontrés à la campagne. Jules Cesar Scaliger qui avouë lui même que l'odeur du cresson lui donnoit des nausées, & qu'il ne pouvoit en regarder fixement sans frémir de tout son corps. Le Chevalier Boyle qui tomboit dans des convulsions lorsqu'il entendoit le bruit que fait l'eau, en s'écoulant par un robinet.

Ces Philosophes certainement n'étoient point gens crédules, ni superstitieux, ni faciles à se laisser surprendre. Eux-mêmes ont recherché curieusement les causes de ces sortes d'Antipathies, & n'ont pû jamais les découvrir. La Musique sur tout leur en offroit des exemples aussi sensibles qu'extraordinaires. Le fameux la Mothe le Vayer ne pouvoit souffrir aucune sorte d'instrumens, quelque harmonieux que fussent les sons qu'on en tirât; mais il goûtoit un plaisir extrême au bruit du tonnerre & des vents. D'autres frissonnent quand on leur jouë un certain air; ils s'affoibliroient même insensiblement, & mourroient sur le lieu si on le continuoit. J'ai vû un homme à Calais qui entroit malgré lui en fureur lorsqu'il entendoit

1350 MERCURE DE FRANCE.

crier des Canards , & qui les poursuivoit vivement l'Epée à la main ; cependant il en mangeoit volontiers , & c'étoit même là son mets favori. Il est parlé dans les Transactions Philosophiques d'un Chapelain du Duc de Bolton qui sentoit au cœur & au sommet de la tête un froid de glace quand on le forçoit à lire le 53. Chapitre du Prophete Isaïe , & quelques versets du 1. Livre des Rois.

Je ne finirois point , si je voulois recueillir tout ce que j'ai trouvé de rare & de singulier sur cette matiere. On pourra consulter la Phonurgie du Pere Kirkér , Jesuite, & le Traité de l'harmonie du Pere Mersenne, Minime, j'y ajouterai seulement deux histoires dont j'ai été souvent le témoin. La 1^{re} est d'un Officier d'Artillerie très connu par son courage & son habileté dans le maniement des armes , qui pâlit & se trouve mal quand on coupe devant lui un bouchon de liege. Il a souvent eu honte de cette foiblesse , & il a tâché sérieusement de la vaincre ; mais en voulant s'efforcer , il s'est mis au péril de sa vie. La seconde est d'une fille de condition qui ne peut descendre dans une cave, ni dans aucun lieu souterrain sans que la fièvre lui prenne au moins pour vingt-quatre heures. Sa mere qui se trouve dans une fortune assez étroite, a voulu inutile-

2. vol.

ment

ment la guerir d'une pareille Antipathie. Ce trait me fait ressouvenir de celui que rapporte Sextus l'Empirique d'un des principaux Officiers d'Alexandre le Grand, qui à l'ombre se trouvoit tout en sueur, & qui transissoit de froid au Soleil.

Permettez-moi ici de vous demander, Monsieur, si jamais on peut être en droit de plaisanter quelqu'un sur ces sortes d'Antipathies. Je les regarde comme des défauts naturels dont on doit être plaint & jamais blâmé. Le Maréchal de Clarambaut, ce Courtisan si agréable & si délié, demandoit un jour de quelle maniere il falloit traiter un homme qui en se battant contre le Maréchal d'Albret auroit tenu une tête de Cochon de la main gauche & son Epée de la droite. La victoire certainement ne pouvoit lui échaper.

Je ne sçai si notre ami, si rigide d'ailleurs, mais *sui molle ingenium blanda puella facit*, se feroit beaucoup de scrupule d'user en amour de pareilles adresses : comme il aime les grands exemples, il s'autoriseroit de celui que lui fourniroit l'histoire plaisante de la Souris d'une Reine de Naples rapportée par Brantôme.

Je pourois citer ici ce qu'on appelle la maladie du País. Vous sçavez que c'est une espece particuliere d'Antipathie qui se tourne peu à peu dans un état de lan-

gueur d'autant plus déplorable , qu'aucun remede ne peut la guerir. Theodore Zwinger Professeur d'Anatomie & de Botanique , à Bâle , a traité ce sujet avec assez d'étendue , & il a fait voir que les peuples du Nord y étoient sur tout sujets ; il nomme cette maladie *Pothopatridalgia* , & il conseille à ceux qui en sont attaqués de revoler vers la Patrie , d'y retourner promptement. Sur cela il rapporte un air de Musique assez grossier ; mais que tous les Suisses apprennent dès le berceau , & dont ils sont extrêmement friands. Cet air fait sur eux une impression si profonde , qu'ils ne peuvent l'entendre chanter dans les Païs Etrangers sans se laisser aller à une mélancolie fâcheuse. Aussi s'en défendent-ils avec soin jusqu'au moindre ressouvenir , crainte de se décourager & de se porter même au desespoir ; & quand il arrive que quelqu'un d'entre eux s'oublie , devient maigre , triste & languissant , il doit au plutôt retourner dans son Canton ; à peine y entend-il l'air du Païs , le mot du guet , qu'il se réveille presque subitement & qu'il guérit.

A l'égard de la cause de ces sortes d'aversions & d'Antipathies , il est assez difficile de la découvrir. Les vertus secretes , les qualités occultes des anciens Philosophes n'apprennent rien , & ne font que

redire obscurément une chose qui l'est déjà assés d'elle-même. Peut-être que ce que les Modernes y ont substitué n'est pas plus clair ni plus expressif. Le langage des Méchaniques , quand il est déplacé , & qu'on s'en sert dans des sujets qui ne sont pas de leur ressort , a ses misteres & ses obscurités. Je voudrois, par exemple, demander aux uns & aux autres comment ils pourroient expliquer ce qui est rapporté dans les Ephemerides des curieux de la nature. Le Chapelain d'un Seigneur Allemand , disent ces Ephemerides , ne pouvoit manger des fraises sans ressentir des étouffemens & des chaleurs. Son corps devenoit ensuite tout rouge , comme s'il avoit été attaqué d'une Eresipele generale. Quelques heures après il lui prenoit une sueur abondante, laquelle le remettoit dans son état naturel , & il ne lui restoit plus que de la foiblesse. Ce jeu de la nature me paroît inexplicable. Je le regarde comme un sixième sens qui est donné à l'homme , & qui supplée à ce qui peut manquer aux autres. Ce sens est répandu par tout le corps , & il est plus exquis , plus délicat que tous les cinq ensemble ; on a beau vouloir y resister , & témoigner en soi-même de la fermeté, la nature devient la plus forte & l'emporte sur tous les obstacles qui se trouvent à son passage , & qui

1354. MERCURE DE FRANCE.

pourroient lui nuire. Ainsi les personnes qui ont de l'Antipathie pour les Chats n'ont pas besoin d'être informées qu'il y en ait dans une chambre pour se trouver mal, elles s'en apperçoivent en y mettant le pied; on ne sçauroit sur cela les tromper ni leur donner le change.

Personne n'ignore, du moins en gros, que la délicatesse des organes dont nos sensations dépendent, vient de la délicatesse des filets nerveux qui ont plus ou moins de facilité à recevoir l'impression des objets extérieurs. Ces filets sont distribués en petites troupes, suivant l'ordre que la nature leur a assigné, afin de faire tout l'effet dont ils sont capables; mais ces effets se font séparément, & chaque sens n'a qu'un certain nombre d'objets qui lui soient proportionnés, & dont il reçoive l'impression. Ce qui plaît à l'oreille ne flatte point la langue. Un parfum dont l'odorat est touché ne fait aucun plaisir aux yeux, & en revanche la vue a des délices & des agrémens qui lui sont uniquement propres. S'il arrive cependant que pour la perfection entière d'un sens, deux autres soient en même tems excités; c'est une libéralité de la nature qui veut bien accorder à l'homme plusieurs satisfactions à la fois. Mais il n'y en a proprement qu'une qui domine, qui soit la Maîtresse.

2. vol.

II

Il arrive cependant par rapport à certains hommes privilégiés que les filets nerveux répandus dans tout le corps sont en même tems frappés , sans qu'on puisse dire d'où cela vient. Tous ces filets confusément remués ne font qu'une sensation générale ou plusieurs qui se mêlent ensemble & s'irritent l'une l'autre. On est alors plus surpris que touché , plus entraîné qu'attiré ; on ignore ce qu'on sent par ce qu'on sent trop. Delà naissent les Sympathies & les Antipathies , & en general ces je ne sçai quoi dont l'ame est piquée sans en pouvoir rendre raison , qui l'agitent & l'ébranlent sans qu'elle y puisse résister.

*Odi, & amo : quare id faciam fortasse requiris.
Nescio : sed fieri sentio , & excrucior.*



E P I T R E.

*A. S. A. M. l'Archevêque de Vienne ;
qui s'étoit embarqué sur la Saône
dans un grand débordement.*

COMMENT vous trouvez-vous , Seigneur ,
de ce voyage ,

Qui nous a fait pâlir ?

Comment vous a servi l'intrépide courage ,

Qui ne sçait point mollir ?

2. vol.

La

1356 MERCURE DE FRANCE.

La Saône est à présent une Mer orageuse ,

Qui n'entend point raison :

Cesar ne la nommoit inconstante & douteuse ,

Qu'en la belle saison.

Quand de ces réservoirs elle a forcé la bonde ,

L'esprit en est troublé ;

Et quoi qu'il eût le cœur le plus ferme du monde ,

Cesar même eût tremblé.

Par le terrible amas de cette Onde effroyable ,

Qu'elle traîne aujourd'hui ;

Elle prétend montrer au Rhône formidable ,

Qu'elle est digne de lui.

Maudit soit le premier qu'un excès de folie ,

Contraignit à l'effort ,

De tenter un voyage au hazard de sa vie ,

A deux doigts de la mort.

Un Sage du vieux temps (pardon si je déterre ,

Un Mort qui n'est nouveau)

Avoit du repentir , pouvant aller par terre ,

D'avoir été par eau.

Sans doute, on me dira que dans la Diligence*

On marche en sûreté ,

Et qu'à ses Matelots manquer de confiance ,

C'est imbécillité.

Ah ! Seigneur , ces marauds en qui l'on se confie ,

* Ainsi se nomme le Bateau public sur la Saône.

2. vol.

A

A qui l'on livre en paix ,
 Ce trésor important , le dépôt de la vie ,
 Ne boivent-ils jamais ?
 Un Batelier brutal fait bien moins cas de vivre
 Que de vider les pots ,
 Et noiroit avec lui du moment qu'il est yvre ,
 Le plus grand des Héros.
 Tant de précaution qui passe l'ordinaire ,
 Excede le devoir ,
 Direz-vous ; pour sauver une tête si chere ,
 Peut-on trop en avoir ?
 Pour conserver vos jours, j'ai supplié Mercure,
 Ce Dieu des Voyageurs ;
 J'ai prié Palémon , j'ai prié Palinure ,
 Ces Patrons des Nageurs ;
 J'ai conjuré Glaucus , Protée & les Flétades ,
 Je n'ai rien oublié ;
 Eole & ses suppôts , les Tritons, les Naïades ,
 Qui n'ai-je point prié ?
 Enfin pour vous servir j'ai lâché la gourmette ,
 Comme un mauvais Chrétien ,
 Et dans mes vœux ardents , pour trop être
 Poète ,
 J'ai presque été Payen.
 Mais quelle illusion sous l'épaisseur d'un voile,
 M'offroit tant de danger ?
 Je ne crains plus pour vous. Allez , c'est votre
 étoile ,
 Seigneur , de voyager.
 2. vol.

E L'A-

1358 MERCURE DE FRANCE.

L'Apôtre des Gentils, dont vous tenez la place,
Voyageoit comme vous :

Les ardeurs de l'été, les horreurs de la glace,
Pour lui tout étoit doux!

Tantôt au bon Galate il prodiguoit son zèle,
Puis aux Corinthiens;

Tantôt il réchauffoit par une ardeur nouvelle,
Ses chers Ephesiens.

Dieu, qui le protegeoit, commandoit à ses
AnGES,

De veiller sur ses jours;

Il étoit bien gardé, les celestes Phalanges,
Voloient à son secours.

Sous l'ombre du Très-Haut, ne craignez
point d'obstacles,

A vos sages projets:

Le Dieu qui vous protège est fertile en Mi-
racles,

Autant qu'il fut jamais.

Sous l'aîle, sous l'abri du Seigneur des ba-
tailles,

Vous êtes bien muni.

Soit que vous voyagiez de Strasbourg à Ver-
failles,

Ou de Vienne à Clugny, *

Il est sur qu'en tous lieux répandant la lumière,
Des mœurs & de la Foi,

On vous verra fournir d'une illustre carrière,
Le glorieux emploi.

** Il est Abbé de Clugny.*

2. vol.

-Mais

J U I N. 1729. 1359

Mais dans ces longs travaux que par tout on
renomme,

L'un des plus importants,
Sçavez-vous quel il est? Le voyage de Rome:
C'est où je vous attends.
C'est-là que de mes vœux se borne l'esperance;
Et dans le même instant,
Que vous aurez uni l'Altesse à l'Eminence,
Je mourrai trop content.

DE SENECE'.

QUESTION.

*Quelle est la femme la plus malheureuse ?
Ou celle qui a un mary qu'elle hait,
& dont elle est aimée ; ou celle qui a un
mari qu'elle aime & dont elle est haïe.*

Nous avons déjà averti plusieurs fois
que dans le grand nombre de Pietes qui
nous sont adressées de toutes parts, il est
bien difficile de connoître celles qui sont
véritablement *neuves* d'entre celles qui
ont déjà été publiées. C'est ce qui est ar-
rivé à l'occasion des Enigmes du Mercure
du mois de Mai dernier, qui nous ont
été envoyées de Versailles par une per-
sonne qui les a signées de ces Lettres J.B.D.

2. vol.

E ij mais

1360 MERCURE DE FRANCE.

mais il est visible que cette personne a voulu en imposer , puisque ces Enigmes sont prises du Recueil d'Enigmes de M. Cotin. Celle du *Ver luisant* est la 25^e du premier Livre : & celle du *Raisin* est la 78^e du second Livre. Nous devons cette découverte à M^{lle} Angelique d'Orvilliers de Vernon , qui nous en a en même temps envoyé l'Explication suivante.

Morbleu , le plaisant procédé !

O vous qui signez J. B. D.

Je prétends vous livrer batailles,

Quoi ! vous envoyez de Versailles ,

Deux Enigmes du Sr Cotin !

Il faut vous lever plus matin ,

Quand vous voudrez en faire à croire,

Nous ne perdons pas la mémoire,

Et nous connoissons nos Auteurs.

Portez vos Enigmes ailleurs.

Mais quand il vous plaira j'en dirai le quantité ;

Nous venons de les voir, Monsieur, dans l'Auteur même

L'une est le *Ver luisant* & l'autre le *Raisin*,

Cherchez un autre Magazin.

*EXPLICATION du Logogryphe
du Mercure de May.*

Moulin est agité par le vent ou par l'eau ;
Mou , la moitié du mot est dans le corps d'un
 Veau ;

Reste *lin* , dont on fait chemises & coëffures ,
 Dentelles & mouchoirs & mille autres parures ,

Mais , cher Lecteur , quel changement ,
 Si tu retournes *lin* , tu vois dans le moment ,
 Non le Tage , non la Tamise ,
 Mais le Nil , sur lequel on exposa Moyse.

Angelique d'Orvilliers de Vernon.

LOGOGRYPHE.

Inséparable de la gloire ,
 Je la porte par tout , je m'en fais bien à croire ;
 Mais je n'en suis pas plus aimé.
 De moi seul je suis estimé ,
 Et j'ai seul part à mon estime.
 Toujours j'aspire aux plus hauts lieux ,
 Et tant sur la Terre qu'aux Cieux ,
 De mon ambition j'ai fait mainte victime.
 Je suis frere aîné des six Soeurs ,
 Et de notre funeste race ,
 Sont écoulés tous les malheurs ,
 Qui de cet Univers couvrent toute la face

2.^e vol. E ij Si

1362 MERCURE DE FRANCE.

Si vous prenez deux parts de mon commence-
ment,

Vous trouverez l'objet vers qui ma sœur puis-
née,

Est uniquement entraînée.

Prenez-en trois encor, je suis un Instrument

De très-agréable harmonie.

Ma quatrième part m'étant alors ravie,

Je deviens un grain fort commun.

Et des plus connus d'un chacun.

Si vous unissez ma fixième,

A ma première & quatrième,

Vous me connoîtrez d'abord,

Pour un terme fort vulgaire,

Fort simple & fort debonnaire.

Car je consens à tout & suis de tout accord.

Si l'on joint ma première avec mes trois der-
nières,

Je suis très-chéri des humains,

Qui sans moi privez des lumieres,

Ne sçandroient où donner des mains.

L. C.

XX

E N I G M E.

Quoique je ne sois fait que de pierre ou de
bois,

Par moi, par mon secours rien n'est inaccessible,

Je sçais l'art de donner des loix,

2. vol.

A

A l'ennemi le plus terrible.
 Il veut en vain me résister ;
 Un nouveau chemin que je trace ,
 Est suffisant pour le dompter ,
 Et fait que sur le corps tout le monde lui passe ;
 De son courroux , de son orgueil ,
 Je suis l'inévitable écueil :
 Réduit à me ceder , il écume de rage ;
 Mais ces plus grands efforts fussent-ils em-
 ployez ,
 J'en triomphe & j'ai l'avantage ,
 De voir qu'il se réduit à me laver les pieds.



NOUVELLES LITTERAIRES DES BEAUX ARTS, &c.

NOUVEAUX MEMOIRES des
 Missions de la Compagnie de Jesus
 dans le Levant. T.VII. vol.in-12. de 209.
 pages. *A Paris, chez la veuve Pissot, Quay
 de Conti , & Quillan, rue Galande 1729.*

Ce nouveau Volume des Mémoires des
 Missions de la Compagnie de Jesus , est
 malgré sa petitesse l'un des plus confide-
 rables qui aient paru par les choses cu-
 rieuses qui y sont rapportées , & par les
 matieres de Phisique , d'Histoire & d'An-
 tiquité qui y sont traitées. Les Personnes
 sur tout qui s'intéressent à la memoire du
 2. vol. E iiij feu

1364 MERCURE DE FRANCE.

feu P. Sicard , & au succès de ses travaux littéraires sur l'Egypte , auront tout lieu d'être satisfaites en lisant ce Recueil. Il nous suffira pour en donner une juste idée de rapporter ici la Lettre du R. P. Marc Antoine Treffond , Supérieur General des Missions de la Compagnie de Jesus, en Sirie, & en Egypte , écrite au R. P. Fleuriau, qui est imprimée au commencement du Livre.

M. R. P.

Après la perte que nous avons eu le malheur de faire du P. Claude Sicard , nous avons pris un soin particulier de ramasser ses Mémoires. Nous avons même envoyé un de nos plus anciens Missionnaires pour les mettre en ordre , & pour aller sur les lieux vérifier tout ce qu'il nous a laissé , soit manuscrit , soit dessiné de la main d'un jeune-homme qui l'accompagnoit dans ses voïages , & qui a tiré sur les lieux le plan des Monumens anciens dont ce zélé & sçavant Missionnaire faisoit la recherche par ordre du-Roi.

Il nous a souvent mandé que nonobstant ses continuelles Missions pour instruire un Peuple plus ignorant que schismatique , il grossissoit chaque jour le Recueil de ses découvertes ; mais les services qu'il se crut obligé d'aller rendre à de pauvres pestiférés lui ayant causé la mort, ses Ecrits nous

2. vol. sont.

sont demeurés sans avoir leur perfection. Ils sont présentement entre les mains d'un de nos Missionnaires qui les revoit, pour les mettre en état de vous être envoyés.

Pour satisfaire cependant votre juste impatience, M. R. P. & celle des personnes qui attendent ce que le feu P. Sicard a promis dans son projet imprimé, & qui se voit dans le V. Tome des Mémoires du Levant, nous vous envoïons plusieurs petits Ecrits de sa main. Il vous les adressoit en forme de Lettres.

La premiere contient le récit qu'il vous fait de son voïage au *Mont Sinaï*. La route qu'il a suivie pour parvenir à cette Montagne que nos saintes Lettres ont rendue si celebre, a achevé de le convaincre, que Moïse n'a pû conduire le Peuple de Dieu par un autre chemin que par celui que le P. Sicard a tracé dans sa Carte de la Mer rouge & de ses environs, & que vous avez mise à la tête du 6. Tome des Mémoires du Levant.

Pour ce qui est du *Mont Sinaï* * en particulier, le P. Sicard ne vous en fait qu'une legere description, parce qu'il vous en promet une autre plus étendue.

On ne peut en parler ni en écrire exactement sans avoir été soi-même sur les lieux,

* On trouve à la fin de ce VII. vol. une Carte de cette celebre Montagne.

& sans avoir visité soigneusement, comme a fait ce Pere, le Monastere qui y a été bâti,

C'est avec la même exactitude qu'il a observé deux Monumens dont il est distinctement parlé dans le 17. & le 32. chap. de l'Exode.

Le premier de ces Monumens, & son premier objet d'observation, fut le Rocher dont sortit autrefois une Eau miraculeuse & abondante, dans l'instant que Moïse le frappa de sa verge par ordre de Dieu.

Le second objet de son observation fut le moule de la Tête du Veau d'or, que les Israélites en l'absence de Moïse éleverent pour l'adorer. Le reste de la Lettre du P. Sicard contient plusieurs autres choses dignes de ses Remarques.

La seconde Lettre du même Pere contient le récit de son voyage jusqu'aux cascades du Nil. Il rend compte des Isles qu'il a découvertes entre l'Egypte & la Nubie. Il nous apprend les noms de plusieurs Villes que les tems ont fait oublier, & dont les ruines cachent les restes d'anciens Temples & de riches Edifices que le P. Sicard a trouvé moyen de découvrir. Ce qu'il en a vu lui a fait connoître qu'ils avoient été construits de diverses pierres *

* C'est ainsi qu'on appelle le Marbre Thebain qui est moucheté de diverses couleurs & dont les Carrieres sont au fond de l'Egypte Supérieure, près les Cataractes du Nil.

2. vol.

de

de Granit d'une grandeur & d'une grosseur surprenante.

Le P. Sicard dans la même Lettre vous renouvelle la promesse qu'il vous a déjà faite de vous donner une Relation particulière de la Ville de Thebes, dont les Voïageurs du tems passé nous ont donné une si belle idée, & dont les Poëtes ont chanté la magnificence. Il finit cette Lettre par un petit détail de la Révolution qui venoit de se faire au Caire, & qui s'étoit passée sous les yeux.

A ces deux Lettres le P. Sicard en ajoute une troisième, dans laquelle il expose quelques nouvelles Observations, qu'il a eu le loisir de faire dans son voïage au *Delta*. Entre ces Observations il y en a qui regardent la Geographie & d'autres qui sont du fait de l'Histoire & de la Physique. Toutes font l'éloge du bon discernement de leur Auteur.

Vous sçavez, M. R. P. que M. M. de l'Académie des Sciences ont envoyé à M. le Consul du Caire un Mémoire de plusieurs Articles sur lesquels ils souhaittoient avoir des explications particulières. Le P. Sicard fut chargé de cette commission. J'ai l'honneur de vous envoyer les Réponses au Mémoire de ces M. M. Il ne les a faites qu'après s'être bien fait instruire de tout ce qui concerne, soit la production

2. vol.

E vj. du

du *Natrom* & du *Sel Armoniac*, soit les Pierres & les Marbres d'Egypte, & les Fours à Poulets; car ce sont là les seuls Articles sur lesquels le Mémoire demandoit une explication.

Après ces dernières Lettres du feu P. Sicard il ne nous reste plus entre les mains que le Recueil general de toutes ses Observations & de ses Découvertes dans l'Egypte, & c'est ce Recueil que nous préparons pour vous l'envoyer. Il en avoit fait un Abregé que nous avons trouvé parmi ses Ecrits. Quelque court qu'il soit, j'ose dire qu'il est encore plus étendu que ne le sont les Relations qui ont paru sur l'Egypte, même celles qui sont les plus détaillées; vous en jugerez par la lecture que vous en ferez.

Au reste, je suis persuadé, M. R. P. que la lecture que vous ferez de ces Manuscrits renouvellera votre douleur sur la perte d'un Missionnaire que nous aurons toujours sujet de regretter. Je souhaite que ce vous soit une consolation d'apprendre l'heureuse arrivée du P. *Seguran* au Caire, où vous l'avez destiné pour y continuer la recherche des anciens Monumens que le P. Sicard avoit entrepris, & que sa vie trop courte ne lui a pas permis de finir. Les bonnes qualités que nous remarquons dans le P. *Seguran* nous font espe-

ter qu'il sera un digne successeur du feu R. Sicard. J'ai l'honneur d'être avec respect, M. R. P. &c.

A la suite de ces dernières Lettres du feu P. Sicard, on trouve dans le VII. vol. des *Nouveaux Mémoires &c.* une Lettre du P. *Stephan*, Missionnaire Jésuite en Crimée de Tartarie, aussi écrite au R. P. *Fleuriau* qui explique l'Etat de cette Province & de son Gouvernement, celui des Familles principales qui l'habitent, qu'y ont excité de grands troubles, & qui viennent enfin d'y causer une dernière révolution, dont le Grand-Seigneur n'a pas manqué de profiter pour se délivrer de l'inquiétude que lui donnoit un Peuple naturellement séditieux, & pour achever de le soumettre absolument à son Empire.

LES OEUVRES de M. de *Voiture*, contenant ses Lettres & ses Poësies avec l'Histoire d'*Alcidalis* & de *Zelide*, nouvelle Edition, augmentée de la conclusion de l'Histoire d'*Alcidalis* & de *Zelide*, & de plusieurs autres Pièces. A Paris, rue S. Jacques, & Quay des Augustins, chez Cl. Roussel, & chez *Chaubert*. 1729. 2. vol. in 12.

HISTOIRE ECCLESIASTIQUE, pour servir de continuation à celle de M. l'Abbé Fleury. Tome 24. depuis l'an 1485. jusqu'en 1507. Quay des Augustins. 2. vol.

1376 MERCURE DE FRANCE.

*Augustins & rue S. Jacques, chez Emerz
& chez Sangrain l'aîné. in-4. de 594
pages.*

**LA VRAIE ET SOLIDE PIE-
TÉ**, expliquée par S. François de Sales,
Evêque & Prince de Genève, recueillie
de ses Epîtres & de ses Entretiens. Dédicée
à la Reine, par M. P. C. Docteur de Sor-
bonne, *Chez Cl. de Hansi, sur le Pont au
change. 1729. in-8°.*

**LES VŒUX DE L'EUROPE & de
la France pour la santé du Roi. Poème
Heroïque sur la petite Verole. A Paris,
chez Ganeau, la veuve Contelier & Nully,
rue S. Jacques, Quay des Augustins & au
Palais. 1729. in-8°. brochure de 47.
pages.**

Cet Ouvrage est dédié à la Reine par
M. Martineau de Solleine qui en est l'Au-
teur, lequel l'a présenté au Roi & à la Reine
le 12. & le 16. du mois dernier. Nous ne ha-
zarderons pas notre jugement sur ce Poë-
me, quelque aisé que ce jugement nous pa-
roisse à faire ; mais nous pouvons bien as-
surer le Lecteur curieux de belles impres-
sions, que rien n'est épargné dans celle-
ci ; beau papier, beaux caracteres, belles
vignettes ; & si on trouve que la beauté
du Poème & des Vers réponde à celle de
l'impression, le triomphe de l'Auteur ne

2. vol.

sera

sera pas médiocre. Ce Poëme commence ainsi. C'est l'Europe qui parle :

Sur son Trône, LOUIS, au gré de mes souhaits

Raffermissoit l'espoir d'une éternelle Paix,
Et faisoit dans mon sein taire le bruit des
Armes :

Quand un cri s'éleva suivi de mille allarmes,
Quel noir chagrin saisit plus d'une Nation,
Et répand en ces lieux la consternation ?

La Seine, l'Eridan, & le Tibre & le Tage
Font de clameurs au Ciel retentir leur rivages
Les soupirs, les soucis volent de toutes parts;
Mon repos, mon bonheur courent quelques
hazards.

A l'envi les Echos remplissent l'air de plaintes;
Le François sur son front fait lire mille craintes.

LES MONUMENS DE LA MONARCHIE FRANÇOISE, qui comprend l'Histoire de France, avec une grande quantité de Figures de chaque Regne, que l'injure des temps a épargnées, Par Dom Bernard de Montfaucon, Benedictin de la Congrégation de S. Maur. Cinq volumes in-fol. à Paris, chez Julien-Michel Gandonin, Quay de Conty & Pierre Fr. Giffard, rue S. Jacques.

Nous avons publié en son tems le Pro-
2. vol. jst

1372- MERCURE DE FRANCE.

jet de cet Ouvrage , il est de nôtre devoir d'instruire le Public qu'on en délivre actuellement le premier volume. Ces Monumens comprennent l'Histoire de France , avec quantité de Figures de chaque Regne , échappées à l'injure des temps. Le dessein est tout nouveau & interesse trop la Nation pour ne pas piquer la curiosité des François. Domr Bernard de Monrfaugon le forma il y a seize ou dix-huit ans , ayant fait depuis ce temps-là , pour le remplir, des recherches infinies , qui jointes à l'étude particulière que ce Pere a toujours faite de notre Histoire dans les Auteurs originaux , l'ont mis en état de donner un Ouvrage dont l'entreprise étoit fort difficile.

Selon le premier plan les Monumens devoient être seuls , avec leur explication ; mais pour l'utilité des Lecteurs on y a joint l'Histoire de France , non pas dans toute son étendue , mais plus en détail que dans tous les abrégés. Elle aura cet avantage sur toutes les autres Histoires , qu'elle représentera un très-grand nombre de Figures , tirées des Originaux du temps , qui apprendront bien des choses jusqu'à présent inconnues , tant sur l'Histoire que sur les Habits , les Armes , & une infinité d'autres sujets.

La principale attention de l'Auteur est
2. vol. de

de rapporter les faits exactement & simplement comme ils sont dans les Originaux mêmes, en y mêlant quelquefois des Réflexions courtes, & tâchant d'éviter les deffauts où sont tombez quelques Historiens de ce bas temps, qui ont souvent orné leur narration aux dépens de la vérité ; qui par des additions ou fausses, ou de pure invention, par des transitions hazardées, des caracteres & des intrigues, dont ils n'ont aucun garant, défigurent tellement l'Histoire, que quand on remonte aux sources, on est surpris de trouver tant de difference entre ces Historiens Modernes, & les Anciens.

Cet Ouvrage contient donc l'Histoire de France avec tous les Monumens qui regardent les Rois, les Reines, les Princes du Sang, les Pairs de France, les Ducs ou Comtes qui avoient des Etats dans le Royaume, la Maison du Roy, & les Grands Officiers de la Couronne.

On y dépeint les marques de Royauté, tant les plus anciennes, que celles des bas temps. On y voit les Portraits des Rois, qui nous ont été transmis depuis Childeric I. jusqu'à Louis XV. heureusement regnant aujourd'hui ; plusieurs Histoires des Rois que les Monumens ont fourni ; des Sacres, des Couronnemens, des Lits de Justice, des Assemblées publiques où

1374 MERCURE DE FRANCE.

les Rois se trouvent , des Hommages qui leur sont rendus , des prestations de serment de fidélité , des Entrées publiques , des entrevues des Rois , & des Princes Etrangers , des Batailles , où ils commandent en personne , des Parties de chasse , & généralement toutes les actions où les Rois sont représentez : de même les Histoires & les Portraits des Reines , des Princes du Sang , des Pairs de France , des autres Ducs ou Comtes qui avoient des Etats dans le Royaume , de la Maison du Roy , des Grands Officiers de la Couronne.

Cette longue suite de Monumens , qui finira sous Henry IV. outre l'instruction qu'on en tirera pour les faits , aura encore de quoi plaire , en caractérisant les différents goûts de tous les siècles de cette Monarchie.

En délivrant ce premier volume on a publié , en faveur des Souscripteurs , un petit imprimé que nous nous faisons aussi un devoir d'insérer ici.

AVIS au Public pour les Soucriptions à l'Ouvrage qui a pour titre Monuments , &c.

Quelque intéressant que fût par lui-même l'assemblage des Monumens qui regardent l'Histoire de la Monarchie , & qui se sont conservés jusqu'à nos jours , l'Auteur a jugé à propos , pour le rendre plus utile & d'un usage plus

2. vol.

J U I N. 1729. 1575

plus universel, d'y ajouter l'Histoire de chaque Regne. De-là il arrive qu'au lieu de quatre Volumes qu'on avoit promis, il y en aura cinq de bonne grosseur, sans que ce surcroît, tout considerable qu'il est, augmente le prix des Souscriptions. Ces cinq Volumes seront distribués à mesure qu'ils seront imprimez : le premier qui est achevé, se délivre actuellement aux Souscripteurs.

On recevra des Souscriptions pendant trois mois pour la France, & pendant quatre mois pour les Pays Estrangers, à commencer du premier Juin de cette année 1729.

Les Libraires n'ont point crû devoir accorder un terme plus long, ne faisant tirer de cet Ouvrage que cinq cent Exemplaires en grand, & autant en petit papier.

Le total du prix pour les Souscrivans est de cent vingt livres pour le grand papier, & de quatre-vingt livres pour le petit.

On donnera le premier Volume sans rien exiger de ceux qui ont souscrit entre les mains de Dom Bernard de Montfaucon, en rapportant sa reconnoissance, en place de laquelle on leur en donnera une autre signée des Libraires ci-après nommez.

Ceux qui souscriront à l'avenir, en prenant le premier tome, donneront pour l'un & pour l'autre papier la même somme de 60. livres pour le grand, & de 40. livres pour le petit papier. Au second tome tous les Souscripteurs payeront 20. livres pour le grand, & douze pour le petit papier : Au troisième, 15 pour le grand, & douze pour le petit papier : Au quatrième, 15 pour le grand, & 10 pour le petit papier : Au cinquième, 10 pour le grand, & 6. pour le petit papier.

Selon le premier Plan imprimé, les Souscripteurs

29 vols.

1376 MERCURE DE FRANCE.

Les auteurs ne devoient payer la dernière moitié de la somme, que quand ils recevroient les quatre Volumes ; mais comme l'augmentation est si considérable, qu'au lieu de quatre Volumes il y en aura cinq, chacun plus gros que n'auroit été le plus gros des quatre, les Libraires, à raison des grands frais qu'il faut faire pour l'impression, le Papier & les Planches en taille douce qui seront gravées très-proprement, ont crû pouvoir partager les payemens comme ci-dessus, & d'ailleurs l'intérêt est si petit, qu'ils ne pensent pas que personne s'y arrête.

Le Public sera content de la diligence qu'on fera, & l'on espere de lui fournir les cinq Volumes avant Pâques de 1731.

Ceux qui n'auront pas souscrit payeront sans aucune diminution 200 liv. pour le grand, & 140 pour le petit papier.

Les Souscrivans s'adresseront, s'il leur plaît, à Dom Bernard de Montfaucon, ou aux Libraires ci-dessous nommez.

Julien-Michel Gandouin, Quai de Conti, aux trois Vertus : & Pierre-François Giffart, rue Saint Jacques, à sainte Therese.

ODES qui ont été présentées à l'Académie Royale des Belles-Lettres de Marseille, pour le prix de l'année 1729. brochure in-12 de 32. pages. *A Marseille, chez J. B. Boy.*

Ces Odes sont au nombre de quatre, & toutes à la louange de M. le Maréchal de Villars, Gouverneur de Provence & Protecteur de l'Académie. La première est de M. Roborel de Climens, Avocat

2. vol.

au

J U I N. 1729. 1377

au Parlement de Bordeaux , laquelle a remporté le Prix. Nous avons inséré la troisième dans notre Journal du mois d'Avril , avant que le Recueil imprimé à Marseille eut été publié. Un Avertissement qui est à la tête de ce Recueil apprend que pour éviter les incommoditez de la saison , l'Académie a transféré sa Séance publique, qui s'étoit ci-devant tenue le premier Mercredi de Janvier , au premier Mercredi d'après la *Quasimodo* ; & que ce sera pour l'année 1730. qu'elle adjugera le prix à un Ouvrage de Prose d'une demie heure de lecture au plus, dont le sujet sera, *Qu'on ne travaille jamais plus solidement pour son utilité particulière, qu'en travaillant pour l'utilité publique.* Les Ouvrages ne seront receus que jusqu'au premier Décembre 1729. inclusivement ; & au lieu du nom des Auteurs , on mettra au bas une Sentence tirée des Auteurs Sacrez ou Profanes. C'est toujours à M. Chalamont de la Visclède, Secrétaire perpetuel, à qui il faut les adresser , en affranchissant les Paquets , & marquer une adresse à laquelle il enverra son Receptif.

LES TRAGEDIES DE SENEQUE , avec des Notes entieres de Jean Frederic Gronovius, les Notes choisies de Lipsé , de Delrio , de Gruter , &c. & celles de

2. vol.

Jean.

1378 MERCURE DE FRANCE.

Jean Gaspard Schræder, qui a pris soin de cette Edition. *A Delft, chez Adrien Beman.* 1728. in-4°. de 802. pages, sans les Prolegomenes, qui en remplissent plus de 15, ni la Table qui en occupe 27. en *Latin*.

SINGULARITEZ concernant les Gens de Lettres, recueillies de divers Ecrits, soit Latins, soit en langue vulgaire, & rangez suivant l'ordre alphabetique, par Antoine Musa. *A Wirtemberg, chez Christ. Theoph. Ludwig.* 1728. in-8°. de 138. pages. en *Latin*.

BIBLIOTHEQUE ITALIQUE, ou Histoire Litteraire d'Italie, tome 1^{er}. *A Genève, chez M. Bousquet.* 1728. Deuxième Extrait.

HISTOIRE de la Ville & du Royaume de Naples, dit de Sicile, depuis qu'il fut sous la domination des Rois. Par D. FrançoisCapecelatro, Napolitain premiere, partie, laquelle contient ce qui y est arrivé depuis Roger I. jusqu'à la mort de l'Imperatrice Constance derniere. *A Naples, chez Jean André Benvenuto.* 1724. in-8°. 389. pages, sans la Préface & l'Indice. *Seconde partie*, qui contient la vie de l'Empereur Frederic II. 331 pages, sans l'Indice. *Tout l'Ouvrage est en Italien.* Le

Le 1^{er} tome est divisé en 4. livres. L'Auteur fait l'Histoire de *Roger I.* dans le 1^{er} livre ; celle de *Guillaume* , dit le *Mauvais*, dans le second ; celle de *Guillaume* , surnommé le *Bon* , dans le troisième ; & celle de *Tancrede* & de *Constance* dans le quatrième. Le second tome contient l'Histoire de l'Empereur *Frederic Second* , qui eut pendant presque toute sa vie des démêlez avec les Papes.

DISCOURS SUR L'HISTOIRE & sur le génie des meilleurs Poètes Italiens , prononcé par M. le Marquis Scipion Maffei , à l'ouverture de la nouvelle Colonie d'*Arcadie de Verone*. Traduit de l'Italien des *Rime è Prose del Sig. Marchese Scip. Maffei* , &c. Venise 1719. avec des Notes du Traducteur.

Ce Discours commence ainsi : » Une
 » noble ardeur vous a fait souhaiter de rap-
 » peller ici les Muses , vous avez voulu
 » tenir de l'illustre Corps des *Arcadi de*
 » *Rome* , l'établissement d'une Colonie
 » dans les Campagnes de Verone, & vous
 » voici heureusement assemblez , pour
 » commencer, sous de favorables auspices,
 » une entreprise si louable & si bien con-
 » çue. Le but d'un pareil établissement
 » est, vous le sçavez , Messieurs , de n'a-
 » voir d'autre soin , que celui de cultiver
 2. vol. les

380 MERCURE DE FRANCE.

» les Belles Lettres : Le tems & le lieu ne
 » doivent se regler qu'à notre gré , ou se-
 » lon nos interêts. Nous nous assemble-
 » rons , quand & où il nous sera le plus
 » agréable : tout s'y passera sans pompe ,
 » sans distinction , sans solennité. L'éclat ,
 » le rang , les fonctions , sont un poids
 » sous lequel la plupart des Académies suc-
 » combent , & qui ne fait que les détour-
 » ner de leur but. Dans tout ce que nous
 » prononcerons , suivant les Loix d'*Ar-*
 » *cadie* , nous ne serons point astraits à
 » traiter certains sujets. Chacun pourra
 » composer selon son génie , & suivra uni-
 » quement son goût dans son choix. Par
 » là nous ne nous priverons pas des chefs-
 » d'œuvre de l'esprit , qui naissent pour
 » l'ordinaire du caprice , sur des sujets
 » choisis sans contrainte , & parfaite-
 » ment conformes aux talens. Notre prin-
 » cipal but sera de faire regner dans ces
 » aimables contrées , ce goût exquis de la
 » belle Litterature , qui se fit dans le siècle
 » passé une si grande réputation. Dans
 » cette veüe , il me semble qu'il ne sera
 » pas inutile de joindre aux modeles que
 » donneront vos Ouvrages , des réflexions
 » sur la Poësie Italienne , sur les divers
 » caracteres , & sur les principales beautez.
 » Pour cette conference que je n'envi-
 » sage que comme l'ouverture de nos as-
 » . . 2. vol. . . semblées ,

» semblées , j'ay résolu de réunir sous vos
 » yeux , les Poètes que l'Arcadie recon-
 » noît pour les meilleurs dans notre Lan-
 » gue ; ne me proposant pas cependant de
 » faire mention de tous ceux qui ont réussi :
 » leur énumération seule vous seroit à
 » charge. Je montrerai en raccourci les
 » differens stiles que l'Arcadie approuve ;
 » & laissant à des discours plus éten-
 » dus , le soin de faire connoître les beau-
 » tés particulieres à chacun de ces Poètes ,
 » j'ajouterai peu à leurs noms. C'est , sans
 » doute , à l'ignorance où l'on est sur les
 » Ouvrages de ces grands hommes , qu'il
 » faut attribuer en bonne partie les tene-
 » bres épaisses dans lesquelles tant de gens
 » vivent aujourd'huy.

» Ce fut dans le XIII^e siecle , (a) que

(a) Ce fut en Sicile , que Fleurit Ciullo
 d'Alcami , premier Poète d'Italie , en 1197.
 & quelques autres Siciliens qui l'imiterent.
 Ce ne fut point des Grecs , mais des Proven-
 çaux , qui étoient alors celebres , qu'ils pri-
 rent l'idée de leur Poësie : la preuve en est , que
 les Italiens ne commencerent pas à mesurer
 leurs vers par pieds , comme les Grecs , mais
 par syllabes , comme les anciens Provençaux.
 Selon M. Crescembeni , la Poësie Provençale
 eut pour origine la Latine , c'est-à-dire , les
 Vers Leonins , qu'il ne croit pas avoir été con-
 nus en Italie , avant l'an 1032. dans le temps
 que les Normans y suivirent le Prince de Sa-
 lerne.

1382 MERCURE DE FRANCE.

» notre Poësie prit naissance. Elle com-
 » mença , pour ainsi dire , à bégayer , dès
 » que notre Langue eut pris quelque for-
 » me , &c.

Nous ne rapporterons rien de plus de ce Discours , mais nous croyons devoir nous arrêter à la note sur le Poëte *Luigi Alamanni* , qui nous a paru curieuse. Il étoit né en 1495 , d'une Maison illustre de Florence , de la faction des *Paleschi* qui tenoit pour les Medicis , contre les *Poppolani* , partisans de la liberté. Alamanni eut grande part à la faveur de Jules de Medicis , depuis Pape sous le nom de Clement VII. Mais une injure prétendue l'ayant entierement aliené des interêts de ce Prince , il entra dans une conjuration contre lui ; elle fut bientôt découverte : son frere fut décapité , &c. Il se retira à Venise & delà en France. Florence reprit après le sac de Rome son ancienne forme de République qu'elle ne conserva qu'autant qu'il falloit pour mieux sentir la perte de sa liberté. Elle fut la victime de la confederation formée à Barcelonne , entre l'Empereur & le Pape , & de la paix faite le 5. Aoust 1529. à Cambrai , entre l'Empereur & François I.

Alamanni , qui brilla dans ses conjonctures difficiles , par son désintéressement & par sa sagesse , sacrifia encore près de

2. vol.

40000

40000 Ecus , en secours pour le maintien de la liberté , mais il succomba enfin avec sa patrie & fut relegué en Provence, d'où François I. le tira bien-tôt , en faveur de son esprit & de son mérite. Ce Prince lui donna le Colier de Saint Michel , avec un Emploi considerable chez la Princesse Catherine de Medicis , qui fut ensuite Reine de France.

En 1544. il l'envoya en Ambassade à Charles V. Il lui arriva à son Audience une aventure très-singuliere. Comme en haranguant ce Monarque , il eut repeté plusieurs fois le mot *Aquila* , par lequel commençoient tous ses éloges , l'Empereur l'interrompit , en récitant ces deux Vers.

Aquila Grifagna ,

Che per più divorar due becchi porta.

Cette Aigle d'humeur carnaciere ,

Ne s'arme de deux becs crochus ,

Que pour dévorer beaucoup plus.

C'étoit la fin d'un Epigramme sanglante qu'Alamanni avoit faite contre ce Prince, dans le temps des ravages qu'il faisoit en Italie : Voici quelle fut la réponse du Poëte : *S I R E* , puisque ces Vers sont parvenus à V. M. je ne puis disconvenir de les avoir faits ; mais j'écrivois alors comme Poëte à qui la fiction étoit permise ,

« je parle aujourd'hui en Ambassadeur ; à qui il n'est pas permis de s'écarter de la vérité. Je m'échappois dans ce temps là en jeune homme ; à présent je parle en vieillard : Je suivois le desespoir dont m'animoit l'état funeste de ma Patrie ; aujourd'hui je suis tranquille & dépoüillé de toute passion.

On peut juger si une telle réponse faite avec toutes les graces & la présence d'esprit imaginable , désarma l'Empereur & charma la Cour.

François I. étant mort , Alamanni se retira en Provence , où la Poësie avoit déjà fait & fit encore ses délices. Il avoit dédié ses Elegies & ses Eglogues à François I. & c'est dans l'Epître dédicatoire de cet Ouvrage , intitulé *Opere Toscane* , qu'il parle de cette maniere : » On me blâmera » peut-être d'avoir employé des Vers non » rimés, contre l'usage des meilleurs Poëtes » en notre Langue ; mais je répondrai » que dans les sujets qui demandent des » Interlocuteurs , comme l'Eglogue , la » rime est tout-à-fait à contre-temps , » puisqu'elle donne au Dialogue une affectation ridicule . . . dans les sujets » plus élevés , la rime qui tient plus de » l'agréable & du tendre que du Majestueux , enleve au Poëme un caractère » de grandeur qui en devroit être inséparable

2. vol.

» table : Elle arrondit périodiquement
 » les phrases , apporte une uniformité
 » ennuyeuse , emprisonne , pour ainsi dire ,
 » la pensée , & ne laisse plus de lieu à la
 » noblesse , à l'étendue & à la variété.

On peut juger par ce fragment , traduit avec soin , que l'*Alamanni* & le *Trissino* sont en concurrence pour l'invention des Vers *Sciolti* ou non rimez dans leur langue : comme ils étoient contemporains , il seroit assez difficile de décider entr'eux sur le mérite d'une découverte si considérable , si l'on ne suivoit l'ordre de leurs Ouvrages. Par là on s'assure que la *Sophonisbe* du Trissino , qui fut dédiée à Leon X. en 1520. a été composée avant la *Coltivazione* de l'*Alamanni* , qui ne fit ce Poème que dans sa vieillesse , & avant celui de *Diluvio* qui décrit l'inondation du Tibre arrivée en 1531. Toutes les autres Poésies de l'*Alamanni* furent composées en France dès 1522. qui fut l'époque de son exil. Plusieurs beaux esprits ont préféré ce Poème du *Diluvio Romano* à la seconde Ode d'Horace.

NOUVELLES LITTÉRAIRES. OBSERVATION sur un *fœtus* qui a demeuré près de 15. ans dans la matrice de sa mere vivante , sans se corrompre ou dessécher ; mais gras , frais & plein de suc , comme

1386 MERCURE DE FRANCE.

les plus sains dans l'état naturel. de Turin.

L'Histoire de la Maison de Savoye, en deux vol. in-folio, composée avec soin par M^r Lama, Professeur en Eloquence, est entre les mains des Ministres du Roy de Sardaigne pour l'examiner.

Albert Turmermanni, Libraire de Veronne, qui imprime actuellement en 3. vol. in-fol. tous les Ouvrages du celebre Cardinal Noris, vient d'imprimer un nouvel Ouvrage du Sçavant Marquis SCIPION MAFFEI, intitulé *Historia diplomatica*, vol. in-4^o 1727. Dans lequel on fait l'Histoire des Diplomes, & on montre leur premiere origine & leur usage chez les Grecs & les Romains, d'où il paroît que le P. Mabillon & autres Sçavants, faute d'être remontez à la source, n'ont pas penetré dans le fond & dans le sens de cette Institution. On donne ensuite une Note de tous les manuscrits en papier d'Egypte, qui ont été conservez, & qui n'ont pas encore été publiez; à l'occasion des Médailles appelées *le Tavole Eugubine*, on fait une Dissertation à part dans laquelle on decouvre l'origine des premiers Italiens, laquelle a excité l'admiration de tous les Sçavans qui l'ont vûe. Cet excellent Ouvrage, dont les Auteurs de la Bibliotheque Italique promettent de

2. vol.

donner

J U I N. 1729: 1387

donner incessamment l'Extrait , est , disent-ils , un amas surprenant de connoissances, & d'observations toutes nouvelles, & qui y sont établies avec beaucoup d'évidence.

Tartini & Frachi ont imprimé à Florence, deux Comedies champêtres de Michel-Ange Boneroti le jeune , avec des notes de M. Antoine Marie Sulvini. *La Fiera & la Tancia , commedia rusticule.* in-folio, 1726.

Ibidem. Un Recueil de Chançons. *Canzoniere dell' Abbate Antoine Marie Salvini.* in-4°.

M^r *Vogli*, Medecin de Bologne, a fait imprimer il y a deux ans des *Tables chronologiques* des Hommes qui se sont rendus illustres par des Emplois Litteraires dans l'université de Bologne. *en Italien.*

Nous parlerons des volumes suivans, quand ils nous seront parvenus.



REPONSE aux Réflexions critiques sur le Livre intitulé, l'Art de connoître & de parler, avec la maniere d'écrire des Lettres, qui se vend chez M. Brunet, en la grande Salle du Palais, au Mercure Galant; E. Ganeau, F. Jouenne, & Huart l'aîné, rue S. Jacques; par l'Auteur.

Celui qui a fait les Réflexions critiques sur *l'Art de connoître & de parler*, les a données avec trop de politesse, pour qu'on puisse les prendre en mauvaise part. On lui sçait bon gré au contraire de ce qu'il a reconnu l'intention qu'on a eüe de rendre plus utile le cours des Etudes qu'on fait faire à la jeunesse, & de ce qu'il a voulu par ses Réflexions avoir quelque part au service qu'on souhaite rendre aux jeunes gens. Tels sont les ressentimens qu'a inspirés sa Critique. On rendroit même volontiers à ses Réflexions une partie des éloges qu'il fait de l'Ouvrage, & l'on pourroit lui donner cette marque de reconnoissance sans se faire un tort considerable à soi-même, puisqu'il ne prétend point qu'elles soient contre la bonté de l'Ouvrage, mais qu'elles fassent seulement connoître qu'on le pouvoit encore porter à un plus haut point de perfection. Il paroît avoir de l'érudition & quelque connoissance des Auteurs; mais le Lecteur jugera quand il aura lû cette Réponse, ce que la justice permet de dire de ses Réflexions. On n'examinera que les principales, persuadé que la plupart ne peuvent pas faire grand tort à l'Ouvrage, & qu'un Lecteur intelligent trouvera dans

2. vol. l'exposé

l'exposé même qu'il en fait la réponse qu'on pourroit donner.

L'Auteur semble, dit-il, n'avoir pas fait assez d'attention au gout du siècle, en prenant un stile simple & sans ornement, pour exposer ses Préceptes. Je ne sçai si en répondant à cela je ne serai pas accusé de n'avoir pas jugé assez favorablement de la capacité du Lecteur. Qui a jamais pensé qu'il fallût un stile orné pour exposer des Préceptes ? Le stile simple n'est-il pas consacré à enseigner par tous les Maîtres de l'Art ? Mais sans aller chercher des ornemens étrangers qui auroient écarté l'attention du Lecteur du point où l'on devoit le conduire, on a sçu égayer la matiere en expliquant chaque Précepte par des exemples qui ont quelque chose d'éclatant & qui interesse, & sur tout par le contraste qu'on fait des exemples ornez, avec les exemples sans ornemens. On conçoit assez qu'un tel contraste ne sçauroit être moins agréable qu'utile, & si cet Ouvrage peut avoir la secheresse que semble vouloir faire entendre le Critique.

La seconde & la troisième Réflexion se réduisent à dire que cette Méthode donne trop de Préceptes, & que la multitude de ces Préceptes y cause de la confusion. On répond à ces deux Réflexions sans les séparer. Premièrement, est-il en la disposition de celui qui donne des Préceptes, d'en fixer le nombre à une petite quantité, s'il veut donner les moyens sûrs pour acquérir la perfection de l'Art qu'il enseigne ? N'est-ce pas la difficulté de cet Art qui doit les regler là-dessus ? Ainsi l'on suppleroit volontiers le Critique de ne pas se plaindre de l'Auteur, si le nombre des Préceptes que contient cette Méthode lui fait peur, mais de s'en prendre à l'éloquence même.

1390 MERCURE DE FRANCE:

me dont la difficulté les demande tous, & avec lesquels il est encore bien difficile de devenir un bon Orateur. Il seroit assez singulier qu'un petit volume in 12. dont la plus grande partie consiste en exemples, contint un détail trop grand de Préceptes sur un Art aussi difficile que la Rhétorique.

Il falloit que le Critique, s'il vouloit qu'on donnât créance à sa Reflexion, marquât ceux qu'il y trouvoit inutiles. C'est ce qu'il s'est bien gardé d'entreprendre; mais en quoi pourroit consister cette quantité excessive de Préceptes; où pourroient se trouver ces Préceptes inutiles & cette obscurité qu'ils causent? Cette Reflexion tombe sur les lieux & sur les Notions. * Or tous les lieux sont renfermez dans la signification naturelle, reçûe par l'usage & bien expliquée par la Méthode de neuf termes généraux; l'existence, quiddité, cause, quantité, qualitez, durée, &c. & toutes les Notions se réduisent à cinq considérations, ainsi qu'on le voit à la fin de la 29^e page & au commencement de la 30^e de la Méthode, dont on ne rapporte pas ici les termes, parce qu'ils supposent qu'on a lû ce qui les précède. Il faut que le Critique ait lû dans un temps de distraction cet endroit dont dépend toute l'intelligence du système de cette Méthode; s'il y avoit fait attention, il n'auroit pas trouvé que les Notions fussent en trop grand nombre, mais il auroit reconnu qu'on n'en pouvoit pas moins donner dans le dessein de l'Ouvrage, & il les auroit toutes formées dans son esprit après la lecture de chaque lieu, avant que de les lire. Mais on peut détruire encore mieux ces deux

* Les Notions sont des espèces de Sentences & de Maximes, tirées des lieux de Rhétorique.
2. vol. Re-

Refléxions du Critique par cette courte Analyse de l'Ouvrage.

Les Préceptes qu'il dit être en trop grand nombre, sont les lieux de Rhétorique & les Notions que donne cette Méthode. Ces lieux n'y sont qu'au nombre de neuf. Les Notions ne sont que l'application de ces lieux, ainsi que le nom le dit. Ces Lieux & ces Notions sont expliquez en des exemples simples d'abord, & ensuite en des exemples ornez. Le tout est rangé dans un ordre auquel personne ne s'est encore avisé de trouver à redire ; & comme la pratique est si nécessaire en tous les Arts, outre les exemples qu'on donne sur chaque lieu, l'on descend, pour ne laisser rien à désirer, dans le plus grand détail des cas où l'on peut avoir à parler, en donnant la maniere d'écrire & en citant pour modeles de chaque sorte de Lettre, celle de Cicéron & de Pliné, qui peuvent en servir.

Voilà le nombre excessif de Préceptes & toute la confusion que cause leur multitude. On ne sçait donc pas ce que veut dire le Critique, quand il prétend que ce livre seroit plus à la portée des enfans, s'il y avoit moins de Philosophie. D'ailleurs il n'est rien qui soit à la portée des enfans parmi les choses mêmes les plus faciles, s'ils n'ont pas un Maître qui les leur explique, & un Maître les rend capables de tout. A quel âge n'en voit-on pas briller en Logique ? Il faut ajouter ici, que quoique la Philosophie donne aux jeunes gens la plupart des connoissances qui sont en cette Méthode, excepté le Traité des Lieux, qu'on ne trouve, dit-on, plus le temps de dicter, il ne leur est pas facile de les appliquer à l'Eloquence, à cause du grand nombre de chicanes qui leur fait perdre de vûë le but de la Philosophie, &

1392 MERCURE DE FRANCE.

à cause de l'ordre différent que demande la Rhétorique ; que les connoissances de la Philosophie sont pourtant d'une nécessité absolue à celui qui veut devenir éloquent , ainsi que le dit Cicéron en plusieurs endroits ; & que par conséquent cette Méthode peut épargner à ceux qui veulent acquérir cet Art , la peine de se faire un système particulier que ceux qui y ont de l'expérience disent tous avoir été bien des années à se faire.

Enfin l'on répond aux autres Réflexions , 1.^o. qu'on auroit assez des exemples de Lettres de Voiture & de M. de Fontenelle , s'ils en avoient eû de la plûpart des especes dont on avoit besoin ; 2.^o. que les Gens de Lettres trouvent qu'on a bien intitulé cette Méthode , qui contient les principales connoissances de la Philosophie , en tirant la premiere partie de son titre de la définition de la Philosophie ; 3.^o. que la 6.^e & la 9.^e Réflexions sont fondées sur des fautes d'impression ; 4.^o. qu'on n'a prétendu donner les lieux des autoritez que dans l'ordre naturel & non pas dans l'ordre de dignité.

*REFLEXIONS du P. de L. M. sur
un Article du Mercure du mois de Mai
dernier.*

LE P. C. dit que j'ai adopté son Paradoxe ; qu'on lise dans les Mémoires de Trévoux ma Dissertation , on y trouvera le contraire. J'ai démontré dans ces Mémoires, 1. que la somme de la suite de fractions qui fait la matiere du Paradoxe

2. vol.

étoit

étoit finie , que la difference des parties n'étoit point infiniment petite.

2. que les démonstrations de M. F. & du P. C. ne convenoient point à la suite des fractions ; mais seulement à la suite des dénominateurs ; d'où j'ai conclu qu'ils n'avoient point donné le dénouement du Paradoxe qui roule sur la suite des fractions & non sur la suite des dénominateurs. Ce n'est pas là, ce me semble, adopter le Paradoxe ; si le P. C. avoit fait tomber son Paradoxe sur la suite des dénominateurs , je ne le désapprouverois point ; mais l'ayant fait tomber sur la suite des fractions , je ne puis l'approuver , ni l'adopter.

Le P. C. ajoute que l'incidente sur les series 1. 1. 1. & $\frac{1}{2}$, $\frac{2}{3}$, $\frac{3}{4}$, &c. J'ai dit simplement que ces series n'avoient point de rapport au Paradoxe qui rouloit sur une serie qui étoit la difference de ces deux-là à une unité près qui se trouve au commencement. J'aurois pû raisonner de la maniere suivante. Selon le P. C. ces deux series sont égales , ou ne different que d'une difference infiniment petite : or la difference de ces series , c'est la suite des fractions qui fait la matiere du Paradoxe , à une unité près ; donc la somme de cette suite est infiniment petite par rapport à ces deux series ; donc elle est finie , puisqu'une somme infinie ne peut pas être une

2. vol.

difference

différence infiniment petite de deux infinis simples.

Pour ce qui est de l'hyperbole , je n'ai rien dit que je ne puisse démontrer aisément , & sans examiner si les espaces étoient finis ou infinis , j'ai démontré qu'il ne pouvoit s'y trouver d'infinis de différente espèce , comme il sembloit qu'on vouloit le faire entendre.

A l'égard de l'autorité , il semble qu'on ne doit pas l'opposer à une démonstration. C'est un foible moyen pour faire changer un Géomettre de sentiment. Pour m'obliger à changer de sentiment , il faudroit deux choses : la première , montrer que ma démonstration ne vaut rien ; la seconde , en apporter une bonne qui montrât que la suite en question donne une somme infinie.

On apprend de Londres que le nouveau Système de M. Nicolas Robinsón sur la Rate , les vapeurs & la Mélancolie hypochondriaque paroît in-8°. chez W. Innys &c.

L'Auteur explique dans cet Ouvrage par les regles de la Mécanique la foiblesse des nerfs & l'inaction des esprits. Il y a joint un Traité sur la nature , les causes & la cure de la Mélancolie , de la folie & de la frenésie ; avec une Dissertation particulière

2. vol. ticuliere

J U I N. 1729 1393

ticuliere touchant l'origine des Passions, la Structure, le Mécanisme & le jeu des Nerfs, nécessaires pour produire la sensation dans le corps des Animaux. Le tout est précédé d'un Essai Philosophique, concernant les principes du toucher, de la sensation & de la réflexion. On y fait voir de quelle maniere toutes ces fonctions sont dérangées dans les maladies ci-dessus.

On apprend aussi de Londres, qu'on y a fait vers la fin du mois dernier l'inoculation pour la petite Verole à plusieurs jeunes personnes de distinction; entr'autres à deux fils & une fille du Comte Galloway, & aux quatre filles du Lord Carteret.

Au commencement de ce mois, M. Cererbi presenta à la Reine à Kinsington, le premier Volume de l'*Histoire Naturelle de la Floride, de la Caroline & de l'Isle de Bohema*, contenant une Description des Plantes, Animaux, Oiseaux, Poissons & Insectes du Pais, avec des Estampes enluminées, & dont les desseins ont été faits d'après nature. On assure que ce Livre est un des plus beaux de tous ceux qui ont paru jusqu'à present en ce genre.

Le 17. Juin, M. Wattey presenta au
2. vol. Prince

1396 MERCURE DE FRANCE.

Prince de Galles & au Duc de Cumberland, à Londres, l'*Histoire de l'Ordre des Chevaliers du Bain*, qui a été écrite par M. Dithmar, Professeur de l'Académie de Francfort sur l'Oder.

L'Histoire sacrée de la Providence & de la conduite de Dieu sur les hommes depuis le commencement du Monde, jusqu'aux tems prédits dans l'Apocalypse, tirée de l'Ancien & du Nouveau Testament, représentée en cinq cents Tableaux, gravée d'après Raphaël & autres grands Maîtres, & expliquée par les paroles mêmes de l'Ecriture, en Latin & en François; corrigée, & augmentée de Vignettes, & de Sommaires historiques pour l'intelligence de chaque Livre de l'Ancien & du Nouveau Testament. 3. vol. petit in-folio. Dediée à la Reine par Demarne, Graveur ordinaire de sa Majesté. A Paris; chez l'Auteur, rue du Foin, entrant par la rue de la Harpe, au Heaume, quartier de Sorbonne.

Il paroît un fort beau Portrait en Pied du Roi Stanislas d'après le Tableau de M. Venloo, Peintre de l'Académie Royale. Il se vend chez N. Larmessin, Graveur du Roi, rue des Noiers.

2. vol.

Les

J U I N. 1729. 1397

Les sept Sacremens , petites Estampes en large , paroissent chez *Creppe* le fils , rue S. Jacques. Les Sujets en sont traités bien differemment de ceux du *Poussin*.

Le même Graveur travaille à une suite de 26. Planches , plus grandes que celles dont on vient de parler , dont dix sont déjà en vente. Les Sujets representent diverses Solemnités & ceremonies de l'Eglise ; comme la Procession de la Fête - Dieu , l'administration du Viatique , la Procession des Palmes , un Enfant nouveau né , ondoïé , la Benediction du Lit nuptial , Messe Solemnelle célébrée à N. D. par l'Archevêque de Paris , la Cerémonie du Pain-Beni que l'on rend , la Cerémonie des Cendres , le 1. jour de Carême , l'adoration de la Croix le Vendredi Saint , & le Lavement des Pieds.

On nous prie d'avertir que le Mardi 26. Juillet prochain , à deux heures après-midi & jours suivans , il sera procédé en cette Ville , à l'Hôtel de Crussol , rue S. Nicaise , à la Vente , au plus offrant & dernier Encherisseur , du Cabinet d'Estampes du feu Marquis de Beringhen , Chevalier des Ordres , & Premier Ecuier du Roi. On sçait que ces Estampes sont des meilleurs & des plus anciens Maîtres de l'Europe , très-bien conservées , & de
2. vol. belles

belles épreuves. On fera voir le matin dans le même Hôtel de Crussol, depuis 9. heures jusqu'à midi, les Estampes qui seront vendues le même jour l'après-midi, & on communiquera le Catalogue imprimé de ce Cabinet d'Estampes aux Curieux qui souhaiteront le voir.

Le 9. Mai, l'Académie Française élit M. l'Abbé Sallier, l'un des Gardes de la Bibliothèque du Roi, pour remplir la place vacante dans cette Académie par la mort de M. de la Loubere. Il y prit séance le 30. Juin, & fit un Discours de remerciement, auquel M. Mirabeau, Chancelier, répondit au nom de l'Académie. Ils parlèrent tous deux avec beaucoup d'éloquence, & furent extrêmement applaudis. M. de la Motte recita ensuite le Discours Préliminaire de ses Reflexions sur la Tragedie, ouvrage qu'on imprime actuellement, avec ses Pièces, en 2. Volumes, dont le 1. contiendra les Reflexions & le 2^e les Tragédies.

Le sieur Baradelle, Ingénieur du Roi pour les instrumens de Mathématique, continué de distribuer au Public des Ancres dont la propriété est de conserver l'ancre pendant plusieurs années sans qu'elle puisse se secher ni s'épaissir, & peut

J U I N. 1729. 139



peut se mettre dans une malle par
des hardes & des papiers, sans danger
qu'il en puisse jamais sortir une goutte
d'ancre, par le moïen d'une Soupape qui
empêche même l'air d'y entrer. C'est le
sieur Baradelle qui les a réformés, dit-il,
& perfectionnés d'après le Pere Sebastien
qui en étoit l'Inventeur. Il en fait un d'une
figure irreguliere & convenable, dont plu-
sieurs personnes connoissent l'utilité. C'est
lui qui trace les *Meridiens* pour le vrai
midi, qui est l'heure la plus juste du jour.
Il se sert des principes que M M. de l'Ob-
servatoire lui ont enseigné, & les va tra-
cer dans toutes les grandes Maisons de
Paris & aux environs. Sa demeure est tou-
jours Quay de l'Horloge du Palais, à l'en-
seigne de l'Observatoire.

On nous prie de faire observer que dans
le Mercure du mois de Mai dernier, à la
page 971. il y a deux livres annoncés qui
se vendent chez *Jean Villette fils*, Librair-
re rue S. Jacques à S. Bernard, & chez
François Chereau, Graveur, rue S. Jac-
ques, aux deux pilliers d'or; l'un est la
Passion de N.S. J.C. & l'autre les actions
du Prêtre à la sainte Messe; il n'y a que
dans celui qui est intitulé les Actions du Pré-
tre à la sainte Messe, où les Estampes soient
gravées par *Sebastien le Clerc*, les Estam-
pes
2. vol.

pes de l'autre livre sont des copies. Les Originaux se vendent chez Jeurat, Graveur, au bas de la rue des fosses saint Victor.

Nous remercions M. A. Q. Curé d'E * * * de ses Observations & de ses bonnes intentions pour la satisfaction des Lecteurs & la perfection du Mercure, que nous n'avons rien tant à cœur que de rendre utile, amusant & d'un vrai secours pour l'exactitude des faits Historiques qu'on y rapporte, pour les dattes, pour les noms propres, &c. Mais comme on trouve des faits douteux & des dates fausses dans les Ouvrages les plus importans & faits à loisir, ainsi que M. A. Q. le reconnoît, comment ne se trouveroit-il pas quelques fautes dans ce Journal qui est toujours fait avec précipitation! Nous redoublerons cependant notre attention, & nous prions très instamment les personnes intéressées aux événemens presens, d'envoyer elles-mêmes des Mémoires justes, soit pour composer, soit pour rectifier les articles que des personnes mal instruites & souvent peu capables, nous envoient.



CHANSON.

Doux messagers du jour, qui chantez dans
ces bois,

Triomphez-vous de ma défaite ?

J'en'ay pu résister aux charmes de Nannette :

Mon cœur se soumet à ses lois :

2. vol.

Si

J U I N. 1729. 1401

Si vos chants redoublez murmurent de la peine
Que m'annonce sa cruauté ,
Chantez , petits oiseaux , j'en suis trop en-
chanté
Pour renoncer à l'inhumaine ,
Et j'aime mieux encor tout le poids de ma
chaîne ,
Que la plus douce liberté.

Lombard.



S P E C T A C L E S.

LE 14. & le 17. Juin , la Signora Rosa *Ungarelli* & le Signor Antonio Maria *Ristorini*, dont il a été parlé dans le premier Volume de ce mois, représenterent sur le Théâtre de l'Académie Roïale de Musique une seconde Pièce qui avoit pour titre , *Dom Micco & Lesbine* , dont voici le sujet en peu de mots.

Au premier Acte , Lesbine veut se jouer de Dom Micco son Amant. Ce dernier est une espece de Capitain qui se vante d'être un foudre de guerre. Lesbine lui proteste qu'elle ne consentira à l'épouser qu'après qu'il aura vaincu son Frere qu'elle croit plus vaillant que lui. Dom Micco lui promet de triompher de lui. Lesbine va le
2. vol. défier.

défier de sa part , & lui dît de s'armer de pied en cap contre un Ennemi aussi redoutable.

Dom Micco armé de toutes pieces commence le second Acte ; il s'excite au combat par des chants qui expriment parfaitement le bruit du tambour & le son de la trompette ; mais la fraïeur le saisit à l'approche de son adversaire. C'est Lesbine elle-même travestie en Soldat ; au premier coup qu'elle paroît porter , quoique de loin , à son Ennemi , il tombe par terre , & dit qu'il est mort. Lesbine continuant son jeu , feint de le croire mort , & se faisant connoître pour ce qu'elle est , témoigne le regret qu'elle a d'avoir ôté la vie à un si cher Amant. Dom Micco a beau lui dire qu'il n'est pas mort , elle s'obstine à croire qu'il l'est véritablement , & lui dit que ce n'est que l'ombre de son cher Micco qui lui parle. Lesbine feint de vouloir se tuer ; Dom Micco la suit pour l'en empêcher.

Dans le troisième Acte , Lesbine plus persuadée de l'amour que de la valeur de Dom Micco , se détermine à l'épouser ; mais elle veut encore se donner la Comédie à ses dépens. Dom Micco vient ; Lesbine continuë à le prendre pour une Ombre qui vient lui reprocher sa mort. Elle se laisse enfin persuader que c'est son

2. vol.

Amant

J U I N. 1729. 1403

Amant même qui lui parle ; mais elle lui dit qu'elle ne sçauroit se résoudre au mariage à cause des inconveniens qu'elle y trouve. Dom Micco à beau lui en peindre tous les avantages , elle persiste dans son dessein. Il veut se tuer pour l'attendrir ; elle l'invite à suivre un si genereux dessein qui le rendra encore plus aimable à ses yeux. Il n'a garde de lui donner cette nouvelle preuve d'amour , & se contente d'en faire le semblant. Ce jeu aiant longtemps duré , Lesbine touchée de sa persévérance , consent à le rendre heureux , & c'est par là que la Pièce finit.

Les Representations de cette seconde Comédie , que les Italiens appellent du nom d'*Intermede* ont été interrompuës par les grandes chaleurs. En attendant, on jouë l'Opera de *Roland* depuis le Jeudi 23. Juin.

Le 18. Juin les Comédiens Italiens donnerent la premiere représentation d'une Comédie intitulée *la Nouvelle Colonie* ou *la Ligue des Femmes*, dont M. de Marivaux est Auteur. Cette Piece n'a pas été aussi heureuse que la plupart de celles qui sont sorties de sa plume. Il l'a retirée des la premiere Répresentation , & nous a réduits par là à n'en pouvoir donner qu'une idée confuse. Voici à peu-près dequoi il s'agit

Des

Des Femmes qui habitent une Isle ont assez d'ambition pour ne vouloir plus vivre dans la dépendance des hommes, elles trouvent fort mauvais que ces derniers ne les admettent pas au Gouvernement. L'action Théâtrale commence précisément dans le même jour qu'on fait l'élection de deux nouveaux Gouverneurs, dont l'un représente la Noblesse, & l'autre le Tiers-Etat. *Sylvia*, la première & la plus hardie des femmes qui veulent secouer le joug que les hommes leur ont imposé, ayant appris que *Timagene* vient d'être élu Chef de la Noblesse, se flatte d'obtenir de lui (en faveur de l'amour qu'il a pour elle) qu'il fasse rendre justice à son sexe; elle lui proteste qu'il doit renoncer à son amour, s'il ne la tire de l'esclavage où l'injustice des hommes a réduit les femmes jusqu'à ce jour; elle le charge d'en faire la proposition au Conseil. *Timagene* n'oublie rien pour lui faire concevoir l'absurdité de ses prétentions; elle n'en veut point démordre, & le quitte. *Timagene* ne pouvant vivre sans l'objet de son amour, est tout prêt à renoncer à sa nouvelle dignité; mais *Sorbin* qui vient d'être associé au Gouvernement avec lui s'oppose à son dessein, quoique Madame *Sorbin* sa femme prétende la même chose que *Sylvia*, & soit prête à

2. vol.

faire

faire divorce, s'il lui refuse ce qu'elle exige de lui. Sorbin après quelques momens de fermeté, se résout à abdiquer comme Timagene ; mais craignant qu'on ne fasse violence à Silvia & à Mad. Sorbin sous un autre Gouvernement, ils prennent le parti avant que d'abdiquer de faire une nouvelle loi qui ordonne qu'on ne pourra proceder contre les femmes que par la voie des prieres & des remontrances. Un Philosophe est associé aux deux Gouverneurs pour leur servir de Conseil. Ce Philosophe qui s'appelle *Hermocrate* leur reproche la foiblesse qu'ils ont pour un sexe dont ils doivent être les Maîtres. Dans le nouveau Conseil qui s'assemble pour recevoir l'abdication de Timagene & de Sorbin, Hermocrate est élu pour gouverner seul ; il signale son avènement à l'Empire par l'exil du Pere & de l'Amant de Sylvia, & par celui de Sorbin & de sa femme. *Arlequin*, Gendre prétendu de M. Sorbin se trouve envelopé dans la même punition. Cette sévérité d'Hermocrate fait rentrer les femmes dans leur devoir, & les oblige à renoncer à leurs prétentions. La Pièce est suivie d'un Divertissement où l'on chante l'avantage que l'Amour donne aux femmes sur les hommes, pour les dédommager de la part que ces derniers leur refusent dans le Gouverne-

ment. La Pièce est en Prose & en trois Actes, le Divertissement a été fort applaudi, il a été mis en Musique par M. Moutet.

Le lundi 20. Juin, le sieur Bagniere, nouvel Acteur Toulouzain, dont nous avons parlé dans le 1. Volume de ce mois, joua au Théâtre François le Rôle du Gascon, dans la Comédie des *Menechmes*, d'une maniere très originale, & il y fut beaucoup applaudi.

Il a joué depuis le Rôle de *Pyrrhus* dans la Tragédie d'*Andromaque*; il avoit joué ce Rôle; mais il n'avoit jamais joué ceux de *Mithridate* ni d'*Agamemnon*. Le Sr. Sarrazin a joué pour la premiere fois dans la même Pièce le Rôle d'*Oreste*, & il y a été fort applaudi. Il suffit de dire que la D^{lle}. Le Couvreur a joué le Rôle d'*Hermione*, pour faire juger du plaisir qu'elle a fait. La D^{lle} de Cleves a aussi joué pour la premiere fois le Rôle d'*Andromaque*.

Le même Acteur Toulouzain a joué depuis le Rôle du Grand-Prêtre dans la Tragédie d'*Attalie*, & y a soutenu l'opinion où l'on est des talens qu'on lui trouve.

On donnera au commencement de Juillet la nouvelle Pièce intitulée les *Spectacles*, qu'on répète & dont on dit beaucoup de
2. vol. de

de bien. Cet Ouvrage est composé d'un Prologue en Prose, d'une Tragédie en un Acte intitulée *Polixene*, d'une Comédie aussi en un Acte sous le titre de l'*Avaro amoureux*, en Prose, & d'une Pastorale ou petit Opera intitulé *Pan & Doris*, avec un Ballet, des Chœurs &c.

Les mêmes Comédiens remirent au Théâtre le 24. de ce mois *La Femme Juge & Partie*, Comédie de Montfleury qui fait grand plaisir au Public. La D^{lle} Quinault & le S^r Poisson y jouent les principaux Rôles.

LETTRE écrite à l'Auteur du Mercure.

MLle Quinault joua hier la *Femme Juge & Partie*, dans une si grande perfection, Monsieur, que je ne pûs m'empêcher de faire pour elle, le Madrigal que je vous envoie: Comme je ne suis pas à portée par moi-même de lui rendre mon hommage particulier, & que je veux lui en rendre un public, tel qu'il lui convient, j'ai crû que vous en étiez le confident le plus naturel: d'ailleurs elle ne sçait qu'y gagner, aussi bien que mes Vers; ne differez donc pas, Monsieur, de reveler mon secret, & laissez-moi vous en faire un de mon nom. Je suis, Monsieur, &c.

2. vol.

G ij

MADRIGAL.

1408 MERCURE DE FRANCE
M A D R I G A L.

Que d'esprit , & que d'élégance ,
Quinault , tu mets dans ton jeu !
Et qu'au brillant d'un si beau feu
Tu sçais mêler de bienséance !
Par toy , l'Auteur peu châtié ,
Retrouve de la modestie ,
Et la Femme Juge & Partie ,
En est plus belle de moitié.

*LA PRINCESSE DE LA CHINE ,
Opera - Comique , en trois Actes , re-
présenté pour la première fois à la Foire
S. Laurent , le Samedi 25 Juin. Extrait.*

A C T E I.

NOuredin, Prince de Visapour , après
avoir été dépossédé de ses Etats par
le Mogol , & avoir perdu son Pere dans
une bataille , vient à la Chine , accom-
pagné de Pierrot , son Confident , dans
le dessein de demander une retraite au Roi
Altoun - Can. Le Prince , en arrivant à
Péquin , rencontre Repsima , veuve d'un
de ses Ecuyers , avec sa Fille Elmazie. Elles
lui apprennent de quelle façon elles sont
venues s'établir à la Chine pendant les
guerres de Visapour , & comment Elmazie
est devenue Favorite de la Princesse de la
2. vol. Chine.

Chine. Pendant qu'ils s'entretiennent, il passe un Prince que l'on conduit à la mort en grande cérémonie. Noureddin en demande le sujet; Elmazie prend la parole & dit : Que la Princesse de la Chine surnommée *Diamantine*, est douée d'une beauté parfaite, & d'un esprit incomparable; mais qu'elle a une haine invincible pour les hommes : Qu'il y a deux ans que le Roi du Thébet l'envoya demander en mariage pour le Prince son Fils, qui en étoit devenu amoureux sur un portrait qu'il avoit vû d'elle : Que la Princesse voyant *Altoun-Can* disposé à l'accorder, en étoit tombée malade de chagrin, & avoit déclaré à l'extrémité qu'elle se laisseroit mourir, si son Pere ne s'engageoit, par un serment inviolable, à souscrire aveuglément à ce qu'elle vouloit exiger de lui : Que le Roi qui aime passionnément sa Fille, craignant de la perdre, avoit juré par l'ame du Prophete *Jochmouny*, qu'il lui accorderoit tout ce qu'elle voudroit lui demander : Qu'alors la Princesse avoit dit à son Pere : *Seigneur, je demande que vous fassiez publier un Edit, par lequel vous ferez sçavoir qu'aucun Prince ne pourra m'obtenir, qu'il n'ait auparavant deviné trois Enigmes que je lui proposerai; & que, s'il ne les devine pas, il aura la tête coupée sur un*

échaffent. Que le Roi s'étoit d'abord revolté contre la Fille ; mais qu'elle lui avoit représenté qu'il ne pouvoit plus se dédire , qu'il étoit lié par son serment ; que d'ailleurs il n'y avoit rien à craindre , qu'aucun Prince ne seroit jamais assez téméraire pour oser la demander à ce prix : Qu'enfin le Roi , persuadé qu'effectivement il ne risquoit rien à contenter sa Fille , avoit rendu l'Edit qu'elle lui demandoit : Que cependant il s'étoit présenté plusieurs Princes , qui avoient eu la témérité d'entreprendre de répondre aux Enigmes de la Princesse , & qu'ils avoient tous péri : Que celui qu'il venoit de voir passer , étoit le malheureux Prince de *Basra*. *Elmazie* prend congé de *Noureddin* , après lui avoir promis d'engager la Princesse à parler pour lui au Roi. *Noureddin* & *Pierrot* , s'entretiennent de ces Amans audacieux , qu'ils traitent de foux. Il arrive sur la Scene un Vieillard vivement affligé , qui déplore le sort du Prince de *Basra* , dont il se dit Gouverneur. Il tient à la main le portrait de la Princesse de la Chine , sur lequel son Maître étoit devenu amoureux. Il insulte à cette peinture , la foule aux pieds , & s'en va. *Pierrot* ramasse le portrait ; le Prince de *Visapour* le lui arrache , & le met dans sa poche , en se moquant des effets qu'il a produits.

produits. Aussi-tôt paroissent des Bonzes, qui viennent, par ordre du Roi, faire un sacrifice à *Jachmouny*, pour prier ce Prophete d'empêcher, par sa puissance, qu'il ne vienne de nouveaux Princes chercher la mort; ou que s'il s'en présente encore quelqu'un, sa témérité soit heureuse.

A C T E - I I.

Le Prince Noureddin, après avoir considéré par curiosité le portrait, a le malheur de s'en laisser charmer. Au lieu d'aller offrir ses services au Roi de la Chine, il va lui demander la permission de répondre aux Enigmes de la Princesse. Le Roi, épouvanté du dessein du Prince, pour qui d'abord il conçoit beaucoup d'amitié, lui représente la rigueur de l'Edit, & fait tous ses efforts pour le détourner de sa résolution. Voyant que Noureddin y persiste, il lui donne quelques heures pour faire ses dernières réflexions. Ce Monarque se retire fort touché de l'obstination de Noureddin, qui demeure à contempler le beau portrait de la Princesse. Pierrot arrive. Le Prince lui déclare son dessein, le Confident en est effrayé. Elmazie, qui vient d'apprendre du Roi même l'intention du Prince de Visapour, se joint à Pierrot; & ils n'épargnent rien tous deux pour l'ébranler. Tandis que

2. vol.

G iij

pour

1412 MERCURE DE FRANCE:

pour cela ils font des efforts inutiles, *le Grand Colao*, vient dire à Noureddin, qu'Altoun-Can, voulant tout mettre en usage pour conserver un jeune Prince pour qui il se sent plus d'inclination qu'il n'en a jamais senti pour tous ceux qui sont venus demander sa Fille, va lui envoyer plusieurs Princesses Esclaves qu'il a dans son Palais : Qu'il espere que parmi elles il s'en trouvera quelqu'une qui aura le pouvoir de le détacher de sa Fille. Noureddin, par complaisance pour le Roi, consent de voir ses Princesses. Il en vient deux fort aimables, qui l'agacent, & qui, par des discours flatteurs, s'efforcent de faire quelque tendre impression sur lui. Pierrot favorise leur intention, en excitant son Maître à se déclarer pour l'une d'elles. Le Prince répond poliment ; mais ces belles Esclaves, ne pouvant le gagner par leurs douceurs, ont recours aux charmes de la danse pour l'engager. Leurs pas ne font pas plus d'effet sur Noureddin que leurs egards.

ACTE III.

Le Roi Altoun-Can vient retrouver le Prince de Visapour. Et après avoir fait envain de nouveaux efforts pour le faire renoncer à son entreprise, il le quitte en colere, en lui disant qu'on va le venir

2. vol,

prendre

prendre pour le conduire au Divan. Pierrot vient encourager son Maître , en lui disant qu'il veut l'accompagner au Divan , & l'aider à deviner les Enigmes. Le Gr. Colao arrive , & annonce au Prince qu'on l'attend. Noureddin & Pierrot le suivent. Le Théâtre change , & représente la Salle du Divan. On y voit Altoun-Can sur un Trône d'or , & la Princesse sur un Trône d'Argent. Plusieurs Mandarins de la Science , qui doivent être les Juges , sont rangés des deux côtés de la Salle. Le Roi reproche à sa Fille les événemens tragiques que cause sa cruauté. La Princesse lui répond, qu'il ne doit point lui faire un crime du sort de ses Amans ; qu'ils sont injustes de venir attenter à sa liberté & troubler le repos de sa vie. Le Gr. Colao amène Noureddin, un Mandarin lui demande s'il a connoissance de l'Edit , le Prince dit qu'oui. Le Mandarin lui répond , qu'il ne doit donc s'en prendre qu'à lui-même s'il perd la vie. La Princesse adresse alors la parole au Prince , par ce Couplet.

Air : Le Seigneur Turc a raison.

O vous , malheureux Amant ,

Qu'à regret j'attire !

Peut-être qu'en ce moment

2. vol.

G V Votre

1414 MERCURE DE FRANCE;

Votre confiance expire.

Si du péril vous avez

Quelque frayeur, vous pourrez

Encor vous en dédire.

Le Prince. Air : Quand le péril, &c.

Quand le péril est agréable,

Le moyen de s'en allarmer!

Le puissant Dieu qui fait aimer

Me rend inébranlable.

Le Roi dit à sa Fille de proposer ses Enigmes au téméraire, puisqu'il veut absolument périr. La Princesse aussi-tôt chante ce Couplet qui contient sa première Enigme. *Air de Joconde.*

Quelle Fille tuë, en naissant,

Celle qui la fit naître;

Et qui bientôt en périssant,

Lui rend son premier être?

Cette Fille a sçu dans mon cœur.

Obtenir une place.

Le Prince.

Belle Princesse, mon ardeur

Veut fondre cette Glace.

Le Chœur des Mandarins applaudit à la réponse du Prince. Après quoi la Princesse propose sa 2^e Enigme par ce couplet, sur l'Air : *On n'aime point dans nos Forêts.* Quels

Quels sont deux Frères , qui , sans voix ,
 Sçavent bien former, un langage ?
 Blesser impunément les Rois ?
 Qui , sans bruit font un grand ravage ?
 Et sans sortir , vont en tous lieux ?

Le Prince.

Ce sont , Princesse , vos beaux yeux.

Après que les Mandarins ont encore
 approuvé cette réponse , la Princesse vient
 à la 3^e Enigme , & chante sur l'Air : *Quand
 on a prononcé ce malheureux oui.*

Pour la troisième fois , dites-moi , je vous prie,
 Ce que vous n'avez pas , & que de votre vie
 Vous n'eûtes, que jamais vous ne pouvez avoir,
 Et que pourtant de vous je pourrois recevoir.

Le Prince. Air : Sur les Terreaux.

C'est un *Epoux.*

Que n'eûs , & n'aurai de ma vie ;

C'est un *Epoux.*

Je puis vous le donner , à vous.

Pierrot.

Au nid il a trouvé la pie !

Hé bien , qu'en dit la Compagnie ?

Le Colao.

C'est un *Epoux.*

2. vol.

G vj

Chœur

Chœur de Mandarin.

C'est un Epoux.

Le Roi. Air : J'étois . . . j'étois perdue.

Le Ciel a comblé mes souhaits ,

Il me donne un Gendre !

Et nous n'aurons plus désormais

De sang à répandre.

La Princesse au Roi.

Enfin le calme est rendu

A votre ame éperdue :

Le Prince a bien répondu ;

Je suis , . . je suis vaincuë.

*Le Prince à la Princesse. Air : Un
Berger dans un coin , du matin.*

Achevez le bonheur

Du Vainqueur !

Achevez son bonheur !

Pour augmenter ma gloire ,

Pour prix de mon ardeur ,

Joignez à ma victoire

Le don de votre cœur.

*La Princesse au Prince : Air : Quand
le péril.*

Ah ! si ce don étoit à faire ,

Je ne sçais, Seigneur, si ma main

2. vol.

Jamais

Jamais du Prince Noureddin

Eût été le salaire.

Air : L'autre nuit j'aperçûs en songe.

A mes Enigmes si faciles

Les Mandarins ont dû penser,

Que je craignois d'embarasser,

Par des demandes trop subtiles.

Mon esprit n'en est point l'auteur,

C'est un ouvrage de mon cœur.

Le Prince baise la main de la Princesse.
Et la Pièce finit par un Balet de l'Hymen
& de l'Amour, qui viennent avec tous
leurs suivans (qui sont les Nations des
quatre Parties du monde) s'applaudir de
la victoire qu'ils ont remportée sur une
Princesse si rebelle à leurs loix. Après la
danse on chante le Vaudeville, dont l'air
est de M^r Gillier.

Premier Couplet.

MA foi, si Diamantine
Eut mis toute sa doctrine,
Le Prince ne tenoit rien ;
Mais le Grand Dieu de Cythère
S'est mêlé de cette affaire.
Un peu d'aide fait grand bien.

bis



Lorsqu'à trop neuve jeunesse

2. vol.

Vous

1418 MERCURE DE FRANCE.

Vous allez parler tendresse,
Souvent vous ne tenez rien ;
Mais une adroite Suivante
Sçait dégourdir l'Innocente :
Un peu d'aide fait grand bien.



De son fond un plat Génie
Veut faire une Comédie ,
Il se tuë & ne fait rien ;
Mais il pille , & fait sans peine
Des Pièces à la douzaine :
Un peu d'aide fait grand bien.



Un Plaideur dans l'indigence
Sollicite une audience ,
Le pauvre homme ne tient rien ;
Mais , par sa femme jolie ,
Il fait tant qu'on l'expédie :
Un peu d'aide fait grand bien.



Un Galand sexagenaire ,
Envain aux Belles veut plaire ,
Le Bon-homme ne tient rien ;
Mais pour peu qu'il s'adonise ,
Il paroît encor de mise :
Un peu d'aide fait grand bien.

2. vol.

Aux

Aux Spectateurs.

Si votre délicatesse
 Juge à la rigueur la Pièce ,
 Messieurs , nous ne nenons rien ;
 Que ce soit votre indulgence
 Qui prononce la Sentence
 Un peu d'aide fait grand bien.

*On trouvera l'Air noté de ces couplets ;
 avec la Chanson , page 1400.*

On nous écrit de Valognes que le Sieur Garnier , Maître à danser , établi dans cette Ville , prend un soin particulier pour les jeunes gens dont on lui confie l'éducation ; car outre la Langue Latine qu'il enseigne chez lui, & les répétitions qu'il fait aux Ecoliers de ce qu'on leur enseigne chaque jour au College de Valognes , il n'épargne rien pour leur donner *le bon air du monde* , si désiré parmi les honnêtes gens. Les Pensionnaires du S^r Garnier ont donné depuis peu des marques publiques de cette belle éducation par une Tragédie qu'ils ont représentée avec beaucoup de succès le 9. Juin dernier ; Sçavoir , *la Mort de Pompée* , Tragédie , suivie de *l'Avare*. Comédie de M. de Moliere. Ces deux Pièces suivant le Programme imprimé à Valognes, furent suivies d'un Ballet intitulé

2. vol.

le

1420 MERCURE DE FRANCE.

le Rétablissement de la Santé du Roi, de la composition du même S^r Garnier. Comme les deux premières Pièces sont assez connues, nous nous contenterons d'entrer dans le détail du Ballet.

Rien n'est plus simple & plus naturel que le dessein de ce Ballet, puisque ce n'est autre chose qu'une réjouissance & un divertissement public que de jeunes Gens de Qualité & de Distinction, sous la conduite de leur Maître à danser, veulent donner à la Ville de Valognes, à l'occasion du rétablissement de la santé du Roy.

De touttems les François se sont distingués entre toutes les autres Nations par l'attachement inviolable qu'ils ont eû pour le Prince qui les a gouvernés, ce qui a paru par les vœux qu'ils ont toujours faits pour la prospérité de ses Armes & pour la conservation de sa santé, qui étoient ordinairement suivis de Feux de Joye, de Carrouzels, d'Arcs de Triomphe, de Courses de Bague & autres Fêtes pompeuses & solennelles. Il y va donc de notre gloire de ne pas degenerer en cette occasion de la vertu de nos Ancêtres; & après avoir rendu graces au Seigneur dans le Sanctuaire, de faire aujourd'hui éclater notre joye en public, autant que l'état d'un chacun le pourra permettre. C'est ce que vient de faire toute la Cour, c'est ce qu'ont fait les Princes

2. vol.

&

& les Princesses & tous les Etats du Roïaume , & c'est ce que nous allons faire à leur exemple dans la Représentation des quatre Parties de ce Ballet.

Premiere Partie.

Le Roi ne se voit pas plutôt affranchi des suites de la maladie dangereuse dont il a été attaqué , qu'après en avoir rendu grâces à Dieu, il paroît en public & se fait voir à toute la Cour. Les Princes & les Princesses en marquent leur joye avec tous les Courtisans.

Seconde Partie.

Sa Majesté sentant ses forces s'augmenter de jour en jour, prend le divertissement ordinaire de la Chasse dans la Forêt de Fontainebleau avec les jeunes Seigneurs de sa Cour & les Dames du premier rang habillées en Amazônes. Les Bergers & les Bergeres accourent au bruit des Chasseurs & font en allant à leur rencontre des rondes-danses au son de leurs chalumeaux & de leurs musettes.

Troisième Partie.

Non-seulement les Princes & les Princesses avec les jeunes Seigneurs de la Cour font éclater leur joye en cette rencontre , mais encore les personnes de tout âge & de toute condition qui sont dans le

2. vol. Royaume

1472 MERCURE DE FRANCE.

Royaume veulent suivre en cela leur exemple. Ceux qui excellent dans les Arts Libéraux & dans les Mécaniques, se distinguent entre les autres, tantôt par des récits mêlés de Chœurs de Musique, & tantôt par des danses grotesques qui font un nouveau Spectacle.

Quatrième Partie.

Les Etrangers qui étoient alors à Fontainebleau apprenant la Convalescence de Sa Majesté, font aussi entr'eux des réjouissances à la façon de leur Pays, & les Ambassadeurs d'Espagne & de Pologne, avec ceux de Thessalie & de Tripoli ordonnent dans leurs Hôtels des Bals à la Françoisé, des Illuminations & d'autres Divertissemens publics.

NOUVELLES DU TEMPS,

TURQUIE.

ON a reçu des Lettres de Jerusalem, par lesquelles on mande que les Arabes avoient massacré & pillé entre cette Ville & Jafa, environ 120. Pelerins qui avoient eu l'imprudence de se séparer de leurs Caravanes pour prendre les devans.

Les Lettres de Constantinople portent que les Turcs fortifient actuellement toutes leurs
2. vol. Places

Places frontieres de l'Europe , & qu'ils avoient fait embarquer pour Trebizonde 12000 Janissaires & 8000 hommes des nouvelles Troupes levées dans l'Albanie.

On a appris que les Algeriens avoient actuellement en mer sept Vaisseaux , deux Galeres, sept Brigantins , une Barque & trois Galiotes armées ; qu'on travailloit dans les Chantiers à la construction d'un Vaisseau de guerre de 60 pièces de Canon , & que plusieurs Maures sujets de la Regence ayant pris parti dans les Troupes rebelles du Royaume de Maroc , le Roi avoit fait publier une Ordonnance qui défend sous peine de la vie & de confiscation de bien de s'enroler parmi eux.

R U S S I E.

LE 4. Mai , il y eut un grand incendie à Moscou. Une grande partie de l'Eglise Lutherienne fut brûlée & le quartier des Allemands réduit en cendres.

Par l'état des Troupes qu'on a rendu public depuis peu , il paroît que le Czar a actuellement sur pied 200000 hommes d'Infanterie , 80000 de Cavallerie , & 150000 Cosaques & Tartares dont S. M. Cz. peut disposer au premier besoin. De ces 280000 hommes de Troupes réglées , il y en a 50 & 60000 le long du Pruth & du Dnieper , qu'on peut rassembler en 8 ou 10 jours , pour s'opposer aux entreprises que le Grand Seigneur pourroit faire de ce côté là.

On a fait partir pour Pultova un train d'Artillerie de 40 pièces de Canon de bronze & de 90 de fer , avec une grande quantité de poudre, boulets & autres munitions de guerre.

On a publié une nouvelle Ordonnance pour
2. vol. attirer

1424 MERCURE DE FRANCE.

attirer dans ce Pays les Etrangers experts dans quelque Science, Art, ou Manufactures. Outre les anciens privileges & avantages qui leur ont été promis par les precedentes Ordonnances du feu Czar & de la feue Czarine, on les decharge de toute imposition pendant dix ans ; les marchandises de leur fabrique ne payeront aucun droit pendant un certain tems, ils auront la liberté de retourner dans leur Pays quand ils le voudront, sans qu'on puisse les forcer à demeurer sous quelque prétexte que ce soit ; & si quelques familles sont disposées à former une Colonie, le Czar leur promet des terres à cultiver avec une franchise entiere pendant 20 ans.

P O L O G N E.

ON executa à Warsovie vers le milieu du mois dernier, la Sentence rendue par contumace, contre le nommé Jacques d'Argilles, ci devant Major du Regiment des Gardes de la Couronne, qui a passé en Pays Etrangers avec plusieurs sommes qu'on lui avoit remises pour le même Regiment.

Le bruit court qu'il est arrivé dans l'Ukraine un Bacha qui doit se rendre à Moscou, aussitôt qu'il aura fait quarantaine, pour faire de nouvelles propositions au Czar, au sujet de l'accommodement proposé pour terminer les differends de ce Prince avec le Sultan Acheraf.

A L L E M A G N E.

ON écrit de Strasbourg du 3. de ce mois que le Tonnerre avoit fait beaucoup de ravage aux environs, & qu'il étoit tombé sur le Fort de Kell trois fois en une nuit & presque au même endroit.

2. vol.

L'Empereur

L'Empereur a fait communiquer à la Dictature publique de la Diette des Princes de l'Empire, son Decret de Commission par rapport à l'affaire du Duché de Meckelbourg : S. M. Imp. demande qu'on fasse attention qu'au mépris des résolutions prises dans le Conseil Aulique pour la tranquillité de ce Duché, qu'elle eseroit procurer par une nouvelle administration, le Duc Charles Leopold a fait publier & afficher dans le Meckelbourg diverses Déclarations tendant à rendre inutiles les Decrets Imperiaux ; & que n'y ayant plus d'esperance que ce Prince prenne le parti de se soumettre, il convient que les Etats de l'Empire deliberent sur cette affaire qui pourroit avoir des suites très-fâcheuses.

I T A L I E.

ON apprend de Rome, que le Comte Orfini, qui est sorti depuis peu du Château S. Ange, où ses parens l'avoient fait mettre pour quelques tems, a épousé avec toutes les formalités requises, la fille de l'Evantailliste qu'il avoit enlevée.

La Princesse de Montemilete est allée de Naples à Benevent pour voir le Pape son oncle. Elle y jouit des prérogatives de nièce du Pape, & on assure qu'elle a touché une partie des revenus qui sont attachez à ce titre.

La Princesse Clementine Sobieska, épouse du Chevalier de S. George, ayant fixé son départ de Boulogne pour Rome au 21 Mai, fut complimentée le 20. au nom de la Republique par 8. Senateurs. Le 22. cette Princesse & son second fils, allerent coucher à Fano, où la Duchesse Douairiere de Parme s'étoit rendue le soir. Le 26. fête de l'Ascension, elle se rendit

7426 MERCURE DE FRANCE.

à Lorette, où elle entendit la Messe & fit ses Dévotions.

Le 10 Juin, à deux heures après midi, le Pape arriva d'Albano à Rome, où il fut reçu au bruit d'une Salve generale de Canon du Château S. Ange, & au bruit de toutes les cloches, &c.

On écrit de Bologne que quelques Sbirres déguisez entrèrent le mois dernier dans la maison d'un Ecclesiastique qui distribuoit des billets des Lotteries de Genes & de Milan, & l'ayant enfermé dans une Chambre ou deux d'entre eux le gardoient à vuë, le Barigel vëtu en Abbé, reçut les personnes qui venoient apporter leur argent, & les faisant sortir par une porte de derriere, il en fit arrêter 54. de toute condition, qui furent conduites dans les prisons, & l'on fait actuellement leur procès conformément aux Decrets du Pape à ce sujet.

Le 28. Mai, le Tribunal de la Santé à Florence, fit publier un Decret par lequel il défend tout commerce avec l'Albanie Venitienne, les Bouches du Cataro, l'état de Raguze, les Isles de Ste Maure, Zante, Cefalonie, Corfou, la Prevezza & la Venizza, à cause des ravages que la Contagion fait en Grece & dans l'Archipel.

Le 3. de ce mois on fit à Florence la Procession ordinaire des pauvres filles orphelines, & le Grand Duc fit distribuer des dots à 116. d'entre elles.

Le 4. Juin, le Chevalier Zacharie Canale, Ambassadeur de la Republique de Venise à la Cour du Roy très-Chrétien fut élu par le grand Conseil pour relever le Chevalier Barbon Morosini, actuellement Ambassadeur à Rome, dont les trois années d'Ambassade doivent finir dans peu.

2. vol.

On

On mande de Rome que le bruit couroit au Vatican que le Pape tiendrait bientôt un Consistoire pour remplir les trois lieux qui vaquent dans le Sacré College, & que le premier Chapeau sera donné à M. Bichi pour terminer les differends du S. Siège avec la Cour de Portugal ; le second à M. Mondine Orsini, Archevêque de Capoue, neveu de S. S. & le 3^e à l'Abbé Borghese.

On apprend de Naples, qu'au commencement de ce mois, un Soldat Allemand déserteur, ayant tué un pauvre mendiant qu'il rencontra près de l'Eglise des Carmes, il entra dans cette Eglise, esperant jouir des immunités & de se sauver ensuite. Mais le Comte d'Harrach, informé de cet assassinat, assembla les Ministres le 2 Juin, & il fut unanimement décidé que sans attendre la décision d'aucun Tribunal Ecclesiastique, le Soldat seroit tiré par force de son azile, ce qui fut exécuté, après en avoir donné avis au Cardinal Archevêque. La nuit suivante le Soldat fut condamné à mort, & le 3. au matin on lui coupa la tête dans la place du Château-neuf.

Le 15. du mois dernier, le Comte de Bolognos, Ambassadeur de l'Empereur, fit son entrée publique à Venise, étant accompagné du Chevalier André Cornaro, qui a été Ambassadeur de la Republique auprès de S. M. Imp. Le lendemain il eut sa premiere audience publique du Doge.

Le 25. du même mois, veille de la fête de l'Ascension, le Doge accompagné de la Seigneurie & du Nonce du Pape, alla entendre les premieres Vêpres dans l'Eglise ducale de S. Marc, & le 26. jour de la fête, il monta sur le nouveau Bucentaure, & s'étant avancé hors des Canaux dans la pleine Mer, il y fit la Céré-

1428 MERCURE DE FRANCE.

monie ordinaire d'épouser la Mer ; après quoi il entendit la Messe de S. Nicolas au Lido. Il fut salué en allant & en venant de l'Artillerie des Vaisseaux & de la Mousquetairie des Troupes, & ensuite il traita magnifiquement les Ministres Etrangers & les Senateurs. Le riche trésor de l'Eglise Ducale de S. Marc fut exposé l'après-midi à la vue du Peuple. & vers le soir le Primicier donna la Benediction avec le vase dans lequel on conserve le Sang de N. S.

On trouve l'origine & les motifs de cette Ceremonie d'épouser la Mer, dans un Ouvrage qui a paru depuis peu, sous le titre d'*Essai de l'Histoire du Commerce de Venise*. Le Lecteur ne sera pas fâché de trouver ici ce qu'on y apprend à cet égard.

Du tems du Doge Sebastien Ziani, qui avoit été élu en 1173. l'étude de nos Tribuns, dit l'Auteur, avoit déjà inspiré & découvert toute l'importance qu'il y auroit pour Venise de devenir Maîtresse de la Mer Adriatique, par un droit autentiquement reconnu. Elle y dominoit par la force de ses armes & de tous les divers Corsaires qui avoient infesté cette Mer, il n'y paroissoit plus que les siens. Les Papes prétendoient alors pouvoir donner les Couronnes ; cette prétention étoit contestée autant qu'elle le méritoit & que les circonstances du temps le permettoient. Les Papes de leur côté, ne laissoient pas échapper l'occasion d'établir ce prétendu droit. La République accommoda tout cela à ses vûes. Elle négocia auprès du Pape & il fut convenu qu'il instituerait en faveur de la République, la Ceremonie d'épouser la Mer dans des termes mesurez, de façon que la République pût tirer son droit de Souveraineté sur cette Mer, ou de la concession du Pape, ou du droit des armes, ou de tous les

2. vol. deux

deux ensemble. Le jour de l'Ascension fut marqué pour cette fameuse Ceremonie. Le Pape en presence des Ambassadeurs des Têtes couronnées, & sur tout de celui de l'Empereur, prit un Anneau & le presenta au Doge Ziani, en lui disant, recevez cet Anneau pour le donner tous les ans à la Mer comme à votre legitime épouse, afin que la posterité sçache que la Mer vous appartient par le droit des armes. La République prit dès lors le titre de Souveraine de la Mer Adriatique. Elle se flata, sans doute, que la répétition de cette Ceremonie, ou le temps rendroit ce droit plus sérieux. En effet il y a aujourd'hui titre de possession. Quoiqu'il en soit, ce trait de la politique des Venitiens, paroît un détour, par lequel la République a voulu se rendre Maîtresse de tout le commerce de la Mer Adriatique, que nous appellerons dans la suite Golfe de Venise. Par le titre de Souveraine de cette Mer, elle a acquis le droit d'en faire la garde; par ce double droit, elle s'est arrogé celui d'en deffendre le passage à qui bon lui semble, celui de visiter les Navires qui la fréquentent, & celui d'en exiger un tribut; au moyen duquel elle tire un revenu d'un fonds qui n'en dut jamais produire de semblable nature. C'est de cette façon que la République tient la clef du commerce des Ports qui appartiennent dans le Golfe à d'autres Puissances.

*CANONISATION du Bienheureux
Jean Népomucène, Chanoine de Prague,
faite à Rome le 19. Mars 1729.*

L'Eglise de S. Jean de Latran, destinée pour cette Ceremonie, étoit magnifiquement ornée, tant au-dedans qu'au-dehors: on y avoit
 2. vol. H. dressé

2430 MERCURE DE FRANCE:

dressé un Théâtre très-spacieux pour les Cardinaux, Patriarches, Archevêques, Evêques, Abbez & Penitenciers, ainsi que pour le Gouverneur de Rome, l'Auditeur de la Chambre Apostolique, le Trésorier, les Proto-Notaires Apostoliques, & pour les Generaux & Procureurs-Generaux des Ordres, qui s'étoient placez sur des degrez qui regnoient autour du Théâtre, sur lequel on avoit dressé le Trône Pontifical, avec un riche Dais, orné de diverses pieces d'Architecture & de plusieurs figures dorées. Aux côtez du Dais, on avoit placé sur des Piedestaux deux Statuës en relief, hautes de douze pieds, dont l'une qui étoit à droite representoit la Force, & celle qui étoit à gauche, la Fidelité. On voyoit aussi sur ces Piedestaux les Armes du Pape, peintes en clair brun, relevées d'or, & aux deux côtez des Quadres avec les Trophées de l'Eglise pareillement peints. Au-dessus de la Tribune on lisoit l'Inscription suivante *Benedicto XIII. P. M. Ord. Predic. Basilicam istam P. Joannis Martiris Apotheosi decoranti.*

Le Grand-Autel de l'Eglise qui étoit vis-à-vis du Trône Pontifical, étoit orné de velours chamarré d'or. Au milieu des deux devans de cet Autel, qui étoient brodés d'or sur un fond d'argent, on voioit un buste en bas relief, aussi brodé d'or, representant le nouveau Saint. On avoit placé sur l'Autel les sept Chandeliers ordinaires, avec des bougies, pesant chacune quatre livres, & devant l'Autel, du côté qui regarde la Grand-Porte de l'Eglise, huit autres Chandeliers, dont chaque Cierge pesoit douze livres.

La Balustrade qui entoure l'Autel étoit ornée de diverses pieces de gravure, dorées & argentées, qui portoient 48. Cierges de huit
2. vol. livres

livres chacun , & 14. autres de six livres. On voioit sur la façade du même Autel le sacré Etendart , dans lequel étoit peint le Bienheureux en gloire , soutenu par des Anges , avec les armes de S. S. au dessus , celles de l'Empereur à droite , & celles du Roïaume de Bohême à gauche. 17. Cierges de 5. livres chacun brûloient devant l'Image de la sainte Vierge , qu'on avoit placée au-dessus d'un Dais , posé sur la Balustrade des saintes Reliques. Cette Image étoit peinte en ovale , relevée d'or , avec cette Inscription : *B. V. Vetero Boleſlaviensis miraculis clara , B. Joannis Martiris refugium.* Les autres parties de l'Autel étoient pareillement ornés d'une très-grande quantité de Cierges , de Piramides de cristal & de pierre , & autres ornemens superbes.

On avoit construit dans le circuit du Theatre deux Estrades pour la Noblesse & pour les Chantres du Pape. Ces Estrades étoient couvertes de velours & de damas cramoisi , brodé d'or , avec des franges d'or , aiant des Jalouſſies dorées , sur lesquelles on avoit posé diverses pieces de gravure , dorées & argentées , avec 63. Cierges de cinq livres chacun. Il y avoit au milieu de l'Estrade qui étoit à droite une autre Estrade plus élevée sans jalouſſies pour le Chevalier de S. George. Il y avoit diverses autres Estrades , en forme de parquets , pour les ſolliciteurs de la cause du Saint , pour les Eleves du College Allemand , & pour d'autres personnes de distinction.

On avoit élevé à la hauteur des deux grandes Colonnes , qui étoient à l'entrée du Theatre , un ordre d'Architecture , orné de velours cramoisi brodé d'or , avec quatre Pilastres , sur lesquels on voioit diverses gravures , avec des lames & des dentelles d'or , & au-dessus

1432. MERCURE DE FRANCE.

une grande fraise de velours brodé & dentellé. Il y avoit au milieu de deux de ces pilastres, entre deux frontispices, en relief, une Aigle couronnée à deux têtes.

Toute la Basilique de S. Jean de Latran étoit rendu de damas cramoisi, avec des franges & des dentelles d'or. On voioit au-dessus de la porte interieure de l'Eglise, dans une draperie de damas brodé d'or, les Armes du Pape, supportées par des figures représentant de petits enfans. L'ornement des Niches, où sont les Statuës des S. S. Apotres, consistoit dans une gravure bizarre mise en or, garnie de Palmes & de Festons avec quantité de Cierges. Les ovales où sont dépeints les Prophetes, étoient environnées de soie cramoisie, avec des rapports de gravure dorée. On voioit au milieu de chacune des dix Arches de la Grande Nef une corniche ornée de Festons de fleurs, faites au naturel, avec un Tableau dans lequel étoient représentés les vertus & les miracles du Saint, peints avec des couleurs vives & relevées d'or. Ces Tableaux, deux desquels étoient supportés par une Aigle Imperiale, & de petits enfans, aiant à droite les Armes de Boheme, & à gauche celles du Chapitre de l'Eglise Metropolitaine de Prague, étoient environnés, les uns de Palmes, les autres de Guirlandes & de Couronnes, & quelques-uns d'Etoiles, le tout relevé d'or, avec des Devises convenables au sujet. Deux grands Lustres dorés, entrelassés de Festons de Roses rouges & blanches, peintes au naturel, avec douze cierges, pendoient devant chacun de ces Tableaux, dont le premier qui étoit à gauche en entrant dans l'Eglise, représentoit la Maison du Bienheureux J. Népomucène, environnée d'une flamme descendue du Ciel

2 vol. dans

dans le temps de sa naissance, que ses parens déjà vieux, avoient obtenuë par l'intercession de la sainte Vierge, avec cette Devise : *A grandavis Parentibus B. Virginis ope suscipitur, flamma supra domum collucens.*

Le second, représente le Saint qui entend la Confession de la Reine Jeanne, avec cette Devise : *A Confessionibus Joanna Imperatricis eligitur.* Le 3^e le Bienheureux qui refuse de reveler à l'Empereur Venceffas, Roi de Bohême, la Confession de cette Reine son Epouse, avec ces mots : *Ut auditas Confessiones aperiat, promissis & minis Venceffas tentatur.* Le sujet du 4^e est le Bienheureux mis à la torture pour l'obliger à rompre le sceau de la Confession, avec ces mots : *Ad labefactandum silentii propositum, in equuleo ustulatur.* Sur le 5^e le Saint annonce sa mort & prédit à la Bohême les maux dont elle est menacée, avec cette Devise : *Instantem sibi mortem, malaque Bohemia impendentia prædicat.*

Le premier des Tableaux à droite, représentoit le Saint qui guérit plusieurs Malades & qui accorde diverses graces à ceux qui visitent son Tombeau, avec cette devise : *Præsentem Joannis opem sentiunt universali, præcipuè qui fama periclitantur.*

Le second, la langue du Saint, reconnue par l'Evêque, & montrée au peuple, avec ces mots : *Joannis lingua à Judicibus Apostolicis cognita inter eorum manus intumescit & rubet.*

Le 3^e, les Os du Saint & la Langue encore entiere, qu'on trouve après une espace de 332. ans, avec ces mots : *Lingua post annum CCCXXXII. refossata, incorrupta deprehenditur.*

Le 4^e Le Saint qui guérit une fille paralitique avec cette Devise : *Aridum puella brachium & paralyti dissolutum sanitati restituit.*

Le 5^e Quelques personnes punies pour avoir tenté d'ouvrir le Tombeau du Saint, avec cette Devise : *Joannis Sepulchro manus offerentes pœna luunt.*

On voyoit encore dans la grande Tribune quatre autres Tableaux, ornez comme les précédens, avec quatre Hieroglyphes au-dessus, peints dans un pareil nombre de Boucliers, soutenus par des enfans ornez de Palmes, le tout relevé d'or.

Le premier de ces quatre Tableaux representoit le Saint précipité dans la Riviere pour avoir refusé de reveler la Confession, avec cette Devise : *Ob Confessionis arcanum constanter celatum, in flumen ejicitur.*

Le second, le corps du Saint, déjà mort, nageant dessus les eaux & environné de flammes resplandissantes, avec ces mots : *Joannis Corpus aquis demersum, luce superfunditur.*

Le 3^e, le Saint dans le Ciel, qui par son intercession, délivre de la peste Nepomuk, sa Patrie, avec cette Devise : *Pestem undique savientem Nepomuceno deprecatur.*

Le 4^e, le Saint pareillement dans le Ciel, qui délivre une petite fille, âgée de six ans, tombée dans la Riviere sous les rouës d'un Moulin, avec ces mots : *Puellam sexennem à frumentaris molis rotis servat incolumen.*

Les Hieroglyphes representoient, 1^o. un Pomier grainé, battu de la tempête, avec ces mots : *Tuta latent.* 2^o. Une Coquille fermée, dans une Mer agitée, avec ces mots : *Et erit causa principi*, Ezech. XLIV. v. 3. 30.

L'Arche de Noé avec la fenêtrée fermée au-dehors, avec cette Devise : *Nec flumine obruent.* Cantiq. VIII. v. 7. 4^o. Une Piramide avec des Hieroglyphes, & ces mots : *Claret ab arcanis.*

La façade extérieure de la Basilique de S. Jean de Latran, n'étoit pas moins ornée que le dedans de l'Eglise: on y voyoit un ornement d'Architecture, représentant un Portique & une très-belle Loge, au-dessus de laquelle on avoit posé un Tableau représentant le Saint, en gloire, peint au naturel, & tendant les bras à S. Jean Baptiste & à S. Jean l'Evangeliste, Patrons de cette Eglise: les Armes du Pape étoient au dessus de la grande Porte. On avoit placé sur le Parapet de la Loge six Groupes d'enfans, deux desquels soutenoient une bande avec ces mots: *In tentatione inven- tus est fidelis.* Eccl. 44. v. 21. & deux autres une seconde bande, avec ces mots: *Idem jure jurando dedit illi gloriam ingente sua,* Ibid. v. 22. Toutes ces différentes pieces d'Architecture étoient revêtues de Damas & de Satin avec des Franges & des Dentelles d'or, & entremêlées de Festons & d'autres pareils ornemens.

Le Clergé Séculier & Régulier, s'étant as- semblé, on fit la Procession ordinaire, dans laquelle on porta le sacré Etendart du Saint. Après la Procession, le Pape étant assis sur son Trône, y reçut les instances qui lui furent faites pour la Canonisation du Bienheureux, par M. Valenti, Avocat Consistorial du Cardinal d'Althan, chargé du soin de procurer cette Canonisation; & après quelques autres Ceremonies pratiquées en pareille occasion, S. S. fit l'Acte solennel de mettre au nombre des SS. le Bien-heureux Jean Népomucène. Le Pape entonna ensuite le *Te Deum*, qui fut chanté au bruit du Canon du Château S. Ange, & des Salves réitérées de la Mousqueterie de la Garde Suisse, rangée sur la Place de S. Jean. Le Pape, après avoir donné sa Benediction au

2. vol. H iij. Peuple

1436 MERCURE DE FRANCE.

Peuple, celebra la Messe, pendant laquelle les Cardinaux Imperiali, d'Althan & Olivieri, accompagnez de M. Spork, Evêque d'Adrato, & Postulateur de la Canonisation, de deux Eleves du College Allemand, & de quantité de Gentilshommes, firent les Offrandes ordinaires, qui consistoient en deux grands Pains, l'un doré & l'autre argenté, avec les Armes de S. S. en deux Barils, d'ont l'un étoit pareillement doré & l'autre argenté, avec les mêmes Armes, & en deux Cierges peints, dont l'un peze 60. livres & l'autre douze. Après la Messe, le Pape donna encore sa Benediction au Peuple, & finit ainsi cet Acte solennel, auquel tous les Cardinaux qui étoient à Rome, assisterent, ainsi que le Chevalier de S. George, les Ministres Etrangers, toute la Noblesse & un nombre infini de Peuple.

ESPAGNE.

ON a équipé dans le Port de Cadiz douze Vaisseaux de guerre qui sont prêts de mettre à la voile. On a appris depuis de la même Ville que 4. Vaisseaux de guerre Espagnols nouvellement sortis du Pontal s'étoient mis à l'ancre le 17. Mai dans la Baye de Cadix, & qu'on y en attendoit 8. autres.

La chaleur étant excessive dans cette saison à Seville, la Cour a résolu d'aller passer une partie de l'Été au Port de sainte Marie & à saint Lucar, & le 31. Mai, le Roi, la Reine, le Prince & la Princesse des Asturies, les Infants Dom Carlos, Dom Philippe & Dom Louis, & l'infante Dona Marie Therese s'embarquerent vers les cinq heures du soir sur les Galeres qui les attendoient dans la Riviere de Guadalquivir pour se rendre à saint Lucar

de Baranuda , où la Cour arriva le 4. Juin , & en partit la 6. pour se rendre par terre au Port de sainte Marie.

Des Lettres de Cadix portent que le Roi a réuni depuis peu au Domaine de la Couronne, le Port de sainte Marie , qui appartient au Duc de Medina-Celi , l'Isle de Leon , appartenant au Duc d'Arcos , & saint Lucar de Baranuda , appartenant au Duc de Medina-Sidonia. On ne sçait pas encore quels équivalens S. M. a donné à ces trois Seigneurs.

Le Roi a accordé à la Société Royale des Médecins , Apoticaire & Chirurgiens de Seville la permission d'envoier tous les ans , par les Flotes qui partent pour les Indes Occidentales cent tonneaux de Marchandise sans paier aucun droit , afin que du produit de ce commerce, ils puissent acquitter les dettes qu'ils ont contractées pour soutenir les Veuves & les Enfans dont les Maris & les Peres ont été membres de cette Société , & sont morts sans leur laisser de quoi subsister. S. M. a encore accordé plusieurs autres privileges à la même Société pour la mettre en état de se perfectionner , & de rendre de plus grands services au Public.

Les Religieux de la Merci , Redemption des Captifs , ont tenu leur Chapitre general dans leur Couvent de Valence , & ils ont élu pour leur Superieur general le Pere Joseph de Campuzano , actuellement Provincial de la Province de Castille.

On apprend de Lisbonne que le 27. Mai , l'un des Vaisseaux de la Flotte , chargée pour la Baye de Tous les Saints , descendant le Tage , courut dessus le *Leostoff* , Vaisseau de guerre Anglois , commandé par le Capitaine Mathieu Norris qui étoit à l'ancre , & leurs manœuvres s'étant embarrassées , l'équipage du Vaisseau

1438 MERCURE DE FRANCE:

Anglois fit tous ses efforts pendant une heure pour se degager du Batiment Portugais qui étoit fort grand. Le Capitaine Norris voiant que son Vaisseau étoit en danger, envoya le quart de son équipage à bord du Bâtiment Portugais pour l'aider à se débarasser; mais après avoir travaillé pendant deux heures inutilement, les Anglois furent obligés de couper le grand Mât & le Mât de Mizaine du Navire Portugais, qui alors se trouva hors d'état de mettre à la voile avec la Flote de la Baye, qui partit le lendemain. Les propriétaires en porterent les plaintes au Roi, en lui représentant que le dommage de leur Vaisseau & son retard leur faisoit tort de 10. à 12000. livres; S. M. fit déffendre aussitôt au Capitaine Norris de partir sans donner satisfaction aux Propriétaires du Batiment Portugais; mais ce Capitaine aiant fait connoître au Roi que l'accident étoit arrivé par la faute du Pilote Portugais, & que ce qu'il avoit fait, étoit absolument nécessaire pour sauver son Vaisseau, Sa Majesté a levé la déffense.

GRANDE BRETAGNE.

LE Prince *Frederick*, Vaisseau de la Compagnie de la Mer du Sud, qui étoit retenu depuis long tems aux Indes Occidentales, est arrivé au port de Kinsale en Irlande le 3. de ce mois.

Il paroît par la liste que les Concierges des diverses prisons d'Angleterre ont remise, que le nombre des Prisonniers qui ont droit au bénéfice de l'Acte en faveur des débiteurs insolubles, est de 97248. Suivant cet Acte les Prisonniers pour dettes qui l'ont été avant la S. Michel de l'année dernière, & qui ne doivent pas 500. liv. sterlins à une seule personne, se-

ront

sont élargis , après avoir déclaré avec serment, & delivré à leurs créanciers tous leurs biens & effets , à l'exception des meubles les plus nécessaires : ceux qui doivent 500. liv. sterlins & au dessus à une seule personne , ne pourront être détenus en prison , si les créanciers ne leur fournissent 3. Chelins & 6. sols par semaine , payables au moins toutes les six semaines , faute dequoi ces Prisonniers seront élargis. Quant aux personnes emprisonnées depuis la S. Michel, & qui le seront dans la suite , leurs créanciers qui ne donnoient rien ci-devant pour leur subsistance , sont obligés pour pouvoir les detenir en prison de paier deux Chelins quatre sols par semaine. Le même Acte réserve aux créanciers le droit de pouvoir saisir les biens & les effets que leurs debiteurs , ainsi élargis , pourront acquerir dans la suite , soit par héritage , Testament &c. ou même par leur industrie & travail , jusqu'à la concurrence de leurs dettes. Il y est aussi statué qu'un Prisonnier qui avant d'être relâché , ne déclare fidelement tout ce qu'il a pour être distribué à ses créanciers , sera puni de mort en cas de conviction, comme parjure & felon , & le dénonciateur aura 20 pour 100. de récompense.

Il y a presentement à Spithead sous le Commandement du Vice-Amiral Charles Wager , sept Vaisseaux de guerre du 3^e rang , dix du 4^e , deux Brulots , deux Galliotas à Bombes , & un autre Bâtiment. On y attend encore un autre Vaisseau de guerre du 3^e rang , trois du 4^e & un du 5^e . Il y a aussi à la même Rade onze Vaisseaux de guerre Hollandois qui doivent être joints incessamment par un 12^e qu'on attend d'Holande.

Le 26. de ce mois , le Prince de Galles alla à l'Eglise Protestante de S. Martin des Champs ,

1440 MERCURE DE FRANCE:

où il reçut la Communion , après avoir entendu le Sermon du Docteur Peame. L'après-midi ce Prince fut reçu Chancelier de l'Université de Dublin.

Il y eut le 13. de ce mois à Stirlingster dans le Comté de Dorset , un Incendie qui consuma 81. Maisons.

Le même jour , il y en eut un autre à Stalbridge dans le même Comté , qui détruisit les deux tiers de la Ville.



MORTS des Pays Etrangers.

LE General Schalembourg mourut à Turin le 27. Mai , après quelques jours de maladie. Il étoit General d'Artillerie , Colonel d'un Regiment d'Infanterie Allemande , & Gouverneur de la Ville d'Albe. Le Roi de Sardaigne qui l'aimoit beaucoup , a eu la bonté d'ordonner ses obseques. Son Convoi se fit le 29. du même mois dans l'ordre suivant.

A cinq heures du soir , un Bataillon du Regiment des Portes se rendit devant la maison du General , d'où la Compagnie des Grenadiers commença la marche. Les Domestiques du deffunt suivoient à pied , ses Valets de Chambre à Cheval précédoient le Cercueil qui étoit dans un Chariot couvert d'un très-beau Poële , & tiré par six Chevaux caparaçonnés ; trois Pieces de Canon de campagne , avec leurs Canoniers , tenant leurs boutefeux sous le bras , suivoient le Cercueil ; les quatre Enseignes du Regiment de Schalembourg tenoient les quatre coins du Poële : les Officiers de la garnison suivoient les Pieces d'Artillerie , & le Bataillon du Regiment des Portes fer-

2. vol.

moir

moit la marche. Ce Convoi sortit par la Porte neuve ; & étant arrivé sur le glacis , le Bataillon se mit en bataille , aiant à sa gauche les trois Pièces de Canon. Le Chariot du Corps s'arrêta , & on fit la premiere salve d'Artillerie, qui fut repetée encore deux fois lorsque le Convoi fut à quelque distance ; après quoi le Bataillon du Regiment des Portes rentra dans la Ville. Hors du glacis de la Place , un Maréchal des Logis avec dix Dragons du Regiment de Piémont , tirés de la garnison de Carignan , escorterent le Convoi ju qu'à la Marfalle , où ce détachement fut relevé par un autre tiré de Pignerol ; ce dernier l'escorta jusqu'à S. Jean de la Vallée d'Angrogne , où un détachement de 200. hommes de la garnison de Fenestrelle le releva . & demeura en bataille jusqu'à la fin de la Cerémonie des Funerailles , qui furent faites dans l'Eglise du Bourg de S. Jean. Le Roi a donné au Neveu de ce General le Regiment d'Infanterie Allemande , qui vaquoit par sa mort.

Le Corps du feu Duc Leopold-Joseph Charles de Lorraine , mort le 27. Mars dernier , qui avoit été mis en dépôt dans l'Eglise du Noviciat des Jesuites de Nanci , fut porté le 8. Juin avec beaucoup de pompe dans celle des Cordeliers de la même Ville , où est la sepulture des Ducs de Lorraine. L'Evêque de Toul officia à cette Cerémonie , & le P. Segaud , Jesuite , prononça l'Oraison Funebre.





F R A N C E ,

Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.

LE Roy a accordé à M^r d'Audiffret , Brigadier de ses Armées, & Capitaine d'une des Compagnies des Grenadiers du Régiment des Gardes Françaises, le Gouvernement des Isles du Château d'If, vacant par la mort du Marquis de Pilles. La Compagnie des Grenadiers a été donnée à M. de Chaumont , Capitaine dans le même Régiment, & M^r de Contade , fils du Major de ce Régiment , a eu l'agrément pour acheter au profit de M^r d'Audiffret , la Compagnie vacante par la démission de M^r de Chaumont.

On assure qu'on va travailler incessamment à un nouveau Canal en Suisse pour la communication du Lac de Genève à celui de Neufchatel , par le moyen duquel on aura la communication des deux mers ; d'un côté par le Rhône & de l'autre par le Rhin ; & on dit que pour fournir aux frais de cette entreprise , le Canton de Berne donne 5 millions, & la Ville de Genève autant ; & le Canton de Fribourg fournit 4000 hommes pour travailler au Canal.

Le Roy a nommé M^r de Vanolles , Maî-

2. vol.

tre

tre des Requêtes, à l'Intendance de la Généralité de Moulins.

Le 27. Juin, il y eut Concert François au Chateau des Thuilleries; la D^{lle} Basthollet, nouvelle Chanteuse, arrivée depuis peu de Province, & qui possède parfaitement bien la Musique, y chanta pour la première fois, *la Prise de Lerida*, Cantate de M. Battistin, & deux Ariettes Italiennes, avec beaucoup de Justesse, & fut très-applaudie; cette jeune personne, qui a la voix fort belle, a un gout particulier pour le chant Italien, & l'exécute avec beaucoup de facilité; elle chanta un morceau dans le Motet qui termina le Concert, qui ne fut pas moins applaudi. La D^{lle} Hermance avoit chanté auparavant une Cantille nouvelle, intitulée le *Retour du Printemps*, dont les paroles sont de M. Carolet, & la Musique de M. le Maire. Elle fut très-applaudie.

En execution de l'Arrêt du Parlement, que nous avons mis tout entier dans le Mercure du mois dernier, Nivet, avec quatre de ses principaux complices, fut roué vif en place de Grève. Le premier qui fut executé vers les 8. heures du soir, étoit âgé de plus de 75 ans. C'étoit le premier Maître & le Camarade de Nivet; qui après avoir fait le Métier de Voleur pendant environ 50 ans, s'étoit retiré à

Cette en Languedoc , où il vivoit tranquille depuis quelque temps, Nivet & les trois autres se firent mener à l'Hôtel de Ville , où ils déclarerent encore quelques complices , & furent executés les uns après les autres , à mesure qu'ils n'eurent plus rien à dire , ce qui dura toute la nuit & jusques au lendemain à midi.

M. Lambelin Conseiller au Parlement , Rapporteur de cette affaire extraordinaire & M. Rollin son Confrere & son Adjoint, qui ont instruit ce terrible procès , passerent la nuit à l'Hôtel de Ville à entendre les dépositions de ces malheureux , sur lesquelles plusieurs personnes furent arrêtées. On ne peut rien ajouter au zele , à la sagacité , aux lumieres & à l'integrité que ces illustres Magistrats ont fait paroître dans une procedure qui interesse tout le Public & même tout le genre humain.

Le 15 de ce mois , le Parlement rendit un Arrêt qui fut executé le même jour , au rapport des mêmes Magistrats , portant condamnation d'être rompu vif , préalablement appliqué à la question ordinaire & extraordinaire pour avoir revelation de ses complices , contre Jean Melon dit Desloriez , Cuisinier de Profession , complice avec Philippes Nivet , dit Fanfaron , & autres accusez de l'assassinat de Ménard Orfèvre , rue Saint André des Arcs , &

2. vol.

de

J U I N. 1729. 1449

de plusieurs vols faits tant avec effraction qu'autrement ; en différentes maisons, & dans les rues de Paris.

REFUTATION du dernier Mémoire de M. Armand de Bethune, Comte d'Orval, descendu du second mariage de François de Bethune, Comte d'Orval, avec Anne d'Harville. **POUR LOUIS PIERRE MAXIMILIEN DE BETHUNE, DUC DE SULLY**, Chef du Nom, Surnom & Armes de la Maison de Bethune, descendu du premier mariage de François de Bethune, Comte d'Orval, avec Jacqueline de Caumont, de Mâle en Mâles & d'Ainé en Ainé. Brochure in-fol. de 14. pp. de l'Imprimerie de P. N. Louin, rue S. Jacques, à la Verité. 1729.

Le Comte d'Orval combat dans son dernier Mémoire les trois preuves, rapportées pour établir la règle, qui défère la succession des Duchés & Pairies aux Aînés Mâles, descendus de Mâles en Mâles, & d'Aînés en Aînés.

La première, fondée sur la nature & la qualité des Duchés & Pairies. La 2^e sur la condition de reversion & d'union à la Couronne, à défaut de Mâles, établies par les Ordonnances de 1566. 1579. & 1582. S'il n'y est derogé par les Lettres. La 3^e sur l'esprit & les dispositions précises de l'Edit de 1711.

2. vol.

Le

1446- MERCURE DE FRANCE.

Le Dessenſeur de M. le Duc de Sully ſoutient ici que pour combattre les moyens ſur leſquels chacune de ces trois preuves eſt fondée, M. le Comte d'Orval a avancé pluſieurs erreurs contre la verité de l'hiſtoire, contre le ſentiment des Auteurs, contre les Arrêts qu'il cite, contre les Ordonnances du Royaume, & contre les maximes les plus incontestables en matiere de Pairies. C'eſt avec juſtice que cet ouvrage porte le titre de REFUTATION; car en obſervant les erreurs dont on vient de parler, l'Auteur reſuſe toutes les réponſes qui ont été propoſées contre les moyens ſur leſquels chacune des trois preuves eſt établie. La matiere eſt auſſi conſiderable que curieuſe, & intereſſante pour toutes les grandes Maiſons. Nous ſommes fâchez de ne pouvoir pas franchir les bornes auſquelles nous ſommes aſſujettis, pour entrer là-deſſus dans quelque détail.

Par la mort de M. le Cardinal de Noailles, Archevêque de Paris, la dignité de Proviseur de Sorbonne eſt devenue vacante. Depuis la fondation du College de Sorbonne faite en 1248. par Robert Sorbon, Confesseur du Roi S. Louis, cette dignité de Proviseur de Sorbonne a été remplie par des perſonnes des plus qualiſiées dans l'Egliſe & dans l'Etat. Le premier

2. vol. mier

J U I N. 1729. 1447

mier Proviseur fut Guillaume de Montmorenci, en 1274. On compte parmi les Proviseurs trois Princes de la maison de Bourbon, Louis Cardinal Dubellay, Charles, Cardinal de Lorraine, Nicolas, Cardinal de Pellevé, Pierre & Henri, Cardinaux de Gondi, Evêques de Paris, Armand Jean Cardinal de Richelieu, Alphonse son frere, Cardinal Archevêque de Lyon, Jules, Cardinal Mazarin, Hardouin de Perefice de Beaumont, Archevêque de Paris, François de Harlay de Chanvallon, Archevêque de Paris, Charles Maurice le Tellier, Archevêque de Reims, & enfin Louis Antoine, Cardinal de Noailles, Archevêque de Paris, nommé Proviseur au mois de Fevrier 1710. & decédé le 4. Mai de cette année 1729.

Quand la dignité de Proviseur est vacante, la Maison de Sorbonne s'assemble extraordinairement pour proceder à une nouvelle élection. Dans cette Assemblée préliminaire, où le Prieur de la Maison préside, tous ceux qui composent la Société de Sorbonne, tant Docteurs que Bacheliers, ont voix de suffrage. On indique le jour de l'élection; on y lit la Bulle du Pape Clement IV. portant règlement de tout ce qui est à observer par le Proviseur, quelles sont ses fonctions, ses
2. vol. prérogatives

1448 MERCURE DE FRANCE.

prérogatives. Cette Assemblée préliminaire se tint le Mercredi 13^e Mai dernier, & on indiqua le jour de l'élection pour le Samedi 28^e du même mois.

Et ledit jour Samedi 28^e Mai, l'Assemblée pour l'élection d'un Proviseur se tint dans l'Eglise de Sorbonne, sous le dôme; elle étoit composée de cinquante-deux Docteurs, tant de la Société que de l'Hospitalité, y compris M. M. les Evêques d'Evreux, de S. Omer, & de S. Brieu, ceux qui n'ont pas actuellement obtenu le degré de Docteur n'y sont pas admis. M^r Lullier, Senieur de Sorbonne, cy-devant Curé de S. Louis dans l'Isle, y présida, selon la coutume. La Cérémonie commença par la Messe du S. Esprit, & ensuite M^r le Senieur ouvrit l'Assemblée par un Discours où il parla de la dignité de Proviseur de Sorbonne, & des grands hommes qui avoient occupé cette place; il finit par l'éloge de M^r le Cardinal de Noailles, dernier Proviseur; de sa piété envers Dieu, de sa charité envers les pauvres, de sa libéralité pour la réparation & décoration de l'Eglise métropolitaine, de son application à gouverner son Diocèse, de la protection qu'il avoit toujours donné à la Maison de Sorbonne, & demanda ensuite que chacun dit son avis pour l'élection d'un nouveau Proviseur.

3. vol.

M^r

M^r l'Evêque d'Evreux , premier opinant , donna son suffrage pour M. le Cardinal de Fleury , ci - devant Evêque de Frejus , & Précepteur du Roy , dont il fit un magnifique éloge , sur son application aux importantes affaires du Gouvernement , son affection pour procurer le bien public , la felicité des peuples , la paix dans l'Eglise , dans l'Etat , & dans toute l'Europe , & que par la protection qu'il avoit déjà donnée en différentes occasions à la Maison de Sorbonne , on pouvoit le regarder comme un autre Cardinal de Richelieu. M M. les Evêques de S. Omer & de S. Brieu & tous les autres Docteurs opinèrent ensuite & entrèrent dans le même sentiment , chacun faisant éloge de son Eminence , & témoignant une joye particulière de l'avoir pour Proviseur.

M. le Senieur conclut , suivant l'unanimité des suffrages ; & ayant repris en peu de mots une partie de ces éloges , déclara que M. André Hercules Cardinal de Fleury , Ministre d'Etat , étoit Proviseur de Sorbonne.

L'Assemblée pria M. le Senieur d'écrire cette Election à son Eminence , & de la supplier de la part de la Maison d'accepter cette qualité de Proviseur ; & M. le Senieur , pour se conformer à ces intentions , se donna l'honneur d'écrire à l'instant à son Emi-

1450 MERCURE DE FRANCE.

nence, & lui envoya la conclusion contenant l'Élection. M. Courcault, Procureur de la Maison de Sorbonne, & M. Macher, Principal du Collège du Plessis-Sorbonne, qui se transporterent à Compiègne où étoit la Cour, rendirent à son Eminence cette lettre avec la conclusion. M^r le Cardinal reçut ces Messieurs avec bonté, se rendit aux vœux de la Maison, & fit l'honneur à M^r le Senieur de lui faire la réponse suivante.

*LETTRE du Cardinal de Fleury ;
écrite de Compiègne le 29. Mai 1729.
à M. Lenllier, Senieur de Sorbonne.*

ON ne peut être plus touché que je le suis, Monsieur, de l'honneur que m'a fait la Maison de Sorbonne, en me choisissant pour son Proviseur, & l'unanimité des suffrages, sans que j'eusse jamais songé à remplir une place si distinguée, ajoute encore un degré de sensibilité pour cette marque d'estime & de considération qu'une Compagnie aussi illustre a bien voulu me donner. Elle a dans le nombre de ceux qui la composent, des personnes si respectables par toutes sortes d'endroits, que son choix eut été encore plus approuvé, s'il fut tombé sur quelqu'un d'eux. Si j'avois pu prévoir l'honneur

2. vol.

qu'elle

qu'elle vouloit me faire , je vous aurois supplié instamment de jeter les yeux sur quelqu'un plus capable que moi de répondre à vos veües , & plus en état de se trouver quelquefois à vos Assemblées. Je m'en ferois un plaisir singulier pour l'utilité que je pourrois en tirer , & pour l'estime particulière que j'ai pour une Maison qui honore si fort la Faculté , & j'ose même dire le Royaume. Si mes occupations me privent de cet avantage , je vous prie d'assurer tous vos Messieurs que si je n'ai pas tous les talens que demanderoit une telle place , je tâcherai du moins de m'en rendre digne par le zele que j'aurai pour tout ce qui regarde ses intérêts , & par toute l'envie possible de lui être utile. Je m'en remets à vous , Monsieur , pour témoigner à tous vos Messieurs ma parfaite reconnoissance , & pour les assurer des sentimens distingués avec lesquels je fais profession de les honorer.

Le Mercredi 15^e de ce mois , les dix anciens Docteurs de la Maison de Sorbonne , allèrent à Versailles où la Cour étoit revenue avec M M. les Evêques de S. Omer & de S. Brieu , pour remercier S. E. de la bonté qu'elle avoit eu d'accepter ce titre de Proviseur. M. le Senieur, fit à S. E. le Discours suivant.

2. vol.

MONSIEUR

MONSEIGNEUR,

Penetrez de la plus vive reconnoissance de ce qu'il vous a plû accepter la place que nous avons pris la liberté d'offrir à votre Eminence, nous nous presentons devant elle pour lui en rendre de très-humbles actions de grace.

Les plus grands hommes de l'Eglise & de l'Etat, n'ont pas crû, il est vrai, ce titre au dessous d'eux. Ils s'en sont même fait honneur, & cette Dignité reçoit en vous, Monseigneur, un nouvel éclat par le haut rang auquel le choix éclairé & le sage discernement du Roy vous ont élevé. Successeur du grand Armand de Richelieu dans le plus important des ministeres, vous imités cet illustre Cardinal dans son amour & sa bienveillance pour les Hommes de Lettres, & particulièrement pour la Maison de Sorbonne, qui consacre ses veilles à la plus sublime de toutes les Sciences, & à conserver la pureté de la foy & de la doctrine. Quelle protection n'a-t'elle déjà point reçue de votre Eminence, & n'a-t'elle pas lieu d'en attendre dans la suite pour le maintien ferme & exact de son ancienne discipline, & de cette noble simplicité qu'elle a reçue de ses ancêtres !

1. vol.

Mais

Mais vos vœux ne se bornent pas aux avantages particuliers d'une Compagnie qui a le bonheur de vous avoir pour son Chef ; elles sont plus étendues ; votre grand objet est le bien public , la félicité des Peuples , la tranquillité des Nations , l'affermissement de la paix dans l'Europe , l'extinction de ces divisions qui affligent l'Eglise , l'union des cœurs & des esprits dans une même créance : ce sont là les vœux que vous vous proposez , Monseigneur , & ce seront les fruits que nous recueillerons de votre sage administration , & de ces grands principes de Religion , de justice , de bonté & de modération que vous avez inspirés à notre Monarque dans son âge le plus tendre , présage certain d'un des plus heureux , & des plus glorieux Regnes qui fut jamais.

Qu'il est beau , Monseigneur , de vous être attiré la confiance des puissances étrangères , & de les voir se reposer de leurs intérêts sur la droiture & l'intégrité de votre Eminence ! qu'il est grand de donner aux Ministres à venir des exemples d'un désintéressement si rare , & de ne vouloir d'autre récompense de tout le bien que vous faites , que la gloire , le plaisir & la joie de rendre les hommes heureux.

Pour nous , Monseigneur , pendant que toute l'Europe retentira de vos éloges ,

que les Peuples vous combleront de bénédictions , nous nous contenterons d'admirer en silence toutes ces merveilles , d'en benir l'Auteur de tout don parfait , d'offrir à Dieu les vœux les plus ardens , pour qu'il multiplie toujours en vous les richesses de sa grace, & qu'il prolonge des jours si utiles pour la gloire de l'Etat & de l'Eglise.

Ce Discours fut reçu agréablement de S. E. & applaudi de plusieurs personnes de la Cour presentes à la Cérémonie. S. E. répondit d'une maniere très-obligeante pour toute la Maison en general , & pour tous les particuliers, sur-tout pour ceux qui étoient presens. Il leur fit l'honneur de les retenir à dîner ; après quoi ils s'en retournerent très-satisfaits de l'accueil gracieux qui leur avoit été fait.

Le 27. du même mois , se sont transportés en Sorbonne M M. Louis Benet , Professeur de Philosophie au College de Beauvais , Recteur de l'Université, revêtu de Robbe & Soutanne violettes & chaperon fouré ; l'Abbé de la Croix, Docteur de la Faculté de Théologie & Archidiacre de Paris, revêtu de Soutanne d'écarlate & Robbe violette , l'Abbé Bauyn , Docteur de la Maison & Société de Sorbonne , Chancelier de l'Eglise & Université de Paris , revêtu de Soutanne & Robbe
 2. vol. violette ;

violette; le Doyen de la Faculté de Théologie, M^e Nicolas Cordelier, qui étant malade, fut représenté par M. Leonor de Romigny, Docteur de la Maison & Société de Sorbonne, & Syndic de la Faculté de Théologie; les Doyens des Facultés de Droit & de Médecine, les Procureurs des quatre Nations, de France, de Picardie, de Normandie & d'Allemagne, qui furent conduits dans la Salle interieure de la Maison de Sorbonne, où étant, M. Nicolas Bonaventure Thierry, Docteur de la Maison & Société de Sorbonne & Professeur de Théologie, adressant la parole au Recteur, fit voir la grande perte que la Maison de Sorbonne avoit faite en la personne de M. le Cardinal de Noailles, d'un Proviseur qui lui étoit fort affectionné; mais que cette perte venoit d'être réparée heureusement par l'élection de M. le Cardinal de Fleury, dont il fit l'éloge, aussi bien que de M. le Cardinal de Noailles. Ce Discours fini, M. le Recteur loua beaucoup la sagesse & la prudence de la Maison de Sorbonne, dont la conduite fait tant d'honneur à l'Université, d'avoir choisi un Proviseur si distingué par toutes les grandes vertus, protecteur des hommes de lettres, & de l'Université; qui travaille si utilement pour la paix de l'Europe, & pour affermir la tran-

1456: MERCURE DE FRANCE.

quilité publique. M M. l'Archidiacre de Paris & le Chancelier, les Doyens des Facultés & les Procureurs des Nations, s'expliquerent sur le même sujet, & tous avec beaucoup de dignité. M. le Recteur termina la Cérémonie, en confirmant l'Élection qui avoit été faite.

Dans les Cérémonies précédentes qui se sont faites pour la confirmation des Elections des Provisours de Sorbonne, il y a eu de temps immémorial des contestations pour la présidence entre le Recteur de l'Université & l'Archidiacre de Paris, chacun prétendant avoir le pas, & présider à cette Assemblée; mais pour ne point apporter de trouble dans cette Cérémonie & par respect pour M. le Cardinal de Fleury, dont il s'agissoit alors, l'Archidiacre & le Recteur convinrent ensemble de mettre en sûreté leurs contestations réciproques par une protestation préalable. L'Archidiacre commença donc à lire un Acte dressé, par lequel il expliqua le droit qu'il prétendoit avoir de présider, fondé sur ce que dans la Bulle du Pape Clement IV. de l'an 1269. portant règlement pour l'Élection & fonction du Provisour de Sorbonne, l'Archidiacre étoit nommé devant le Recteur de l'Université, & que d'ailleurs un Corps Ecclésiastique comme l'Eglise Métropolitaine de Paris, 2. vol. devoit

devoit précéder un Corps purement Laïc comme est l'Université, d'où il concluoit que l'Archidiacre devoit avoir le pas devant le Recteur ; néanmoins que pour le bien de la paix , & pour ne point troubler la Cérémonie par respect pour M. le Cardinal de Fleury , il permettoit pour cette fois seulement , & sans tirer à conséquence, que la parole fut adressée au Recteur comme Président. Après quoi le Recteur fit lire par le Greffier de l'Université une protestation contraire, & soutint qu'il étoit en possession immémoriale de présider, étant le Chef de l'Université, sur tout dans une Cérémonie qui se fait dans un College de l'Université ; que l'Argument tiré de la Bulle de Clement-IV. ne prouvoit rien , parce que les personnes qui y sont nommées pour la confirmation de l'Election, ne sont pas mises selon leur ordre & dignité, que d'ailleurs c'est au Roi seul à regler les rangs & les Dignités de son Royaume, & qu'il n'est jamais arrivé que l'Archidiacre de Paris ait pris le pas sur le Recteur : par ces protestations reciproques qui se firent avec beaucoup de civilité, la Cérémonie se passa tranquillement & les droits des parties demeurerent en leur entier.

La Maison & Societé Royale de Navarre , s'étant adressée au Roi pour lui

demandeur qu'il lui plut, suivant son droit, de nommer un Supérieur de cette Maison, à la place du feu Cardinal de Noailles, Sa Majesté a nommé le Cardinal de Fleury.

EXTRAIT d'une Lettre écrite d'Orléans le 31. Mai dernier, sur la Fête d'un Saint nouvellement canonisé, &c.

MRs Dragon, Seigneur de Roncey, cy, Obert de Lassus, d'Haffrengues de la Brique, & d'Haffrengues de Lannoy, principaux Officiers de la Nation Germanique, établie en l'Université d'Orléans pour la Faculté de Droit, firent célébrer solennellement le 16. Mai dernier, dans l'Eglise Collegiale de S. Pierre Empont, la Fête de S. Jean de Nepomuck, Prêtre, Chanoine & Grand-Pénitencier de l'Eglise de Prague en Bohême, Patron de cette Nation, lequel a été canonisé le 19. Mars de cette année. M. l'Evêque d'Orléans officia pontificalement à cette Cérémonie, à laquelle assisterent M. le Recteur, les Professeurs, les Docteurs agrégés de l'Université, &c. en Robbes rouges, ce qui attira un grand Concours à cette Eglise, qui étoit parfaitement bien décorée avec une grande illumination : les Officiers de la Nation Germanique se sont fort distingués dans cette solennité.

2. vol.

BENEFICES

B E N E F I C E S D O N N E Z.

par le Roi le 30. Juin 1729.

L Evêché de Montauban, vacant par la démission de M. d'Hauſſonville de Vaubecourt, à M. l'Abbé de Verthamont, Docteur de Sorbonne, Grand-Vicaire de la Cathedrale de Limoges.

Le Prieuré commandataire Conventuel & Electif de Reuguy, Ordre de S. Augustin, Diocèse de Clermont, vacant par le decès de M. Dardan, à M. de Chabron, Prêtre du Diocèse du Puy.

L'Abbaïe Commandataire de Blanche Couronne, Ordre de S. Benoît, Diocèse de Nantes, vacante par le mariage de M. de Bethune d'Orval, au S^r Bertrand de Langle, Prêtre du Diocèse de Rennes.

L'Abbaïe de Blesle, Ordre de S. Benoît, Diocèse de S. Flour, vacante par le decès de la D. de Chavagnac, à la D. Dubos, Religieuse de cette Abbaïe.

L'Abbaïe du Reconfort, Ordre de Cîteaux, Diocèse d'Autun, vacante par la démission de M^{me} d'Estampes, à M^{me} de Saumeri, Religieuse de cette Abbaïe.

DISCOURS prononcés dans l'Académie Française, le Jeudi 30. Juin 1729. à la Reception de M. l'Abbé Sallier. A Paris, de l'Imprimerie de J. B. Coignard in-4°.

MR. l'Abbé Salier, Garde de la Bibliothèque du Roi, aïant été élu par M. M. de l'Académie Française, à la place de feu M. de la Loubere, comme nous l'avons déjà dit, commença ainsi son Discours.

MESSIEURS,

J'avois borné mes vœux & mes espérances, à jouir d'une tranquille obscurité, lorsque vous daignâtes la première fois jeter sur moi quelques-uns de ces regards, qui suffisent pour illustrer la vie d'un Homme de Lettres. Que ne puis je vous décrire l'impression qu'ils firent sur mon ame ? J'y sentis naître tout à coup des inquiétudes, des desirs, & mille autres mouvemens qui me découvrirent bientôt à moi même une ambition démesurée de m'élever jusqu'à vous ; je fis de vains efforts pour la combattre, il fallut lui céder, & l'amour propre d'autant plus hardi à former des projets, qu'il est plus ingénieux à les justifier, me persuada que

2. vol. je

je pouvois me présenter à vous , sous un point de vûe capable de suppléer tous les Titres qui déterminent ordinairement vos Suffrages.

Le nouvel Académicien parle ensuite de l'Académie Roïale des Belles-Lettres , dont il est Membre, & de la Bibliothèque du Roi , d'où il prend occasion de parler dignement de LOUIS LE GRAND. Vient ensuite l'Eloge du Cardinal de Richelieu , celui du Chancelier Seguier , & reprenant l'Eloge de LOUIS XIV. il passe à celui de LOUIS XV. Tandis que par ses ordres , dit-il , des hommes choisis * passent d'une partie du monde à l'autre , pour recueillir soigneusement ce qui aura échapé aux premières recherches , il veut que tous les Arts concourent à l'envi à faire de sa Bibliothèque un Palais , dont toutes les Parties annoncent le goût du Prince , & la Majesté de son Empire. Les Lettres sont donc assurées de trouver en lui , poursuit M. l'Abbé Salier , tout l'amour dont les a honorées, LOUIS LE GRAND , & pour vous , Messieurs , quel bonheur d'avoir à célébrer la même droiture , le même zèle pour la Religion , la même bonté pour ses Peuples ! nous goûtons déjà le fruit de ces vertus nourries & fortifiées par l'étude

* Messieurs Sevin & Fourmont.

2. vol.

I v des

1462 MERCURE DE FRANCE.

des préceptes du Maître des Rois, & par celles des maximes qui ont conduit les Princes les plus religieux. Le précieux Recueil des sages instructions qu'il a reçues, déposé dans sa Bibliothèque, perpétuera le souvenir d'un illustre Prélat, dont la main habile a cultivé un si beau naturel.

Si c'est une maxime reçue, que les Peuples ne sont heureux que sous le Règne des Princes sages, ou lorsque des Sages gouvernent sous l'autorité des Princes, quelle est, Messieurs, notre félicité ! Un Roi sage gouverne, & un Sage gouverne sous l'autorité du Roi ; car il n'appartient qu'au vrai Sage d'être plus touché du seul mérite de faire le bien, que de tout l'honneur qui en peut revenir, de préférer les devoirs pénibles du Ministère aux Titres pompeux qui le décorent ; enfin de ne laisser d'autres monumens de son élévation que ceux qui tournent uniquement à la gloire du Prince, & au bonheur de ses Sujets.

L'éloquent Académicien ne laisse rien à désirer sur l'Eloge de celui dont il remplit la place, & toujours attaché à l'unité de son dessein, & d'un stile sage & convenable à son état, sans chercher ces graces frivoles qui gâtent aujourd'hui l'Eloquence françoise, il termine ainsi son Discours.

Tout

Tout ce qui me reste à souhaiter, Messieurs, c'est que succédant à la place de M. de la Loubere, je puisse succéder de même à quelques-uns des titres qui vous le rendoient si estimable & si cher. Mais que ne dois-je pas espérer de cette communication de connoissances où vous m'admettez ? J'en ai déjà, j'ose le dire, senti toute l'utilité, depuis que j'ai le bonheur de travailler sous les yeux d'un de vos plus illustres Confreres, qui semble né pour la gloire des Sciences, & qui par son zele & par ses lumieres, concourt avec tant de succès à l'augmentation & à l'embellissement de la Bibliothèque du Roi.

Après que M. l'Abbé Sallier eut prononcé son Discours, M. Mirabaud, Chancelier de l'Académie Française, répondit :

MONSIEUR,

La grande réputation que vous avez dans les Lettres, est ce qui a déterminé l'Académie en votre faveur ; c'est à la voix publique qu'elle a conformé la sienne ; son choix sera parfaitement applaudi. Une parfaite intelligence des Langues sçavantes, une érudition profonde & étendue, une vaste Litterature qui embrasse également le sacré & le profane, sont des avantages dont une partie suffi-

2. vol.

l. vj. 2. roit

1484 MERCURE DE FRANCE.

roit pour justifier notre choix : persuadés que vous les possédez tous ; pouvions-nous , Monsieur , vous refuser nos suffrages ?

Vos sçavans Ecrits décorent depuis long-tems les Mémoires dont l'Académie des Belles-Lettres enrichit le Public. De curieuses & utiles Recherches soutenuës d'une Critique exacte , accompagnées de Réflexions solides , & ornées du stile le plus convenable au sérieux des matieres que vous traitez... Un homme toujours occupé de ce qui peut procurer l'avantage des Lettres , toujours attentif à reparer leurs pertes ; un homme à qui les Muses ont particulièrement confié le soin de leur gloire , a cru qu'il pouvoit se reposer sur vous d'une partie de ses travaux ; Juge éclairé du mérite & des talens , il vous a proposé , Monsieur , pour remplir cette place , qui vous convenoit si parfaitement. Votre grande érudition vous en rendoit digne ; vous l'avez obtenue

C'est là qu'exposé au grand jour , votre profond sçavoir a paru dans tout son éclat. Ce prodigieux amas de Volumes qu'a rassemblé la magnificence de nos Rois ; cet Ocean de Littérature qui vous environne , n'effraie point votre vue par son immensité. Vous connoissez les dé-

2. vol.

lours

tours de ce Dédale dont la garde vous est confiée , & les Trésors qu'il renferme dans son sein , vous sont également connus. Tous ceux qu'attire dans ce vaste Edifice , ou l'envie de s'instruire , ou la curiosité , y trouvent en vous un guide fidele , éclairé , officieux , prévenant , qui leur en indique les routes , & leur en aplanit les difficultés

Dans la place que vous occupez , Monsieur , les conversations sçavantes qu'il faut être en état de soutenir , les questions souvent difficiles auxquelles on est obligé de répondre , les relations qu'il faut nécessairement entretenir avec tout ce qu'il y a de plus habiles entre les Gens de Lettres ; ces devoirs indispentables de votre place , deviendroient autant de sujets de dégoût pour un homme dont les lumieres seroient , je ne dis pas bornées , mais moins étenduës que les vôtres. Quelque douceur que la nature lui eût mise dans l'esprit , il seroit difficile qu'étant exposé sans cesse à tant d'occasions qui découvriraient son insuffisance , dans des momens si humilians pour lui , son humeur n'en fut quelquefois altérée. Le Public , Monsieur , se louë de vos manieres toujours prévenantes à son égard , toujours remplies d'une politesse & d'une complaisance qui ne se démentent point.

2. vol.

Ces

Ces qualités aimables ont leur source , il est vrai , dans le fond de votre caractère ; mais vous me permettrés d'en faire honneur quelquefois à l'étendue de vos connoissances.

La Poësie, l'Eloquence, la beauté & les graces du Discours , les talens, en un mot, passent dans l'esprit de quelques - uns , pour être les seuls titres qui doivent donner entrée à l'Académie Française. C'est une erreur que dément assez la pratique constante de cette Compagnie depuis son établissement.

Ceux que l'ignorance de nos usages & de notre maniere de penser a prévenus de cette fausse opinion, s'imaginent que toute érudition nous est inutile ; il leur plaît de nous renfermer en d'étroites limites ; tout ce qui ne concerne point la Langue , ils le regardent comme étranger pour nous , ils l'excluent de notre ressort.

Il est vrai cependant qu'on étend notre juridiction sur l'élégance & la beauté du stile ; on nous abandonne les agrémens du langage , la justesse & le choix des expressions. Nous pouvons revêtir nos pensées de ces tours ingénieux qui savent également en augmenter la finesse , ou en faire disparaître la simplicité. Et s'il en étoit parmi nous , qui se tenant même dans les bornes qu'on nous pres-

crit , sçussent néanmoins user dans toute leur étendue des droits qu'on nous laisse ; qui par des tours heureux , des expressions choisies , sçussent donner à leurs Ecrits , sur des Ouvrages plus solides , cet avantage si reconnu que les Graces ont sur la beauté. S'il s'en trouvoit de tels parmi nous , ils ne devroient pas se plaindre de leur partage.

Si nous avons été embarrassé dans l'Extrait du premier Discours , pour ne pas trop nous étendre , & cependant en donner une idée juste à nos Lecteurs , sans faire trop perdre aux morceaux les plus précieux qu'on peut choisir , notre embarras n'est pas moindre sur le choix qu'on peut faire dans le Discours de M. Mirabaud , où l'élégance & la solidité regnent également. On ne sera pas fâché de trouver ici ce qu'il ajoute pour combattre la fausse opinion où l'on est sur la capacité des Académiciens , dont je ne fais pas ici l'éloge , dit-il , mais je dois les justifier.

Oùï , Monsieur , poursuit-il , l'érudition , je la mets à la tête , les talens , l'esprit , le goût , une exacte & fine connoissance de la Langue , tous ces titres peuvent également donner entrée à l'Académie ; tous ces titres y sont admis & l'ont toujours été. La Nature & l'Art , le génie & l'étude , la science & les talens doivent

1458 MERCURE DE FRANCE

concourir ensemble à une même fin , & se prêter un secours mutuel. Quel avantage ne reviendrait il point aux Lettres de cette union , si elle étoit parfaite ? Que ne résulteroit-il point de cet assemblage , si l'idée que nous nous en formons , pouvoit être pleinement remplie ? Semblable à ces Legions qui portèrent si loin la gloire de Rome , quoique les Soldats en fussent différemment armez ; l'Académie doit être composée de Sujets animez d'un même esprit , conspirant tous à un même dessein : la différence de leurs Armes , n'en doit point mettre dans leur courage ni dans leurs efforts ; un noble zèle pour la gloire des Muses , est l'esprit qui doit les animer & leur Patrie est l'Empire des Lettres.

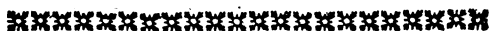
Après l'Eloge de M. de la Louberie , auquel il ne manque aucun trait pour embellir son Portrait , ce Discours finit ainsi.

Affidu à nos Assemblées, vous goûterez avec nous cette heureuse tranquillité dont jouissent aujourd'hui les Muses Françaises ; leur bonheur ne peut plus s'accroître, tous leurs vœux se bornent à en demander la durée. Partageant le zèle qu'a cette Compagnie pour l'auguste Personne de son Protecteur, vous nous aiderez à célébrer un Regne nouveau pour la France ; un Gouvernement que la paix & la justice

2. vol.

étroi-

étroitement unies, conspirent à rendre aimable ; un Regne paisible, que non-seulement les François n'ont point encore vû, mais même dont vos connoissances, quelque étendues qu'elles soient, vous fourniroient peu d'exemples chez les autres Peuples. Puissiez-vous, Monsieur, le célébrer long temps; puissiez-vous atteindre dans ce doux exercice, les années de votre Predecesseur.



MORTS, MARIAGES.

Dame Catherine - Agnès de Levis, Epouse de Louis Fouquet, Marquis de Belle-Isle, mourut le 12. âgée d'environ 69. ans.

Le 16. Juin, Dame Antoinette-Marie de Loynes, veuve de Louis de Lubert, Conseiller du Roi, Trésorier General de la Marine, mourut, âgée de 86. ans.

Le même jour, D^{lle} Marie-Monique de Vergés, veuve de Pierre Dulivier, Chevalier de l'Ordre de S. Lazare, Gouverneur de Pontichery.

Dame Marguerite-Elisabeth Trudaine, Epouse de M. Anne-Cesar François de Paris de la Brosse, Chevalier, Marquis de Ponceaux, Seigneur de Camp-Remy, &c. Conseiller du Roy en la Cour de Parlement.

2. vol.

1476 MERCURE DE FRANCE.

lement, & reçû en survivance President en la Chambre des Comptes, mourut le 24. Juin, âgée de 27. ans.

Dame Anne-Elisabeth Paignon, Epouse de M. Charles-Hugues Baillet, de Villechavant, Conseiller du Roi, Maître Ordinaire en la Chambre des Comptes, mourut le 27. Juin, âgée de 29. ans.

Le 28, Dame Marie-Louise de Chubéré, Epouse de M. Jean-Baptiste-Auguste le Rebours, Chevalier, Seigneur de Saint-Mard-sur-le-Mont, Conseiller au Parlement, âgée d'environ 36. ans.

Le Mariage du Marquis de Conflans avec Mad^{lle} de Pontchartrain, fille du Comte de Pontchartrain, & sœur du Comte de Maurepas, Ministre & Secrétaire d'Etat, fut célébré le 12. May à Pontchartrain. Grand nombre de Seigneurs & de Dames du premier rang ont assisté à la Célébration de ce Mariage.

Armand de Bethune d'Orval, ci devant Abbé de Senanques, &c. après avoir quitté l'Etat Ecclesiastique, & s'être démis de ses Benefices, épousa le 14. de ce mois D. N. de Sernieres de Vastan, fille de N. Aubery, Marquis de Vastan, & de D. Magdelaine le Bailleul.

Robert de Pierrepont, Chevalier, Marquis de Pierrepont, Baron de Lievray, Seigneur Patron de S. Nicolas de Pierrepont,

2. vol.

pont,

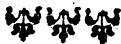
pont, Escolleville, Baudreville, Ourville, Beauchamp, &c. fils de Jacques Alexandre de Pierrepont, & de Dame Catherine du Fay de Vergetot, épousa le 2. Juin D. Anne-Victoire de S. Chamans, fille du feu Comte de S. Chamans, Chevalier, Marquis de Mery, Seigneur de Merielle, de Saucourt, de Montubois, &c. & de Dame Bonne de Chatelus, sœur du Comte de Chatelus, gendre de M. le Chancelier. Par un Mémoire qui a été communiqué à l'occasion de ce Mariage, on voit que la Maison de Pierrepont est établie en Basse-Normandie dès le tems de Raoul, premier Duc de Normandie, & que dès ce même tems il y a une Terre de ce nom érigée en plein Fief de Hautbert, &c. que possède M. le Marquis de Pierrepont. Il est neveu & heritier de feu M. de Pierrepont, Lieutenant des Gardes du Corps, Gouverneur de l'Isle de Rhé, & de feu M. de Pierrepont, Seigneur de Beauchamp, &c. Il est aussi neveu & heritier du côté maternel du Marquis de Vergetot, Maréchal des Camps & Armées du Roi. Ce Memoire apprend aussi que le Marquis de Pierrepont, qui vient de se marier, reste seul de sa Maison en France. Il y en a une branche en Angleterre, connuë sous le nom des Ducs de Kingston, dont un Cadet commença l'établissement en 1066.

1472 MERCURE DE FRANCE.

dans le temps que les Normans conquirent l'Angleterre sous le fameux Duc Guillaume. Kingston est une petite Ville sur la Tamise , assez près de Londres.

La Maison de S. Chamans est originaire de la Province de Limousin, où est la Terre de ce nom. Le feu Comte de S. Chamans , pere de la nouvelle Marquise de Pierrepont, est l'Aîné de cette Maison. Cette Dame est niece du Marquis de Saint Chamans , Lieutenant des Gardes du Corps , Maréchal des Camps & Armées du Roi. La branche Aînée dont on vient de parler , s'établit dans l'Isle de France par l'acquisition que fit du Marquisat de Mery , Antoine de S. Chamans, Baron de Pêché , &c. Lieutenant General des Armées du Roi. Gouverneur de Guise.

Le 19. M. le Beuf , Ecuyer , Conseiller Secretaire du Roi , épousa Mad^{lle} Durand, fille unique de M. Durand, Ecuyer , Conseiller du Roy , Trésorier General des Ligués Suisses. La Cérémonie du Mariage fut faite dans la Chapelle de l'Hôtel de Châtrillon , par M. l'Abbé le Beuf , Aumônier du Roy.



AR-



ARRESTS, DECLARATION.

A R R E S T du 8. Fevrier, qui condamne les Sieurs Brigeon, Tenneson & Rousseau, Procureur au Chastelet, aux rapports de droits de Presentations, Controlle d'icelles, & chacun en 300. liv. d'amende pour avoir occupé sur différentes Assignations sans s'être presentez; declare nulles toutes les Procedures faites sur lesdites Assignations; deffend aux Parties de s'en servir à peine de faux, & condamne lesdits Brigeon, Roussau & Tenneson aux dommages & interêts des Parties résultans de la nullité des Procedures.

Fait deffenses aux Procureurs des Cours & Jurisdictions du Royaume de faire Procedures sur aucunes Assignations, sans s'en re presentez au Greffe des Presentations, & à tous Greffiers de délivrer aucuns Arrests ou Sentences sans y faire mention de la date de la Presentation sous les peines cy-dessus & d'interdiction.

DECLARATION du Roi, portant suppression des Droits qui se perçoivent aux Entrées de Paris, sur les Oeufs, Beurres, Fromages. Donnée à Versailles le 22. Mars 1729. Registrée en Parlement le 25. Avril.

A R R E S T de la Cour de Parlement, du 28. Mars, qui condamne Joseph Pinard, Blasphémateur, à faire amende honorable, nud en chemise, la Corde au col, la Torche au poing, à avoir la langue percée d'un Fer chaud, & aux Galeres.

2. vol.

A R R E S T

1474 MERCURE DE FRANCE.

ARREST de la Cour du Parlement du 30. Avril , concernant les Marchands Merciers Quincailliers & autres , faisant trafic & débit de Poudre à Canon , Fusées volantes & autres Artifices , par lequel la Cour ordonne que toutes personnes , tant Marchands Merciers , Quincailliers , qu'autres , faisant trafic & débit de Poudre à Canon , Fusées volantes & autres Artifices , même ceux qui ont des Commissions du Grand Maître & Capitaine General de l'Artillerie de France , ou du Commissaire General sous son autorité , seront tenus de se loger & se retirer dans trois mois pour tout délai hors des Limites de la Ville de Paris , & dans des maisons des Fauxbourgs isolées. Fait pareillement inhibition & défenses à tous Propriétaires , Engagistes ou principaux Locataires , de louer leursdites maisons , échoppes ou boutiques dans les Limites de la Ville , à des Marchands faisant trafic public & ordinaire desdites Poudres à Canon , Fusées volantes & Artifices , à peine contre chacun d'eux de trois mille livres d'amende , &c.

ARREST de la Cour du Parlement du 16. Mai , portant condamnation contre François Fournier , d'être battuë & fustigée nuë de verges , étant coëffée d'un chapeau de paille , flêtrie d'un fer chaud & Bannissement pour cinq ans , convaincuë de Maquerellage public ; & contre Marie Claude Duval & Barbe Genet , d'être enfermées dans la Maison de force de l'Hôpital General pendant un an.

On donnera dans le prochain Mercure l'explication des Enigmes & Logogrifes des deux Volumes de Juin.

25 vols

TABLE

T A B L E.

P ieces Fugitives. Descente d'Orphée aux Enfers, <i>Ode</i> ,	1264.
Suite de l'Examen de quelques Manuscrits sur sainte Marie Magdeleine &c.	1268.
Sonnet en Bouts-Rimez,	1280.
Conference sur la Musique,	1281.
Sonnet,	1289.
Lettre de M. Coypel, au sujet de son Tableau, &c.	1290.
Bouts-Rimez <i>Sonnet</i> ,	1297.
Réponse sur la Transmutation des Metaux,	1298.
<i>Ode</i> ,	1302.
Baptême d'un Sauvage,	1305.
Réponse sur le Voyage de Rouën à Paris,	1313.
Dissertation sur l'Oedipe de Corneille & sur celui de M. de Voltaire,	1315.
Requête à la Reine,	1345.
Lettre sur les Simpaties & les Antipaties,	1346.
Epître en Vers, de M. de Senecé,	1355.
Question; quelle est la femme la plus malheu- reuse, &c.	1359.
Enigmes & Logogryphes,	1360.
Nouvelles Littéraires, &c. Nouveaux Mémoi- res des Missions de la Comp. de Jesus,	1363.
Les Vœux de l'Europe, &c.	1370.
Les Monumens de la Monarchie Franç.	1371.
Odes qui ont été présentées à l'Académie de Marseille,	1376.
Bibliothèque Italique, &c.	1378.
Réponse aux Reflexions critiques sur le Livre de l' <i>Art de connoître & de parler</i> , &c.	1388.
Reflexions du P. D. L. M. sur un Article du Mercure de May,	1392.
Chanson notée &c.	1400.
Spéctacles Don Mico & Lesbine, &c.	1401.
La nouvelle Colonie. <i>Comédie nouvelle</i> ,	140.
2. vol.	La

La Femme Juge & Partie, Lettre & Madrigal, &c.	1407
La Princesse de la Chine, Opera Comique,	1408
Tragedie, Comedie & Ballet, sur la santé du Roi,	1419
Nouvelle du Tems, de Turquie, Ruffie, Pologne, Allemagne,	1422
D'Italie, Cérémonie d'épouser la Mer par le Doge de Venise, son origine, &c.	1426
Canonisation du B. Jean Nepomucène,	1429
Nouvelles d'Espagne & d'Angleterre,	1436
Morts des Pays Errangers,	1440
France, nouvelles de la Cour, de Paris, &c.	1442
Memoire pour L. P. Max. de Bethune, Maison, Armes de Bethune, &c.	1445
Le Cardinal de Fleury Proviseur de Sorbonne, &c.	1446
Benefices donnez,	1459
Discours prononcé à l'Acad. Françoisse,	1460
Morts, Mariages,	1469
Arrêts,	1473

Errata du Mercure de Juin, 1. vol.

PAge 1187. ligne 5. l'Arabe, lisez l'Arabie.
P. 1260. l. dernière, les, l. des.

Fautes à corriger dans ce Livre.

PAge 1307. ligne 16. ne, ôtez ce mot.
P. 1322. l. dernière, seroit, lisez servit.
P. 1330. l. 2. perte, l. Peste.
P. 1342. l. 25. étoit, l. s'étoit.
P. 1343. l. première, connoissant, l. connoissance.
P. 1415. l. 4. nenons, l. tenons.
P. 1418. l. 20. tient, l. fait.
P. 1423. l. 13. Roi, l. Rey.
P. 1447. l. 5. point, ôtez ce mot.

En son lieu doit regarder la page 1400







